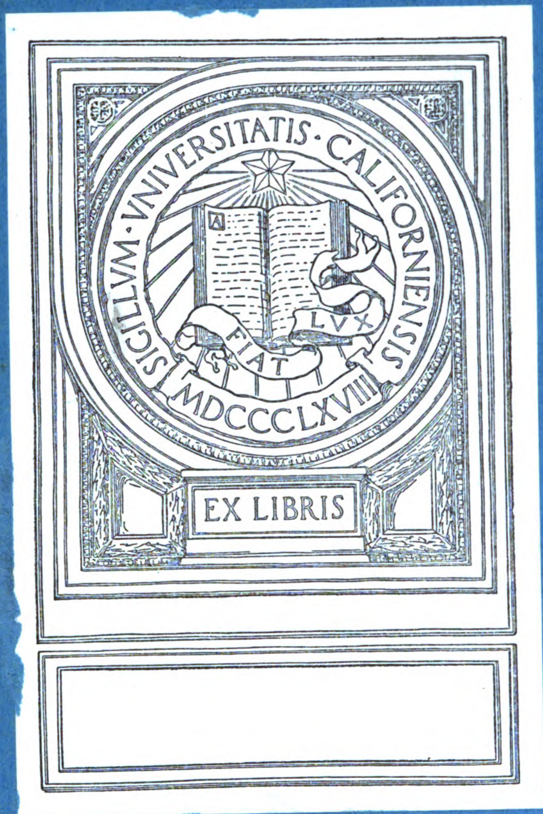
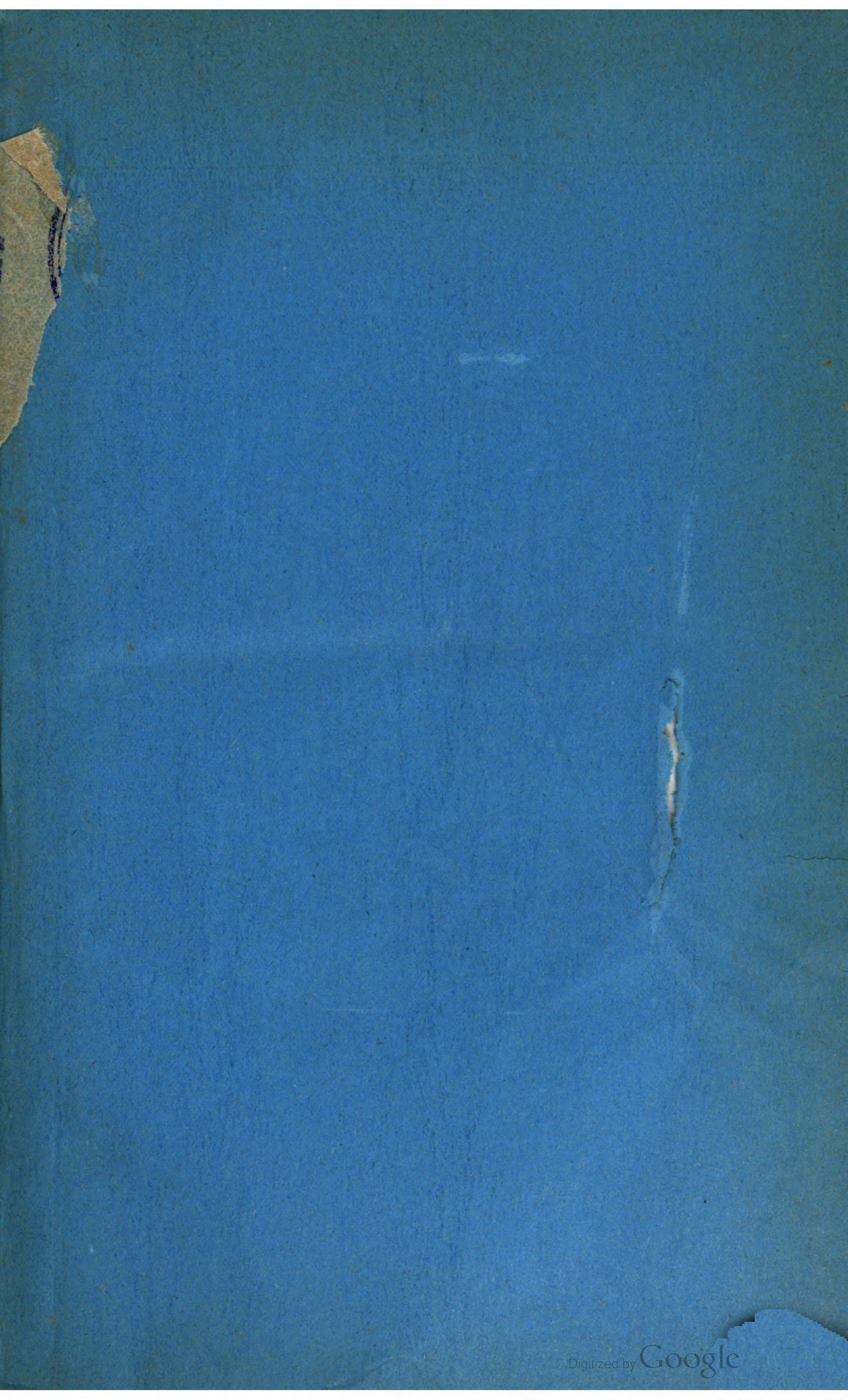



SIGILLVM · VNIVERSITATIS · CALIFORNIENSIS
FIAT LVX
MDCCCLXVIII
EX LIBRIS



REVUE

DE

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

EN BELGIQUE.

REVUE

DE

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

EN BELGIQUE.

XVme ANNÉE.

NOUVELLE SÉRIE. — TOME DIXIÈME.



BRUGES,
Imprimerie de Daveluy, Quai Vert.

1867.

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
EN BELGIQUE.

NOUVELLE SÉRIE. — TOME X.

Année 1867. 1re Livraison.

QUELQUES PASSAGES DE JUVÉNAL,

ENCORE INEXPLIQUÉS OU DONT LE TEXTE N'EST PAS ENCORE RÉTABLI.

(Suite. Voir pp. 1-9 et pp. 69-79 du tome IX, nouvelle série, de la Revue de l'instruction publique en Belgique.)

L'entrée en matière (vv. 1-36) dont est précédée la célèbre satire du turbot, dans notre recueil la quatrième, n'est pas de Juvénal; c'est ce que O. Ribbeck a suffisamment établi. Le poëte commence son récit sans préparation et dans un ton solennel.

« Lorsque le dernier des Flaviens déchirait le monde, un magnifique turbot (rhombus) tomba, à Ancône, dans les filets d'un pauvre pêcheur. Celui-ci en fera cadeau au souverain de l'empire. Car le vendre est impossible. Les sbires du rivage ne manqueraient pas d'emmener la bête avec celui qui l'a prise, prétendant qu'elle s'est sauvée du vivier de l'empereur après y avoir été longtemps nourrie. »

12 *Dispersi protinus algae* 48
inquisitores agerent cum remige nudo
non dubitaturi fugitivum dicere piscem
depastumque diu vivaria Caesaris; inde
elapsum, veterem ad dominum debere reverti.

« Les sbires du rivage emmèneraient la bête avec celui qui l'a prise », tel est le sens de *agerent cum remige*, et non « ils lui feraient un procès ». Le mot *piscem*, qui se trouve à la fin du vers 14, est le régime direct du verbe *agerent* en même temps que celui de *dicere*. Cette interprétation fort naturelle par elle-même résulte encore des mots *ad dominum debere reverti*. Après *Caesaris* il faut point et virgule; car ce qui suit forme une seconde proposition infinitive dépendant de *dicere*.

Après avoir rapidement fait le trajet d'Ancône à la villa d'Albe, le pêcheur avec son poisson est admis sans retard en présence de l'Empereur. « Acceptez, lui dit-il, un mets qui est au-dessus d'une table

« privée. Préparez votre estomac à recevoir ce turbot réservé pour « votre siècle. Il a voulu lui-même être pris. »

« Qu'y a-t-il de plus évident ? fait remarquer ironiquement le poëte. Ah, oui ! Le turbot a voulu lui-même être pris. Et cependant, Domitien, dans son orgueil lève la crête. »

33 *Quid apertius ? Et tamen illi* 69
Surgebant cristae. Nihil est quod credere de se
non possit, quum laudatur, dis aequa potestas.

Comme il n'y a pas dans la villa de plat assez grand pour recevoir en entier le poisson, l'Empereur fait entrer les grands dignitaires, qui attendent à la porte, pour les consulter sur ce qu'il y a à faire. Ils sont dix, parmi eux Messalinus Catullus et Fabricius Vejento. Le premier, presque aveugle, se tournant à gauche tandis que le poisson est à sa droite, s'extasie sur le superbe présent. Le second prédit à l'heureux souverain une victoire prochaine sur quelque roi des Bretons.

88 *Regem aliquem capies et de temone Britanno* 126
excidet Arviragus.

L'auteur paraît avoir écrit, non *aut*, mais *et*, conjonction explicative ou plutôt déterminative et signifiant autant que *et quidem.*

« Quel est donc votre avis ? demande l'Empereur. Coupera-t-on le poisson en morceaux ? » « Loin de lui un traitement pareil, s'écrie le vieux sénateur Curtius Montanus, qui s'entendait en gastronomie. Il faut appeler un habile Prométhée qui fasse un plat de terre cuite d'une grandeur suffisante. Qu'il amène tout de suite son argile et sa roue ! Mais dorénavant une brigade de potiers doit suivre votre cour. »

95 *Debetur magnus patinae subitusque Prometheus.* 133
Argillam atque rotam citius properato ! Sed ex hoc
tempore jam, Caesar, figuli tua castra sequantur.

La leçon des manuscrits *properate* est probablement erronnée et doit être changée en *properato* (1). A l'impératif la terminaison *o* peut être brève ou longue à volonté. Cf. Prop. 4, 5, 77; Juv. 8, 79.

Quant aux vases de terre cuite, les anciens en faisaient grand cas, surtout lorsque les parois en étaient fort minces. *Erythris*, dit Pline 35, 161, *in templo hodieque ostenduntur amphorae duae propter*

(1) Cette conjecture plus que vraisemblable est due à un élève de l'école normale des humanités.

tenuitatem consecratae discipuli magistrique certamine uter tenuiorem humum duceret. Leur prix était souvent très-élevé. L'acteur tragique Aesopus possédait une terrine (patina) qu'il avait payée 20,000 francs. Bien plus, Vitellius en fit faire une qui lui coûta 200,000 francs et pour laquelle il fallut préalablement construire un four en rase campagne. Citons plutôt les paroles mêmes de Pline 35, 163 : *Vitellius in principatu suo* |X| HS *condidit patinam, cui faciendae fornax in campis exaedificata erat.*

Le trait comique de la satire consiste dans l'adoption de l'avis de Montanus, que dorénavant une brigade de potiers accompagnera l'Empereur. Après cela celui-ci se lève et congédie les illustres personnages qu'il avait mandés

47 *tanquam de Chattis aliquid torvisque Sycambris* 109
dicturus, tanquam ex diversis partibus orbis
anxia praecipiti venisset epistola pinna.

Ex diversis partibus orbis ne signifie point, comme on le traduit communément, « des quatre coins du globe. » Une lettre (epistola) ne peut pas venir de différents côtés. Le pluriel est employé au lieu du singulier et *ex diversa parte orbis* veut dire « du bout du monde ». Ovide Tr. 3, 14, 25 s'exprime à peu près de la même manière en parlant de Tomes, son lieu d'exil :

Hoc quoque, nescio quid, nostris appone libellis,
diverso missum quod tibi ab orbe venit.

Les affronts et les humiliations de toute espèce qu'ont à subir les clients à la table des seigneurs de Rome, forment le sujet de la cinquième satire. Elle est adressée à un certain Trebius, qui paraît avoir eu plus d'une fois le courage de supporter patiemment les plus sanglantes avanies dans l'espoir de bien dîner.

« Si vous ne rougissez pas encore de votre genre de vie, si vous croyez toujours que le suprême bonheur est de prendre part aux repas des grands malgré leurs mauvais traitements, je vous considère comme un homme vil et détestable. Mendiez plutôt sur quelque pont du Tibre, c'est plus honnête. (Vv. 1-11).

Si te propositi nondum pudet, etc.

Le mot *propositum* a ici le sens de « conduite, vie, genre de vie », comme 9, 21; 10, 325 et Quint. 6, 3, 28.

« En premier lieu n'oubliez pas que si votre patron vous invite, il

croit vous récompenser pleinement des nombreux hommages que vous lui avez rendus pendant deux mois. Encore ne le fera-t-il que lorsqu'il y a par hasard une place vacante sur un des sophas de son triclinium. Vous voilà bien honoré, c'est pour cela que vous avez si souvent couru, la chaussure à peine lacée, lui présenter vos respects dès la pointe du jour ou même après minuit. » (Vv. 11-23).

Sideribus dubiis aut illo tempore quo se
frigida circumagunt pigri sarraca Bootae.

Ovide, Tr. 1, 3, 48, a désigné le milieu de la nuit en s'exprimant, à peu près, comme Juvénal vient de le faire :

Versaque ab axe suo Parrhasis arctos erat.

« Et quel dîner ! Tout ce qu'on servira à Virron (c'est le nom du patron de Trebius) et aux autres seigneurs, sera exquis; les mets et les boissons destinés au client seront détestables. »

« Le vin qu'on vous donne est tellement mauvais qu'on ne s'en servirait pas pour laver les laines en suint fraîchement tondues. Il monte à la tête et porte les convives à se quereller ou même à se battre au point de faire couler le sang. » (Vv. 24-29).

Dans ce passage il y a, selon toutes les probabilités, une lacune de plusieurs mots. En effet, les Corybantes ou prêtres de Cybèle ne sont connus que pour leurs danses sauvages et excentriques. Ce sont les Lapithes qui avaient la réputation de se prendre de querelle et de se battre à table. Ensuite à quoi les gros mots (jurgia) préludent-ils donc (proludunt)? Je ne crois pas m'écarter beaucoup du vrai en rétablissant ces vers ainsi :

Qualis coena tamen! Vinum quod sucida nolit
lana pati. De conviva Corybanta videbis
* *vel Lapitham alternas qui lites ingerit, ad quas* *
jurgia proludunt. Sed mox et pocula torques
saucius et rubra deterges vulnera mappa,
inter vos quoties liberthorumque cohortem
pugna Saguntina fervet commissa lagona.

« Si le vin que vous buvez est mauvais, celui qu'on donne au maître est délicieux. » (Vv. 30-37).

C'est le *vinum dominicum* dont parle un esclave qui sert à table durant le repas que donne Trimalchion chez Pétrone, c. 31.

« Le maître boit dans une large coupe d'ambre ornée de pierres précieuses; vous, vous aurez à boire dans un vieux verre Vatinien à

quatre becs et rempli de fissures. Si par hasard on vous sert dans un gobelet d'or, un esclave surveille vos doigts de peur que vous ne commettiez quelque larcin. » (Vv. 37-48).

Au milieu de ce passage il y a trois vers, 42-45, qui paraissent fort suspects.

Nam Virro, ut multi, gemmas ad pocula transfert
a digitis, quas in vaginae fronte solebat
ponere zelotypo juvenis praelatus Jarbae,

est une pensée puérile en elle-même et qui ne se rattache pas trop bien non plus au vers qui précède.

« On apporte au maître, pour se rafraîchir l'estomac, une eau que l'art a rendue plus froide que les frimas des Gètes, tandis que vous, vous aurez une autre eau. » (Vv. 48-52).

Le vers 51,

non eadem vobis poni modo vina querebar,

a été à juste titre condamné par Heinrich, et n'aurait pas dû être conservé dans le texte par O. Ribbeck. Il est, en effet, d'une faiblesse et d'une insignifiance extrêmes. De plus, Juvénal qui se réjouit de voir Trebius et consorts subir ces mauvais traitements, peut-il dire *querebar?* Impossible. Ainsi la rédaction primitive de ce passage était :

Si stomachus domini fervet vinoque ciboque,
43 *frigidior Geticis petitur decocta pruinis;*
vos aliam potatis aquam.

J'avoue cependant que *aliam* me paraît fort douteux. Car si le client boit une autre eau que celle du maître, une eau ordinaire, elle peut encore être fort bonne. Or nous voyons (vv. 157-160) que Virron fait tout ce qu'il peut pour causer de la peine à Trebius et pour l'humilier. N'est-ce pas *olidam* que Juvénal aura écrit?

« Virron reçoit un homard (squilla) magnifique, entouré de belles asperges; vous recevez un maigre crabe (cammarus), mets à peine digne d'être servi aux âmes des trépassés. » (Vv. 80-85).

Sed tibi dimidio constrictus cammarus ovo
80 *ponitur exigua feralis coena patella.*

Nous trouvons ici le cammarus opposé à la squilla, c'est-à-dire au homard. Martial, dans une circonstance analogue, 2, 43, 12, l'oppose au mullus ou surmulet.

Immodici tibi flava tegunt chryendeta mulli;
concolor in nostra, commare, lance rubes.

Mais comment le *cammarus*, qui est un crustacé, peut-il être *constrictus ovo*, épaissi, comme dit Heinrich, ou farci, comme le traduit Dusaulx, avec la moitié d'un œuf? Le scoliaste comprend les mots du poëte dans le sens de *minores cammari*. *Ovum* est donc employé au lieu de *putamen ovi*, coquille d'œuf. Pline, 22, 137 a dit de même : *datur in vesicae dolore semuncia amyli cum passi tribus ovis subfervefacta;* et le vers de Martial, 5, 78, 5, *divisis cybium latebit ovis* doit être également entendu ainsi. Les mots *feralis coena* trouvent leur explication dans l'usage des Romains dont parle Ovide, Fast. 2. 533-540.

« L'huile de Venafre assaisonne le poisson que mange votre patron; le choux qu'on vous donne sera accommodé avec de l'huile d'Afrique et sentira la lampe. » (Vv. 86-90).

81 ***Ipse Venafrano piscem perfundit; at hic. qui*** 86
pallidus affertur misero tibi caulis, olebit
lanternam. Illud enim vestris datur alveolis, quod
canna Micipsarum prora subvexit acuta.

Les canots, *cannae*, étaient souvent faits de la partie d'un bambou comprise entre deux nœuds. Voyez Pline 7, 21 et 7, 206.

L'interpolateur qui a, en tant d'autres endroits, défiguré notre poëte, s'est amusé ici encore à amplifier, c'est-à-dire à gâter l'œuvre de Juvénal. Comme si le nom de *Micipsa* n'indiquait pas assez la provenance de l'huile qu'on apporte à Trebius, ni *olebit lanternam* assez sa mauvaise qualité, il a fabriqué les vers 90 et 91 :

propter quod Romae cum Boccare nemo lavatur,
quod tutos etiam facit a serpentibus atris.

« On servira à votre maître un surmulet venu des côtes de la Corse ou des rochers de Tauromenium; car par suite de l'énorme luxe de table, notre mer est aux abois et ne produit plus rien qui vaille; à Virron on apporte une murène pêchée, un beau jour, dans les eaux dangereuses de la Charybde. Vous, au lieu d'une murène, vous aurez une anguille de la race des couleuvres; au lieu d'un surmulet, un Tiberinus couvert de taches et qui s'est engraissé durant le séjour qu'il a fait dans les cloaques et dans les cryptes de la Subure. » (Vv. 92-106).

Mullus erit domini, quem misit Corsica vel quem 92
Tauromenitanae rupes, quando omne peractum est 93
et jam defecit nostrum mare, dum gula saevit. 94
Virroni muraena datur, quae maxima venit 99
gurgite de Siculo. Nam dum se continet Auster,
dum sedet et siccat madidas in carcere pinnas,
contemnunt mediam temeraria lina Charybdim.
Vos anguilla manet longae cognata colubrae
Aut glacie aspersus maculis Tiberinus et ipse
Vernula riparum, pinguis torrente cloaca 105
et solitus mediae cryptam penetrare Suburae.

Je ne puis pas m'empêcher de considérer comme interpolés les vers 95-98, les deux premiers,

retibus assiduis penitus scrutante macello
proxima nec patimur Tyrrhenum crescere piscem,

parce qu'ils ne sont qu'une amplification de *defecit nostrum mare*, et les deux derniers,

instruit ergo focum provincia; sumitur illinc
quod captator emat Laenas, Aurelia vendat,

parce qu'ils expriment une pensée complètement étrangère au tableau du dîner de Virron; enfin parce qu'ils empêchent de saisir le rapport que le poëte a voulu établir entre le surmulet et la murène d'un côté et l'anguille et le poisson Tiberinus de l'autre.

Mais quel est le poisson que Juvénal désigne par *Tiberinus?* Les poissons du Tibre étaient nombreux et de différentes espèces. Horace, S. 2, 2, 31, parle d'un *lupus Tiberinus*, dont on faisait grand cas, comme on peut le voir par ce qu'en dit Pline, 9, 31. Comment le Tiberinus dont parle Juvénal peut-il être couvert de taches par suite de la glace? Les eaux du Tibre gèlent-elles? Et s'il est surpris par la glace, il doit mourir et ne peut plus s'engraisser. Un des scoliastes explique *glacie* par *nomen piscis*. Est-ce que *glacie* est un nom de poisson? Il est évident après cela que *glacie* n'est qu'une erreur de copiste. C'est *glanis* que le poëte a écrit. Le glanis est une espèce de silure (Ael. N. A. 12, 14), poison fort commun et que les Romains n'estimaient guère, comme le prouvent les passages de Juvénal 4, 33 et 14, 132. Ainsi il faut dorénavant lire

aut glanis aspersus maculis Tiberinus.

Le glanis est, lui aussi, comme l'anguille, un habitant du rivage, *et*

ipse vernula riparum. Au lieu de *et ipse* on trouve aussi dans ce sens *ipse* seul, par exemple Ov. Fast. 1, 241. Le contraire de la locution *et ipse* est *nec ipse*, « lui non plus », dont il y a un exemple chez Quintilien, 10, 190.

Vient ensuite le service principal. « Devant le patron fument le foie gras d'une oie, une poularde énorme et un sanglier digne du coutelas de Méléagre. Et si c'est le printemps, on fera suivre ces mets d'un plat de truffes qu'ont fait pousser en Afrique les pluies et les orages. Ah, s'écrient les convives, les truffes de Libye avant tout ! » (Vv. 114-119).

Anseris ante ipsum magni jecur, anseribus par
altilis et flavi dignus ferro Meleagri
fumat aper. Post haec tradentur tubera, si ver
tunc erit et facient optata tonitrua coenas
majores. « Tibi habe frumentum, Alledius inquit,
aut, Libye, disjunge boves, dum tubera mittas ! »

Dans ce passage j'ai mis *haec* à la place de *hunc*, que donnent les éditions, pour le motif que, le foie gras, la poularde et le sanglier se trouvant servis à la fois devant Virron, les truffes ne peuvent être servies après le sanglier seul, *post hunc*, mais doivent l'être après les trois mets dont il s'agit, *post haec*. Quant au truffes, Pline, 19,37, nous dit qu'elles sont le plus tendres au printemps et que les orages d'automne les font naître et grandir. De là le nom de κεραύνια, par lequel les Grecs désignaient une espèce particulière de ce tubercule.

Les livres imprimés portent : *o Libye, disjunge boves*, je crois, par erreur. Si la Libye doit garder le blé pour elle, *tibi habe frumentum*, elle ne doit pas dételer les bœufs de la charrue, *disjunge boves;* car, en abandonnant le labourage, elle n'aurait pas de blé du tout. Pour dire quelque chose de raisonnable, Alledius ne peut dire que *aut, Libye, disjunge boves.* « Libye, garde ton blé pour toi, ou renonce même à labourer tes champs, pourvu que tu nous envoies des truffes ».

En voyant les bonnes choses que mangent Virron et ses amis, les clients se sentent venir l'eau à la bouche.

Il est facile de voir que les vers 166-169, si inopportuns à l'endroit où il se trouvent, ne sont bien à propos qu'ici. Cependant, dans leur transmigration, il ont souffert un peu au commencement et à la fin. Voici comment ils me semblent pouvoir être restaurés :

104 *Spes bene coenandi vos hic capit. « Ecce dabit jam* 106
« semesum leporem atque aliquid de clunibus apri,
« ad nos jam veniet minor altilis. » Inde parati
intentique omnes et stricto pane tacetis.

« C'est alors que l'appétit vous vient de bien manger. Tenez, s'écrie chacun de vous, il va nous passer un morceau de lièvre, une cuisse de sanglier; nous aurons les restes de sa poularde. Ensuite, tous aux aguets, tous pleins d'attente et la main armée de votre... pain, vous gardez le silence. »

Il y a dans ces derniers mots une allusion fort ingénieuse au vers de Virgile : *Conticuere omnes intentique ora tenebant.*

Partout dans cette satire le poëte procède par comparaison. A chaque service il nous dit quels mets on apporte à Virron et à ses amis et lesquels à Trebius et aux autres clients. A l'endroit où nous sommes arrivés nous trouvons bien ce que mange Virron et les autres seigneurs, mais nous ne voyons pas ce qu'on donne à Trebius et à ses compagnons. Ce n'est pas à coup sûr la faute de Juvénal. Celui-ci n'aura pas manqué de nommer les bêtes dont Virron, au lieu de sanglier, de poulardes et de foies gras, faisait servir les viandes à ses malheureux clients, viandes détestables et qu'il leur était impossible d'avaler. Il y a donc ici une lacune.

« Pour que votre indignation soit complète, vous pouvez voir, en attendant, l'écuyer tranchant découper avec adresse les lièvres et les poulardes que mange votre maître ». (Vv. 120-124.)

« Si vous avez le courage de vous plaindre de la conduite de votre maître, comme pourrait le faire tout homme de condition libre, on vous mettra à la porte. Car vous n'êtes que de pauvres diables. » (Vv. 125-131.)

109 *Duceris planta, velut ictus ab Hercule Cacus* 125
et ponere foris, si quid temptaveris unquam
hiscere, tanquam habeas tria nomina. Plurima sunt quae 127,130
non audent homines pertusa dicere laena.

« Mais si, par un heureux hasard, vous deveniez tout à coup riche à millions, Virron aurait à sa table toutes les attentions possibles pour vous. Encore, dans ce cas, il ne faudrait point avoir d'enfants. (Virron aime les héritages.) Maintenant que vous n'avez pas le sou, que votre femme vous donne des enfants tant et plus, il s'amusera avec eux et leur fera même des cadeaux quand ils viennent avec vous pour dîner chez lui. » (Vv. 132-145.)

Le repas tire à sa fin; on va servir le dessert.

« Des champignons dangereux à la vile troupe des clients; à Virron un bolet, mais un bolet exquis comme en mangeait Claude avant celui que lui prépara sa femme. (Vv. 146-148.)

126 *Vilibus ancipites fungi ponentur amicis,* 146
boletus domino, sed quales Claudius edit,
ante illum uxoris, post quem nil amplius edit.

Le mot *sed*, que Heinrich et d'autres commentateurs n'ont pas compris, se trouve ici et ailleurs employé dans le sens de *et... quidem*. C'est ainsi que Martial, 9, 41, 3, a dit :

Hoc nihil esse putas? Scelus est, mihi crede, sed ingens,
quantum vix animo concipis ipse tuo.

Pline, 18, 32, ainsi qu'Apulée, Met. 7, 12 et 10, 22, nous fournissent d'autres exemples de cette signification de la particule *sed*.

« Virron se fera servir à lui et aux autres Virron des pommes dont la seule odeur réjouit les sens. Vous savourez une pomme sale et rugueuse comme en ronge au boulevard le singe qui, armé d'un bouclier et portant le casque, apprend sous les menaces du fouet à lancer le javelot du haut d'une chèvre au poil ébouriffé. » (Vv. 149-155.)

129 *Virro sibi et reliquis Virronibus illa jubebit* 149
poma dari, quorum solo pascaris odore; 150
tu scabie frueris mali, quod in aggere rodit, 153
qui tegitur parma et galea metuensque flagelli
discit ab hirsuta jaculum torquere capella.

L'interpolateur, qui cherche en vain à nous cacher ses méfaits, n'étant pas content de l'expression si simple et si belle *quorum solo pascaris odore*, en affaiblit la beauté et la force en ajoutant les vers 151 et 152 :

qualia perpetuus Phaeacum autumnus habebat,
credere quae possis subrepta sororibus Afris.

Il a fait, comme on voit, son thème en deux façons.

Peut-être, en essayant ces rédactions différentes, son intention était-elle de n'en conserver qu'une; car elles se valent l'une l'autre.

Que c'est d'un singe qu'il s'agit dans les trois derniers vers de ce passage, c'est ce que nous apprend une des scolies.

« Si Virron vous régale ainsi, ce n'est pas, comme vous pourriez

le croire, par esprit d'économie; non, il le fait pour jouir de vos mécomptes, de vos peines, de vos dépits » (Vv. 156-160.)

Les vers 161-165 ont été, par O. Ribbeck, bannis du texte, comme n'étant pas de Juvénal, pour des motifs qui me paraissent fort plausibles.

« Celui-là a bien raison qui en use ainsi avec vous. Si vous pouvez tout souffrir, vous le devez aussi. On vous verra encore jouer le rôle du sot personnage qui prête aux soufflets sa tête rasée et son dos aux coups de lanières, esclave digne de tels repas et d'un pareil patron ». (Vv. 170-173.)

Ille sapit qui te sic utitur. Omnia ferre
si potes, et debes. Pulsandum vertice raso
praebebis quandoque caput nec dura timebis
flagra pati his epulis et tali dignus amico.

Quel était ce rôle de niais et de souffre-douleur? Dans quelles pièces se trouvait-il? Heinrich dit, dans les mimes. C'est possible. Il est possible aussi et pour moi plus probable qu'il faisait essentiellement partie des exodia, espèces de farces dans lesquelles abondaient les figures grotesques (Juv. 3, 175) et qui étaient fort goûtées par le peuple à Rome ainsi que dans toute l'Italie.

La fameuse satire contre les femmes est adressée à un certain Ursidius Postumus, qui, après avoir mené une jeunesse assez orageuse, cherche enfin à se marier. Juvénal, pour le détourner de son projet, lui fait la peinture des travers, des défauts, des vices qui ne rendaient guère aimables les dames de son temps.

« Sous le règne de Saturne et sous celui de Jupiter encore enfant la Chasteté, je veux le croire, peut avoir séjourné parmi les hommes. Mais quand ce dieu eut senti pousser sa barbe, elle quitta la terre en même temps qu'Astrée. Ce n'est pas d'aujourd'hui, Postume, qu'on foule aux pieds les liens du mariage ». (Vv. 1-23.)

Antiquum et vetus est alienum, Postume, lectum
concutere atque sacri genium contemnere fulcri.

Ces vers, qui résument si bien ce qui précède et forment un repos si naturel, sont suivis de deux autres, 24 et 25, que Juvénal ne peut pas avoir écrits :

Omne aliud crimen mox ferrea protulit aetas,
viderunt primos argentea saecula moechos.

C'est ce que sentira quiconque n'est pas dépourvu de goût littéraire.

La femme jalouse et cependant infidèle, dont le mari vient de découvrir la correspondance accusatrice, s'adresse par la pensée à Quintilien : Fournis, je t'en supplie, fournis-moi quelque excuse.

« Dic aliquem, sodes, dic, Quintiliane, colorem ». 280

Mais celui-ci, malgré son esprit inventif, n'en trouvant point pour un cas aussi grave, répond :

« Haeremus. Dic ipsa ».

Alors, prenant son courage à deux mains, la dame fait, pour le maintien de ses droits vis-à-vis de l'exigeant époux, le plaidoyer suivant :

« Olim convenerat » inquit,
« ut faceres tu quod velles, nec non ego possem
« indulgere mihi. Clames licet et mare coelo
« confundas; homo sum ».

Ce *homo sum* dit par une femme, qui applique si singulièrement la maxime de Térence, est assez plaisant et ne peut manquer de faire sourire.

« Si vous avez pour femme une personne que vous aimez, elle devient bientôt si exigeante que vous ne pourrez plus rien faire sans sa volonté. Sans elle pas de cadeau pour personne. Sans elle pas de vente, pas d'achat. C'est elle qui vous imposera vos relations d'amitié. Pour elle un vieux client, qui a depuis son enfance fréquenté votre maison, sera mis à la porte. En croix cet esclave ! s'écriera-t-elle, et vous ne sauriez l'empêcher ». (Vv. 206-223.)

Si tibi simplicitas uxoria, deditus uni 206
est animus, summite caput cervice parata
ferre jugum. Nullam invenies quae parcat amanti 208
Nil unquam invita donabis conjuge. Vendes 212
hac obstante nihil. Nihil, haec si nolet, emetur.
Haec dabit affectus. Ille excludetur amicus
jam senior, cujus barbam tua janua vidit. 215
« Pone crucem servo ! » — « Meruit quo crimine servus 219
supplicium ? Quis testis adest ? Quis detulit ? audi.
Nulla unquam de morte hominis cunctatio longa est. » —
« O demens, ita servus homo est ? Nil fecerit, esto !
Hoc volo, sic jubeo. Sit pro ratione voluntas. »

Dans ce tableau plein d'animation et où tout va en augmentant, il y a, entre la mise à la porte du client âgé et le crucifiement du

pauvre esclave, trois vers sans force et sans éclat, 216-218, qui séparent ce que le poëte avait, sans aucun doute, rapproché.

Testandi cum sit lenonibus atque lanistis
libertas et juris idem contingat arenae,
non unus tibi rivalis dictabitur heres.

« Alors que les maquereaux et les lanistes ont la liberté de faire un testament, et que les hommes de l'arène, c'est-à-dire les gladiateurs, possèdent le même droit, on vous imposera à vous pour héritier plus d'un rival ».

A quoi l'interpolateur a-t-il donc pensé en écrivant ces choses? Les gladiateurs, les lanistes et les maquereaux, s'ils sont mariés, ne peuvent-ils pas avoir, eux aussi, pour femmes des mégères qui les empêchent de faire leurs testaments comme ils le voudraient? Et pourquoi plus d'un rival? Un seul n'aurait-il pas suffi? Et pourquoi rival? Ceux-là sont rivaux qui recherchent les faveurs d'une même personne. *Eadem est amica ambobus*, dit Plaute (Stich. 3, 1, 30), *rivales sumus*. C'est donc *adulter* qu'il aurait au moins fallu mettre au lieu de *rivalis*. Car il s'agit d'époux et non d'amants. Enfin pourquoi exigerait-elle que ces adultères ou ces rivaux, comme vous voulez, fussent établis héritiers des biens de son mari? L'épouse et les enfants sont les héritiers naturels.

« Non seulement vous et les vôtres, continue Juvénal, avez à souffrir de la femme que vous aimez tant, elle devient aussi la terreur des petites gens du voisinage. La voilà en déshabillé qui les fait saisir et battre à coups de lanières ».

84 *Vicinos humiles rapere et concidere loris* 414
exsertata solet.

O. Ribbeck écrit *exertata*. Ce n'est qu'une orthographe différente du même mot, dont est provenue la leçon *exortata* que fournissent quelques manuscrits. Il n'y a que *exertata* ou *exsertata* que Juvénal puisse avoir écrit. *Exsertare* a le sens de *denudare*. Stace, Theb. 1, 411-412, décrivant les préliminaires de la lutte à laquelle vont se livrer, chez Adraste, Tydée et Polynice, dit :

ut jactis sermonibus irae
intumuere satis, tum vero erectus uterque
exertare humeros nudamque lacessere pugnam.

La dame vient de se lever. Dans le voisinage on fait du bruit. Cela

l'importune. Alors, avant d'avoir fait sa toilette, elle sort telle qu'elle est avec des domestiques pour mettre à la raison les perturbateurs de son repos.

« Il n'y aura plus rien d'impossible si Ursidius, cessant enfin une vie déréglée, va entrer en ménage ». (Vv. 41-44.)

119 *Quid fieri non posse putes, si jungitur ulla* 41
Ursidio, si moechorum notissimus, olim 42
quem toties texit perituri cista Latini, 44
stulta maritali jam porrigit ora capistro. 43

Voilà l'ordre dans lequel ces vers doivent se succéder. Le sens de la phrase et le nombre de la période ne permettent pas d'en douter.

Latinus, acteur de renom, jouait dans les mimes le rôle du séducteur que, à l'arrivée du mari, sa complice fait entrer dans un coffre où il a de la peine à se tenir caché. Voir des situations analogues Hor. S. 2, 7, 59-61 et Apul. Met. 9, 5-6.

Le passage qui concerne Messaline a été gâté en différents endroits. Le voici tel que le poëte me semble l'avoir écrit :

194 *Dormire virum quum senserat uxor,* 116
linquebat comite ancilla non amplius una 119
et nigrum flavo crinem abscondente galero. 120
Ausa Palatino et tegetem praeferre cubili, 118
intravit calidum, meretrix Augusta, lupanar 121
et cellam vacuam atque suam. 122

Et tegetem équivaut à *etiam tegetem*. Les *tegetes* étaient des nattes de jonc sur lesquelles se couchaient les mendiants et les pauvres. Voy. Plin. 21, 112; Juv. 5, 8; 9, 140.

Le vers 117,

sumere nocturnos meretrix Augusta cucullos,

est, en grande partie, d'une autre main que celle de Juvénal. Le poëte, ayant dit que la dame porte une perruque blonde pour cacher ses cheveux noirs, *nigrum flavo crinem abscondente galero*, n'a pu lui donner encore un capuchon, *cucullus*, qui était inutile; et comme il a commencé par dire qu'elle quitte son mari au moment où celui-ci vient de s'endormir, il n'a pu écrire *nocturnos*. On le voit, notre interpolateur n'est jamais satisfait; il amplifie toujours.

Cependant *meretrix Augusta* me paraît être de Juvénal autant que, dans le vers 120,

intravit calidum veteri centone lupanar

veteri centone me fait l'effet d'être de son amplificateur. Car le terme *tegetem* dit suffisamment qu'il s'agit d'un lieu de bas étage. Ensuite, pour dire en latin ce que je pense, non *veteri centone*, seu velo, calidum fuisse puto lupanar, sed magna puellarum virorumque frequentia et pingui lucernarum fumo. Je crois donc qu'il faut substituer à *veteri centone* les mots *meretrix Augusta.*

Le poëte établit, vv. 286-345, « que les désordres qui désolent la société romaine proviennent du luxe et de l'excès de table qui, à la suite des victoires et d'une paix durable, ont envahi les femmes aussi bien que les hommes. Quand Rome fut pauvre et eut à combattre des ennemis, il n'en était pas ainsi. »

Des transpositions et des passages interpolés ont ici encore défiguré l'œuvre du génie. Qu'on en juge en comparant le texte qui suit, texte qui seul, à mes yeux, révèle le poëte, avec l'espèce d'amphigouri que fournissent les éditions.

Unde haec monstra tamen vel quo de fonte, requiris? 286
Praestabat castas humilis fortuna Latinas
quondam, nec vitiis contingi parva sinebant
tecta labor somnique breves et vellere Tusco
vexatae duraeque manus ac proximus Urbi 290
Hannibal et stantes Collina turre mariti. 291
Ecquis tunc hominum contemptor numinis aut quis 342
simpuvium ridere Numae nigrumque catinum
et Vaticano fragiles de monte patellas
ausus erat? Sed nunc ad quas non Clodius aras? 345
Nunc patimur longae pacis mala. Saevior armis 292
luxuria incubuit victumque ulciscitur orbem. 293
Prima peregrinos obscena pecunia mores 298
intulit et turpi fregerunt saecula luxu 299
divitiae molles. Quid enim Venus ebria curat, 300
grandia quae mediis iam noctibus ostrea mordet? 302
Inguinis et capitis quae sint discrimina nescit, 301
quum perfusa mero spumant ungenta Falerno, 303
quum bibitur concha, quum jam vertigine tectum 304
ambulat et geminis exsurgit mensa lucernis. 305
I nunc et dubita, qua sorbeat aëra sanna 306
Maura, Pudicitiae veterem quum praeterit aram, 308
Tullia quid dicat notae collactea Maurae. 307
Noctibus hic ponunt lecticas, micturiunt hic 309
inque vices equitant ac luna teste moventur 311
effigiemque deae longis siphonibus implent. 310
Inde domos abeunt; tu calcas luce reversa 312
conjugis urinam magnos visurus amicos. 313

Noverunt Mauri atque Indi, quae psaltria penem 337
Majorem quam sunt duo Caesaris Anticatones, 338
illuc, testiculi sibi conscius unde fugit mus, 339
intulerit, ubi velari pictura jubetur 340
quaecunque alterius sexus imitata figuram. 341
Nota Bonae secreta Deae, quum tibia lumbos 314
incitat et cornu pariter vinoque feruntur 315
attonitae crinemque rotant ululantque Priapi
Maenades. O quantus tunc illis mentibus ardor
concubitus! Quae vox saltante libidine! Quantus
ille meri veteris per crura madentia torrens!
Lenonum ancillas posita Saufeja corona 320
provocat ac tollit pendentis praemia coxae, 321
ipsa Medullinae fluctum crissantis adorat. 322
Nil ibi per ludum simulabitur, omnia fient 324
ad verum quibus incendi jam frigidus aevo 325
Laomedontiades et Nestoris hernia possit. 326
Tunc prurigo morae impatiens, tum femina simplex, 327
tum, fas est, admitte viros. Si dormit adulter, 329
si nihil est, servis incurritur. Abstuleris spem 331
servorum, venit et conductus aquarius. Hic si
quaeritur et desunt homines, mora nulla per ipsam
quo minus imposito clunem summittat asello.

L'ordre dans lequel j'ai placé les vers de ce passage se justifie pleinement par la suite des idées. Je vais justifier en peu de mots la suppression de six vers dans lesquels O. Ribbeck n'a pas reconnu la main du falsificateur.

Juvénal, après avoir dit que Rome, réduite aux durs travaux et résistant à Hannibal devant les portes de la ville, avait connu la chasteté des mœurs, ajoute : « A présent nous souffrons les calamités d'une longue paix. La débauche, plus terrible que les armes, s'est établie au milieu de nous et venge le monde vaincu. Avec l'argent, ce bien funeste, nous sont venues les mœurs étrangères et nos générations ont succombé aux excès honteux des richesses corruptrices. »

Ce langage abondant, quoique simple et clair, sert de thème d'amplification à l'interpolateur. C'est surtout *peregrinos obscena pecunia mores intulit* qui lui paraît nu et pauvre, et voici comment il a, vv. 294-297, habillé cette pensée du poëte :

« Aucun crime ni méfait d'inconduite ne sont absents depuis qu'a péri la pauvreté romaine. De là sont venues affluer vers ces collines Sybaris, Rhode, Milet et Tarente couronnée, pétulante et grisée ».

Nullum crimen abest facinusque libidinis, ex quo
paupertas Romana perit. Hinc fluxit ad istos
et Sybaris colles, hinc et Rhodos et Miletos,
atque coronatum et petulans madidumque Tarentum.

Quel sot personnage cet amplificateur doit avoir été!

Dans la description des désordres commis aux mystères de la Bonne-Déesse, mystères qui se célébraient la nuit, au mois de décembre, il s'est également permis d'intercaler deux vers, dont le plus grand défaut est d'obscurcir la pensée du poëte et d'en rendre l'intelligence presque impossible. C'est que l'interpolateur ne la comprenait pas lui-même.

Entre le vers 327,

tunc prurigo morae impatiens, tum femina simplex,

et le vers suivant,

tum, fas est, admitte viros. Si dormit adulter

il a inséré ceci :

ac pariter toto repetitus clamor ab antro.

D'abord il est évident que le sens exigeait *repetitur*. Mais comme le mètre ne comporte pas ce présent, il a mis, sans se gêner, le parfait *repetitus (est)*.

Ensuite appeler la maison du premier magistrat de Rome, car c'est là qu'avaient lieu ces fêtes, une grotte, une caverne, *antrum*, ne serait, certes, pas venu à l'idée de Juvénal.

Enfin, pour m'exprimer en latin, car la chose est assez délicate à dire en français, non matronae ad mysteria congregatae sequentia loquuntur, sed ipse Juvenalis voce illa feminam, quam vocat simplicem, hoc est meram et rei, quam sola praestare potest, maximopere indulgentem, cohortatur, quum nimio plus libido ejus sit concitata, ut tandem corporis sui copiam viris faciat. Nam *admittere* hoc loco, ut interdum alibi, vocabulum est venereum. Singularis numerus *(feminam)* in universum usurpatus est, pro plurali.

L'œuvre du poëte a été plus détériorée encore par l'insertion des mots

illa jubet sumto juvenem properare cucullo

entre les vers

249 *tum, fas est, admitte viros. Si dormit adulter,* 329
si nihil est servis incurritur etc.

Car il en est résulté que les deux incises *si dormit adulter* et *si nihil est*, dont l'une ne s'explique que par l'autre, sont séparées de manière qu'elles n'ont plus, la dernière surtout, aucun sens.

Juvénal, dans ce passage, a pensé à l'affaire de Clodius et de la femme de César. Le premier a été suffisamment indiqué par les vers: *Noverunt Mauri etc.* Expliquons le reste en latin. *Si,* vinò mersus, *dormit adulter*, qui interest mysteriis habitu psaltriae neque ideo eum necesse est juvenem sumto juberi properare cucullo, *si* propterea *nihil est*, nam dormiendo feminae morem gerere non poterit, servi e cellis appellantur; si servi deficiunt, conductus arcessitur aquarius e platea. Si nec aquarius praesto nec omnino homines, ad bestias decurritur.

En voilà assez pour prouver que les vers 328 et 330 ne sont que de misérables interpolations et que l'interpolateur ne comprenait point ce qu'il a si fort gâté.

Je n'ai plus qu'une observation à faire sur ce passage; elle concerne la lexicographie et la grammaire latines.

C'est

ubi velari pictura jubetur
quaecunque alterius sexus imitata figuram,

qu'il faut lire, et non

ubi velari pictura jubetur,
quaecunque alterius sexus imitata figuram est.

Quaecunque est pronom indéterminé et non pronom relatif; il équivaut à peu près, à *omnis*, et signifie *quelconque*. On trouve *quicunque* dans ce sens Juv. 3, 156; 3, 230; 6, 412; 8, 27; 10, 359; 13, 56; 13, 89; 14, 210; Quint. 10, 7, 2. S'il était pronom relatif, il faudrait plus loin *imitatur figuram*, non *imitata figuram est*. Car ce n'est que le participe du parfait, et non le parfait lui-même, qui peut avoir le sens du présent, dans les verbes déponents. Or il s'agit ici du présent, il s'agit d'un portrait qui imite, et non pas qui a imité.

Le poëte nous présente, vv. 487-507, une dame romaine qui se fait coiffer pour aller en visite. Deux jeunes esclaves sont occupées à peigner et à boucler ses cheveux. D'autres, déjà vieilles et émérites, assistent à l'opération pour donner leurs avis sur le choix des façons à donner aux différents étages de la chevelure. L'une des deux premières, la pauvre Psécas, est battue avec un nerf de bœuf pour avoir laissé s'égarer une touffe au-dessus des autres, brutalité qui excite à un haut degré l'indignation du poëte.

Altera laevum 495
extendit pectitque comas et volvit in orbem.

« A gauche une autre déploie les cheveux de la maîtresse, les peigne et les roule en boucles ».

Le mot *laevum* dans le sens d'un adverbe, au lieu de *a laevo* ou *a laeva*, est assez remarquable. Il se trouve encore employé ainsi Virg. Aen. 2, 693; 9, 631; Val. Flacc. 1, 156.

Toutes les femmes à Rome ont la manie de parler grec. Passe encore pour les jeunes, mais pour les vieilles c'est impardonnable ». (Vv. 185-200).

Dones tamen ista puellis. 191
Tune etiam, quam sextus et octogesimus annus
pulsat, adhuc graece ! Non est hic sermo pudicus
in vetula. Quoties lascivum intervenit illud
ζωὴ καὶ ψυχή ! *Quod enim non excitet inguen* 195-196
vox blanda et nequam ? Digitos habet. Et tamen omnes
subsidunt pennae, dicas haec mollius Haemo
quamquam et Carpophoro. Facies tua computat annos.

Ce passage, peu intelligible dans toutes les éditions, devient parfaitement clair par la ponctuation que j'ai adoptée.

Au milieu l'interpolateur a, de son crû, ajouté

modo sub lodice relictis 195
uteris in turba !

C'est qu'il a voulu amplifier l'idée fournie pas les mots *lascivum illud* et *digitos habet*. Encore l'a-t-il fait d'une manière maladroite et fort louche en disant *relictis* au lieu de dire *usurpatis*.

Haemus et Carpophorus étaient des acteurs grecs qui jouaient sur la scène des rôles de femmes. Il a été question déjà du premier dans la satire 3, 99.

Quam sextus et octogesimus annus pulsat, jolie expression. La dame a 85 ans et le 86me vient frapper à sa porte. Nous en trouverons le pendant 14, 11 :

quum septimus annus
transierit puerum.

« Lorsque la septième année aura passé sur la tête de l'enfant ».

« D'autres ont un goût passionné pour la musique et s'intéressent aux chanteurs et aux artistes au point de faire des sacrifices pour le succès de celui d'entre eux qu'elles préfèrent ». (Vv. 379-397).

Après avoir, comme exemple de cette extravagance, raconté l'histoire d'une dame de haut parage, Juvénal dit :

381 ***Dic mihi nunc, quaeso, dic antiquissime divum,***
respondes his, Jane pater? Magna otia coeli! 394

Le sens de ces derniers mots, *magna otia coeli*, a été délayé par l'interpolateur comme suit :

Non est, ut video, non est quod agatur apud vos. (1)

Que ce vers est interpolé se voit, entre autres, à la répétition si inutilement emphatique de *non est*.

X. Prinz.

Liége, janvier 1867. ***(Pour être continué.)***

INSCRIPTION LATINE

SUR LA MORT D'UNE CHIENNE.

Il n'y a pas longtemps, le 1er juillet 1865, on a trouvé à Auch, en France, une plaque de marbre contenant, en dix vers hendécasyllabes, l'épitaphe latine d'une chienne, appelée Myia, c'est-à-dire la Mouche. Voici cette jolie inscription, car elle est jolie, telle que la reproduit la dernière livraison du Philologus, t. XXV, p. 136, sauf la lettre *e* que j'ai ajoutée, entre crochets, à la fin du dernier mot du 6me vers.

Quam dulcis fuit ista, quam benigna,
quae, quum viveret, in sinu jacebat
somni conscia semper et cubilis.
O factum male, Myia, quod peristi!
Latrares modo, si quis adcubaret
rivalis dominae licentiosa [e].
O factum male, Myia, quod peristi!
Altum jam tenet insciam sepulcrum
nec sevire potes nec insilire,
nec blandis mihi morsibus renides.

Ce qui veut dire :

« Combien elle était douce et bonne, celle qui, de son vivant, se tenait toujours dans sa retraite, ne pensant guère qu'à dormir et à se bien coucher. Ah, quel malheur, Myia, que tu sois morte!

(1) La leçon *ut video* vaut mieux que la leçon *quod video*.

Tu n'aboyais que lorsque, peu fidèle, notre maîtresse accueillait nos rivaux. Ah, quel malheur, Myia, que tu sois morte ! Maintenant sans connaissance le tombeau te renferme; tu ne peux plus bondir et t'acharner, dans tes transports de joie tu ne me donnes plus de tendres morsures. »

Quelle étrange destinée que celle des choses humaines ! Voilà qu'une bonne trouvaille sauve de l'oubli le nom d'une pauvre bête, qui a vécu il y a peut-être dix-huit cents ans et nous fait connaître, en peu de mots, sa vie et son bonheur, tandis qu'elle nous laisse ignorer les noms de ses maîtres et le sort qu'ils ont eu.

Pour montrer que la traduction que je viens de faire de l'épitaphe de Myia rend assez bien les tours et les pensées de l'original, je crois qu'il ne sera pas superflu d'examiner et d'expliquer certaines expressions qu'on y rencontre.

Myia, bien élevée et naturellement sage, au lieu de courir, comme tant d'autres font, les rues, vivait retirée et se tenait prudemment dans son intérieur, *in sinu* (sc. aedium) *jacebat*. Salluste, Cat. 52, dit : *alii intra moenia atque in sinu urbis sunt hostes*. On n'a pas même besoin de rien sous-entendre au mot sinus; sans complément il signifie parfois la retraite et la solitude. C'est le cas, par exemple, chez Tacite, Agr. c. 30. Son contraire est alors publicum ou propatulum. Nous verrons tantôt quelle était la retraite où Myia se tenait cachée.

Le verbe jacere marque souvent la nonchalance ou le désœuvrement, soit qu'on s'y livre par caractère et par goût, comme Myia le faisait, soit que la nécessité et la force nous y réduisent, comme c'est arrivé à Ovide, qui, Pont. 1, 3, 50, écrit :

Orbis in extremi jaceo desertus arenis,
fert ubi perpetuas obruta terra nives.

En se couchant et en se levant Myia ne pensait pas à mal ; elle aussi pouvait se dire :

Conscia mens recti famae mendacia ridet.

Par la phrase exclamative *O factum male, Myia, quod peristi*, l'auteur de l'épitaphe exprime sa douleur de voir celle qu'il aimait tant, privée enfin d'une vie aussi exemplaire et aussi douce.

Jusqu'ici tout lecteur s'imagine qu'il est probablement question de quelque dame âgée déjà et ayant eu l'habitude de prendre ses aises au

coin du feu. Mais le premier mot du distique suivant nous tire de l'erreur. Dans *latrares* nous entendons grincer des dents et, pleins de surprise, nous nous apercevons qu'il s'agit d'une chienne qui se tenait couchée dans sa niche pratiquée au vestibule, ou à l'avant-cour, près de l'entrée de la maison. C'est cette niche qui est désignée par le mot sinus de tout à l'heure.

Au vers 6me l'ouvrier dont le ciseau a gravé les caractères de l'inscription, doit avoir oublié l'*e* final de *licentiosae*, de même qu'il a oublié un *a* en mettant, v. 9, *sevire* au lieu de *saevire*. Car *licentiosa* ne donne aucun sens qui puisse convenir. L'adjectif licentiosus se trouve rarement dans les auteurs latins de l'époque classique et qualifie chez eux toujours des choses. Ici il est employé en parlant d'une personne quae nimia se gerendi utitur licentia.

Le mot *adcubaret* est à double entente, pouvant être pris dans deux sens différents, sive mensa sive toro.

Il me semble que *rivalis* aussi a un double rapport, en ce qu'il indique le rival non seulement de celui qui a composé l'épitaphe mais aussi de celle qu'il en a honorée. Car Myia, comme c'est dans la nature de la race à laquelle elle appartenait, ne devait pas non plus aimer que leur maîtresse prodiguât ses amitiés à des êtres étrangers à la maison. Elle aussi était jalouse.

Le regret des services que pendant ses absences lui rendait la chienne en grognant et en aboyant lorsque des hommes suspects entraient chez lui, fait que le poëte inconnu s'écrie une seconde fois : *O factum male, Myia, quod peristi!* Qui sait, c'était peut-être à cause du talent qu'elle possédait de guetter et d'éconduire les galants présomptueux qu'il lui avait donné le nom de Myia, la Mouche.

Mais voilà que se présente une difficulté qui pourrait faire révoquer en doute, pour cette partie de l'épitaphe, l'exactitude de notre traduction, s'il nous était impossible de la résoudre d'une manière satisfaisante.

Que faire avec *latrares?* On se serait attendu à *latrabas*. En effet, en parlant des durs travaux et des mauvais traitements que Marius avait à subir pendant sa jeunesse dans les rangs inférieurs de l'armée, Juvénal, 8, 247, s'exprime ainsi :

> ***Nodosam post haec frangebat vertice vitem,***
> ***si lentus pigro muniret castra dolabra.***

« Après cela il sentait sur sa tête se briser le sarment noueux, si, la

pioche immobile, il montrait peu d'ardeur à préparer le camp. » Et Perse, 3, 44, emploie le même tour pour nous faire connaître le stratagème auquel il recourait, étant enfant, afin de ne pas devoir écrire son Caton mourant et le réciter en classe en présence de son maître satisfait et de son père entouré d'un cortége d'amis.

Saepe oculos, memini, tangebam parvus olivo,
grandia si nollem morituri verba Catonis
dicere, non sano multum laudanda magistro,
quae pater adductis sudans audiret amicis.

Voilà à l'indicatif les verbes *frangebat* et *tangebam* suivis de *si* avec le subjonctif de l'imparfait. D'autres exemples de cette construction sont Cic. Rosc. Am. § 111; Liv. 21, 11, 9; Tac. Ann. 13, 37.

Pourquoi n'est-ce donc pas *latrabas?* Est-ce encore, comme tantôt, la faute du tailleur de pierres? Ceux qui ont découvert le marbre, y ont-ils mal regardé? Ou, enfin, est-ce un solécisme?

Rien de tout cela. *Latrares* est fort correct.

Le subjonctif de l'imparfait, en effet, a parfois en bon latin le sens qu'en allemand on exprime par mochte, et en anglais par would, avec l'infinitif. En allemand on pourrait très-bien rendre les deux vers dont nous parlons de la manière que voici :

Bellen mochtest du nur wenn nebenbuhler
pflichtvergessen die herrin bei sich aufnahm;

et en anglais par : You would only bark, when some rival was admitted by our treacherous mistress.

Horace, en parlant d'un chanteur, le sarde Tigellius, qui, quand on l'en priait, refusait obstinément de montrer son talent et chantait à tue-tête pendant tout le repas quand on aurait préféré toute autre chose, dit, Sat. 1, 3, 8 :

Caesar, qui cogere posset,
si peteret per amicitiam patris atque suam, non
quidquam proficeret; si collibuisset, ab ovo
usque ad mala citaret « io Bacche » modo summa
voce, modo hac, resonat quae chordis quatuor ima.

Voilà, dans des propositions principales, les subjonctifs *proficeret* et *citaret* au lieu des indicatifs *proficiebat* et *citabat*. Il n'y a pas beaucoup de différence entre l'un et l'autre mode, pas plus qu'en allemand et en anglais entre les auxiliaires mochte et would avec un verbe à l'infinitif et l'indicatif de l'imparfait du verbe. Cette construc-

tion est fort rare en latin parce qu'elle prête trop à l'amphibologie. Mais au présent le tour analogue est assez usité. Quand Myia vivait encore, son maître aurait pu lui dire, aussi avec une nuance de pensée fort légère,

allatres modo, si quis adcubare
succedat dominae licentiosae,

aussi bien que

allatras modo, si quis adcubare
succedat dominae licentiosae.

Le reste de l'épitaphe n'est plus difficile à expliquer.

Jadis, lorsque son maître rentrait au logis, la pauvre Myia, joyeuse et contente, lui donnait ce qu'elle avait, de tendres morsures. Jolie pensée et bien rendue. Non osculis, sed, quo poterat, blandis magistro morsibus renidebat.

Le verbe renidere signifie souvent étinceler de joie, montrer à quelqu'un sa satisfaction ou sa bienveillance. Chez Apulée, Met. 10, 16, Lucius, qui avait été changé en âne, dit : *tandem ex aliqua parte mollius mihi renidentis fortunae contemplatus faciem, securus esitabam.*

Jadis elle bondissait, insiliebat, et s'acharnait, saeviebat. Saevire est le terme propre en parlant des animaux sauvages qui poursuivent leur proie et des chiens qui attaquent quelqu'un. Aulu-Gelle, 7, 1, 6, rapporte, au sujet de Scipion l'Africain, *priusquam diluculare in Capitolium ventitare... aedituosque saepe esse demiratos quod solum id temporis ingredientem canes semper in alios saevientes, neque latrarent eum neque incurrerent.*

Incurrere est, dans ce passage, à peu près la même chose que dans l'épitaphe insilire.

Mais sur qui s'acharnait-elle? Sur qui bondissait-elle? Eh, sur quiconque venait pour ravir au poëte le cœur de sa dame. Elle bondissait et s'acharnait,

si quis adcubaret
rivalis dominae licentiosae.

Car elle avait bien plus de conscience que le mâtin qui (Anthol. Burm. t. II, p. 293), a osé faire écrire sur son tombeau :

Latratu fures excepi, mutus amantes.
Sic placui domino, sic placui dominae.

Maintenant qu'elle dort, sous la froide pierre, le sommeil éternel, elle ne peut plus montrer ni joie ni colère. Nam quas limina res vident, earum

altum jam tenet insciam sepulcrum.

La forme extérieure ne distingue pas moins cette petite composition que le fond et le choix des idées. D'abord, en trois vers, une phrase conçue de manière à induire en erreur, sur l'être qu'il contient, l'âme pieuse qui vient visiter le tombeau; ensuite un distique, précédé et suivi d'une même proposition exclamative, distique qui la détrompe aussitôt à son grand étonnement; enfin, en trois vers encore, une phrase qui fait le pendant de la première.

On le voit, l'épitaphe de Myia pourra dignement figurer dans l'Anthologie latine, si jamais quelqu'un entreprend de faire une nouvelle édition de ce recueil de poésies légères.

X. Prinz.

Liége, janvier 1867.

OBSERVATIONS SUR QUELQUES PASSAGES DU PREMIER LIVRE DES *MEMORABILIA*.

Xénophon, pour prouver que Socrate croyait aux dieux de l'État, rapporte entre autres sa manière d'agir avec ses disciples au sujet des oracles. Ἀλλὰ μὴν, dit-il I, I, 6, ἐποίει καὶ τάδε πρὸς τοὺς ἐπιτηδείους. τὰ μὲν γὰρ ἀναγκαῖα συνεβούλευε καὶ πράττειν, ὡς ἐνόμιζεν ἄριστ' ἂν πραχθῆναι· περὶ δὲ τῶν ἀδήλων ὅπως ἀποβήσοιτο μαντευσομένους ἔπεμπεν, εἰ ποιητέα. Ce passage a depuis longtemps exercé la sagacité des critiques; pour ne citer que les plus récents, M. L. Dindorf propose de lire νομίζοιεν au lieu de ἐνόμιζεν et πέμπειν au lieu de ἔπεμπεν. « Non magis enim, dit-il (édition d'Oxford 1862 p. 4), Socrates semper affuit illis τὰ ἀναγκαῖα agentibus, quam ipse eos ad oracula misit, sed utrumque in universum suasit, et quamquam consilio alios juvit, inepte tamen diceretur aliis *suasisse* ut agerent quomodo non illi, sed ipse optimum judicaret ». M. Breitenbach (édition de Berlin, collection Weidmann 1863, p. 30) trouve le second changement fort probable et croit que le premier est nécessaire. Cette nécessité ne nous semble pas si évidente. Rien ne prouve qu'il s'agisse ici d'un conseil général pour tous les cas qui peuvent se présenter, et non de conseils particuliers, répétés chaque

fois qu'un élève venait consulter le philosophe; puis pourquoi Socrate ne pourrait-il pas donner des conseils sur la manière d'exécuter les choses réputées nécessaires? Supposons des disciples de Socrate allant le consulter sur l'une ou l'autre entreprise; si l'on ne pouvait y renoncer, s'il fallait l'entreprendre nécessairement, Socrate ne les envoyait pas à l'oracle pour demander εἰ ποιητέα, mais il se contentait de donner un conseil sur le mode d'exécution; il examinait comment on pourrait faire le mieux et disait de faire ainsi (συνεβούλευε καὶ πράττειν ὡς ἐνόμιζεν ἄριστ' ἂν πραχθῆναι). Si au contraire il n'y avait aucune nécessité de se lancer dans l'entreprise projetée, et que le résultat fût incertain, Socrate envoyait ses disciples à l'oracle, pour lui demander s'ils devaient poursuivre leur dessein (μαντευσομένους ἔπεμπεν εἰ ποιητέα).

En entendant notre passage de cette manière, ἐνόμιζεν et ἔπεμπεν n'offrent pas de difficulté. Mais il nous paraît moins facile d'expliquer l'opposition que le texte semble établir entre τὰ ἀναγκαῖα et τὰ ἄδηλα ὅπως ἀποβήσοιτο. Selon M. Breitenbach τὰ ἀναγκαῖα sont les besoins journaliers de la vie, dont on connaît le résultat, comme étant fort ordinaire. Nous hésitons beaucoup à admettre cette interprétation; qui penserait jamais à consulter soit Socrate soit l'oracle pour savoir s'il faut remplir une fonction journalière de la vie, s'il faut boire, manger ou dormir? Et si l'on suppose que Socrate donne ce conseil d'une manière générale, sans avoir été consulté, on lui attribue encore une naïveté dont le grand philosophe ne pouvait se rendre coupable. Nous croyons plutôt qu'il n'y a pas d'antithèse entre les choses nécessaires et celles dont le résultat est inconnu, et que l'auteur, au lieu d'opposer à τὰ ἀναγκαῖα les mots τὰ μὴ ἀναγκαῖα, s'est contenté de désigner celles des choses non nécessaires sur lesquelles l'oracle était consulté. Le lecteur doit suppléer par la pensée ce que l'écrivain a cru inutile de lui dire.

Cependant une variante qui se trouve à cet endroit dans l'un des principaux manuscrits des *Memorabilia*, pourrait faire supposer que Xénophon s'est exprimé avec plus de netteté. Tandis que le codex A (Parisinus N° 1302) lit ἀδήλων, le codex B (Parisinus N° 1740) a pour leçon ἄλλων. Le texte primitif n'aurait-il donc pas été: περὶ δὲ τῶν ἄλλων, ἀδήλων γ' ὅπως ἀποβήσοιτο? La ressemblance qui existe entre les mots ΑΛΛΩΝ et ΑΔΗΛΩΝ a pu facilement causer la disparition de l'un d'entre eux; quant à la particule γέ, elle n'avait plus de raison d'être du moment que ἄλλων n'était plus dans le texte.

Le premier chapitre se termine par la conclusion suivante : Θαυμάζω οὖν, ὅπως ποτὲ ἐπείσθησαν Ἀθηναῖοι Σωκράτη περὶ θεοὺς μὴ σωφρονεῖν, τὸν ἀσεβὲς μὲν οὐδέν ποτε περὶ τοὺς θεοὺς οὔτ' εἰπόντα οὔτε πράξαντα, τοιαῦτα δὲ καὶ λέγοντα καὶ πράττοντα περὶ θεῶν, οἷά τις ἂν καὶ λέγων καὶ πράττων εἴη τε καὶ νομίζοιτο εὐσεβέστατος (I, 1, 20). Reiske, Ernesti et Schneider ont retranché les mots περὶ τοὺς θεοὺς placés devant οὔτ' εἰπόντα, parce que l'adjectif ἀσεβὲς indique suffisamment par lui-même qu'il s'agit de choses religieuses et parce qu'on dit en grec περὶ θεῶν εἰπεῖν καὶ πράττειν et non περὶ τοὺς θεούς. Tout le monde, je pense, sera de leur avis, mais on approuvera peut-être moins M. Dindorf, quand il retranche également περὶ θεῶν après πράττοντα, sous prétexte qu'on dit bien λέγειν περὶ θεῶν mais non πράττειν περὶ θεῶν (éd. d'Oxford, p. 10). Ce raisonnement serait parfaitement juste si nous avions πράττοντα seul, mais l'auteur a dit λέγοντα καὶ πράττοντα περὶ θεῶν. Or on sait que parfois les écrivains anciens donnent un seul complément à deux verbes, qui, étant séparés, réclameraient des compléments différents. Ainsi dans ce même chapitre des *Memorabilia* § 11, Xénophon dit οὐδεὶς δὲ πώποτε Σωκράτους οὐδὲν ἀσεβὲς οὐδὲ ἀνόσιον οὔτε πράττοντος εἶδεν οὔτε λέγοντος ἤκουσεν, quoique le verbe ὁρᾶν ne se construise qu'avec l'accusatif. Puis si ἀσεβὲς peut se passer de complément pour désigner une chose ayant rapport à la religion, en est-il de même de λέγειν καὶ πράττειν? Remarquons encore que la glose se trahit par l'emploi de l'article περὶ τοὺς θεούς, tandis qu'ici nous avons περὶ θεῶν comme plus haut περὶ θεούς.

—

Au chapitre 3 du l. I, Xénophon rapporte que Socrate, pour faciliter à ses disciples la pratique de la tempérance, leur conseillait d'éviter les mets excitants ou trop délicats τὰ πείθοντα μὴ πεινῶντας ἐσθίειν μηδὲ διψῶντας πίνειν. Il ajoute que le philosophe disait en plaisantant qu'il s'expliquait ainsi les métamorphoses causées par Circé; celle-ci changeait les hommes en porcs, en leur faisant manger beaucoup de mets semblables, mais Ulysse s'abstint de ces mets, parce que Hermès lui en avait donné le conseil et qu'il avait par lui-même de l'empire sur ses passions, et il conserva ainsi sa nature humaine. Cette dernière pensée est rendue dans notre texte (§ 7) de la manière suivante : τὸν δὲ Ὀδυσσέα Ἑρμοῦ τε ὑποθημοσύνῃ καὶ αὐτὸν ἐγκρατῆ ὄντα καὶ ἀποσχόμενον τὸ ὑπὲρ τὸν κόρον τῶν τοιούτων ἅπτεσθαι, διὰ ταῦτα οὐ γενέσθαι ὗν. Il ne faudra pas de longues explications pour prouver que καὶ ne peut rester devant ἀποσχόμενον. Les mots Ἑρμοῦ τε ὑποθημοσύνῃ καὶ αὐτὸν ἐγκρατῆ ὄντα indiquent le motif de ἀποσχόμενον; ce ne sont pas des expres-

sions coordonnées; on ne peut donc les unir par la conjonction *et*. Pourquoi Ulysse ne fut-il pas changé? parce qu'il s'abstint de ces mets; pourquoi s'en abstint-il? à cause du conseil d'Hermès et de son caractère personnel. L. ROERSCH.

SUR LE MOT PRONONCÉ PAR CÉSAR AU PASSAGE DU RUBICON.

Plutarque raconte, dans la vie de Pompée ch. 60, que César près de passer le Rubicon, qui formait la limite de sa province, eut quelques moments d'hésitation et pensa à la grandeur de son entreprise. Puis tout à coup, dit-il, comme ceux qui s'élancent d'un lieu en précipice, il fit taire la raison, ferma les yeux au danger, dit en grec à son entourage ces seuls mots *que le dé soit jeté*, et fit passer son armée : τοσοῦτον μόνον Ἑλληνιστὶ πρὸς τοὺς παρόντας ἐκβοήσας « Ἀνερρίφθω κύβος » διεβίβαζε τὸν στρατόν. Dans la vie de César ch. 32, il raconte la même chose; après quelque hésitation, dit-il, César prononça ces mots, prélude ordinaire de ceux qui se lancent dans les hasards et les périls, *que le dé soit jeté* : τοῦτο δὴ τὸ κοινὸν τοῖς εἰς τύχας ἐμβαίνουσιν ἀπόρους καὶ τόλμας προοίμιον ὑπειπὼν « Ἀνερρίφθω κύβος » ὥρμησε πρὸς τὴν διάβασιν (V. encore les Apophthegmes dans les Œuvres morales). Appien dans la Guerre civile II, 35 rapporte, de la même manière, le mot de César et dit également que c'était une expression vulgaire τὸ κοινὸν τόδε ἐπειπὼν « ὁ κύβος ἀνερρίφθω. »

La phrase ἀνερρίφθω κύβος était en effet un proverbe grec fort usité, ayant le sens de « risquons l'entreprise ». Il est mentionné dans la plupart des recueils de proverbes grecs qui nous sont parvenus, dans Macarius (II, 8 et IV, 13) dans Apostolius II, 93, dans l'*Appendix proverbiorum* publié par M. Leutsch I, 28. On le rencontre aussi dans les auteurs. Dans Ménandre, par exemple, un personnage répond à son interlocuteur qui l'engage à ne pas se marier : La chose est décidée, risquons l'entreprise δεδογμένον τὸ πρᾶγμ' ἀνερρίφθω κύβος (Athénée XIII p. 559 E; fragm. de Mén. édit. Didot p. 7. — V. encore Lucien *Harmonides*, ch. 3 *de Imaginibus* ch. 16). De ce proverbe vient l'expression ἀναρριπτεῖν κίνδυνον qu'on trouve, entre autres, dans Hérodote (VII, 50) et dans Thucydide (IV, 85, 4; 95, 2; VI, 13, 1), et l'emploi de ἀναρριπτεῖν seul (avec τὸν κύβον ou κίνδυνον sous-entendu) dans le sens de risquer (Thucyd. V, 103).

Les Latins se servaient-ils du même proverbe et disaient-ils aussi dans leur langue *aleam jacere* pour risquer une entreprise? *Alea* a souvent chez eux le sens figuré de « hasard » et l'on trouve par conséquent des expressions telles que *aleam subire, aleam adire, in aleam ire*, mais on cherchera en vain *aleam jacere*, avec le sens indiqué, dans les auteurs latins, dans les dictionnaires et dans les recueils d'adages d'Érasme et de Manuce.

Or si *aleam jacere* n'a pas en latin le sens de *risquer*, est-il probable que César s'en soit servi en passant le Rubicon, et ne faut-il pas plutôt croire Plutarque affirmant qu'il s'est écrié en grec ἀνεῤῥίφθω κύβος? César, comme tous ses contemporains, parlait souvent grec, ses dernières paroles furent, comme on sait, καὶ σὺ εἶ ἐκείνων, καὶ σὺ τέκνον (Suétone Caes. 82). Il n'est donc pas à supposer qu'il ait traduit littéralement un proverbe grec, qui, en latin, n'a pas de signification claire et précise.

J'en conclus que Suétone faisant dire à César : *Eatur quo deorum ostenta et inimicorum iniquitas vocat. Iacta alea est*, a traduit l'expression grecque. Encore la traduction n'est-elle pas exacte, car ἀνεῤῥίφθω κύβος signifie « que le dé soit jeté » et non « le dé est jeté, *alea jacta esto*, et non *alea jacta est*. » Mais la phrase *alea jacta est* est-elle sortie réellement de la plume de Suétone, et ne faut-il pas l'attribuer plutôt à un copiste étourdi? Les manuscrits n'offrent pas de variantes, mais *alea jacta esto* a pu se modifier si facilement en *alea jacta est*, que l'autorité des manuscrits, en cet endroit, n'est pas d'une grande valeur. Telle était déjà l'opinion d'Érasme, telle était aussi celle de Casaubon et de Ruhnkenius, qui lisent *alea jacta esto;* M. Freund écrit de même dans son dictionnaire, et quoique le dernier éditeur de Suétone, M. Roth, ait laissé la leçon *jacta est*, je crois qu'il faut adopter le premier avis.

Ἀνέῤῥιπται κύβος, et par conséquent aussi *alea jacta est* qui en est le mot à mot, signifie « l'entreprise est tentée. » Suétone ne pouvait l'ignorer; voyons donc s'il a pu faire rendre cette idée par César au passage de Rubicon. César, à ce qu'il rapporte, hésitait à franchir le fleuve; il disait à ses amis : « *etiam nunc regredi possumus; quod si ponticulum transierim omnia armis agenda erunt* »; puis il vit un homme qui, après avoir attiré par le son d'une flûte champêtre des soldats et des trompettes de l'armée, saisit l'instrument d'un de ces derniers et passa le fleuve en sonnant la charge. C'est en ce moment que César prononça ces paroles célèbres : « Allons où m'appel-

lent les présages des dieux et l'iniquité de mes ennemis; risquons l'entreprise ». Est-il raisonnable qu'il ait dit « allons etc. l'entreprise est risquée? »

Le bon sens répond que c'est impossible et, à moins de croire que Suétone en était dépourvu, il faudra donc écrire *alea jacta esto* au lieu de *alea jacta est*. Certes la tournure *jacta esto* n'est pas élégante, et César ne l'aurait sans doute pas employée; mais n'oublions pas que c'est la traduction littérale de ἀνερρίφθω et que César a parlé en grec.

Pétrone, en développant la parole de César dans son poëme sur la guerre civile intercalé dans les *Satirae* (119, v. 174), se sert d'expressions qui prouvent qu'il trouvait un impératif et non un parfait dans le mot original :

> Iudice Fortuna cadat alea. sumite bellum
> Et temptate manus.

Ce n'est certes pas non plus *jacta alea est* que Lucain a paraphrasé, quand il a écrit *(Phars.* I, 227) :

> Te, Fortuna, sequor : procul hinc iam foedera sunto.
> Credidimus fatis, utendum est judice bello.

La leçon *alea jacta est* a donné naissance à la phrase française « le sort en est jeté », par lequel le mot de César est rendu dans toutes les histoires anciennes, y compris l'Histoire de Jules César, par l'empereur Napoléon (T. II, p. 516).

Cette expression est devenue proverbiale en français et signifie selon le dictionnaire de l'Académie : « le parti en est pris ». Elle a ce sens depuis longtemps, car nous lisons déjà dans le dictionnaire de Trévoux : « On dit aussi le sort en est jeté p. d. la chose est résolue, il la faut exécuter ». Il est clair, par tout ce qui précède, que la parole de César n'avait pas cette signification. L. ROERSCH.

Liége, janvier 1867.

LA CULPABILITÉ DE THÉMISTOCLE ET LES CAUSES DE SON EXIL.

Le peuple athénien si civilisé, si spirituel, si humain, qui punissait le meurtre commis sur un esclave à l'égal de celui commis sur un homme libre, et dont le sentiment esthétique était si perfectionné, avait à côté de ces belles qualités un vice qui les ternissait, l'ingra-

titude. Cette ingratitude peut s'expliquer, sinon être excusée, par cette mobilité extrême qui formait un des traits principaux du caractère des Athéniens, et qui leur faisait renverser le lendemain l'idole de la veille. En outre en Grèce, pays où les divisions intestines, les luttes des partis politiques ont joué un si grand rôle, le peuple devait forcément être conduit à se montrer quelquefois ingrat à l'égard de ses citoyens les plus méritants, et était nécessairement exposé à voir à certains moments se fausser son jugement sur le compte de ses plus grands hommes. A Athènes surtout, où les partisans de l'aristocratie et les partisans de la démocratie se combattaient souvent avec violence, où les luttes politiques ont toujours été vives, et où les chefs du peuple s'appelèrent un jour Cléon et Hyperbolus, le général qui au jour du danger avait sauvé le pays, l'orateur dont la parole éloquente avait fait passer à l'assemblée du peuple mainte et mainte proposition utile, ne pouvaient ne pas être en butte aux attaques de la faction qui ne les comptait pas parmi ses adhérents. Du reste Clisthènes, à ce qu'on prétend, n'avait-il pas fait don à la cité de Solon de l'ostracisme, de cette institution qui était un instrument à deux tranchants, et qui devait devenir entre les mains des chefs du parti démocratique une arme terrible par laquelle ils pourraient se débarrasser de tout citoyen dont la puissance leur porterait ombrage? N'oublions pas enfin qu'à une certaine époque de l'histoire grecque, la jalouse Sparte se plaisait à attiser les querelles et les dissensions dans la ville de Minerve, et contribuait ainsi à rendre celle-ci parfois injuste à l'égard de ses enfants les plus illustres.

Afin de faire mieux comprendre la vérité de ces réflexions, prenons dans l'histoire l'exemple de Thémistocle. Examinons d'abord pourquoi Athènes a agi avec tant de dureté à l'égard de ce grand homme; voyons ensuite si le vainqueur de Salamine fut réellement coupable, ou s'il faut le regarder comme une illustre victime de l'ingratitude de ses concitoyens.

Pour la deuxième fois la Grèce venait de repousser l'étranger envahisseur; elle venait de vaincre le roi barbare qui ignorait quel héroïsme nourrit le cœur d'hommes libres, et sa victoire, son salut, la Grèce les devait à Athènes ou plutôt au premier citoyen d'Athènes, à Thémistocle. Quoique dans la deuxième guerre médique ce fût à Sparte que le commandement suprême des forces grecques avait été dévolu, Athènes cependant pouvait revendiquer pour elle la plus large part du succès. Car dans cette guerre, qui fut essentiellement

maritime, elle avait fourni le plus grand nombre de navires à la flotte qui vainquit à Salamine et à Artemisium (1). Mais à qui Athènes était-elle redevable de sa puissance maritime si ce n'est au fils de Néoclès? N'était-ce pas celui-ci encore qui avait à Salamine enchaîné la victoire en contraignant les alliés à combattre malgré eux? La deuxième guerre médique venait donc de révéler aux Grecs une puissance nouvelle. Grâce à Thémistocle, Athènes avait grandi aux yeux des États Grecs qui déjà tacitement reconnaissaient sa suprématie. Après la bataille de Salamine, Sparte elle-même avait rendu au héros de la deuxième guerre médique des honneurs « qui, dit Hérodote, autant que nous sachions, ne furent rendus à aucun autre homme dans Sparte. » Thémistocle y avait été couronné publiquement en même temps qu'Eurybiade; en outre il y avait reçu en présent le plus beau char qui fût dans la ville, et à son retour une escorte d'honneur de trois cents Spartiates l'avait accompagné jusqu'aux limites du territoire de Tégée (2). Les Grecs allaient continuer, pour l'affranchissement de leurs frères d'Asie, cette guerre soutenue d'abord pour la défense des foyers et des sanctuaires (477). La flotte grecque sous la conduite de Pausanias, prit Chypre et Byzance. Mais Pausanias « ne put supporter sa fortune et sa gloire » comme dit M. Duruy (3); il ne comprenait pas que le vainqueur des Barbares restât un simple roi de Sparte étroitement surveillé par les Éphores, et il osa projeter l'asservissement de sa patrie aux Perses. Déjà Pausanias était entré en relations avec Xerxès, avait adopté les mœurs et le costume persans, et traitait les alliés avec hauteur lorsqu'il fut rappelé à Sparte (477). Son rappel eut pour résultat de faire passer à Athènes le commandement suprême ou l'hégémonie, comme disaient les Grecs. Vainement Sparte envoya-t-elle un nouveau général à l'armée d'Asie; celle-ci désormais reconnaissait comme chefs Aristide et Miltiade.

La rage de Sparte était à son comble. La suprématie sur la Grèce lui échappait, grâce à la conduite de Pausanias. Elle se voyait méprisée tandis que sa rivale croissait chaque jour en considération et en gloire (4). Elle résolut de s'attaquer à l'homme qui avait jeté les

(1) A Salamine notamment des 380 navires dont se composait la flotte grecque Athènes en avait fourni 200.

(2) Hérodote VIII, 124. — Curtius, Griechische Geschichte, t. II, chap. I. — Plutarque, vie de Thémistocle, XXI.

(3) Histoire de la Grèce ancienne. Tom. I, chap. XVIII.

(4) Diodore, XI, 54.

fondements de la puissance d'Athènes. Thémistocle d'ailleurs n'avait-il pas, peu d'années auparavant, à l'insu de Sparte, relevé les murs d'Athènes et entouré de fortifications les ports de Munichium et du Pirée? Thémistocle encore n'avait-il pas fait échouer la proposition de Sparte d'exclure de l'Amphyctionie de Delphes les États du Nord et du Centre de la Grèce qui avec Argos n'avaient pas pris part à la guerre contre les Perses, proposition qui, si elle eût été adoptée, aurait eu pour résultat d'assurer à l'égoïste Lacédémone et à ses alliés du Péloponèse la majorité dans le tribunal suprême de la nation hellénique (1)? Longtemps Sparte avait dissimulé, mais cependant elle n'avait pas oublié l'homme qui déjouait ainsi tous ses projets. Sa haine allait être assouvie et l'heure de sa vengeance allait sonner. Le vainqueur de Salamine fut accusé par elle de complicité dans la trahison de Pausanias (2).

Diverses circonstances, et notamment l'espèce de discrédit dans lequel il était tombé à cette époque, avaient préparé la chute de Thémistocle. Sa renommée était alors éclipsée par celle d'Aristide, qu'il avait jadis fait bannir par l'ostracisme et qui venait d'organiser la grande ligue hellénique dont Athènes était la tête. A l'horizon politique se levait déjà radieuse l'étoile de Cimon, de l'homme qui, bien que, vers cette époque, simple commandant en sous-ordre avec Aristide, n'avait cependant pas peu contribué au succès de la troisième guerre médique, et qui, bientôt appelé Philolacon, devait représenter à Athènes le parti aristocratique, ou plutôt le parti de la bonne entente avec Sparte. S'il faut en outre croire Plutarque (3), Thémistocle dans son administration se serait montré partial, il avait donc dû indisposer contre lui maint de ses concitoyens, se créer ainsi des ennemis privés à côté de ses adversaires politiques.

Vainement Thémistocle avait-il essayé de remettre en relief sa personnalité effacée; vainement avait-il cherché par tous les moyens à rappeler la mémoire de ses exploits. C'est ainsi (en 472 probablement) qu'il voulut visiter les jeux olympiques, où il attira sur lui les regards de tous les spectateurs; c'est ainsi encore qu'à ces mêmes jeux olympiques il voulut faire exclure du concours les chevaux de Hiéron de Syracuse, parce que la dynastie à laquelle appartenait ce

(1) Diodore, XI, 54. — Thucydide, I, 135. — Plutarque, vie de Thémistocle, XXV. — C. Népos, vie de Thémistocle, VIII.

(2) Curtius, o. c. I. page 112. — Duruy, o. c. I. chap. XVIII.

(3) Plutarque, Préceptes d'administration publique.

tyran n'avait pas pris part à la guerre contre les Perses; c'est ainsi enfin qu'à Athènes, à côté de sa maison, il avait fait élever un sanctuaire dédié à Artémis Ἀριστοβούλη, « la déesse des bons conseils, » afin de rappeler par un monument impérissable à la mémoire de ses concitoyens le génie de l'homme qui les avait sauvés au jour du danger. Cet orgueil finit par lasser les Athéniens, et leur devint de plus en plus insupportable, à mesure que les victoires dues à l'héroïsme d'autres enfants de la cité de Minerve venaient faire rentrer dans l'ombre les belles actions de Thémistocle (1). Le vainqueur de Salamine avait tort de rappeler trop souvent ses services à un peuple excessivement jaloux de sa liberté et qui, dans tout citoyen éminent, voyait un futur tyran (2); il creusait son propre abîme.

Tel était l'état des choses, lorsque se produisit l'accusation de Sparte. Thémistocle cité en jugement fut absous par le peuple, qui n'avait pas encore complétement perdu le souvenir des services qu'il avait rendus à la patrie. Ce succès augmenta même momentanément la gloire du grand homme (3); mais Lacédémone ne se découragea point. Elle fit tant et si bien auprès d'hommes qui, à Athènes, ou craignaient la supériorité du génie du vainqueur de Salamine, ou étaient jaloux de sa réputation, qu'elle finit par obtenir sa condamnation par l'ostracisme (471). Thémistocle alla en exil à Argos. La haine de Sparte devait l'y poursuivre. Une condamnation par l'ostracisme n'était qu'une simple mesure politique, qui laissait au banni l'espoir de pouvoir un jour rentrer dans sa patrie; Sparte voulait pour sa vengeance une plus grande satisfaction.

Pausanias, quoique rappelé en 476, avait continué ses coupables menées. Condamné, il avait péri de faim dans le temple dans lequel il s'était réfugié, et dont on avait fait murer les portes (469). Sparte quelque temps après crut l'occasion favorable pour reprendre son ancien thème d'accusation contre le fils de Néoclès. Elle envoya à

(1) Curtius, tome II, chap. I, page 113 et 114.

(2) C. Népos, vie de Thémistocle VIII. — D'après Plutarque, Thémistocle, lorsqu'il vit les Athéniens rassasiés pour ainsi dire de ses plus belles actions le traiter avec indifférence, ne craignit pas de leur tenir le langage suivant : « O hommes inconsidérés, vous vous lassez donc de recevoir souvent des bienfaits des mêmes personnes? Dans les temps d'orage, vous avez recours à moi, et je suis l'arbre qui vous sert d'abri; mais quand le calme est revenu, vous en arrachez les branches. » (Plutarque, dans le traité : « Comment on peut se louer sans s'exposer à l'envie. »)

(3) Diodore, XI, 54.

Athènes des ambassadeurs qui accusèrent de nouveau Thémistocle d'avoir pris part à la trahison de Pausanias (1); elle renoua ses relations avec les ennemis politiques de Thémistocle (2), et ses députés eurent pour mission de dire que des crimes qui regardaient la Grèce entière, ne devaient pas être jugés par le seul tribunal d'Athènes, mais par l'assemblée panhellénique, dont le siége était alors à Sparte.

Thémistocle comprit qu'encore une fois la cité de Lycurgue voulait se venger sur lui de la grandeur d'Athènes; il comprit qu'il avait peu ou point de justice à espérer des décisions d'une assemblée dans laquelle son implacable ennemie aurait voix prépondérante. Reconnu cette fois-ci coupable de haute trahison, le vainqueur de Salamine, le sauveur de la Grèce poursuivi à la fois par Athènes et par Sparte (3), dut s'enfuir d'Argos à Corcyre, de Corcyre à la cour du roi Admète, pour aller enfin trouver un paisible asile auprès de l'ennemi des Grecs.

Nous venons d'indiquer quelles sont les causes de l'exil de Thémistocle et de ses pérégrinations successives et aventureuses d'une ville à une autre ville, d'un État à un autre État. De l'examen de ces causes il nous semble résulter que sa complicité avec Pausanias est loin d'être prouvée. Voyons maintenant les opinions des principaux auteurs anciens sur la valeur de l'accusation elle-même.

Thucydide (4), Corn. Népos (5) rapportent l'accusation sans se prononcer sur sa valeur. Diodore de Sicile (6) la croit fausse et accuse formellement Athènes d'injustice ; il dit expressément : « Si l'on veut « examiner attentivement et sans prévention le génie et la *conduite* « de ce général, je me persuade qu'on le trouvera supérieur en ces « deux points à tous les hommes dont le nom est parvenu jusqu'à « nous, et qu'on s'étonnera que sous quelque prétexte que ce puisse « être, les Athéniens aient pu consentir à se priver d'un tel per- « sonnage. » (Traduction de l'abbé Terrasson.) Plutarque enfin dans le traité intitulé « De l'utilité qu'on peut retirer de ses ennemis » croit

(1) Diodore, XI, 55.

(2) Ce qui le prouve, c'est que ce fut grâce à l'appui du parti de Cimon que Léobate, un alcméonide, parvint à faire accueillir la plainte. Voir Curtius o. c. tome II, page 117.

(3) Curtius o. c. tome II, page 117, fait à cette occasion la remarque suivante : Zu keinem edlen Zwecke haben jemals die beiden Staedten so eintraechtig und so energisch zusammen gehandelt.

(4) I chap. 135.

(5) Vie de Thémistocle, VIII.

(6) IX, 58, 59.

Thémistocle très-innocent (1). D'après ce que ce même auteur rapporte ailleurs (2), Pausanias aurait fait à Thémistocle certaines ouvertures, l'aurait engagé à entrer dans le complot formé contre la patrie. Celui-ci aurait refusé, mais aurait gardé le secret sur les confidences et l'entreprise du roi de Sparte; de plus après la mort de Pausanias, on aurait trouvé chez ce dernier des lettres qui firent *soupçonner* la complicité du vainqueur de Salamine. Ces deux passages du même auteur à la première lecture semblent contradictoires; mais n'oublions pas qu'il s'agit dans l'un comme dans l'autre de simples soupçons et que dans le premier l'historien moraliste explique le soupçon, indique sur quoi il repose, tandis que dans le second il ne fait que simplement le rapporter. Si les historiens anciens se sont bornés à nous parler dans leurs ouvrages de l'accusation de Thémistocle sans nous prouver qu'elle fût vraie; si, parmi eux quelques-uns ont refusé d'y ajouter foi, oserions-nous après vingt siècles faire plus qu'eux? Oserions-nous, en présence de documents si vagues, regarder comme coupable l'homme qui pour eux ne fut qu'un simple accusé? Que, pareille au juge, l'histoire absolve en l'absence de preuves à l'appui d'une accusation.

Nous devons cependant à la vérité d'ajouter non pas que Thémistocle « a tout fait pour paraître coupable (3) » mais que tout tendait à le faire croire coupable. L'homme qui était avide de gloire et de richesses, ne pouvait se résigner à mener une vie obscure à Argos, et pour la faible humanité, qui croit plus volontiers aux mauvais qu'aux bons sentiments, il fallait que Thémistocle se vengeât et de Sparte, cause première de ses maux, et d'Athènes, qui l'avait payé d'injustice; pour ce peuple grec qui avait fait de la Νέμεσις une des ses plus importantes divinités, et qui ne compta qu'un Aristide, il fallait que le fils de Néoclès fît ce que Coriolan fit à la même époque, qu'il travaillât à la ruine de sa patrie et qu'il cherchât à l'asservir au joug que lui-même avait jadis repoussé loin d'elle.

Mais, dira-t-on, plus tard Thémistocle a réellement trahi sa patrie, et est allé offrir ses services au roi de Perse; et ce qu'il fit plus tard,

(1) Voici le passage d'après la traduction de Ricard : « L'amitié de Thémistocle pour Pausanias, les lettres et les messages fréquents qu'il lui envoyait, le firent soupçonner de trahison, *quoiqu'il en fût très-innocent.* »

(2) Vie de Thémistocle, XXVIII.

(3) M. de Katourga : Mémoire sur le parti persan dans la Grèce ancienne et sur le procès de Thémistocle. Ouvrage cité par M. Duruy dans son histoire de la Grèce.

demandera-t-on, n'a-t-il pas pu le faire antérieurement? Cette fois-ci l'intention seule a été coupable; l'acte coupable n'a pas été posé, et ne l'aurait jamais été. Et remarquons tout d'abord que lorsque Thémistocle promit au grand roi de l'aider à soumettre la Grèce, il pouvait raisonnablement espérer qu'il ne serait jamais appelé à exécuter cette promesse. L'état de la Perse, l'agitation à laquelle ce pays était en proie, ne permettait guère à son souverain de songer à lui donner une extension territoriale. A la suite d'une de ces révolutions de palais aujourd'hui encore si fréquentes dans les monarchies orientales, Artabane, chef de la garde, avait fait périr Xerxès et Darius, le fils aîné de ce roi. La dynastie des Achéménides allait s'éteindre, mais Artaxerxès Longue-Main, le deuxième fils de Xerxès, échappa au meurtrier des siens et monta sur le trône (465). Les satrapes étaient soulevés; la bataille de l'Eurymédon avait été livrée peu d'années auparavant; l'autorité royale était bien chancelante. Le héros de Salamine faisait donc des offres de service à un roi qui ne pouvait guère songer en ce moment à en profiter; il faisait des promesses que lui-même comptait ne jamais être appelé à réaliser. On comprend que cette fois Thémistocle a voulu se venger. Il était à jamais éloigné de la Grèce et ne conservait plus l'espoir de pouvoir un jour rentrer à Athènes, espoir qu'il avait pu raisonnablement nourrir durant son exil à Argos, et pourtant quand arrive l'heure d'exécuter ce qu'il a promis, de payer la généreuse hospitalité du grand roi, Thémistocle selon la version communément admise, s'empoisonne, non pas parce que la difficulté de la tâche l'effrayait et qu'il doutait du succès, lorsqu'il s'agirait de combattre les galères de sa patrie à la tête de Barbares sur la bravoure desquels il pourrait peu compter, mais parce qu'il voulut par cette expiation volontaire laver la tache que lui-même avait imprimée à sa gloire, et faire oublier qu'à un jour d'égarement dans le cœur du vainqueur de Salamine la voix du ressentiment avait étouffé la voix de l'amour de la patrie (1). Admettons la version de Thucydide qui fait mourir Thémistocle de mort naturelle, et il n'en sera pas prouvé davantage que le fils de Néoclès eût été capable de porter les armes contre sa patrie, et qu'au dernier moment il n'eût pas reculé devant l'exécution d'une promesse criminelle.

Tongres, janvier 1867. ALEX. HUBERT.

(1) C'est la version de Diodore de Sicile, qui dit chap. 57, livre XI : Thémistocle laissa aux Grecs dans sa mort même une preuve insigne de son innocence et de la fidélité avec laquelle il avait servi sa patrie.

HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE ANGLAISE,

PAR H. TAINE (1).

2me Édition. Quatre volumes in-12 de 527, 706, 677 et 494 pages. Paris, Hachette. Prix : 14 francs.

L'histoire littéraire d'un peuple est inséparable de son histoire politique : l'une explique l'autre. La littérature marque non-seulement le degré de civilisation d'un pays, mais elle est aussi l'image fidèle des goûts, des vertus, des vices, des aspirations, des croyances et des doutes d'une époque. Exposée ainsi elle devient pour le penseur une source féconde d'enseignements et d'émotions. Tantôt ce sont les livres qui produisent les événements politiques, comme les écrits de Voltaire, de Rousseau et d'autres qui préparèrent la révolution française, les mâles accents de Fichte qui provoquèrent en Allemagne la résistance à la domination étrangère; tantôt ce sont les événements qui se reflètent dans les productions de l'esprit, comme la formation et la puissance de la glorieuse république des Provinces-Unies, œuvre de l'abnégation, de la sagesse et de l'héroïsme des Bataves, qui impriment un cachet de noblesse et de grandeur aux poésies de Vondel, à l'histoire de Hooft; comme le règne dévergondé de Charles II qui se montre avec toutes ses turpitudes, ses vices et ses folies dans l'Hudibras de Butler et dans les comédies licencieuses de Wycherley. C'est sous ce point de vue que M. Taine a envisagé la littérature anglaise, dont il a exposé l'histoire d'une manière très-détaillée et avec un talent incontestable.

L'auteur expose son système dans une introduction qui ouvre dignement cette brillante série de célébrités littéraires dont la Grande-Bretagne s'enorgueillit à juste titre; il s'y montre entièrement à la hauteur de la belle, mais lourde tâche qu'il a assumée.

(1) Dans le compte-rendu qui suit, M. Taine doit être envisagé uniquement au point de vue de la méthode, de l'exécution, du talent dont il a fait preuve comme littérateur et comme écrivain, et nullement au point de vue philosophique. Lorsqu'une fois on entre dans le domaine des idées, celles de M. Taine ne sauraient être toutes admises sans examen, à cause de la position bien connue qu'il a prise sous ce rapport. On pourrait faire également des réserves sur certaines appréciations littéraires et sur le style; mais les passages cités suffisent pour mettre le lecteur à même de se prononcer en toute connaissance de cause. Ajoutons que M. Taine a fait entrer dans son livre plusieurs articles publiés d'abord dans des revues; rien d'étonnant donc qu'on y retrouve parfois la manière inhérente à ces sortes d'ouvrages. (Note de la *R.*)

Dans le premier livre, intitulé *les Origines*, nous assistons à la formation de la société anglaise. Ce livre contient des détails très-curieux sur les Saxons et leurs poésies si originales, car la culture latine n'a pas eu de prise sur eux. Le roi Alfred, désirant faire connaître à son peuple les productions de la littérature romaine, traduit *la consolation philosophique* de Boëce, mais il est obligé de modifier l'original pour le faire lire. Après la conquête des Normands, qui, malgré leurs efforts ne parviennent pas à effacer le caractère saxon dont la persévérance prépare la liberté politique, les idiomes des deux nations se fondent, et cette fusion produit la langue anglaise qui se développe peu à peu et atteint déjà une certaine perfection dans les poésies de Chaucer. La belle figure du père de la poésie anglaise et les idées dominantes de l'époque forment un tableau très-bien tracé. Chaucer, dit M. Taine, est « comme un joaillier, les mains pleines; « perles et verroteries, diamants étincelants, agates vulgaires, jais « sombres, roses de rubis, tout ce que l'histoire et l'imagination ont « pu ramasser et tailler depuis trois siècles en Orient, en France, dans « le pays de Galles, en Provence, en Italie, tout ce qui a roulé jus- « qu'à lui entrechoqué, rompu ou poli par le courant des siècles et « par le grand pêle-mêle de la mémoire humaine, il l'a sous la main, « il le dispose, il en compose une longue parure nuancée, à vingt « pendants, à mille facettes et qui par son éclat, ses variétés, ses con- « trastes, peut attirer et contenter les yeux les plus avides d'amuse- « ment et de nouveauté » L'analyse et la traduction de quelques-unes de ses poésies, dans lesquelles le sentiment du beau s'unit à une exquise délicatesse des pensées, une digression sur la liaison de la philosophie et de la poésie et un aperçu sur la philosophie scolastique terminent cet intéressant chapitre.

La Renaissance opère une grande transformation dans la condition matérielle et morale des hommes; tandis que l'industrie, le commerce et l'agriculture augmentent considérablement la richesse publique, le doux génie de la Grèce, chassé de son dernier asyle par les Barbares, trouve un accueil hospitalier sous le soleil riant de l'Italie, d'où il rayonne sur le reste de l'Europe et verse des torrents de lumière jusque dans les brumes du Nord, où il tempère l'austérité des caractères et donne aux œuvres littéraires ce cachet artistique qui leur assure l'immortalité. Les principaux écrivains de cette époque, si favorable au développement de l'esprit et si féconde en grands hommes, passent devant nos yeux avec leurs bonnes et leurs

mauvaises qualités. Parmi les poëtes, le premier rang appartient à Spenser. Sa principale œuvre, *The fairy queen*, la reine des fées, une allégorie charmante, avec de fréquentes allusions à la reine Élisabeth et aux personnages de sa cour, exprime un sentiment très-vif de la beauté et se distingue de tous les récits semblables, produits par le moyen-âge, par l'art avec lequel elle est conçue et qui en fait encore aujourd'hui une lecture agréable. La prose est également cultivée avec succès. Après avoir parlé d'abord de quelques écrivains moins connus, comme Robert Burton et Thomas Browne, l'auteur analyse la grande figure de François Bacon, dont rien dans la prose anglaise ne surpasse la diction et que Macaulay appelle le plus grand des philosophes modernes. C'est un des portraits les mieux réussis de tout l'ouvrage par la vigueur de la touche et l'éclat du coloris. Après avoir rendu hommage à ce grand génie, M. Taine consacre un chapitre remarquable au théâtre anglais. Il y décrit avec beaucoup d'esprit les spectateurs et la scène, établit la différence entre le génie anglais et celui des races latines, donne en passant des définitions heureuses de l'esprit dramatique chez les autres nations, montre peu d'enthousiasme pour Racine, courtisan et homme du monde, et termine par une étude sur Marlowe, l'auteur du Faust anglais, œuvre réaliste, représentant non pas comme le poëme de Goethe un symbole philosophique, mais l'homme vivant, travaillant et jouissant de l'existence. Ben Johnson introduit le premier dans le théâtre anglais l'art de conduire une intrigue, ayant son commencement, son milieu et sa fin. Son Séjan, une des peintures les plus accentuées, les plus vigoureuses de la dépravation de la Rome des Césars, lui assigne une place distinguée parmi les poëtes dramatiques de son pays, quoique sa réputation ait beaucoup souffert par l'écrasante supériorité de Shakspeare. Voici comment M. Taine commence son chapitre sur cette puissante individualité, ce colosse de la littérature anglaise.
« Je vais décrire une nature d'esprit extraordinaire, choquante pour « toutes nos habitudes françaises d'analyse et de logique, toute-« puissante, excessive, également souveraine dans le sublime et dans « l'ignoble, la plus créatrice qui fût jamais dans la copie exacte du « réel minutieux, dans les caprices éblouissants du fantastique, dans « les complications profondes des passions surhumaines, poétique, « immorale, inspirée, supérieure à la raison par les révélations « improvisées de sa folie clairvoyante, si extrême dans la douleur « et dans la joie, d'une allure si brusque, d'une verve si tourmentée

« et si impétueuse que ce grand siècle seul a pu produire un tel « enfant. »

Le reste de cette remarquable étude répond entièrement à ce brillant début. L'auteur n'a négligé aucun des côtés de ce prodigieux génie; il analyse avec une grande pénétration d'esprit les principaux caractères mis en scène par le poëte de Strafford. Sous sa plume revivent Iago, Othello, Lear, Coriolan, Macbeth et ces douces et touchantes figures de femmes, dans la description desquelles il s'est montré le digne rival de Henri Heine. Le grand mérite de cette étude est la concision unie à l'élégance. De tous ceux qui se sont occupés de ce prince du drame, comme Dryden et Johnson en Angleterre, Schlegel et Gervinus en Allemagne, Châteaubriand, Villemain, Lamartine et d'autres en France, aucun peut-être n'a exposé d'une manière à la fois plus complète, plus claire, plus lumineuse, dans un nombre de pages relativement petit, toutes les qualités de cette organisation merveilleuse, vaste et puissante.

Le chapitre suivant est en grande partie une étude historico-philosophique sur la réforme qui sortit de la Renaissance. L'auteur trace un tableau saisissant des persécutions religieuses exercées par la reine Marie, ainsi que du revirement qui eut lieu sous Élisabeth, lorsque l'Angleterre, menacée dans son indépendance par un despote étranger, se jeta tout entière dans les bras du protestantisme, devenu populaire par le sang de ses martyrs. Parmi les orateurs sacrés que cette époque devait nécessairement produire, figurent au premier rang Hooker et Jérémie Tailor. Ces deux figures sont bien esquissées de même que celle de Bunyan, l'auteur du Voyage du pèlerin (1), manuel de dévotion, encore aujourd'hui tellement populaire, qu'on en imprime chaque année de nouvelles éditions.

Quelle que soit la valeur de cet aperçu, on finit par être un peu fatigué, le sujet, vers la fin principalement, ne se prêtant pas à ces mouvements de style, à ce charme de la diction, par lesquels l'écrivain s'empare du lecteur et lui donne de si douces émotions. On a hâte du reste d'arriver à Milton, un des représentants les plus illustres, les plus vertueux et les plus convaincus de l'époque la plus mémorable de l'histoire de la Grande-Bretagne. Le portrait de l'Homère anglais est, comme celui de Shakspeare, tracé de main de maître; il plaît, même quand on connaît l'intéressante biographie du poëte par Johnson, les admirables articles du Spectateur par lesquels Addison

(1) The pilgrim's progress.

parvint à fixer l'attention de ses compatriotes sur le *Paradis perdu* qu'ils connaissaient si peu avant lui, et ce bel *Essay* par lequel Macaulay débuta dans la république des lettres. M. Taine a exposé avec beaucoup de sympathie et un grand talent les différentes phases de cette existence, si bien remplie par le culte des lettres et un dévouement sublime aux plus grandes, aux plus nobles idées; si bouleversée par les luttes ardentes pour la conquête des libertés publiques; si calme et si résignée dans le malheur, lorsque cette grande âme se trouve aux prises avec l'adversité dont la Muse adoucit l'amertume. En appréciant le poëte, l'écrivain français avait les coudées plus franches qu'un anglais, toujours plus ou moins prévenu en faveur de son illustre compatriote. Tout en rendant justice aux éminentes qualités de Milton, tout en faisant ressortir ce qu'il y a de beau, de charmant, de gracieux dans ses poésies profanes, œuvres de sa jeunesse, qu'il appelle des chants aériens, il critique très-sévèrement le *Paradis perdu*, poëme politique, dans lequel le personnage de Satan seul est bien tracé, bien soutenu. « N'écoutant plus des « odes, dit M. Taine, nous voulons voir des objets et des âmes; nous « demandons qu'Ève et Adam agissent et sentent conformément à « leur nature primitive; que Dieu, Satan et le Messie agissent et « sentent conformément à leur nature surhumaine. Au lieu de cela « on ne trouve que des monceaux de puérilités et de contradictions. » On pourrrait bien retrancher quelque chose de ce jugement et admettre des circonstances atténuantes; quant au fond je l'approuve entièrement, mais n'oublions pas ce que le bienveillant critique romain a dit d'Homère. Je désirerais que l'auteur connût le *Lucifer* de Vondel, tragédie qui présente plus d'une analogie avec le *Paradis perdu;* il verrait comment le vieux poëte d'Amsterdam est resté fidèle à la nature et au bon sens, en ne le cédant en rien à son confrère anglais pour la splendeur de ses tableaux, sur lesquels il a répandu toutes les richesses de sa brillante imagination.

Le chapitre suivant ouvre l'âge classique, dont Dryden et Addison sont les plus célèbres représentants. La république trahie tombe, entraînant dans sa chute le fanatisme des puritains, mais aussi leur honnêteté et leur vertu. Avec le retour du roi et des nobles, la corruption, la débauche et les orgies prennent triomphalement possession du gouvernement. Butler donne une image vivante de ce beau monde dans son Hudibras, pendant que Wycherley, le plus cynique, le plus dévergondé des écrivains de cette époque, installe le vice sur

la scène et le répand ainsi dans toutes les classes de la société. Les détails que l'auteur donne sur cet abaissement de la conscience publique, sont frappants; il trace entre autres le portrait, nullement flatté comme on peut bien penser, de Charles II, ce roi qui trafiquait de l'honneur et de l'intérêt de son pays pour payer ses ignobles débauches. Heureusement pour l'Angleterre, le peuple revient peu à peu de cet égarement et repousse cette littérature ordurière. L'esprit cherche une nourriture plus saine, plus noble et plus digne et lorsque la comédie reparaît, elle est complètement transformée par Gay, Goldsmith et Sheridan. Une très-belle appréciation du génie de l'auteur de *l'École de la médisance*, et une analyse remarquable de ce chef-d'œuvre du théâtre anglais terminent ce chapitre, après quoi l'auteur passe à Dryden, dont il admire particulièrement la magnifique ode pour la fête de sainte Cécile, véritable bijou d'art et de poésie, la meilleurs composition lyrique de la littérature britannique.

Dans les pages suivantes M. Taine explique comment la révolution morale accompagna en Angleterre la révolution politique et il décrit l'esprit public de cette époque dans cette belle métaphore que je vais transcrire. « Entre la vase du fond et l'écume de la surface « roulait le grand fleuve national, qui, s'épurant par son mouvement « propre, laissait déjà voir par intervalles sa couleur vraie pour « étaler bientôt la régularité puissante de sa course et la limpidité « salubre de son eau. Il avançait dans son lit natal; chaque peuple « a le sien et coule sur sa pente. C'est cette pente qui donne à chaque « civilisation son degré et sa forme et c'est elle qu'il faut tâcher de « décrire et de mesurer. » La religion a dans Tillotson, Barrow et South des défenseurs convaincus et énergiques, mais l'éloquence fait défaut à leurs discours. Une digression sur la constitution et le sentiment du droit chez le peuple anglais fournit à l'auteur l'occasion de parler de l'éloquence politique brillant de tout son éclat du temps des Chatham, des Fox, des Sheridan, des Burke et des Pitt, qui font revivre sur les bords de la Tamise ces luttes célèbres dans lesquelles les Périclès, les Démosthène, les Eschine, les Caton, les Cicéron et les César s'illustrèrent à Athènes et à Rome. Il trouve des expressions heureuses pour caractériser ces illustrations oratoires, parle en passant de ce vigoureux pamphlétaire, connu sous le pseudonyme de Junius et que Byron aimait particulièrement pour l'énergie avec laquelle il haïssait (1), et termine cet aperçu en reprochant sévèrement

(1) I like Junius : he was a good hater. Thomas Moore's life of Lord Byron.

à l'aristocratie britannique sa haine aveugle contre la révolution française, dont elle n'envisagea que les cruautés et les massacres et ne voulut point reconnaître l'influence civilisatrice en Europe.

Une place très-distinguée dans la littérature anglaise du 18e siècle revient à ces beaux et généreux esprits dont les publications périodiques contribuèrent tant à l'amélioration morale de leurs contemporains. Le plus célèbre des moralistes est Addison, qui fut jusqu'à Macaulay le premier prosateur de son pays.

Le *Spectateur*, à la rédaction duquel il prit la plus grande part, est son plus beau titre de gloire. La plupart de ses contributions à ce recueil sont des chefs-d'œuvre de sentiment, de grâce et d'une diction irréprochable.

Les études consacrées à Swift, le satirique misanthrope et mordant, aux romanciers Daniël de Foë, Richardson, Fielding, Sterne et à l'incomparable Goldsmith, aux poëtes Pope, Thompson, Young et à leurs contemporains, sont remarquables à plus d'un titre. Je voudrais pouvoir dire la même chose des appréciations des historiens Hume, Robertson et Gibbon. Eu égard à l'étendue de l'ouvrage, on pourrait s'attendre à une étude plus approfondie de ces trois illustrations historiques, dont les œuvres se distinguent autant par la valeur du fond que par la beauté de la forme.

Aux approches du 19e siècle l'Angleterre subit comme les autres nations l'influence de la révolution française. Cette grande rénovation sociale, l'objet d'une haine vigoureuse de la part de l'aristocratie, qui dissimule mal ses craintes sous des imprécations violentes dont Burke se fait l'organe dans le parlement, développe l'esprit démocratique dont Robert Burns est la première manifestation. Cette vie si agitée, si désordonnée, si peu digne sous tous les rapports, doit être étudiée, si l'on veut bien comprendre ce singulier génie. L'écrivain français s'est fort bien acquitté de cette tâche; c'est avec le même talent qu'il a décrit le beau caractère de Walter Scott et son immense talent, les mérites de Southey, de Coleridge, de Shelley et de Thomas Moore, bien qu'il ait glissé un peu trop vite sur le charmant poëte des mélodies irlandaises. La figure majestueuse de Byron domine ce groupe de tout le poids de sa supériorité. Ce grand homme est jugé avec cette haute impartialité, qui constitue la véritable critique et que ses compatriotes lui ont plus d'une fois refusée.

Sous ce titre : *Le passé et le présent*, M. Taine a tracé un tableau magnifique de la prospérité de l'Angleterre. Il examine les causes de

cette prospérité en homme qui a approfondi son sujet. C'est un des plus beaux morceaux de style qu'on puisse lire en aucune langue; la description de la campagne surtout est délicieuse; on dirait une page découpée dans Addison ou Goldsmith. La voici :

« Il y a pourtant ici des beautés charmantes et touchantes, celles « du pays humide. Lorsque par un jour demi-serein on sort dans la « campagne et qu'on arrive sur une hauteur, les yeux éprouvent une « sensation unique et un plaisir qu'ils ne connaissaient pas. A perte « de vue, aux quatre coins de l'horizon, dans les prairies, sur les « collines, s'étend la verdure éternelle, plantes fourragères et pota- « gères, luzerne, houblon, admirables prairies toutes regorgeantes « d'herbes hautes et serrées; çà et là un bouquet de grands arbres; « des pâturages enclos de haies, où ruminent à genoux paisiblement « des vaches alourdies. La brume monte insensiblement entre les in- « tervalles des arbres, et les lointains nagent dans une vapeur lumi- « neuse. Il n'y a rien de plus doux au monde ni de plus délicat que « ces teintes; on s'arrêterait pendant des heures entières à regarder « ces nuages de satin, ce fin duvet aérien, cette molle gaze trans- « parente qui emprisonne les rayons du soleil, les émousse, et ne les « laisse arriver sur la terre que souriants et caressants. Des deux « côtés de la voiture passent incessamment des prairies toujours « plus belles, où les boutons-d'or, les reines des prés, les pâquerettes « s'entassent par traînées avec des teintes fondues; une suavité pres- « que douloureuse, un charme étrange, s'exhalent de cette végétation « inépuisable et passagère. Elle est trop fraîche, elle ne peut durer; « rien n'est arrêté, stable et ferme ici, comme dans les pays du Midi; « tout est coulant, en train de naître et de mourir, suspendu entre « les pleurs et la joie. Les gouttes d'eau roulantes luisent sur les « feuilles comme des perles; les têtes rondes des arbres, les larges « feuillages étalés chuchotent sous la brise faible, et le bruit des « larmes laissées par la dernière ondée est incessant sur leur pyra- « mide. Comme ils vivent opulemment dans les clairières, étalés à « plaisir, toujours rajeunis et abreuvés par l'air moite! Comme la « sève monte dans ces plantes rafraîchies et abritées contre le ciel! « Et comme le ciel et le pays semblent faits pour ménager leurs tis- « sus et aviver leurs couleurs! Au moindre soupçon de soleil, elles « sourient avec une grâce délicieuse; on dirait de belles vierges « timides et frêles sous un voile qu'on va lever. Que le soleil un in- « stant se dégage, et vous les verrez resplendir comme dans une

« parure de bal. La lumière s'abat par nappes éblouissantes; les « pétales lustrés, dorés, éclatent avec un coloris trop fort; les plus « magnifiques broderies, le velours constellé de diamants, la soie « chatoyante couturée de perles n'approchent pas de cette teinte pro- « fonde; la joie déborde comme d'une coupe trop pleine. A l'étran- « geté, à la rareté de ce spectacle, on comprend pour la première « fois la vie du pays humide. »

C'est par ce chapitre intéressant que l'ouvrage se terminait d'abord. Depuis l'auteur y a ajouté un dernier volume, dans lequel il a traité des illustrations contemporaines. La méthode suivie ici n'est plus la même, parce que la période actuelle n'est pas encore accomplie, et que la génération présente, qui fait de si grandes choses, est loin d'avoir dit son dernier mot. Ne pouvant embrasser ce vaste ensemble dans toute son étendue, il a fait des choix dans chaque branche, pour que le lecteur puisse se rendre compte de l'esprit qui anime la littérature anglaise de nos jours. Le roman, la lecture la plus recherchée, est représenté par Dickens et Thackeray, l'histoire par Macaulay et Carlyle, la philosophie par Stuart Mill et la poésie par Tennyson. Ces différentes études ne le cèdent en rien à celles que contiennent les volumes précédents : c'est toujours la même clarté dans l'exposition, la même impartialité dans les jugements et le même charme de la diction. En parlant de Macaulay l'admiration de l'auteur devient de l'enthousiasme et cela n'étonne pas, quand on connaît les écrits de ce grand écrivain que l'Angleterre a perdu dans la plénitude du talent. Les romanciers aussi sont très-bien appréciés : quoique chacun d'eux ait sa qualité prédominante, ils reflètent cependant l'un et l'autre le caractère anglais, dont le trait saillant est l'attachement au foyer domestique, ce siége des joies pures et simples, de ces plaisirs tranquilles et honnêtes qui ne causent pas de remords. Il en est tout autrement en France, comme M. Taine le fait ressortir en comparant Dickens à Georges Sand, où l'écrivain qui n'admettrait l'amour que conduisant au mariage, comme c'est la règle en Angleterre, n'aurait que très-peu de succès. Quel que soit le talent de Georges Sand et d'autres qui appartiennent à la même école, je n'hésite pas d'avouer que je leur préfère les Anglais, parce que les résultats de cette disposition des esprits plaident trop en leur faveur. Car il ne faut pas être un observateur bien profond pour découvrir que c'est en grande partie à ces précieuses qualités que l'Angleterre doit sa richesse, sa gloire et sa puissance, fruits de la stabilité et de l'auto-

rité du gouvernement que le citoyen entoure de respect et de dévouement; et ce respect, ce dévouement, les meilleures bases de l'ordre social et de la véritable liberté politique, n'ont d'autres sources que la régularité des mœurs et le mépris du vice qui s'affiche publiquement.

Ce que Dickens, Thackeray et leurs dignes émules font dans le roman, accessible à toutes les classes de lecteurs, Tennyson le fait dans la poésie, qui s'adresse à un public plus cultivé. Les pages que l'auteur consacre à ce chantre mélodieux et chaste, honoré de la distinction publique de poëte lauréat, couronnent dignement la fin de ce magnifique ouvrage. Ce qui est surtout intéressant dans cette étude, c'est une comparaison entre ce favori de la nation anglaise et Alfred de Musset, l'idole de beaucoup de Français. Le contraste entre ces deux poëtes est frappant, autant que la différence de caractère chez les lecteurs pour lesquels ils ont écrit. Pour le Français, le Parisien surtout, généralement inconstant, léger, versatile dans ses opinions, sceptique, railleur, souriant ironiquement au seul nom de plaisirs honnêtes, Alfred de Musset est le chantre par excellence; pour l'Anglais au contraire, homme calme, positif, ferme dans ses convictions, soumis à son gouvernement dont il critique librement les actes, sans jamais aller jusqu'à la sédition, respectant son foyer comme un sanctuaire, Tennyson est la plus fidèle expression de l'esprit public. J'admets volontiers avec M. Taine, que son compatriote, s'il est moins moral que le poëte anglais, l'emporte sur lui par l'originalité des idées et l'énergie parfois brutale de l'expression; mais n'oublions pas que le pays dont les habitants aiment des écrits comme ceux de Tennyson, traverse sans danger pour la paix publique des crises, qui, dans plus d'un État, produiraient des désordres, des bouleversements et des ruines; que la capitale de ce même pays, la plus importante cité de l'univers, voit passer dans ses rues des légions d'ouvriers, réunis en corps pour réclamer leurs droits de citoyens, parce qu'ils se sentent capables de les remplir et que ces masses imposantes discutent en plein air leurs intérêts sans pousser le moindre cri qui puisse porter ombrage à l'autorité. Tel est le respect de la loi dans cette noble contrée, cet asyle inviolable de la liberté, son génie tutélaire.

Le style de M. Taine est particulièrement soigné : noble et élevé, clair et coulant, vif et coloré, et à l'exception de l'étude sur le philosophe Stuart Mill, où l'aridité du sujet excuse la sécheresse de la forme, il est généralement harmonieux. L'auteur appartient à ce

groupe d'écrivains français qui restent fidèles aux traditions des maîtres de l'art, en réunissant dans leurs productions l'intérêt du fond et la beauté de la forme. Les splendeurs de l'antiquité, à laquelle il rend plus d'une fois hommage, et le commerce des génies modernes, ont communiqué à sa diction une élégance, une grâce et un charme qu'on ne rencontre pas souvent dans un ouvrage didactique. Cette qualité se manifeste particulièrement dans les analyses des œuvres qu'il apprécie, et dont quelques-unes sont de véritables modèles de délicatesse et de sentiment, témoin le passage suivant de l'étude sur Shakspeare. « Les amants se fuient et se poursuivent le long des « hautes futaies, dans la nuit sereine. On sourit de leurs emporte- « ments, de leurs plaintes, de leurs extases, et pourtant on y prend « part. Cette passion est un rêve et cependant elle touche. Elle res- « semble à ces toiles aériennes qu'on trouve le matin sur la crête « des sillons où la rosée les dépose, et dont les fils étincellent comme « un écrin. Rien de plus fragile et rien de plus gracieux. Le poëte « joue avec les émotions, il les confond, il les entrechoque, il les « redouble, il noue et dénoue ces amours comme des chœurs de « danse, et l'on voit passer auprès des buissons verts, sous les yeux « rayonnants des étoiles, ces nobles et tendres figures, tantôt humides « de larmes, tantôt illuminées par le ravissement. Ils ont l'abandon « de l'amour vrai, ils n'ont point la grossièreté de l'amour sensuel. « Rien ne nous fait tomber du monde idéal où Shakspeare nous « amène. Éblouis par la beauté ils l'adorent et le spectacle de leur « bonheur, de leur trouble et de leur tendresse est un enchantement. »

Les traductions des passages cités sont la plupart parfaites : il est impossible d'être plus fidèle et plus élégant à la fois. Une surtout m'a frappé, c'est celle de cette brillante page de Macaulay, où l'illustre écrivain a retracé l'aspect du parlement lors du procès du Verrès anglais, procès dans lequel l'immortel Sheridan, une des gloires de la tribune britannique, se montra le digne rival de Cicéron, flétrissant devant les juges romains les crimes de l'infâme proconsul de la Sicile. Rarement un traducteur est resté au même degré à la hauteur de son modèle.

Ce n'est pas la première fois que les illustrations littéraires de la Grande-Bretagne sont jugées par un Français dans sa langue. C'est ainsi que, pour ne citer que les plus célèbres, Voltaire, Diderot, Châteaubriand, Nodier, Guizot, Lamartine, Villemain et récemment encore M. Prévost-Paradol ont fait connaître à leurs compatriotes

avec plus ou moins d'impartialité ou de préjugés, mais toujours avec talent, l'une ou l'autre œuvre de génie, conçue de l'autre côté de la Manche. Mais ces études sont généralement disséminées dans les œuvres complètes de ces auteurs et partant peu accessibles à la masse des lecteurs, tandis que M. Taine a produit un tout méthodique, homogène et harmonieux, comme l'Angleterre elle-même n'en possède pas. Chose étonnante, ce pays si riche en œuvres littéraires dans tous les genres, ne possède en fait d'histoire de sa littérature que des manuels classiques peu étendus et l'encyclopédie de Chambers. Il est vrai que Johnson, Blair, Hazlitt, Disraëli, Brougham, Walter Scott, Thackeray, Macaulay et d'autres ont amassé des matériaux suffisants, avec lesquels un architecte habile pourrait élever un monument splendide, mais jusqu'à présent, personne que je sache n'a encore mis la main à l'œuvre.

Cette histoire de la littérature anglaise, écrite par un Français, peut être regardée comme un des phénomènes les plus extraordinaires de notre temps. Avant cela la docte Germanie presque seule traduisait, analysait et discutait les productions littéraires et scientifiques des autres nations, comme le prouve plus d'une histoire des lettres françaises, écrite dans la langue de Wieland et de Lessing. Voilà que la France veut suivre cet exemple. Tant mieux ; saluons avec joie toute tentative de ce genre que feront nos voisins, car c'est un pas de plus dans la voie du progrès, c'est le moyen le plus noble, le plus généreux d'enseigner aux peuples à se respecter mutuellement et d'arriver par la diffusion des lumières à dissiper ces funestes préventions, qui plus d'une fois ont compromis les bonnes relations internationales.

J. MICHEELS.

Mons, janvier 1867.

REMARQUES SUR LA FONTAINE.

Un pauvre Bucheron tout couvert de ramée,
Sous le faix du fagot aussi bien que des ans,
Gémissant et courbé marchoit à pas pesans,
Et taschoit de gagner sa chaumine enfumée.

Fables, livre I, 16 (édition de 1678.)

Le deuxième vers n'a pas été à l'abri de la critique. Au dire de Solvet, le littérateur Hérissant, dans ses principes de style, y signale comme un défaut l'amalgame du sens figuré avec le sens littéral. Il

nous sera aisé de justifier La Fontaine, mais comme ce cas se reproduit assez souvent dans les écrivains du XVII[e] siècle, nous croyons faire chose utile en résumant dans cet article ce que les rhéteurs en ont dit, et en recherchant à quelles conditions on peut admettre ou rejeter les expressions et les tournures analogues.

Ce qui dans ce vers a attiré le blâme des uns et les éloges des autres, tient à un procédé littéraire auquel ne recourent que trop volontiers les vaudevillistes et les gazetiers de nos jours. M. Francis Wey consacre à l'examen de ce procédé un chapitre qu'il a intitulé : *De l'esprit de mots* (1). Baron dans son traité de rhétorique, un des bons ouvrages qui ont été publiés sur la composition littéraire, appelle cette espèce de figure du nom général d'*allusion verbale*. Voici comment il définit cette figure : « L'allusion verbale n'est à proprement parler qu'un jeu de mots, une équivoque fondée sur une expression susceptible d'un double sens : « *De quelle* LANGUE *voulez-vous vous servir avec moi?* dit Pancrace à Sganarelle. — *Eh, parbleu! de la* LANGUE *que j'ai dans ma bouche* ». Deux seigneurs dont l'un perdait et l'autre gagnait dans la faveur du prince, se rencontrent face à face, sur les escaliers du palais. « *Quoi de neuf?* demande l'un. — *Rien*, répond l'autre, *sinon que vous montez et que je descends* » (2). L'allusion verbale est une manière qui plaît fort aux jeunes gens. Elle présente, comme tous les traits, quelque chose d'indécis, de vague, et c'est précisément ce qu'ils recherchent. La propension qu'ils ont, d'ailleurs, à faire de l'esprit jusque dans l'emploi des mots n'est peut-être pas un mal. Cela aiguise la pensée et fait saisir plus vivement les rapports et les analogies que les idées et les mots ont entre eux. Cela contribue à donner au jeune homme, devenu écrivain à son tour, de la finesse et une certaine délicatesse dans l'expression des sentiments, si d'ailleurs nourri de la lecture des modèles, il sait se garantir des excès et résister à l'entraînement du faux brillant et du mauvais goût. Mais quand les hommes faits affectionnent ce procédé, quand le calembour est à la mode, c'est signe que l'on est dans une période de décadence. On cherche alors à produire de l'effet, non par le fond de l'idée et par la vérité des sentiments, mais par l'accouplement plus ou moins imprévu, plus ou moins extraordinaire de deux mots. On fait des jeux de mots tourmentés, fades et plats. Or tout jeu de mots est pitoyable quand il est plat. C'est avec raison qu'on signale

(1) Remarques sur la langue française au 19[e] siècle II, p. 440.
(2) De la rhétorique p. 370.

comme tel, celui que fait le père Lemoine, lorsque, pour peindre le courage avec lequel saint Louis se jeta dans le Nil, il écrit cette opposition ridicule entre le feu et l'eau :

> Louis impatient saute de son vaisseau,
> Le beau *feu* de son cœur lui fait mépriser l'*eau*.

L'esprit des mots apparaît, chez les écrivains, sous différentes formes. Aussi y a-t-il plusieurs espèces d'allusions verbales; nous ne nous occuperons, pour le moment, que de celle qu'on appelle *syllepse oratoire*. « On peut placer parmi les allusions verbales, dit Baron, la figure nommée par les rhéteurs *syllepse oratoire*, pour la distinguer de la syllepse grammaticale. Elle consiste à prendre un mot dans les deux sens, au propre et au figuré, dans une même phrase. Sertorius veut dire que les vertus romaines, l'esprit romain, la pensée puissante qui donne à Rome la vie et la gloire, n'est plus dans Rome, mais dans son camp :

> Rome n'est plus dans Rome, elle est toute où je suis.

Œnone dit à Phèdre, qu'un père, même dans ses rigueurs, ne dépouille pas tout sentiment de tendresse paternelle :

> Un père en punissant, madame, est toujours père.

Les allusions verbales ne sont pas particulières aux siècles modernes, ni à la littérature française. On trouve de nombreux jeux de mots chez les auteurs grecs les plus sérieux, tels que Hérodote, Démosthène, Xénophon, et les tragiques. Ces écrivains d'un goût si pur, se permettaient cette espèce d'ornement. Homère n'en est pas exempt. Il fonde même sur une équivoque le salut d'Ulysse dans l'antre du Cyclope « Οὔτις ἔμοιγ' ὄνομα, je me nomme *Personne* » dit le rusé grec au monstre qui lui demandait son nom. Aussi celui-ci a beau nommer son ennemi aux autres Cyclopes accourus à ses cris déchirants; trompés par l'équivoque, ceux-ci se retirent et l'abandonnent à son triste sort. Francis Wey qualifie ce passage de jeu de mots pitoyable. Mais les commentateurs ne sont pas tous de son avis (1). Ils soutiennent que le comique de cette situation peut exister avec la dignité d'un poème épique. L'un d'eux rappelle à ce propos l'éloge qu'on a fait, en français, du mot *rien*, auquel on attribue, entre autres gloires, celle d'avoir préexisté à tout ce qui est.

(1) Voir l'édition d'Édouard Loewe. Leipsig 1820, tom II, page 435.

Les allusions verbales sont moins rares dans Euripide, et elles foisonnent dans les comédies d'Aristophane. M. Francis Wey en rapporte quelques-unes. Dans *les Nuées*, comédie particulièrement dirigée contre Socrate et ses idées, faisant allusion à sa tête chauve, Aristophane écrit « Pour moi, qui suis le poète, je n'en suis pas plus *enorgueilli.* » Le mot grec a la double signification de *s'enorgueillir* et *d'avoir une belle chevelure.*

« — De quoi t'avises-tu, dit-on ailleurs à un sycophante, de vouloir nous *éclairer* sans lanterne? » On trouve à la fois dans le mot grec les significations *d'éclairer* et *de dénoncer*. Dans *les Chevaliers*, on raconte que Cléon, qui passa pour extorquer des présents aux citoyens, ne peut monter sa lyre que sur le mode *dorique*. Δῶρον signifie *présent*, *don*. Ce mot charmant est répété deux fois dans l'espace de trois vers (1).

Quoi d'étonnant que les Grecs si rapprochés de l'Asie, et journellement en contact avec les peuples de l'Orient aient eu du goût pour ces subtilités? La manie d'abuser des mots paraît inhérente à la littérature orientale.

Les ouvrages poétiques et le Coran lui-même, dit-on, en sont pleins. Nous en trouvons même dans l'Écriture-Sainte « *Tu es* PIERRE, et *sur cette* PIERRE *je bâtirai mon Église* (2).

Les Romains, pour être plus éloignés de l'Orient que les Grecs, ne négligèrent cependant pas ce genre de beauté, mais ils surent se borner; on en trouve néanmoins des traces dans tous les auteurs. C'est la figure que les grammaires latines appellent *zeugma*, non pas dans le sens que lui donne Quintilien (liv. IX, 3, 12), mais dans le sens que nous avons défini la syllepse. Lancelot, dans sa grammaire latine, cite ces deux exemples : « Aeneas patrem, Nero matrem sus-

(1) Francis Wey. Loc. cit.

(2) Francis Wey (II, p. 443) attribue ce calembour aux rédacteurs de la version latine de l'Évangile. Les rédacteurs latins, malheureusement, n'ont pu faire autrement. La phrase a été prononcée en syriaque, où le mot *cépha* est en même temps un nom propre et un nom commun. Comme nom commun il désigne une pierre et répond au latin *lapis*. Les Évangélistes ont heureusement rendu ce mot pas *πέτρον*, qui, en grec, avait également les deux emplois. Mais les traducteurs latins, en se servant de *Petrus* qui correspondait à *πέτρος*, ne désignaient qu'un homme, car ce mot ne renferme par la notion de pierre, *lapis*. Ils auraient pu, il est vrai, rendre les paroles : *ant cepha veal chepha haden ebne iath cibburi*, par « *Tu es lapis et super hoc lapide ædificabo Ecclesiam meam* ». Mais *lapis* n'était pas un nom propre ; il n'y avait donc pas moyen d'éviter le jeu de mots. Voir *Angelus Caninius*, Loci aliquot novi testamenti. Lugd. Bat. p. 489.

tulit », et « Tu colis barbam, ille Deum »; où le verbe *sustulit* est pris à la fois pour *porter* et *tuer* et le verbe *colit*, pour *cultiver* et *honorer*. Beauzée s'élève avec raison contre ces jeux de mots de mauvais goût et soutient que de pareilles figures sont trop contraires aux vues de l'élocution pour y être jamais une élégance (page 671). D'accord; mais il ralliera difficilement tout le monde à son opinion, quand il prétend que, quelle que soit l'autorité des auteurs, il ne regardera jamais le zeugma que comme une locution vicieuse. En effet qui osera suspecter la raison et le bon goût des auteurs suivants dans lesquels nous le rencontrons? Horace parlant de la conduite bizarre d'un musicien célèbre de son temps, ajoute (Sat. I, 3) :

Sæpe velut qui
currebat fugiens hostem, persæpe velut qui
Junonis sacra ferret.

Le mot *currebat*, outre son sens propre, a dans cette même phrase celui de *lentus incedebat*, il courait et il marchait lentement.

Dans Virgile le zeugma est assez commun :

Ex illo Corydon Corydon est tempore nobis.
Eclog. VII.

« Et depuis ce jour-là Corydon est devenu Corydon pour moi; » c'est-à-dire, qu'il est véritablement digne de la réputation dont il jouit. Corydon est donc pris au sens propre et au sens figuré.

Dans la même églogue :

Nerine Galatea, thymo mihi dulcior Hyblæ.

« Galatée, fille de Nérine, plus douce pour moi que le thym d'Hybla. »

Dans ce vers *dulcior* renferme un *sens moral* et un *sens physique* comme nous retrouvons la *pureté morale* et *la pureté physique* dans ce vers de Racine :

Le jour n'est pas plus *pur* que le fond de mon cœur.

Sacra manu victosque deos parvumque nepotem
Ipse *trahit*.
Énéide II, 320.

« Il *portait* dans ses mains les objets sacrés et *traînait* son petit-fils. »

Nous citerons encore de Justin (III. 1, 9): et cædem patris et se ab insidiis *vindicavit;* de Cornelius Nepos (23, 8): alii naufragio, alii a servis ipsius *interfectum* eum scriptum reliquerunt; de Tacite (Ann. II, 20, 2): Germanicus, quod arduum sibi, cetera legatis

permisit » où *vindicavit* est mis en même temps pour *ulciscor* et *libero;* interfectum, pour *cædere* et *interire; permisit*, pour *sinere* et *sumere* (1).

A l'époque de la renaissance des lettres, au 16me siècle, l'étude du grec fut reprise avec vigueur et l'esprit de mots revint à la mode. Les affectations et les recherches prétentieuses et mignardes, de l'Italie et de l'Espagne passèrent en France. Rabelais, Ronsard, Marot et Saint-Gelais, dit Francis Wey, en abusèrent, et Voiture, Balzac et les précieuses prolongèrent cette mode jusqu'au 17e siècle.

Dans une lettre adressée à Costar, Voiture à propos du vers d'Athénée, que le vin *est le grand cheval* des poètes, ajoute que cela revient à cette phrase française : *Monter sur ses grands chevaux*, mais que ce *grand cheval* jette souvent son homme par terre.

« Mais revenons *à nos moutons*, écrit-il au même, il est vrai qu'Hercule *en mangeait* volontiers. »

— « Lorsque j'avais *des moutons à acheter* et des *poulets* à écrire ». Il va même jusqu'à dire qu'il a *digéré le digeste*. On sait que Bossuet, pour ainsi dire encore enfant, fut conduit entre onze heures et minuit chez la marquise de Rambouillet, et y prêcha avec beaucoup d'agrément. Voiture dit au sujet de l'âge du prédicateur et de l'heure du sermon : « En vérité je n'ai jamais entendu prêcher si *tôt*, ni si *tard* ».

Cet esprit faux et maniéré était tellement à la mode, que les grands écrivains du siècle de Louis XIV en contractèrent quelque chose. La Fontaine avait lu et relu Voiture, aussi recherchait-il comme cet auteur, — L'amour de tous les beaux esprits — les traits brillants. Longtemps après il écrivait :

Un auteur gâte tout quand il veut trop bien faire.
Non qu'il faille bannir certains traits délicats :
Vous les aimez, ces traits; et je ne les hais pas.

Fables V, 1.

Mais Voiture faillit le gâter, c'est le Fabuliste lui-même qui nous l'apprend; aussi c'est à cela qu'il faut attribuer ces syllepses recherchées qu'on trouve dans l'Eunuque, pièce par laquelle il débuta dans l'art d'écrire. Il termine l'avertissement qu'il mit en tête de cette comédie, en disant du lecteur :

(1) On peut voir d'autres exemples de Cicéron, Att. X, 4, de Térence, Andr. 5, 18 etc., dans la grammaire latine de Thomas Ruddimannus, Lips. 1823 II, p. 360.

« Quoi qu'il en soit, j'espérerai toujours davantage *de sa bonté* que de *celle* de mes ouvrages ».

C'est dans cette pièce qu'on trouve des syllepses du goût de celle-ci :

> Que Thaïs, à son tour...
> *M'ouvre* non seulement *son logis* mais *son cœur*.
>
> Acte I, sc. 1.

Qu'on ne pense pas cependant qu'il fût seul à tomber dans cette affectation, dans cette recherche prétentieuse venue des Italiens et des Espagnols. Nous la retrouvons dans ce vers du *Menteur* de Corneille :

> Si je ne puis *toucher le cœur* avec *la main*.

C'est-à-dire *émouvoir* le cœur et *toucher* la main.

Molière lui-même, dans le Dépit amoureux, qui fut son second ouvrage, si non le premier, comme le pense Génin, a écrit :

> Aussi mon cœur, Frosine, un peu trop faible, hélas,
> *Se rendit* à des soins qu'on ne lui *rendait pas*.
>
> Act. II, sc. 1.

C'est qu'en effet dans l'emploi de ce procédé il faut user du plus grand discernement, de la plus grande prudence, si l'on ne veut être aussitôt en opposition avec la raison et le bon goût. Que l'on mette les jeux de mots dans la bouche d'un personnage pédant et prétentieux, rien de mieux. Plus ils seront plats, plus ils feront rire. Qui n'a lu le spirituel roman d'Alphonse Karr, intitulé *Une folle histoire?* On y rencontre un personnage, bel-esprit, qui fait, à tout propos, les calembours les plus pitoyables, sans qu'on en soit choqué. S'il marche difficilement, c'est qu'il a mis des souliers *seize;* que serait-il arrivé, bon Dieu ! s'il eût eu des souliers *vingt-cinq?* Des souliers *seize* c'est-à-dire *treize et trois (très-étroits);* des souliers *vingt-cinq*, c'est-à-dire : *neuf et treize et trois (neufs et très-étroits).*

Nous ne verrons pas non plus de défaut dans l'emploi d'un calembour plus ou moins spirituel, si nous pouvons supposer raisonnablement qu'il est dû à quelque boutade, s'il provient d'un caractère brusque ou bourru. Molière, dans un de ses plus beaux ouvrages, fait cette syllepse, qu'on s'étonne de ne pas rencontrer dans le lexique de Génin. Il s'agit de la fin d'une strophe :

> Philinte. La *chute* en est jolie, amoureuse, admirable.
> Alceste. La peste de ta *chute*, empoisonneur, au diable !
> En eusses-tu fait *une* à te casser le nez !

On voit un homme impatienté, qui se laisse aller à un mouvement irréfléchi, et veut par cette pointe se venger de l'importun qui l'ennuie.

Il ne faut pas cependant que le trait soit lancé à froid, et décèle des sentiments de basse jalousie ou de haine. C'est parce qu'il y croyait voir *l'effet d'un esprit aveuglé par la passion*, *que Bachaumont* trouvait plate, et avec raison, la pointe que Fréron lançait contre Voltaire, lorsqu'il terminait un article par ces mots : « Faute à corriger dans le nº 20 page 290, ligne 12 : *François-Marie Arouer de Voltaire;* lisez, *François-Marie Arouet de Voltaire*. (Mém. sec. de Bach. Paris, 1859, p. 120.) Une syllepse employée à propos, non-seulement ne blesse pas le bon goût, mais elle peut devenir un véritable ornement du style.

L'esprit sourit alors, dit Baron, à ces jeux que la raison ne désavoue pas. Mais il est des conditions. Pourquoi, malgré le respect que nous portons à des écrivains tels que Racine, trouvons-nous à critiquer des syllepses comme celle-ci :

Et lorsqu'avec mon cœur ma main peut s'épancher.
Bérén. Act. III, sc. 1.

C'est que si le génie de la langue permet de dire *épancher son cœur*, il n'admet pas *épancher sa main*. « Cette expression hardie, disait Louis Racine, en faisant lui-même une autre syllepse moins mauvaise que celle de son père, présente l'image d'un prince qui ouvre son cœur et sa main pour son ami. » On adopterait peut-être cette interprétation, dit Aimé Martin, si *épancher*, pris dans le sens propre et dans le sens figuré, présentait une image également juste. Malheureusement, suivant l'Académie, *épancher* veut dire *verser* doucement. Or Titus verse doucement ses secrets, mais il veut prodiguer ses trésors et ses bienfaits.

Pour que la syllepse puisse se justifier, il faut que l'emploi du mot qui la constitue soit également juste dans les deux acceptions, et qu'il soit, sous ce double rapport, dans le ton de l'ouvrage. Il faut enfin que les idées rapprochées ne soient pas tout-à-fait disparates. C'est ainsi que l'on blâme, à bon droit, ces vers de Racine :

Je souffre tous les *maux* que j'ai faits devant Troie :
Vaincu, chargé de fer, de regrets consumé,
Brûlé de plus de *feux* que je n'*en allumai*.
Androm. Act. I, sc. 4.

Maux et *feux* sont pris tous les deux au propre et au figuré.

Maux au propre, c'est-à-dire, les *maux* faits devant Troie, et au figuré, les *maux* soufferts par Pyrrhus; même chose pour *feux*. En outre l'une et l'autre expression sont dans la langue. Corneille n'a-t-il pas dit :

> Et si Rome savait de quels *feux vous brûlez*.

Mais, dit Baron, je n'aime pas Pyrrhus réunissant dans le même vers l'incendie très-positif de Troie et les flammes métaphoriques de son amour. La Harpe avait dit avant lui : « Ce n'est là qu'une exagération ridicule, un froid abus d'esprit. Car quel rapport peut-on trouver entre les maux que l'amour fait souffrir à Pyrrhus et les maux que Pyrrhus a faits devant Troie? Quels rapports entre les feux de l'amour et l'embrasement d'une ville?

Fontanier rencontre le même défaut dans cet autre passage :

> Pour *couronner ma tête et ma flamme* en ce jour,
> Il arme en ma faveur et la haine et l'amour.
> Les Frères ennemis, Act. V, sc. 4.

Sans doute on peut dire *couronner une tête,* dans le sens propre, mettre une couronne, et *couronner une flamme* (amour), au figuré, c'est-à-dire, accomplir son amour, combler le vœu par la possession de ce qui en fait l'objet. Mais il y a entre ces deux sens une trop grande différence pour qu'on aime à les voir ensemble; cette association paraît bizarre et absurde.

Cependant Racine ne mérita pas souvent ces reproches. Il n'est personne, dit Fontanier, qui ne trouve réellement beau ce vers que l'amour paternel a arraché à Agamemnon au moment où il exhorte Iphigénie à subir sa cruelle destinée :

> Du coup qui vous attend vous *mourrez* moins que moi.
> Iph. Act. IV, sc. 4.

Mort physique, celle d'Iphigénie, et *mort morale* celle d'Agamemnon.

Nous en dirons autant de ces deux exemples :

> C'est peu qu'avec *son lait,* une fière Amazone
> M'ait fait *sucer* encor cet orgueil qui l'étonne.

Puis :

> Il veut avec leur *sœur* ensevelir leur nom.

Ces syllepses sont analogues à celles-ci que nous fournit La Fontaine :

Il avoit dans la terre une somme enfouie,
Son cœur avec. Fables IV, 20.
Il retourne chez lui : dans sa cave il enserre
L'argent, et sa joie à la fois. Ib. VIII, 2.

Ces exemples auxquels nous n'avons rien à reprocher, nous ramènent naturellement à la syllepse qui commence cet article. Que nous sommes loin de l'époque où La Fontaine composait son Eunuque, et que nous trouverons noble et belle, l'expression qu'on s'est permis de critiquer! Non seulement *faix* se dit d'un fagot, mais il s'emploie également bien au figuré. En affirmant le contraire, dans ses études sur La Fontaine, Gobert-Alvin est tombé dans une grave erreur. Dans le style poétique, selon Littré, *faix* peut se dire des choses immatérielles : le faix des ans ou des années.

Mon corps n'est point courbé sous le faix des années.
Boileau, Satire, I.
Malgré le faix des ans et du sort qui m'opprime.
Rac. Mithr. Act. II, sc. 3.

D'un autre côté ces idées s'harmonisent si bien! Si le faix du fagot courbe l'homme, le faix des années produit le même effet. Le sens figuré et le sens littéral ont tant d'analogie, qu'il n'ont pour ainsi dire aucune différence; aussi a-t-on lieu de s'étonner qu'on y ait vu un défaut. Heureux défaut, par lequel cette peinture est si achevée! L'abbé Aubert, dans sa fable du Laboureur et la Terre, a écrit d'après La Fontaine, mais avec moins de grâce, ce nous semble :

Un laboureur courbé sous le travail et l'âge.

La Fontaine a fait ailleurs un emploi également heureux de la syllepse oratoire. Et, bien qu'au premier abord elle semble présenter quelque obscurité, elle n'en est pas moins remarquable au point de vue du sentiment et de l'expression. C'est dans la fable 15me du livre XII.

A ces paroles la Tortue
S'écrie et dit : Ah si j'étois
Comme un corbeau d'ailes pourvue,
Tout de ce pas je m'en irois
Apprendre au moins quelle contrée,
Quel accident tient arrêtée
Notre compagne *au pied léger;*
Car à l'égard du cœur, il en faut mieux juger.

La gazelle est ici désignée par cette belle expression, l'*animal au pied léger*, c'est-à-dire qui a la course légère. Mais cet animal, dit la Tortue, n'a pas *le cœur léger*, à cet égard, il en faut mieux juger. Pas n'est besoin de prouver que l'expression *cœur léger* pour *inconstant*, *frivole* est dans le génie de la langue; elle est aussi juste que compagne au pied léger. Les deux idées ensuite ne sont nullement disparates. La légèreté de la course et l'inconstance du cœur pouvaient également bien enlever à notre petite société la gentille gazelle. On a eu raison de faire remarquer combien cette expression est jolie, et combien cette réflexion est fine et délicate. C'est bien de ce passage que Boileau eût pu dire :

> Ce n'est pas quelquefois qu'une Muse un peu fine
> Sur un mot, en passant, ne joue et ne badine
> Et d'un sens détourné n'abuse avec succès;
> Mais fuyez sur ce point un ridicule excès.

D. Gilles.

Bruges, janvier 1867.

CORRESPONDANCE.

Sur une lacune signalée dans Horace.

Un savant correspondant nous envoie des remarques au sujet de la lacune qui a été signalée dans un passage d'Horace (Sat. I, 6) par M. X. Prinz. (Voir notre livraison de mai 1866.) Il nous prie en même temps d'en faire un article pour la *Revue*. Nous préférons, et les lecteurs n'y perdront pas, donner ses réflexions comme il nous les adresse, en nous contentant d'ajouter, pour la clarté, le texte latin du passage en question. Cela dit, nous laisserons parler notre correspondant.

« Vous pensez bien que votre *Lacune dans Horace* m'intéressait tout particulièrement. Je l'ai aussitôt méditée et tirée au clair *dans mon for intérieur :* car malgré le plus vif désir que j'ai de traiter la chose comme elle le mérite, je dois y renoncer, faute de temps.

« Il n'y a pas de lacune ni de « non-sens » dans le texte des manuscrits. Tout est parfaitement bien, mais M. Prinz a le grand mérite d'avoir fait lever le lièvre, que tous les interprètes, à ce qu'il paraît, ont avalé, comme les θαυματοποιοί, avec le poil et les oreilles.

Voyons le passage, v. 8 et suiv. :

Persuades hoc tibi vere
Ante potestatem Tulli atque ignobile regnum
Multos saepe viros nullis majoribus ortos
Et vixisse probos amplis et honoribus auctos;
Contra Laevinum, Valeri genus, unde Superbus
Tarquinius regno pulsus fugit, unius assis
Non unquam pretio pluris licuisse, *notante*
Judice, quo nosti, populo, qui stultus honores
Saepe dat indignis et famae servit ineptus,
Qui stupet in titulis et imaginibus. Quid oportet
Nos facere a vulgo longe longeque remotos?
Namque esto; populus Laevino mallet honorem etc.

« *Notante judice, quo nosti, populo* ne se rapporte en aucune façon à l'affaire de Lævinus, mais à la manière de voir de Mécène, qui est repoussée par le peuple. L'ablatif absolu renferme ici, comme quelquefois ailleurs, une opposition, un *mais;* le sens est donc :

« Tu penses avec raison qu'avant l'élévation de Tullius et son règne parti de si bas, bien des hommes sans aïeux vécurent honorablement et s'élèverent aux plus grands honneurs, tandis qu'un Lævinus, quoique descendant de ce Valérius qui chassa du trône Tarquin le Superbe, n'en a jamais valu un sou de plus pour cela; *mais le juge que tu connais bien* (sourire ironique sur le visage d'Horace au mot *judice), le peuple blâme ton jugement,* lui qui donne les honneurs aux plus indignes, adore sottement la renommée et s'ébahit devant des titres et des images. Que nous reste-t-il à faire, à nous qui sommes si éloignés du vulgaire? Car supposé (que nous voulions faire comme le peuple); il y aurait absurdité et de plus embarras. »

« Ces deux idées, Horace les effleure à sa manière, d'une façon dramatique. Vous voyez que tout s'explique parfaitement. La restitution de M. Prinz ne me paraît donc pas nécessaire. Mais je lui dois de voir maintenant clair dans ce passage. »

PROPRIÉTÉ DE LA TANGENTE AUX COURBES DU SECOND DEGRÉ.

Démonstration géométrique.

La proposition qu'il s'agit de démontrer est celle-ci : *La tangente à une courbe du second degré partage en deux parties égales l'an-*

gle des rayons vecteurs qui passent par le point de contact, ou le supplément de cet angle.

Nous admettons comme établi le théorème suivant, qu'on démontre par les considérations les plus simples de la Géométrie élémentaire :

« Étant donnés une droite AB et deux points C et D dans un « même plan, si l'on joint un point M de la droite AB aux deux points « C et D : 1° si les deux points C et D sont d'un même côté de la droite « AB la somme des distances CM, DM sera minimum lorsque les « angles AMC, BMD seront égaux entre eux; 2° si les deux points « C et D sont de côtés différents, la différence des distances CM, « MD sera maximum lorsque les angles AMC, AMD seront aussi « égaux; et réciproquement. (Le lecteur est prié de tracer lui-même « les figures.) »

Cela posé, considérons une ellipse dont les foyers sont F et F′ et dont TT′ est une tangente à la courbe. Soit M le point de contact et M′ un second point sur la tangente, soit de plus AA′ la longueur du grand axe; les propriétés de l'ellipse donnent immédiatement $FM + F'M = AA'$ et $FM' + F'M' > AA'$; donc pour le point M de la droite TT′ la somme des droites FM et F′M est un minimum, donc *dans l'ellipse la tangente* TT′ *partage en deux parties égales le supplément de l'angle des rayons vecteurs qui passent par le point de contact, ou,* ce qui est la même chose, *les rayons vecteurs menés au point de contact sont également inclinés sur la tangente.*

S'il s'agit d'une hyperbole, les lettres ayant la même signification que précédemment et AA′ étant l'axe transverse, on aura pour le point de contact M, situé sur la courbe : $MF' - MF = AA'$, et pour un point M′ situé entre les deux branches de l'hyperbole, $M'F - M'F' < AA'$; donc, la différence des droites MF′ et MF étant maximum pour le point de contact M de la droite TT′, on en conclut que *dans l'hyperbole la tangente à la courbe partage en deux parties égales l'angle des rayons vecteurs qui passent par le point de contact.*

Les deux propriétés que nous venons d'énoncer ne sont que des cas très-particuliers de la propriété plus générale que voici : *Si l'on trace sur une surface quelconque une courbe telle que la somme des distances géodésiques de chacun de ses points à deux courbes tracées sur cette surface soit constante, sa tangente sera également inclinée sur les deux lignes géodésiques qui mesurent les distances*

du point de contact à ces deux courbes. Ce théorème a été démontré par M. Gilbert, professeur à l'université de Louvain. Il l'a déduit de la formule qui, dans le calcul des variations, conduit à l'équation différentielle des lignes géodésiques sur une surface donnée. (V. Bulletin de l'Académie royale de Belgique, 2e série, tome IX, n° 1.)

La démonstration que nous venons de donner d'une propriété fondamentale, et que nous croyons neuve, nous a paru assez simple pour trouver sa place dans un traité élémentaire. Nous ne nous en attribuons pas tout le mérite; en la publiant dans la Revue nous n'avons d'autre but que de la répandre davantage. EVEN.

Bouillon, janvier 1867.

NOTICES NÉCROLOGIQUES.

ERNEST LASSINE. — DÉSIRÉ-CHARLES-HYPOLYTE PASSAGE.

M. Lassine, professeur d'histoire et de géographie à l'athénée royal d'Anvers, est décédé le 20 décembre 1866 à Hasselt, à l'âge de 23 ans. Ses funérailles ont eu lieu le 22. L'assistance était nombreuse : l'athénée de Hasselt y était au complet; celui d'Anvers était représenté par un grand nombre de professeurs.

Voici le discours qu'a prononcé sur la tombe du jeune et regretté professeur, M. le préfet des études de l'athénée d'Anvers.

« Messieurs, permettez-moi de vous arrêter un instant au bord de cette fosse, pour dire à Lassine, avant qu'il y disparaisse pour toujours, combien il était aimé de ses collègues, de ses élèves et de leurs familles.

« Quand un collègue meurt plein de jours, quand, après une carrière longue, utile et honorée, il s'est endormi dans le repos éternel, content de son œuvre et nous serrant la main pour un suprême adieu, ce n'est pas sans une poignante émotion que nous franchissons l'enceinte de sa funèbre et dernière demeure, et c'est le cœur gros de soupirs et d'une voix pleine de larmes que nous lui rendons les derniers devoirs de l'amitié.

« Cette fois, celui que nous avons accompagné au champ du repos est un tout jeune homme, à peine sorti de l'université, notre collègue depuis quelques mois seulement.

« Et cependant, jamais perte n'excita parmi nous de plus vifs et de

plus sincères regrets. Professeurs et élèves, tous ont été consternés à la nouvelle de la mort si imprévue et si prématurée de Lassine; tous auraient voulu, si c'eût été possible, venir avec nous lui apporter un dernier témoignage d'estime et de sympathie.

« Et d'où lui venaient cette profonde estime, réservée d'ordinaire aux longs et loyaux services, et cette sympathie générale, que l'homme éprouvé a le plus souvent tant de peine à conquérir? Ah! Messieurs, n'en cherchons pas la cause ailleurs que dans les qualités éminentes du défunt : le cœur, le caractère, l'intelligence, tout en lui concourait à en faire un homme supérieur, tout conspirait à le rendre digne, dans un avenir peu éloigné, des positions les plus élevées de l'enseignement public.

« Vous retracerai-je, Messieurs, les brillantes étapes qui marquèrent ses études à l'athénée de Hasselt? Une voix plus autorisée que la mienne s'en est chargée. Personne ici d'ailleurs n'a oublié les succès que cet élève modèle obtenait chaque année dans tous les cours et les palmes plus glorieuses qu'il remportait dans les concours généraux.

« Dès lors sa vocation est décidée. Il aime les belles-lettres : sa vie sera consacrée à les cultiver et à les enseigner, c'est à dire à les faire aimer à la jeunesse. Il entre à l'école normale, s'y révèle comme partout de la manière la plus avantageuse, fait chaque année les meilleurs examens, et obtient, après quatre ans de veilles et de labeurs, le diplôme de professeur agrégé des humanités *avec une grande distinction.*

« Le dirai-je, Messieurs? cette grande distinction me paraît avoir été bien chèrement acquise. Plût à Dieu qu'il eût simplement satisfait ses juges, et qu'il n'eût pas contracté dans un travail excessif le germe morbide qui depuis l'a miné, préparant peu à peu le coup fatal dont il vient d'être foudroyé.

« Lassine était sorti premier de l'école normale. Il est choisi entre tous pour donner à titre d'essai le cours d'histoire et de géographie à l'athénée d'Anvers. C'était l'enseignement auquel il était le moins préparé, et il succédait à un homme spécial, plein d'expérience, de savoir et de talent. Mais quelques leçons lui suffisent pour se faire apprécier des élèves, de ses collègues et de ses supérieurs, et, l'année terminée, il est nommé, pour ainsi dire par acclamation, titulaire de ce cours si difficile et qu'il donnait d'une manière si supérieure.

« C'est que Lassine avait tout ce qui constitue le bon professeur : une érudition extraordinaire pour son âge, une méthode claire et nette,

la parole facile et élégante, un goût prononcé pour l'étude, un puissant ascendant sur les élèves, un zèle que ma vieille expérience ne parvenait malheureusement pas assez à modérer, un caractère sympathique, juste et ferme, un cœur ouvert à tous les bons sentiments, à toutes les nobles aspirations.

« Après cela, comment n'eût-il pas été aimé des élèves, comment n'eût-il pas été en quelque sorte le fils chéri de notre famille professorale? Nous craignions tous de perdre cet excellent et digne collègue à la prochaine promotion; que nous étions loin, hélas! de penser que Dieu le rappellerait si tôt à lui!

« Mais ne murmurons pas, Messieurs, et surtout faisons silence devant l'immense douleur de la famille, douleur sur laquelle je jette un voile, me sentant incapable de l'exprimer.

« Adieu donc, Lassine! Cœur d'or, âme d'élite, au nom de tes collègues et de tes élèves, adieu! Tu vivras dans nos souvenirs. »

Après M. Coune, M. Lagarde, professeur de rhétorique française à l'athénée de Hasselt, a improvisé quelques paroles émues. Parlant au nom de ses collègues, il a rappelé la conduite toujours noble et digne du défunt, ses succès non interrompus dans les études, l'éclat dont il a fait briller l'athénée, la reconnaissance qu'il avait vouée et l'estime qu'il témoignait hautement à ses anciens professeurs, et l'a signalé comme un modèle à suivre aux nombreux élèves qui assistaient à la cérémonie.

Les funérailles de M. Passage, professeur de rhétorique française à l'athénée royal de Liége, ont eu lieu le 30 janvier. L'église Sainte-Croix était littéralement comble. On y remarquait, outre le personnel administratif en enseignant de l'athénée de Liége, une députation des professeurs de l'athénée de Namur, et surtout un très-grand nombre d'élèves et d'anciens élèves de M. Passage.

Le corps a été ensuite conduit en cortége, musique en tête, à la station des Guillemins, l'inhumation devant avoir lieu à Mons.

Quatre discours ont été prononcés à la station : par MM. Piercot, bourgmestre, président du bureau administratif; E. Gérard, préfet des études à l'athénée; J. Demarteau, élève de rhétorique, et A. Leclercq, étudiant en droit, au nom des anciens élèves.

Voici le discours de M. Gérard.

« Messieurs, avant de nous séparer pour toujours de la dépouille mortelle de notre regretté collègue, qu'il me soit permis, à moi qui

ai eu le bonheur de vivre pendant de longues années dans son intimité, de vous retracer en peu de mots sa carrière professorale, si prématurément brisée.

« Désiré-Charles-Hippolyte Passage naquit à Flobecq, le 16 avril 1819, d'une honnête famille de cultivateurs, au sein de laquelle il puisa ces principes d'honneur et de probité auxquels il est resté fidèle pendant toute sa vie.

« Au sortir de l'enfance, Passage suivit, comme externe, les cours du petit séminaire de Bonne-Espérance, où il acheva ses humanités avec succès.

« Le 12 septembre 1842, à peine âgé de 22 ans, il fut appelé à la chaire de poésie latine à l'athénée royal d'Arlon.

« Le jeune professeur débuta avec éclat dans la carrière de l'enseignement et justifia complétement la confiance du gouvernement, qui, en 1849, le nomma préfet des études à l'athénée royal de Hasselt.

« C'est là que je l'ai connu, plein de vie et de santé, plein de confiance dans l'avenir qui s'annonçait si brillant pour lui ; c'est là que, honoré de son amitié, j'ai pu apprécier les solides qualités de son esprit et de son cœur.

« L'athénée de Hasselt prospéra sous l'habile et intelligente direction de Passage, et au mois d'octobre 1851 il obtint un avancement bien mérité : il fut promu à la préfecture des études à l'athénée royal de Namur.

« Son séjour dans cette ville ne devait pas être de bien longue durée. Quoiqu'il possédât les qualités qui font le bon administrateur, Passage regrettait d'avoir abandonné la carrière de l'enseignement proprement dit et il aspirait à y rentrer.

« La mort de notre collègue Colson, arrivée en 1854, rendit vacante à l'athénée de Liége la chaire de littérature française, et un arrêté royal du 26 mars 1855 conféra à Passage cette chaire, vers laquelle le portaient ses aspirations secrètes et ses études de prédilection.

« Dès son début, le nouveau professeur se montra à la hauteur de la tâche d'élite qui lui était confiée. Une connaissance approfondie de la littérature française, jointe à celle des littératures anciennes, le talent de communiquer ses connaissances à ses jeunes auditeurs et de les initier à l'art si difficile d'écrire, une diction correcte et élégante à la fois, un goût sûr et délicat, lui donnèrent de bonne heure une grande autorité sur ses élèves. Sa bienveillance, son impartialité,

son dévoûment et sa patience lui conquéraient leur affection et leur reconnaissance, qui étaient, à ses yeux, la plus douce récompense de ses travaux et de ses efforts.

« Si Passage était aimé et estimé de ses élèves, il ne l'était pas moins de ses collègues, qui admiraient en lui la distinction des manières, l'aménité du caractère et la délicatesse des sentiments.

« Passage lui-même avait une âme aimante; tous ceux qui ont reçu les épanchements de son noble cœur savent qu'il plaçait au-dessus de tout les joies de la vie de famille; qu'il était sans cesse occupé du bonheur des siens, pour lesquels il était à la fois un père tendre et un ami prudent.

« Mais si Passage aimait les siens, ceux-ci répondaient à son affection par une affection non moins vive, et poignante a dû être leur douleur en apprenant la terrible catastrophe dont la soudaineté les a privés de la suprême consolation de lui adresser un éternel adieu.

« Puisse l'empressement de ses nombreux amis à rendre un dernier hommage à sa mémoire vénérée apporter quelque soulagement à leur affliction! Puisse surtout les consoler la pensée que Passage, religieux observateur du devoir, a trouvé dans une vie meilleure la récompense que Dieu promet à ses élus!

« Cher ami, ta dépouille mortelle va reposer loin de nous, mais le souvenir de tes vertus restera gravé dans nos cœurs, et, pleins de confiance dans la bonté du Tout-Puissant, nous te disons : Adieu! ou plutôt au revoir! »



ANALYSES ET COMPTES-RENDUS.

Kalmukische Maerchen. Die Maerchen des Siddhi-kuer oder Erzaehlungen eines verzauberten Todten. *Einleitung zur Sagenkunde auf buddhistischem Gebiet. Aus dem kalmükischen übersetzt von* **B. Juelg**, *professor an der Universität zu Innsbruck.* Leipzig 1866 (druck der Kais.-Königl.-Hof und Staatsdruckerei in Wien). VI et 69 pp. petit in-4°.

Les contes et les récits populaires ont été de nos jours l'objet de nombreuses et savantes recherches. Parmi les travaux les plus importants auxquels cette étude a donné naissance, il faut citer particulièrement l'ouvrage de M. Benfey sur le *Pantschatantra*, depuis lequel on considère comme fort probable que la plupart des récits de ce genre nous sont venus de l'Inde et ont été transmis en Europe par les peuples islamites au Sud, par les nations bouddhistes au Nord. Par les dernières il faut entendre ici les Mongols, qui ont dominé pendant près de deux siècles sur une grande partie de l'Europe orientale, et qui possédaient ou possèdent

encore des traductions de beaucoup de recueils de fables ou contes hindous. Ainsi M. Schiefner a reconnu dans l'ouvrage mongol portant le nom de *Ardschi-Bordschi* les aventures de Vikrama ou le *Vikramatscharitra* et M. Benfey a vu que le fond du *Siddhi-kür* kalmouque se retrouve dans le *Vetâla pantschavinçati* ou les vingt-cinq narrations d'un *vetâla* (démon entrant dans les cadavres). Dans son ouvrage sur le *Pantschatantra* M. Benfey a signalé l'importance du recueil kalmouque, en réservant le développement de ses idées pour la suite de son ouvrage.

Le célèbre indianiste se servait pour ses recherches de la traduction de Bergmann, parue depuis longtemps dans ses Excursions nomades (*Nomadische Streifereien*, Riga 1804. Vol. I). Cette traduction pouvait suffire pour le but que se proposait M. Benfey ou pour des études analogues; mais tout en donnant le fond des récits kalmouques, elle est loin d'être la reproduction exacte et fidèle de l'original. Or il importe à ceux qui ne peuvent recourir au texte, d'avoir une traduction qui rende la forme aussi bien que le fond, comme nous l'avons exposé avec plus de détails dans les *Heidelberger Jahrbücher* (1866 n° 55).

On accueillera donc avec faveur la traduction nouvelle jointe par M. Jülg à son édition du texte kalmouque et publiée séparément dans le livre dont nous avons placé le titre en tête de ce compte-rendu. Cette traduction joint à la plus grande exactitude l'avantage d'un style pur et coulant, pour autant que ces qualités peuvent être réunies. Dans tous les cas on la lit avec plus d'agrément que M. Jülg ne semble, dans sa modestie, le croire lui-même. Voici ce qu'il dit à ce sujet dans la préface de l'édition complète :

« J'ai cru devoir joindre une traduction au texte des contes. On pourrait la regarder comme superflue, puisque Bergmann les avait déjà traduits. Mais si l'on compare avec un peu de soin nos deux versions, on trouvera bientôt que Bergmann s'est souvent acquitté de sa tâche en amateur plutôt qu'en savant et qu'il a fait de nombreux contre-sens. On ne peut lui en faire un reproche : il avait, pour son époque, une connaissance fort remarquable du kalmouque; sa traduction pouvait même passer alors pour un chef-d'œuvre et elle se lit encore aujourd'hui avec beaucoup de plaisir; mais elle n'est pas exacte sous le rapport philologique. Beaucoup de passages donnent un sens tout différent, qui a son importance pour la conception générale. Pour moi, j'ai cherché à conserver la couleur de l'original, pour autant que le génie de la langue allemande le permettait. Je voulais que ma traduction pût aider à l'étude du texte; si je ne m'étais proposé d'autre but que celui de reproduire les contes kalmouques en allemand, et si je n'avais voulu faciliter en même temps l'intelligence de l'original, elle aurait eu sans doute un autre caractère. »

Mais ce n'est pas seulement au point de vue de l'élégance de sa traduction, que M. Jülg est trop sévère pour lui-même; il n'insiste pas assez non plus sur l'intérêt et l'importance même du recueil qu'il a rendu accessible à tout le monde, et se contente de s'en rapporter, pour ce point, aux paroles de M. Benfey. Nous avons développé cette importance dans la revue allemande citée plus haut; il suffira de dire ici que l'œuvre si difficile et si pénible exécutée par M. Jülg mérite la plus grande considération. Malheureusement la nature même de son travail s'oppose à ce qu'il soit fort répandu. L'édition particulière de la traduction viendra, sans aucun doute, entre les mains d'un grand nombre, car le prix en est

très-peu élevé (24 gros), et le livre de Bergmann n'est pas seulement de moindre valeur mais est encore difficile à trouver; mais la grande édition, qui comprend le texte, sera acquise par peu de particuliers, de sorte que M. Jülg, malgré l'appui de l'Académie impériale de Vienne, devra faire des sacrifices pécuniaires assez considérables, comme c'est le cas du reste de presque toutes les œuvres littéraires entreprises pour un public fort restreint. Il serait donc à souhaiter que les bibliothèques publiques cherchassent à diminuer les sacrifices de l'auteur, en acquérant un ouvrage intéressant pour le fond et particulièrement important pour la science du langage en général.

Afin de faire comprendre cette importance du livre sous le rapport linguistique, nous donnerons, d'après les indications de M. Jülg, quelques détails sur la langue de l'original, détails qui ne manqueront pas d'intérêt pour ceux-là même qui ne sont pas initiés aux études orientales.

Les Mongols se divisent en trois tribus : les Mongols proprement dits ou Mongols orientaux, les Mongols occidentaux ou Kalmouks et les Bouriètes habitant près du lac Baïkal. Chacune de ces tribus a son dialecte particulier, séparé des autres par des lois phonétiques bien déterminées. Celui des Mongols proprement dits ou des Mongols orientaux porte spécialement le nom de langue mongole, et il existe dans ce dialecte aussi bien que dans celui des Kalmouks une rédaction du Siddhi-Kür. C'est la rédaction kalmouque, la plus simple et la plus littéraire (qui du reste paraît aussi transcrite d'une rédaction mongole), que M. Jülg a publiée. La langue kalmouque est en effet, selon lui, la clef de la langue mongole, et l'étude de la seconde doit être précédée de celle de la première. L'on voit donc combien il est important que nous ayons pour la première fois une édition d'un texte kalmouque suffisamment étendu, accompagné d'un dictionnaire complet et de tout ce qu'il faut pour l'étude de la langue.

Ceci suffira pour mettre en lumière la valeur de l'ouvrage de M. Jülg; celui qui voudra en savoir davantage, sur l'étendue et le mérite du dictionnaire, par exemple, pourra consulter le livre lui-même. Un certain nombre de contes du *Siddhi-Kür*, qu'on ne possède que dans la rédaction mongole, ne se trouvent ni dans le livre de Bergmann ni dans la présente édition de M. Jülg. Celui-ci n'a pas voulu les joindre aux contes kalmouques, parce que la langue différente dans laquelle ils sont écrits, aurait nécessairement causé de l'embarras à ses lecteurs. D'après ce que nous apprenons, l'infatigable savant les fera paraître bientôt avec l'*Ardschi-Bordschi* dans le texte mongol original, et accompagnera ce texte d'une traduction. La librairie de l'Université d'Inspruck a fait graver et fondre des caractères mongols pour cette publication et a rendu par là possible l'édition d'un ouvrage qui autrement n'aurait pu voir le jour qu'à St-Pétersbourg ou à Kasan. Le spécimen qui vient de paraître, promet un véritable monument typographique. On doit donc rendre honneur non-seulement au savant orientaliste, mais encore à M. Antoine Schuhmacher, le chef de la librairie susdite, qui sait s'élever au dessus des intérêts purement matériels. F. LIEBRECHT.

GÉOGRAPHIE DE STRABON, *traduction nouvelle par* AMÉDÉE TARDIEU, *sous-bibliothécaire de l'Institut.* Tome I (contenant les six premiers livres). Paris, Hachette 1867. VIII et 482 pp.

Dans le grand nombre de traductions d'auteurs grecs et latins que la France

nous envoie chaque année, le Strabon de M. Tardieu se distingue avantageusement et mérite une mention particulière. Ce n'est pas un de ces travaux entrepris à l'invitation d'un libraire désireux de compléter une « bibliothèque française des auteurs anciens ». M. Tardieu s'est, comme on dit, voué à son auteur et il l'étudie à fond. Il a compris que l'exploration méthodique faite par M. Kramer de presque tous les manuscrits qui existent de l'ouvrage de Strabon, devait avoir notablement changé l'état dans lequel Coray avait laissé cet auteur, quelque excellente que fût son édition pour l'époque. Déjà un savant traducteur allemand, Groskurd, avait heureusement rectifié ou interprété beaucoup de passages de ce texte fort maltraité par le temps, lorsque parut l'édition critique de Kramer. Elle détermina l'illustre Meineke à s'occuper, lui aussi, de Strabon. Son édition fut suivie de celle de Ch. Müller, dont les études géographiques sont incomparablement plus étendues que celles de ses prédécesseurs. A l'aide de ces importants travaux, comparés et examinés avec soin, M. Tardieu a constitué le texte qu'il traduit; dans la plupart des passages controversés il rend brièvement compte du parti qu'il a cru devoir prendre. Sa traduction se ressent de ces études préalables, dont plusieurs se croient dispensés : nulle part de ces phrases ambiguës et à double entente qui dévoilent les incertitudes et les embarras du traducteur. On croit lire un ouvrage français. En comparant le texte grec, on voit que M. T. ne s'est point appliqué à le calquer, mais plutôt à le développer et à rendre la pensée de Strabon le plus clairement possible. C'est, selon nous, le système qu'il faut suivre quand on traduit une œuvre purement didactique et qui, quoique bien écrite, n'a nulle prétention au grand art. A quoi bon reproduire scrupuleusement tous les accidents d'une forme à laquelle l'écrivain lui-même tenait beaucoup moins qu'au fond? En divers endroits, cependant, nous pourrions discuter avec M. Tardieu *sur la nuance* et peut-être prouver que le Strabon grec était tantôt un peu moins tranchant, tantôt un peu plus affirmatif que ne l'est le Strabon français. Nous citerions des exemples si nous en avions rencontré où le fond de la pensée soit réellement altéré; mais l'inexactitude, où nous avons cru en saisir une, n'allait pas au delà d'une nuance secondaire.

Les notes critiques, quoique fort succinctes, offrent beaucoup de bonnes observations, que nous recommandons aux lecteurs studieux. A quelques endroits nous croyons entrevoir une solution autre que celle de M. Tardieu, mais ces discussions dépasseraient la mesure d'un simple compte-rendu. A la page 226 il a tort de repousser la correction ἐπῶν pour ἐτῶν, par la raison que « des codes de lois longs de 6000 *vers* seraient un fait au moins singulier. » Ce n'est pas non plus ce que dit Strabon : il dit (III, ch. 1, § 6, p. 139) : τῆς παλαιᾶς μνήμης ἔχουσι (les Turdétans) συγγράμματα καὶ ποιήματα καὶ νόμους ἐμμέτρους ἑξακισχιλίων ἐπῶν, *le tout ensemble* (les histoires, les poësies, les lois en vers) de 6000 *lignes*. Cette manière d'exprimer l'étendue des ouvrages littéraires et l'emploi du mot ἔπη même pour des lignes *de prose* ont été largement expliqués par M. Ritschl dans ses opuscules sur la Stichométrie.

Il est à souhaiter que ce travail solide s'achève bientôt, et cela pour deux raisons : d'abord la célèbre traduction de La Porte du Theil, Coray et Letronne, difficile à trouver aujourd'hui et d'un prix élevé, manque des notions que les recherches d'un demi-siècle ont accumulées; ensuite, qui ne voudrait voir paraître le *commentaire géographique* sur Strabon, que M. Tardieu nous met en perspec-

tive? « Il nous a semblé (dit-il) que si, aujourd'hui, la philologie et la paléographie, en ce qui concerne le texte de Strabon, avaient dit leur dernier mot, le commentaire géographique et historique de ce précieux texte était encore à faire, et que la meilleure préparation à une entreprise de cette nature était une traduction nouvelle faite avec soin. Notre traduction n'est donc, on le voit, dans notre pensée, que le commencement d'un travail de très-longue haleine, dont nous ne pouvons encore indiquer au juste ni la forme ni les dimensions. » F. D.

Cours théorique et pratique complet de composition et d'analyse littéraire *d'après une méthode entièrement nouvelle, renfermant plus de 2,000 sujets d'exercices et de compositions, ainsi que de nombreux corrigés ou modèles, par* J.-B. Chappuset-Piron, *professeur de belles-lettres.* Bruxelles, Devaux 1867.
Livre du maître 1 v. in-12 de pp. XI-324. Prix 3 fr.
Livre de l'élève, 1 v. in-12 de pp. 80. Prix 1 fr.

M. Chappuset-Piron annonce dans sa préface qu'il a changé complétement la méthode suivie jusqu'à ce jour. Son cours est le fruit de dix-huit années consacrées à l'étude et à l'enseignement de la littérature. Il a à l'appui de cette méthode une pratique et une expérience de six années, pendant lesquelles il a obtenu des succès qui parfois l'ont étonné lui-même. A tous ces titres nous devions à son ouvrage un sérieux examen, dans l'intérêt des études.

Le livre se compose de préceptes, d'exercices et d'explications.

« Un écrit, quel qu'il soit, dit M. Ch. P. n'est jamais en dernière analyse qu'une suite de pensées reliées entre elles; former des pensées et les relier convenablement, telles sont donc les premières difficultés... » et tel est aussi l'objet des *exercices préparatoires.*

Ces exercices consistent à formuler des pensées détachées sur des mots donnés, — des pensées reliées entre elles, — à trouver un certain nombre de pensées sur un mot en leur indiquant une conclusion — à relier ces pensées de manière qu'elles viennent toutes aboutir à la conclusion. Dans tous ces exercices on commence par une ou deux pensées pour arriver jusqu'à douze. Après cela, l'élève doit faire passer une même pensée par les cinq formes suivantes : affirmation, négation, interrogation, exclamation, injonction; puis la varier par toutes les inversions dont elle est susceptible, enfin détacher toutes les pensées d'un passage d'auteur et indiquer la conclusion. Ces exercices sont accompagnés de préceptes sur les conditions que doivent remplir les mots, les phrases, les liaisons.

Les exercices préparatoires terminés, on aborde les différents genres de composition. Toutes les œuvres littéraires, considérées au point de vue de la composition, peuvent se ramener à trois genres : la *rédaction,* la *description,* la *narration.* Telle est aussi la division de l'ouvrage.

« La *rédaction* est une suite des pensées reliées entre elles et aboutissant à une pensée finale appelée *conclusion.* » Ici se placent des explications sur les conditions d'une bonne rédaction (vérité, unité, gradation, variété) et sur ses moyens de développement (définition, énumération, circonstances, causes et effets, comparaisons, allusions, hypothèses, digressions). Les exercices comprennent : des rédactions sur un ou plusieurs mots donnés; des rédactions sur un sujet donné en employant alternativement la forme historique ou récit, la forme

épistolaire ou lettre, la forme oratoire ou discours, la forme dramatique ou dialogue, la forme lyrique ou monologue (préceptes à ce sujet); des rédactions imitées des auteurs; des rédactions dans lesquelles les cinq formes se combinent. Suivent un assez grand nombre d'exercices destinés à amener l'élève à faire l'analyse littéraire d'une rédaction d'auteur, en montrant que tous les préceptes donnés y ont été observés. Tous les exercices de rédaction, de même que ceux qui suivront, sont de la part de l'élève l'objet d'un double devoir : 1° un travail de notes, représentant par des mots les principales idées relatives au sujet; 2° une rédaction définitive conforme à ces notes. Soit par exemple à faire l'éloge du travail, les notes seront dans la forme suivante : « Richesses — connaissances — talents — civilisation — par nécessité, par habitude, par goût — grands hommes — découvertes etc., etc. » D'après ces notes se fera la rédaction définitive.

« La *description* est une suite d'idées ou de détails reliés entre eux et aboutissant à un *effet* quelconque, déterminé d'avance ou, du moins, instinctivement pressenti. » Les détails pouvant être présentés à des points de vue différents, il en résulte la nécessité de connaître les synonymes, les épithètes et surtout les figures (revue des figures de mots, et des figures de pensées). Les principaux détails une fois trouvés, il faut assigner un point de vue à la description. Or les points de vue sont au nombre de six : 1° éloge; 2° éloge avec restriction; 3° blâme; 4° blâme avec restriction; 5° sentiment, sensation ou idée à faire naître; 6° vérité à prouver. Les quatre premiers sont faciles. Le cinquième exige que l'on connaisse les moyens de produire les sentimens, la théorie du comique, de l'attendrissement, leurs conditions et leurs sources (développements à ce sujet); la sixième réclame l'appui du raisonnement (explications sur les huit formes de raisonnement).

Après la partie théorique viennent des exercices comprenant des descriptions sur différents sujets à un des cinq points de vue précités, des descriptions d'imitation, d'autres à forme mixte, des compositions formées par combinaison de la rédaction et de la description, des rédactions à points de vue, enfin des analyses littéraires. Suivent des exercices analogues sur le portrait, le parallèle, la définition, la comparaison, l'allégorie, qui sont autant d'espèces de descriptions.

« La *narration* est une suite de faits reliés entre eux, et aboutissant à un fait final nommé *dénouement*. C'est la composition mixte par excellence, et comme les développements qu'elle comporte dépendent de la rédaction et de la description, toutes les règles précédentes lui sont applicables. Il y a trois degrés de narrations : 1° celles qui ne sont dominées par aucun point de vue général; 2° celles dans lesquelles un point de vue général embrasse la composition tout entière; 3° celles qui relèvent de l'intérêt littéraire. » L'auteur donne à ce sujet toutes les explications nécessaires et entre dans des détails assez longs sur l'intérêt et ses sources. Puis il ajoute de nombreux exercices renfermant des plans à faire, des narrations sur un sujet donné, sur un ou plusieurs mots, sur un ou plusieurs faits, des transformations d'une narration d'un degré en une autre d'un degré supérieur, enfin des analyses de tout genre.

A la fin de l'ouvrage se trouve un chapitre dans lequel l'auteur donne une idée de toutes les grandes compositions littéraires (discours, tragédie, épopée etc.) et les fait rentrer dans les trois genres *rédaction, description, narration.*

Telle est l'analyse du manuel, autant que le comportent les limites d'un compte-rendu. A notre avis l'enchaînement systématique des exercices est remarquable,

c'est le fruit de longues et patientes études, la gradation de l'un à l'autre est parfaitement observée, la transition insensible ou habilement ménagée ; on part d'une seule pensée pour arriver aux développements les plus étendus. Les explications qui doivent guider l'élève sont suffisantes, claires et précises.

Et cependant la méthode de M. Ch. P. ne nous semble pas la vraie méthode. Toutefois elle trouve plus ou moins son explication dans les tendances du temps. De nos jours on croit pouvoir tout obtenir même des plus jeunes élèves; dès les classes inférieures ils doivent faire des devoirs de style, des compositions sur des sujets donnés; on se flatte de leur faire saisir le mécanisme des ouvrages les plus compliqués; pour cela il suffit, pense-t-on, de perfectionner les méthodes. Or à nos yeux c'est là une illusion; on ne produit pas à cet âge, et pour arriver au talent d'écrivain il faut une préparation autrement laborieuse. En voulant trop se hâter, on risque de tout compromettre.

Quoi qu'il en soit l'auteur a cherché à résoudre le problème. Partant de cette idée « qu'un écrit, quel qu'il soit, n'est jamais en dernière analyse, qu'une suite de pensées reliées entre elles, » il propose de prime abord aux élèves de trouver sur un même mot une, deux, trois, jusqu'à douze pensées isolées, puis de les relier entre elles, enfin de les faire aboutir à une conclusion. Cela terminé l'élève a fait sans s'en douter une rédaction ou un morceau philosophique, car la rédaction n'est pas autre chose. Mais le point de départ, comme il est présenté, n'est pas admissible. Un écrit digne d'être lu doit renfermer non pas simplement des pensées, mais des pensées *solides*, et ces pensées doivent être non pas seulement reliées entre elles, mais *coordonnées* et *subordonnées*, toutes choses au-dessus de la portée d'un commençant. Ensuite comment un élève de cet âge trouvera-t-il un certain nombre de pensées générales justes et vraies sur un sujet abstrait, sur les mots *mort, modestie, illusion, émotion*, par exemple? Et s'il les trouve, comment en découvrira-t-il les rapports ?

L'auteur l'a bien senti. « Au commencement, dit-il, les enfants auront beaucoup de peine à trouver des idées; mais l'habitude et la lecture les aideront sous ce rapport. » Oui, sans doute, ils finiront par trouver des idées, mais des idées vulgaires, les premières venues et les emploieront sans discernement ; car trouver, choisir, enchaîner des idées n'appartient qu'à un âge plus avancé. Cette méthode ne nous semble donc pas naturelle. L'enfance aime les histoires, les récits, les fables; ce sont les faits qui l'intéressent, et c'est donc par là qu'il faut commencer. On l'a toujours compris ainsi. D'ailleurs la marche des faits est facile à saisir, c'est celle des temps; elle est ainsi plus à la portée des enfants que la marche logique des idées.

Ensuite il nous semble que M. Ch. P. s'occupe trop de la forme, et pas assez du fond, c'est-à-dire de la justesse et de la solidité des idées, que l'on peut choisir au hasard, pourvu qu'elles ne heurtent pas le sens commun. Sans doute l'auteur parle de la vérité des pensées et dans la pratique il en tient compte, nous en sommes convaincu ; un bon maître peut corriger le système; mais combien en trouve-t-on de l'espèce? Avec d'autres il n'y aura plus qu'un pur mécanisme. De plus, en voulant que l'élève se rende toujours compte *actuellement* de ce qu'il fait, qu'il tende à tel ou tel but, qu'il vise à tel ou tel effet, on tue la spontanéité. Il suffit qu'il sente instinctivement où il va; trop de calcul, trop de réflexion sur les moyens à employer ne peut que nuire. Il faut laisser l'esprit se donner

carrière et s'aventurer un peu dans le monde de la pensée, il faut laisser le sentiment se produire même avec une certaine exubérance. L'auteur paraît trop porté à considérer la composition littéraire comme un mécanisme (mot qui nous a frappé deux fois dans la préface); il suppose qu'une œuvre d'esprit se forme par juxta-position, par assemblage, par additions successives, tandis que c'est un véritable organisme se développant par la puissance d'un principe de vie intérieur et caché. Or c'est ce principe de vie qu'il s'agit de mettre en activité, et nous doutons qu'on y arrive par la méthode de l'auteur. On pourra parvenir à un style superficiellement régulier, mais ce ne sera pas le véritable style. Le style, c'est l'homme, dit Buffon; aussi pour former le style, il faut former l'homme. Quand Horace veut former des écrivains, il les envoie faire leur philosophie :

Scribendi recte sapere est et principium et fons.

Enfin le système de l'auteur repose sur des définitions à lui toutes personnelles et qui bouleversent les idées universellement admises. Outre que les trois genres *rédaction, description, narration* ne sont pas nettement déterminés, le genre *rédaction* est une création toute nouvelle; ensuite l'auteur entend la *description* de telle sorte qu'il y fait rentrer des vérités à démontrer et y enseigne les formes du raisonnement; enfin il comprend la *narration* de manière à en faire dépendre des ouvrages qui en sont tout l'opposé. On voit surtout le défaut du système quand l'auteur s'efforce d'emprisonner toute la littérature dans les trois genres rédaction, description, narration, tentative qui ne pouvait réussir et qui constitue la partie la plus faible de son ouvrage. Pour ne citer qu'un seul exemple, est-il possible que de la narration dépendent à la fois l'épopée, la tragédie, la comédie, etc. et l'oraison funèbre, genres totalement différents? D'autre part le discours, la dissertation, les ouvrages didactiques, la satire, l'ode, la chanson sont rangés sous une seule et même rubrique, et sont tantôt des rédactions tantôt des descriptions. La grande épopée, ce fleuve immense, qui roule les traditions, l'histoire, les croyances, les sentiments des peuples primitifs, sera peu satisfaite de n'obtenir que cette maigre ligne : « L'épopée, qui peut être sérieuse ou badine, n'est autre chose qu'un roman en vers; ses règles sont donc toutes tracées. » Ajoutons que d'après cette définition et d'après les règles assignées au roman dans le manuel, l'épopée admettrait la forme épistolaire, ce qu'on n'a jamais vu, et ce qui est loin sans doute de la pensée de l'auteur.

En résumé la méthode de M. Ch. P. présente un système bien suivi et parfaitement enchaîné, mais dont les principes sont de tout point contestables. Toutefois son livre peut être très-utile à ceux qui sont chargés de former les jeunes élèves à la composition, il y trouveront des procédés ingénieux, des études bien faites, des analyses développées et motivées et des sujets de devoirs en grand nombre. Il est vrai de dire que ces sujets ne s'élèvent pas fort haut, et que plusieurs pièces données comme modèles sont très-faibles. Mais enfin on pourra choisir. On trouvera aussi la manière de faire préparer les sujets par les élèves et de leur faire dresser des plans. Seulement nous n'adopterions pas les plans comme l'auteur les recommande; selon nous les plans doivent former des divisions logiquement rigoureuses et ne pas reposer seulement sur des mots formant des points de repère, mais sur des pensées qui embrassent toute l'étendue du sujet et en fassent saisir l'unité.

Thèses présentées a la faculté des sciences de Paris *pour obtenir le grade de docteur en sciences, par* Louis-Victor Turquan, *professeur au lycée impérial du Mans.* 1 vol. in-4⁰ de 102 p. Paris, Gauthier-Villars, 1866.

Ces thèses, soutenues au mois d'octobre dernier devant la commission d'examen composée de MM. Chasles, président, Puiseux et Serret, examinateurs, sont au nombre de deux : la première, *Thèse d'Algèbre*, a pour but la résolution numérique sans élimination des équations à plusieurs inconnues; la seconde, *Thèse de Mécanique*, traite des recherches sur la stabilité de l'équilibre des corps flottants. On se rappelle que cette seconde question est celle qui fut proposée en 1864, par l'académie des sciences de Paris, pour le grand prix de mathématiques. Deux mémoires furent couronnés, mais il n'ont pas encore, pensons-nous, été publiés. Les noms des lauréats nous sont inconnus.

Qu'est-ce que le soleil? Peut-il être habité? *ouvrage orné de deux planches représentant des taches du soleil, par* F. Coyteux. 1 vol. in-8⁰ de 428 p. Paris, Gauthier-Villars, 1866.

Qu'est-ce que le soleil? Ce corps est-il solide? Est-il liquide? Est-il gazeux? Son incandescence est-elle due à une *combustion?* Telles sont les questions qu'on s'est posées et qui attendent leur solution définitive.

La théorie d'Herschel est celle qui, jusqu'ici, a rendu le mieux compte des faits, des phénomènes généraux relatifs à l'aspect de l'astre, notamment aux taches solaires; mais dans ces derniers temps bien des doutes se sont produits. Des observations minutieuses et multipliées sont venues ébranler bien des esprits qui étaient restés attachés à la doctrine d'Herschel; des savants de premier ordre se sont prononcés contre l'hypothèse des deux enveloppes et d'un corps solide sous-jacent, et même l'ont qualifiée de chimérique, d'absurde, etc., M. Faye, entre autres, disait dans un article inséré dans le *Cosmos*, du 8 février 1865, que la théorie Herschélienne était définitivement bannie de la science; enfin les expériences spectrales sont venues lui porter un coup terrible, et aujourd'hui ils sont nombreux ceux qui avec M. Kirchhoff assurent que le soleil est un corps solide ou liquide incandescent.

M. Coyteux n'est pas du tout converti. Pour lui la théorie Herschélienne est vraie dans ses bases, mais elle est incomplète et laisse beaucoup à désirer pour l'explication des particularités très-nombreuses que l'observation a signalées dans ces dernières années. Ainsi l'hypothèse d'Herschell n'explique pas pourquoi et comment se forment ces masses lumineuses qui souvent rayonnent sur les pénombres comme des ruisseaux enflammés, ou vont s'établir sur les noyaux comme des ponts incandescents. Elle ne montre pas pourquoi les taches, après diverses péripéties, se rétrécissent, puis se ferment et s'évanouissent. M. Coyteux explique tout cela au moyen d'hypothèses simples et naturelles; il indique aussi quelle est, d'après lui, la vraie cause des taches solaires. Il prétend que la cause du phénomène est, complexe, qu'elle réside, généralement du moins, dans le puissant concours d'éruptions volcaniques et de tourbillons atmosphériques ascendants. La théorie d'Herschel présente encore d'autres lacunes que M. Coyteux croit avoir comblées. La principale objection à la théorie d'Herschel est fondée, comme on sait, sur l'extrême chaleur attribuée au soleil : on assure que

la température de l'astre est trop élevée pour que, sous la photosphère supposée, réside un corps solide et obscur, non incandescent. Pour écarter cette objection, l'auteur a recours à des hypothèses très-plausibles qui permettent aussi d'expliquer comment la chaleur et la lumière photosphériques ont pu s'alimenter, échauffer et éclairer les planètes du système. Nous laisserons le lecteur juge de la valeur de ces diverses théories; le peu de place dont nous pouvons disposer nous oblige à nous arrêter ici.

A la seconde question : Le soleil est-il habité? M. Coyteux répond : « D'après la constitution que j'attribue au soleil, cet astre est habitable; rien ne paraît pouvoir s'y opposer. Il est permis de penser qu'il en est ainsi de toutes les étoiles, soleils ou planètes; que tous ont été, sont ou seront habités. « Arago s'était déjà posé cette question et il l'a résolue aussi affirmativement. « Si, dit-il, l'on me « posait simplement cette question : le soleil est-il habité? je répondrais que je « n'en sais rien. Mais qu'on me demande si le soleil peut être habité par des « êtres organisés d'une manière analogue à ceux qui peuplent notre globe, et je « n'hésiterai pas à faire une réponse affirmative. » Le livre se termine par une série de notes très-importantes. Dans l'une d'elles l'auteur discute une des grandes questions du jour, celle de savoir si le mouvement rotatoire de la terre peut être ralenti, c'est-à-dire si la durée du jour peut être augmentée par l'influence de la lune et du soleil.

Exposition géométrique des propriétés générales des courbes, ***suivie d'un traité du calcul des expressions qui contiennent des incommensurables, par*** Ch. Ruchonnet, *licencié-ès-sciences, etc.*; deuxième édition, 1 vol. in-8° de 144-96 p. avec un atlas de quatre planches. Paris, Gauthier-Villars, 1866.

Dans cet ouvrage les propriétés générales des courbes sont établies à l'aide des premiers éléments de la science mathématique et des deux ou trois principes fondamentaux sur lesquels repose l'emploi des infiniment petits. Toutes les propriétés sont établies sur les courbes et sur les surfaces elles-mêmes et jamais sur des polygones ou des polyèdres qui se confondent avec elles à la limite. Le mode de raisonnement qui consiste à passer des polygones et des polyèdres aux courbes et aux surfaces est sans doute commode et expéditif, mais il n'est pas direct et chose plus grave, dit l'auteur, il n'est pas toujours rigoureux. M. Ruchonnet, par hasard, prétendrait-il que l'emploi des infiniment petits est un procédé rigoureux? Croit-il par ce moyen pouvoir faire pénétrer dans l'esprit de ses élèves la lumière de l'évidence? ***Nous n'entendons pas ce qu'est un infiniment petit***, lui criera-t-on de toutes parts, ***et il sera obligé d'avouer qu'il ne l'entend pas davantage*** (1).

La seconde partie ne diffère pas sensiblement des ***traités des approximations numériques*** que nous possédons déjà; on y rencontre un théorème nouveau sur le maximum de l'erreur relative que l'on commet dans l'évaluation d'un monôme algébrique quelconque, lorsque les valeurs des quantités qui y figurent ne sont connues qu'approximativement.

(1) ***Dictionnaire philosophique*** (article ***géométrie***.)

Duhamel, *membre de l'institut.* — **Des méthodes dans les sciences de raisonnement.** Ouvrage publié en deux parties qui se vendent séparément : **Première partie.** *Des méthodes communes à toutes les sciences de raisonnement.* **Deuxième partie.** *Application des méthodes à la science des nombres et à la science de l'étendue.* 2 vol. in-8° avec figures dans le texte. Paris, Gauthier-Villars 1865-1866. Prix 10 francs.

Nous avons rendu compte de la première partie de cet important ouvrage (voir livraison de la Revue d'octobre 1865), dans laquelle M. Duhamel a montré ce que c'était qu'une science de raisonnement, comment elle se formait, de quelle nature étaient les questions dont elle s'occupait, et quelles méthodes dirigeaient l'esprit dans la recherche de leur résolution. Dans la *seconde partie,* qui paraît aujourd'hui, il applique ces considérations générales aux sciences les plus parfaites, celles dont les données nécessaires sont les plus simples et les mieux assurées, à la *science des nombres* et à la *science de l'étendue.*

Il prend ces sciences à leur origine, il établit leurs données premières, celles qui sont nécessaires et suffisantes pour déterminer la nature des choses dont elles s'occupent et il procède à la formation, non pas avec tous les détails que comporterait un traité spécial, mais de manière à bien faire saisir l'enchaînement des idées, l'ordre dans lequel elles se présentent le plus naturellement, et l'esprit des théories successives dans lesquelles viennent se grouper les propositions qui se rattachent à un même but partiel.

Cet ouvrage bien que commençant aux premiers éléments des mathématiques, n'est pas destiné à ceux qui n'en ont encore aucune notion ; il peut convenir aux élèves à qui ces matières sont déjà familières, et pour lesquels la partie philosophique de la science a quelque attrait; mais il s'adresse plus particulièrement aux professeurs. M. Duhamel leur fait part de toutes les réflexions qui lui ont été suggérées par de longues méditations et par un enseignement de près d'un demi-siècle. Il a suivi l'ordre dans lequel la science doit être exposée, afin que chaque difficulté, s'il y en a, soit prise à sa naissance et éclaircie au moment où elle se produit. Rien n'est plus dangereux que le séjour prolongé d'une idée obscure dans l'esprit; elle y laisse toujours quelque trace, après même que la vérité s'y est fait jour. On ne doit pas dire aux élèves : *Allez en avant, la foi vous viendra ;* on ne doit avancer qu'en s'appuyant sur des précédents sans nuage.

L'auteur montre comment les idées abstraites de *nombre* et d'*étendue* prennent naissance dans notre esprit; il ne dit pas ce que c'est qu'un nombre, il ne définit pas même l'*angle :* « Lorsque deux droites se rencontrent, dit-il, elles donnent une idée d'*inclinaison* mutuelle ou d'*angle.* » En cela nous sommes tout-à-fait de son avis. Nous croyons qu'il n'est pas possible de définir cette idée, parce qu'elle ne saurait être ramenée à d'autres plus simples, ou seulement bien définies avant elle; d'ailleurs, dans la recherche des rapports des *grandeurs,* l'important n'est pas de fixer l'idée des choses au moyen d'une phrase, mais bien de définir clairement l'égalité et l'addition de ces choses; et cela est suffisant en même temps que nécessaire pour les comparaisons. Nous sommes également de l'avis de l'auteur lorsqu'il dit que la définition suivante de la ligne droite, qu'on rencontre dans tous les traités de géométrie modernes, « *La ligne droite est la plus courte ligne qui puisse être menée d'un point à un autre* », est défectueuse.

Cette définition, ramène une notion à d'autres que l'on n'a pas et qui sont beaucoup moins simples que la première. Qu'entend-on, en effet, par ligne plus grande qu'une autre? c'est celle qui se compose d'une partie égale à la première et d'un reste quelconque. Or, deux lignes égales sont celles qui peuvent coïncider et par conséquent l'égalité ne peut être conçue entre deux lignes dont la figure ne se prête pas à la superposition. Quelle idée se faire alors de cette définition, donnée au commencement même de la science, lorsque l'on n'a pu encore faire savoir ce que l'on appelle lignes d'égale longueur dans le cas où il ne peut y avoir coïncidence? Cette définition a de plus cet autre inconvénient de ne donner aucune idée de la ligne droite à ceux qui ne l'auraient pas déjà.

M. Duhamel base sa définition sur celle d'Euclide et appelle *ligne droite une ligne indéfinie telle, que par deux points donnés on n'en peut faire passer qu'une seule.* Cette définition ne nous paraît pas suffisamment claire et serait inintelligible sans l'explication qui la suit, explication qui montre par quel artifice l'auteur a pu éviter les considérations de mouvement en géométrie. C'est un vrai tour de force qu'il a exécuté et il y aurait lieu de l'en féliciter si la définition qu'il propose ne péchait pas par un défaut de clarté. Ce manque de clarté se rencontre chaque fois qu'on se refuse à introduire en géométrie la notion de mouvement, notion qui à vrai dire ne lui est point essentielle, mais qui cependant pourrait être admise à cause de l'avantage qu'elle procure. Pourquoi ne pas considérer la ligne comme la trace d'un point qui se meut, alors surtout qu'on considère la surface comme la trace d'une ligne mobile? On lit, page 12, « *le* PLAN *est la surface engendrée par une droite perpendiculaire à une autre tournant autour de celle-ci en passant toujours par un même de ses points.* » La définition du plan telle qu'elle se trouve dans Legendre est vicieuse sous plusieurs rapports : elle ne donne pas une idée bien nette de la forme de cette surface et de plus elle exprime un nombre indéfini de conditions peut-être incompatibles. Celle proposée par l'auteur fait disparaître ces inconvénients; mais si la notion de mouvement est assez familière aux élèves pour justifier cette définition, et si les emprunts d'une science à une autre sont permis dans ce cas-ci, nous croyons, avec M. Lamarle, que nous pourrions très-légitimement dire et avec tout autant de raison :

La LIGNE DROITE *est la trace d'un point qui tend et se meut vers un point fixe; la* LIGNE COURBE *est la trace d'un point qui tend et se meut vers un point mobile.*

Cette définition de la ligne courbe n'est pas stérile, comme la définition vulgaire; elle est au contraire d'une grande fécondité dans la géométrie transcendante. Pour notre part nous ne verrions aucun inconvénient dans ces empiètements de la science du mouvement sur celle de l'étendue, attendu qu'ils ne donnent lieu à aucune pétition de principe.

Après avoir montré à quoi se résument les données premières résultant de la nature des nombres, l'auteur établit comment les nombres servent à l'expression des grandeurs et il examine très-attentivement les questions qui se présentent au début même de la science et sur lesquelles doit d'abord s'exercer l'intelligence de l'élève. Il montre ensuite quelle extension on a donné au mot nombre en lui attribuant une autre idée que celle de *pluralité,* et démontre de nouveau tous les théorèmes qui ont été établis par une définition plus restreinte.

Toutes ces théories sont savamment traitées et cette manière d'exposer les premiers éléments de la science des nombres nous paraît très-rationnelle; nous la recommandons à l'attention particulière des auteurs et des professeurs. Ce sujet étant généralement très-négligé dans les cours d'arithmétique, M. Duhamel traite avec quelques développements les questions les plus importantes qu'il renferme.

La partie consacrée à la résolution des problèmes n'est pas moins intéressante que les précédentes. M. Duhamel montre par quelques exemples très-simples que la méthode analytique telle qu'elle a été définie dans la première partie de cet ouvrage, est toujours celle qui se présente naturellement, et la seule qui puisse conduire sans tâtonnement à la solution des questions; il s'attache à établir clairement que l'analyse qu'il fait n'est pas une décomposition de la chose à connaître en parties que l'on chercherait séparément pour en former le tout qui était à trouver, mais bien de ramener un problème à un autre, celui-ci à un troisième, etc.; que ce n'est pas en un mot, l'analyse de Condillac. Les solutions de ces différentes questions sont données avec beaucoup de développement, et l'on voit que l'auteur a voulu faire reconnaître sur ces exemples simples l'emploi des méthodes générales exposées dans la première partie. Pour faire mieux saisir encore la différence qui existe entre ces différentes méthodes, il résout l'un d'eux de trois manières différentes, et l'on distingue parfaitement dans ces diverses solutions les deux manières de procéder de l'analyse, c'est-à-dire, la méthode *par déduction* et la méthode *par réduction* et nullement la prétendue méthode analytique de Condillac.

Les premières opérations sur les quantités littérales donnent lieu à très-peu d'observations; la règle des signes, dans la multiplication et la division des polynomes, est accompagnée de quelques explications qu'on ne rencontre pas toujours dans les différents traités d'algèbre. L'équation $Ax = B$ est discutée dans tous les cas possibles; comme l'auteur n'attache aucun sens aux quantités négatives isolées, la discussion qu'il en donne est très-intéressante, et les développements dans lesquels il entre sont loin d'être superflus. Il donne ensuite les formules générales pour les divers cas que présentent les équations du premier degré à deux inconnues, il montre comment, par l'introduction des quantités négatives, on peut donner de la généralité aux résultats en réunissant plusieurs formules en une seule, et il expose sa manière de voir sur ces quantités se présentant comme solution. M. Duhamel se refuse à donner une existence à ces êtres fantastiques; pour lui une quantité négative isolée n'a pas de sens, pas plus d'ailleurs qu'une quantité positive. Il discute la valeur des démonstrations les plus autorisées qui ont été tentées pour soumettre au calcul ces sortes de quantités et il fait voir en quoi ces démonstrations sont défectueuses. Ces différents chapitres sont traités de main de maître et nous en conseillons la lecture à tous ceux qui ne partagent pas tout-à-fait les idées de l'auteur. Ils reviendront bientôt de leur erreur, car une chose ne pouvant se présenter que dans les données ou dans les résultats, qui sont les conséquences de ces données, doit avoir un sens déterminé. Si elle entre dans les données, on doit savoir comment on l'y a introduite; si elle en est une conséquence, comme c'est le raisonnement qui l'a produite, il ne doit pas y avoir la moindre difficulté, si l'on s'est bien rendu compte de ce que l'on a fait. Les formes bizarres auxquelles le raisonnement conduit sont donc créées par le calculateur lui-même, et à son insu; puis il se croit obligé d'expliquer leur

existence, qu'il admet comme incontestable, et dont il veut se rendre compte *a priori*; mais toujours il se laisse séduire par des apparences de raison. Les plus grands géomètres n'ont pas été exempts de ce préjugé qui fait regarder l'*analyse algébrique* comme une sorte d'oracle qui ne fait pas toujours des réponses intelligibles, mais dont les énigmes doivent renfermer un sens dont il faut s'étudier à pénétrer le mystère. Ils reconnaîtront, nous n'en doutons pas, la fausseté de leur manière de voir et s'empresseront de rejeter une théorie fondée sur des notions qui répugnent à la raison. Ces aberrations d'esprit, d'ailleurs, ne sont pas si rares; les quantités imaginaires en offrent de nouveaux exemples.

Il resterait à examiner quelques questions importantes relatives à la science pure des nombres; mais notre but étant d'examiner ce livre au point de vue de son utilité dans l'enseignement moyen en Belgique, nous avons cru pouvoir nous arrêter ici. Nous passons sous silence la partie relative aux équations du second degré parce que les détails intéressants que présentent ces équations ne donnent lieu à aucune difficulté réelle et que, d'ailleurs, M. Duhamel ne s'y arrête guère. Nous arrivons ainsi à la seconde partie : *la science de l'étendue*.

Comme nous l'avons dit plus haut, M. Duhamel considère comme inacceptable la définition de la ligne droite donnée par Legendre et par presque tous les auteurs modernes qui disent : *La ligne droite est le plus court chemin d'un point à un autre;* il rejette toute démonstration fondée sur cette définition.

Cette importante propriété de la ligne droite n'a pas été prise par Euclide comme une définition, il l'a déduite de propositions fondées sur les notions premières relatives à la science de l'étendue. On pressent, d'après cela, quelle différence essentielle doit subsister entre les *éléments d'Euclide* et ceux de *Legendre*. Pour que cette différence soit plus sensible, l'auteur fait connaître avec quelques détails l'ordre et l'enchaînement des propositions par lesquelles commencent ces deux traités; et comme il est de la plus grande importance d'établir clairement et sans réticence les premières vérités déduites des axiomes, ainsi que de ne laisser aucune obscurité à l'entrée de la science, il montre comment on pourrait établir les commencements de la géométrie.

Nous regrettons que le peu de place dont nous pouvons disposer ne nous permettre pas de faire connaître la suite des théorèmes. Nous ne pouvons cependant résister au désir de dire un mot du chapitre relatif à la résolution des problèmes. L'auteur s'attache à bien faire saisir l'esprit de la méthode qu'il emploie, c'est-à-dire la méthode analytique, et qui consiste à partir du problème proposé pour le ramener à un autre; puis à ramener celui-ci à un nouveau, jusqu'à ce que l'on parvienne à un problème que l'on sache résoudre. Ici encore il fait ressortir la différence essentielle qui existe entre la marche analytique *par déduction* et la marche analytique *par réduction;* il discute la valeur des différentes méthodes employées en géométrie pour la résolution des problèmes et termine la géométrie plane par quelques exercices dont il donne la résolution, dans le but, dit-il, de montrer comment il faut habituer les élèves à chercher.

La géométrie de l'espace ne présente ni difficultés réelles, ni applications de méthodes générales essentiellement différentes de celles qui ont déjà été étudiées; aussi l'auteur ne s'y arrête-t-il pas. Il termine par l'étude des grandeurs dont la comparaison ne se ramène pas directement à la considération de l'égalité; il expose la marche suivie par Euclide et celle que les modernes lui ont substituée, c'est-à-dire la méthode des limites et celle des infiniment petits.

Pour conclure, nous ferons le même vœu que M. Duhamel. Nous voudrions que cet ouvrage pût donner naissance à des traités complets où les matières seraient présentées sensiblement dans le même ordre et dans le même esprit.

J. MISTER.

ACTES OFFICIELS.

La démission de M. *Schoofs,* régent de sixième et de cinquième latine à l'école moyenne de Marche, est acceptée.

— Sont nommés :

A l'athénée d'Anvers : professeur d'histoire et de géographie, en remplacement de M. Lassine, décédé, M. *Leemans,* titulaire du même cours à l'athénée de Mons;

A l'athénée de Mons : professeur d'histoire et de géographie, en remplacement de M. Leemans, M. *Sottiau,* professeur de quatrième latine au collége communal d'Ath;

A l'école moyenne de Lierre : premier régent, en remplacement de M. Simons, admis à faire valoir ses droits à la pension, M. *Louveigné,* régent de cinquième et de sixième latine; — second régent, en remplacement de M. Henderickx, qui reçoit une autre destination, M. *Tackoen,* troisième régent; — troisième régent, M. *Renard,* deuxième instituteur à l'école moyenne de Furnes;

A l'école moyenne de Diest : premier régent, en remplacement de M. Coppin, admis à faire valoir ses droits à la pension, M. *Henderickx,* second régent à l'école moyenne de Lierre;

A l'école moyenne de Furnes : deuxième instituteur, en remplacement de M. Renard, qui reçoit une autre destination, M. *Deneve,* sous-instituteur à l'école communale de Bulscamp;

A l'école moyenne de Péruwelz : directeur, en remplacement de M. Dumoulin, décédé, M. *Dufour,* directeur de l'école moyenne de Marche; — maîtres de gymnastique à titre provisoire, en remplacement de M. Mortier, démissionnaire, MM. *Lorent* et *Prignon;*

A l'école moyenne d'Ath : premier régent, en remplacement de M. Loriaux, qui reçoit une autre destination, M. *Naniot,* second régent; — second régent, M. *Gramme,* deuxième instituteur à l'école moyenne de Spa;

A l'école moyenne de Marche : directeur, en remplacement de M. Dufour, M. *Loriaux,* premier régent à l'école moyenne d'Ath; — régent de 5e et de 6e latine, en remplacement de M. Schoofs, démissionnaire, M. *Ducornez,* second régent à l'école moyenne de Rochefort; — maître de musique, en remplacement de M. Schoofs, M. *Rinchard;*

A l'école moyenne de Rochefort : second régent, en remplacement de M. Ducornez, M. *Requette,* instituteur; — instituteur, M. *Sosset,* assistant; — assistant, M. *Gheury,* surveillant à l'école moyenne de Thuin;

A l'école moyenne de Spa : deuxième instituteur, en remplacement de M. Gramme, M. *Banneux,* deuxième instituteur dédoublant; — deuxième instituteur dédoublant, M. *Lebrun,* élève diplômé de l'école normale de Nivelles;

A l'école moyenne d'Ypres : second régent, en remplacement de M. Raepsaet, appelé à d'autres fonctions, M. *Justice,* troisième régent; — troisième régent, M. *Van Aertselaere,* deuxième instituteur dédoublant; — deuxième instituteur dédoublant, M. *Vandenbulcke,* sous-instituteur à Langemarck;

A l'école moyenne de Huy : premier régent, en remplacement de M. Hanin, qui reçoit une autre destination, M. *Caillet,* second régent; — second régent, M. *Cardols,* troisième régent à l'école moyenne de Dinant;

A l'école moyenne de Namur : directeur, en remplacement de M. Lemaire, décédé, M. *Hanin,* premier régent à l'école moyenne de Huy;

A l'école moyenne de Dinant : troisième régent, en remplacement de M. Cardols, qui reçoit une autre destination, M. *Crevecœur,* premier instituteur à l'école moyenne de Visé.

— M. *Rapsaet,* régent à l'école moyenne d'Ypres, est nommé professeur à l'école normale primaire de l'État à Nivelles.

— M. l'abbé *Legrand* est admis à donner l'enseignement religieux à l'école moyenne de Neufchâteau, en remplacement de M. Renauld.

— Sont nommés inspecteurs ecclésiastiques cantonaux des écoles primaires MM. *Petit,* curé doyen de Merbes-le-Château pour le canton de Merbes-le-Château, en remplacement de M. Piérart, démissionnaire, *Poncelet,* curé doyen de Saint-Hubert, pour le canton de Saint-Hubert, en remplacement de M. Schmidt, démissionnaire, *Roegiers,* curé-doyen à Sottegem, pour les cantons de Grammont, de Nederbrakel et de Sottegem, en remplacement de M. Dalschaert, décédé, *Ciamberlani,* pour les cantons de Beveren et de Tamise, en remplacement de M. De Groote, démissionnaire.

— *Minerval.* Le taux moyen pour lequel le minerval attribué aux préfets des études et aux professeurs des athénées royaux sera porté en compte, pour les années 1867-1869, dans la liquidation des pensions, est fixé de la manière suivante :

Pour l'athénée d'Anvers, à la somme de fr. 1,075;
Pour l'athénée d'Arlon, à la somme de fr. 727;
Pour l'athénée de Bruges, à la somme de fr. 795;
Pour l'athénée de Bruxelles, sect. profess., à la somme de fr. 1,696;
« « sect. des hum., à la somme de fr. 1,874;
Pour l'athénée de Gand, à la somme de fr. 738;
Pour l'athénée de Hasselt, à la somme de fr. 708;
Pour l'athénée de Liége, à la somme de fr. 1,294;
Pour l'athénée de Mons, à la somme de fr. 700;
Pour l'athénée de Namur, à la somme de fr. 700;
Pour l'athénée de Tournai, à la somme de fr. 797.

— *Concours universitaire de* 1866-1867. Le jury chargé de juger le mémoire en réponse à la question de sciences naturelles, est composé ainsi qu'il suit : M. *De Paire,* chimiste à Bruxelles, désigné par le gouvernement, M. *Francqui,* de l'université de Bruxelles, M. *G.-A. Kékulé,* de l'université de Gand, M. *De Koninck,* de l'université de Liége, M. *Henry,* de l'université de Louvain.

— Sont nommés membres du jury chargé de juger le concours de sciences naturelles pour la période quinquennale de 1862-1866 : MM. *Cosmans, De Sélys-Longchamps, D'Omalius d'Halloy, Gluge, Lacordaire, Spring, Van Beneden,* tous membres de la classe des sciences de l'Académie.

— Sont nommés membres du comité de lecture institué à Bruxelles pour examiner les ouvrages dramatiques en langue flamande et pour donner son avis sur toutes les questions relatives à la littérature et à l'art dramatiques flamands : MM. *Eug. Stroobant*, notaire à Leeuw-St-Pierre, délégué du gouvernement; *Walter*, conseiller communal, délégué de l'administration communale de Bruxelles; *J.-M. Dautzenberg*, littérateur flamand à Ixelles; *J.-G. Dodd*, id. à St-Josse-ten-Noode; *S. Willems*, id. à Bruxelles; *J. Mulders*, directeur du théâtre national de la rue du Cirque, à Bruxelles; *Félix Vande Sande*, artiste dramatique à Bruxelles; *P. Benoît*, *Edm. Vanderstraeten*, compositeurs de musique à Bruxelles. M. *Eug. Stroobant* remplira les fonctions de président. M. *Frans De Cort*, littérateur à Ixelles, est attaché au comité en qualité de secrétaire, sans voix délibérative.

— Sont nommés membres du jury chargé de décerner le prix triennal en faveur d'une œuvre dramatique en langue française, pour la période de 1864-1866 : MM. *Bourson*, directeur du *Moniteur belge*, *Charles Faider*, directeur de l'Académie, *Fuerison*, professeur de littérature française à l'université de Gand.

— A partir de la seconde session de 1867, le jury central, chargé de conférer les grades académiques, se réunira; au début de chaque session, pour procéder aux examens qui le concernent, et les jurys combinés siégeront immédiatement après que le jury central aura terminé ses opérations.

— La convention conclue entre l'évêque de Bruges et le collége des bourgmestre et échevins de la ville de Courtrai, pour le patronage, pendant un terme de dix ans, du collége et de l'école moyenne existant dans cette localité, est approuvée.

— *Pensionnés.* Une loi du 7 mars permet aux pensionnés de résider à l'étranger sans l'autorisation du gouvernement. Elle est conçue en ces termes :

« Le dernier alinéa de l'article 27 de la loi du 24 mars 1838, sur les pensions militaires, et l'article 48 de la loi du 21 juillet 1844 sur les pensions civiles sont abrogés.

« Toutefois ces dispositions restent en vigueur à l'égard des pensionnaires qui se trouvent sous le coup d'une condamnation à la peine d'emprisonnement. »

— *Examens universitaires.* Une loi du 11 mars porte ce qui suit :

« Par dérogation à l'art. 25, § 2 de la loi du 1er mai 1857, sur les jurys d'examen, les élèves en médecine du premier et du deuxième doctorat, qui ont été chargés en 1866 d'un service public à l'occasion de l'épidémie, et qui n'auraient pas subi leur examen à la seconde session de la même année ou qui y auraient échoué, pourront se faire inscrire devant les jurys combinés, à la session de Pâques de l'année 1867.

« Les récipiendaires qui auront subi l'examen du premier doctorat, en exécution de la disposition qui précède, pourront ultérieurement se faire inscrire pour le second doctorat devant les jurys combinés à la session de Pâques de l'année 1868.

« Le gouvernement déterminera les formalités à remplir par les élèves en médecine qui invoqueront le bénéfice des dispositions de la présente loi. »



NOUVELLES DIVERSES.

ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE. *Classe des sciences.* La séance publique du 16 décembre dernier a été remarquable entre autres par deux discours d'un grand intérêt.

Dans le premier, M. d'Omalius d'Halloy, le vénérable directeur de la classe, qui seul de tous ses collègues a vu le cinquantième anniversaire de la restauration de l'Académie, a établi que « nos croyances religieuses ne sont nullement en opposition, comme on le prétend à tort, avec les résultats donnés par le progrès des sciences naturelles. » Pour démontrer cette thèse, il a examiné successivement ce qui concerne la création — les longues périodes du globe terrestre — la question du déluge — l'unité de la race humaine — la création distincte de l'homme — la nature de l'âme humaine et son immortalité — la force qui anime les bêtes — le règne humain. Ces questions ont été traitées avec toute la maturité d'esprit et toute la science que le sujet comporte.

Après M. d'Omalius, M. le général Nerenburger a présenté des réflexions sur l'enseignement des sciences en Belgique. « Pourquoi chez nous les sciences, notamment les sciences physiques et mathématiques, sont-elles dans un état de langueur, et quels sont les remèdes? » Tel est le sujet qu'il a développé. La cause du mal, c'est la prédominance sans cesse croissante des intérêts matériels sur les plaisirs de l'intelligence, le désir de faire fortune, qui produisent des éducations incomplètes et trop hâtives, font de certains professeurs des entrepreneurs de candidats et créent une foule d'ambitieux qui, pour parvenir, s'en prennent aux institutions politiques et sociales. Ajoutez à cela le développement rapide de l'industrie, qui offre aux hommes intelligents des emplois lucratifs, tandis que la science pure et la carrière professorale, maigrement rétribuées, végètent dans une obscure médiocrité; ajoutez la séparation de plus en plus tranchée qui s'établit chez nous, de par la loi, entre l'étude des lettres et celle des sciences, sous le nom barbare de bifurcation, et qui exerce l'influence la plus fâcheuse sur les sciences et sur les lettres. — Quel est le remède? Enlever des études le point de vue exclusif des intérêts matériels; baser l'instruction de la jeunesse sur des études largement humanitaires, et consacrer surtout aux éléments le temps et les soins nécessaires; se montrer plus sévère dans le choix des professeurs, mais les payer largement et leur accorder la pension à temps; avoir moins de professeurs, mais les avoir profonds et réunir autour d'eux des auditoires nombreux. M. Nerenburger termine par un appel chaleureux aux parents, aux jeunes gens, aux professeurs. — Nous regrettons de ne pouvoir donner qu'une maigre analyse de discours prononcés par des voix aussi autorisées.

Dans la séance du 5 janvier, M. Van Beneden a lu une notice sur un os de baleine trouvé depuis peu à Furnes. Il résulte de ses explications que Cuvier s'est trompé en supposant que la baleine, que les Basques chassaient jadis dans la Manche, s'était réfugiée dans les glaces du pôle pour éviter la poursuite de l'homme. Il paraît démontré au contraire, que la baleine des glaces, la *Balaena mysticetus*, la baleine franche, enfin, ne quitte pas les régions polaires, mais qu'il y a une baleine du Sud, la *Balaena Biscayensis*, dont l'espèce tend à disparaître, et qui a fait depuis 1854 plusieurs apparitions dans nos parages. Elle avait sa station d'été en Islande, sa station d'hiver sur la côte de France et

d'Espagne. Les baleiniers islandais la connaissaient avant le XII[e] siècle. C'est celle que les Basques chassaient dans la Manche, c'est celle de Furnes. Sa présence a été également constatée à différentes reprises aux États-Unis.

Classe des lettres. Décidément la question des lettres de Charles-Quint à Rabelais paraît résolue, bien que la classe n'ait pas cru devoir se prononcer à ce sujet. Ces lettres ne sont pas de la main de Charles-Quint, si l'on en juge par le *fac-simile* des lettres en question et par le *fac-simile* de deux lettres authentiques produites par M. Gachard dans la séance du 3 décembre. Mais alors de qui sont-elles? C'est là la question.

Dans cette même séance il a été fait un rapport sur une communication de M. le docteur Colmar Grünhagen, archiviste royal à Breslau, concernant les colonies belges en Allemagne. De ses savantes investigations il résulte que, dès les commencements du XII[e] siècle, l'abbaye d'Arrouaise (près Bapaume, en Artois, alors Flandre) envoya des religieux Augustins en Allemagne, que là aussi cette migration de *viri strenui ex Flandriâ adventantes* se signala par ses mœurs et ses usages, qu'elle arracha à la stérilité et aux inondations le terrain sur lequel s'élève aujourd'hui, puissante et prospère, la ville neuve de Breslau. La classe a décidé l'impression du mémoire de M. Grünhagen.

La commission chargée de publier une collection des grands écrivains du pays a fait paraître depuis quelques mois le tome II du *Roumans de Cléomadès*, avec annotations, par M. Van Hasselt, le tome III des *Dits et contes de Baudouin de Condé et de son fils Jean de Condé*, par M. Scheler, le tome I de *Li ars d'amour, de vertu et de bonheurté, de Jehan le Bel*, publié par M. J. Petit.

Nécrologie. — En Belgique : M. *Durlet,* professeur à l'académie royale d'Anvers; — le docteur *Meisser,* professeur émérite de l'université de Bruxelles, à Bruxelles; — M. *Oulif,* professeur à la faculté de droit de l'université de Bruxelles, à Paris; — M. *Jos. Derote,* consul de Belgique dans les États de la Plata, ancien professeur de sciences physiques, à Buenos-Ayres; — M. *Collard,* professeur à l'athénée de Hasselt, à Saint-Georges (Liége); — M. *Noël,* professeur de mathématiques émérite de l'université de Liége.

A l'étranger : M. *Victor Cousin,* membre de l'académie française et de l'académie des sciences morales et politiques, à Cannes; — M. *Ingres,* le grand peintre, membre de l'institut de France, à Paris; — Mgr *Gousset,* cardinal-archevêque de Reims; — M. *Salomon Munk,* savant orientaliste, membre de l'académie des inscriptions et belles-lettres, à Paris; — M. *Walz,* directeur honoraire de l'observatoire de Marseille, membre correspondant de l'institut de France; — M. *Lafaye,* doyen de la faculté des lettres d'Aix, auteur du dictionnaire des synonymes; — M. *Noël des Vergers,* orientaliste et archéologue, membre correspondant de l'académie des inscriptions et belles-lettres, à Paris; — M. *Brascassat,* peintre d'animaux, membre de l'institut de France; — M. *Serafin Estebanez Caldéron,* bibliographe et publiciste, à Madrid; — M. *Sevastianoff,* savant antiquaire, à Saint-Pétersbourg; — M. le professeur *Bischof,* directeur du gymnase de Wesel; — le docteur *Poppo,* ancien directeur du gymnase de Francfort, philologue connu surtout par ses travaux sur Thucydide; — le poète *Vogl,* à Vienne; — l'illustre peintre d'histoire *Pierre Cornélius*, à Berlin; — le docteur *Livingston,* voyageur anglais très-connu, tué par les Cafres.

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

EN BELGIQUE.

Année 1867. 2me Livraison.

QUELQUES PASSAGES DE JUVÉNAL

ENCORE INEXPLIQUÉS OU DONT LE TEXTE N'EST PAS ENCORE RÉTABLI.

(Fin. Voir pp. 1-20 de la précédente livraison.)

Il ne me reste plus qu'un passage à examiner pour finir mes observations sur la sixième satire.

Dans les vers 572-576 il s'agit d'une dame qui étudie l'astrologie, science dans laquelle elle est déjà assez avancée pour ne plus avoir besoin de consulter les devins et pour pouvoir, au contraire, donner elle-même à d'autres des avis sur les événements futurs. La néophyte a toujours ses éphémerides en main, et, quand son mari part pour la guerre, elle refusera de l'accompagner, épouvantée qu'elle est du résultat des calculs qu'elle a faits avec les nombres cabalistiques de Thrasyllus. Ce Thrasyllus était un illustre astrologue, ami de l'empereur Tibère.

Illius occursus etiam vitare memento,
in cujus manibus ceu pinguia sucina tritas
cernis ephemeridas, quae nullum consulit et jam
consulitur, quae castra viro patriamque petente
non ibit pariter, numeris revocata Thrasylli.

« Lorsque son mari part pour la guerre et pour la patrie, » *castra viro patriamque petente*, qu'est-ce que c'est que cela? Les commentateurs n'en soufflent mot, comme si cette pensée était claire comme le jour. Le seul H. de Valois, se doutant probablement de quelque chose, propose de lire *patriamve* au lieu de *patriamque*. Ce remède ne remédie à rien, car « lorsque son mari part pour la guerre ou pour la patrie » n'est pas moins absurde que « lorsque son mari part pour la guerre et pour la patrie ». Quand on part pour la guerre on quitte sa patrie ou au moins ses foyers et l'on n'y retourne qu'après la campagne, vainqueur ou vaincu. Il se peut même qu'on n'y retourne pas du tout et qu'on reste sur le champ de bataille. Le scoliaste, qui avait devant lui un exemplaire déjà rempli de fautes, dit : « *ut praescia futuri periculi non eat cum suo marito ad castra meanti peregrinamve patriam* ». Un Romain avait-il une patrie

étrangère, peregrina patria? Et quelle était cette patrie? Devine qui pourra, je jette ma langue aux chiens.

Non, Juvénal n'a pas dit cela, soyons en bien assurés. Mais qu'a-t-il dit? Il a dit :

quae castra viro palmamque petente
non ibit pariter, numeris revocata Thrasylli.

Celui qui entreprend une campagne, le fait pour remporter la victoire, et le poëte a représenté le général qu'il met en scène comme sûr des lauriers qu'il va cueillir, afin de montrer davantage la fausse science que cultive son épouse.

La situation déplorable dans laquelle se trouvaient à son époque les lettres et les professions libérales, est le sujet que traite Juvénal dans la septième satire. Elle est adressée à un ami nommé Telesinus.

Les grands seigneurs de Rome n'ont plus aucun souci des Muses. Il n'y a que l'Empereur qui leur tende une main secourable.

Quel est cet empereur? Le scoliaste dit Néron. C'est impossible. Partout où il parle de lui, Juvénal représente Néron comme le plus détestable des tyrans et comme le fléau du genre humain.

Il ne peut, me semble-t-il, s'agir que de Trajan, dont A. Victor, 13, 7, dit : *magis simplicia ingenia et eruditissimos, quamvis ipse parcae esset scientiae moderateque eloquens, diligebat;* et Tacite, Agric. 3 : *auget quotidie felicitatem temporum Nerva Trajanus.* Aussi sous son gouvernement les lettres reprirent-elles un essor inaccoutumé. Quintilien, Suétone, Tacite, Plutarque, Pline le Jeune, Martial, Silius Italicus, Juvénal lui-même, et une foule d'autres esprits d'élite ont illustré son règne.

« Si c'est dans l'espoir d'obtenir d'un autre que de l'Empereur des encouragements, que vous remplissez vos tablettes, Telesinus, hâtez-vous de les jeter aux flammes. Brisez vos plumes et détruisez les épopées qui vous coûtent tant de veilles, ô vous quiconque dans un taudis composez des vers sublimes, pour n'en recueillir qu'un laurier et un buste décharné ». (Vv. 22-29.)

21 *Si qua aliunde putas rerum expectanda tuarum* 22
praesidia atque ideo crocea membrana tabella
impletur, lignorum aliquid posce ocius et, quae
componis, dona Veneris, Telesine, marito. 25
25 *Frange miser calamos vigilataque proelia dele,* 27
qui facis in parva sublimia carmina cella
ut dignus venias hederis et imagine macra.

Entre les vers 25 et 27 il y a, comme continuation de la phrase *dona Veneris, Telesine, marito*, les mots :

aut clude et positos tinea pertunde libellos :

« Ou bien enfermez vos écrits et trouez-les dans leur abandon par des mites ». Il n'est pas nécessaire, je crois, de prouver longuement qu'une pareille chose ne peut pas être de Juvénal. Dire que c'est une marchandise de contrebande suffira; tout le monde la reconnaîtra pour telle.

Quant à *ut dignus venias*, il y a à faire remarquer que venire se trouve encore ailleurs dans le sens de fieri ou du français devenir, entre autres Juv. 2, 83; Ov. Tr. 1, 10, 118; Prop. 1, 10, 25.

« Pour ne pas avoir besoin de vous secourir de son argent, le riche, auquel vous adressez vos poétiques hommages au détriment du vrai culte des Muses et d'Apollon, vous dit qu'il n'a que faire de vos rimes, qu'il est lui-même poëte et ne le cède qu'à Homère parce que celui-ci a vécu mille ans avant lui. Si, pour acquérir quelque réputation, vous désirez faire une lecture publique, le riche patron vous prêtera une maison toute délabrée et saura disposer lui-même, sur les bancs du fond de votre auditoire, des affranchis chargés de vous applaudir ». (Vv. 36-44.)

33 ***Accipe nunc artes. Ne quid tibi conferat iste,*** 36
quem colis et Musarum et Apollinis aede relicta,
35 ***ipse facit versus atque uni cedit Homero***
propter mille annos. Sed si dulcedine famae
succensus recites, maculosas commodat aedes, 40
scit dare libertos extrema in parte sedentes 43
ordinis et magnas comitum disponere voces.

La plupart des manuscrits ont *Maculonus* ou *Maculonis* au lieu de *maculosas*, v. 40, comme si c'était un nom propre d'homme. Qui a jamais trouvé un nom pareil dans les auteurs latins? Le sujet de *commodat* n'est autre que *iste quem colis etc. Maculosos* est la leçon d'un des manuscrits de Paris, leçon qui n'est qu'une erreur de copiste pour *maculosas*. Cet adjectif ne vient pas ici de macula, la tache, mais de macula, la maille, en sorte que *maculosas* est autant que *rimosas*. La maison que prête le patron au pauvre poëte pour y donner sa conférence est trouée de tous côtés et tombe en ruine. Cf. 3, 190-193.

L'interpolateur ne se contente pas d'une maison ouverte à tous les

vents et trouée comme une cotte de mailles; il faut, pour embellir la pensée de Juvénal, qu'il ajoute, entre les vers 40 et 41 :

Haec longe ferrata domus servire jubetur,
in qua sollicitas imitatur janua portas.

Il ne s'aperçoit pas qu'il sépare par là ce qui tient étroitement ensemble, *scit dare libertos etc.* et *commodat aedes*. Ensuite, les idées aussi bien que les termes trahissent dans ces deux vers un esprit peu habitué à garder la mesure et à s'exprimer avec netteté. « On fait servir cet édifice bardé au loin de fer et dont l'entrée ressemble à une porte de ville (ou à une porte de camp) ». Il est difficile de deviner ce qu'il a voulu dire avec *sollicitas*.

Scit dare etc. Votre patron connaît l'art de vous faire applaudir par ses affranchis, qui l'accompagnent *(comitum)* à votre conférence. Car il en a probablement usé ainsi pour lui-même.

Le singulier *ordinis* est collectivement employé pour le pluriel *ordinum*, rangées de bancs, à moins que *extrema* ne soit là par erreur au lieu de *extremi*.

Malgré votre misère vous continuez le métier de versificateur. Mais le vrai poëte, le poëte à la veine puissante, celui qui ne produit rien de trivial et dont les créations sont frappées au coin de l'originalité, est l'enfant d'un esprit exempt de soucis et d'amertumes, recherchant le séjour des forêts et désireux de se désaltérer à la source des Aonides ». (Vv. 53-59.)

Sed vatem egregium, cui non sit publica vena,
qui nihil expositum soleat deducere nec qui
communi feriat carmen triviale moneta,
anxietate carens animus facit, omnis acerbi 57
impatiens, cupidus silvarum avidusque bibendis
fontibus Aonidum.

Cette belle définition des qualités principales nécessaires au poëte est affaiblie et gâtée par les mots qui composent le vers 56 :

hunc, qualem nequeo monstrare et sentio tantum.

Voilà bien une pensée vulgaire et triviale, s'il en fût, sententia publica et exposita, qu'a pu avoir l'interpolateur, mais non Juvénal. Celui-ci avait, comme le prouve du reste ce passage même, le talent de rendre ses idées avec un bonheur d'expressions qui lui permettait de ne pas avoir recours à de pareils aveux d'impuissance.

Au vers 58 j'ai mis *avidusque bibendis* à la place de *aptusque bibendis*, qui ne fournit pas un sens convenable et ne peut provenir que de l'inadvertance d'un copiste. O. Jahn a également fait cette conjecture et corrigé le texte de la même manière. Le mot avidus se trouve encore construit avec le datif chez Tacite, Hist. 1, 7.

« Car la pauvreté, toujours raisonnable et dépourvue de tout, la pauvreté souffrant nuit et jour, ne peut pas saisir le thyrse et faire retentir de ses chants la grotte des Piérides. Horace n'a pas faim quand il s'écrie Evohé ». (Vv. 59-60.)

Neque enim cantare sub antro
Pierio thyrsumque potest contingere sana
paupertas atque aeris inops, quo nocte dieque
corpus eget. Satur est, cum dicit Horatius « evhoe ».

Le terme abstrait *paupertas* est employé ici au lieu du terme concret *pauper*, métonymie dont les exemples ne sont pas rares chez les poëtes latins de l'époque où a vécu Juvénal.

Au vers 61 O. Ribbeck a, à tort, changé *quo* en *quom*. Les autres commentateurs l'ont conservé, mais ne l'expliquent pas. *Quo* est l'ablatif du neutre singulier et se rapporte à l'idée contenue dans *aeris inops*. Pour le sens, le poëte aurait pu, au lieu de *quo* mettre *quapropter*. Propterea quod aeris inops est pauper, ideo corpus ejus eget nocte dieque.

« Les rhéteurs, qui enseignent l'art d'écrire et l'éloquence, sont bien à plaindre aussi. Tous les jours ils doivent entendre les mêmes compositions, que leur récitent, tantôt assis, tantôt debout, leurs nombreux élèves ». (Vv. 150-154.)

141 *Declamare doces? O ferrea pectora Vetti,*
quum peremit saevos classis numerosa tyrannos!
Nam quaecunque sedens modo legerat, haec eadem stans
perferet atque eadem cantabit versibus isdem.
Occidit miseros crambe repetita magistros.

« Et cependant ils sont fort mal payés, quelquefois ils ne le sont pas du tout. Car tel élève auquel le maître réclame le minerval est assez osé pour lui dire que, n'ayant rien appris, il ne le payera pas ». (Vv. 155-158.)

149 *« Mercedem appellas? Quid enim scio? »* 158

« Ah, c'est la faute du maître, s'écrie le malheureux rhéteur, si toute intelligence a été, par la nature, refusée à ce jeune homme. Je

donnerais à l'instant tout au monde pour que son père dût un jour l'entendre autant de fois que moi ». (Vv. 158-166.)

« Culpa docentis
scilicet arguitur, quod laeva parte mamillae
nil salit Arcadico juveni, cujus mihi sexta
quaque die miserum dirus caput Hannibal implet,
quidquid id est de quo deliberat, an petat Urbem
a Cannis, an post nimbos et fulmina cautus
circumagat madidas a tempestate cohortes.
Quantum vis stipulare et protinus accipe, quondam
ut toties illum pater audiat ».

Les Romains croyaient que le cœur, placé chez l'homme sous la mamelle gauche, était le siége de l'intelligence. Pline, 11, 181, dit : *Cor animalibus ceteris medio pectore est, homini tantum infra laevam mamillam turbinato mucrone in priora eminens.* Et plus loin, 182 : *Ibi* (i. e. in corde) *mens habitat.* De là l'expression cordatus, intelligent.

A la fin du vers 165 Juvénal ne peut, à coup sûr, avoir écrit que *quondam*, que j'ai mis dans le texte, au lieu de *quid do* ou *quod do*, que donnent les manuscrits et qu'il est impossible de comprendre.

« Vettius n'est pas le seul rhéteur auquel cela arrive; ils sont presque tous dans le même cas. Les voilà qui quittent leurs écoles, interrompent les discours auquels ils exercent les élèves sur des causes fictives, pour aller devant les tribunaux plaider tout de bon afin d'obtenir, par la voie de la justice, le payement de leurs honoraires ». (Vv. 166-170.)

Haec alii sex
vel plures uno conclamant ore sophistae
et veras agitant lites doctore relicto.
Fusa venena silent, malus ingratusque maritus
et quae jam veteres sanant mortaria caecos.

Sophistae est ici employé en bonne part et signifie la même chose que *rhetor* ou *declamator*. En grec le mot σοφιστής a le même sens.

Au vers 168 j'ai substitué *doctore* à *raptore*, qui ne se comprend guère. Exuunt doctorem, i. e. docendi officium paulisper relinquunt, ut veras agant lites.

Les deux vers suivants font connaître quelques sujets de déclamations, comme on en proposait alors dans les écoles, empoisonnement, sévices exercés par un mari sur sa femme, à laquelle il doit ses richesses, préparation d'un collyre qui guérit de la cécité un vieux parent en le faisant mourir.

« Comment se fait-il donc que Quintilien soit si riche? » — « Ne me parlez pas de cet exemple d'un bonheur inouï. Le destin le veut-il, on a en partage la beauté et l'intelligence; le destin le veut-il, on est sage et noble et d'antique lignée; le destin le veut-il, on est grand orateur et homme d'esprit et, fût-on enrhumé, on chante à merveille ». (Vv. 188-194.)

Unde igitur tot
Quintilianus habet saltus? — Exempla novorum 190
fatorum transi. Felix et pulcher et acer, 191
felix et sapiens et nobilis et generosus, 193
felix orator quoque maximus et joculator
et, si perfrixit, cantat bene.

Entre les vers 191 et 193 se trouve la phrase

appositam nigrae lunam subtexit alutae,

qui ne peut être qu'une interpolation. Car, grammaticalement, elle est, pour ainsi dire, suspendue en l'air, n'ayant de lien ni avec ce qui précède ni avec ce qui suit. De plus, elle détruit la rondeur et l'harmonie que le poëte, en répétant trois fois, sans intermédiaire, le mot *felix*, a données à sa période. Pour le sens, elle est la répétition de l'idée de *nobilis et generosus*. En effet, la luna était une boucle d'ivoire ou d'argent en forme de croissant que les sénateurs avaient le droit de porter sur leurs chaussures.

Au vers 194 on trouve partout *jaculator*, qui n'est probablement qu'une simple faute de copiste. Car que vient faire ici le tirailleur? Il ne faut pas tant de bonheur pour devenir soldat.

La satire contre la noblesse, qui est la huitième dans notre recueil, malgré les efforts de O. Ribbeck, présente encore plusieurs passages qui, pour devenir intelligibles, ont besoin d'être mieux établis.

C'est d'abord vv. 24-29. Il y faut changer la ponctuation et écrire :

Sanctus haberi
justiciaeque tenax factis dictisque mereris?
Agnosco procerem; salve, Gaetulice, seu tu
Silanus. Quocunque alio de sanguine rarus
civis et egregius patriae contingis ovanti?
Exclamare libet, populus quod clamat Osiri
invento.

« Méritez-vous, par vos actes et vos paroles, de passer pour un homme irréprochable et juste? Alors je reconnais en vous le noble; alors salut, Getulicus ou Silanus. Et quel que soit le sang qui coule

dans vos veines, êtes-vous un citoyen modèle et rare pour la patrie heureuse? Alors ma bouche entonne les cris qu'un peuple pousse quand Osiris est retrouvé ».

Il y a ici deux phrases composées chacune d'une protase, sous forme interrogative, et d'une apodose.

Plus loin le poëte s'adresse à Rubellius Blandus et lui dit :

Tumes alto Drusorum stemmate, tanquam
feceris ipse aliquid propter quod nobilis esses,
ut te conciperet quae sanguine fulget Iuli,
non quae ventoso conducta sub aggere texit.

Au commencement Heinrich veut que l'on change *ut* en *et*, disant que par là la liaison devient meilleure. Je ne vois pas ce que nous pourrions gagner par ce changement. La pensée me paraît fausse, qu'on lise *et* ou *ut*. En effet que signifie la phrase : « Tu t'enorgueillis d'être de l'illustre famille des Drusus, comme si tu avais fait toi-même quelque chose pour mériter d'être noble et pour être conçu par une descendante d'Iule, plutôt que par une mercenaire qui tisse de la toile sur le boulevard? » On peut faire quelque chose pour être anobli, c'est ce qui se voit tous les jours. Mais peut-on, avant d'être né, faire quelque chose pour être conçu par telle femme plutôt que par telle autre?

Évidemment il doit y avoir une lacune entre le vers 41 et 42. Voici comment j'ai essayé de la remplir :

Tumes alto Drusorum stemmate, tanquam
feceris ipse aliquid propter quod nobilis esses.
* *Si quid clarorum promittit nomen avorum,* *
* *Fortunae quanam factum est ratione jocantis,* *
ut te conciperet quae sanguine fulget Iuli,
non quae ventoso conducta sub aggere texit?

Les vers 94-97 ne donnent un sens convenable que placés dans l'ordre suivant :

Sed quid damnatio confert,
quum Pansa eripiat, quidquid tibi Natta reliquit?
Praeconem, Chaerippe, tuis circumspice pannis
jamque tace. Furor est post omnia perdere naulum.

Chérippe avait été envoyé par les Ciliciens pour obtenir du sénat romain la condamnation du gouverneur qui avait foulé leur province. Juvénal lui conseille de ne pas perdre dans cette poursuite inutile ses peines et son argent. « A quoi sert une condamnation, puisque

les uns (Pansa) ne vous en enlèvent pas moins ce que les autres (Natta) vous ont laissé? Vendez vos nippes, ô Chérippe, pour que vous ayez au moins de quoi payer votre retour ». Cf. 1, 45-50.

Le passage 142-145 :

> *quo mihi te solitum falsas signare tabellas*
> *in templis quae fecit avus statuamque parentis*
> *ante triumphalem, quo, si nocturnus adulter*
> *tempora Santonico velas adoperta cucullo ?*

est une interpolation au moins aussi manifeste que les deux vers 142-144 bannis du texte par Ribbeck. Car il ne signifie absolument rien. « A quoi me sert-il que tu falsifies si souvent des testaments dans des temples bâtis par tes aïeux et au pied même de la statue triomphale de ton père, à quoi, si, pour commettre des adultères nocturnes, tu couvres ta tête d'un capuchon gaulois? » Les deux choses sont également mauvaises et l'une ne pourrait donc excuser l'autre. Ce coq-à-l'âne est une imitation maladroite des vers 9-12.

« Reprocher aux jeunes gens de nobles familles leur conduite légère est injuste. Nous en avons bien fait autant quand nous avions encore leur âge ». — « Mais vous avez mis de bonne heure un terme à ces désordres; il n'en est pas de même de Latéranus ». (Vv. 163-178.)

> *Lateranus ad illos*
> *thermarum calices inscriptaque lintea vadit*
> *maturus bello Armeniae Syriaeque etc.*

Les thermes dont il est ici question étaient des endroits suspects où l'on pouvait avoir à manger et à boire et d'autres choses encore. *Inscriptaque lintea* hoc est cellasque lupanaris linteis velis adopertas et suae quamque incolae nomine inscriptas. C'est ce qui résulte de l'explication que donne le scoliaste des mots *inscripta ergastula* 14, 24.

« Quand vous avez besoin de ses services, ne pensez pas, César, à le chercher chez lui, mais cherchez-le dans quelque auberge mal famée ». (Vv. 171-172.)

> 141 *Mitte ostia, Caesar,*
> *mitte, sed in magna legatum quaere popina.*

Les mots *mitte ostia* forment une locution familière et abrégée pour omitte ostium pulsare i. e. domum intrare Laterani. C'est la seule explication satisfaisante et l'on ne comprend pas comment Ribbeck ait pu écrire *Ostia* avec une majuscule, quand même il

serait prouvé que le nom de la ville d'Ostie, au lieu d'être du féminin singulier, était aussi quelquefois du neutre pluriel.

« Les nobles prostituent leur dignité, en jouant sur les théâtres des rôles dégradants. Bien plus, ils se font gladiateurs et l'on peut voir s'enfuir à travers l'arène devant un mirmillon, en montrant aux spectateurs, qui tous le reconnaissent, son visage découvert. Une victoire pareille cause plus de honte à l'adversaire lui-même que la défaite la plus sanglante ». (Vv. 183-210.)

Haec ultra quid erit nisi ludus? Et illic
dedecus Urbis habes nec mirmillonis in armis 200
nec clipeo Gracchum pugnantem aut falce supina.
Damnat enim tales habitus. Movet ecce tridentem et, 202, 203
postquam vibrata pendentia retia dextra
nequiquam effudit, nudum ad spectacula vultum 205
erigit et tota fugit agnoscendus arena.
Ergo ignominiam graviorem pertulit omni 209
vulnere cum Graccho jussus pugnare secutor.

Au vers 199 *ludus* est autant que ludus gladiatorius. Dans ce sens le mot se trouve encore 11, 20. De là ludius pour gladiator, 6, 82.

Après le vers 206 notre interpolateur a ajouté

Credamus, tunicae de faucibus aurea quum se
porrigat et longo jactetur spira galero.

Ces mots, ponctués dans toutes les éditions de telle manière qu'ils sont inintelligibles, signifient, d'après notre ponctuation : « Croyons en la bandelette de pourpre qui se détache du col de sa tunique et flotte autour de son bonnet élevé. » Pourquoi en croire sa bandelette de pourpre, s'il vous montre lui-même en fuyant sa figure nue et découverte? De plus, les rétiaires ne portaient pas de bonnet, galerus, comme on peut s'en convaincre à la vue de la gravure, empruntée à une mosaïque antique, qui se trouve dans le dictionnaire des antiquités romaines et grecques par Rich.

Vient le passage dans lequel Juvénal a imprimé à la mémoire de Néron un stigmate ineffaçable et qui, que je sache, n'a encore été bien compris par personne.

« Si le peuple romain pouvait choisir ses magistrats et ses souverains, qui serait assez abandonné des dieux pour ne pas préférer Sénèque à Néron (1), Néron pour le supplice duquel il aurait fallu

(1) Il paraît que Sénèque avait été réellement destiné à succéder à Néron, lorsque celui-ci aurait péri sous les coups de la conjuration préparée par Pison.

préparer plus d'un singe, plus d'un serpent, plus d'un sac de cuir? Oreste aussi, il est vrai, tua sa mère, mais c'était pour venger le meurtre de son père. Il ne se souilla pas du sang d'Électre, ni de celui d'Hermione, son épouse, et ne présenta pas à ses proches une coupe empoisonnée. Il ne monta pas sur la scène pour chanter en public et n'a pas célébré la ruine de Troie. Quoi donc? A-t-il fallu qu'au lieu du bourreau, muni de sacs et de cordes, Virginius et Galba et Vindex vinssent, les armes à la main, venger les forfaits que Néron a commis durant sa tyrannie sanglante? Voilà les œuvres, voilà les vertus d'un prince de noble race qui se plaît à faire entendre, sur les théâtres de la Grèce, des chants obscènes et à remporter la couronne d'ache ». (Vv. 211-226.)

Quid enim? Virginius armis
debuit ulcisci magis aut cum Vindice Galba,
quae Nero tam saeva crudaque tyrannide fecit?
Haec opera atque hae sunt generosi principis artes
gaudentis foedo peregrina ad pulpita cantu
prostitui Grajaeque apium meruisse coronae.

Comme on voit, j'ai séparé les mots *quid enim* de ce qui suit, en les considérant comme une proposition exclamative ou interrogative à part, et au commencement du vers 222 j'ai remplacé *quid*, que portent les manuscrits, par *quae*, remplacement que réclame le sens général de la phrase (1). Celle-ci se complétera aisément, à l'aide des vers 185 et 186, de la manière suivante : *Virginius armis debuit ulcisci magis etc.*, quam servus publicus vel carnifex culeo, simia ac serpente?

Le sujet de la neuvième satire est un personnage que les temps modernes, heureusement, ne connaissent pas. Son métier consistait à utrique sexu morem gerere. Nous pourrions l'appeler le parasite paillard. L'individu que Juvénal met en scène s'appelle Naevulus. Le poëte le représente triste et abattu parce qu'il ne trouve plus rien à gagner, non pas précisément à cause de la chasteté de Rome, mais à cause de l'avarice des riches débauchés.

« *Fama fuit,* dit Tacite, Ann. 15, 65, *Subrium Flavum cum centurionibus occulto consilio, neque tamen ignorante Seneca, destinavisse ut post occisum opera Pisonis Neronem Piso quoque interficeretur tradereturque imperium Senecae quasi insontibus claritudine virtutum ad summum fastigium delecto.* »

(1) Madvig, Opp. II p. 199, y a substitué *quod*, à tort. C'est que la pensée du poëte lui a échappé.

Le texte que Ribbeck donne de cette satire est très-correct; il n'y a plus rien à y changer.

La onzième satire est adressée à un ami, nommé Persicus, qui a promis ce jour-là, c'est-à-dire le jour des fêtes de Cybèle, d'aller dîner chez Juvénal. Celui-ci lui fait connaître en quoi consistera le repas qu'il se propose de lui offrir.

Passons sous silence les 55 premiers vers, qui ne sont pas de notre poëte, mais de son interpolateur.

« Nous aurons un chevreau bien tendre, des asperges, des œufs, des raisins, des pommes, des poires, repas qui rappellera la frugalité de nos ancêtres. » (Vv. 64-98.)

Quum tremerent omnes Fabios durumque Catonem 90
nemo inter curas et seria duxit habendum 93
qualis in Oceano fluctu testudo nataret
clarum Trojugenis factura ac nobile fulcrum etc.

« Quand tout le monde craignait les censures de Fabius et du sévère Caton, personne ne s'inquiétait de savoir quel aspect dans les flots de l'Océan avait la tortue dont l'écaille devait servir à orner les superbes siéges des descendants d'Énée. »

Les manuscrits portent *quum tremerent autem*. Ce dernier mot ne peut être dû qu'à l'inadvertance d'un copiste. Car la pensée que développe ici le poëte est la continuation de celle qui précède. Il n'y a donc pas place pour une particule adversative. Heinrich a cru que Juvénal avait écrit adhuc. C'est impossible par la raison que la première syllabe de ce vocable est brève. C'est *omnes*, sans doute, qu'il aura mis.

« A cette époque le soldat grossier et ne sachant pas encore admirer les arts de la Grèce brisait les coupes ciselées qu'il trouvait dans sa part du butin, afin d'en faire des ornements pour son cheval et pour son casque, en y représentant une louve apprivoisée par l'ordre du destin, deux jumeaux sous une roche escarpée et Mars qui, du haut des cieux, se présente nu (à leur mère) avec son bouclier et sa lance, objet d'effroi pour les ennemis. » (Vv. 100-107.)

Tunc rudis et Grajas mirari nescius artes 100
urbibus eversis praedarum in parte reperta
magnorum artificum frangebat pocula miles,
ut phaleris gauderet equus caelataque cassis
Romuleae simulacra ferae mansuescere jussae
imperii fato, geminos sub rupe Quirinos 105
ac nudam effigiem clipeo venientis et hasta
pendentisque dei perituro ostenderet hosti.

« A cette époque les tables n'étaient faites qu'avec les arbres du pays. Mais aujourd'hui les riches ne trouvent aucun plaisir à manger le turbot ou le daim, et les essences et les roses sont pour eux sans parfum, si leurs tables ne sont soutenues par un grand léopard à la gueule béante fait avec l'ivoire des plus belles dents que nous envoient l'Éthiopie et l'Inde, ou l'Arabie ». (Vv. 117-127.)

Illa domi natas nostraque ex arbore mensas
tempora viderunt, hos lignum stabat ad usus,
annosam si forte nucem dejecerat eurus.
At nunc divitibus coenandi nulla voluptas,
nil rhombus, nil dama sapit, putere videntur
unguenta atque rosae, latos nisi sustinet orbes
grande ebur et magno sublimis pardus hiatu
dentibus ex illis, quos mittit porta Syenes
et Mauri celeres et Mauro obscurior Indus,
aut quos deposuit Nabataeo bellua saltu
jam nimios capitique graves.

Entre ces deux passages, écrits avec une vigueur de style et une netteté de pensée admirables, il y a neuf vers dont on ne saurait en dire autant et qui portent en eux des caractères évidents d'une origine frauduleuse.

Ponebant igitur Tusco farrata catino;
Argenti quod erat, solis fulgebat in armis.
Omnia tunc, quibus invideas, si lividulus sis.
Templorum quoque majestas praesentior et vox
nocte fere media mediamque audita per urbem
littore ab Oceano Gallis venientibus et dis
officium vatis peragentibus. His monuit nos,
hanc rebus Latiis curam praestare solebat
fictilis et nullo violatus Juppiter auro.

Si le soldat employait les coupes brisées pour en orner son cheval et son casque, « c'est donc sur des plats de terre de Toscane qu'on servait alors la bouillie. Tout l'argent brillait sur les armes seules. Alors tout était enviable pour quiconque sait envier ». Quelles platitudes ! Quel travail d'écolier ! Et cet *omnia tunc, quibus invideas, si lividulus sis*, au lieu duquel Juvénal, s'il avait eu cette pauvre idée, aurait, abstraction faite du mètre, indubitablement écrit *omnia tunc, quibus invideres, si lividulus esses*, ne prouve-t-il pas un versificateur peu sévère sur l'observation des règles de la langue latine ?

Ce qui suit, *templorum quoque majestas praestantior etc.*, est une compilation faite à l'aide des vers de Juvénal, 3, 18-20,

Quanto praestantius esset
numen aquae, viridi si margine clauderet undas
herba nec ingenuum violarent marmore tofum,

et de ce que Tite-Live rapporte de l'arrivée des Gaulois, 5, 32, 6 : *eodem anno M. Caedicius de plebe nuntiavit tribunis, se in nova via, ubi nunc sacellum est, supra aedem Vestae vocem noctis silentio audisse clariorem humana, quae magistratibus dici juberet Gallos adventare*, et 51 37, 2 : *ea* (i. e. civitas) *tunc invisitato atque inaudito hoste ab Oceano terrarumque ultimis oris bellum ciente nihil extraordinarii imperii aut auxilii quaesivit.* Quand Juvénal fait allusion à quelque passage d'auteur, il le fait avec plus d'art que nous n'en trouvons ici, et il était assez riche d'idées et d'expressions pour ne pas avoir besoin de se copier lui-même.

« Vous ne trouverez pas chez moi de meubles précieux ni ne verrez chez moi un écuyer tranchant nous couper les viandes. » (Vv. 131-141.)

Des coupes ordinaires et achetées pour peu d'argent vous seront servies par un jeune esclave qui n'a d'habits que pour se garantir contre le froid. Il n'est ni Phrygien ni Lycien; quand vous lui demanderez quelque chose, demandez-le en latin. Il soupire après sa mère qu'il n'a point vue depuis longtemps, et regrette sa cabane et ses chevreaux favoris. En allant se baigner, il est plein d'une décence naturelle et ingénue pour sa personne, cet enfant au front ouvert et au cœur innocent. Voilà celui qui vous présentera à boire du vin qu'ont vu mûrir les montagnes dont il vient lui-même et au sommet desquelles il a joué dans son enfance. » (Vv. 141-158.)

Plebejos calices et paucis assibus emptos 145
porriget incultus puer atque a frigore tutus, 146
Non Phryx aut Lycius. Quum posces, posce latine. 147-148
Suspirat longo non visam tempore matrem 152
et casulam et notos tristis desiderat haedos. 153
Nec pupillares defert in balnea raucus 156
testiculos, nec vellendas jam praebuit alas,
crassa nec opposito pavidus tegit inguina gutto
ingenui vultus puer ingenuique pudoris. 154
Hic tibi vina dabit diffusa in montibus illis,
a quibus ipse venit, quorum sub vertice lusit.

Ce portrait, où certaines crudités de langage, habituelles aux anciens, ne doivent pas nous égarer, le poëte l'a tracé avec beaucoup de

soin et avec une visible prédilection pour l'enfant de la campagne qui servait à sa table. Voyons comment il a été arrangé par notre barbouilleur de papier.

D'abord il a mis, comme pour servir d'introduction, ceci :

Nec frustum capreae subducere nec latus Afrae 142
novit avis noster, tirunculus ac rudis omni
tempore et exiguae furtis imbutus ofellae.

« Le nôtre ne sait voler ni un morceau de chevreuil ni l'aile d'une poule d'Afrique, inexpérimenté qu'il est et inhabile en tout temps et initié à soustraire de petites tranches de viandes. »

Cela se concilie-t-il avec ce qui suit ? Cela est-il seulement d'accord en soi ? Si ce *noster*, expression, à coup sûr, bien drôle ici, tout inhabile et inexpérimenté qu'il est, a été cependant initié à soustraire de petites tranches de viandes, *exiguae furtis imbutus ofellae*, soyez tranquille, il saura bien aussi, quand l'occasion s'en présente, voler un morceau de chevreuil et l'aile d'une poule d'Afrique. Il ne sera pas, ce que vous dites qu'il est, *tirunculus et rudis omni tempore.*

Après les mots *quum posces, posce latine*, notre versificateur a mis :

Idem habitus cunctis, tonsi rectique capilli
atque hodie tantum propter convivia pexi. 150
Pastoris duri hic est filius, ille bubulci.

Cette interpolation vient mal à propos. Elle aurait dû être insérée au moins après *incultus puer atque a frigore tutus.* Ensuite je doute fort que Juvénal ait été assez riche pour avoir un grand nombre d'esclaves. Qu'on se rappelle seulement ce qu'il a dit, dans la septième satire, de la pauvreté des hommes de lettres. Il n'y avait plus alors de Mécènes. Et, en admettant qu'il eût plusieurs domestiques, les laissait-il toujours courir sales et mal peignés ? N'est-ce qu'aujourd'hui, le jour des Megalesia, qu'il les fait s'endimancher un peu pour que son ami n'en soit pas dégouté ?

Le vers *ingenui vultus puer ingenuique pudoris* a été maladroitement amplifié de la manière suivante :

Quales esse decet quos ardens purpura vestit. 155

« Tels qu'ils convient que soient ceux que couvre la pourpre éclatante », c'est-à-dire, probablement, les enfants de condition libre, qui portaient la robe prétexte.

L'expression de cette pensée a quelque chose de louche qui va à l'encontre de ce que l'interpolateur a voulu dire. Il a voulu diriger un trait de satire contre les mœurs dépravées de la jeunesse des classes élevées en disant : « tels qu'il conviendrait que fussent ceux que couvre la pourpre éclatante ». Pour cela, il aurait fallu *deceret* ou *decebat*, non pas *decet*. Ovide, Met. 2, 13, en parlant des Néréides, filles de Doris, dit :

facies non omnibus una,
nec diversa tamen, qualem decet esse sororum.

Mais quand même elle serait exprimée d'une manière irréprochable, cette pensée n'en serait pas moins une tache dans le portrait et en troublerait l'ensemble.

« Vous ne trouverez pas chez moi des joueuses de guitare qui, pendant le repas, charment vos oreilles et vos yeux par leurs chants et leurs danses lascives. Ce luxe est trop couteux pour moi. Mais, ce qui vaudra mieux, vous aurez à entendre la lecture de vers d'Homère ou de Virgile ». (Vv. 109-111.)

Nostra dabunt alios hodie convivia ludos.
Conditor Iliados cantabitur atque Maronis
altisoni dubiam facientia carmina palmam.

La phrase suivante :

Quid refert, tales versus qua voce legentur?

doit être mise au rebut avec toutes les autres interpolations de Juvénal signalées jusqu'à présent. Il n'est pas indifférent de quelle manière on lit les vers d'un poëte quelconque. Les poésies les plus belles ne perdent-elles pas leurs charmes quand elles sont mal récitées? En aurait-il été autrement par hasard du temps des Romains? Certainement non. Chez Pétrone, 68, au banquet de Trimalchion, un esclave récite des vers de Virgile de telle sorte, dit la narrateur, *ut tunc primum me etiam Virgilius offenderit*. Non, ce n'est pas Juvénal qui ait pu écrire ce vers, ni même un homme de goût ou de quelque talent.

Cette lettre à Persicus n'a rien de la virulence des autres satires de Juvénal; elle respire partout un ton calme et tranquille, qui rappelle un peu la bonhomie de la Muse d'Horace.

Il en est de même de la seizième satire qui est restée inachevée ou dont nous n'avons du moins que les soixante premiers vers. Ces

soixante vers, chose étonnante, ne portent aucune trace d'interpolation. Il est probable que le personnage qui y parle n'est pas Juvénal lui-même, mais quelqu'un qui aspirait à entrer dans la cohorte prétorienne et dont nous aurions appris le nom et les qualités à la fin de la pièce, comme on apprend à la fin de la deuxième épode d'Horace que c'est Alphius, l'usurier, qui vient de faire l'éloge de la vie des champs.

Le reste des satires que renferme notre recueil, c'est-à-dire la dixième, la douzième, la treizième, la quatorzième et la quinzième, sont l'œuvre de celui qui a, sur une si grande échelle, interpolé notre poëte. En voulant imiter cet homme de génie, les forces lui ont manqué pour approcher même de loin de son grand modèle. Il n'a produit que des déclamations faites sans art et remplies de lieux communs ou de platitudes. Selon toutes les probabilités il a vécu assez longtemps après Juvénal et ne connaissait Rome, ainsi qu'en général la vie humaine, que par l'étude des livres.

Peut-être l'un ou l'autre de mes lecteurs, si tant est que je trouve des lecteurs, va-t-il, étonné, me demander, pourquoi, après Heinrich, Jahn et O. Ribbeck, je propose encore des changements au texte de Juvénal sans le secours des manuscrits et même contre l'autorité des manuscrits. Je réponds : Pour en guérir les parties qui sont encore malades. Si les passages que j'ai signalés à l'attention des lecteurs ne se laissent pas expliquer, comme je le crois, d'une manière digne d'un génie élevé comme était celui de notre poëte, ni même d'une manière raisonnable, il n'y a que les manuscrits qui puissent être en faute. Au-dessus de ces instruments matériels et, par conséquent, faillibles il y a quelque chose de plus respectable, le bon sens et la justesse des pensées. Ici, comme ailleurs, c'est l'esprit qui vivifie et la lettre qui tue.

Ce qu'on appelle variantes sont, d'ordinaire, autant d'erreurs ou de fautes de copiste, parmi lesquelles l'éditeur choisit, pour mettre dans le texte, celle que, après mûre réflexion, il regarde comme la vraie leçon, comme le mot que l'auteur a réellement employé. Il se peut qu'il y ait de nombreuses variantes et qu'aucune d'elles ne fournisse la vraie leçon; il se peut qu'il n'y en ait pas du tout et que le mot généralement reçu soit cependant fautif. C'est le sens critique qui seul peut nous guider ici.

Il y a quelques jours je lisais dans l'*Indépendance belge* du 18 mars 1867, édition du matin, discours de M. J. F.

M. le Ministre d'État vous a dit que la France avait demandé le maintien des traités. Mais il fallait le demander même par la coaction.

Le lendemain je lisais dans l'*Écho du Parlement* du 19 mars 1867, édition du matin, discours de M. J. F.

M. le Ministre d'État vous a dit que la France avait demandé le maintien des traités. Mais il fallait le demander même par la coalition.

Voilà *coalition* d'un côté et *coaction* de l'autre. Lequel des deux est le vrai? Je crois *coaction*. Si, en publiant le discours de M. J. F., je choisissais ce dernier mot, j'aurais pour moi, outre le sens général de la harangue, l'autorité d'un document écrit, voire même imprimé.

Je suppose maintenant, la chose n'est pas probable, mais nous pouvons cependant la supposer, je suppose que tous les exemplaires de l'*Indépendance* aient disparu et que je n'aie à ma disposition qu'un exemplaire de l'*Écho du Parlement*. Par des considérations plausibles je parviens à faire voir que l'orateur ne peut pas avoir dit *coalition*, et, en faisant ressortir ce qui précède et surtout ce qui suit, je trouve qu'il n'y a que *coaction* qui donne un sens convenable à la phrase. Ma conjecture, qui résout toute difficulté parce qu'elle rencontre juste, est-elle moins acceptable pour n'avoir pas en sa faveur l'autorité d'un document écrit ou imprimé?

Eh bien, cette conjecture, malgré le caractère d'évidence et de vérité qu'elle porte, aura de la peine à remplacer l'erreur que renferme le texte. « Sauvons la lettre! Sauvons la leçon du manuscrit! » s'écriera-t-on, « en l'expliquant tant bien que mal ». De là, pour maintenir un passage tel que le fournissent les documents écrits, c'est-à-dire fautif, souvent dix interprétations différentes les unes plus invraisemblables que les autres. Au lieu d'éclairer et de corriger le manuscrit avec l'autorité de l'intelligence, on confond et bouleverse l'intelligence avec l'autorité du manuscrit. N'est ce pas ici le cas de dire

pro captu lectoris habent sua fata libelli?

Il est vrai, les conjectures heureuses, celles qui, une fois faites, s'imposent aux esprits même les plus prévenus, sont rares. Pour avoir quelque chance de deviner juste, il n'est pas seulement nécessaire de posséder en général la langue dans laquelle a écrit celui dont il s'agit de corriger le texte; il faut encore, par une étude approfondie, avoir pénétré son caractère et son génie particuliers. Chaque auteur

a, dans sa pensée et dans son style, des procédés qui ne sont qu'à lui, comme chaque homme a, dans les choses ordinaires de la vie, des manières et des habitudes par lesquelles il se distingue de tous les autres. Ensuite il faut être bien assuré qu'un endroit est réellement fautif, et c'est souvent difficile à reconnaître. Pour être obscur, il n'est pas à dire pour cela qu'un passage renferme une erreur; cela dépend de l'écrivain auquel il appartient. Un littérateur allemand, Cramer, je pense, pria un jour Klopstock, dont il s'occupait à commenter quelques odes, de lui expliquer le sens d'une strophe qu'il ne croyait pas trop bien comprendre et qu'il lui récita : « Mon cher M. Cramer, lui répondit le poëte après avoir attentivement écouté et longtemps réfléchi, quand j'ai écrit cela, je savais bien ce que je voulais dire; à présent je ne le sais plus ».

X. PRINZ.

Liége, mars 1867.

UN SECOND PASSAGE D'HORACE PRÉSENTANT UNE LACUNE.

Dans un article inséré T. IX, pp. 113-115, de cette *Revue*, j'ai essayé de combler une lacune dont j'avais rendu plus que probable l'existence entre les vers 18 et 19 de la sixième satire du premier livre d'Horace. Un savant, qui correspond de temps à autre avec la direction de la *Revue*, tout en paraissant d'accord avec moi sur le sens général de ce passage difficile, ce dont je me sens fort flatté, pense néanmoins, T. X, p. 59, qu'il n'est pas nécessaire, pour en venir à bout, d'avoir recours au remède indiqué.

Malgré la déférence que j'ai pour les opinions d'autrui, surtout quand il s'agit d'un homme qui a fait une étude spéciale des langues anciennes et dont la réputation ne se borne pas au pays qu'il habite, je dois avouer cependant que ses observations ne m'ont pas convaincu. Le mot *esto*, qu'il explique d'une façon qui est, pour moi, difficile à comprendre, réclame impérieusement une pensée, non sous-entendue, mais exprimée, si le langage humain a encore quelque valeur. Et c'est l'absence de cette pensée qui, dans l'endroit en question, constitue une lacune. Je crois l'avoir, pour le sens, remplie de manière à rendre intelligible ce qui, auparavant, ne l'était pas. En mettant de côté tout amour-propre et sans exagérer l'importance que l'on atta-

che ordinairement à ses idées, je considère donc comme fondée et comme nécessaire la restitution que j'ai proposée.

Si les mots qu'on insère dans un texte établissent de l'ordre là où il n'y en a pas, s'ils rattachent sans effort et d'une manière naturelle les deux bouts du fil des idées interrompu, ils sont eux-mêmes la preuve la plus concluante de la présence d'une lacune.

M. Meineke, dans la préface de son édition d'Horace, p. XXVII, suppose une lacune entre les vers 29 et 30 de la seconde satire du deuxième livre. Mais n'étant pas content de la manière dont il l'a remplie, il ne trouve plus de lacune, il trouve au contraire de trop le vers 29, qu'il regarde comme interpolé, rien que parce qu'il n'a pu en comprendre le sens. Et cependant il y a lacune et le vers 29 est bien d'Horace.

Voyons si nous serons plus heureux en traitant cet endroit visiblement malade et endommagé.

C'est Ofellus qui parle. Ce campagnard, sain et robuste, parce qu'il est habitué aux travaux des champs, recommande l'usage des mets ordinaires, qu'il assure être délicieux quand on se met à table le corps fatigué, et condamne l'emploi des aliments rares et recherchés, que le caprice et la vanité peuvent seuls leur préférer.

Non in caro nidore voluptas
summa, sed in te ipso est. Tu pulmentaria quaere
sudando. Pinguem vitiis albumque neque ostrea
nec scarus aut poterit peregrina juvare lagoïs.
Vix tamen eripiam, posito pavone, velis quin
hoc potius quam gallina tergere palatum
corruptus vanis rerum, quia veneat auro
rara avis et picta pandat spectacula cauda.
Tanquam ad rem adtineat quidquam. Num vesceris ista,
quam laudas, pluma? Cocto num adest honor idem?
Carne tamen quamvis distat nihil hac magis illa
. . . . ,
imparibus formis deceptum te patet. Esto.
Unde datum sentis, lupus hic Tiberinus an alto
captus hiet, pontes inter jactatus an amnis
ostia sub Tusci?

Ainsi, pour nous mettre au courant des idées d'Ofellus : « Ce n'est pas la cherté des mets d'où dépend le plaisir qu'on éprouve à manger, mais notre propre disposition physique. Ce sont les fatigues qui donnent l'appétit. Rassassié d'un luxe malsain, ni les huîtres, ni le scare, ni la lagoïs étrangère ne pourront plus flatter votre goût. Cependant,

un paon étant servi, j'aurais de la peine à vous empêcher de vous en régaler plutôt que d'une poularde, séduit que vous êtes par la vanité des choses. Oiseau rare, il se paye avec de l'or et de sa queue bigarrée il fait étalage. Comme si c'était là de quelque importance. Mangez-vous le plumage que vous admirez? Apprêté, le paon a-t-il cet ornement encore? »

Poser ces deux questions, c'est y répondre : « Non, je ne mange pas son plumage et, apprêté, le paon ne l'a plus. »

Viennent enfin les deux vers qui ont fait et font encore le tourment des interprètes et sur le sens desquels il n'y en a pas deux qui soient du même avis. Cela ne surprendra pas, s'il est vrai, comme je le crois, qu'entre eux il y en avait un autre qui s'est perdu.

Le terme *formis* ne se rapporte pas à la beauté, mais à la grandeur, comme c'est le cas chez Virgile, Aen. 7, 29 : *formae magnorum ululare luporum*, et chez Apulée, Met. 4, 18 (ed. Hildebrand) : *quis enim quamvis fortis et intrepidus, immani forma tantae bestiae, noctu praesertim, visitata, non se ad fugam statim concitaret?* Les mots *imparibus formis deceptum te patet* signifient donc : « il est évident que vous avez été trompé, que vous vous êtes laissé guider, dans votre choix, par la différence de leur grandeur, le paon, servi à table, étant plus pesant et plus volumineux que la poularde. » Et comme ils forment une conclusion, ce qui précède doit avoir été un raisonnement complet. De ce raisonnement il n'est resté entière qu'une proposition, *quamvis carne nihil distat*, « quoiqu'il ou quoiqu'elle n'en diffère pas par la chair, » l'autre n'a été conservée qu'en partie, *hac magis illa*, « celle-là plus que celle-ci. » Cette proposition, il s'agit de la compléter.

A cet effet mettons-nous à la place d'Ofellus et raisonnons comme lui. Comment parlerons-nous au gourmet qu'il cherche à ramener à un régime plus sain et moins dispendieux? Lui dirons-nous autre chose que ceci?

« Vous ne mangez pas le plumage du paon; le paon apprêté n'a pas même cet ornement, vous en convenez. Cependant, *lorsque des deux volailles* celle-là (*illa*, c'est-à-dire le paon) *vous paraît plus digne de satisfaire votre appétit* que celle-ci (*hac*, c'est-à-dire la poularde), quoiqu'elle ne s'en distingue pas par la chair, il est évident que vous vous êtes laissé, dans votre choix, guider par la différence de leur grandeur. Soit. Mais ce loup marin à la gueule béante, qui n'est pas plus grand pris dans le Tibre ou pris dans la mer, à quoi

reconnaissez-vous qu'il a été pêché entre les deux ponts ou à l'embouchure du fleuve toscan ou, enfin, loin du rivage? » (1)

Si la logique, comme c'est probable, était la même à cette époque que de nos jours, Ofellus doit avoir raisonné de la sorte. Dès lors le problème est résolu, et le passage, dans son intégrité, ne peut avoir eu que la forme que voici :

Num vesceris ista,
quam laudas, pluma? Cocto num adest honor idem?
Carne tamen quamvis distat nihil, hac magis illa
altilium quum explere gulam tibi digna videtur,
imparibus formis deceptum te patet. Esto.
Unde datum sentis, lupus hic Tiberinus an alto
captus hiet, pontes inter jactatus an amnis
ostia sub Tusci?

X. PRINZ.

Liége, mars 1867.

DEUX LACUNES DANS LE TEXTE D'UNE COMÉDIE DE TÉRENCE.

On a pu voir dans l'article qui précède, qu'il importe de remplir la lacune que l'on croit découvrir dans un passage, parce que souvent on achève par là d'en prouver l'existence. Essayons de le montrer encore par deux autres exemples.

Térence, dans le Bourreau de soi-même, Heauton timoroumenos, représente un vieillard, Chrémès, inconsolable d'avoir, par trop de rigueur, poussé son fils Clinia, qui aimait une personne très-honnête, nommée Antiphile, à quitter la maison paternelle pour aller se faire soldat en Asie. Le fils revient et se tient caché dans la maison de Clitiphon, son ami. L'esclave de celui-ci, Syrus, a été chercher Antiphile et prier en même temps Bacchis, la maîtresse de son maître, de venir aussi. Ces deux femmes vont arriver. En attendant, l'esclave raconte à Clinia dans quelle situation il a trouvé son amante et dit, entre autres, A. II, Sc. 3, 44-50 :

Texentem telam, studiose ipsam offendimus,
mediocriter vestitam veste lugubri
(ejus anuis causa opinor quae erat mortua)

(1) Pline, 9, 61 dit : *in lupis in amne capti praeferuntur*. C'est par erreur qu'on a imprimé Pline, 9, 31, au lieu de Pline, 9, 61, p. 7, l. 27 de la livraison précédente.

sine auro : tum ornatam ita uti quae ornantur sibi,
nulla mala re esse expolitam muliebri
. . . .
capillus passus prolixe et circum caput
rejectus neglegenter.

C'est ainsi que se trouve imprimé le passage dans l'édition de Fleckeisen, Leipzig 1857. Ce philologue a-t-il quelque part essayé de combler la lacune qu'il a indiquée? Je l'ignore.

Qu'un vers au moins s'est perdu à l'endroit marqué, c'est ce qui paraît résulter des deux considérations suivantes. L'infinitif *esse expolitam* ne peut pas aller avec *offendimus;* et c'est pour cela que Bentley y substitue *interpolatam*. Ensuite le nominatif *capillus passus etc.*, est un sujet sans attribut. Ainsi les mots à suppléer doivent contenir et cet attribut et un verbe d'où puisse dépendre *esse expolitam*. En attendant mieux, nous proposons :

Texentem telam studiose ipsam offendimus,
mediocritur vestitam veste lugubri
ejus anuis causa, opinor, quae erat mortua,
sine auro. Tum, ornatam ita uti quae ornantur sibi,
nulla mala re esse expolitam muliebri
videres, sed erat illi nativus decor
capillus passus prolixe et circum caput
rejectus negligenter.

Plus loin, v. 121, Clitiphon demande à Syrus comment il a obtenu que Bacchis, si entêtée et pleine de dédain, ne fit point difficulté d'obéir à son appel.

At hoc demiror, qui tam facile potueris,
persuadere illi, quae solet quos spernere!

A quoi Syrus réplique :

In tempore ad eam veni, quod rerum omniumst
primum : nam quendam misere offendi militem
ejus noctem orantem : haec arte tractabat virum
ut illius animum cupidum inopia incenderet :
eademque ut esset apud te hoc quam gratissimum.
Sed heus tu, vide sis ne quid imprudens ruas.
Patrem novisti ad has res quam sit perspicax :
Ego te autem novi quam esse soleas impotens :
Inversa verba, eversas cervicis tuas,
gemitus, screatus, tussis, risus abstine.

Voilà le texte tel que Bentley l'a donné et tel que Fleckeisen l'a

adopté. Y a-t-il là une réponse à la demande de Clitiphon? Nulle part. Ensuite *haec arte tractabat virum* est une phrase complète : « Elle se jouait adroitement de lui » et les mots suivants, *ut illius animum cupidum inopia incenderet*, « afin d'enflammer ses désirs en le faisant jeûner », ne peuvent plus en dépendre. Enfin que signifie *eademque ut esset apud te hoc quam gratissimum?*

Ruhnken, dans ses dictata, n'explique que *eadem* et l'explique bien, comme l'avait du reste déjà fait Bentley avant lui. Mais le reste? Mais l'ensemble? Je dis que ces mots sont inintelligibles et inexplicables. Bentley, qui a préféré la leçon du manuscrit de Bembo, nous apprend que les variantes sont nombreuses à cet endroit : « Varie legitur hic locus in l. s. » Cela n'est pas étonnant. Une partie essentielle d'un passage ayant, par oubli, disparu, on tâche d'ajuster le reste tant bien que mal, ordinairement sans réussir d'aucune façon.

Avant Bentley on lisait :

eademque ut esset apud te ob hoc quam gratissima,

mots qui ne remplissent pas les conditions du trimètre ïambique, *ob* étant de trop, mais qui me paraissent approcher le plus de ce que Térence avait écrit.

Je ferai d'abord observer que *hoc* est ici, comme souvent ailleurs, au lieu de *huc*. Ensuite les deux incises *ut illius etc.* et *eademque ut etc.* sont à tort séparées par deux points; elles appartiennent ensemble, comme le prouve la particule de liaison *que*, et dépendent d'un même verbe qui se trouvait dans le vers perdu. Celui-ci, en reproduisant et en ponctuant mieux ce qui précède, nous semble avoir été, à peu près, conçu dans les termes que je vais placer entre deux astérisques :

In tempore ad eam veni, quod rerum omniumst
primum. Nam quendam misere offendi militem
ejus noctem orantem. Haec arte tractabat virum.
Ut illius animum cupidum inopia incenderet
eademque ut esset apud te, hoc quam gratissima
* *vocantem extemplo pollicetur me sequi.* *

Les trois derniers vers forment la réponse de Syrus à ce que son maître lui a demandé. Bacchis accepte avec reconnaissance l'invitation que lui fait l'esclave, pour échapper au galant dont elle veut augmenter les désirs en l'ajournant, et, en même temps, pour être auprès de celui qu'elle préfère.

X. Prinz.

Liége, avril 1867.

LES DIX-MILLE DANS L'ANABASE. (1)

§ 1. Recrutement.

Lorsque Cyrus-le-Jeune eut formé le projet de détrôner son frère, il leva des troupes grecques et de nombreuses troupes étrangères. Il les entretenait en différents lieux par le moyen de ses amis et de ses hôtes, car, pour mieux cacher ses grands préparatifs, il ne tenait pas toutes ces troupes ensemble, mais il avait en divers endroits des gens qui, sous divers prétextes, levaient pour lui des soldats étrangers. (Plutarque, Artax.) Ces gens, dont parle Plutarque, étaient les commandants des garnisons de la satrapie de Cyrus et tous ceux qui s'entendaient à l'organisation des armées. Ils avaient dès lors la perspective de commander ces troupes en qualité de *statéges* (στρατηγοί) (2). On leur adjoignait les futurs *lochages*, c'est-à-dire chefs d'un lochos (λόχος) ou compagnie de 100 hommes; c'étaient d'anciens soldats, appelés souvent κράτιστοι parce que tous avaient donné des preuves de leur bravoure et de leurs connaissances dans l'art militaire. Ils se partageaient les lieux les plus favorables aux recrutements et y rassemblaient leurs compagnies. (An. IV, 3, 26; 8, 12; III, 1, 26. — De rep. Lac. XI, 9).

Le prince abandonnait complétement à la sagacité de ces officiers le choix des hommes à enrôler ainsi que la détermination de l'âge et de la taille. Nous voyons au livre VII de l'Anabase (4, 8) qu'Épisthène n'enrôla que de beaux hommes.

Il n'était pas requis d'être d'origine grecque; il se trouvait parmi les soldats et même parmi les lochages d'anciens esclaves.

La plupart des mercenaires furent fournis par le Péloponnèse et surtout par l'Achaïe et l'Arcadie, la Suisse grecque. D'autres provenaient

(1) L'article dont nous donnons aujourd'hui la première partie, est la traduction libre, avec quelques additions et modifications, d'un solide et intéressant travail en allemand (Heerwesen der Söldnen bei Xenophon) placé par M. Ferdinand Vollbrecht en tête de son édition de l'Anabase, qu'a publiée la maison Teubner de Leipzig. Cette excellente édition est assez répandue en Belgique; mais pour ceux qui n'ont pas une connaissance entière de la langue allemande, le travail de M. Vollbrecht est assez long et assez difficile à lire, surtout à cause des mots techniques. Nous croyons donc qu'une traduction libre en français, due à la plume d'un de nos collaborateurs, ne peut manquer d'être utile. (Note de la *R.*)

(2) Recruter λαμβάνειν ἄνδρας — συλλέγειν στράτευμα. Recrutement συλλογή. — S'offrir au service, se faire enrôler est appelé une fois ἐντάττεσθαι.

de la Thrace et de l'île de Crète. Au surplus, nous trouvons dans ces bandes des aventuriers et des réfugiés de tous les États et de toutes les villes de la Grèce. (An. I, 1, 6; VI, 2, 10. — Comparez I, 2, 1.)

Généralement il se trouvait assez de recrues d'une même contrée pour qu'elles pussent former une division à elles seules. De cette façon les corps de mercenaires avaient l'organisation des corps civiques grecs, où les citoyens d'un même district étaient incorporés dans une même division. Parents, amis et voisins réunis de la sorte pouvaient se soutenir et s'encourager mutuellement. (An. IV, 8, 18; VI, 2, 10.) Le sage Nestor avait approuvé cette tactique bien longtemps auparavant :

κρῖν' ἄνδρας κατὰ φῦλα, κατὰ φρήτρας, Ἀγάμεμνον,
ὡς φρήτρη φρήτρηφιν ἀρήγῃ, φῦλα δὲ φύλοις.

Hom. Iliad. β, 362 sq.

D'après Xénophon, ce ne fut point le seul appât de la solde qui engagea des stratéges et des lochages à prendre du service dans les bandes de Cyrus; ils étaient, pour la plupart, dans de bonnes conditions pécuniaires, et il y en eut même qui avancèrent l'argent nécessaire à l'équipement des hommes sans ressources; mais ce fut le zèle pour la profession des armes, la sympathie pour Cyrus, qu'on ne quittait jamais sans se sentir plus d'attachement pour lui que pour son frère, et surtout l'enthousiasme pour les vastes entreprises du grand homme, qu'on estimait avec raison le héros de son temps. (An. I, 1, 5; III, 1, 5.) Ils comptaient du reste sur une courte campagne en Pisidie, avec des honneurs et des faveurs de tout genre après une issue heureuse.

Toutefois cette observation n'est applicable qu'aux natures d'élite, car plusieurs, à l'exemple de Ménon, n'avaient d'autre but que de faire de l'argent n'importe de quelle façon, pour s'en retourner ensuite dans leurs foyers la bourse bien garnie. Parmi les soldats, les Arcadiens furent poussés à la recherche d'un gain à l'étranger tant par leur prédilection pour l'état militaire que par la stérilité de leur pays montagneux et aride. Les autres, et surtout ceux qui avaient été licenciés à la fin de la guerre du Péloponnèse, ou qui, en vertu des mesures prises par Lysandre, avaient été envoyés en exil, se laissèrent entraîner par leur goût des aventures et par l'espoir du pillage. Nous lisons que, pendant la retraite, ils ne négligèrent aucune occa-

sion de faire du butin. (An. I, 7, 7; 9, 17; 4, 16 sqq; II, 6, 16; III, 1, 4; V, 9, 17; 10, 10; VI. 4, 8.) (1)

§ II. Solde.

Il n'est question nulle part d'argent de poche. Cyrus donna primitivement une darique par mois (2), plus tard, une darique et demie; mais une darique était la solde ordinaire. Les lochages recevaient le double, les statéges le quadruple. Cette somme se divisait en deux parties; l'une considérée comme paie du service ou solde (μισθός) et affectée à l'achat des armes et des effets d'habillement, pour lesquels le soldat avait à soigner lui-même, et l'autre servant à l'entretien (σιτηρέσιον-σῖτος), car chacun aussi devait acheter les vivres dont il avait besoin. (An. I, 3, 21; VII, 2, 36; 3, 10; 6, 1, 7; VI, 2, 4; VII, 7, 14, où la solde est appelée τὰ δίκαια.)

Le droit à la solde commençait au moment de l'engagement et ne durait que jusqu'à la fin de l'entreprise pour laquelle l'engagement avait été contracté. C'est pourquoi Cyrus fait quelque chose d'extraordinaire en promettant à ses soldats une récompense de cinq mines d'argent à leur arrivée à Babylone et la solde entière jusqu'au retour en Ionie. (An. I, 4, 13.)

§ III. Armes, Armement, Organisation.

Les troupes de mercenaires se divisaient en infanterie et cavalerie.

L'infanterie se subdivisait en corps d'hoplites, de troupes légères et de peltastes.

(1) Les enrôlements récents des Anglais pour la formation de la légion allemande-italienne-suisse offrent beaucoup de points de ressemblance avec ceux-ci. Les divers officiers supérieurs qui ont organisé cette légion sont les vrais stratéges, et on peut comparer avec l'Anabase (VI, 4, 8) l'article suivant du Journal de l'île de Helgoland (5 août 1855) : « La journée d'hier était très-animée, notre île offrait le spectacle d'un lieu où se seraient rassemblés tous les mécontents, tous les étourdis, tous les aventuriers, et tous les hommes avides d'or et de gloire, qui se trouvent sur la terre. » Ce que dit Xénophon : καὶ τούτων ἕτεροι ἀποδεδρακότες πατέρας καὶ μητέρας, trouve son application dans ces enrôlements anglais.

(2) Pour un jour, la solde ordinaire était de 2 oboles environ.

On sait que 1 *obole* attique = 15 centimes environ,

6 oboles = 1 *drachme* attq. = 97 centimes et demi environ,

100 drachmes = 1 *mine*, 60 mines = 1 *talent*.

La *darique* portait l'image d'un homme à genoux avec un arc et des flèches. Elle contenait 123,7 grains d'or pur, et valait, par conséquent 27 fr. 25 c. de notre monnaie. (Anth. Rich, Dict. des Antiq., art. Darius.)

Hoplites.

Les *hoplites* (ὁπλῖται) ou soldats pesamment armés, véritables troupes de ligne, étaient appelés aussi, de leur arme particulière, ἀσπίς (Anab. I, 7, 10).

Ils étaient vêtus de *tuniques*, espèces de gobesons de pourpre; probablement parce que cette couleur dissimulait celle du sang répandu. Leur armement, dont ils n'usaient que pour le combat corps à corps, comprenait les *armes défensives* et les *armes offensives.*

Les armes défensives étaient :

1. Le *casque* (κράνος), qui se composait de la *partie sphérique;* de la *visière*, qui s'avançait en forme d'auvent ou descendait sur la figure (γεῖσσον); du *couvre-nuque;* des *jugulaires* ou lames de métal en forme d'ailes d'oiseau, tantôt fixes, tantôt mobiles et destinées à couvrir les oreilles et les joues jusqu'au menton (παραγναθίδες); des ornements, tels que le *cimier* (κῶνος), le *panache* (λόφος), aigrette ou crinière, les figures d'animaux etc. (φάλος). (Anth. Rich, art. Galea.)

Le casque pesait à peu près quatre livres.

2. La *cuirasse* (θώραξ), formée de deux pièces (ἡμιθωράκιον-γύαλον) dont l'une garantissait la poitrine, l'autre le dos. A celle-ci étaient fixées deux bandes de métal, qui se ramenaient sur les épaules, les couvraient et s'attachaient ensuite sur le devant à des boutons ou à des boucles avec des chainettes ou des courroies; les deux pièces de l'armure étaient aussi réunies sous les bras par de petites courroies, et, à la taille, par la *ceinture* (ζώνη), qui couvrait la jonction de la cuirasse avec la tunique inférieure (Anth. Rich, art. Cingulum, Zona).

On parle aussi du *corselet en cuir* (στολάς), remplaçant la cuirasse (Anab. III, 3, 20; IV, 1, 18).

Le corselet dont il est question au livre IV de l'Anabase (7, 15) et que portaient les Chalybes, est probablement celui que nous mentionnons. Il était en cuir ou en toile et garni de plaques d'airain pour préserver la poitrine et la place du cœur (καρδιοφύλαξ). Il descendait jusqu'aux hanches, et, au bord inférieur, pendaient des bandes ou basques (πτέρυγες) de cuir ou de feutre souvent superposées et garnies de plaques de métal. Ces bandes servaient autant à protéger l'abdomen qu'à orner le vêtement.

3. Les *cnémides* ou jambières (κνημῖδες), plaques d'étain ou de bronze et, selon toute apparence, doublées de cuir, qui préservaient le devant des jambes depuis la cheville jusqu'au dessus du genou.

4. Le *bouclier* (ἀσπίς) était ordinairement de forme elliptique, garni

à l'intérieur d'une courroie servant à l'attacher au bras (τελαμών), et d'une anse pour y engager la main gauche.

On voit aussi la *rondache* ou bouclier rond plus petit, sans courroie mais pourvu de deux anses ou anneaux (ὄχανα) pour le bras et pour la main.

Ces deux boucliers étaient bombés en dehors. Pendant la marche ils se portaient dans un étui (σάγμα), qu'on ôtait pour les inspections et avant la bataille. C'est ce que les Romains appelaient *tegumentum detrahere*.

Les meilleurs boucliers se fabriquaient à Argos.

Les armes offensives étaient :

1. La *lance* ou épieu de 7 à 8 pieds (δόρυ). Elle avait deux pointes, le bout inférieur étant aussi garni d'un fer. On ne l'employait que pour le choc et lors d'une résistance opiniâtre et vive. On l'assujétissait dans une échancrure ménagée au côté du bouclier.

2. Le *glaive* c'est-à-dire l'épée droite (ξίφος), ou le *sabre* c'est-à-dire l'épée recourbée (μάχαιρα-ξυήλη) dont se servaient surtout les Lacédémoniens. Le premier était une lame à deux tranchants en forme de feuille, d'une longueur d'environ 0,50 c. Le second ressemblait à nos sabres d'infanterie d'aujourd'hui, il était plus large. Ni l'un ni l'autre n'avait de garde, mais seulement une courte barre transversale à la poignée. Ils se portaient du côté gauche suspendus par un baudrier.

Toutes ces armes réunies avaient un poids d'environ 70 livres. Les hoplites ne les portaient que pendant le combat; en route, on en chargeait des charriots, des bêtes de somme ou même des esclaves (θεράποντες-ὑπασπισταί). (Conv. II, 11. — Anab. I, 7, 20; IV, 2, 20.)

Troupes légères.

Ces troupes sont ainsi nommées parce qu'elles ne portaient pas d'armes défensives et qu'elles n'étaient équipées que pour le combat à distance (γυμνῆτες, γυμνοί, ψιλοί). Elles comprenaient :

1. Les *hommes armés de javelots* (ἀκοντισταί). Ces javelots, comme ceux des peltastes, sont pourvus d'une courroie attachée au bois, en forme de poignée (ἀγκύλη), vers l'une des deux extrémités de l'arme. Les soldats y passaient les doigts lorsqu'ils marchaient au combat (Anab. IV. 2, 28; V. 2, 12) (ansatum telum).

Cette courroie différait de celle qu'on appelait ἅμμα, laquelle n'était pas en forme de poignée et se trouvait attachée vers le centre de gravité.

2. Les *archers* (τοξόται), parmi lesquels les Crétois se distinguaient par leur adresse. Leurs armes sont l'*arc* et les *flèches :* ces dernières réunies dans un *carquois*, qui se portait de différentes manières (Anth. Rich, art. Pharetra).

3. Les *frondeurs* (σφενδονῆται) avec la *fronde* et la *pochette* pour les pierres (διφθέρα) (Anab. V. 2, 12).

Peltastes.

Les *peltastes* (πελτασταί), nom général sous lequel on désigne souvent toutes espèces de troupes légères, tiennent de fait le milieu entre les hoplites et les troupes légères, parce qu'ils attaquaient quelquefois en ligne et pouvaient par là facilement être enveloppés dans un combat corps à corps. Ils portaient outre le *javelot* long de 5 pieds, le *glaive* et le petit *bouclier échancré* à peu près en forme de croissant, recouvert de cuir et semblable au bouclier des Amazones (πελτή) dont ils tiraient leur nom (Corn. Nepos, Iphicrate, 1).

Chez Cyrus, les Thraces formaient le noyau de cette troupe.

Plus tard Chabrias s'est rendu célèbre par l'emploi des peltastes dans une manière d'attaquer toute particulière. Ils mettaient un genou en terre, se couvraient de leurs boucliers et attendaient l'ennemi la lance en arrêt (Corn. Nepos, Chabrias, 1).

Lorsqu'il avaient perdu ou brisé leurs javelots, il se servaient des dards des ennemis qu'ils ramassaient (Anab. IV. 2, 28).

Les hommes armés à la légère et les peltastes sont rangés selon les besoins, tantôt en avant, tantôt en arrière de la ligne, tantôt dans les intervalles, tantôt sur les flancs des colonnes. Ils attaquent l'ennemi quelquefois en ligne, quelquefois en colonnes mobiles. Leur charge est de faire des reconnaissances, de se mettre en embuscade, d'occuper les hauteurs avant les troupes qui les suivent, de charger la cavalerie et de poursuivre l'ennemi qui bat en retraite (Anab. IV. 6, 17. — Arrian. Tact. 15. — Œlian. Tact. VII. 5).

Cavalerie.

Il semble d'après l'Anabase (III, 2, 18 sqq.) que les Grecs n'avaient pas la cavalerie en grande estime. Ce ne fut que pendant la retraite à travers les plaines du Tigre qu'on put se convaincre de son utilité et même de sa nécessité. Aussi en forma-t-on immédiatement une petite troupe.

Le harnois d'un cheval se composait, en Grèce comme en Perse,

d'un *chanfrein* (προμετωπίδιον), d'un *poitrail* (προστερνίδιον) et de *flançois* ou pièces latérales (παραπλευρίδια). Ces dernières pièces pouvaient couvrir en même temps les cuisses du cavalier. Le ventre du cheval était protégé par le prolongement de la selle.

Le cavalier portait une *cuirasse* (θώραξ ἱππικός) (Anab. III. 4, 84) à laquelle se rattachaient un couvre-nuque et un gorgelet. Le basventre était garanti par une espèce de tablier garni de pièces de métal rapportées et imitant des plumes. Xénophon décrit avec précision (De re eq. 12) l'armure des bras. Celle du bras gauche s'appelle *main* (χεῖρ), elle est mobile comme une jambière, elle couvre le devant du bras tout entier et la main qui tient la bride ainsi que l'espace qui sépare la cuirasse de l'aiselle. Sur les épaules se trouvent adaptées à la cuirasse des bandes à charnières (πτέρυγες), qui s'étendent ou se replient à volonté; la partie qui resterait découverte lorsque le bras droit est levé, est garantie, près de la cuirasse, par des pièces en cuir de veau ou en fer. Les cuisses étaient garnies de *cuissards* et les jambes et les pieds de *bottes* du cuir dont on fait les semelles.

Le cavalier n'avait pas de bouclier, lorsqu'il était en service proprement dit. Ses armes offensives étaient *le javelot*, *la lance* et *le glaive*. Il n'est pas certain que le petit nombre de mercenaires employés comme cavaliers fût aussi complétement armé.

Organisation des troupes. — Hoplites.

Comme il n'y avait pour la division que commandait un stratége aucun nombre d'hommes fixé, soit sur pied de guerre, soit sur pied de paix, et que naturellement le nombre de lochos variait beaucoup, les hoplites formaient autant de divisions inégales en force qu'il y avait de *stratéges* (στρατηγός). Dans chaque division était adjoint au stratége un *hypostratége* (ὑποστρατηγός). Chaque division se subdivisait en *lochos* de 100 hommes (λόχος) commandés par un *lochage* (λοχαγός).

Un lochos comprenait 2 *pentakostyes* (πεντακόστυες) de 50 hommes, à la tête de chacune desquelles se trouvait un *pentacosiarque* (πεντηκοντήρ), et 4 *énomoties* (ἐνωμοτίαι) de 25 hommes commandées par des *énomotarques* (ἐνωμοτάρχαι).

Deux lochos se nommaient aussi τάξις et leur commandant *taxiarque* (ταξίαρχος).

(Anab. I. 2, 25; III. 1, 32, 39; 4, 21 sq.; IV. 3, 26; VI. 5, 11.)

Troupes légères.

Elles étaient également formées de divisions de 100 hommes, qu'on paraît avoir appelées τάξις. Leur commandant est nommé tantôt *taxiarque*, tantôt *lochage* (Anab. IV. 1, 26, 28).

Cavalerie.

Les Grecs et les Perses divisaient leur cavalerie en *escadrons* (φυλαί — εἶλαι ou ἴλαι). Ces escadrons comptaient, d'après les tacticiens modernes, 64 hommes, ce qui concorde complétement avec la *phyla* attique qui, sur pied de guerre, comptait, selon toute probabilité, 60 hommes. Il nous manque des données sur la profondeur de la cavalerie chez les Grecs, car une seule fois il est question de 16 chevaux de front et de 4 de profondeur. C'est aussi la seule donnée que nous possédions sur la mise en bataille de la cavalerie perse, qui avait 12 chevaux de front et un plus grand nombre de profondeur (Hellén. III, 4, 13).

« Les Grecs, les Perses et les Siciliens rangeaient leurs escadrons en carrés et cela proportionnellement au nombre d'hommes dont ils disposaient. Ils mettaient 16 hommes de front et 8 de profondeur, ces derniers à double distance, à cause de la longueur des chevaux. Cependant plusieurs d'entre eux donnaient à leur front de bataille une étendue trois fois plus grande que leur profondeur (15 et 5) et prenaient pour profondeur une triple distance, ce qui rendait à l'escadron son aspect d'un carré. » (Asklepiodot. VII. 4 cité par Köchly.)

§ IV. Manœuvres.

L'instruction des troupes se faisait comme aujourd'hui. On les partageait en différents corps plus ou moins grands et l'on exécutait des manœuvres : marches, changements de front, évolutions diverses, maniement des armes, etc. (ὁπλομαχία).

Ces exercices n'avaient pas seulement l'avantage de former le soldat à la tactique et de fortifier son corps, mais ils excitaient l'émulation et préservaient l'armée des maux de l'oisiveté. Xénophon nous l'explique dans plusieurs chapitres fort intéressants de la Cyropédie. (I, 6, 17 sq.; II, 1, 20 sqq.; 3, 21 sqq.; 4, 3 sq.; III, 3, 9 sq.; V, 3, 16.)

Les *ordres* et les *commandements* se donnaient de vive voix par le général en chef, soit immédiatement, soit par les hérauts d'armes.

Ils se transmettaient par des signaux convenus, par le son de la trompette ou du cor, ou de vive voix. (An. II, 2, 20; V, 2, 18; III, 1, 46; 4, 36).

Lorsque les circonstances exigeaient que l'ennemi ne comprît pas le commandement, ou lorsque le bruit était trop grand ou bien encore lorsqu'il s'agissait du *mot d'ordre*, ces commandements ou ce mot se transmettaient de bouche en bouche, du stratége aux lochages, de ceux-ci aux pentécontarques et aux énomotarques qui les communiquaient chacun à son énomotie : les soldats les répétaient à voix basse (ἀπὸ παραγγέλσεως-παραγγέλλειν-παρεγγυᾶν). (An. III, 5, 18; IV, 1, 5; 8, 16; I, 8, 16.)

Maniement des armes. On enseignait au soldat la manière la plus facile et la plus simple de mettre la lance sur l'épaule pendant la marche, de lever cette arme pour le combat, de la croiser pour l'attaque et de la reposer près du pied droit en s'arrêtant.

Les commandements étaient :

Portez-armes! — ἄνω τὰ δόρατα!
Croisez-armes! — κάθες τὰ δόρατα!
Reposez-vous sur vos armes! — θέσθε τὰ ὅπλα!

A la parade que Cyrus organisa en l'honneur de la reine de Cilicie, il fit *présenter* les armes (καταβαλέσθαι τὰ ὅπλα), c'est-à-dire, *croiser*.

Les troupes légères s'exerçaient à lancer un dard ou une flèche avec rapidité sur un but quelconque ou sur une cible assez éloignée etc.

Les frondeurs apprenaient à imprimer un mouvement uniformément accéléré à la fronde qu'ils faisaient tourner au-dessus de la tête, à lâcher à point l'un des bouts et à lancer ainsi avec force et avec justesse, dans la direction du but, des pierres ou des balles de plomb.

Les Grecs, dans les combats, lançaient aussi des pierres à la main. Peut-être s'exerçait-on aussi à le faire adroitement (An. V, 2. — Thucyd. 4, 32. V. aussi Köchly : Gesch. des griech. Kriegsw. p. 105).

Ordre de bataille. Les exercices et les formations avaient lieu soit par lochos séparés, soit par plus grandes fractions de troupes. Le lochos pouvait avoir un homme de front (ἐφ' ἑνός) et 100 h. de profondeur, et exécuter ainsi tous les mouvements, changements de front ou de direction. On le rangeait aussi par pentekostyes et énomoties, ou bien on lui donnait 12 h. de front, et il se trouvait alors avoir 12 files. (Fig. *a* — *m*.)

μέτωπον.

	m	l	k	i	h	g	f	e	d	c	b	a	
ζυγόν 1.	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	1.
2.	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	2.
3.	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	3.
4.	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	4.
5.	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	5.
6.	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	6.
7.	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	7.
8.	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	8.

στίχος

οὐρά.

La troupe en bataille comportait autant de *rangs* (ζυγά) qu'il y avait d'hommes l'un derrière l'autre dans une *file* ou *colonne* (στίχος) (fig. 1-8). Notre figure a 8 rangs et 12 files.

Le premier homme d'une file (1 fig.), s'appelait *chef de file* (ἡγεμών, ἡγούμενος, λοχάγος), et le premier rang d'une troupe, c'est-à-dire tous les chefs de file de la ligne (1-1 fig.), était appelé *front* ou *tête* (μέτωπον). Le dernier homme d'une file (8 fig.) se nommait *serre-file* (οὐραγός), et tous les serre-file constituaient le rang final (οὐρά) ou *queue*.

La place des hommes dans chaque troupe paraît avoir été fixée, chez les Spartiates, d'après l'âge. Derrière les généraux étaient peut-être leurs lieutenants, après eux, venaient les plus jeunes soldats. On détachait souvent ces derniers lorsqu'il s'agissait de faire une course rapide, d'atteindre une hauteur, de prendre avec célérité une position (An. VII, 4, 67. — Cyrop. IV, 24. — Hist. grecq. IV, 4, 16). Les plus anciens de la file occupaient le dernier rang. Nous avons déjà fait observer que les lochages devaient être des hommes de tête et de main; les serre-file devaient de même se distinguer par leur valeur, leur force, leur expérience et leur sang-froid. Leurs fonctions étaient très-importantes: dans certaines occasions, ils pouvaient arriver à commander en qualité de chefs, lorsque le mouvement se faisait par la queue; c'était à eux de maintenir l'ordre dans les rangs qui les précédaient, d'encourager les hommes à la persévérance et à la bravoure et de les pousser à la victoire. (An. IV, 3, 29. — Cyrop. II, 3, 22. — III, 3, 41 sq. — Hipp. 2, 3, 5. — Arrian. Tact. — Œlian. id. — Asclepiod. II, 1. — Anonym. Byz. II, 2.)

On appelait *phalange* (φάλαγξ) la réunion en files de plusieurs grands corps de troupes au commandement de : ἄγε εἰς τὰ ὅπλα —

παραστῆτε παρὰ τὰ ὅπλα. La phalange avait, suivant notre auteur, 4 ou 8 rangs. (An. I, 2, 15; VII, 1, 23.)

La *distance* d'un homme à l'autre, soit en bataille, soit en colonne était calculée, dans le premier cas, du coude droit de l'un au coude droit de l'autre; dans le second, de la poitrine d'un homme à la poitrine de l'homme qui se trouvait derrière lui. Ces distances étaient ordinairement les mêmes. On distingue trois espèces d'ordres en colonne :

a. Colonne de route.	Dist. de 4 aunes grecq.	= 6 pieds g.	=	2,25 pas.
b. Colonne de guerre.	— 2 id. id.	= 3 id.	=	1,225 id.
c. Colonne serrée.	— 1 aune	= 1 ½ pied	=	0,61 id.

Cette dernière disposition était appelée συνασπισμός et peut être comparée à la *testudo* romaine. (Arrian. Tact. — Œlian. id. — Asclep. IV, 3. — Köchly. Gr. Krgsw. p. 108.)

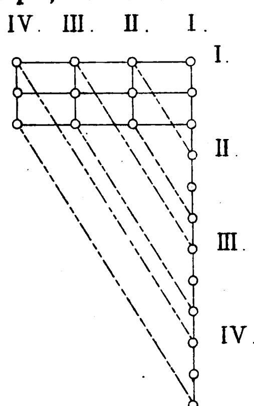
Changements de position. Les *voltes* (κλίσεις), les *demi-tours* (μεταβολαί) et les *conversions* (ἐπιστροφαί) vers la droite s'indiquaient par les mots... ἐπὶ δόρυ, c'est-à-dire du côté de la lance; vers la gauche, par... ἐπ' ἀσπίδα, c'est-à-dire du côté du bouclier.

On commandait :

ἐπὶ δόρυ...	κλῖνον !	Face...	à droite !
	ἐπίστρεφε !	Tournez...	
ἐπ' ἀσπίδα...	μεταβάλλου !	Demi-tour...	à gauche !
	πρόαγε !	En avant, marche !	

On trouve au livre IV de l'Anabase (3, 29) : ἀναστρέφειν ἐπὶ δόρυ.

Formation en bataille. Déployer la colonne s'appelait παράγειν (παρὰ δόρυ — παρ' ἀσπίδα). Cette formation avait lieu lorsque, par exemple, un lochos de 100 hommes de profondeur devait se former en pentekostyes et énomoties de manière à présenter 2 ou 4 files. Quand on se formait vers la gauche, la 1re énomotie s'arrêtait, la seconde venait se placer à sa gauche, la 3e à côté de la 2de et la 4e à côté de la 3e, toujours du même côté. Dans la figure ci-jointe nous avons adopté, à cause du peu d'espace dont nous disposons, une colonne de 12 hommes qui se forme en bataille vers la gauche.



La formation vers la droite s'exécutait d'une manière semblable.

(La suite prochainement.)

DISCOURS DE CATILINA AUX CONJURÉS DANS SALLUSTE.

ANALYSE ORATOIRE.

L'analyse oratoire a toujours été considérée comme un exercice très-propre à développer le jugement, à former le goût des élèves, à les initier peu à peu aux secrets de la composition. Toutefois cet exercice, pour être bien fait, offre plus de difficulté qu'il ne semble au premier abord. Il n'est pas si aisé, en effet, d'apprécier un discours à sa juste valeur, d'en préciser le fort et le faible, d'en saisir les passages saillants et caractéristiques, d'en pénétrer l'ordre, d'y démêler jusqu'aux moindres intentions. Il peut arriver que, par un respect traditionnel pour l'antiquité, on se contente de tout admirer; on s'efforce alors de trouver des beautés dans les passages les moins remarquables, et l'analyse devient une sorte de paraphrase dithyrambique qui pourra enthousiasmer les élèves, ce qui est un bien, mais sans leur prouver la légitimité de leur enthousiasme, ce qui est un mal. Ou bien, en voulant faire entrer tous les détails dans un classement trop méthodique, on s'égare dans les brouillards d'une métaphysique nuageuse, et on aboutit à des catégories abstraites, à de pures conceptions logiques sans grande utilité. Enfin on analyse parfois un discours en passant en revue tous les préceptes de la rhétorique et en examinant comment ils ont été observés, méthode passablement longue et surtout fastidieuse, car l'élève s'aperçoit bientôt qu'au lieu de l'analyse d'un discours, qui lui apprendrait du nouveau, il n'a, à l'occasion d'un discours, que la répétition mal dissimulée de toutes les règles données par les rhéteurs.

Il ne nous semble pas fort nécessaire d'indiquer des principes fixes, une méthode absolue pour toutes les analyses; cela serait d'ailleurs difficile, car la marche à suivre dépend souvent du morceau lui-même. L'essentiel est d'intéresser les élèves, et l'on y parviendra plus aisément si on s'attache surtout à ce que le morceau offre de saillant tant pour le fond que pour la forme. Il sera bon également de choisir des discours qui soient remarquables sous quelque rapport; les analyses en seront plus faciles et plus agréables.

Quelle que soit la marche adoptée, il est nécessaire dans tous les cas de dresser ou de faire dresser par les élèves un plan du discours exact et rigoureux. On peut y arriver par deux méthodes : 1° en remontant du particulier au général, c'est-à-dire en examinant successivement toutes les phrases et les rapports qu'elles ont entre elles,

de manière à éliminer ce qui est accessoire, explication, développement, à condenser, à simplifier, et à conserver seulement les idées principales, dont la réunion présentée dans un ordre logique formera le plan; 2° en descendant du général au particulier, c'est-à-dire en considérant par une sorte d'intuition le discours dans son ensemble de manière à établir nettement la proposition et la division, (la narration et la réfutation, s'il y a lieu), ainsi que les idées principales de l'exorde et de la péroraison, à fixer exactement les limites de ces différentes parties, limites indiquées souvent par des transitions, puis à les examiner chacune en particulier afin de voir comment tous les détails sortent de l'idée générale qu'on a d'abord trouvée. Cette seconde méthode, moins pénible pour les élèves, est bien préférable dans l'enseignement.

On peut puiser pour les analyses beaucoup de renseignements utiles dans le *Conciones* publié par M. Naudet. On y trouve le plan de tous les discours avec de courtes appréciations littéraires généralement justes. Ces plans et ces appréciations ont été imparfaitement remplacés par les résumés de M. Bertin dans le *Conciones* de M. Dübner, si supérieur cependant à l'autre pour la correction du texte. Seulement M. Naudet a eu le tort, selon nous, de trop scinder les discours pour intercaler les arguments; il valait mieux mettre le tout en tête et procéder par une bonne disposition d'alinéas. Il y a aussi quelques plans mal dressés et des appréciations inexactes.

Nous nous proposons d'examiner le discours de Catilina aux conjurés, non pas pour sa valeur intrinsèque, mais parce qu'on l'explique ordinairement dans les classes, et que le plan donné par M. Naudet nous paraît manquer de justesse et de précision en quelques points. Voici comment nous comprenons ce plan.

« Amis, j'ai formé le dessein que vous connaissez, parce que de puissants motifs me font croire au succès.

« Ce dessein nous devons l'exécuter, car notre situation est devenue tout à fait insupportable, tant au point de vue politique qu'au point de vue social.

« En effet en politique une oligarchie puissante est maîtresse du gouvernement; elle jouit de tous ses avantages et ne nous laisse que l'abjection et la servitude.

« Sous le rapport social cette même oligarchie regorge de biens, tandis que nous sommes dans la misère.

« D'aussi puissantes raisons doivent vous persuader. Vous pouvez du reste compter sur mon dévouement. »

Ce plan, on le voit facilement, se distingue par sa simplicité et sa clarté. L'unité y est évidente ; en effet dans l'exorde sont exposées les causes occasionnelles de la conspiration, dans la confirmation les raisons qui la justifient, dans la péroraison des encouragements à la tenter. La division est nette et bien tranchée ; les deux motifs sont opposés entre eux et placés en gradation : car la raison sociale est plus forte que la raison politique, les droits de l'homme sont plus sacrés que ceux du citoyen. M. Naudet signale un troisième motif qu'il croit trouver entre les deux autres ; mais ce motif exprimé en deux lignes, n'est qu'une idée indiquée en passant et amenée par ce qui précède. En faire un des points de la division, c'est renverser toute l'économie du discours. Mais examinons chaque partie séparément.

Exorde. L'exorde expose les causes occasionnelles de la conspiration, les motifs pour lesquels Catilina l'a formée en ce moment plutôt que dans tout autre. Ces motifs tout à fait indépendants de ceux par lesquels il cherchera à démontrer la légitimité de la conspiration, sont au nombre de deux, dont le second est plus vigoureusement accusé. 1° L'occasion est propice, *opportuna res, spes magna in manibus;* on peut voir dans Salluste ch. 16 que le moment était en effet très-favorable. 2° Il a des amis dont le courage et la fidélité sont prouvés par l'expérience, *multis et m. t. vos cognovi fortis fidosque*, et garantis d'ailleurs par la communauté de leurs intérêts, *vobis eadem quae mihi* etc. La première phrase offre, sous une forme hypothétique et négative, à peu près la même idée que la seconde et sert à la faire mieux ressortir. L'exorde est composé de façon 1° à présenter la conjuration sous le plus beau jour, *spes magna*, *dominatio*, *pulcherrumum facinus;* 2° à flatter les conjurés par des louanges, *virtus fidesque spectata*, *fortis fidosque;* 3° à donner une idée avantageuse de la prudence du chef, *non captarem*, et de son audace, *animus ausus est*, *maxumum facinus;* 4° à rassurer les conjurés les uns à l'égard des autres, ce qui est, je crois, le but de cette phrase : *simul quia vobis... amicitia est.*

Proposition. Avant d'en venir à la proposition, l'orateur circonscrit la question en annonçant qu'il n'entrera dans aucun détail sur ses projets, car il les a déjà fait connaître, *divorsi audistis*. La proposition « il faut renverser le gouvernement » est implicitement renfermée dans l'hypothèse *nisi nosmet ipsi vindicamus in libertatem*, et la confirmation est en germe dans *quae conditio vitae futura sit*, « la

situation qui désormais sera notre partage, nous en fait un devoir. » Quant à la division, elle n'est pas indiquée, mais elle ressort de l'examen du discours.

Confirmation. Premier motif. La situation au point de vue politique se résout en une inégalité criante : les uns tiennent le pouvoir, par conséquent les finances de l'État, par lesquelles, grâce à la corruption, ils sont maitres de tout; les autres sont asservis et n'ont rien. Cette situation est exposée en deux phrases, qui embrassent les points les plus importants d'un gouvernement, les finances, les emplois publics et l'autorité, les tribunaux, et auxquelles la précision des termes, quelque chose d'incisif, les accumulations, les antithèses, l'absence de liaison et les autres qualités du style de Salluste donnent beaucoup de vigueur et d'éclat. Il y a là un mouvement implicite, une manière oratoire de montrer le poing qui ne manque pas d'énergie : *his obnoxii quibus, si respublica valeret, formidini essemus*, asservis à des gens que nous ferions trembler, si la république était ce qu'elle doit être ! Ce premier motif est terminé par une conclusion ou péroraison partielle, mise en interrogations oratoires pour lui donner plus de force, *quae quousque tandem... nonne emori praestat ;* elle revient à dire que la mort dans la lutte est préférable à une telle situation. Mais cette idée de mourir en combattant amène une correction qui permet à l'orateur d'affirmer la victoire de la façon la plus positive : *enimvero, proh deum atque hominum fidem*, et de glisser un mot en passant et sans insister sur la facilité du succès. C'est ce que M. Naudet a pris à tort pour un motif à part.

Second motif. Il se rattache à la conclusion précédente, car *etenim* se rapporte à *incepto opus est* placé un peu avant : « Il faut mettre la main à l'œuvre, car... » L'inégalité sociale est encore plus criante que l'inégalité politique; les uns ne peuvent venir à bout de leur superflu, tandis que les autres manquent même du nécessaire. Ce motif est traité avec la même vigueur que le précédent et par les mêmes moyens. La forme interrogative ajoute encore de l'indignation. Les immenses richesses des grands de Rome sont rendues palpables par l'énumération de leurs principales prodigalités. Le mouvement *cui virile ingenium inest* ne manque pas d'énergie. On pourrait se demander pourquoi Catilina, qui consacre exclusivement aux richesses la seconde partie de son discours, en parle également dans la première. C'est que le point de vue est différent : dans la première partie les richesses sont considérées comme un avantage résultant du gouvernement,

on en profite soi-même ou on les donne à d'autres pour s'en faire des appuis, *apud illos sunt aut ubi illi volunt;* dans la seconde, il s'agit de la fortune comme position sociale, de la propriété.

Péroraison. La péroraison commence à *quin igitur expergiscimini* (1), qui est une conclusion vive et naturelle. Elle est composée d'un brillant résumé des motifs qui doivent les exciter, des avantages que leur promet la victoire. L'orateur ajoute une phrase sur son désintéressement et son dévouement; il dit aussi un mot de son consulat, pour préciser l'époque où éclatera le complot et lui donner un appui certain, et termine par une ironie à l'adresse de ceux qui seraient tentés de reculer.

En résumé ce discours nous paraît irréprochable au point de vue de la forme; la marche en est claire et lumineuse, les idées s'enchaînent bien, le style est plein d'éclat et de chaleur. Nous ne dirons pas toutefois qu'il est éloquent; on n'y sent point le *vir probus*, l'homme qui ne se sert de la pensée que pour la vérité et la vertu. Il y a de la passion, cela est vrai, « une emphase éblouissante, dit M. Naudet, des mouvements impétueux de colère, d'ambition, d'orgueil et d'avarice »; il y a même des élans d'honneur, car ces gens ont aussi de l'honneur à leur manière; mais la passion ne suffit pas, l'éloquence demande la raison passionnée, et la raison nous ne la trouvons pas ici. En effet, on le comprend, il était impossible de démontrer la légitimité d'une conspiration pareille, de l'appuyer sur des motifs solides; le complot ne pouvait réussir que grâce au concours des plus mauvaises passions, et c'est à ces passions que l'orateur fait appel. Il réveille dans le cœur des conjurés l'ambition et l'amour de l'argent, et se contente à cet effet de traiter un lieu commun contre l'inégalité civile et l'inégalité sociale. Ce lieu commun repose au fond sur le principe de l'égalité humaine absolue, cette séduisante utopie, mise en avant par la plupart des révolutionnaires. Et encore Catilina ne va-t- ilpas jusque là; il ne désire pas l'égalité, il veut se substituer, lui et les siens, à ceux contre lesquels il dresse un acte d'accusation, c'est-à-dire former une nouvelle oligarchie bien autrement redou-

(1) La meilleure ponctuation, à notre avis, est de mettre un point d'exclamation après *expergiscimini*, en considérant ce mot comme un impératif, puis un point d'exclamation après *sita sunt*. Le mouvement d'exhortation est alors plus énergique et se détache bien du mouvement interrogatif qui précède : « Enfin que nous reste-t-il, sinon une misérable existence? — Réveillez-vous donc! Voilà que la liberté, cette liberté que vous avez si souvent désirée, et avec elle richesse, honneurs, gloire sont sous vos yeux! »

table. Ainsi rien de démontré, rien de prouvé; pas un mot pour essayer d'établir, comme on l'a tenté depuis, que la propriété en soi n'est pas légitime. Du reste l'auditoire n'a pas besoin de raisonnements, sa passion et son intérêt parlent, il ne lui en faut pas davantage.

En lisant dans Salluste (ch. XXI) l'impression faite sur les conjurés par ce discours, on voit qu'ils n'ont aucune objection à faire sur la légitimité de la conspiration, quelque vagues, quelque faibles qu'en soient les motifs. Mais il y a des points sur lesquels il leur faut des explications plus positives et moins nuageuses, et ils obligent Catilina à leur exposer catégoriquement quelles espèces de récompenses ils obtiendront et de quelles ressources le chef dispose. C'est une sorte de critique de ce qu'il y a d'incomplet dans le discours.

Nous terminerons par une remarque qui aurait dû trouver place plus haut. D'après Catilina *idem velle atque idem nolle, ea demum firma* AMICITIA *est*. Or ce principe, posé ainsi absolument, est faux. Le tribun Memmius, un démocrate de meilleur aloi, avait dit, une cinquantaine d'années auparavant, en parlant des nobles : *quos omnis eadem cupere, eadem odisse, eadem metuere in unum coegit. Sed haec inter bonos* AMICITIA, *inter malos* FACTIO *est*. Cicéron de son côté a dit excellemment (*De amicit*. XVIII. 65) *amicitiam nisi inter bonos esse non posse*. Sans doute comme argument *ad hominem* le principe de Catilina pouvait être employé, parce que les conjurés se considéraient apparemment comme de fort honnêtes gens; mais en réalité dans la circonstance actuelle c'est une contre-vérité.

INSCRIPTION LATINE SUR LE TOMBEAU D'UNE CHIENNE.

On nous adresse, au sujet de l'inscription latine insérée dans notre précédente livraison, quelques observations contenues dans la lettre suivante.

Monsieur le directeur,

J'ai lu avec beaucoup de plaisir dans votre dernier numéro une petite inscription latine assez jolie, que M. Prinz a communiquée aux lecteurs de la *Revue* et dont il a donné en même temps l'explication. Cette explication pleine de science et de citations à l'appui est par là même fort intéressante.

Cependant après avoir lu le texte ce n'est peut-être pas celle qu'on

attendait, et de prime abord la pièce se laisse comprendre différemment. Non pas qu'il y ait quelque chose à reprendre dans l'interprétation de M. Prinz au point de vue du latin; mais le sens général parait un peu cherché, et il y a un *sensus obvius* auquel il est assez difficile de renoncer. Veuillez me permettre de vous exposer mes scrupules à cet égard. Remettons d'abord l'inscription sous les yeux du lecteur; elle n'est pas longue.

Quam dulcis fuit ista, quam benigna,
Quae, quum viveret, in sinu jacebat
Somni conscia semper et cubilis.
O factum male, Myia, quod peristi !
Latrares modo, si quis adcubaret
Rivalis dominae licentiosa.
O factum male, Myia, quod peristi !
Altum jam tenet insciam sepulcrum
Nec sevire potes nec insilire,
Nec blandis mihi morsibus renides.

Au premier coup d'œil on sent qu'on a affaire à une imitation de Catulle, ce maitre de l'hendécasyllabe, imitation lointaine peut-être, mais qui n'en est pas moins reconnaissable. Il suffit de lire la pièce de Catulle III *In mortem passeris* (voir aussi pour quelques détails la pièce II *In passerem Lesbiae)*. En effet outre que les deux sujets ont assez de rapport, puisque dans l'un il s'agit de la mort d'un moineau, et dans l'autre de la mort d'un chien, on trouve encore plusieurs ressemblances de détail. D'abord le mot de la plainte est le même dans les deux morceaux : *o factum male!* Puis l'éloge des deux animaux se fait en termes analogues, car si le moineau est *mellitus*, le chien est *dulcis et benigna*. Leur genre de vie ne différait guère : Lesbie jouait avec son moineau, elle l'agaçait : *quicum ludere... et acris solet incitare morsus;* le chien servait de même à l'amusement : *nec saevire potes nec insilire*, *nec blandis mihi morsibus renides*. Le moineau ne quittait pas le giron de sa maîtresse, *nec sese a gremio illius movebat*, elle le tenait dans son sein, *in sinu tenere solet;* le chien était traité de même, car les termes sont identiques, et il n'y a pas moyen de voir autre chose dans *quae*, *quum viveret*, IN SINU *jacebat*. Que faut-il en conclure, sinon que le chien faisait lui aussi apparemment les délices d'une dame, que c'était un chien de salon, nommé Myia sans doute à cause de sa petitesse, bien plutôt qu'un chien de garde toujours dans sa niche, l'oreille attentive, et faisant le guet pour empêcher l'entrée des amants? Et en effet tous les petits

détails que nous venons de citer, sont bien plutôt dans le caractère des femmes que dans celui des hommes. Il en est de même des regrets provoqués par la mort de Myia; nous doutons qu'un homme puisse ainsi déplorer la perte d'un chien, surtout d'un chien de garde; au contraire, dans une femme, ces regrets se comprennent facilement quand périssent ces petits êtres si choyés.

Une autre circonstance vient appuyer cette manière de voir. Il ne s'agit pas ici d'une épigramme destinée à figurer dans un recueil, d'un jeu d'esprit dans lequel le poëte peut feindre des sentiments qu'il n'a pas, mais d'une véritable inscription funéraire, gravée sur une plaque de marbre blanc, ce qui suppose un tombeau. Or un homme pourrait-il, oserait-il consacrer un monument à un chien, surtout à un chien du genre de celui-ci? Cela n'est-il pas au contraire beaucoup plus naturel chez la dame d'un certain rang, dont la sensibilité et l'attachement à ces animaux sont si connus?

Toutes ces présomptions nous font voir, dans la personne qui parle dans l'inscription, une dame, à qui la mort a ravi une compagne inséparable. La pièce ne se refuse pas à cette interprétation, et à ce point de vue voici comment on pourrait la traduire.

« Aimable et bonne créature! Pendant sa vie, elle restait couchée dans mon giron, toujours elle partageait mon sommeil et ma couche. Myia, tu n'es plus, quel malheur! Tu aboyais seulement si quelque rival se plaçait auprès de ta maîtresse; alors tu ne gardais plus de bornes. Myia, tu n'es plus, quel malheur! Privée de sentiment te voilà dans la tombe, sans pouvoir plus ni te fâcher, ni t'élancer, ni folâtrer en me mordant doucement. »

In sinu jacebat est pour nous, comme nous l'avons dit, l'équivalent de *nec sese a gremio illius movebat* de Catulle.

Conscia « qui est dans le secret de; » *somni conscia*, expression discrète, qui convient dans la bouche d'une femme. Myia ne quitte sa maîtresse ni le jour ni la nuit; ainsi se justifie le mouvement de regret *o factum male, Myia, quod peristi!* qui est inexplicable si Myia ne songe qu'à dormir dans sa niche à l'écart.

Les deux vers *latrares modo* etc. ne sont pas exempts de difficulté. Le changement de *licentiosa* en *licentiosae* n'est pas appuyé suffisamment par la faute d'orthographe qui se trouve dans *sevire* pour *saevire*. Du reste il amènerait une idée tout à fait étrangère, qui est loin d'être gracieuse. De plus il n'est pas nécessaire, car la phrase offre plusieurs sens entre lesquels on n'a que l'embarras du choix.

Nous avons mis dans la traduction celui qui est le moins grave : « Tu aurais aboyé, tu aboyais seulement si quelque rival (quelque chien rival sans doute) venait se placer auprès de ta maîtresse; alors tu ne gardais plus de bornes; » ou, en ponctuant après *adcubaret :* « Tu aboyais seulement si on se plaçait auprès de moi, car tu étais jalouse à l'excès de ta maîtresse. » Mais il y a un sens plus grave. Le chien veillait sur sa maîtresse pendant la nuit : « Myia, tu n'es plus, quel malheur! Si tu vivais encore, tu aboierais à l'instant si pendant mon sommeil on venait me surprendre; » d'où on devrait conclure que la maîtresse était une femme chaste et vertueuse. Cependant si on admettait ce sens, il ne faudrait pas le prendre plus au sérieux que la pièce ne le comporte.

Les autres vers n'offrent pas de grandes difficultés.

Quant à la valeur du morceau, il est loin d'égaler celui de Catulle. Ce dernier est un badinage charmant, d'une grâce inimitable, où les teintes de l'enjouement et de la plainte se fondent dans des nuances extrêmement délicates. L'imitateur n'a pas cette élégance, sa touche est moins légère, il est beaucoup moins spirituel, et cela se comprend : pour Catulle la mort du moineau n'est rien, c'est Lesbie qui est l'âme de sa pièce, elle en fait presque tous les frais, et en l'écrivant il ne songe qu'à plaire à sa maîtresse. Notre poëte n'avait pas cette ressource; composant une inscription funèbre, il doit se borner à faire l'éloge d'un petit chien, mais il le fait en bons termes, en termes plus sentis, le regret a quelque chose de plus vrai, et il est aussi sérieux qu'on peut l'être raisonnablement quand on déplore la mort d'un être de cette espèce.

Voilà, M. le directeur, ce que j'avais à dire. Veuillez agréer, etc.

CORRESPONDANCE.

Lettre de M. Chappuset-Piron.

Nous recevons de M. Chappuset-Piron, au sujet du compte-rendu de son ouvrage inséré dans notre précédente livraison, une lettre qu'il aimerait de voir reproduire dans la *Revue*. Nous ne voyons aucun inconvénient à cette reproduction; seulement, puisque M. Ch. P. juge à propos de défendre ses idées, il ne trouvera pas mauvais que l'auteur du compte-rendu défende aussi les siennes, ce qu'il fera,

afin d'être plus clair et moins long, dans des notes placées au bas des pages. Voici maintenant la lettre qui nous est adressée.

Monsieur le rédacteur,

Votre numéro du 15 mars dernier renferme un compte-rendu assez détaillé de mon *Cours de composition et d'analyse littéraires*. Ce compte-rendu, rédigé, je dois le reconnaître, par un homme de talent, contient des appréciations que je ne saurais admettre sans observations. En composant cet ouvrage, je n'ai pas eu en vue de m'attirer des éloges, mais bien de faire un livre utile. S'il n'était question que de ma personnalité, je passerais outre, mais il s'agit ici de choses trop importantes au point de vue de l'enseignement pour que je me croie dispensé de répondre aux idées émises par votre collaborateur.

Je constate tout d'abord une chose, c'est qu'il n'aime par les nouvelles méthodes (1). Il déplore les tendances du temps qui sont portées vers la simplification des sciences et des arts, vers la simplification des méthodes surtout (2). Il ne niera cependant pas qu'une bonne méthode sera plus féconde en bons résultats qu'une mauvaise et que, par suite, l'amélioration des méthodes aura nécessairement pour effet de contribuer au progrès général, de répandre davantage l'instruction et de mettre les sciences et les arts à la portée d'un plus grand nombre d'individus et d'un âge moins avancé (3). Mais, en cela comme en tout, il est des bornes posées par la nature elle-même et que l'on ne dépassera jamais; aussi avons-nous indiqué dans notre préface à qui s'adressent les exercices que nous proposons, et l'expérience nous a démontré qu'aucun d'eux ne dépasse la portée de ceux à qui ils sont destinés. Nous ne prétendons pas faire d'un enfant de douze ans un Corneille ou un Racine, nous ne prétendons pas faire saisir *aux plus jeunes élèves* le mécanisme des ouvrages les plus compliqués (4), obtenir

(1) Assertion toute gratuite et dénuée de preuves. J'aime beaucoup les nouvelles méthodes quand elles sont supérieures aux anciennes.

(2) Je déplore l'illusion par laquelle on croit pouvoir tout obtenir même des plus jeunes élèves et trouver des méthodes très-faciles pour apprendre les choses les plus difficiles. Ma pensée était fort claire (voir le compte-rendu); ici elle est présentée sous un jour entièrement faux.

(3) Je me garderai bien de nier tout cela; mais il faut qu'il y ait amélioration dans les méthodes; c'est là la question.

(4) On lit dans la préface : « Faire saisir à l'élève le mécanisme des ouvrages les plus compliqués, par l'analyse des auteurs, tel a été notre but. » Or cette analyse commence en quatrième latine par un morceau de l'abbé Poulle, sur l'aumône. Il est vrai de dire que l'auteur ne fait pas saisir ce mécanisme, car il n'analyse aucun ouvrage, aucun morceau tant soit peu compliqué.

d'eux des écrits *dignes d'être lus*, des *morceaux philosophiques* (1), nous voulons simplement leur montrer comment ils doivent s'y prendre pour arriver à rendre leurs pensées (2). Ces pensées seront, dit le critique, des pensées vulgaires, elles seront employées sans discernement... Patience ! Le temps viendra peu à peu mûrir leur esprit, leurs pensées prendront d'elles-mêmes plus de consistance; elles s'enchaîneront d'une manière plus rationnelle et plus logique. L'exercice et la réflexion feront le reste (3). Nous ne supprimons pas les difficultés, nous cherchons à les aplanir. Si nous disons que les commençants auront d'abord de la peine à trouver des pensées et à les relier convenablement, c'est que là est en effet la véritable difficulté de l'art d'écrire, non seulement pour les enfants, mais pour tous.

Notre système, dit l'auteur du compte-rendu, repose sur des définitions qui me sont toutes personnelles et bouleversent les idées universellement admises. Or, il ne s'agit pas de savoir si les définitions que je donne me sont personnelles et bouleversent les idées reçues (4), mais bien d'examiner si elles sont exactes et si elles servent au but que je me propose. On peut donner d'une même chose bien des définitions différentes qui, toutes, seront exactes (5) et qui ne pourraient devenir défectueuses que par le mauvais emploi que l'on en pourrait faire.

D'après le compte-rendu, les trois genres *rédaction*, *description*, *narration* ne seraient pas nettement déterminés; si cependant il y a une division qui repose sur des bases distinctes, c'est bien celle-là. Des pensées qui s'enchaînent pour aboutir à une conclusion, des idées qui se mêlent de manière à produire un sentiment, des faits qui se succèdent et tendent à un dénouement; nous défions de trouver autre chose. Ces divisions sont rigoureuses (6). Ce qui a induit le critique en

(1) Je maintiens l'assertion. La rédaction, dont on s'occupe en quatrième latine, est si bien un genre philosophique, que l'auteur y rattache maintenant les formes du raisonnement, qu'il avait d'abord attribuées à la description.

(2) Pour nous, nous pensons qu'il faut commencer par leur en donner.

(3) C'est-à-dire que quand ils auront pris un mauvais pli, et contracté l'habitude des pensées vulgaires et superficielles, il sera trop tard pour les redresser. On pourrait citer une foule d'exemples à l'appui.

(4) Mais que dirait-on d'un auteur qui définirait la grammaire « l'art de penser » et la géométrie « la science des nombres? »

(5) Nous ne pensons pas que l'on puisse donner *d'une même chose bien* des définitions qui *toutes* soient *exactes*.

(6) Il faudrait des pages pour répondre à tout. Bornons-nous à quelques points. Voyons d'abord les définitions. « Tout écrit est une suite de *pensées*. La rédac-

erreur, c'est sans doute de voir quelques sujets de compositions figurer à la fois dans des genres différents. Rien de plus simple cependant, puisqu'un même sujet peut être traité de différentes manières et devenir une rédaction, une description ou une narration suivant qu'on y fera dominer le raisonnement, les sentiments à produire ou les faits. La rédaction est donc un genre bien distinct, de création toute nouvelle, soit ! mais qui n'est nullement un morceau philosophique, comme le prétend votre collaborateur (1). La tragédie, la comédie, l'oraison funèbre, etc. appartiennent véritablement bien au genre *narration;* car ce qui caractérise ces ouvrages ce sont les faits; les différences ne proviennent que de la différence de forme et de but. L'oraison funèbre, qui retrace la vie et les hauts-faits de celui qui en est l'objet, est une narration en discours, qui ne diffère des autres narrations que par la forme oratoire qu'elle emprunte, par son but qui est l'éloge du héros et par les circonstances dans lesquelles elle est prononcée. La grande épopée, n'est en dernière analyse qu'une suite de faits aboutissant à un dénouement, c'est donc une narration développée, autrement dit un roman en vers (2). Nous n'avons dit nulle part qu'elle pouvait pren-

tion est une suite de *pensées*, aboutissant à une conclusion. La description est une suite *d'idées* ou de *détails*, aboutissant à un effet. La narration est une suite de *faits,* aboutissant à un dénouement. » Si tout écrit est une suite de *pensées*, comment la narration peut-elle être une suite de *faits?* Quelle différence devons-nous voir entre des *pensées,* des *idées*, des *détails* et des *faits?* Tout ce que nous trouvons dans le livre à cet égard, c'est que, « dans la composition, les *idées* sont représentées par des mots et les *pensées* par des phrases. » (page 2). Les trois genres sont si peu déterminés, que les développements que la *narration* comporte, dépendent, suivant l'auteur, de la *rédaction* et de la *description* (p. 206), ce qui prouve par parenthèse que la narration se compose uniquement de *pensées* et *d'idées,* et non de *faits*. L'auteur nous défie de trouver autre chose que ces trois genres. Le défi n'est pas difficile à relever. Sans parler des compositions mixtes qu'il donne lui-même, et qui rentrent dans plusieurs genres sans appartenir précisément à aucun, il est aisé de créer des genres nouveaux qui ne soient pas renfermés dans sa classification; par exemple, des faits qui se succèdent sans tendre à un dénouement (chroniques, mémoires); des faits qui s'enchaînent pour aboutir à une conclusion (Discours sur l'histoire universelle de Bossuet, oraison funèbre); pensées qui s'enchaînent de manière à produire un sentiment etc.

(1) Et cependant le raisonnement y domine! (Voir deux lignes plus haut.)

(2) Il nous est impossible d'accepter les idées de M. Ch. P. sur la tragédie, la comédie, l'oraison funèbre, bien moins encore sur l'épopée. Est-ce qu'il suffit d'écrire un roman en vers pour avoir une épopée? A ce compte les modernes seraient bien heureux, eux qui font tant de romans et tant de vers.

dre la forme épistolaire (1). L'épopée n'est susceptible que de la forme du récit, si nous ne l'avons pas mentionné, c'est un pur oubli de notre part. La rapidité avec laquelle nous avons dû travailler pour satisfaire aux nécessités de la publication nous a fait commettre une autre inadvertance, c'est de rattacher les formes du raisonnement à la description; ces formes dépendent de la rédaction (2). Ou nous pardonnera facilement ces légères inexactitudes, inséparables d'un premier travail.

Maintenant que nous avons examiné ce qui se rapporte à la méthode en elle-même, passons à son application.

Ce qui plaît aux enfants, dit l'auteur de l'article, ce sont les fables, les récits, les histoires : nous ne contestons nullement ce goût de l'enfance pour les récits; mais comment en tirer parti? Là gît la difficulté. Est-ce en dictant aux enfants des narrations, en leur racontant une histoire qu'ils auront ensuite à reproduire par écrit, en leur faisant mettre une fable en prose, en leur donnant à imiter un récit d'auteur, etc.? Tous ces exercices, excellents au point de vue du style, ne sont nullement exclus par notre méthode, qui y trouve au contraire un auxiliaire puissant, mais, ne l'oublions pas, au point de vue du style seulement, non sous celui de la composition proprement dite. Si l'on veut faire composer l'élève, il faudra faire ce que l'on a fait jusqu'ici, lui dicter un sujet de narration qu'il aura à développer. Mais alors il devra inventer des faits, et les objections que nous pose le critique relativement aux pensées se présenteront avec bien plus de force en ce qui concerne les faits. Ceux-ci ne sont pas seulement soumis aux exigences de la chronologie , ils subissent encore les lois de l'intérêt, lois bien aussi difficiles à saisir, pour le moins, que la marche logique des pensées. D'un autre côté, les faits aussi sont coordonnés et subordonnés. Comment alors l'élève trouvera-t-il, sur un sujet donné, une suite de faits et comment fera-t-il pour les coordonner, les subordonner les uns aux autres de manière à obéir en même temps aux données chronologiques, aux préceptes de la logique et aux lois de l'intérêt? Oui, dirons-nous avec l'auteur du compte-rendu, l'élève finira par trouver des faits; mais des faits insignifiants, des faits vulgaires, les premiers venus, des niaiseries, et il les emploira sans discernement. D'ailleurs ces faits ne constituent pas des détails isolés destinés à se suivre et à se succéder; ces faits, quoi qu'on fasse, entreront comme parties

(1) L'auteur a dit que l'épopée est un roman en vers; que le roman admet la forme épistolaire, donc etc.

(2) Donc la rédaction est bien un genre *philosophique*.

intégrantes dans des pensées qu'il faudra trouver et relier bon gré mal gré. La difficulté que l'auteur du compte-rendu voulait éviter se représente donc dans toute sa force et, cette fois, accompagnée de plusieurs autres (1). La seule marche logique est celle que nous proposons : les exercices sur les pensées sont d'ailleurs pratiqués depuis longtemps déjà, et avec un plein succès, dans les écoles primaires, soit sous le nom *d'exercices d'intuition*, soit sous toute autre dénomination. Nous n'avons fait que leur donner une autre direction en les faisant servir à la composition lttéraire.

Votre collaborateur prétend encore que les plans doivent former des divisions logiquement rigoureuses et ne pas reposer seulement sûr des mots formant des points de repère, mais sur des pensées qui embrassent toute l'étendue du sujet et en fassent saisir l'unité. A notre avis, cette manière de procéder ne présente d'utilité que dans les classes supérieures, alors que l'élève a déjà acquis assez d'habileté pour traiter son sujet avec beaucoup d'étendue. Elle est inutile partout ailleurs; la conclusion suffit alors pour assurer à la composition son unité. Les plans détaillés (2) ne peuvent s'admettre avec avantage que pour les dissertations, les grandes compositions oratoires ou historiques et pour la narration : là aussi nous les employons.

Autre objection. En forcant l'élève à se rendre compte actuellement (3) de ce qu'il fait, nous tuons la spontanéité, etc. Nous en demandons bien humblement pardon au critique, mais en cela, comme dans tout le reste, nous ne partageons pas sa manière de voir. Si l'instinct suffit à trouver les grandes divisions et même les principaux détails d'une composition, il est insuffisant à produire une œuvre soutenue et sérieuse. Il faut pour cela la réflexion, qui ne peut jamais nuire.

(1) La conclusion de tout ceci, c'est qu'il est beaucoup plus difficile à un petit garçon de raconter l'histoire de Joseph ou des traits de l'histoire romaine ou de l'histoire nationale, que de faire une tirade sur un sujet abstrait et philosophique, que de faire par exemple *l'éloge du travail*, de parler *du progrès*, de faire un *rapport sur la marche d'une épidémie*, sur *les ressources d'une commune*; conclusion dont nous laissons à l'auteur toute la responsabilité.

(2) Nous avons parlé de *plans logiques* et non de *plans détaillés*; un plan logique peut se donner en trois mots.

(3) J'ai dit « à se rendre *toujours* compte actuellement. » C'est l'abus que je critique et non l'emploi. Toute cette réfutation porte à faux, car à mes yeux, bien méditer son sujet est une chose *absolument* nécessaire. Mais autre chose est de méditer un sujet, et de méditer les sources de développement, les questions ou *lieux* d'un sujet (voir page 285 les vingt sources de développement de la narration).

Quand on écrit, on a toujours un but, car il faut bien que les détails se dirigent vers un point quelconque; sans cela, point d'unité. Ce but une fois admis, même instinctivement, les différents points de vue sous lesquels les détails doivent être envisagés s'imposent d'eux-mêmes à celui qui écrit. Dès lors, il n'est plus libre et ce n'est pas nous qui lui ôtons sa spontanéïté, ce sont les exigences du sujet à traiter, c'est le but poursuivi. De là, la nécessité d'apprendre à traiter une description, un portrait, etc., sous un point de vue déterminé.

Qu'une œuvre d'esprit soit un organisme qui se développe par la puissance d'un principe de vie intérieur et caché, nous l'admettons sans peine; mais, comme le dit très-bien notre contradicteur, c'est ce principe qu'il s'agit de mettre en activité. Or le seul moyen d'y parvenir, c'est la réflexion, c'est l'analyse minutieuse du sujet à traiter, des ressources qu'il présente, des moyens à employer pour en tirer parti, etc. Cette étude analytique échauffe peu à peu l'imagination, aiguise l'esprit, élève l'âme, éveille le sentiment, et finit par produire cette espèce d'effervescence que l'on nomme *inspiration*. La réflexion! tout est là; et si Horace envoie les écrivains qu'il veut former, faire leur philosophie, c'est pour qu'ils apprennent à réfléchir (1).

Nous terminerons par quelques observations cette lettre déjà fort longue. Nous avouons ne pas comprendre comment un ouvrage qui, d'après notre adversaire, n'est nullement à la portée des jeunes élèves, peut être très-utile, comme il le dit lui-même, à ceux qui sont chargés de former ces mêmes jeunes élèves à la composition (2).

Nous ne comprenons pas davantage comment l'auteur du compte-rendu peut appeler études *bien faites*, exercices *ingénieux*, etc., des études et des exercices qui reposent tout entiers sur des principes qu'il regarde comme de tout point contestables (3).

Nous voudrions savoir aussi ce que signifient ces paroles, appliquées aux sujets que nous donnons : *Ces sujets ne s'élèvent pas fort*

(1) Pardon, c'est pour qu'ils apprennent les ***devoirs***, les ***idées***, les ***vérités*** enseignées par les bonnes écoles philosophiques, notamment par celle de Socrate, et non pour qu'ils apprennent à réfléchir. Le passage d'Horace est formel (Art poét. v. 309-322).

(2) Les maîtres se servent d'une foule de livres qui ne sont pas à la portée des élèves, et ils savent en tirer des choses utiles à leur classe.

(3) J'ai parlé de ***procédés*** ingénieux et non d'***exercices*** ingénieux. Si j'ai loué le livre sous certains rapports, c'est qu'il y a des choses qui peuvent être très-utiles, si on les emploie sans aucun esprit de système et de méthode particulière.

haut (1). Un sujet ne s'élève et ne s'abaisse que par la manière de le traiter : qu'on réduise à leur plus simple expression les ouvrages de nos plus grands écrivains, et l'on verra que les sujets qu'ils ont traités se ramènent à bien peu de chose : c'est l'écrivain qui fait son sujet.

Si plusieurs pièces données comme modèles sont faibles, ainsi que le dit le critique, nous regrettons que notre mince talent ne nous ait pas permis d'en faire de meilleures, mais ces pièces ne doivent servir que de modèles de devoirs afin de montrer aux maîtres comment ces devoirs doivent être disposés et traités; nous n'avons jamais eu la prétention de les donner comme modèles de style et de compositions (2). La manière dont ces sujets sont traités n'infirme au reste la méthode en rien (3); nous souhaitons que de plus habiles que nous fassent mieux que nous.

Tel est, monsieur le rédacteur, ce que j'avais à dire relativement au travail de votre collaborateur. Je serais charmé de voir cette lettre insérée dans votre plus prochain numéro.

Veuillez agréer, monsieur le rédacteur, etc.

J.-B. CHAPPUSET-PIRON.

Bruxelles, le 21 avril 1867.

NOTICE NÉCROLOGIQUE.

JEAN-NICOLAS NOËL.

Le 12 mars dernier est mort à Liége, dans un âge avancé, M. Noël, professeur émérite de mathématiques de l'université. Qu'il nous soit permis de payer un tribut tout spécial de regrets d'abord à l'enfant des Vosges, puis au collaborateur infatigable, qui n'a cessé

(1) Cela veut dire *ne sont pas fort élevés*. La mort de Léonidas est plus élevée que *Les tribulations d'un bedeau, Le mort qui ressuscite, Partie et revanche* etc. les grandes scènes historiques plus élevées que les anecdotes.

(2) A notre tour nous ne comprenons pas que *des modèles de devoirs* destinés à *montrer aux maîtres comment ces devoirs doivent être disposés et traités*, ne soient pas donnés comme des modèles de style et de compositions.

(3) Nous avions en vue surtout *Un champ de bataille* p. 88 mis en monologue du fait de la méthode et très-faible, pour ne pas dire plus, de par la méthode; de même p. 261 *M. de Montyon,* morceau beaucoup plus développé que le sujet ne le comporte, et cela enfin d'appliquer les sources de développements indiqués par la méthode.

depuis le commencement de cette *Revue* de mettre à notre disposition et son vaste savoir et les résultats de sa longue expérience, pour contribuer autant qu'il était en lui à faire progresser l'enseignement des mathématiques dans ce pays. Si depuis quelque temps ses communications devenaient moins fréquentes, c'était, comme il nous l'écrivait lui-même, parce que les sciences mathématiques avaient dans la *Revue* des représentants sur le talent desquels il pouvait se reposer.

Les derniers devoirs lui ont été rendus le 14 mars. A dix heures et demie a eu lieu la cérémonie universitaire à la salle académique. Le corps professoral tout entier y assistait en robe. On remarquait également M. le président du conseil provincial, M. le bourgmestre de Liége, M. Jamme, commissaire d'arrondissement; M. l'administrateur-inspecteur de l'université et un grand nombre d'amis. Tout le pourtour de la salle académique était occupé par les étudiants, dont le drapeau était voilé d'un crêpe.

M. Spring, pro-recteur, ayant pris place sur la tribune, au-dessous de laquelle on avait déposé le cercueil recouvert de la robe professorale du défunt, a prononcé l'éloge funèbre. M. le pro-recteur s'est exprimé en ces termes :

« Messieurs,

« Ces murs retentissent encore des accents de douleur et de reconnaissance dont naguère, au nom de l'université, l'un de nous s'était fait l'interprète. Nous rendions un dernier hommage à la science, aux vertus et aux services de Léon de Closset.

« C'était un de nos plus jeunes collègues, enfant de la ville et de l'université, dont l'existence avait grandi dans le calme, sous nos yeux, comme celle d'un arbre que nous aurions planté nous-mêmes et dont nous aurions récolté les fruits, plus abondants d'année en année. Un coup de foudre l'avait renversé.

« Aujourd'hui, nous voici en présence d'un vétéran dont la carrière a commencé loin de nous, dans des nécessités étroites et dans une époque tourmentée. Le talent, le caractère et la foi opiniâtre l'avaient fait sortir victorieux des combats du jeune âge; la voie de l'enseignement, après avoir brillé devant lui comme une espérance, avait fini par l'entraîner, et après une longue course, après un dévoûment soutenu, elle l'avait conduit vers une vieillesse calme et universellement respectée, riche de souvenirs et de bienfaits. *Animus tamquam emeritis stipendiis secum fuit* (Cicero, *de Senectute*).

« L'enseignement à tous ses degrés se recrute, en grande partie, dans les classes populaires. Sans méconnaître la distinction qui rejaillit sur les hautes études, de l'éducation et de la position sociale de ceux qui les représentent, nous osons affirmer que leur principale force vient de ces hommes énergiques qui ont eu à lutter d'abord contre la pauvreté et l'adversité. Pour la rude tâche à accomplir, le talent ne suffit pas, il faut en outre que le caractère ait reçu une trempe solide. Puis, à un autre point de vue, si l'enseignement entretient, à proprement parler, dans l'organisme social, le mouvement perpétuel de *récorporation* ou de rénovation nécessaire à son existence, il est l'arène vraiment populaire où toutes les conditions se confondent et où la palme ne reste acquise qu'aux efforts individuels.

« Jean-Nicolas Noël naquit en 1783 à Dombret, village du département des Vosges, d'une famille de cultivateurs dont les biens furent bientôt engloutis par les événements de la grande révolution française. Il montra de bonne heure de grandes dispositions pour les arts du dessin. A l'âge de 16 ans, il exécuta des peintures dans l'église de son village, et l'argent qu'il gagna par ce travail lui permit de se rendre à l'école centrale de Nancy, où il remporta les prix de mathématiques et de dessin.

« Mais, au bout d'une année, ses économies étaient épuisées. Le jeune Noël retourna auprès de sa mère malade. Tout en lui prodiguant les soins d'un bon fils, il tint l'école primaire de son village, et, dans ses heures libres, il étudia les œuvres du géomètre Lacroix, qui lui avaient été données en prix à Nancy.

« Peu de temps après, il fut employé comme géomètre du cadastre, et, en cette qualité, il donna des leçons de mathématiques à ses collaborateurs.

« En 1804, Noël fut placé au lycée de Nancy en qualité de maître d'études et de répétiteur. Il profita de cette position pour suivre les cours de mathématiques supérieures. L'année suivante il fut envoyé à l'athénée de Phalsbourg en qualité de professeur, et le 5 décembre 1810 il reçut sa nomination définitive de professeur de l'université de France.

« L'empire s'écroula, et l'un des premiers soins du nouveau gouvernement des Pays-Bas fut d'organiser, sur des bases solides et d'après les meilleures traditions, des établissements d'instruction moyenne et supérieure dans les différentes provinces du royaume. Noël fut appelé, en 1819, à l'athénée de Luxembourg pour y enseigner les sciences physiques et mathématiques.

« C'est à partir de cette époque et jusqu'en 1835, où il fut nommé à l'université de Liége, qu'il exerça une grande influence sur l'étude et l'enseignement des sciences exactes, non-seulement dans l'ancien grand-duché, mais aussi dans les provinces occidentales de la Belgique actuelle. Il réforma complétement cet enseignement et parvint à le placer à une grande hauteur. Pour y parvenir, il se dévoua à donner aux instituteurs du grand-duché un cours normal d'arithmétique, afin que les élèves arrivassent mieux préparés à l'athénée. Et c'est à ses soins que le Luxembourg est redevable d'avoir produit un grand nombre d'esprits mathématiques qui ont brillé depuis dans les différentes carrières savantes de la Belgique régénérée. Sans blesser la modestie de plusieurs de ceux qui m'écoutent en ce moment, je pourrais citer des noms qui, à eux seuls, témoigneraient de l'excellence des services rendus par notre collègue. J'en pourrais citer dans l'enseignement, dans le génie civil, dans le génie militaire, et même, en dehors des branches spéciales, l'ascendant des sciences exactes et l'esprit de méthode qu'elles prêtent aux intelligences supérieures n'ont certes pas été étrangers au développement des hommes éminents que le Luxembourg a fournis à l'administration, à la magistrature, à la diplomatie et à la politique. J'ai personnellement eu l'occasion fréquente de voir avec quel plaisir de tels hommes se rappelaient l'époque de leurs études à l'athénée, dont la réputation était immense : j'ai été témoin du respect et de la reconnaissance qu'ils avaient voués à leur ancien professeur. En vérité, Noël pouvait dire, comme autrefois le professeur d'éloquence Eumène, demandant au préfet des Gaules le rétablissement des écoles d'Autun : *Multi ex me rivi non ignobiles fluunt*, *multi sectatores mei provincias administrant. (Oratio pro instaurandis scholis.)*

« Lorsqu'en 1835 le gouvernement belge réorganisa ses universités, le nom de Noël devait se présenter en première ligne. Malgré les efforts que le gouvernement grand-ducal fit pour le retenir, Noël suivit pour ainsi dire, le courant ouvert par le grand nombre de ses anciens élèves. Le 5 septembre 1835, il fut nommé professeur à la faculté des sciences de l'université de Liége.

« M. le doyen de cette faculté vous dira tout à l'heure ce que Noël fut parmi nous jusqu'à la fin de 1852, auquel il prit un repos qui lui était bien légitimement acquis par plus de cinquante ans de travaux dans la carrière de l'enseignement (1). Pour ma part, je me bornerai

(1) En 1835 il fut chargé du cours d'introduction aux mathématiques supé-

à proclamer qu'il fut le modèle du professeur dévoué et consciencieux; qu'il agissait paternellement envers ses élèves et qu'il était chéri et vénéré de ses collègues. Pendant l'année 1842-1843, il fut revêtu de l'hermine rectorale. Le 26 septembre 1843, le Roi le nomma chevalier de l'Ordre national. Plusieurs sociétés scientifiques ont tenu à honneur de l'associer à leurs travaux. La ville de Liége a disposé itérativement de sa grande expérience au profit des établissements d'instruction qu'elle a fondés.

« Il appartiendra aussi à M. le doyen de la faculté des sciences de mentionner les ouvrages que Noël a publiés pendant sa longue carrière, et dont plusieurs ont eu de nombreuses éditions (2).

« L'esquisse rapide que je viens de faire de la vie du vénérable vieillard dit assez qu'elle a été aussi bienfaisante que laborieuse. Après une période de luttes et d'incertitudes, elle a abouti à une existence calme et heureuse. Certes, la Providence ne l'a pas exempté de ces épreuves qui sont particulièrement cruelles aux hommes de méditation et de solitude studieuse. Il s'est vu enlever dans le jeune âge un fils qui donnait les plus grandes espérances; plus tard, une fille qui était douée de tous les dons de l'esprit et du cœur, et un gendre qu'il chérissait à l'égal d'un fils. Il y a quelques années, la mort l'a privé

rieures, en qualité de professeur extraordinaire. En 1837, il fut promu à l'ordinariat; et le 5 février 1849, il obtint l'éméritat après 45 années de services. Toutefois, Noël n'abandonna pas l'étude à laquelle il avait voué sa vie. Il reporta son activité sur des questions spéciales, cherchant des solutions neuves ou des développemens plus précis de solutions connues. C'est dans le *Moniteur de l'enseignement,* dans la *Revue de l'instruction publique en Belgique* et principalement dans les *Annales de la société royale des sciences de Liége,* dont il fut l'un des fondateurs, qu'on peut lire les nombreux mémoires qu'il a publiés.

L'académie de Metz lui avait conféré le titre de membre correspondant.

Comme professeur et comme écrivain, Noël a appartenu à cette génération forte et à l'esprit essentiellement didactique qui semble avoir surgi à la fin du 18e siècle pour renouveler toutes les sciences. Concentrant toutes ses forces sur un seul objet, il a voulu, avant tout, vulgariser et préciser l'enseignement des mathématiques; et peu à peu, par le seul effet de sa grande sagacité, il est parvenu à s'élever aux plus hautes spéculations de la science. Il cherchait surtout à développer la spontanéité des élèves, et il possédait le talent de leur communiquer cet enthousiasme froid, permanent, que rien ne rebute et que tout fortifie. (Extr. du disc. de M. Chandelon.)

(2) Noël a publié successivement des traités sur l'arithmétique, sur l'algèbre, sur la géométrie élémentaire, sur la trigonométrie, sur la géométrie analytique, sur la mécanique, et plusieurs de ses ouvrages ont eu un tel succès, qu'ils sont arrivés à une huitième édition. (Disc. de M. Chandelon.)

de la fidèle compagne de sa vie; les nombreux amis de la famille ont pu apprécier le vide immense que la perte de cette femme distinguée a dû faire dans l'existence du bon vieillard. Heureusement, pour le soutenir, il lui resta le dévoûment d'un digne petit-fils, dont le talent et les succès ont pu éclairer ses dernières années comme d'une auréole d'espérance.

« Et nous, qui avons aimé ce bon collègue, qui l'avons connu dans sa vie de famille, qui avons souffert de ses malheurs, nous ne perdrons pas le souvenir de sa bonté affectueuse, du charme de ses entretiens, et, par-dessus tout, de l'exemple qu'il nous a donné de constance et de résignation. *Have anima pia.* »

Le cortége s'est ensuite formé pour se rendre à l'église St-Jacques, où les obsèques ont été célébrées au milieu d'un grand concours de monde; puis il s'est dirigé vers le cimetière de Robermont.

Un discours a été prononcé sur la tombe par M. Chandelon, doyen de la faculté des sciences. M. Schmidt, professeur agrégé, y a joint quelques paroles d'adieu parties du cœur, au nom des anciens élèves.

VARIÉTÉS.

LA POÉSIE A L'EXPOSITION UNIVERSELLE.

La Poésie a été invitée officiellement à l'exposition universelle de Paris, afin d'y célébrer les bienfaits de la Paix et les merveilles de l'Industrie. Elle s'y est rendue avec empressement; mais on devait se douter qu'elle serait moins à l'aise au milieu de tout ce monde qu'au coin des bois et au bord des ruisseaux. Nos lecteurs en jugeront.

L'invitation était faite par le ministre d'État et des finances sous forme de concours pour deux pièces intitulées *Hymne de la paix* et *Cantate de l'exposition*, destinées à être mises en musique, et à chacune desquelles était attachée une médaille d'or de la valeur de 1000 francs. Une foule de poètes se sont présentés, car le jury n'a pas reçu moins de 936 pièces, dont 630 hymnes, 222 cantates, et 84 pièces écartées comme ne remplissant pas les conditions du concours. Pour l'hymne le prix a été partagé; une médaille d'or de 500 francs a été décernée à M. François Coppée, pour les vers suivants.

HYMNE A LA PAIX.

La paix sereine et radieuse
Fait resplendir l'or des moissons.
La nature est blonde et joyeuse,
Le ciel est plein de grands frissons.
Hosannah! dans la forge noire
Et dans le pré blanc de troupeaux.
Salut! ô reine, ô mère, ô gloire!
Du fort travail, du doux repos!

Viens! nous t'offrons l'encens des meules,
Reste avec nous dans l'avenir.
Les bras tremblants de nos aïeules,
Sont tous levés pour te bénir.
Le front tourné vers ton aurore,
Heureuse paix! nous t'implorons;
Et nous rhythmons l'hymne sonore
Sur les marteaux des forgerons.

Reste toujours, reste où nous sommes,
Et tes bienfaits seront bénis,
Par la nature et par les hommes,
Par les cités et par les nids.
Tous les labeurs sauront te dire
Leurs grands efforts jamais troublés :
Le saint poëte avec la lyre,
Le vent du soir avec les blés.

Ainsi qu'un aigle ivre d'espace
Vole toujours vers le soleil,
Le monde entier qui te rend grâce
Accourt, joyeux, à ton réveil.
Car le laurier croît sur les tombes;
Et ces temps-là sont les meilleurs
Où dans l'azur plein de colombes
Monte le chant des travailleurs.

Une médaille d'or de 500 fr. a été également décernée à M. Gustave Chouquet, auteur de la pièce suivante.

HYMNE A LA PAIX.

A l'appel viril de la France,
Sous nos drapeaux entrelacés,
Entonnons l'hymne d'espérance;
Les jours de haine sont passés!
Un avenir meilleur se lève,
Défiant les destins jaloux;
C'est au fort de briser son glaive.
Dieu le veut! Peuples, suivez-nous!

Le Christ a dit : Paix sur la terre
Aux cœurs de bonne volonté !
Accomplissons ce grand mystère :
Le droit sous la paix abrité !
Arrière la paix des esclaves,
La paix qu'on subit à genoux !
La nôtre est l'armure des braves.
Dieu le veut ! Peuples, suivez-nous !

L'harmonie est la loi des mondes :
Tout travaille aux divins concerts !
Paix courageuse, aux mains fécondes,
Fais resplendir notre univers !
Qu'en tout lieu la famille humaine
Lève au ciel son front mâle et doux !
La terre marche et Dieu la mène...
Dieu nous mène ! Amis, suivez-nous !

Une médaille d'or de 1,000 fr. a été décernée à M. Romain Cornut fils, auteur de la cantate suivante intitulée :

LES NOCES DE PROMÉTHÉE.

Cantate de l'Exposition.

I.

Récit.

Aux confins du vieil univers
Sur d'horribles rochers connus des seuls hivers,
Du vautour immortel, immortelle victime,
Prométhée expiait le crime
D'avoir, par un pieux et sublime larcin,
Aux palais éthérés ravi le feu divin,
Le feu qui fait les arts et qui fait l'industrie,
Qui produit le génie et qui produit l'amour,
Et qui, régénérant notre race flétrie,
Des mortels étonnés fait des dieux à leur tour.
Il était là, cloué, le Titan inflexible ;
Jupiter le frappait, sans pouvoir le punir ;
Les siècles, en passant, semblaient le rajeunir.
Muet dans sa douleur terrible,
Le corps broyé, l'âme paisible,
De son gibet inaccessible
Il regardait les temps venir.

II.

Chant de l'Humanité.

L'heure de la délivrance,
Cher amant, vient de sonner.
Sous le beau ciel de la France,
Vois notre hymen s'ordonner.
Vois ce palais qui se dresse,
Et cette immense richesse
Que mon amour vient t'offrir.
Vois dans leur pompe royale,
Pour la fête nuptiale,
Tous les peuples accourir.

Chœur des Peuples.

Triomphe! victoire!
Paix et liberté!
C'est le jour de gloire
De l'Humanité.

III.

Chant de Prométhée.

Quel bienfaisant génie a délié ma chaîne!
Quelle puissance souveraine
A vaincu le courroux
Des dieux cruels, des dieux jaloux?
O vents amis, où me transportez vous?
Superbes portiques,
Vos splendeurs magiques
Enchantent mes yeux;
Tout n'est que surprise,
Charme, convoitise,
Pour mes sens joyeux.
Quelle main déploie
La pourpre et la soie
Sur mes membres nus?
A mon œil qui s'ouvre
Qui donc vous découvre,
Secrets inconnus?

Chœur des Peuples.

Triomphe! victoire!
Paix et liberté!
C'est le jour de gloire
De l'Humanité.

IV.

Prométhée et l'Humanité.

De notre hymen, c'est l'heure solennelle !
Descendez, troupe des Amours,
Venez, venez sur la terre nouvelle
Faire briller de nouveau jours!
Viens, toi surtout, bonne et sainte Justice,
Qui fais la paix et l'unité ;
A ta mamelle, ô céleste nourrice,
Tous boiront la fraternité !

Chœur des Peuples.

De leur hymen c'est l'heure solennelle !
Descendez, troupe des Amours,
Venez, venez sur la terre nouvelle
Faire briller de nouveaux jours.

Le comité s'est réservé de statuer ultérieurement, en ce qui concerne le prix de 5,000 francs, qu'il est autorisé à décerner au poëte dont l'hymne remplirait les conditions de popularité indiquées dans l'arrêté ministériel du 18 février 1867.

ANALYSES ET COMPTES-RENDUS.

TRAITÉ D'ARITHMÉTIQUE ÉLÉMENTAIRE, *par* G. BERGMANS, *docteur en sciences physiques et mathématiques, professeur à l'athénée royal de Gand, etc.*, 3me édition, renfermant un très-grand nombre d'exercices et de problèmes. 1 vol. in-8° de 200 pages. Gand 1867.

Dans un avertissement l'auteur fait connaître qu'en publiant ce Traité, il a eu pour but de composer un livre qui soit entièrement conforme aux programmes de l'enseignement officiel en Belgique; qu'en conséquence il a dû se préoccuper principalement de mettre la science de l'arithmétique à la portée des jeunes élèves auxquels il est destiné.

Les définitions, dit-il, ont été soigneusement rédigées, de manière à devenir aussi simples, aussi claires et aussi concises que possible, en évitant ce langage métaphysique qui est presque toujours inintelligible pour des jeunes gens. C'est parfait; seulement en voulant être trop simple on doit éviter d'être inexact; ainsi nous lisons page première :

*L'*UNITÉ *est un objet que l'on considère pour évaluer un assemblage de plusieurs objets de la même espèce.*

L'unité n'est pas un objet : les forces dans la science de l'équilibre ne sont pas des objets; quand je dis : Je suis sorti sept fois ce matin, où donc est l'objet ? etc.

Le nombre entier est défini : *Ce qui exprime combien il y a d'unités dans une grandeur.* Cette définition ne vaut pas mieux que toutes celles que l'on donne

du mot *nombre* qui reviennent toutes à dire : un nombre c'est un nombre. Nous croyons avec Pascal qu'on ne peut pas définir ce mot; l'idée de nombre est une *idée première* à laquelle on ramène toutes les autres, et il n'est pas possible de la ramener à une idée plus simple. On ne peut pas plus expliquer à l'enfant ce que c'est qu'un nombre qu'on ne peut lui expliquer ce qu'on entend par une *vérité*, ce que c'est que *être* ou *exister*, ce que c'est qu'une *longueur*, etc. Cette définition pourrait donc disparaître de tous les traités d'arithmétique, sans grand inconvénient, car, comme nous le disions il n'y a pas longtemps, dans la science des nombres l'important n'est pas de fixer l'idée du nombre au moyen d'une phrase banale, quand cette idée est si bien conçue qu'elle ne peut donner lieu à aucune méprise, mais bien de définir clairement l'égalité et l'addition des nombres; et nous croyons que la chose est possible sans avoir recours pour cela aux considérations de métaphysique.

Cette légère imperfection enlève très-peu de chose au mérite du livre. Dans les démonstrations des différentes règles ainsi que dans celles des divers théorèmes, l'auteur emploie une marche qui nous paraît très-avantageuse pour des commençants. Il définit d'abord l'opération qu'il considère, puis il donne la règle, il explique cette règle par un exemple et en donne alors la démonstration en s'appuyant chaque fois sur cet exemple. L'emploi d'un exemple, convenablement choisi, ne nuit pas plus à la généralité des résultats en arithmétique que l'usage des figures en géométrie ne nuit à celle des vérités qu'on y démontre; de plus on attire par là l'attention des élèves, qu'une généralisation trop abstraite rebute trop souvent.

L'addition et la soustraction sont exposées d'une manière très-simple et donnent lieu à peu d'observations. L'auteur indique le moyen à employer lorsque les nombres à ajouter sont nombreux et assez grands; il recommande aux élèves de s'exercer à ce genre de calcul ainsi qu'à l'addition des nombres écrits à côté les uns des autres; il montre dans un appendice l'usage des compléments dans la soustraction et termine ces deux premières règles par quelques problèmes, les uns résolus, les autres proposés comme exercices.

La multiplication est définie : Une opération qui a pour but de prendre un nombre autant de fois qu'il y a d'unités dans un autre nombre. Nous félicitons M. Bergmans d'avoir rétabli dans son arithmétique l'ancienne définition de la multiplication. Quand on définit cette règle comme une opération ayant pour but de composer un nombre avec un autre de la même manière qu'un troisième est composé avec l'unité, on énonce une chose que les élèves comprennent rarement dès le début de l'arithmétique. Cette définition, introduite par Lacroix dans l'enseignement, n'est pas aussi générale qu'on l'avait cru d'abord; en effet, elle ne convient pas au cas ou le multiplicateur ne serait ni entier, ni fractionnaire, c'est-à-dire, par exemple, au cas où il serait un nombre incommensurable ou un logarithme. Il est donc plus rationnel de considérer la multiplication comme ayant pour but de trouver le résultat de la répétition d'un même nombre, sauf à modifier cette définition, si c'est nécessaire, quand on attachera au mot nombre une autre idée que celle de pluralité.

L'auteur démontre tout d'abord ce théorème : La valeur d'un produit de facteurs *abstraits* est indépendante de l'ordre dans lequel on effectue la multiplication. Le mot *abstrait* nous paraît inutile, parce que le mot nombre entrainant par lui-

même une idée abstraite, on ne calcule jamais que sur des nombres abstraits; l'auteur lui-même est de cet avis, puisqu'il dit page première « strictement parlant, le nombre concret n'est plus un nombre, c'est la désignation d'une grandeur évaluée en unités ». C'est aussi l'avis de CONDILLAC : « la distinction entre un nombre abstrait et un nombre concret est inutile; et *concret* sera pour nous un mot barbare de moins » (v. Langue des calculs). M. Bergmans établit ensuite très-nettement le procédé de la multiplication ainsi que les divers théorèmes qui accompagnent généralement cette théorie.

La division est définie : « Une opération qui a pour but de chercher combien de fois un nombre en contient un autre ». Cette définition suffit pour montrer dans quel esprit les raisonnements ont été présentés et on conçoit qu'ils ont dû l'être d'une manière fort simple; cette simplicité, d'ailleurs, ne nuit nullement à leur exactitude, elle est au contraire une conséquence de leur rigueur. Ce qui contribue, disait M. Gérono, à rendre difficile l'exposition des vérités les plus simples, c'est cette tendance à s'écarter des idées naturelles pour rechercher des généralités illusoires. On veut comprendre tous les cas en un seul énoncé et prévoir ceux où le diviseur deviendrait fractionnaire ou bien encore incommensurable peut-être même imaginaire. Cette théorie se termine par la démonstration de quelques principes et par une nouvelle série de problèmes dont quelques-uns sont résolus.

Sous forme de complément, l'auteur donne la théorie élémentaire de la divisibilité des nombres; celle du *p. g. c. d.*; les théorèmes concernant les nombres premiers, la recherche des diviseurs tant simples que composés d'un nombre, le plus petit multiple, etc.; toute cette théorie est donnée d'une manière très-complète en une vingtaine de pages. Dans plusieurs démonstrations, M. Bergmans s'attache à bien faire saisir le sens de ces mots : *condition nécessaire* et *suffisante;* et dans la recherche du *p. g. c. d.* il fait remarquer que l'on peut prendre le quotient par excès, ce qui abrége souvent les opérations. Mais pourquoi à toute cette partie si importante ce nom de *complément ?*

Au livre II, consacré aux fractions, l'auteur entre dans des considérations très-étendues sur la *mesure des grandeurs* et fait voir que l'évaluation des grandeurs conduit, le plus ordinairement, à deux sortes de nombres : les nombres entiers et les nombres fractionnaires. Cette distinction, si elle était maintenue, introduirait nécessairement dans les propositions générales une complication qu'il est utile de faire disparaître. On y parvient très-facilement en donnant de l'extension à l'idée de nombre et en attachant ce nom au résultat de l'évaluation d'une grandeur, c'est-à-dire, de la comparaison de cette grandeur avec une autre de même espèce.

Mais ces avantages ne peuvent pas être acquis par une seule extension d'idée; il est indispensable de reprendre les propositions établies d'après la première conception et de les étudier d'après la nouvelle; c'est ce que fait M. Bergmans. Certaines propositions conservent leur énoncé, d'autres exigent qu'il soit modifié. C'est ainsi que les deux premières opérations considérées sur les nombres fractionnaires n'offrent rien de nouveau, tandis que pour la multiplication et la division on a dû étendre de la manière suivante leurs définitions :

« La multiplication, en général, est une opération qui a pour but de composer
« un nombre appelé produit avec un nombre donné appelé multiplicande, comme
« un autre nombre appelé multiplicateur est composé avec l'unité.

« La division a pour but, en général, de trouver le second facteur d'un produit « quand on donne ce produit et le premier facteur ».

Au moyen de ces définitions on peut énoncer d'une manière unique les solutions des questions relatives aux multiplications et aux divisions des nombres entiers et fractionnaires. Toutes ces questions sont traitées avec soin; enfin l'auteur termine cette partie par la démonstration de la règle de la division basée sur la définition précédente.

La théorie des fractions décimales précède celle des fractions ordinaires; toutefois ces deux théories étant indépendantes l'une de l'autre on pourra intervertir cet ordre à volonté. L'auteur ne fait pas connaître le motif qui l'a porté à changer l'ordre généralement admis; pour notre part nous aimons tout autant nous conformer à cet ordre. Après les notions préliminaires, il donne dans un appendice de huit pages le système légal des poids et mesures; il fait connaître les principales dispositions de la loi du 21 juillet 1866, qui approuve la convention monétaire conclue le 23 décembre 1865 entre la Belgique et la France, l'Italie, la Suisse. Une disposition essentielle de cette loi et sur laquelle on aurait dû insister, c'est que le nombre de pièces fabriquées au titre 0,835 est *limité*.

Le titre d'un alliage est défini le *rapport* du poids du métal précieux au poids total de l'alliage. Cette définition est exacte mais elle est incompréhensible pour des commençants qui ne savent pas encore ce que c'est qu'un rapport. La théorie des fractions décimales et celle des fractions ordinaires sont exposées très-simplement et les exercices qui les accompagnent sont bien choisis. Dans un nouvel appendice l'auteur donne l'évaluation des fractions ordinaires en fractions décimales et réciproquement. La recherche de la fraction génératrice d'une fraction périodique est basée sur une remarque assez simple qu'on ne rencontre dans presque aucun traité d'arithmétique.

Ce second livre se termine par la théorie des nombres complexes, comprenant les mesures anciennes et les mesures étrangères. Nous ferons remarquer que la première partie du n° 586 devrait être rédigée autrement. Voici ce qu'on y lit: « Soit à chercher le prix de 4 yards 2 pieds 7 inches à 12 livres 13 shellings 10 pences le yard. On mulpliera d'abord $12^l\ 13^s\ 10^p$ par 4^{yds} comme précédemment; puis on raisonnera comme suit : si l'on multipliait le multiplicande par 1 *yard* on obtiendrait $12^l\ 13^s\ 10^p$ donc, en multipliant par 2 *pieds* ou $^2/_3$ de yard, etc. Cette manière de s'exprimer n'est pas exacte; car on ne multiplie pas des livres par des yards pas plus que par des pieds. Pour la même raison, nous ne dirions pas, comme au n° 291, qu'on doit multiplier 20 francs par 3 cinquièmes de mètre. Le n° 588 donne lieu à la même remarque, on ne peut pas plus diviser des livres par des yards qu'on ne peut additionner des francs avec des mètres. C'est une faute que les élèves commettent très-souvent; ils sont plus ou moins excusables, car elle se rencontre dans plusieurs traités d'arithmétique. Il nous semble qu'elle s'est maintenue assez longtemps pour que le moment soit venu de la faire disparaître.

Le livre III est consacré aux proportions et à leurs applications. Cette théorie est donnée d'une manière complète en conservant aux proportions leur forme ordinaire, c'est-à-dire sans les écrire sous forme de fractions égales. Les applications comprennent les règles de trois, d'intérêt, d'escompte, de société, de mélange, d'alliage, etc. Les diverses questions que l'on résout à l'aide de ces règles

sont également résolues par la méthode dite de ***réduction à l'unité.*** A la suite de ces règles l'auteur donne la solution de deux problèmes qui ne peuvent être résolus par le seul secours du raisonnement, en engageant toutefois les élèves à ne pas se livrer à ce genre d'exercices qui fait souvent perdre un temps précieux. Il valait tout autant, nous semble-t-il, ne pas en parler du tout. Ce livre se termine par une série de problèmes variés sur les diverses opérations de l'arithmétique, et par un appendice consacré à l'extraction de la racine carrée des nombres (sans démonstration), aux preuves des opérations, à la règle à calcul, et à quelques questions de calcul mental; enfin quelques notes, sur diverses questions plus ou moins difficiles, et qui ne pouvaient pas trouver place dans le corps de l'ouvrage, terminent ce traité.

Pour finir nous signalerons une préface intéressante dans laquelle l'auteur donne l'histoire abrégée de la science des nombres.

Les observations que nous avons faites ne nous ont été dictées que par ce besoin d'exactitude que nous désirons rencontrer dans tous les livres destinés à l'éducation de la jeunesse; mais nous l'avons dit en commençant, et nous tenons à le répéter, elles n'enlèvent presque rien au mérite d'un livre qui se recommande à plus d'un titre à l'attention des élèves et à celle des professeurs. J. Mister.

Essai de géométrie polyédrique. — Théorie des cristalloïdes élémentaires, *par le comte* Léopold Hugo. Grand in-8°, avec 4 planches. Paris, chez Gauthier-Villars, 1866. Prix 3 fr.

Pour permettre d'apprécier ce livre, nous ne saurions mieux faire que de laisser la plume à l'auteur lui-même.

Les Cristalloïdes sont des solides géométriques formés par l'assemblage d'onglets à surface cylindrique variable, exactement comme les pyramides en général sont formées de pyramides à base triangulaire.

Ces onglets ont pour section un triangle rectangle et leur assemblage donne des corps ronds (dits *pleuro-cylindriques*) ayant, dans les cas réguliers, l'apparence, soit de dômes polygonaux, soit de trémies; dans d'autres cas, la forme serait celle de cornes à section généralement polygonale, correspondant aux pyramides obliques.

La théorie précitée peut être envisagée, à mon sens, comme remplaçant en l'élargissant, le chapitre des solides de révolution des cours d'analyse, ces derniers solides n'étant, pour moi, qu'un cas très-particulier.

J'appelle *coefficient* l'expression qui, multipliant le produit de la hauteur ou axe par la base triangulaire de l'onglet, donne le volume de celui-ci. Malgré la variété et la nature des courbes servant de directrice à la surface cylindrique, souvent le coefficient est purement algébrique.

C'est ce qui aura lieu quand l'équation fournit une valeur de x^2 ne renfermant que des puissances entières ou fractionnaires de y, laquelle donnera une intégrale algébrique.

Je m'attache à cette condition comme se rapprochant des séries connues du prisme et de la pyramide.

On trouve aussi des résultats offrant de grandes analogies avec les propriétés de la sphère : certaines formes de l'équation directrice (de degré n) donnent

pour coefficient $\frac{n}{n+1}$. Ceci comprend le cas d'une directrice elliptique, pour laquelle $n=2$, et le coefficient se réduit à $\frac{2}{3}$, comme dans le problème d'Archimède.

Les courbes $y^2=cx^n$ sont très-remarquables comme directrices; elles donnent pour le coefficient de l'onglet pris sur un axe $\frac{1}{n+1}$, et sur l'autre axe $\frac{n}{n+4}$. Pour $n=2$ (ligne droite) on retrouve de part et d'autre le coefficient $\frac{1}{3}$ de la pyramide. Pour la parabole, $n=1$, et on a des solides à coefficients respectifs $\frac{1}{2}$ et $\frac{1}{5}$. Le premier de ces cristalloïdes se placera comme intermédiaire entre les deux séries de la géométrie élémentaire. J'ajoute ici que d'autres positions de l'onglet donnent une formule se réduisant, pour la parabole, soit à $\frac{1}{6}$, soit à $\frac{8}{15}$.

Ces divers coefficients, multipliés par la base *quelconque* et par la hauteur, expriment le volume de tout assemblage (ou de toute différence) d'onglets de même formule. Les deux belles séries $\frac{2}{3}$ et $\frac{1}{2}$ pourront être obtenues par la méthode des limites, en partant du volume de la sphère.

Je crois pouvoir énoncer, en finissant, que les cristalloïdes viennent se placer, à juste titre, à côté des corps étudiés par l'antiquité; ils en complètent et, pour ainsi dire, en expliquent le système.

CONVERSION DES MESURES, MONNAIES ET POIDS *de tous les pays étrangers en mesures, monnaies et poids de la France, par* M.-A. PEIGNÉ ; *avec des notices sur la position géographique, la division administrative, la population, les productions, les industries et le commerce de chaque pays.* 1 vol. in-12 de 196 pp. Paris, Gauthier-Villars 1867. Prix 2 fr. 50.

Ce petit volume est d'une nécessité incontestable, car il arrive à tout moment que les livres et les journaux parlent de mesures dont nous ne connaissons nullement les rapports avec les nôtres, et qu'ils oublient parfois de faire connaître ce rapport; nous considérons donc comme une bonne fortune d'avoir tous ces rapports sous la main. La tâche à entreprendre était des plus ardue; félicitons l'auteur de l'avoir menée à bonne fin.

ACTES OFFICIELS.

Par un arrêté royal, en date du 1er mai, qui sortira ses effets à partir du 1er octobre prochain, M. *Maynz*, docteur en droit, à Bruxelles, a été nommé professeur ordinaire à la faculté de droit de l'université de Liége, et chargé d'y donner le cours de pandectes.

— La démission de M. *Leenders*, maître de musique à l'athénée de Tournai, est acceptée.

— Sont nommés :

A l'athénée de Tournai : professeur de musique, en remplacement de M. Leenders, M. *Jacquiez*, professeur à l'école de musique de ladite ville; — surveillant, en remplacement de M. Vanderstock, démissionnaire, M. *Hodeige*, répétiteur au pensionnat de l'athénée de Namur;

A l'école moyenne de Hal : instituteur dédoublant, M. *Schoonjans*, assistant; — assistant, M. *Van Drooghenbroeck*, élève diplômé de l'école normale de Lierre;

A l'école moyenne d'Andenne : instituteur, en remplacement de M. Perin, démissionnaire, M. *Bertiau*, assistant; — assistant, M. *Hurbin*, instituteur communal à Petitvoir;

A l'école moyenne de Lierre : deuxième instituteur dédoublant, en remplacement de M. Seghers, décédé, M. *Sleeckx*, actuellement titulaire des mêmes fonctions à l'école moyenne de Louvain;

A l'école moyenne de Louvain : deuxième instituteur dédoublant, en remplacement de M. Sleeckx, M. *Courtmans*, élève diplômé de l'école normale de Lierre.

— M. *Bertainchand* est admis à donner l'enseignement religieux à l'école moyenne de Péruwelz, en remplacement de M. Daminet, appelé à d'autres fonctions; de même M. *Cabu*, à l'école moyenne d'Andenne, en remplacement de M. Naniot et M. *Walravens*, à l'école moyenne de Lierre en remplacement de M. Collin.

— M. *Vander Stock*, surveillant à l'athénée de Tournai, est nommé professeur à l'école normale de Lierre.

— Sont nommés inspecteurs ecclésiastiques cantonaux des écoles primaires MM. *Bourette*, curé-doyen à Chimai, pour le canton de Chimai, en remplacement de M. Joachim, appelé à d'autres fonctions; *Delaunois*, curé à Wadelincourt, pour le canton de Quevaucamps, en remplacement de M. Ripotiaux, décédé; *Joachim*, curé à Ghoy, pour le canton de Lessines, en remplacement de M. Bourette, appelé à d'autres fonctions.

— Le *Moniteur* du 9 mai publie le compte-rendu des opérations, pour l'année 1865, de la caisse centrale de prévoyance des instituteurs et professeurs urbains.

— École des mines. Examen d'aspirant élève ingénieur des mines, le 1er août, à 9 heures du matin; d'élève ingénieur des mines, le 8 août, à la même heure; examen final des élèves ingénieurs, pour l'obtention du titre d'ingénieur honoraire des mines, et l'admission éventuelle au grade de sous-ingénieur dans le corps des mines, le 8 octobre, à 9 heures du matin.

École du génie civil. Examens de passage à partir du 20 mai.

École militaire. Examens d'admission le 23 septembre 1867, pour le service des armes spéciales, et le 2 janvier 1868, pour le service de l'infanterie et de la cavalerie.

— Certificats d'études moyennes. La circulaire suivante contenant le résumé des dispositions de l'arrêté royal du 25 mars 1864 concernant la rédaction des certificats d'études moyennes vient d'être adressée aux gouverneurs de provinces.

Monsieur le gouverneur,

D'après l'expérience des dernières années, il me paraît nécessaire de rappeler aux personnes que la chose concerne, les dispositions de l'arrêté royal du 25 mars 1864, relatives à la rédaction des certificats d'études moyennes et dont voici le résumé :

Les certificats d'études moyennes sont de deux sortes, selon qu'ils constatent des études d'humanités complètes ou des études partielles.

Les certificats qui constatent des études complètes sont délivrés aux élèves qui ont fait toutes leurs humanités dans un seul établissement : ils sont rédigés conformément à la formule A, annexée à l'arrêté royal du 25 mars 1864.

Lorsqu'un élève n'a pas fait toutes ses études dans un seul établissement, il doit prouver, par des certificats d'études partielles, qu'il a fait un cours complet d'humanités. Dans ce cas, le certificat qui lui a été délivré par le chef de l'établissement dans lequel il a achevé sa rhétorique, est dit certificat principal.

La rédaction des certificats d'études partielles doit être conforme à la formule B jointe à l'arrêté royal prérappelé.

Cependant le certificat principal est rédigé conformément à la formule A dont on retranche les mots : *Un cours complet d'humanités jusqu'à la rhétorique incluse.* Les mots supprimés sont remplacés par l'indication des classes que l'élève a faites dans l'établissement où le certificat est délivré.

Quant à l'énumération des matières de l'examen supplémentaire, elle ne peut comprendre que celles que l'élève a étudiées dans lesdites classes. Si cette énumération ne comprend pas toutes les matières mentionnées à la fin de la formule A, il est nécessaire qu'elle soit complétée par les programmes spéciaux joints aux autres certificats d'études partielles. Il ne faut pas oublier que ces derniers certificats, considérés comme complémentaires, doivent être *rappelés* dans le certificat principal auxquel ils sont annexés.

En terminant, je ne saurais trop recommander aux personnes que la chose concerne, d'éviter les irrégularités dans la rédaction des pièces à soumettre au jury central des études moyennes. En face de pièces irrégulières, le jury avance péniblement dans le difficile travail dont il est chargé ; et il est forcé d'engager des correspondances qui ont souvent pour premier résultat l'ajournement de l'examen des élèves intéressés.

Vous trouverez sous ce pli, M. le gouverneur, un certain nombre d'exemplaires de la présente circulaire ; je vous prie de vouloir bien les transmettre aux établissements d'instruction moyenne du premier degré, publics ou privés, qui existent dans votre province.

Le Ministre de l'Intérieur,

Bruxelles, 16 mars 1867. ALP. VANDENPEEREBOOM.

— Par arrêté royal du 7 mai, une somme de dix francs par forme ou vingt francs par feuille sera payée à titre d'indemnité aux membres des commissions académiques chargées de publier les anciens monuments de la littérature flamande et une collection des grands écrivains du pays, pour chacun des volumes publiés par leurs soins à partir du 1er janvier 1867.

— CONCOURS GÉNÉRAUX. — Le *Moniteur* publie dans son n° du 12 mai le rapport sur le concours général de l'enseignement moyen et sur le concours universitaire en 1866. On y trouvera la liste des professeurs délégués et celle des élèves qui ont obtenu au moins la moitié des points. Les noms des lauréats et les matières des concours ont été insérés dans la *Revue*. Nous ajouterons les détails suivants, qui compléteront ce que nous avons donné.

Les questions qui ont été posées aux élèves de la première scientifique appelés à l'épreuve orale, sont les suivantes :

Algèbre. Quelle est la relation qui doit exister entre les coefficients des deux équations

$$ax^2 + bx + c = o \ (1)$$
$$a'x^2 + b'x + c' = o \ (2)$$

pour que x étant racine de la première, $\frac{1}{x}$ soit racine réelle de la seconde?

Géométrie. Deux cercles se coupent en A et B; on mène par le point B une sécante C B D et on joint A C et A D. On demande quelle position il faut donner à la sécante C B D pour que le triangle soit un maximum.

Calculer la surface du triangle maximum en fonction de la distance des centres et des rayons supposés connus.

Géométrie analytique. Trouver, dans le plan du triangle A B C, le lieu géométrique sur lequel doit se trouver le point M pour qu'en le joignant aux trois sommets par les droites M A, M B, M C, et élevant respectivement sur celles-ci les trois perpendiculaires A O, B O, C O, par les trois sommets, ces perpendiculaires se rencontrent en un même point O.

Le jury chargé d'apprécier le travail des élèves qui ont pris part au concours, a été composé ainsi qu'il suit :

A. *Langues, histoire et géographie*. MM. *Dautzenberg*, littérateur à Bruxelles; *De Closset*, professeur à l'université de Liége; *Delcroix*, littérateur à Bruxelles; *Devergnies*, ancien prof. de l'enseign. moyen du premier degré; *Dumont*, inspecteur de l'enseignement moyen; *Fassin*, ancien prof. de l'enseign. moyen du premier degré; *Fuerison*, professeur à l'université de Gand; *James*, professeur à l'université de Bruxelles; *Juste* (*Th.*), membre de l'Académie; *Lebrun*, ancien professeur de rhétorique; *Prinz*, directeur de l'école normale des humanités à Liége; *A. Scheler*, bibliothécaire du Roi; *Stecher*, professeur à l'université de Liége; *Van Bemmel*, professeur à l'université de Bruxelles.

B. *Sciences*. MM. *B.-J. Brasseur*, professeur à l'université de Liége; *Dauge*, professeur à l'université de Gand; *Manderlier*, professeur émérite de l'université de Gand; *Schaar*, professeur à l'université de Gand; *Trasenster*, professeur à l'université de Liége; *Vinçotte*, inspecteur de l'enseignement moyen.

La composition latine et la version grecque ont été jugées, pour la rhétorique, par MM. de Closset, Dumont et Prinz; la version latine et le thème latin, pour la seconde latine, par MM. Devergnies, Fassin et A. Scheler.

La composition française a été jugée, pour la rhétorique latine et la première professionnelle, par MM. Lebrun, Stecher et Van Bemmel; pour la troisième professionnelle et la seconde latine, par MM. Th. Juste, Dumont et Fuerison. MM. James, Th. Juste et Prinz ont apprécié les réponses faites aux questions d'histoire et de géographie par les élèves de la première professionnelle (sections réunies) et de la troisième professionnelle.

Le thème flamand, les compositions flamandes de la rhétorique latine et de la première professionnelle ont été jugés par MM. Dautzenberg, Delcroix et Fuerison.

Le thème allemand et le thème anglais faits par les élèves des deux classes professionnelles appelées au concours, ont été appréciés par MM. Stecher, James et A. Scheler.

Le jury B a jugé les concours en mathématiques, en sciences naturelles, en sciences commerciales et en économie politique pour la première et pour la troisième professionnelle, ainsi que pour la troisième latine.

Avant de passer au compte-rendu des opérations du concours de l'enseignement moyen du deuxième degré, le rapport fait connaître quelques décisions spéciales qui se rattachent au concours du premier degré.

Un élève de rhétorique latine de l'athénée royal de Tournai a été dispensé de prendre part au concours, parce qu'après plusieurs mois de maladie, il avait obtenu l'exemption des cours de grec et d'histoire.

Deux élèves du collége communal de Malines qui n'étaient pas d'origine flamande et qui n'avaient jamais suivi le cours de flamand, ont été admis à prendre part au concours général parce qu'ils fréquentaient le cours de langue anglaise et que, dans ce cas, ils se trouvaient dans les mêmes conditions que les élèves des athénées situés dans les provinces wallonnes.

Un élève de rhétorique latine de l'école industrielle et littéraire de Verviers ayant dépassé, de quelques semaines, l'âge fixé par l'arrêté organique, a demandé de pouvoir participer au concours des vétérans, ou, si ce désir ne pouvait se réaliser, d'être admis à faire le travail imposé aux élèves de sa classe, et à le soumettre à l'appréciation du jury. Cette demande n'a pu être accueillie par la raison que si, par hypothèse, l'élève en question avait obtenu le plus grand nombre de points dans une épreuve quelconque, il aurait fait descendre au second rang l'élève que le gouvernement proclamerait cependant *premier* à la distribution des prix du concours général.

Un élève de la 1re professionnelle (sections réunies) de l'athénée royal d'Anvers, allemand de nation, qui ne suivait pas le cours de flamand, a été autorisé à prendre part au concours parce qu'il fréquentait le cours d'allemand et le cours d'anglais, et se trouvait ainsi dans les conditions voulues pour concourir.

Un élève de la troisième professionnelle du même athénée n'a pu être admis à concourir, par le motif qu'il ne fréquentait pas le cours d'anglais.

Un élève du collége communal d'Ypres ayant voulu prendre part au concours de la classe supérieure de mathématiques, bien qu'il ne fût pas inscrit sur la liste officielle, arrêtée par le ministre de l'intérieur, le délégué du gouvernement l'avait provisoirement admis sur les instances du représentant de l'administration communale. Mais le travail de cet élève a dû être annulé. D'après le réglement organique, l'élève en question ne pouvait concourir dans la classe supérieure de mathématiques, sans prendre part en même temps au concours littéraire de la première professionnelle (sections réunies). Or, il ne remplissait pas les conditions requises pour la participation à ce dernier concours.

Passons au concours de l'enseignement moyen du deuxième degré. Les jurys chargés d'apprécier le travail des élèves ont été composés comme suit :

Concours général. MM. *Lemaître*, professeur à l'athénée de Tournai; *Gilles*, professeur à l'athénée de Bruges; *Rigelé*, professeur à l'athénée d'Anvers; *Servais*, professeur à l'athénée de Bruxelles; *Wouters*, professeur à l'athénée de Gand; *Vinçotte*, inspecteur de l'enseignement moyen.

Concours spécial de flamand. MM. *Heremans*, professeur à l'université de Gand; *Stallaert*, professeur à l'athénée de Bruxelles; *Van Beers*, professeur à l'athénée d'Anvers.

Nous mentionnons ci-après les décisions spéciales qui ont été prises à l'occasion du concours entre les écoles moyennes.

Un élève de l'école moyenne de l'État à Dinant n'a pu être admis à concourir parce qu'il n'étudiait pas la géométrie.

Un élève vétéran de l'école moyenne de Louvain a été autorisé à prendre part au concours des vétérans, bien qu'il ne fréquentât point régulièrement l'école.

Un élève de l'école moyenne de Beaumont, lequel avait dépassé l'âge requis pour concourir avec les élèves nouveaux, a demandé de pouvoir prendre part au concours avec les vétérans. Cette demande n'a pu être accueillie par le motif que le concours des vétérans est institué uniquement en faveur des élèves qui doublent la troisième année d'études.

En réponse à une question que le directeur de l'école moyenne de Bruges lui avait soumise, le gouvernement a décidé que les élèves des sections normales primaires, annexées aux écoles moyennes, ne peuvent prendre part au concours de l'enseignement moyen du deuxième degré.

Quant au concours universitaire, les jurys étaient constitués comme suit :

Question de philologie. MM. *Dautzenberg,* littérateur flamand, à Bruxelles; *E. Van Bemmel,* professeur à l'université de Bruxelles; *Heremans,* professeur à l'université de Gand; *Stecher,* professeur à l'université de Liége; *Willems,* professeur à l'université de Louvain.

Question de droit moderne. MM. *Van Camp,* conseiller à la cour de cassation; *Arntz,* professeur à l'université de Bruxelles; *De Kemmeter,* professeur à l'université de Gand; *J.-G. Macors,* professeur à l'université de Liége; *Perin*, professeur à l'université de Louvain.

Question de médecine. MM. *Vleminckx,* président de l'Académie de médecine; *Pigeolet,* professeur à l'université de Bruxelles; *Van Leynseele*, professeur à l'université de Gand; *Wasseige,* professeur à l'université de Liége; *Hubert,* professeur à l'université de Louvain.

Le sort a désigné pour être traitées en loge les questions-ci après :

1° Par le concurrent en *philologie* : « Analyser et apprécier le poëme du *Reinaert de Vos*. »

2° Par le concurrent en *droit moderne* : « Peut-on justifier l'art. 42 de la Constitution qui accorde aux Chambres législatives le droit d'amendement? Comment les inconvénients qu'entraîne ce droit sont-ils combattus? En quoi le droit d'amendement diffère-t-il de l'initiative? »

3° Par les deux concurrents en *médecine* (*matières spéciales*) : « Quelles sont les indications de l'emploi du chloroforme dans l'art obstétrical? »

Les thèses fournies par les concurrents et qui ont servi à l'argumentation publique étaient ainsi conçues :

Question de philologie. I. Het heerschend karakter der nederlandsche letterkunde is altijd de trouwe uitdrukking der *natuur* geweest.

II. De verzen waarin J. Van Boendale, Jacob van Maerlant den

vader
Der dietscer dichteren algader

noemt, kunnen voor waarheid gelden.

III. Ten onrechte beweert Jonckbloet (*Gesch. der middennederl. letterk.*, III, bladz. 511) dat de oude sprekers de grondleggers van ons nederlandsch tooneel zijn geweest.

IV. Buddingh beweert ten onrechte dat Jacob van Maerlant een Hollander en geen Vlaming is geweest.

V. Het lied : *de Dood van Jacob Van Artevelde*, voorkomende in den bundel *Oude vlaemsche liederen*, door Willems uitgegeven, is niet op dien vlaamschen staatsman toepasselijk en dagteekent van veel lateren tijd.

VI. Dr Van Vloten heeft in zijne uitgave van Vondel, in het stuk *de Roomsche lier*, de woorden *van wijzen* in

« *Soo menigh lied, soo veelerhande slagh*
« *Van stof van wijsen, midden in 't gelagh,*
« *Op vriendenwelkoomst of geboortedagh,*
« *Op Godenfeesten,*
« *Op segestacy en gemeene vreughd.* »

veranderd in *verwijzen* : ten onrechte, alleenlijk *stof* moest gevolgd zijn van eene comma.

VII. Dr Van Vloten verklaart ten onrechte in de *Vorstelijke warande der dieren*, VII, *pronkte*, in

« *Dies pronckten juffrou Kraen maer Reyntgen kreegh zijn deel.* »

door *prijkte*, en *smetsende*, in

« *De smetsende vriendin spreeckt 't loose vosken aan.* »

door *tergende*.

VIII. Dr Van Vloten verandert ten onrechte *telen* in *spelen*, in de volgende verzen uit de *Heerlijkheid van Salomon*, door Vondel.

« *... Gae slaet, dat, gelijck natvochtigheyds vervelen*
« *Versmacht eens fruytbooms ziel haer groeyzaem leven telen,*
« *De veel te zware les, der kunsten weelde en lust*
« *Zoo fraye geesten niet haer geestigheid uytblust.* »

IX. In het vervolg op den *Wapene Martijn* (Vaderlansch museum), door den brusselaar H. Van Aken, leest men ten onrechte :

Als yemen na die doget spiet
Comen Alsegers ende Griet,
Die duvelen het haren gherren,
Die ons met sonden terren.

Alsegers en *Griet* zijn geene eigennamen; men schrijve : *alse gers ende griet.*

X. *De cirurgie van meester Jan Yperman*, zoo als zij in 1863 werd uitgegeven, is eene wezenlijke cacographie; de eer van ons vaderland eischt eene tweede, op duizend plaatsen te verbeteren, uitgave.

XI. Taciti *Ann.* lib. III, c. 8. « Sueta erga filiosfamiliarum nobiles liberalitate auget. » Het feit waarvan in deze woorden spraak is, werd ten onrechte tot heden toe door *alle* commentators als eene onverklaarbare geschiedkundige bijzonderheid beschouwd.

XII. Taciti *Ann.* lib. I, 16. « *Dux theatralium operarum.* » De uitlegging, volgens welke die woorden het *hoofd der tooneelspelers* zouden beteekenen, is ongegrond.

XIII. Cicero. De *Legibus*, II, 5. « Adsentior, frater, ut quod est rectum, verumque sit, » men verbetere : « Quod est rectum verumque æternum quoque sit. »

Question de droit moderne. I. La véritable théorie constitutionnelle des art. 14, 15, 16 et 117 Const. est celle qui soutient que le Congrès a voulu la liberté absolue des cultes, la séparation radicale des religions et de l'État, sauf les dispositions restrictives et exceptionnelles des art. 16 § 2 et 117 Const.

II. L'autorisation exigée par l'art. 37 C. com. n'est pas contraire à l'art. 20 Const., ni à l'arrêté du gouvernement provisoire du 16 octobre 1830, art. 5.

III. La responsabilité des ministres remplit pleinement la triple condition nécessaire à toute peine pour être légitime : elle est à la fois juste par elle-même, nécessaire au maintien de l'ordre public, enfin utile par les effets préventifs et réparateurs qu'elle produit.

IV. L'art. 91 Const. est conforme aux principes qui régissent l'exercice du droit de grâce et à l'esprit tout entier de notre Constitution. A cet égard, nous ne pouvons partager l'opinion de Benjamin Constant (*De la responsabilité des ministres*, chap. X), ni celle des publicistes de son école, qui prétendent qu'une pareille disposition est la ruine des principes élémentaires du droit constitutionnel.

V. Dans certains cas, la partie qui est lésée par suite du fait d'un ministre, et qui se voit refuser l'autorisation de le poursuivre, a le droit de demander des dommages et intérêts à l'État.

Question de médecine. Voir les thèses au *Moniteur.*

NOUVELLES DIVERSES.

Budjet de l'intérieur. Le budjet du ministère de l'intérieur pour 1868 présente quelques augmentations que plusieurs de nos lecteurs ne seront pas fâchés de connaître.

Pour l'enseignement moyen « le crédit du personnel de l'inspection des établissements d'instruction moyenne est augmenté de 1,500 francs à l'effet de pouvoir accorder aux deux inspecteurs ordinaires les traitements auxquels les dispositions réglementaires leur donnent droit.

« Une somme de 32,000 francs est demandée à l'effet de pouvoir accorder des suppléments de traitement aux professeurs des athénées à titre d'encouragement. Une note annexée à l'appui du budget justifie cette mesure.

« L'augmentation de 8,000 francs, demandée pour l'allocation à des établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne, est destinée notamment à venir en aide aux administrations communales qui auraient le dessein de créer des écoles moyennes. »

Pour l'enseignement primaire « l'allocation destinée à accorder des subventions aux écoles normales agréées pour la formation d'institutrices, est augmentée d'une somme de 10,000 francs, à l'effet d'améliorer la position des membres du personnel enseignant de ces écoles et de renforcer le personnel lui-même dans quelques établissements.

« Le crédit pour indemnités aux inspecteurs cantonaux civils du chef des conférences et des concours est augmenté d'une somme de 5,500 francs. L'allocation primitive de 4,500 francs a été reconnue insuffisante. »

— ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE. *Classe des sciences.* La classe adopte, dès à présent, les quatre questions suivantes pour le concours de l'année 1868.

I. « Examiner et discuter les procédés suivis pour déterminer la déclinaison, l'inclinaison et l'intensité magnétiques du globe terrestre, ainsi que les variations séculaires et diurnes. »

II. « Perfectionner, en quelque point important, la discussion de la surface des ondes. »

III. « On demande une étude complète d'un alcaloïde organique naturel, renfermant de l'azote et de l'oxygène, de préférence de la quinine; cette étude sera faite en vue d'élucider la constitution intime de ce corps et la place qu'il doit occuper dans une classification sériaire. »

IV. « Faire connaître la composition anatomique de l'œuf dans diverses classes du règne animal, son mode de formation et la signification des diverses parties qui les constituent. »

On sait que, dans les rangs inférieurs, l'œuf se forme souvent par le concours simultané de deux glandes séparées : le germigène et le vitellogène; l'Académie demande que, par des recherches faites dans différentes classes, on constate l'identité de formation de l'œuf ou la diversité de composition. Un œuf, formé par une double glande, en quoi ressemble-t-il à un œuf de mammifère ou d'oiseau, et en quoi en diffère-t-il?

Le prix de ces questions sera une médaille d'or de la valeur de six cents francs.

Classe des lettres. Le 9 mai a eu lieu la séance publique de la classe. Le programme se composait d'une pièce de vers *A Son Altesse royale Monseigneur le comte de Flandre,* par M. Ad. Mathieu; de deux lectures, l'une *Une bibliothèque belge de l'an* 1105, par M. Thonissen, l'autre *La question ouvrière*, par M. Ducpétiaux. Puis est venue la proclamation des élections, des résultats du concours de la classe, du concours Stassart et *du concours de littérature dramatique française ouvert par le gouvernement.*

La classe des lettres et des sciences morales et politiques avait inscrit six questions à son programme de concours de cette année.

Elle a reçu cinq mémoires en réponse aux questions relatives à Chastellain, à l'histoire du droit pénal dans l'ancien duché de Brabant et à l'assistance ouvrière.

Conformément aux conclusions des rapports des commissaires la classe a décerné les récompenses suivantes :

1° *Une médaille d'argent* à l'auteur du mémoire en réponse à la première question ainsi conçue : *Faire l'appréciation du talent de Chastellain, de son influence, de ses idées politiques et de ses tendances littéraires.*

2° *Une médaille d'or* à l'auteur du mémoire en réponse à la troisième question ainsi conçue : *On demande l'histoire du droit pénal dans l'ancien duché de Brabant.* L'ouverture du billet cacheté fait connaître que l'auteur est M. *Edmond Poullet,* professeur à l'université de Louvain et déjà lauréat de la compagnie.

La classe, tout en appréciant le mérite des travaux présentés en réponse à la quatrième question ainsi conçue : *On demande comment l'ouvrier peut s'aider lui-même,* n'a pas cru devoir décerner de récompense.

Quant au prix perpétuel de 3,000 francs fondé par le baron de Stassart, à décerner tous les six ans pour une question d'histoire nationale, deux mémoires

ont été présentés, mais la classe a décidé qu'il n'y avait pas lieu d'accorder le prix.

Pour le concours triennal de littérature dramatique française, les résultats ont été également négatifs et il n'y a pas eu lieu d'accorder de récompense.

Les élections ont donné les résultats suivants :

M. le général *Guillaume*, déjà correspondant depuis le 9 mai 1860, a été élu *membre*, sauf approbation royale, en remplacement de M. le chanoine David.

MM. *Henri Conscience*, commissaire d'arrondissement à Courtrai et *Émile Delaveleye*, professeur à l'université de Liége, ont été élus *correspondants*.

MM. *Farr*, directeur du département de la statistique à Londres, *Stephani*, membre de l'académie impériale de St-Pétersbourg, *Édouard Laboulaye* et *Amédée Thierry*, de l'institut impérial de France, ont été élus *associés*, en remplacement de MM. Whewell, le baron de Barante, V. Cousin, et Warnkœnig, décédés.

— Une double élection vient d'avoir lieu à l'académie française. Le P. Gratry, de l'Oratoire, a été élu en remplacement de M. de Barante, et M. Jules Favre en remplacement de M Cousin.

— Le congrès international d'Anvers, organisé par l'académie d'archéologie de Belgique, dont la réunion devait avoir lieu au mois d'août de l'année dernière et que des causes d'épidémie ainsi que les événements politiques ont forcé d'ajourner, se tiendra dans le courant de l'année 1867. — Il s'ouvrira le 25 août prochain, à midi, et terminera ses travaux le 1er septembre suivant.

Les séances de cette grande assemblée scientifique se tiendront sous la présidence d'honneur de M. Alp. Vandenpeereboom, ministre de l'intérieur, dans les magnifiques salles de la société royale d'Harmonie, Place de l'ancien Canal, à Anvers.

Nécrologie. — En Belgique : M. *Chotin*, chevalier de l'Ordre de Léopold, ancien professeur à l'athénée de Tournai; — M. l'abbé *Peeters*, auteur de plusieurs ouvrages à l'usage des classes, à Liége; — M. *Leroy*, pharmacien du roi, membre titulaire de l'académie de médecine, à Bruxelles; — M. *Schaar*, professeur de mathématiques à l'université de Gand, inspecteur des études à l'école préparatoire du génie civil, membre de l'académie de Belgique, membre du conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne, chevalier de l'Ordre de Léopold, décédé à Nice, où il s'était rendu pour rétablir sa santé.

A l'étranger : M. *Hittorff*, architecte de grand mérite, membre de l'institut de France, à Paris; — le docteur *Jobert de Lamballe*, membre de l'académie de médecine de France et de l'académie des sciences, une des célébrités médicales du 19e siècle, décédé dans une maison de santé; — M. *Amédée Daveluy*, directeur de l'école française d'Athènes, depuis sa fondation en 1846, à Athènes; — M. *Champollion-Figeac*, doyen des archéologues de France; — M. *Hausser*, professeur d'histoire à l'université de Heidelberg; — M. *Reinaud*, orientaliste très-distingué, membre de l'institut de France, à Paris.

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

EN BELGIQUE.

Année 1867. 3me Livraison.

LES DIX-MILLE DANS L'ANABASE.

Suite et fin.

§ V. Discipline.

Les exercices journaliers servaient aussi à maintenir l'ordre et la discipline. Ce n'était pas chose aisée dans cette multitude de mercenaires déterminée à combattre non pour la gloire et le salut de la patrie mais pour un intérêt personnel, obstacle perpétuel et sérieux à l'obéissance passive. Cyrus leur chef suprême et, après lui, l'autorité supérieure qui réglait les intérêts communs (τὸ κοινόν), se trouvaient dans la nécessité de communiquer à l'armée tous les plans, de la consulter en toutes choses. Cyrus, dit Xénophon, pour juger le traître Orontas, assembla un conseil de guerre et ce n'est que de l'avis de celui-ci qu'il fit prendre le coupable par la ceinture, c'est-à-dire, qu'il le condamna à mort. Les stratéges ne pouvaient espérer de réussite de leurs desseins que lorsqu'ils avaient gagné les soldats dans les assemblées consultatives (An. V, 6, 27; 7, 17; I, 3, 18 sq.; V, 6, 1).

Les soldats posaient, dans ces réunions, les conditions auxquelles ils acceptaient de prendre part à une entreprise, et exigeaient une augmentation de solde, si les circonstances le permettaient. Ils ne connaissaient pas le respect dû aux chefs et répondaient d'une manière arrogante aux sommations amicales. Un général devait les traiter avec beaucoup d'égards et de ménagements s'il ne voulait pas s'exposer à ces refus d'obéissance qui dégénéraient parfois en révolte ouverte. Bien plus, dans cette extrême nécessité il ne pouvait agir avec sévérité ni punir les mutins sous peine de les voir quitter avec armes et bagages (An. I, 3, 1; 4, 12; 3, 14). Il passaient d'un stratége à l'autre. La crainte de se voir abandonné jointe à une certaine émulation mal entendue était pour beaucoup de stratéges le motif de faiblesses coupables et c'est ainsi qu'ils lâchaient la bride aux passions de la multitude. Ménon, par exemple, travaillait à se faire obéir de ses soldats en se rendant complice de leurs crimes. Si malgré tout

cela, il arrivait qu'on fût obligé d'infliger des punitions corporelles au bâton ou à la main, aucun stratége ne pouvait châtier le soldat d'un autre stratége ainsi que nous l'enseigne le terrible exemple de Cléarque (An. I, 5, 11 sqq; II, 5, 28; 3, 11; V, 8, 1, 13, 16; I, 3, 7). Il n'est donc pas étonnant que cette discipline déjà si relâchée disparaisse entièrement dans les circonstances difficiles. On voit les Grecs après leur arrivée au Pont-Euxin, accabler d'ingratitude Xénophon leur sauveur alors que la discorde s'était déjà glissée depuis quelque temps parmi les chefs (An. III, 4, 47. — Comp. V, 7, 22, 27, 34; 8, 2, 23).

§ VI. Campagnes.

Rassemblement de l'armée. Lorsque celui pour le service duquel les mercenaires (μισθοφόροι-στρατιῶται) étaient enrôlés et qui de là tirait son nom de μισθοδότης, voulait entreprendre une guerre ou une campagne (στόλον ποιεῖσθαι-στρατεύεσθαι) (1), il réunissait son armée (ἀθροίζειν τὸ στράτευμα) et en complétait l'équipement (παρασκευή). A cet effet, il ordonnait aux stratéges et aux commandants des garnisons de se joindre à lui avec leurs troupes ou simplement d'envoyer les troupes pour prendre part à la campagne (παραγγέλλει-κελεύει ἥκειν-ἀποπέμπειν-σὺν αὐτῷ στρατεύεσθαι-καλεῖν). Les troupes se rendaient au lieu de rassemblement avec armes et bagages (λαβόντας τὰ ὅπλα παρεῖναι-παραγίγνεσθαι-ἀφικνεῖσθαι-ἥκειν) (An. I, 3, 16; 1, 11; 2, 4 sq.; 2, 1 sqq.).

Départ. Lorsque l'armée, ou, du moins, la plus grande partie de l'armée était réunie et que les entrailles des victimes étaient favorables, le départ commençait (ὁρμᾶσθαι) (An. I, 2, 5).

On avançait en parcourant régulièrement le même espace chaque jour (σταθμοὺς ou σταθμὸν ἐξελαύνειν) (2), sous la conduite de guides (ἡγεμόνες) et après avoir dépêché préalablement des éclaireurs et des espions (σκόποι) en avant et des flanqueurs à droite et à gauche (πορεύεσθαι-ἰέναι τοῦ πρόσω) (An. IV, 4, 14; I, 8, 1 et alibi). *L'étape*

(1) Dans στρατεύειν, c'est l'*entreprise de la campagne* que l'on a en vue (militiam facere sub aliquo), que celui qui entreprend accompagne ou non les troupes. Dans στρατεύεσθαι, c'est l'*action d'aller en campagne*, d'y être (militari), que l'on veut marquer. (An. II, 1, 14; 3, 20; III, 1, 17; I, 1, 11; VII, 1, 29; V, 4, 34; II, 3, 25).

(2) Le mot σταθμός (ΣΤΑ) est proprement l'endroit où l'armée se repose (*statio, mansio, castra*), mais on l'emploie aussi, comme le *iter* latin, pour exprimer le chemin parcouru par jour. Nous donnons ces deux sens au mot français *étape*.

était ordinairement de 5 parasanges (1), cependant on en faisait parfois de plus courtes : il arriva une fois aux Dix-Mille de ne faire que 25 stades; on faisait au contraire de plus longues marches, de 7 parasanges, par exemple, lorsqu'on voulait camper à portée de l'eau et du fourrage (An. I, 5 et alibi).

Après plusieurs jours de marche, on accordait un ou plusieurs jours de repos dans le but de laisser le soldat se remettre de ses fatigues, de renouveler les approvisionnements ou de laisser passer le mauvais temps.

Au début d'une campagne, on pouvait aussi utiliser les jours de repos pour faire les *appels* ou *dénombrements* et les *inspections* (ἐξέτασιν καὶ ἀριθμὸν ποιεῖν ou ποιεῖσθαι) (An I, 2, 9, 14). On faisait surtout des appels fréquents lorsqu'on était dans le voisinage de l'ennemi ou que le but principal de l'entreprise était atteint (An. I, 7, 1; V, 3, 3).

Décampement. Lorsque l'armée devait lever le camp (κινεῖν τὸ στρατόπεδον, *castra movere)*, de bon matin, on offrait les sacrifices d'usage. — Car, depuis les temps les plus reculés, jusqu'à la décadence complète, les Grecs ont toujours eu la ferme conviction qu'on ne peut rien entreprendre sans avoir offert des prières et des sacrifices à la Divinité. — Ensuite, au premier signal, on pliait les tentes, on réunissait les bagages. Ce premier travail se faisait fréquemment la veille, après le repas du soir, lorsqu'on voulait partir de meilleure heure. Au second signal, on chargeait le tout sur les bêtes de somme et les chariots. Au troisième signal enfin, les divers corps de troupe se formaient en colonne suivant le commandement et hors de l'enceinte qui avait servi au camp, les stratéges respectifs passaient l'inspection et la levée du camp commençait (1. συσκευάζειν ou συσκευάζεσθαι. An. VI, 4, 27; II, 2, 4; III, 5, 18, 48; — 2. ἀνατιθέναι ἐπὶ τὰ ὑποζύγια. — 3. An. II, 3, 2; III, 5, 18. — Cyrop. V, 3, 53. ἕπονται τῷ ἡγουμένῳ). Entre 10 et 11 heures, on faisait une halte pendant laquelle les hommes prenaient leur premier repas (2) (τὰ ὅπλα τίθεσθαι (3); καταλῦσαι

(1) Les Anglais ont fait observer avec raison que la parasange ainsi que la farsange ou farsakh actuelle des Persans n'est pas précisément une mesure de distance, mais de temps. C'est notre *heure* de chemin et non pas notre lieue; elle était relative à la nature du terrain (V. Layard, Ninive et Babyl. — Grote, Hist. de la Grèce). — La parasange équivalait ordinairement à 30 stades (Herodot. Euterp. VI). Le stade valait 600 pieds grecs, 1/8 mille romain, 185 mètres. (Le plèthre (πλέθρον) en était la 6e partie. L'orgyie (ὄργυια) avait 6 pieds grecs). — La parasange valait donc en général 5,550 mètres.

(2) On trouve des exceptions à cette règle. An. IV, 1, 14; V, 4, 22, 30; VI, 3, 24.

(3) L'expression τὰ ὅπλα τίθεσθαι qui indique l'action de déposer le bouclier à

τὸ στράτευμα πρὸς ἄριστον (An. I, 10, 19). Après cela, on continuait à marcher jusqu'à ce qu'il fût temps de prendre le repas principal et d'établir le campement pour la nuit (ὅσον ἂν δοκῇ καιρὸς εἶναι εἰς τὸ δειπνοποιεῖσθαι. An. VI, 3, 14).

Marches. « Pendant les marches de jour, dit Xénophon, c'est la nature du pays qui décide du genre des troupes qui font la tête de la colonne : tantôt ce sont les hoplites, tantôt les peltastes, tantôt la cavalerie; mais la nuit, la règle est que les hoplites soient en avant. Par là il est rare que l'armée se sépare : les soldats ont moins d'occasions de s'arrêter sans qu'on s'en aperçoive. Souvent des troupes divisées dans l'obscurité, tombent ensuite les unes sur les autres, ne se reconnaissent point, et se font réciproquement beaucoup de mal. » (An. VII, 3, 37. — Cyrop. V, 3, 37).

L'Anabase ne nous dit pas si jusqu'à la mort de Cyrus les stratéges prenaient chaque jour et à tour de rôle la tête de la colonne avec leurs troupes. Nous pouvons le présumer cependant, car c'était l'usage chez les Grecs (1). Pendant la retraite, chacun des lochages avait son jour de commandement en tête des colonnes; l'expression était : avoir la conduite du jour ἡγεμονία (An. IV, 7, 8. Comp. II, 4, 26; VI, 5, 22). Le lochos qui se trouvait la veille à la tête, se plaçait le lendemain à l'aile droite, c'est-à-dire à la place d'honneur s'il arrivait de combattre ce jour-là. Chacun pouvait, comme on le voit, espérer cette bonne fortune. — Chirisophe commanda constamment l'avant-garde, Xénophon, l'arrière-garde.

Ordre de marche. Il était de trois espèces :

I. La marche en files,

II. La marche en bataille,

III. La marche en carré.

terre et de ficher la lance en terre est employée par Xénophon en divers sens : 1° de soldats qui se mettent en rangs ou en files et demeurent ensuite fixes (II, 2, 21; V, 4, 11, εἰς τάξιν ἔθεντο τὰ ὅπλα); 2° de l'armée rangée en bataille et qui attend les ordres (I, 5, 13, τοὺς ὁπλίτας ἐκέλευσε (Κλέαρχος) μεῖναι τὰς ἀσπίδας πρὸς τὰ γόνατα θέντας. I, 6, 4; IV, 3, 26; V, 2, 19; VII, 1, 22, 24 ἔκειτο τὰ ὅπλα); 3° de soldats qui, au milieu d'une marche, s'arrêtent, mais restent aux rangs en attendant de nouveaux ordres (II, 2, 8; IV, 2, 16; 3, 17; V, 2, 8); 4° Il est dit : se débarrasser de ses armes et s'asseoir ou se coucher soit pour déjeûner (VI, 5,3), soit pour se reposer (I, 5, 17; 10, 16; VII, 1, 22, 24). (V. Köchly gr. Krgsw. p. 106 Anm. 8ª. — Dindorf, Ind. græc. Anabasis.)

(1) Hérodote rapporte qu'à la journée de Marathon les généraux qui avaient été d'avis de combattre remirent à Miltiade le commandement *quand ce fut leur tour de commander* (Erato, 110 : ὡς ἑκάστου αὐτῶν ἐγίνετο πρυτανηΐη τῆς ἡμέρας).

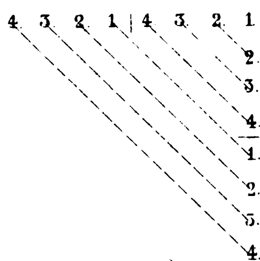
I. *Marche en files.*

La marche en files ou colonnes était celle dans laquelle les lochos et les énomoties marchaient les uns derrière les autres (ἐπὶ κέρως ou κατὰ κέρας πορεύεσθαι. de Rep. Laced. XI, 8. — κατὰ κέρας ἄγειν; aussi : ὀρθία φάλαγξ, ὀρθία ἐπαγωγή, *longum agmen* des Romains) par rangs de 2, 4, 6... hommes, suivant le terrain. La tête de la colonne s'appelait κέρας, τὸ ἡγούμενον ou οἱ ἡγούμενοι, et la queue, οὐρά ou ὀπισθοφύλακες (An. IV, 6, 6; II, 4, 26; VI, 5, 5, 12). A la tête de leurs troupes se trouvaient les chefs, ordinairement à cheval, quelquefois sur des chars; les lochages étaient également à la tête chacun de son lochos d'où ils communiquaient verbalement les ordres reçus à leurs soldats; à moins toutefois que les chefs ne préférassent circuler soit à cheval, soit à pied le long des colonnes pour donner eux-mêmes leurs ordres ou leurs encouragements (An. III, 4, 46; VII, 3, 45. — Voyez aussi : An. IV, 1, 17; VI, 5, 12, 22; III, 4, 46).

En avant et sur les flancs de la colonne de marche marchaient des patrouilles de cavalerie et d'infanterie légère chargées de surveiller les mouvements de l'ennemi et de reconnaître le terrain. Lorsque l'armée s'arrêtait pour un motif quelconque, on détachait aussi des vedettes qui observaient les environs et se repliaient à leur poste aussitôt que l'on poursuivait la marche (An. VI, 3, 10, 14, 19, 22).

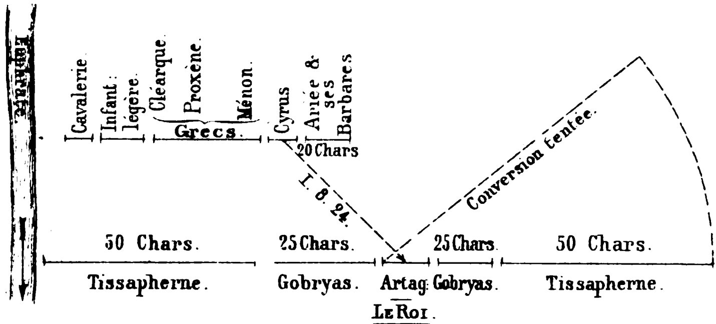
Beaucoup de soldats quittaient leur place pendant cette marche en file; ils n'étaient pas non plus complétement armés et équipés; la plupart faisaient porter leurs armes sur des chariots ou par des bêtes de somme. C'était là naturellement la source de beaucoup de désordre lors d'une apparition soudaine de l'ennemi (An. II, 2, 14).

Rencontre de l'ennemi en face. — Formation en bataille. Si pendant que l'on marchait en colonnes, on venait à rencontrer l'ennemi, on faisait halte à une distance convenable et les lochages formaient leurs lochos en bataille par la gauche (v. pl. haut et la fig.) (ἐπὶ φάλαγγος ἄγειν, παράγειν. An. IV, 6, 6; 3, 26. — εἰς μέτωπον παρ' ἀσπίδα καθίστασθαι, de Rep. Laced. XI, 8).



La formation en bataille fut exécutée par l'armée de Cyrus et par conséquent par les Dix-Mille lorsque le Roi arriva dans les environs de

Cunaxa d'une manière si inattendue : ἔνθα δὴ σὺν πολλῇ σπουδῇ καθίσταντο (I, 8, 4) et le § 14 dit textuellement : τὸ δὲ Ἑλληνικὸν ἔτι ἐν τῷ αὐτῷ μένον συνετάττετο ἐκ τῶν ἔτι προσιόντων.



A l'approche des Perses, on forma les deux lignes de bataille opposées indiquées dans la figure.

Cette figure suffit à l'explication du passage de Xénophon.

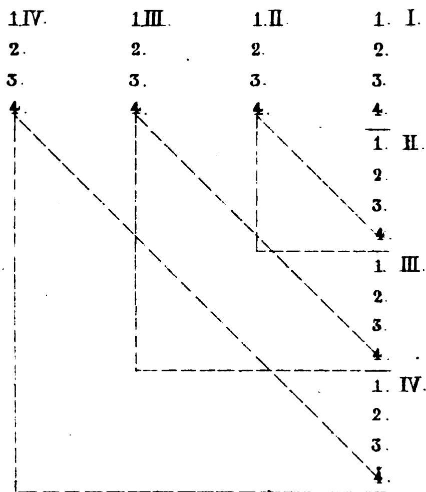
Arrivée de l'ennemi en arrière de la colonne. Si l'ennemi prenait en queue la colonne, il fallait d'après les règles, faire halte, puis demi-tour et se ranger sur la droite ou sur la gauche. Mais comme pendant la retraite des Grecs, l'ennemi n'avait pas l'intention de leur livrer bataille, mais seulement de les harceler, on laissait bien souvent l'avant-garde continuer sa route, l'arrière-garde seule faisait face à l'ennemi et le poursuivait même lorsqu'il prenait la fuite, ce qui arrivait ordinairement. Cette manœuvre avait pourtant l'inconvénient de débander l'armée et de mettre l'arrière-garde dans la nécessité de souffrir doublement lorsque l'ennemi revenait à la charge. Les Dix-Mille abandonnèrent plus tard cette méthode. A l'apparition de l'ennemi, toute l'armée faisait halte. Elle ne prenait pas chaque fois part à l'action, mais, du moins, elle était disposée à soutenir l'arrière-garde en cas de nécessité; celle-ci attendait l'ennemi de pied ferme et le molestait de façon à lui faire perdre l'envie de renouveler ses attaques.

Marche dans les montagnes. Dans les chemins étroits des pays accidentés et surtout lorsqu'il y avait de fortes pentes à gravir, la marche en colonnes était la plus avantageuse. Pour l'exécuter avec succès lorsque l'ennemi occupait le défilé, il fallait, pendant la nuit et avec le secours de guides expérimentés, garnir les points les plus

élevés laissés libres par l'ennemi et forcer celui-ci par une attaque bien dirigée à abandonner la place; lorsque le défilé n'était pas encore occupé, il fallait prévenir l'ennemi et prendre des positions soit avec l'avant-garde seule, soit avec toute l'armée. Dans ce dernier cas il s'établissait avec l'ennemi une lutte de vitesse (An. IV, 1, 20; 2, 1 sq.; 4, 18 sq.; III, 5, 37 sqq).

Lorsque, pendant la marche dans les montagnes, l'armée était trop inquiétée par l'ennemi, ou lorsque le chemin était barré, la tête et la queue de la colonne devaient s'entr'aider, c'est-à-dire que si l'ennemi se présentait en face, l'arrière-garde, par une marche de flanc, gagnait les hauteurs et forçait l'ennemi à se retirer et à laisser continuer la marche en avant. Si, au contraire, l'ennemi tombait sur les derrières de la colonne, c'était l'avant-garde qui exécutait cette manœuvre (An. IV, 2, 25 sq.).

Λόχοι ὄρθιοι. Il arrivait souvent que l'ennemi occupait des hauteurs à proximité desquelles l'armée devait passer ou dans la région même de la route à suivre. Pour l'en chasser on espaçait les troupes, parce que en gravissant les hauteurs, il était impossible de maintenir en ordre les phalanges à colonnes serrées. On se constituait alors en *colonnes de compagnie* (λόχοι ὄρθιοι) colonnes qui, outre l'avantage d'être plus flexibles et de pouvoir se porter dans tous les sens avec plus de rapidité, avaient encore celui de présenter une masse suffisamment compacte. A cet effet les lochos se formaient vers la droite ou la gauche d'après la nature du terrain, et la position du point à occuper; mais ils ne se formaient pas en lignes *serrées,* c'est-à-dire qu'ils laissaient *un intervalle* entre chacun d'eux (v. la fig.). Il est à remarquer que dans les colonnes de compagnie, les énomoties n'étaient pas l'une à côté de l'autre, mais bien l'une derrière l'autre, ce qui donnait aux lochos une profondeur plus grande que



l'étendue de leur front (στόμα. An. V, 4, 22). Les lochos ainsi séparés par des intervalles gagnaient une profondeur telle qu'il était presque impossible de les traverser et cependant ils pouvaient occuper en largeur une étendue considérable. L'ennemi ne pouvait se hasarder impunément dans les intervalles : il eût été pris entre deux rangs de piques. Il devait donc commencer par attaquer le front où se trouvaient les meilleurs soldats. Un lochos était-il réellement en danger, son plus proche voisin venait à son secours. Chacun des lochos avec son front de peu de largeur pouvait choisir le meilleur chemin et les difficultés du terrain se trouvaient singulièrement diminuées. Si l'un de ces lochos réussissait à gagner les hauteurs, c'en était fait de l'ennemi, il ne pouvait plus se maintenir (An. IV, 8, 9 sqq.).

Il n'est indiqué nulle part de combien de files le lochos était formé, ni de combien d'hommes se composait le front de la troupe; le lochos dans la *marche-des-oies*, c'est-à-dire d'un homme de front sur 100 de profondeur, pouvait cependant avoir aussi 3 ou 4 h. de front avec la profondeur proportionnelle.

La phalange serrée déjà constituée se rompait aisément en colonnes de compagnie. Xénophon, au liv. IV (8, 9 et 19) de l'Anabase, craint que le front de bataille des Grecs ne soit débordé par l'ennemi. Pour élargir ce front sans diminuer la profondeur et parvenir au contraire à déborder la ligne ennemie (περιττεύειν-ὑπερφαλαγγεῖν), il propose d'abandonner la ligne pleine, de se former en colonnes de compagnie et d'attaquer ainsi la hauteur. On écouta son conseil et l'on réussit. Les barbares s'apercevant de la manœuvre marchèrent pour s'y opposer, mais leur ligne de front en cherchant à s'étendre par la droite et par la gauche, s'ouvrit, et laissa un grand vide au centre. Les peltastes chargèrent aussitôt et l'ennemi fut mis en fuite.

Voici comment il faut se figurer ce changement en colonnes de compagnie. On commençait par doubler les rangs; or le lochos ayant 12 files et 8 rangs, cette manœuvre lui donnait 24 hommes de front et 4 rangs. Ensuite, on partageait le front en 4 énomoties de 6 files chacune; les énomoties de chaque lochos rompaient la ligne de bataille vers la droite et la colonne de compagnie de ce lochos se trouvait formée (Köchly p. 122).

Pour opérer cette rupture la 1re énomotie de chaque lochos marchait droit devant elle, aussitôt que les οὐραγοί avaient dépassé le front de bataille, la 2de énomotie venait se placer derrière la 1re par un demi-tour à droite, la 3e derrière la 2de, la 4e derrière la 3e par les

mêmes mouvements successifs. Les lochos passaient ainsi de la position *ab* à la position *cd* (fig.), et les 80 lochos rangés de cette façon

IV III II I
1. d 1. d 1. d 1. d
2. 2. 2. 2.
3. 3. 3. 3.
4. c 4. c 4. c 4. c
4. 3. 2. 1. 4. 3. 2. 1. 4. 3. 2. 1. 4. 3. 2. 1.
b a
IV. III. II. I.

dans l'affaire dont il est parlé au liv. IV de l'Anabase (8, 9, 19), pouvaient déborder les ailes de l'ennemi.

Peut-être aussi 39 lochos de l'aile droite rompirent-ils à droite et 39 de l'aile gauche, à gauche (c'est-à-dire que la 4ᵉ énomotie marcha droit devant elle et que les autres se placèrent en colonne derrière elle par demi-tour à gauche). Le front s'élargit ainsi sur les deux ailes. Lorsque les lochos rompaient à droite, le déploiement plus grand ne pouvait se faire que vers l'aile gauche.

On trouve dans l'Anabase six exemples de ce mouvement. Dans quatre cas, on avait en vue la prise d'une hauteur, et il est probable que le λόχος ὄρθιος y avait 6 h. de front, parce que ce n'est qu'ainsi formé qu'il peut offrir les avantages mentionnés ci-dessus. Dans le cinquième cas on avait pour but le passage du Centrite, dans le sixième, l'entrée dans la queue du carré et dans ces deux cas, nous retrouvons, pour le λόχος ὄρθιος, la marche-des-oies qui paraît la mieux accommodée aux circonstances (An. IV, 2, 11, 13; 8, 10-19; V, 4, 22. — Cf. Jahn's Jahrb. für Phil. und Päd. Bd. 74, Heft 5 p. 250 sqq. — Köchly gr. Kr. 155 et griech. Kriegsschriftsteller, II, 2 p. 271 sqq.).

Si du λόχος ὄρθιος on voulait reformer la phalange, il fallait que les énomoties se formassent en bataille vers la gauche, l'une à côté de l'autre en marchant dans les intervalles. Si ces derniers étaient trop grands, on les resserrait.

Gauche. 4. 3. 2. 1. 4. 3. 2. 1. 4. 3. 2. 1. 4. 3. 2. 1. Droite.
2. 2. 2. 2.
3. 3. 3. 3.
4. 4. 4. 4.

C'est ce que fit Xénophon (An. IV, 3, 17 sq.) lorsque, après avoir formé son arrière-garde en colonnes de compagnie pour le passage du gué du Centrite, il dut l'opposer aux Carduques qui descendaient des montagnes.

Passage des rivières. Le chapitre de l'Anabase que nous venons de citer décrit fort clairement et en détail comment les Grecs forcèrent le passage du Centrite pendant que les troupes ennemies qui occupaient l'autre rive, tâchaient de les en empêcher. Tous les autres passages de cours d'eau ne sont pas aussi importants que celui-ci. Nous trouvons que, près de Babylone, on traversa deux canaux l'un sur un pont à demeure, l'autre sur un pont de bateaux. Souvent on passait à gué. Cyrus passa l'Euphrate de cette manière, mais l'Euphrate ne fut jamais guéable que ce jour-là : « Il parut évident, dit Xénophon, que le fleuve s'était abaissé devant Cyrus comme devant son futur maître ». Là où il n'y avait ni gué ni pont, on réunissait les deux berges par des arbres jetés en travers et si enfin ce moyen était impraticable, on remontait courageusement jusqu'à la source sans craindre les marches longues et pénibles qui devaient y conduire (cf. Frontin. I, 4, 10. — Polyæn. I, 49, 4).

II. *Marche en bataille.*

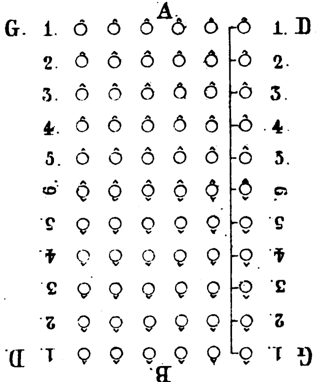
Le deuxième ordre de marche était l'*ordre en bataille (acie instructa :* συνταξαμένους ὡς εἰς μάχην πορεύεσθαι, VI, 5, 31. Comp. I, 7, 14 : Κῦρος ἐξελαύνει σταθμ... συντεταγμένῳ τῷ στρατεύματι παντί. II, 3, 10 : Κλέαρχος ἐπορεύετο... τὸ στράτευμα ἔχων ἐν τάξει; IV, 4, 21). Xénophon appelle cet ordre, tout simplement ἐπὶ φάλαγγος. On s'en servait dans le voisinage de l'ennemi, dont on faisait observer tous les mouvements par des éclaireurs d'infanterie légère et de cavalerie envoyés en avant et sur les flancs. Si l'on avait alors à exécuter des travaux nécessaires, comme, par exemple, d'enterrer les morts, on en chargeait les serre-file (οὐραγοί) qui se trouvaient naturellement protégés par les rangs antérieurs : mais si l'on n'avait rien à craindre pour le moment de la part de l'ennemi, on mettait à contribution les plus jeunes soldats (An. VI, 5, 25; IV, 6, 6; VI, 3, 15; 5, 5 sqq.; II, 3, 10 sqq.).

Avançait-on comme pour l'attaque, mais avec l'intention de battre immédiatement en retraite, les serre-file s'arrêtaient, faisaient demi-tour, protégeaient la retraite et devenaient, en cas de besoin, tête de colonne. Mais ceci n'était que l'exception (An. IV, 3, 29).

L'ennemi apparaissait-il en face, on faisait halte à une distance

convenable et on se préparait à l'attaque ou à la résistance (An. VI, 5, 8).

Contre-marche laconique. Si, au contraire, l'ennemi se montrait en arrière de la ligne, on ne faisait pas de demi-tour individuel, mouvement par lequel les lochages fussent devenus serre-file; mais, pour pouvoir opposer les lochages à l'ennemi, on exécutait la *contre-marche* appelée *laconique* (Arrian.; Aelian.; Asclep.; Anonym. B. — Köchly).

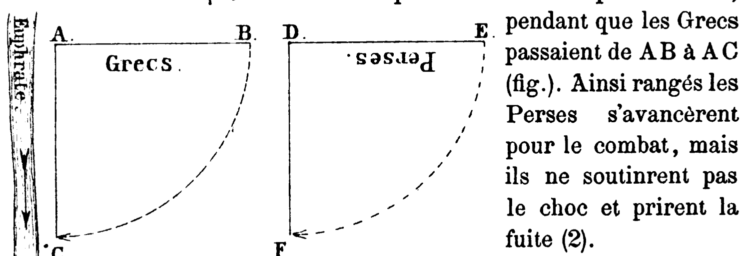


A cet effet, tous les chefs de file : lochages, pentécontarques et énomotarques, qui, dans la fig. sont indiqués par 1 ô et dont la direction primitive était vers A, tournaient à gauche aussitôt que l'ennemi paraissait en B; passaient entre la première et la seconde file; et, pendant que les autres n^{os} les suivaient (2, 3 et ainsi de suite), ils dépassaient les serre-file 6 ô jusqu'à la position 1 ọ, à une distance suffisante pour que ces hommes qui les suivaient pussent se reformer. Les serre-file restaient à leur place et ne faisaient qu'exécuter un demi-tour individuel (de 6 ô en 6 ọ). Par cette manœuvre, toute la phalange avançait vers l'ennemi d'une distance égale à la profondeur de la troupe, avec cette différence toutefois que les ailes étaient changées, c'est-à-dire que le lochage qui, avant la contre-marche, occupait l'aile droite (D), se trouvait à l'aile gauche (G), comme l'indique la figure.

C'est probablement cette contre-marche qu'exécutèrent les Dix-Mille dans les environs de Cunaxa, après la première rencontre avec l'armée des Perses, lorsqu'ils virent que le Roi les poursuivait (An. I, 10, 6) et s'avançait comme pour tomber sur leurs derrières. Xénophon dit : καὶ οἱ μὲν Ἕλληνες στραφέντες παρεσκευάζοντο ὡς ταύτῃ προσιόντος καὶ δεξόμενοι; mais il continue, malgré le changement, à désigner les ailes par leur appellation première.

Bataille de Cunaxa. Seconde rencontre. Le Roi ne marcha pas cependant contre les Grecs, mais il appuya sur leur aile droite (ci-devant aile gauche) : ᾗ δὲ παρῆλθεν ἔξω τοῦ εὐωνύμου κέρατος ταύτῃ καὶ

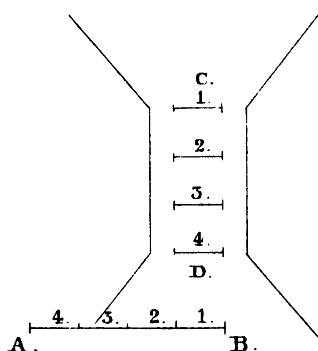
ἀπήγαγεν. Lorsqu'il arriva dans une direction parallèle à cette aile : ἐπεὶ δ'ἦσαν κατὰ τὸ εὐώνυμον τῶν Ἑλλήνων κέρας, les Grecs craignirent qu'on ne les prit en flanc et que, enveloppés de toutes parts, ils ne fussent taillés en pièces. Pour éviter ce malheur et pour conserver leur position à proximité de l'Euphrate qui, au besoin, pouvait couvrir une retraite, ils résolurent d'exécuter une manœuvre que Xénophon appelle ἀναπτύσσειν τὸ κέρας. Il est probable que Xénophon veut dire par là que les Grecs retirèrent par une conversion leur aile menacée (1) et que, l'adossant à l'Euphrate (ποιήσασθαι ὄπισθεν τὸν ποταμόν), ils continuèrent à être protégés par ce fleuve. Pendant qu'ils délibéraient, le Roi, reprenant la première position qu'il avait au commencement de l'action, vint se placer vis-à-vis de leur phalange, c'est-à-dire que, par une conversion de son aile gauche, il exécuta également le ἀναπτύσσειν τὸ κέρας et vint de la position DE à la position DF, pendant que les Grecs passaient de AB à AC (fig.). Ainsi rangés les Perses s'avancèrent pour le combat, mais ils ne soutinrent pas le choc et prirent la fuite (2).



(1) Ælian. 34, 1 : Αὗται μέντοι αἱ παραγγελίαι τῶν μεταβολῶν καὶ ἐπιστροφῶν καὶ περισπασμῶν καὶ ἐκπερισπασμῶν καὶ ἀποκαταστάσεων χρειώδεις εἰσὶ πρὸς αἰφνιδίους τῶν πολεμίων ἐπιφανείας, ἐκ δεξιῶν τῆς πορείας τῶν πολεμίων ἐπιφανέντων ἢ ἐξ εὐωνύμων ἢ ἔμπροσθεν ἢ ὄπισθεν, ὁμοίως δὲ καὶ τῶν ἐξελιγμῶν.

(2) A l'appui de ce que nous avons ajouté aux observations de Jahn (Jahrb f. Phil. und Päd. Bd. 74. Heft 5, p. 252 sq.) sur la nécessité d'une semblable manœuvre nous dirons encore un mot. — La manœuvre dont il est fait mention dans la Cyropédie (VII, 5, 3) n'offre aucune analogie avec celle dont il est question ici. Plutarque, dans la vie de Pélopidas (c. 23), nous parle d'une aile droite qui, n'étant pas attaquée par Épaminondas, se *porta en avant*. Par analogie, on pourrait admettre que dans Xénophon, les généraux firent avancer l'aile gauche (ci-devant aile droite) des Grecs, mais deux motifs s'y opposent sérieusement. 1. Si les Grecs et les Perses font avancer chacun leur aile gauche, les deux lignes de bataille ne se trouveront-elles pas justement l'une vis-à-vis de l'autre? 2. Les Grecs, par cette conversion en avant, perdaient l'appui du fleuve. Leur armée occupe, si nous rangeons l'infanterie légère pareillement en ligne serrée, une étendue de front d'environ 10 stades : la conversion en avant devait avoir pour résultat d'éloigner l'armée du fleuve à peu près de la même distance. — Il paraît donc plus simple d'affirmer que les Grecs firent demi-tour, rapprochèrent du fleuve leur aile menacée et y firent alors un second demi-tour pour se remettre face en tête.

Défilés. Quand l'armée rangée en bataille devait effectuer le passage de ponts, de gorges, de ravins, on diminuait l'étendue du front en dédoublant par fractions de troupes. Ou bien, la division dont la largeur permettait le passage et qui se trouvait à l'aile la plus rapprochée du défilé se portait en avant; elle était suivie par les autres divisions qui, par des demi-tours à droite ou à gauche, se mettaient en files l'une derrière l'autre (ἐκμηρύεσθαι. An. VI, 5, 22 sqq.) (fig.). L'armée ou le corps d'armée passait ainsi rapidement de l'ordre en bataille à l'ordre en colonne.



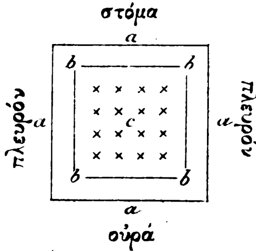
La position AB, dans la fig. nous montre un corps d'armée marchant en bataille devant un défilé; la position CD, 1, 2, 3, 4, le même corps dans l'ordre en colonnes et passant le défilé.

Immédiatement après avoir passé le défilé, on se remettait en bataille par des formations vers la droite ou la gauche. — Comme de toutes ces opérations, résultait toujours un certain retard dans la marche en avant, on passait souvent les gorges des montagnes en ligne serrée de bataille, malgré les difficultés du terrain.

III. *Marche en carré.*

Le troisième ordre de marche était *le carré* (πλαίσιον ἰσόπλευρον, πλινθίον; *agmen quadratum*). On préférait cette marche lorsqu'on craignait les importunités continuelles de l'ennemi et qu'on était obligé de se trouver prêt à combattre de tous les côtés, ou, pour mieux dire, d'avoir un front de bataille de tous les côtés. Dans cet ordre de

Si l'on objectait que cette manœuvre, telle que nous la supposons, devait occasionner une trop grande perte de temps, nous répondrions que l'on peut aussi adopter cette autre explication : — La file qui se trouvait à l'aile gauche (ci-dev. aile droite) fit seule un demi-tour à droite et se porta sur la nouvelle base de formation, ensuite les autres hommes marchèrent à reculons jusqu'à ce qu'ils fussent arrivés dans la nouvelle direction. — C'est ainsi que l'explique Haase (Ersch u. Gruber, s. v. Phalanx p. 420 Anm. 55), seulement il se trompe en disant que l'homme de l'aile droite (d'après l'appell. de Xén.) fit un demi-tour à gauche; nous disons : un demi-tour à droite.



marche (fig.) les hoplites *a* étaient rangés en parties égales aux quatre côtés et de manière que la tête (στόμα) et les lochages se trouvassent en avant dans l'ordre de phalange habituel. Aux côtés (πλευρά) droit et gauche, les chefs de file se trouvaient à l'extérieur, les serre-file, à l'intérieur du carré. La queue (οὐρά) avait ses lochages au dernier rang, les serre-file au premier, et naturellement les plus rapprochés du milieu du carré. Pour être prêt au combat dans toutes les directions, il fallait que la queue fît demi-tour, et les flancs des demi-tours aussi à droite et à gauche. Les bagages *c* ainsi que l'infanterie légère *b* se trouvaient au centre du carré (1) (τὸ μέσον); de manière que une partie de cette dernière troupe se rangeait derrière les hoplites de la tête, une partie en avant des hoplites de la queue, les autres sur les côtés (2). L'ennemi arrivait-il d'un côté, ou de plusieurs côtés à la fois, on envoyait à sa rencontre les troupes légères et la cavalerie qu'on faisait rentrer dans le carré aussitôt qu'ils étaient trop pressés. Plus cette position offrait d'avantages pour une attaque d'hoplites, plus elle était désavantageuse lorsqu'il fallait subir une attaque à grande distance. Les Dix-Mille essayèrent un jour dans cet ordre de marche de poursuivre les ennemis en fuite, mais ils ne purent y réussir : on n'avançait que lentement. Cet ordre d'ailleurs ne convenait qu'aux pays de plaines; quand on voulut le conserver dans les montagnes, on fut obligé d'envoyer pour chasser l'ennemi des détachements en partisans (An. III, 4, 43; III, 4, 38-43; 4, 15-26; III, 3, 15; VII, 8, 16; III,

(1) L'armée des Grecs comptait au moment de la formation du carré de 9600 à 9800 hoplites; si nous adoptons le premier chiffre, le carré aura 2,464 h. à la tête, autant à la queue, et 2,336 h. à chacun des côtés. — Problèmes : Étant donné que les hommes du front sont à 3 pieds grecs de distance les uns des autres et qu'il y a 8 h. de profondeur, quelle est l'étendue du front ? — Quelle est l'étendue de chacun des flancs? — Quel est le périmètre du carré? — Quelle est la superficie laissée vide à l'intérieur? — Combien de pieds carrés occupent les 9600 h.? — Combien d'hommes peut-on placer au milieu?

(2) Xénophon n'indique pas la place de la petite troupe de cavalerie formée après le passage du fleuve Zabate (An. III, 3, 20). Les Stratagèmes de Polyen nous disent qu'on la plaçait souvent au milieu (III, 10, 7). Les Helléniques (IV, 3, 4 item. Ages. II, 2), qu'on en mettait une partie devant, l'autre derrière. Il est probable que les circonstances déterminaient sa place et qu'elle occupait quelquefois même les flancs.

3, 8 sqq.; III, 4, 27, 28. — Köchly, Haase. — An. III, 3, 15 à 20, 4, 3 à 23, 43 sq.; 2, 36 sq.).

Défilés. Ces inconvénients de la marche en carré devenaient plus graves au passage des ponts ou des défilés et surtout lorsque l'ennemi harcelait la troupe sans relâche. La tête du carré se trouvant dans toute sa longueur devant un défilé, les ailes auraient dû se replier par des conversions à droite et à gauche, et s'engager dans le défilé après le centre (1); mais, comme il arrive toujours dans ces circonstances, tout le monde cherchait à y entrer au plus vite, et il en résultait un mouvement de presse d'arrière en avant. Le désordre se mettait dans la troupe; les hoplites se resserraient, se mêlaient; ils étaient quelquefois refoulés dans d'autres rangs (ἐκθλίβονται) d'où on les repoussait de nouveau. Il n'en fallait pas plus pour que le carré arrivé de l'autre côté du défilé dans un désordre complet, se trouvât dans l'impossibilité de se reformer, tant ceux qui avaient été repoussés de leurs rangs s'en trouvaient éloignés (διασπᾶσθαι). Il s'ouvrait alors des intervalles dans la ligne et entre les ailes; à l'approche de l'ennemi la troupe débandée se démoralisait d'autant plus qu'elle avait mis toute sa confiance dans la compacité de la phalange (An. III, 4, 19 sqq.).

Cependant il n'y avait guère que la tête et la queue qui souffrissent de ces accidents; les flancs ne s'en ressentaient que lorsque les hoplites appartenant aux divisions nommées les premières, étaient poussés violemment dans leurs rangs. Les côtés pouvaient sans trop grande difficulté et sans trop d'encombre pour les bagages, se rapprocher du milieu, car cet espace était si grand que les hommes des deux côtés et les bagages serrés les uns contre les autres, pouvaient facilement passer lorsque l'étendue du front avait environ 200 pieds.

Par conséquent le plus grand inconvénient de cet ordre résultait de ce qu'on n'était pas d'accord sur cette question, à savoir : quelle partie de la tête devait se replier sur elle-même pour diminuer l'étendue du front lors du passage d'un défilé.

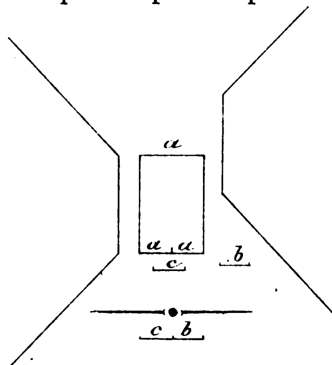
Plus tard cependant, la question fut résolue. On empêcha les hommes de vouloir être tous les premiers à passer et l'on trouva un moyen de diminuer le front du carré. A cet effet, on forma 6 lochos d'hoplites d'élite dont 3 furent placés en tête et 3, en queue. Ces 6 lochos devaient, devant un défilé, et pour donner de la place aux ailes de la

(1) Il y avait 2464 h. en tête, c'est-à-dire 308 h. de front (8 rangs) qui en ordre serré avaient besoin d'une étendue de 462 pieds.

tête (ὥστε μὴ ἐνοχλεῖν τοῖς κέρασι), et pour protéger les derrières du carré, sortir des rangs de la tête et de la queue et rester en arrière de la position jusqu'à ce que le passage fût entièrement effectué (An. III, 4, 42 sq.).

Il s'agit maintenant de savoir comment ce mouvement s'exécutait, Xénophon n'ajoute rien à ce qui est dit ci-dessus.

Voici ce qui nous paraît le plus simple : 300 h. de la tête sortaient du milieu des rangs en avant du défilé et se rangeaient sur le côté, soit à droite, soit à gauche. Une fois postés, ils laissaient passer le carré et se joignaient à ceux d'entre les hommes de la queue qui étaient restés en arrière. La fig. représente le carré au moment où les 300 h. de la queue le quittent et ne sont pas encore réunis aux 300 de la tête : *a* représente les hoplites; *b* ceux qui ont quitté la tête, *c* ceux qui ont quitté la queue. Aussitôt que les colonnes du carré étaient passées, les 6 lochos se réunissaient et se formaient sur une ligne *cb* en arrière du carré (τότε δὲ παρῆγον κτλ) de manière que leur position dans le défilé fût proportionnée à la largeur du carré, comme l'indique $bc = aa$ représentant les 6 lochos.



Après le passage du défilé, la queue du carré s'ouvrait par un mouvement des ailes qui appuyaient l'une à droite, l'autre à gauche, et les 6 lochos rentraient aussitôt par cette ouverture κατὰ λόχους, c'est-à-dire en colonnes de compagnie, les lochos l'un à côté de l'autre, et, dans chacun, les 4 énomoties l'une derrière l'autre. Au fur et à mesure que cette ouverture s'élargit, les 6 lochos se formaient vers la gauche en pentekostyes (κατὰ πεντηκοστῦς); dès que la place était suffisamment grande, ils se formaient en ligne, les 4 énomoties venant se placer l'une à côté de l'autre, dans chaque lochos (κατ' ἐνωμοτίας).

Pendant ce mouvement la ligne de la queue était plus étendue que celle de la tête, de 72 pieds. En effet, les 6 lochos qui marchaient sur un homme de front présentent, après s'être formés en énomoties, 24 h. de front chacun. Or 24 h. en ligne serrée occupent 72 pieds.

Les 6 lochos conservaient cet emplacement jusqu'au moment où il devenait absolument nécessaire de rétablir le carré (1) comme il était avant le passage du défilé. A cette fin, les 3 lochos de la tête devaient se trouver à proximité, et n'avaient plus qu'à marcher vers leur place de bataille à travers l'espace libre du milieu.

Le Κύκλος. Au livre septième de l'Anabase (8, 16) Xénophon se retire avec ses troupes formant un bataillon carré dont le centre renferme le butin. Mais comme les ennemis qui les poursuivent sont trop nombreux et les écrasent de flèches et de pierres, ils marchent *en cercle*, πορευόμενοι κύκλῳ, pour opposer le bouclier aux traits. L'aspect et la forme de cet ordre de marche ressemblent peut-être à l'*orbis* des Romains (2), et il est le précurseur de ce que les tacticiens nomment συνασπισμός (3). Dans cette position les soldats se serraient les uns contre les autres et les boucliers tournés en dehors formaient un véritable mur arrêtant les traits des ennemis. — On comprend que les hommes de la tête mettaient le bouclier sur la poitrine, ceux de la queue sur le dos, ceux des flancs à l'épaule gauche ou droite. — L'impossibilité de porter longtemps les armes de cette manière prouve qu'il ne s'agit pas ici du véritable συνασπισμός.

Train et bagages. Outre les soldats, il y avait dans l'armée des hérauts d'armes, des trompettes, des porte-boucliers (ὑπασπισταί), des valets de toute espèce (ὑπηρέται des ordonnances); puis des devins, des sacrificateurs et des médecins; des marchands, des vivandiers et d'autres personnes qui suivaient l'armée dans l'espoir de quelque profit, enfin les prisonniers. Comme les Grecs aimaient à conserver, même en campagne, les mille commodités du foyer domestique, ils emportaient beaucoup de vaisselle, des couvertures, des habillements, des meubles de tout genre; les artisans avaient chacun les outils de leur

(1) A notre avis, c'est ainsi qu'il faut comprendre: καὶ εἴ που δέοι τι τῆς φάλαγγος. Le carré est ici désigné par le mot φάλαγξ qui se dit de l'armée en général quels que soient son état, ses éléments etc.

(2) L'*orbis* des Romains était une simple position de défense, le κύκλος est un ordre de marche (Rüstow. Heerw. des Cæs. p. 57).

(3) Arr. Tact. 11, 4, dit: συνασπισμὸς δὲ ἐπὰν εἰς τοσόνδε πυκνώσης τὴν φάλαγγα, ὡς διὰ τὴν συνέχειαν μηδὲ κλίσιν τὴν ἐφ' ἑκάτερα ἔτ' ἐγχωρεῖν τὴν τάξιν. καὶ ἀπὸ τοῦδε τοῦ συνασπισμοῦ τὴν χελώνην Ῥωμαῖοι ποιοῦνται, τὸ πολὺ μὲν τετράγωνον, ἔστι δὲ ὅπου καὶ στρογγύλην ἢ ἑτερομήκη ἢ ὅπως ἂν προχωρῇ. Οἱ μὲν ἐν κύκλῳ τοῦ πλινθίου ἢ τοῦ κύκλου ἑστηκότες τοὺς θυρεοὺς προβέβληνται πρὸ σφῶν, οἱ δ' ἐφεστηκότες αὐτοῖς ὑπὲρ τῶν κεφαλῶν ἄλλος ὑπὲρ ἄλλου ὑπεραιωρήσας προβάλλεται. — Ælian. XI, ajoute: ὁ δὲ συνασπισμὸς (γίγνεται) πρὸς τὸ τῶν πολεμίων ἔφοδον πεφραγμένως ὑποστῆναι.

profession. Il faut encore ajouter à tout cela les tentes avec leurs piquets et leurs cordes, les approvisionnements de vivres.

Pour le transport des tentes, des vivres et de tout l'attirail de guerre on se servait de chariots et de bêtes de somme (ὑποζύγια). Il leur fallait des conducteurs spéciaux (οἱ ἐπὶ τούτοις ὄντες), ce qui rendait le nombre des non-combattants au moins égal à celui des soldats (An. IV, 1, 13; 2, 20; III, 2, 27. — De Rep. Lac. XI, 2. — Cyrop. VI, 2, 25).

Cette multitude qu'on appelait vulgairement τὰ σκεύη ou ὁ ὄχλος (An. I, 3, 7; III, 4, 26; VI, 5, 3), et qui avait ses chefs particuliers (στρατοῦ σκευοφορικοῦ ἄρχοντες. — De Rep. Lac. XIII, 4), offrait non-seulement l'inconvénient de distraire beaucoup d'hommes du service, mais elle exigeait encore des provisions doubles et occupait le soldat au point de l'entraîner parfois à la désobéissance (An. I, 10, 3; 1, 13; 3, 30).

Le train de bagages était on ne peut plus embarrassant pendant les marches rapides et dans les contrées montagneuses. On fut souvent obligé de choisir, non pas le chemin le plus court, mais le plus commode pour les bagages (An. IV, 1, 3; III, 2, 27 sq.; IV, 1, 24; 2, 9).

Aussi dès que les Grecs commencèrent leur retraite, ils cherchèrent à se rendre plus mobiles en brûlant une grande quantité de chariots, de tentes; en abandonnant tous les meubles et les ustensiles qui ne leur étaient pas indispensables. Ils y gagnèrent en même temps un assez grand nombre de combattants. Dans les montagnes des Carduques, ce qui restait des bagages devint encore trop difficile à transporter, on résolut de ne garder que ce qui était de toute première nécessité et d'abandonner le reste ainsi que les prisonniers (III, 2, 27 sq.; 3, 1; IV, 1, 12-14).

Place des bagages pendant la marche en file. Abstraction faite des inconvénients que nous venons de signaler, le train de bagages exigeait encore, même dans les terrains les plus favorables, une surveillance contre les surprises éventuelles de l'ennemi et c'est ce qui devait guider dans le choix de la place à lui assigner dans la colonne. Il devait avant tout se trouver à proximité du soldat.

Jusqu'à la bataille de Cunaxa, chaque stratége avait toujours avec lui les bagages les plus nécessaires à sa troupe (1); mais il n'est dit

(1) Xénophon ne le dit pas d'une manière formelle, mais cela ressort du liv. I de l'Anabase (3, 1; 5, 11 sqq.) : Ménon et Cléarque sont arrivés à l'Euphrate deux jours avant Proxène et Cyrus; ils sont campés sous des *tentes*, et ont à leur disposition plusieurs ustensiles.

nulle part où étaient placés ces bagages. Le jour du combat, une partie se trouvait très-près de la troupe, puisque celle-ci à la nouvelle de l'approche soudaine du Roi put immédiatement prendre ses armes de dessus les chariots et les bêtes de somme. La plus grande partie du train avec les approvisionnements paraît cependant avoir été en arrière de la colonne et l'avoir suivie lentement puisqu'elle se trouvait encore au camp avec son escorte lorsque le roi des Perses arriva pour piller (An. I, 10, 3, 5, 17).

Pendant la retraite, et tant qu'ils marchèrent en colonne de route, les Grecs placèrent le train de bagages entre l'avant-garde et l'arrière-garde, tandis que, selon toute probabilité, des hommes formant l'escorte marchaient à sa droite et à sa gauche (An. IV, 2, 9. — Cyrop. V, 4, 44 sqq). Si l'avant-garde ou une partie de l'armée prenait, dans la montagne, un autre chemin que celui que devait suivre l'arrière-garde, cette dernière restait seule à l'escorte du train et l'entourait (An. IV, 2, 1 à 13).

Pendant les passages de rivières, les bagages avaient également leur place au milieu, entre l'avant-garde et l'arrière-garde (An. IV, 3, 15, 26).

Remarque. Cyrus l'Ancien faisait marcher ses troupes dans l'ordre suivant : 1° Les éclaireurs, 2° la cavalerie, 3° le train de bagages, 4° la troupe de ligne (Cyrop. VI, 3, 1).

Place des bagages pendant la marche en bataille. Pendant la marche en bataille, les bagages restaient en arrière de la ligne; ou, lorsque cet emplacement n'était pas tout à fait à l'abri des surprises, on les plaçait du côté qui paraissait offrir le plus de sécurité, ou qui était protégé par une rivière, etc. (An. II, 2, 4). Si ce dernier moyen était impraticable, on rangeait autour du train un nombre d'hommes proportionné à son importance, soit pour le protéger, soit pour le dissimuler aux yeux des ennemis (Cyrop. V, 4, 44 sq.).

Quand l'armée était campée et qu'elle se mettait en mouvement pour de petites expéditions, les bagages restaient au camp avec une garde (An. VI, 4, 21; 5, 3).

La *place des bagages dans le carré* est indiquée plus haut.

§ VII. Le camp.

Dans la marche ordinaire on faisait halte vers 4 ou 5 h. de l'après-midi, et, lorsqu'on ne trouvait pas de bourgade ou de village assez grand pour y loger toute l'armée, on établissait le camp (τὸ στρατόπεδον,

τὰ ὅπλα-στρατοπεδεύεσθαι, καθῆσθαι). On ne divisait l'armée pour la cantonner dans plusieurs villages que lorsqu'on était tout à fait sûr de ne pas être surpris par l'ennemi.

On commençait par ôter les charges des bêtes de somme; puis, aussi longtemps qu'on en posséda, on dressait les tentes. Celles-ci étaient couvertes de peaux et rangées dans un certain ordre pour chaque division de l'armée, avec des intervalles pour y déposer les armes et y établir les boulangeries et les cuisines (An. I, 5, 10, 12, 17; IV, 4, 8 sq.; II, 2, 20; 4, 45; III, 1, 3, 32 sq.).

Xénophon, dans la Cyropédie (VIII, 5, 3 à 14), donne la description de l'intérieur d'un camp. Il est propable que les camps de l'Anabase n'en différaient pas.

Il n'est dit nulle part combien de soldats couchaient sous une même tente; peut-être y en avait-il 100 (Cyrop. II, 1, 25); mais il est certain que le stratége avait une tente pour lui seul. Le camp était probablement carré *(castra quadrata);* les troupes y étaient placées dans un certain ordre et les lochos, l'un à côté de l'autre (An. II, 2, 20; III, 1, 32; IV, 4, 8; V, 5, 21). Cet ordre était conservé lorsqu'on bivouaquait ou que l'on cantonnait dans les villages. Les camps de grande dimension avaient une place de rassemblement sur laquelle se trouvait un autel pour les sacrifices (τὸ μέσον An. III, 2, 1), et un marché où se faisait le commerce des denrées alimentaires, sous la surveillance des ἀγορανόμοι.

Les camps des Grecs n'étaient pas fortifiés. L'Anabase (VI, 5, 1) parle d'une exception à cette règle. On peut aisément l'expliquer : les Grecs séjournaient depuis quelque temps dans cet endroit, ils le quittaient parfois pour de petites expéditions et devaient naturellement le mettre à l'abri des surprises.

Repas du soir et repos. Aussitôt que le camp était établi, et que les armes étaient déposées, l'escouade composée des hôtes d'une même tente allait chercher du bois dans le voisinage et préparait le repas principal (τὸ δεῖπνον). On distribuait aussi la ration aux chevaux et aux bêtes de somme (An. VI, 4, 26; II, 4, 11). Après le repas, on donnait le mot de ralliement ainsi que les ordres pour le départ, et, au coucher du soleil, on plaçait les différentes sentinelles (Cyrop. VIII, 5, 8; IV, 1, 1 à 7; 5, 3 à 5; III, 5, 25 sq. — An. VI, 3, 21; VII, 3, 34. — Köchly, gr. Krgsw., p. 195).

Les autres soldats se couchaient après avoir ôté leur surtout, aussitôt qu'on avait sonné la retraite (ἀναπαυστήριον); l'Anabase nous dit que Xénophon au bivouac était lui-même γυμνός (IV, 4, 12).

Gardes de nuit. Outre les avant-postes et les sentinelles tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du camp, il y avait, suivant les circonstances, des patrouilles et des reconnaissances qui recevaient également un mot de ralliement (An. II, 4, 23; V, 1, 9. — Cyrop. IV, 1, 1; VI, 1, 46; VII, 3, 34; V, 7, 21).

La nuit était divisée en trois veilles dont la durée variait d'après la longueur des nuits et d'après les saisons; la 1re veille commençait à la tombée de la nuit et finissait à minuit; la 2de durait jusqu'à l'aurore; la 3e jusqu'au départ.

On ne sait pas bien certainement s'il y avait, dans le camp, des rondes qui circulaient pour surveiller les gardes, comme c'est l'usage dans les forteresses.

Il ressort clairement du livre septième de l'Anabase (3, 30 sq.) qu'il y avait au camp des feux de garde pendant la nuit, car il est dit que, par exception, on avait éteint les feux pour tromper l'ennemi. Xénophon (An. VII, 2, 18) mentionne la coutume des Thraces d'allumer des feux de garde en dehors du camp et même assez loin des sentinelles; il indique dans la Cyropédie les avantages de ce stratagème (III, 3, 25) (cf. Hellen. VI, 2, 29. — Hipparch. IV, 11).

En cas d'alarme ou d'arrivée soudaine de l'ennemi, les soldats prenaient les armes, soit après en avoir reçu l'ordre (παραγγέλλειν εἰς τὰ ὅπλα — κελεύειν ἐπὶ τὰ ὅπλα) (1), soit de leur propre mouvement (ἐπὶ τὰ ὅπλα τρέχειν), et demeuraient sous les armes pendant le restant de la nuit, tandis qu'on renforçait immédiatement les avant-postes (An. VI, 4, 27). — Si, au bivouac, on craignait d'être trop inquiété par des ennemis peu nombreux, on cherchait à les effrayer par une fausse attaque (An. IV, 5, 18).

Publications dans le camp. Les hérauts avaient pour mission de publier dans le camp les ordres à exécuter; ils réunissaient aussi les divers corps de troupes pour leur annoncer l'heure du départ. Bien souvent, et surtout lorsqu'on voulait tromper l'ennemi qui se trouvait dans le voisinage, on donnait les signaux au moyen de la trompette (An. II, 2, 4). Si, au contraire, l'ennemi ne devait rien entendre, l'ordre circulait de bouche en bouche (Köchly, gr. Krgsw., p. 195).

Occupations pendant le jour. Si l'on devait séjourner assez longtemps dans le même campement, on plaçait pendant la journée aussi, des avant-postes et des sentinelles. — Tous les parlementaires en-

(1) Dans l'Anabase, ces ordres ne sont donnés à la vérité que pendant le jour, il n'en est fait mention ici que pour mémoire (An. I, 5, 13. — Hellen. II, 3, 20).

nemis devaient être arrêtés et gardés à vue par les premiers. Aucune négociation ne pouvait avoir lieu si ce n'est en dehors du camp (An. V, 1, 9, 7, 21; II, 3, 2).

Au camp, les hommes ne s'occupaient pas seulement de la préparation des repas et des exercices, mais on instituait des jeux et l'on offrait des sacrifices aux dieux (An. I, 2, 10). Après avoir surmonté les dangers ou remporté la victoire, on s'abandonnait à la joie et l'on festoyait pendant une grande partie de la nuit. Voyez ce que Xénophon dit d'une de ces nuits joyeuses, au livre VI de l'Anabase (1, 9 sqq.).

§ VIII. Vivres.

Comme nous l'avons fait remarquer plus haut, les approvisionnements étaient amenés par des chariots et des bêtes de somme et vendus au marché du camp sous la surveillance des ἀγορανόμοι. On profitait des jours de repos pour les renouveler. On les acheta tant que les habitants de la contrée qu'on occupait les apportèrent au marché.

Pendant la retraite, les Grecs achetèrent également ce dont ils avaient besoin tant qu'ils eurent de l'argent et qu'on leur offrit du grain en vente (ἀγορὰν παρέχειν, ἀγοράζεσθαι. An. I, 3, 14; 5, 10). Ce n'est que lorsqu'ils n'eurent plus d'argent qu'ils prirent les vivres de force, qu'ils volèrent et pillèrent autant qu'ils purent (1) (ἄγειν καὶ φέρειν). On les vit maintes fois courir à la maraude aussitôt après avoir fait halte (καθ' ἁρπαγήν, ἐπὶ λείαν ἐξιέναι, ou seulement ἐξιέναι ou encore ἰέναι ἐπὶ τὰ ἐπιτήδεια). Ces actes de maraudage furent commis soit par des hommes isolés qui essuyèrent souvent des pertes, soit en expéditions bien organisées dans lesquelles une partie des soldats et des valets (δορυφόροι) étaient munis de perches, de sacs et d'outres à vin, ainsi que de tous les autres instruments de transport (An. V, 5, 16; II, 6, 5; V, 5, 13; VI, 5, 21; V, 1, 17; V, 2, 1; V, 1, 6; VI, 4, 23).

Les prisonniers et tout butin qui ne servait pas à la subsistance des

(1) Il est facile de calculer les besoins de l'armée des Grecs. Nous savons par l'Anabase (VII, 3, 23) qu'il fallait journellement une chénice (χοῖνιξ) de grain par homme (1,10 litr.) La chénice est la 48e partie d'un médimne (μέδιμνος) attique (52, 20 litr.). De manière que l'armée grecque, qui comptait, jusqu'à la bataille de Cunaxa, environ 13,000 soldats et autant d'hommes de train, eut besoin de 541 ²/₃ médimnes = 28600 litres de blé. Le prix mentionné dans l'Anabase (I, 5, 6) est un véritable prix d'usurier, car, en l'admettant, chaque homme avait besoin journellement de 2, 25 fr. de blé, tandis que sa solde d'entretien ne montait qu'à 30 centimes! (Une chénice coûtait 2 sigles = 15 oboles = 2,25 fr.). Or le médimne d'orge perlée ne coûtait à Athènes que 1,25 fr., le froment 2,25 fr.

hommes étaient réputés *bien commun* (τὸ κοινόν). Pendant la retraite, ce bien commun était employé à subvenir aux diverses dépenses : paiement des guides, des passeurs d'eau, achat d'armes etc. (An. IV, 7, 27; V, 1, 12; III, 3, 18). Le butin était vendu aussitôt que l'occasion s'en présentait. Les Grecs après leur arrivée dans le Pont s'en partagèrent le produit (An. V, 3, 4) : on déduisit d'abord la dime pour les dieux et l'on distribua le reste aux stratéges pour le conserver (φυλάττειν).

§ IX. Batailles.

Si l'ennemi était dans le voisinage, le commandant en chef désignait pendant la marche, ou au camp, l'ordre de bataille dans lequel on devait avancer, ou la formation qu'il voulait adopter aussitôt que l'ennemi serait en vue (εἰς μάχην ταχθῆναι, συντάσσεσθαι, παρατάσσεσθαι et ἀντιπαρατάσσεσθαι. An. I, 7, 1; 2, 15; 3, 14. Comp. IV, 8, 9).

A. *Les hoplites,* qui étaient chargés de la direction propre à donner au combat, se formaient en phalange serrée, après avoir ôté les enveloppes de leurs boucliers et après s'être parés eux-mêmes autant que possible (Les Lacédémoniens se couronnaient de fleurs. Hellen. IV, 2, 20).

La profondeur normale était, comme nous l'avons dit, de 8 hommes; cependant on pouvait, lorsque les circonstances l'exigeaient, adopter une plus grande profondeur avec un front moins étendu (ἐπὶ πολλοὺς τεταγμένους), ou, pour éviter d'être débordé par les ennemis, se mettre en bataille sur une ligne très-étendue et de peu de profondeur (An. IV, 8, 11).

Les lochages, les pentécontarques et les énomotarques se trouvaient au premier rang : ils étaient appelés à l'attaque immédiate. Les rangs suivants ne prenaient d'abord part au combat que pour autant qu'ils pouvaient atteindre avec leur arme principale, la lance, au delà et à la droite de leurs chefs de file, tant pour protéger ce côté qui n'était pas couvert par le bouclier que pour renverser les ennemis.

Les derniers rangs qui, selon toute apparence, tenaient leur lance droite, ou qui la reposaient sur les épaules de ceux qui se trouvaient devant eux, n'avaient qu'à tenir ferme d'abord, puis à soutenir les premiers rangs lorsqu'ils étaient ébranlés, et enfin à les remplacer lorsqu'ils tombaient.

On ne connaît pas d'une manière certaine la place du général en chef ou du stratége.

La ligne entière, en ce qui regarde son front, était divisée en *aile droite, aile gauche* (τὸ δεξιὸν καὶ τὸ εὐώνυμον sc. κέρας) et *centre* ou milieu (τὸ μέσον) (An. I, 2, 15).

B. *L'infanterie légère* était placée selon les besoins, aux endroits où elle pouvait rendre les meilleurs services, tantôt en avant, tantôt en arrière de la phalange, tantôt à l'une ou à l'autre aile, tantôt aux deux ailes en même temps. Quelquefois on la trouve partagée en trois divisions (An. IV, 8, 16), dont deux aux ailes et une en avant du centre. Au livre cinquième de l'Anabase (4, 22), nous la trouvons placée dans les intervalles des colonnes de compagnie.

La cavalerie était également rangée aux endroits qui lui convenaient le mieux. Dans le combat contre Pharnabaze (VI, 5, 28), on la mit à l'aile droite; dans l'affaire de Cunaxa, les cavaliers paphlagoniens seuls de toute la cavalerie de Cyrus sont à l'aile droite, à côté des peltastes grecs, tous les autres sont à l'aile gauche.

C. Lors du combat contre Pharnabaze et sur la proposition de Xénophon, les Grecs abandonnèrent l'ordre de la phalange immobile; ils formèrent trois divisions de réserve de 200 h. chacune, et les placèrent à la distance d'un plèthre en arrière de chacune des ailes et du centre. On ne dit pas si ces réserves prirent part au combat (An. VI, 5, 9 sqq.).

Marche de la bataille. Aussitôt que l'armée était rangée (1), on

(1) Haase décrit ainsi la bataille des Spartiates : « Immédiatement avant la bataille et lorsqu'on était déjà en vue de l'ennemi, les Spartiates faisaient encore des sacrifices. On immolait une chèvre à Artemis Agrotera (Diane) et l'on honorait les Muses et Eros (Cupidon); à cet effet le roi et toute sa suite se dépouillaient de leurs armes, les joueurs de flûte faisaient entendre des mélodies guerrières et toute l'armée se couronnait de fleurs. Les Muses devaient accorder du discernement et du calme pendant le combat, et Eros la fidélité et le dévouement envers les compagnons d'armes. Ils marchaient avec toutes les apparences extérieures d'un courage inébranlable et joyeux : les cheveux bien lissés et partagés au milieu du front, les armes étincelantes et ornées, les tuniques de pourpre qui empêchaient de voir le sang qui coulait des blessures, les boucliers brillants, les casques d'airain ou de feutre couronnés de fleurs et qui laissaient le visage à découvert, les longues lances à la pointe effilée et brillante, les épées courtes à poignées reluisantes, tout contribuait à donner aux guerriers spartiates un aspect gai, heureux et imposant à la fois. S'ils parvenaient à repousser l'ennemi, ils restaient néanmoins serrés les uns contre les autres, et ne le poursuivaient que jusqu'à ce qu'il fût bien certainement en déroute et décidé à la fuite; ils abandonnaient alors la poursuite ou y employaient les plus jeunes hoplites ou la cavalerie, s'ils en avaient. Étaient-ils vaincus, ils se retiraient avec calme et en bon ordre.

offrait des sacrifices aux dieux (1). Le général les suppliait de ne lui inspirer que des pensées, des paroles et des actions qui lui méritassent dans son commandement leur suffrage, le sien et celui de ses amis et de ses soldats.

On ne commençait jamais l'action avant d'avoir tiré des entrailles des victimes d'heureux présages.

Après avoir harangué ses soldats, le général en chef donnait le mot d'ordre ou de ralliement (σύνθημα) aux premiers soldats de l'aile droite, ceux-ci le communiquaient à voix basse aux hommes qui se trouvaient à côté d'eux et ainsi de suite jusqu'à l'aile gauche. Pour que ce mot ne pût être oublié, il devait être répété par chaque soldat à commencer de l'aile gauche, pour revenir à la droite jusqu'au général (ἀνταπεδίδοτο). Ordinairement on choisissait un mot de bon augure (An. VI, 5, 23; I, 8, 16; VI, 5, 25. *It tessera.* Virg. Aen. VII, 637).

Était-on arrivé assez près de l'ennemi, le général en chef entonnait le *Paean;* dans cet hymne, accompagné de toute l'armée, il suppliait le dieu Arès (Mars) de lui accorder la victoire.

Alors les guerriers s'avancent en s'encourageant mutuellement, d'abord lentement, pas à pas et, autant que possible, parfaitement alignés (παρακαλεῖν; ἰέναι, ἐπιέναι, προσάγειν, πορεύεσθαι ἐπὶ τοὺς πολεμίους An. VI, 5, 24; IV, 8, 11, 16; VI, 5, 11, 17; I, 8, 18; V, 4, 24, 26; VI, 5, 25) (2).

Les hoplites portent la lance perpendiculairement, à l'épaule droite, les peltastes tiennent leurs dards par la courroie, les archers ont l'arc tendu et les frondeurs, la fronde chargée et prête à lancer sa pierre (An. VI, 5, 25; IV, 3, 28; V, 2, 12 sq.).

Aussitôt que les deux armées sont suffisamment rapprochées, la trompette donne le signal de l'attaque (σαλπίζειν, σημαίνειν τὸ πολεμικόν ou τῇ σάλπιγγι) et à ses sons retentissants ainsi que aux cris militaires (ἐλελεῦ ou ἐλελελεῦ ou ἀλαλή Dor. ἀλαλά (Pind. Ne. 3-104, Isth. 7, 6-15) poussés par les guerriers brûlant de vaincre et répétés par les femmes,

(1) Il est vrai que dans l'Anabase il n'est pas fait mention de sacrifices offerts *immédiatement* avant les grandes batailles, probablement parce que la proximité de l'ennemi n'en laissait pas le temps; mais avant les expéditions et les autres entreprises concertées à loisir on ne les négligeait pas (An. II, 2, 3; IV, 3, 19; 6, 23; VI, 4, 9, 13; 5, 2; 6, 36; VII, 2, 17. — Comp. Hipparch. I, 1; III, 1; IX, fin).

(2) Dans certains passage de l'Anabase, il est question d'une marche plus rapide de la bataille; cela peut s'expliquer par les circonstances (An. IV, 8, 16, 24; V, 2, 14 ἔθεον δρόμῳ).

l'élan est donné et l'on court sus à l'ennemi (δρόμῳ ὁρμᾶν. An. IV, 3, 19). Les hoplites croisent la lance (καθιέναι, προβάλλεσθαι τὰ ὅπλα, *infensis s. infestis hastis provolare)*, d'autres en frappent leurs boucliers pour effrayer les chevaux des ennemis, l'infanterie légère lance ses traits. L'ennemi attend rarement cette attaque, il se replie et fuit (ἐκκλίνει καὶ φεύγει) avant que les traits aient pu l'atteindre; on le poursuit vigoureusement. Si, au contraire, il tient bon et accepte le combat (ὑπομένει-δέχεται, εἰς χεῖρας δέχεται), les hoplites des deux lignes s'attaquent corps à corps et avec leurs lances de moyenne longueur cherchent à enfoncer la ligne opposée (διακόπτειν). Si les lances viennent à se briser :

.... ξιφέων δὲ πολύστονον ἔσσεται ἔργον, [Archil. frg. 3]

c'est aux glaives à commencer leur sanglante et douloureuse besogne. (Comp. Herod. Polymn. 224. Pugna jam in manus, jam ad gladios, ubi Mars est atrocissimus, venerat. T.-Liv. II, 46.) (An. I, 2, 9, 17; 8. 10, 19; IV, 3, 29, 31; 7, 15; 8, 11; V, 2, 14; VI, 5, 17, 25 sqq.)

Il arrive parfois que l'infanterie légère, sans ordre particulier, s'élance en donnant le signal de l'attaque et cherche avec les hoplites qui la suivent à mettre l'ennemi en fuite.

A la bataille contre Pharnabaze où elle fut reçue par la cavalerie et les fantassins bithyniens elle fut obligée à reculer et ce furent les hoplites qui forcèrent l'ennemi à la fuite. La cavalerie grecque le poursuivit avec vigueur et le démoralisa au point qu'à la seconde et à la troisième attaque il ne put même tenir tête à cette infanterie légère qu'il venait de faire reculer et qui s'avançait de nouveau contre lui; en effet elle parvint sans peine à disperser les ennemis (An. V, 4, 22; VI, 5, 26).

Si après la défaite de l'ennemi (ἡττηθῆναι τῇ μάχῃ, τρέπεσθαι) on ne veut pas le poursuivre à outrance (διώκειν, ἐφέπεσθαι), ou si, en général, on veut faire cesser la lutte, on fait sonner la *retraite* (ἀνακαλεῖσθαι τῇ σάλπιγγι, *receptui canere)* et celle-ci commence immédiatement (ἀποχωρεῖν, ἀποτρέχειν). Si, lors d'une semblable retraite, l'ennemi est encore assez près pour que l'on puisse craindre qu'il revienne à la charge, on se retire en lui faisant face, en bon ordre de bataille et en ne reculant que pas à pas (ἐπὶ πόδα ἀναχωρεῖν). C'est seulement lorsqu'on est hors de la portée de ses traits que l'on fait demi-tour et que l'on accélère la retraite (An. I, 2, 9; IV, 4, 22; V, 2, 6, 32; 7, 16; VI, 5, 17, 18. — Comp. V, 4, 24; VI, 5, 26; VII, 6, 5. — Cyrop. VII, 5, 6).

§ X. Sacrifices d'actions de graces. Trophées. Enterrement des morts.

Après la victoire ou après un danger détourné, on offrait des sacrifices d'actions de grâces, puis on élevait un *trophée* en mémoire des succès obtenus. Ces trophées étaient probablement des troncs d'arbres autour desquels on attachait quelques-unes des armes prises à l'ennemi. — Le tertre de pierre dont il est parlé au livre quatrième (7, 25) de l'Anabase peut être aussi considéré comme un trophée, quoique Xénophon ne le dise pas. — Une inscription y relatait la date et le fait (Cff. Diod. Sic. XIII, 24. — Cic. de Inv. II, 23. — Virg. Aen. XI, 5 à 11). (An. IV, 6, 27; VI, 5, 32; VII, 6, 36.)

On rendait les derniers honneurs aux morts en les enterrant, soit qu'ils eussent péri dans la bataille ou dans la marche. On se faisait rendre les cadavres qui se trouvaient aux mains des ennemis. On élevait un cénotaphe (κενοτάφιον) à ceux qu'on ne retrouvait pas et qui étaient morts soit dans une expédition quelconque soit dans des embuscades.

On emmenait avec soi les blessés et les malades et on les soignait avec beaucoup de sollicitude; pendant que l'armée bivouaquait on les transportait dans les maisons, même contre la volonté des habitants, et on leur laissait une garde pour veiller à leur sureté (An. VI, 4, 9; 5, 5 sq.; V, 5, 20).

§ XI. Attaque des places fortes.

Xénophon décrit à deux reprises différentes l'attaque de places fortes, ou, du moins, de places garanties par des remparts et des fossés. Le texte est si clair que toute explication est superflue (An. IV, 7, 2 sqq.; V, 2, 10 sqq.).

Il parle en outre de l'investissement du château fort d'Asidate (An. VII, 8, 12 sqq.). Les Grecs ne peuvent escalader la tour au moyen d'échelles à cause de sa hauteur et du grand nombre de défenseurs qui la garnissent. Ils procèdent donc au percement du pied du mur (διορύττειν) (1).

Comme on peut croire avec quelque assurance qu'ils n'étaient pas

(1) **Anonym. Byz.** *περὶ στρατηγ.* **c. XIII, 1 :** *Διορύττουσιν οἱ πολιορκοῦντες τὰ τείχη τοὺς μὲν λίθους τοῦ τείχους στοιχηδὸν λαμβάνοντες ἢ μεγίστους ὄντας καταλλὰξ λαξεύοντες, εἰς δὲ τοὺς ἐκείνων τόπους ὀρθίας δᾷδας ἢ καὶ τῶν ἄλλων ξύλων τὰ ἐπιτήδεια ὑφιστάνοντες τὸ ὑπερκείμενον τῆς οἰκοδομῆς ὑπερείδουσιν, ἵνα μὴ ἀθρόον κατενεχθὲν καταλάβῃ τοὺς διορύττοντας.*

munis de béliers (κριός, *aries*), et que Xénophon ne parle d'aucune autre machine, il est probable que les Grecs ont descellé les pierres au moyen de la pointe de leurs lances. Cette méthode était déjà connue des Assyriens ainsi que le prouvent des bas-reliefs de l'époque. L'ouvrage déjà cité de Layard nous représente un soldat occupé à démolir un rempart avec sa lance. Ce travailleur est protégé par un autre soldat qui tient en mains deux boucliers placés verticalement l'un au dessus de l'autre et du même côté. (1) A.

Le 3 avril 1867.

ENCORE L'ÉPITAPHE DE MYIA.

L'auteur d'une lettre que la directeur de la *Revue* a insérée pp. 125-128 de la livraison précédente commence par s'exprimer, ce dont je le remercie beaucoup, avec éloges sur l'explication que j'ai donnée, pp. 20-25, de l'inscription en vers latins composée à l'occasion de la mort d'une chienne et mise au jour à Auch au milieu des travaux de la construction d'un chemin de fer.

Cette explication, dit-il, pleine de science et de citations à l'appui, est par là même fort intéressante.

Cependant, quoiqu'il n'y trouve rien à reprendre au point de vue du latin, l'honorable correspondant croit que la pièce de vers a un autre sens, un *sensus obvius*, comme il dit, et auquel il serait assez difficile de renoncer.

Me serait-il réellement arrivé d'avoir eu quelque distraction, de n'avoir pas vu ce qui est évident et crève les yeux pour tout le monde? On a, il est vrai, quelquefois des absences d'esprit qui nous empêchent d'apercevoir ce qui est devant nos pieds.

Si c'est ici le cas, si mon explication, toute pleine de science et de citations à l'appui qu'elle est, n'a point rencontré la pensée de celui qui a composé l'inscription, je m'étonne que le correspondant de la *Revue* n'ait pas démontré, ou qu'il n'ait pas au moins essayé de démontrer, que le texte ne comporte pas la traduction que j'en ai faite et se refuse à l'interprétation que je lui ai donnée. C'est par là qu'il aurait fallu commencer. Car un auteur ne peut pas avoir, en écrivant les mêmes paroles, deux pensées différentes.

(1) Dans la partie de l'article insérée précédemment remplacez *Œlian* par *Ælian* dans l'indication des sources.

Mais peut-être l'interprétation du correspondant est elle si simple et si naturelle, que la produire équivaût à prouver la fausseté de la mienne. Il permettra, j'espère, que nous l'examinions ensemble, et, si nous trouvons qu'il en est ainsi, je me rangerai de son avis.

Mon contradicteur soutient que Myia est une petite chienne, une chienne de salon, et non pas une chienne de garde, une chienne de basse-cour; que c'est la maîtresse qui parle, que c'est elle qui a rédigé l'épitaphe, et non pas le maître; enfin que *licentiosa* se comprend parfaitement bien, qu'il n'a, par conséquent, pas besoin d'être considéré comme une erreur commise par le tailleur de pierres qui aurait oublié d'ajouter un *e* à la fin du mot.

Voyons quels sont les arguments et les considérations qu'il fait valoir à l'appui de ces thèses.

Comparant l'épitaphe de Myia avec les deux morceaux de Catulle sur le moineau de Lesbie, il dit : « Le moineau ne quittait pas le giron de sa maîtresse, *nec sese a gremio illius movebat*, elle le tenait dans son sein, *in sinu tenere solet;* le chien était traité de même, car les termes sont identiques, et il n'y a pas moyen de voir autre chose dans *quae quum viveret* IN SINU *jacebat*. »

Il n'y a pas moyen d'y voir autre chose? C'est donc en vain que j'ai établi par des exemples tirés de bons auteurs que l'expression *in sinu jacebat* peut signifier autre chose et qu'elle signifie autre chose ici. En parlant comme il le fait, le correspondant oublie du reste qu'il a dit lui-même qu'il n'y avait rien à reprendre à mon explication au point de vue du latin.

« Myia était nommée ainsi, dit encore le correspondant, sans doute à cause de sa petitesse. »

Il y a eu dans l'antiquité plusieurs femmes qui portaient le nom de Myia. Pourquoi une chienne de basse-cour, plus petite dans tous les cas qu'une femme, n'aurait-elle pas pu être appelée ainsi?

« Nous doutons qu'un homme puisse ainsi déplorer la perte d'un chien, surtout d'un chien de garde ».

Pourquoi en douter, si ce chien lui a rendu des services? N'avons-nous pas même un exemple de ce que le correspondant révoque en doute dans l'épitaphe que rapporte Burmann, t. II, p. 292? Cette épitaphe est conçue ainsi :

Longo ac fido amore probatus domino,
senio confectus, servata stirpe hic jaceo.
Hoc me sepulcri honore dignatus est herus.

« Une autre circonstance vient appuyer cette manière de voir, » (c'est-à-dire que c'est une femme plutôt qu'un homme qui a composé l'inscription). « Il ne s'agit pas ici d'une épigramme destinée à figurer dans un recueil, d'un jeu d'esprit dans lequel le poëte peut feindre des sentiments qu'il n'a pas, mais d'une véritable inscription funéraire, gravée sur une plaque de marbre blanc, ce qui suppose un tombeau. »

Que c'est sur une plaque de marbre blanc que se trouve gravée l'épitaphe de Myia, c'est ce que l'auteur de la lettre a peut-être lu dans la *Revue critique*, qui a aussi publié cette pièce de vers dans son nº 4 de 1866, mais il ne l'a pas vu dans mon article. Cependant en entrant en matière il a l'air de dire qu'il ne la connaît que par la communication que j'en ai faite.

Quoiqu'il en soit, n'est-elle pas aussi une véritable inscription funéraire que l'inscription que je viens de citer? A-t-elle été faite pour figurer dans un recueil? Le correspondant s'imaginerait-il par hasard qu'en général les pièces qui se trouvent dans l'Anthologie latine ont été écrites pour figurer dans l'Anthologie? Ou l'Anthologie n'a-t-elle pas été composée avec ces pièces auparavant éparses?

« Un homme pourrait-il, oserait-il consacrer un monument à un chien, surtout à un chien du genre de celui-ci? »

Mon dieu, que voulez-vous que je réponde, si ce n'est que le *herus* de tantôt l'a bien pu et l'a bien osé?

« Cela n'est-il pas au contraire beaucoup plus naturel chez la dame d'un certain rang, dont la sensibilité et l'attachement à ces animaux sont si connus? » Et plus loin: « D'où l'on devrait conclure que la maîtresse était une femme chaste et vertueuse. »

D'abord je ne vois pas que cela serait plus naturel de la part d'une dame. Ensuite l'auteur de la lettre se fait une idée bien fausse des dames romaines qui entretenaient pour leur amusement de petits chiens de salons. Elle n'était pas d'un certain rang, elle n'était ni sensible ni chaste ni vertueuse, celle que Martial, 1, 83, nous fait connaître en disant:

Os et labra tibi lingit, Maneja, catellus.
Non miror, m.... si libet esse cani.

Elles n'étaient ni sensibles nî chastes ni vertueuses, celles dont Juvénal, 6, 652-654, nous parle en ces termes:

Spectant subeuntem fata mariti
Alcestim et, similis si permutatio detur,
morte viri cupiant animam servare catellae.

Elles n'étaient non plus ni sensibles ni chastes ni vertueuses, les Lesbie de Catulle, les Délie de Tibulle, les Cynthie de Properce, les Lydie d'Horace et les Corinne d'Ovide. Appartenant à la classe des libertinae et des togatae dont parle Horace S. 1, 2, 48 et 63, elles étaient moins respectables, beaucoup moins, que les dames du demi-monde de nos jours. C'est triste, si vous voulez, mais c'est ainsi. Qui peut lire, par exemple, le treizième et le quatorzième morceaux du deuxième livre des Amours d'Ovide, sans éprouver de l'indignation et du mépris pour la maitresse du poëte de Sulmone? Voyez, au surplus, sur ce chapitre Hertzberg, *Quaestiones Propertianae* pp. 31-40.

Quant aux chiens de garde à l'aide desquels on cherchait à mettre sa demeure à l'abri des tentatives, non seulement des voleurs, mais aussi et surtout des amants, alors que ceux-ci trouvaient un malin plaisir à surmonter ces obstacles, il en est question en différents endroits, entre autres dans Horace, Epod. 5, 57-58, dans Properce, 3, 16, 13-18, dans Tibulle, 1, 6, 31-32 et 2, 4, 32, dans Ovide, Am. 2, 19, 37-42.

Les mots

quae, quum viveret, in sinu jacebat
somni conscia semper et cubilis

sont traduits comme suit : « Pendant sa vie, elle restait couchée dans mon giron, toujours elle partageait mon sommeil et ma couche. » Pour être exact il aurait fallu : « Pendant sa vie elle restait couchée dans mon giron, partageant toujours mon sommeil et ma couche. »

Voilà donc la maîtresse constamment, ou, si vous le préférez, presque constamment au lit avec sa petite chienne, durant la vie de celle-ci. Je ne parle pas de l'absence de toute citation qui serait de nature à rendre probable que *conscia somni* peut signifier « partageant mon sommeil ».

Dans le commentaire il est dit : « *Conscia*, qui est dans le secret de; *somni conscia*, expression discrète, qui convient dans la bouche d'une femme. »

Quelle prude que cette Romaine? Elle n'ose pas dire : mecum catella in cubili dormiebat. Pour ne pas blesser les sentiments de pudeur, elle préfère dire : somni mei conscia erat catella et cubilis, « ma chienne était dans le secret de mon sommeil et de ma couche »; sans s'apercevoir qu'un pareil langage est indécent dans la bouche d'une femme quelconque et tout à fait impossible dans la bouche d'une femme chaste et vertueuse.

Si jusqu'à présent l'erreur du correspondant peut être excusable, préoccupé qu'il était d'une idée qu'il avait conçue et choyée de prime abord, on a de la peine à comprendre son aveuglement et son manque de sureté, au point de vue du latin comme au point de vue des idées, dans l'explication du distique :

Latrares modo, si quis adcubaret
rivalis dominae licentiosa [*e*].

« Le changement de *licentiosa* en *licentiosae* n'est pas appuyé suffisamment par la faute d'orthographe qui se trouve dans *sevire.* »

Je n'ai pas dit cela non plus. J'ai dit que *licentiosa* était le résultat d'un oubli, parce que *licentiosa* ne donne aucun sens convenable. Qu'il en est réellement ainsi, c'est ce que le correspondant nous prouve abondamment lui-même. Car tous les efforts qu'il fait pour trouver dans le distique une pensée raisonnable sont des efforts manqués.

Ces efforts sont au nombre de trois, et peut-être en fera-t-il encore d'autres; car il prétend que la phrase offre plusieurs sens entre lesquels on n'a que l'embarras du choix.

Le premier sens, celui qui est le moins grave, d'après lui, est ceci : « Tu aurais aboyé, tu aboyais seulement si quelque rival (quelque chien rival sans doute) venait se placer auprès de ta maîtresse; alors tu ne gardais plus de bornes. »

D'abord « tu aurais aboyé » et « tu aboyais » est-ce la même chose? Puis, si c'est un chien qui entre dans la maison, n'y a-t-il pas à parier dix contre un qu'au lieu d'être, au sujet des bontés de la maîtresse, le rival de Myia, qui est une chienne, il sera au contraire bientôt son ami et que la plus grande intimité ne tardera pas à s'établir entre eux? Ensuite, est-ce que *adcubare alicui* signifie jamais « venir se placer » ou simplement « se placer auprès de quelqu'un »? Enfin comment est-il possible que le mot *licentiosa,* qui fait partie de l'incise *si quis adcubaret rivalis dominae* et que le correspondant n'en sépare par aucun signe de ponctuation, équivale à la phrase : « alors tu ne gardais plus de bornes »? Il aurait fallu quelques citations bien choisies pour donner au moins une apparence de fondement à toutes ces choses singulières.

Un second sens, celui-là aussi moins grave, c'est « en ponctuant après *adcubaret :* » (c'est-à-dire en écrivant

Latrares modo, si quis adcubaret,
rivalis dominae licentiosa)

« tu aboyais seulement si on se plaçait auprès de moi, car tu étais jalouse à l'excès de ta maîtresse. »

De cette manière *rivalis* devient substantif féminin et aura pour complément *dominae* devenu génitif. Or *rivalis* est substantif masculin et ne se dit que des hommes ou des mâles de certains animaux. Puis *rivalis* ne signifie pas « jaloux »; c'est zelotypus qui signifie « jaloux ». Quant à *licentiosa* traduit par « à l'excès » une citation faite à l'appui n'aurait pas été inutile.

Continuons; peut-être que le troisième essai sera plus heureux.

« Mais il y a un sens plus grave. Le chien veillait sur sa maîtresse pendant la nuit : « Myia, tu n'es plus, quel malheur! Si tu vivais encore, tu aboierais à l'instant si pendant mon sommeil on venait me surprendre »; d'où on devrait conclure que la maîtresse était une femme chaste et vertueuse. Cependant si on admettait ce sens, il ne faudrait pas le prendre plus au sérieux que la pièce ne le comporte ».

Avant tout, Monsieur, ayez la bonté de me dire jusqu'où vous voulez que la pièce comporte le sens que vous qualifiez de grave et que vous me conseillez de ne pas prendre au sérieux plus qu'il ne faut?

Tantôt vous avez soutenu que la petite chienne partageait toujours le sommeil et la couche de sa maîtresse. Expliquez-moi comment vous pouvez assurer à présent qu'elle veillait sur elle pendant la nuit?

« Si tu vivais encore », dans quels mots du texte trouvez-vous cela?

« Tu aboierais à l'instant », *latrares modo*. Est-ce que *modo* signifie « à l'instant »?

Si pendant mon sommeil on venait me surprendre », *si quis accubaret rivalis dominae licentiosa*. Avez-vous jamais trouvé quelque part que *accubare alicui* peut avoir le sens de *surprendre quelqu'un?* Et les deux mots de la phrase qui restent encore, *rivalis licentiosa*, signifient-ils maintenant « pendant mon sommeil »?

Enfin croyez-vous réellement qu'une aimable et bonne créature de petite chienne soit en état de défendre la vertu d'une matrone surprise pendant son sommeil?

Omnia jam fient, fieri quae posse negabam.

On dirait que l'honorable auteur de la lettre à laquelle je réponds a voulu lui seul justifier ce que j'ai dit, p. 102 du présent tome de la *Revue*, en parlant de plusieurs commentateurs expliquant diversement le même passage : « *Sauvons la lettre, sauvons la leçon des*

manuscrits, en l'expliquant tant bien que mal! » *De là, pour maintenir un passage tel que le fournissent les documents écrits, c'est-à-dire fautif, souvent dix interprétations différentes, les unes plus invraisemblables que les autres.*

Quant à la valeur littéraire de l'épitaphe de Myia, épitaphe remplie de malice et de sel, comme je l'ai fait voir, mon contradicteur a préféré en faire une chose anodine, mais fade et dépourvue de goût, et qu'il n'a pas eu tort vraiment de mettre au-dessous des hendécasyllabes de Catulle sur le moineau de Lesbie.

X. Prinz.

Liége, juin 1867.

ÉPITAPHE D'UN SAGE DE LIMYRE.

La discussion à laquelle nous venons de nous livrer dans l'article précédent, me rappelle une autre épitaphe, grecque cette fois, et bien plus difficile à comprendre que l'épitaphe de Myia en vers latins. Si l'honorable correspondant de la *Revue* auquel j'ai eu l'honneur de répondre, peut l'expliquer sans faire subir aucun changement au texte qui en a été conservé, alors *erit mihi magnus Apollo.*

Voici cette épitaphe telle qu'elle se trouve gravée sur le marbre, d'après la copie qu'en a donnée M. Welcker, vol. 6, p. 98, de la nouvelle série du Musée Rhénan. En la transcrivant j'emploirai, pour plus de facilité, des lettres minuscules ordinaires au lieu des lettres onciales dans lesquelles elle est écrite.

ϑ. κ.

ην
ημηνωςημηνφωνκαιπνευμακαιειδος
— αρπτοκουφωτος —
αισιοςεμφιλοτητικαιολβιοςεμπραπιδεσσι
μηδεναγανφρονεωνϑνηταδεπανϑορου
ηλϑοναπηλϑοναμεμπτοςαμηϑεμιςουκεδοκευια
ειτημηνπροτερονειτεχρονοιςεσομαι
παιδευϑηνπαιδευσακυτοςκοσμοιοπεδησα
ϑειαςεξαϑαναϑονφωσιφσασαρετας
κευϑιγαιαφιληϻετιδαγνονομωσονονηλη
πασιφιλητος ανηρτη σλυκιησλιμυ
ρων ψυχιονευδ ❦ οϑεχον.

De ce griffonnage M. Welcker a fait :

Ἤμην ὡς ἦμην φωνὴν καὶ πνεῦμα καὶ εἶδος,
  ἀρτιτόκου φωτὸς ψύχιον ἐνδόθ' ἔχων,
αἴσιος ἐμ φιλότητι καὶ ὄλβιος ἐμ πραπίδεσσι,
  μηδὲν ἄγαν φρονέων, θνητὰ δὲ πάνθ' ὁρόω[ν].
ἦλθον, ἀπῆλθον ἄμεμπτος, ἃ μὴ θέμις οὐκ ἐδόκευσα,
  εἴτ' ἦμην πρότερον, εἴτε χρόνοις ἔσομαι.
παιδεύθην, παίδευσα, κύτος κόσμοιο πέδησα,
  θείας ἐξ ἀθανάτων φωσὶ φ[ρ]άσας ἀρετάς.
κεύθει γαῖα φίλη με. τί δ' ἁγνόν; ὅμως ὀνομήνῃς·
  πᾶσι φιλητὸς ἀνὴρ τῆς Λυκίης Λιμύρων.

Cela ne me paraît pas partout fort intelligible, même à l'aide des notes latines que M. Welcker y a ajoutées en guise de commentaire.

Ne serait-ce pas plutôt de la manière suivante qu'il faut rétablir le texte de cette inscription?

Ἤμην, ὡς ἦμην φωνὴν καὶ πνεῦμα καὶ εἶδος
  ἄρτι τε καὶ φωτὸς ψύχιον ἐνδόθ ἔχων,
αἴσιος ἐμ φιλότητι καὶ ὄλβιος ἐμ πραπίδεσσι,
  μηδὲν ἄγαν φρονέων, θνητὰ δὲ πάνθ' ὁρόων.
Ἦλθον, ἀπῆλθον ἄμεμπτος, ἃ μὴ θέμις οὐκ ἐδόκευσα
  εἴτ' ἦμην πρότερον εἴτε χρόνοις ἔσομαι.
Παιδεύθην, παίδευσα, κύτος κόσμοιο πέδησα,
  θείας ἐξ ἀθανάτων φωσὶ φράσας ἀρετάς.
Κεύθει γαῖα φίλη με. Τί δ' ἁγνὸν ὅμως ὀνομήνῃς,
  « Πᾶσι φιλητὸς ἀνὴς τῆς Λυκίης Λιμύρων. »

En français on pourrait traduire ce texte grec :

« Lorsque naguère j'avais de l'homme la voix, l'esprit, le corps et « l'âme, j'étais doué de sentiments d'amitié, d'une grande intelligence, « dépourvu d'ambition, voyant tout périssable. Je suis venu, je suis « parti sans tache ; je n'ai point recherché, secret impénétrable, si « j'existais avant et si après j'existerais encore. J'ai appris, j'ai en- « seigné, j'ai enchaîné les passions du monde en répétant aux hom- « mes que c'est des immortels que leur viennent les vertus divines. « La terre chérie me couvre. Cependant quelle parole pieuse pronon- « ceras-tu (sur moi)? « *A tous il était cher le citoyen de Limyre* « *en Lycie.* »

Comme on le voit, l'homme sur le tombeau duquel se trouvait cette

inscription, avait de son vivant pratiqué et enseigné les vertus morales sans se préoccuper des questions métaphysiques souvent difficiles à résoudre.

C'est M. Welcker qui s'est aperçu que le second hémistiche du premier pentamètre a été mis à la fin de l'inscription. *Versus primus*, dit-il, *alter et tertius minore spatio disjuncti sunt quam reliqui, unde licet conjicere totum pentametrum primum ab initio omissum postmodo interpositum esse, ut in primo versu syllaba ην superscripta est, sed dimidium ad finem rejectum quia in arctiore spatio aegrius exsculperetur.*

Des erreurs nombreuses et plus ou moins considérables ont été commises par le tailleur de pierres qui ne savait probablement ni lire ni écrire et qui imitait tant bien que mal le modèle qu'on lui avait remis. C'est ce qui devient évident quand on pense qu'au second vers αρποκου et au neuvième ονηλη sont des lettres qui ne forment pas des mots grecs ni des mots d'aucune langue.

M. Welcker a changé αρποκου en ἀρτιτόκου. Ce mot ne me semble pas convenir dans la phrase. Car il ne s'agit pas d'un homme nouveau-né, mais de l'homme en général. De plus il ne fournit pas de liaison avec ce qui précède et rend toute construction impossible. En adoptant ἄρτι τε καὶ nous aurons une phrase fort correcte. Le génitif φωτός deviendra complément de φωνὴν καὶ πνεῦμα καὶ εἶδος, comme il l'est de ψύχιον. Ce dernier terme est rare. Il est formé de ψυχή comme ποίμνιον de ποίμνη et n'est point diminutif pour la signification, pas plus que ἀργύριον, στόμιον et d'autres. Sur la périphrase ὡς ἦμην ἔχων, pour ὡς εἶχον, voir la grammaire de K.-W. Krüger, § 56, 3, 1-4.

En lisant, au vers 5, ἃ μὴ θέμις, sc. δοκεῦσαι, on pense involontairement à Horace, Carm. 1, 11, 1 :

> *Tu ne quaesieris, scire nefas, quem mihi, quem tibi*
> *finem di dederint.*

La circonlocution κύτος κόσμοιο paraît signifier les passions et les intérêts mondains, en opposition des θεῖαι ἀρεταί dont il est question dans le vers suivant. On trouve κόσμος fréquemment avec ce sens dans le Nouveau-Testament. Naeke, qui dans ses *Schedae criticae* parle longuement des différentes significations de ce mot, ne dit rien de celle-ci.

Il est à remarquer que θείας doit être prononcé comme ne formant qu'une seule syllabe. Voilà une synizèse dont on trouve peu d'exemples.

Les mots τί δ'ἁγνὸν ὅμως ὀνομήνῃς ne doivent pas être, me semble-t-il, séparés en deux propositions. *Quoique la terre me couvre, quoique je sois mort et que je ne puisse pas entendre, cependant quelle pieuse parole vas-tu prononcer sur mon tombeau?* Le verbe ὀνομαίνω a ici le sens de ὀνομάζω dans la phrase d'Euripide, Phoen. 407 : οὐδ' ὀνομάσαι δύναι' ἄν, ὡς ἐστὶν φίλον. X. PRINZ.

Liége, juin 1867.

ESSAIS SUR L'HISTOIRE POLITIQUE DES DERNIERS SIÈCLES,

PAR JULES VAN PRAET.

In-8°, 433 p. Bruxelles, Bruylant-Christophe et Cie, 1867.

L'histoire, dans sa signification la plus large, est le récit des faits et des événements relatifs à certains peuples ou à l'humanité tout entière. C'est ainsi que l'entendirent les écrivains de tous les temps et particulièrement les anciens. Ces derniers l'avaient conçue sur le même plan que leur philosophie; l'universalité des connaissances devait y entrer. Cela ne fut pas un mal; car, s'il en avait été autrement, que de choses resteraient ignorées sur l'état moral et intellectuel des premiers peuples! Mais ici, comme partout ailleurs, s'est fait sentir la loi du progrès; l'analyse est intervenue, et l'histoire a fini par être considérée sous différents aspects. Non-seulement nous avons l'histoire militaire, l'histoire commerciale, l'histoire littéraire etc., mais, à côté du récit des faits et des événements concernant tel ou tel peuple, tel ou tel siècle, il y a, de nos jours, la philosophie de l'histoire, et l'histoire politique proprement dite.

Sous l'empire des doctrines anciennes, on devait nécessairement s'arrêter à la surface, se borner à raconter tout ce qui s'était passé, sans en rechercher la cause. L'histoire n'était guère autre chose, dit quelque part Lerminier, qu'une série d'annales, *annalium confectio;* on ne soupçonnait pas même l'existence des lois générales. Si cependant, par exception, quelques esprits philosophiques voulaient pousser plus loin leurs investigations et remonter aux causes, ils se trouvaient bientôt arrêtés. La loi mystérieuse qui avait présidé à tout ce qui était arrivé à l'humanité, se résumait, le plus généralement, par un seul mot : *le destin,* loi inexorable qui enchaînait les dieux eux-

mêmes. Les écrivains anciens abandonnaient le monde à la fatalité ou au hasard. Tacite doutait si c'est le destin, une nécessité immuable ou le hasard qui donne l'impulsion aux choses humaines : *sed mihi, hœc et talia audienti, in incerto judicium est fatone res mortalium et necessitate immutabili, an forte volvantur* (*Ann. VI*, 22). Les stoïciens n'admettaient qu'une chaine éternelle de causes, à laquelle ils rattachaient le monde. Le Jupiter antique gouverne, ou du moins semble gouverner, tout à son gré, mais il n'en est pas moins l'esclave d'une décision souveraine, décision immuable, inévitable même pour les dieux. Des poètes et des historiens grecs admettent bien une sorte de Providence; mais ce mot n'a rien de commun avec l'acception qu'il a reçue aujourd'hui. La jalousie des dieux, provoquée par tout bonheur extraordinaire, devient un axiome prouvé par l'expérience générale de la vie. Cette vérité incontestable n'avait pas échappé à Fénélon, cet aimable écrivain tout imprégné du génie antique. Après avoir décrit le bonheur champêtre goûté par les bergers qu'Appollon avait civilisés, « Les dieux mêmes, ajoute-t-il, devinrent jaloux des bergers : cette vie leur parut plus douce que toute leur gloire et ils rappelèrent Apollon dans l'Olympe ». Aussi, dans Hérodote, l'envie et la vengeance du *Daimonion* sont les grands ressorts des événements, les causes des catastrophes les plus décisives.

Sans doute les païens reconnaissaient une certaine influence de la divinité dans les choses humaines, et cela explique la confiance du peuple dans les oracles, qu'il considérait comme d'irrécusables manifestations de la volonté céleste. Mais on ne pouvait en arriver à l'idée d'un monde régi par une intelligence souveraine, unique : la multiplicité des dieux ne le permettait pas. L'unité d'action ne pouvait exister, car rien ne s'opposait à ce que quelque divinité jalouse de l'humanité, en punissant toute élévation, toute distinction individuelle, dans le seul but de mieux rappeler l'universelle dépendance, ne vint contrecarrer une autre volonté surnaturelle plus bienveillante, et briser ainsi l'unité de vues qui aurait pu présider à la direction des affaires de ce monde. Ainsi Thucydide et Aristote, tout en ne rejetant pas, avec Euripide et Aristophane, le gouvernement divin des choses humaines, n'admettaient, cependant, qu'un certain gouvernement temporel de la Providence, dépendant nécessairement du caprice de divinités jalouses, qui ne s'entendaient pas toujours entre elles, et se vengeaient, par un tremblement de terre ou par une peste, de nations uniquement coupables d'être trop prospères et trop heureuses.

Les peuples modernes éclairés par les lumières du christianisme ont admis la Providence, c'est-à-dire, l'idée d'un Dieu gouvernant seul le monde selon sa volonté toute-puissante. Or c'est cette action providentielle que se sont proposé de mettre au grand jour ceux qui ont écrit sur la philosophie de l'histoire. Selon eux, il serait impossible d'arriver à une parfaite appréciation des choses humaines, si l'on ne tient compte de leur liaison intime avec le principe divin qui les régit et les meut intérieurement. « Sans l'idée d'une Providence qui gouverne et dirige le cours entier des destinées humaines; sans l'idée d'une vertu divine et libératrice qui mène l'humanité vers sa délivrance finale, l'histoire entière ne serait qu'un labyrinthe sans issue, qu'un amas confus de ruines et de décombres des siècles passés, qu'une grande tragédie sans exposition et début, sans fin et dénouement; et c'est aussi la triste et douloureuse impression que nous laissent plusieurs grands historiens de l'antiquité » (1). La philosophie de l'histoire a donc pour objet d'établir la liaison des événements qui ont eu lieu dans l'humanité et surtout de donner l'idée qui préside à tout ce mouvement, autant qu'elle peut être saisie par la pensée. C'est parce qu'elles admettaient cette idée que toutes les puissances souveraines ajoutaient, à leurs titres de majesté, *par la grâce de Dieu.* Les écrivains qui se sont livrés à la recherche de ce principe sont Bossuet, Vico, Herder, Schlégel. Si Bossuet étudie les causes générales des événements pour en tirer les lois universelles qui gouvernent les affaires humaines, Vico, dans *La Science Nouvelle,* prétend « faire une démonstration de fait, une démonstration historique de la Providence, une histoire des décrets par lesquels cette Providence a gouverné à l'insu des hommes et souvent malgré eux la grande cité du genre humain ». Qui, pour le dire en passant, ne serait frappé de l'analogie de ces dernières paroles, avec ce qu'écrit l'auteur du livre que nous examinons? « Ainsi se décompose pièce à pièce la machine dont l'ensemble constituait la société du moyen âge. Les hommes d'alors ne virent pas comme nous le voyons le progrès de ce travail. Ce qui nous frappe avec évidence était caché pour eux. Les événements, les transformations sociales qui ont le plus d'éclat aux yeux de la postérité éloignée, passent souvent inaperçus pour les contemporains et pour les spectateurs rapprochés ».

Mais comme, en philosophie, la prescience divine ne détruit pas le libre arbitre de l'homme, de même, en admettant le dogme de la Pro-

(1) Schlégel. Philosophie de l'histoire. Tome second, p. 158.

vidence, on ne peut nier la spontanéité de la raison humaine, la part qu'elle prend au mouvement des nations, aux longues guerres qu'elles se font parfois pendant plusieurs siècles. « Sans cette liberté, qui existe dans l'homme, dit encore Schlégel (ibid. p. 157), sans cette faculté d'élection et de détermination, il n'y aurait pas d'histoire; sans l'idée de la liberté, la science de l'histoire est impossible, car si le libre arbitre n'était qu'une illusion psychologique, si aucune intention, et par là même aucune action proprement dite, n'avait lieu dans la vie de l'homme, si tous les événements étaient prédéterminés; alors la description historique de l'humanité, ou autrement l'histoire ne formerait qu'une branche des sciences naturelles; conséquence que repousse et dément le sens commun et le sentiment individuel ». Mais ce ne sont pas là les seules considérations qui prouvent combien il serait absurde et dangereux d'admettre le fatalisme en histoire. Que resterait-il encore des droits et des devoirs de la société? Non-seulement les actes de politique intérieure ou extérieure ne seraient plus susceptibles de moralité, mais la société ne serait ni bonne ni mauvaise; elle suivrait nécessairement, fatalement sa marche, sans qu'il lui fût donné de la précipiter ou de la ralentir, sans qu'aucun de ses membres pût la faire dévier un seul instant, et empêcher les générations futures de jouir, à leur temps, de la somme de bonheur qui leur était destinée. Il faut donc reconnaître à la société humaine une part d'action, une influence certaine sur sa marche générale; il faut reconnaître qu'il y a l'art de gouverner et que la science du pouvoir n'est pas un vain mot, un mot vide de sens; nous devons admettre enfin que « de grandes existences mises au jour par la main de Dieu » ont été « brisées bientôt après par la faute des hommes », et que plus d'une fois « des créations politiques ont paru se refuser à remplir les vœux de la Providence » (1).

Or c'est à l'examen de ce côté purement humain, détaché de la philosophie de l'histoire qu'on a donné le nom d'*histoire politique*. On y recherche dans le cœur de l'homme, dans les passions, dans les aspirations nobles ou basses de ceux qui jouissent du souverain pouvoir, l'intelligence et la solution de certains problèmes qu'offre l'histoire, l'explication des événements auxquels l'humanité a été soumise, et, en particulier, l'origine et la cause des luttes intérieures, des guerres qui surgirent entre les différentes nations et des traités qui y mirent fin.

(1) Van Praet, p. 59.

Un pareil travail est d'une utilité incontestable, mais il présente les plus grandes difficultés. Il suppose dans l'écrivain des études longues, réfléchies, consciencieuses, une profonde connaissance du cœur humain, de la vie politique surtout, et de ses ressorts les plus secrets. Pour en arriver là, il n'est pas nécessaire d'avoir été mêlé aux révolutions, ni de s'être trouvé à la tête des armées. Cela était bon dans les temps anciens, où l'histoire était avant tout militaire, et Villemain a raison de dire que tous les historiens de la Grèce étaient en même temps des hommes publics. Mais on peut, sans avoir participé à la vie des camps, connaître les passions et les peindre vivement, avoir une intelligence profonde des bouleversements politiques. La science politique s'apprend dans les cabinets et non sur les champs de bataille. Tout ce qu'on est en droit d'exiger, c'est que l'historien joigne à la science d'un homme d'État, une sagacité pratique, une raison mûrie par la réflexion, par l'étude, par l'expérience et par l'âge : Tacite ne commença à écrire l'histoire que dans un âge avancé.

La science historique ainsi entendue se trouve en germe dans les grands génies de l'antiquité, mais unie à l'exposition complète des faits et des événements. Thucydide ne se contente pas de raconter la guerre du Péloponèse, mais il cherche dans le caractère de l'un et de l'autre peuple, la cause des avantages que les Athéniens ont jusque là remportés sur les Spartiates ; il ouvre au lecteur le secret de leur haine et dévoile le but auquel tendent leurs efforts. Pour nous, s'il est permis de mêler les orateurs aux historiens, l'écrivain grec qui, sous ce rapport, se rapproche le plus des modernes, c'est Démosthène démasquant, dans ses Philippiques et son discours pour Ctésiphon, la politique astucieuse et conquérante de Philippe de Macédoine. Salluste eut Thucydide devant les yeux ; cet écrivain et Tacite furent les historiens politiques romains. Mais, comme nous le disions, s'ils font intervenir la pensée dans le récit des choses humaines, s'ils cherchent plus d'une fois, dans l'étude du caractère des rois ou de leur héros, la raison des événements qu'ils décrivent, ils ne font pas de la politique, qui est une science moderne, une étude à part : ils visent avant tout à dérouler, le plus complétement possible, la série des faits de la période historique qu'ils veulent nous faire connaître.

Cela ne veut pas dire que la philosophie de l'histoire ou l'histoire politique puissent se concevoir séparées des faits. Au contraire « une première instruction solide telle qu'on la reçoit dans les écoles, dit Schlégel (tome premier, p. 7), est une condition indispensable. Ce n'est

à la vérité qu'une liste de noms et d'événements, qu'un squelette de l'histoire, avec ses périodes et ses chiffres chronologiques, qu'on tâche alors de confier à la mémoire; mais cette instruction préalable est comme la base où l'on dressera, comme le cadre où l'on rangera plus tard ce qui ne peut être appris et approfondi que dans un âge plus mûr ». C'est ce que l'on fait sagement en Belgique; l'histoire politique ne se donne qu'à l'université aux futurs avocats, parce que, comme le disait M. Devaux à la Chambre des représentants (séance du 21 août 1835), « il serait difficile d'enseigner le droit public sans quelques notions sur l'histoire politique. Ce ne sont pas là des sciences qu'on puisse isoler, elles sont basées sur des faits et l'histoire politique seule les fournit ».

L'histoire politique, comme science spéciale, est moderne : c'est celle de l'Europe depuis la fin du 15e siècle. Avant cette époque, on n'admettait pas de lois générales, et la politique de cabinet n'avait pas pris naissance. « Il est peut-être utile, au temps où nous vivons, de définir ce qu'on entend par la politique d'un pays. En deux mots, c'est sa vie de tous les jours, mise en rapport avec ses institutions et avec les lois d'intérêt général en vigueur; ce sont les relations de tous avec le gouvernement, quelle que soit sa forme; ce sont les relations du gouvernement avec les États étrangers. Quand on fait connaître ces lois d'intérêt général et ses institutions, ces relations des peuples avec leur gouvernement, ces relations avec l'étranger, on écrit l'histoire politique » (1). Il y a un demi-siècle qu'un allemand, Heeren, a publié son *Manuel historique du système politique des États de l'Europe*. Dans cet ouvrage, qui devint bientôt classique, Heeren se proposait de faire connaître l'influence qu'ont eue sur l'état politique de l'Europe, d'une part, le changement dans la direction du commerce amené par les découvertes de Christophe Colomb et de Vasco de Gama, de l'autre, les modifications apportées dans l'art de la guerre par l'usage de la poudre à canon. Il ne s'arrêtait pas à la surface des événements, mais comme le dit son traducteur, il voulait pénétrer dans leur intérieur, explorer leûrs causes, saisir les idées et les vues dominantes de chaque siècle et le caractère personnel des hommes qui ont dirigé les affaires. L'apparition d'un tel ouvrage constituait un véritable progrès dans l'étude de l'histoire, mais il est loin de renfermer le dernier mot sur l'histoire politique. Que de découvertes depuis lors n'a-t-on par faites sur ce terrain! Des travailleurs

(1) Vau Praet, p. 7.

infatigables nous ont fait connaître « ce qu'ont pensé, dit ou écrit, sur les affaires que le sort a mises entre leurs mains, les esprits éminents ou hardis des temps modernes ». L'histoire politique est donc encore à faire ou à refaire. Voici l'idée que M. Van Praet se forme de ce travail : « Il s'agirait d'exposer les changements successivement survenus dans les principes, la forme et la conduite des gouvernements qui ont dirigé les affaires de ces grands États, l'accroissement ou la décroissance de leur force, leurs ambitions avouables ou déréglées, leur influence heureuse ou funeste sur le sort des populations, leurs relations militaires ou pacifiques entre eux avec les conséquences territoriales des guerres. Il faudrait faire la part du temps où les faits historiques se sont produits; celle du mouvement irrésistible des idées de l'humanité, et celle de l'action de ceux qui ont exercé le pouvoir; il faudrait rechercher ce qu'ont pensé, dit ou écrit sur les affaires, ces esprits éminents; comment ils ont jugé et traité les sociétés au sein desquelles ils ont vécu, en les comparant à celles qui les ont précédées; dans quelle mesure ils ont eu à cœur le bien-être des hommes ou leur propre satisfaction ». Comme le sujet traité par Heeren s'est depuis lors aggrandi! Comme les horizons se sont élargis! Cependant nous n'avons pas encore ce tableau. Le volume que nous examinons n'est, dit l'auteur, que ce qu'en peinture on appellerait une *préparation*. Ce n'est qu'un résumé, il est vrai, mais un résumé assez étendu puisqu'il comprendra deux volumes.

§ II.

Comme le titre l'indique, M. Van Praet se propose de nous faire connaître l'histoire politique des trois derniers siècles. Ce champ est extrêmement vaste. Mais l'auteur est à la hauteur de son sujet : il sait l'embrasser d'un coup d'œil sûr et le condenser dans une brillante synthèse qu'il soumet ensuite à une division aussi claire que rationnelle. Cette division est à son tour présentée, dans le corps de l'ouvrage, sous forme de différentes synthèses par lesquelles il commence et termine les séries d'événements se rapportant à chaque époque particulière. Grâce à cette méthode, le jour se fait et le lecteur ne craint plus de s'égarer au milieu de ces faits si multiples et si compliqués de l'histoire moderne.

Le volume comprend cinq dissertations composées à des intervalles assez longs, on nous le dit, mais se rattachant l'une à l'autre par la suite des événements et formant un véritable tout. Elles offrent un

intérêt qui va toujours croissant. Ce sont : I. *Introduction; les ducs de Bourgogne;* II. *Charles-Quint;* III. *Philippe II* et *le Taciturne;* IV. *Le cardinal de Richelieu — la première révolution d'Angleterre;* V. *Guillaume III.* Ces cinq notices correspondent, à peu près, aux cinq phases générales que présente l'histoire moderne de l'Europe septentrionale, jusqu'à la fin du siècle de Louis XIV. M. Van Praet les appelle : *Période féodale; période des guerres de famille; période des guerres d'État à État; période des guerres de suprématie se confondant par moment avec celle qui précède*; et enfin, *les périodes révolutionnaires.* Voilà pour le temps; voici maintenant pour l'étendue : si l'on ne tient pas compte des petits États qui, à leurs moments, ont aussi leur importance, l'Europe comprenait cinq principales grandes divisions territoriales portant les noms d'*Espagne*, de *France*, d'*Angleterre*, d'*Italie* et d'*Allemagne.* Les États secondaires étaient *Venise*, la *Suisse* et les *Pays-Bas.*

Nous connaissons le lieu de la scène, les acteurs et la division en actes, voyons en quelques mots la mise en scène de ce drame, qui ne commence qu'à la troisième époque, après les guerres anglo-françaises. « L'Espagne et la France, occupent le devant de la scène et se font la guerre. L'Angleterre ne figure, à cette époque, qu'au second plan, comme alliée de l'une des deux premières puissances ou comme arbitre. Son rôle deviendra un jour plus important que celui de la France et de l'Espagne. L'Italie et d'Allemagne, qui complètent le nombre des cinq grands États, occupent le troisième plan de la scène. C'est pour avoir la prépondérance d'abord en Italie, plus tard en Allemagne, que la France et l'Espagne, que plus tard la France et l'Autriche luttent entre elles. Elles se battent pour l'Italie, souvent en Italie. Elles se battent plus tard pour l'Allemagne, souvent en Allemagne. Telle est la disposition clairement indiquée de ce tableau européen. Tel est dans la succession des temps et sur la carte, l'aspect le plus sommaire que présente l'ouest de l'Europe depuis les guerres féodales » (1).

Quant aux Pays-Bas, qui doivent surtout nous intéresser nous autres Belges, s'il est impossible de les ranger parmi les grands États de l'Europe, du moins l'on peut dire qu'ils ont joué leur rôle, du commencement à la fin de ce drame, rôle souvent passif, si l'on veut; et qu'avant d'être privés de leur autonomie, ils avaient, pendant quelque temps, occupé l'une des premières places. Après cet aperçu sommaire,

(1) Van Praet, p. 15.

il nous reste à donner, des cinq notices, une analyse rapide, en insistant surtout sur le côté original de l'œuvre, car comme l'auteur le dit lui-même, il renferme « peut-être, sur certains événements et sur certains hommes, une manière de voir qui s'écarte un peu des idées reçues ». Mais auparavant disons quelques mots du système que paraît suivre M. Van Praet.

En écrivant l'histoire politique des trois derniers siècles, il ne s'est naturellement occupé des autres faces de l'histoire qu'autant qu'il est nécessaire pour l'intelligence de son sujet. Qu'on ne s'attende donc pas à trouver même sommairement le détail complet des faits compris dans les périodes qu'il veut nous faire connaître. Il s'adresse aux lecteurs qui connaissent au moins ce que nous avons appelé plus haut le squelette de l'histoire, et ne leur rappelle que les faits qui ont une importance réelle au point de vue politique; il les analyse avec une sagacité étonnante, les compare entre eux, les groupe et tâche d'y retrouver la pensée qui y présida. En effet la science politique, aux différentes époques de son histoire, n'est étudiée, dans ce livre, que dans ceux qui en furent la manifestation la plus frappante : cela est rationnel. Sans doute Charles-le-Téméraire et Louis XI, Philippe II, le Taciturne, Richelieu, Cromwell, De Witt, Guillaume III, Louis XIV sont peu de chose, quand on les place à côté de l'humanité tout entière, mais en faut-il conclure qu'ils n'ont exercé aucune influence sur la société au sein de laquelle ils ont vécu? Peut-on, sans nier l'évidence de l'histoire, soutenir raisonnablement qu'ils n'ont modifié en rien la marche du progrès et de l'humanité? Qui osera soutenir que si Charles-Quint n'eût pas existé, qu'il fût né cent ans plus tôt ou cent ans plus tard, la physionomie des derniers siècles fût restée absolument la même? Ce serait nier en même temps l'influence des relations diplomatiques, les résultats des guerres que ces grands personnages entreprirent, des alliances et des traités qu'ils ont faits. Mais l'étude de tout cela est précisément ce que nous avons appelé l'histoire politique. Quant à la loi qui préside à la décadence ou au développement des sociétés, loi qui s'accomplit parfois à leur insu, cela rentre plutôt dans la philosophie de l'histoire; mais il est difficile de traiter l'histoire politique, sans y toucher; puisque l'une ne se conçoit pas sans l'autre. C'est ainsi que M. Van Praet nous fait observer, dans la marche des siècles, comment dans chaque pays, le tiers état, le parti de la liberté, se développe petit à petit, quelquefois, contre la volonté des rois qui les gouvernent; comment ce

développement diffère selon les temps et les lieux, tantôt avance, tantôt rétrograde contre les prévisions des hommes, car « la logique du destin est rarement conforme à celle des hommes, et les sourires comme les rigueurs de la fortune nous consolent ou nous frappent le plus souvent loin du moment, loin du lieu, où l'intelligence la plus prévoyante s'y prépare et les attend » En effet « les peuples dans leur développement social ne suivent pas toujours une marche régulière. Les âges, en se succédant, amènent dans les sociétés des transformations incessantes, les voient se réunir par grandes masses ou se diviser par petits groupes, obéir à des pouvoirs s'étendant sur de vastes populations ou à des influences localisées, suivre de lentes directions, gravir de longues pentes ou subir brusquement des changements imprévus. » Mais si M. Van Praet s'exprime de la sorte, s'il parle du « courant du siècle », du « mouvement social », du « mouvement des idées », du « mouvement irrésistible des idées de l'humanité »; s'il nous dit que « les choses humaines obéissent à la loi d'un mouvement continu », ces considérations n'arrivent qu'accidentellement; car elles sont plus ou moins étrangères au sujet. Pour ceux donc qui n'admettent pas cette bifurcation des études historiques ou qui rejettent la distinction que nous faisions plus haut, entre la philosophie de l'histoire et l'histoire politique, le procédé de l'auteur est mauvais, car il semble être tout à la fois l'amoindrissement, sinon la négation, de la part d'influence qui revient à la société, sur la marche et le progrès de l'humanité, et un plaidoyer en faveur de l'influence exagérée, de l'action toute-puissante qu'exerceraient les rois sur les événements. C'est sans doute pour se justifier auprès de ceux-là, et non parce qu'il n'aurait pas eu une idée assez nette de ce qu'il voulait, que l'auteur dit : « Il est possible qu'en observant la marche des gouvernements, j'aie été entraîné par une préférence involontaire, ou par l'effet d'une habitude longuement et forcément contractée, à considérer plus spécialement *le côté personnel des événements historiques*, à donner *trop d'attention à l'action individuelle des hommes au sein des crises*. Cette tendance est peut-être assez naturelle, quand il s'agit d'époques où la puissance a été se concentrant et s'affermissant de plus en plus dans un petit nombre de mains. »

§ III.

Le XVme siècle sert de transition de la féodalité à la royauté. C'est, d'abord, à l'étude de la transformation lente mais progressive du

régime féodal en la forme monarchique, puis à l'examen du rôle qu'ont joué les ducs de Bourgogne et de celui qu'ils auraient pu jouer, qu'est consacrée l'*Introduction*. Tous les traits de la physionomie du moyen âge, la féodalité, la chevalerie, les communes se transforment peu à peu, au profit de la royauté. A la fin du XIVme siècle, à l'avènement des ducs de Bourgogne-Valois, rien ne rappelle le moyen âge si ce n'est la guerre anglo-française. Le roi de France après avoir été l'égal de ses vassaux a fait plus ou moins reconnaître sa suprématie. En Angleterre la puissance royale n'est pas amoindrie; cependant elle voit grandir chez elle les institutions représentatives qui acquerront plus tard une si grande importance. Quant *à la guerre de cent ans*, voici où l'on en est. Les Anglais, à la mort du Prince Noir, n'avaient conservé de leurs conquêtes en France que quelques points du littoral.

Les provinces constituant aujourd'hui la Belgique subissaient le contre-coup des événements de ces deux États. Ce qui caractérise la Flandre du XIIIme et du XIVme siècle, c'est un régime communal très-vigoureux. Dans un petit mémoire publié en 1829, sur l'origine des communes flamandes, M. Van Praet pensait, mais sans oser l'affirmer, que pour plusieurs d'entre elles « les droits dont elles ont joui plus tard, leur avaient été acquis peu à peu, dans une progression si lente, que personne n'avait jamais songé à les leur disputer », de sorte que les princes par leurs chartes primitives n'avaient eu qu'à sanctionner d'anciennes conquêtes. Or ce qui n'était pour lui qu'une hypothèse, tout au plus digne « d'un commencement de foi », est devenu dans l'essai une vérité historique. « La plupart des communes flamandes se sont donc formées en quelque sorte d'elles-mêmes, sans que leur existence repose sur un acte formel ou remonte à une date précise. Elles se sont créées aussi par agglomération insensible et par la conquête graduelle de leur indépendance. »

Pour plusieurs raisons, ces communes étaient entraînées à suivre une autre politique que leur prince. Forcément le comte de Flandre était enchaîné au parti de la France; il était vassal, souvent même parent du roi; au contraire, la population industrieuse des villes, penchait toujours du côté de l'Angleterre, d'abord par intérêt matériel, ensuite parce que le danger, pour leur liberté, ne pouvait venir que de la France. J. Van Artevelde, tout en partageant les sentiments de la bourgeoisie, eut assez d'empire sur lui-même pour ne pas prendre un parti absolu contre la France. Il fut tué, parce qu'il fut

trouvé trop puissant, car il y avait dans les communes quelque chose de l'esprit républicain. Mais, à l'avènement des ducs de Bourgogne, les communes affaiblies par la défaite sanglante de Roosebeke avaient perdu du terrain, et il était facile de prévoir qu'elles succomberaient bientôt. Philippe-le-Bon leur livra une dernière bataille et la paix de Gavre démontre combien la victoire était décisive.

Pour qui étudie l'histoire de notre pays, il est une chose qui doit exciter l'étonnement. Comment le duché de Bourgogne, après avoir quelque temps jeté un si vif éclat, s'est-il si promptement éclipsé, pour n'être plus qu'une proie propre à exciter les convoitises des grandes puissances? C'est à la résolution de cette question que M. Van Praet consacre ensuite des considérations du plus haut intérêt et de la plus grande justesse; considérations neuves et qui lui sont toutes personnelles. Selon lui, si la Bourgogne n'est pas devenue un État plus considérable, digne de peser par son influence sur la politique et les destinées de l'Europe au même rang que la France, si l'Europe moderne s'est constituée sans elle, la faute en est à l'impéritie des ducs qui la gouvernèrent. Deux choses, dit l'auteur, sont nécessaires pour réussir : la chance et le génie, la Bourgogne n'eut que la première.

Elle séparait la France de l'Allemagne et des côtes de la mer du Nord; ses ressources étaient immenses et sa population bien que quelquefois turbulente, formait un tout assez homogène et n'aspirait pas à un autre régime. Les royaumes voisins se faisant la guerre depuis longtemps étaient épuisés; la France, dans le désordre et dans l'anarchie, subissait le gouvernement le plus faible; l'Angleterre était travaillée par *la guerre des deux Roses;* les ducs avaient enfin des alliances de famille en Allemagne, des liens d'intérêt et de politique en Angleterre; mais ils ne furent pas à la hauteur de leur mission; Jean-sans-Peur et Philippe-le-Hardi ne firent rien pour augmenter l'éclat et l'influence de la maison de Bourgogne. Philippe-le-Bon fut celui qui eut le sentiment le moins incomplet de sa mission. Ce fut sans aucun doute un prince possédant les plus brillantes qualités, le personnage le plus important de son époque, et il exerça sur la marche des démêlés de la France et de l'Angleterre une grande influence, mais sans avantage pour ses États. C'est grâce à lui que se fit le traité de Troyes. M. Duruy veut l'innocenter de cet acte dû à une vengeance personnelle. Mais M. Van Praet est d'un sentiment contraire; selon lui, ce fut, dans la vie du duc, un déshonneur et un contraste, car

« l'esprit de vengeance quelque légitime qu'on puisse le prétendre ne justifie nullement une telle action. Le duc de Bourgogne, dans cette circonstance, a partagé et facilité le crime d'une femme dont le souvenir est odieux ». Il n'a pas même pour lui le honteux axiome, *la fin justifie les moyens :* il ne retira rien de ces luttes, pour l'agrandissement ou le bien-être de ses États.

Quand Charles-le-Téméraire lui succéda en 1467, les circonstances étaient bien changées. En France régnait Louis XI; ce prince dont M. Van Praet trace un portrait de main de maître, était un génie pénétrant et contenu dont la politique fut uniformément astucieuse et méchante. Ses talents diplomatiques étaient pleins de subtilité et mêlés de bassesse, de minuties, de trahisons, de cruauté. « La lutte de ce roi avec Charles-le-Téméraire compte parmi les grands duels de l'histoire, parmi ces rivalités d'homme à homme qui se reproduisent et se personnifient plus tard en François I et Charles-Quint, en Philippe II et le prince d'Orange, en Louis XIV et Guillaume III ».

Il ne nous appartient pas de décrire cette lutte. Constatons seulement que le plan que M. Van Praet suppose avoir été conçu par Charles-le-Téméraire, est vaste comme son ambition. « Il voulait, pas tout-à-fait au même moment peut-être, mais à des époques rapprochées et au prix d'efforts extraordinaires, être empereur d'Allemagne après Frédéric III, roi de Bourgogne, conquérant de la France ». Ces projets on les déduit de ce qu'il a fait, car peut-être ne se traça-t-il jamais un plan bien précis. Pour les réaliser, il lui fallait s'appuyer sur la ligue des princes français, en guerre avec leur roi, et sur l'alliance anglaise. Mais pour différentes causes qui lui sont personnelles, il ne réussit qu'à moitié dans ces tentatives d'alliance. Autant il fut grand par l'étendue de ses projets, autant il fut petit par son inexpérience et son inhabileté. Vaincu par les obstacles qu'il rencontrait en attaquant directement la France, il se proposait, comptant sur l'Angleterre, d'étouffer la royauté française entre deux invasions. Mais les événements ne répondirent pas à son attente. Qui sait si, en recevant ses États intacts, Charles-Quint n'en eût pas fait un royaume de Belgique ou de Gaule-Belgique? Tout porte à le croire.

§ IV.

Avec Charles-Quint apparaît la grande politique. « Désormais les rois négocient en secret, et il devient aussi nécessaire de sonder leurs pensées que d'observer leurs actions ». Les royautés de France,

d'Angleterre et d'Espagne sont sorties triomphantes de la lutte et se sont définitivement constituées. Les rois commencent les guerres extérieures, dans le seul but de faire des conquêtes; alors naissent les idées d'équilibre européen, et d'alliance entre les États.

La 1re partie du XVIme siècle, comprend la lutte de la France et de l'Espagne au sujet de l'Italie. Quel qu'ait été le prétexte mis en avant par les deux parties belligérantes, il est certain que le but final était la suprématie européenne : c'est là le caractère de toutes les guerres de ce siècle.

Nous ne suivrons pas M. Van Praet décrivant cette guerre dans ses différentes phases. Charles VIII, Louis XII, Maximilien, Jules II, ne sont pas encore les vrais représentants de l'ère moderne. La politique est trop indécise et trop changeante. « Tout y est encore déterminé non par l'intérêt durable des peuples, dit Heeren, mais par l'intérêt fugitif des souverains; aussi jamais une alliance solide, mais de perpétuelles vicissitudes. »

Nous ne raconterons pas non plus, même en abrégé, ce que l'auteur nous dit sur la reprise et la continuation de cette lutte, lorsqu'elle eut enfin pour acteurs, d'une part, Charles-Quint, ce politique froid et calculateur, lent et patient qui « a le plus contribué à fonder et à consolider le régime des gouvernements modernes », et, d'autre part, le brave, l'aventureux, mais irréfléchi et versatile François I. Si ce roi, dont on nous donne un si charmant portrait, eût été d'une bravoure moins imprévoyante, « s'il eût été aussi sagace en politique qu'il était intrépide à la bataille, il eût peut-être, en ralliant fortement l'Angleterre, l'Allemagne protestante et quelques-unes des républiques d'Italie, balancé et contenu la puissance de l'empereur. »

La conduite de Charles-Quint n'est pas non plus à l'abri de reproches. Au traité de Madrid on ne retrouve pas en lui, le fin politique. Non-seulement il manqua de générosité, mais par l'exagération de ses prétentions il accroissait les inquiétudes de l'Europe et perdait ses alliés; cette rigueur même, son insensibilité persistante appaisèrent la conscience de François I, qui fut menteur avoué. Au traité de Cambrai, sous l'apparence de plus de générosité, il cachait encore une arrière-pensée, c'était d'isoler la France. Mais bientôt un revirement s'opère dans ses intentions. Ici M. Van Praet cherche à pénétrer avec une sagacité merveilleuse le plan dont Charles-Quint paraît avoir eu la première idée, peu avant la trêve de Nice. L'empereur aurait donc eu la pensée de détacher de son empire, qu'il trouvait trop vaste, l'un

ou l'autre domaine et de désintéresser ainsi du même coup la France et l'Europe. Ce serait cette pensée, bien plus que le désir de prendre le plus court chemin, qui lui aurait fait traverser la France pour aller réprimer la révolte des Gantois. Il avait besoin en effet d'être en paix avec François I, et il était venu en France avec le désir d'obtenir ce résultat au prix d'un sacrifice. Il aurait donc proposé au roi de faire épouser au duc d'Orléans ou sa fille ou bien sa nièce, de constituer à la future ou le Milanais ou un État composé des Pays-Bas et de la Franche-Comté, avec des dépendances, ce qui aurait formé un royaume belgique ou ressuscité un État de Bourgogne. Cela n'est qu'une conjecture mal appuyée par les documents, mais qui acquiert un grand degré de probabilité, lorsqu'on la voit renouvelée expressément au traité de Crespy.

Nous ne parlerons que pour mémoire de la lutte de Charles-Quint contre les Turcs, aux succès de laquelle l'Europe et la civilisation étaient tant intéressée, et de l'alliance honteuse de François I avec la Porte, véritable scandale dans la chrétienté.

Ce qu'il y eut certainement de plus important dans le règne de Charles-Quint, c'est la guerre qu'il fit au protestantisme. M. Van Praet nous paraît avoir traité cette question si scabreuse avec prudence, avec modération, avec impartialité.

Le protestantisme n'est pas le fait qui domine la première moitié du XVIme siècle; il n'a exercé une certaine influence en politique que pendant la seconde moitié. « Il a fallu que cette doctrine fût bien connue et qu'elle permît de juger quelle était la nuance de religionnaires qui aurait le plus de puissance morale et de valeur numérique, pour que la politique du siècle prît vis-à-vis d'eux sa résolution, pour que par politique, par intérêt temporel on combattît la nouvelle doctrine comme un mal ou l'on s'en servît comme d'un auxiliaire ». Charles-Quint fut très-longtemps indécis sur la conduite qu'il tiendrait en présence de la réforme. Cela ne veut pas dire qu'il ait jamais hésité un seul instant sur le choix qu'il avait à faire entre l'ancienne et la nouvelle religion. Une telle supposition serait une absurdité. Il tenait avant tout à la foi de ses pères. L'empereur eût voulu conjurer la réforme par une certaine tolérance; il lui semblait qu'il y avait moyen de s'entendre, que cela pouvait se faire au moyen d'un concile où l'on discuterait les nouvelles doctrines. La réforme en effet ne doit son origine avant tout qu'aux intérêts politiques, à l'exagération du dogmatisme, en un mot « à des causes historiques transitoires

et mobiles et non à un état prononcé des esprits nécessitant un nouveau dogme. Aussi Schlégel dit-il qu'en lisant les assertions de Mélanchton, on peut se trouver embarrassé de préciser le peu de points dans lesquels la nouvelle doctrine différait de l'ancien catholicisme. Dès lors, une séparation aussi profonde que celle de l'église et de la réforme, était-elle inévitable? N'eût-on pu amener, par un accommodement et une médiation pacifique, à une solution claire et chrétienne la malheureuse confusion des idées pratiques? N'était-il pas possible, tout en sauvegardant ce qu'il y avait d'essentiel dans la religion, de leur accorder les points secondaires? C'est ce que l'empereur se demanda souvent et longtemps. Et qu'on ne se récrie pas trop vite contre de telles pensées, comme si toute transaction eût été impossible. Le luthéranisme alors ne se serait-il pas arrêté? et la résistance absolue n'a-t-elle pas irrité et fortifié le mouvement? « Ces idées que des historiens catholiques un peu hardis ont développées en toute liberté et sans effrayer leur conscience, ont germé, comme elles pouvaient le faire, dans le cerveau actif, mais peu résolu de Charles-Quint ». Mais la lenteur que l'on mit à résoudre ces questions, les rendit bientôt insolubles. La réforme avait poussé de plus en plus en avant ses attaques contre l'ancien dogme. Les diètes de Worms et de Spire avaient précipité sa marche, de telle sorte que, lorsque les protestants présentèrent leur confession à Augsbourg, l'impossibilité d'une entente devint évidente pour tout le monde. Il ne restait plus à l'empereur qu'à faire la guerre. Mais qu'on ne se trompe pas sur le caractère de cette lutte. En apparence c'était la religion et en réalité c'était la politique qui lui mettait les armes à la main. Sans doute les protestants sont ses ennemis, mais uniquement au point de vue politique. Non-seulement il l'entreprit sans l'assentiment du pape, mais il avait pour associés des princes protestants; c'est qu'il ne s'attaquait pas à la diète, comme l'avait espéré le pape, mais bien à la ligue de Smalcalde, rebelle, du moins elle dut nécessairement lui paraître telle, à l'autorité impériale. La réforme en effet « en prêchant l'émancipation des consciences donnait aux peuples le goût de l'affranchissement de l'esprit et menaçait, dans l'opinion des rois, leur établissement politique autant que l'établissement religieux de l'Église. » Charles-Quint a donc fait la guerre, mais de manière qu'il parut les armes à la main désirer encore plus de traiter avec les réformés que de les anéantir; c'est au point que ses dispositions pacifiques envers eux, jointes à sa conduite sévère, mais toute politique, envers quelques papes,

porta beaucoup de personnes à douter de ses sentiments catholiques. C'est à cette modération et non à son manque d'habileté qu'il faut attribuer une partie des malheurs qu'il eut dans cette guerre, et la paix qu'il signa à Passau.

Cette notice se termine par un magnifique portrait de Charles-Quint que nous regrettons de ne pouvoir citer; qu'il nous suffise de dire que « le sentiment que nous inspirent l'ensemble de sa carrière, son courage passif, la solidité de son esprit, sa patience à attendre, à travailler et à souffrir, c'est moins une vive admiration qu'une sérieuse estime, c'est moins la sympathie que le respect. »

§ V.

Il n'est pas d'hommes qui aient donné lieu à des jugements plus opposés que Philippe II et le Taciturne. De part et d'autre on est allé au delà de la vérité. « Le caractère de Philippe II, dit le protestant Schoell, a été défiguré par la prévention des historiens modernes. » Les uns ne lui reconnaissent aucune bonne qualité; ce n'est qu'un monstre, responsable et seul responsable de tout le sang versé dans les Pays-Bas; les autres prétendent le justifier de toutes les accusations qui pèsent sur lui. M. Van Praet a évité l'un et l'autre défaut, et nous a décrit avec impartialité cette période si embrouillée et si triste pour la Belgique. Il y mesure à leur juste valeur, au point de vue administratif, militaire et politique, les hommes qui, en bien ou en mal, se firent un nom dans les Pays-Bas. C'est ainsi que les caractères de Granvelle, du duc d'Albe, de Farnèse, de d'Egmont y sont peints d'une touche vigoureuse. Mais ce qui ressort surtout de ce tableau, c'est la personnalité de Philippe II et de Guillaume d'Orange.

« Charles-Quint, dit M. Van Praet, a formé bien des projets, conçu bien des entreprises, passé des jours et des nuits à se demander quel était le plus glorieux et le meilleur usage à faire de sa puissance. Son fils n'a point été poursuivi de si graves préoccupations ni de semblables inquiétudes. Diriger tous ses États lui-même, sans dire jamais sa pensée dominante et sans se déplacer; gouverner par correspondance, donner des ordres tardifs sans les expliquer ni les justifier; ne permettre à personne de parler de l'avenir, ni de donner un conseil; décider péniblement de toutes choses sans en délibérer avec nul autre qu'avec lui-même; signifier ses résolutions par une note marginale, prolixe et presque illisible, écrite sur une dépêche; avoir la prétention d'imposer sa volonté au monde

en traçant quelques caractères sur le papier et en envoyant des courriers; se complaire ainsi dans son manque d'information, dans son insensibilité, dans son immobilité, dans sa lenteur, dans l'exagération de tous ses penchants naturels; tel fut le mode adopté par Philippe pour conserver, administrer et défendre le noble héritage que lui avait transmis son père. » Aussi doit-on lui attribuer, en grande partie, les malheurs et la décadence de la patrie. Quel triste tableau que celui de sa politique extérieure, qui fut digne tout au plus d'être comparée à celle pratiquée en France par les gouvernements les plus affaiblis. Malgré ses immenses ressources en tout genre; malgré la faiblesse de la France, énervée par la guerre civile; de l'Allemagne, où la réforme manquait de direction militaire, « il ne demanda point s'il avait, sous l'œil de l'histoire, un rôle à remplir pour la gloire de son nom et de son pays, » et ne fit de guerre régulière et suivie ni contre la réforme, ni contre la France. Il fut cependant l'antagoniste de la France; mais il a plutôt contribué à la grandeur de ses ennemis, car il a amené ce pays à s'allier avec la réforme, et il a préparé ainsi la politique aggressive des Henri IV et des Richelieu.

Sa politique intérieure, dans les Pays-Bas, fut aussi pitoyable. Il se proposa uniquement d'arrêter les progrès de la réforme; mais, dans l'étroitesse de son esprit et dans l'insensibilité de son cœur, il ne s'aperçut pas, qu'en enlevant « aux états leurs attributions, à l'aristocratie ses fonctions et son influence, à la population bourgeoise du pays une sécurité relative » il abandonnait le système politique que son père avait suivi et qu'il mécontentait ainsi tout le monde.

M. Van Praet se demande, avec les apologistes de Philippe II, pourquoi Charles-Quint est respecté et son fils couvert de blâme, puisque celui-là « persécuta et brûla les hérétiques et que celui-ci dans les accès de sa plus grande rigueur, ne fit qu'exécuter les édits de son père? »

Voici sa réponse : « Charles-Quint, François I, Ferdinand II, Richelieu, se sont prescrit le devoir de combattre la réforme; mais il l'ont fait avec des armées, avec quelque franchise militaire : Philippe l'a attaquée avec l'arme des délations et des supplices. L'échafaud et le bûcher ont été pour lui la règle; la guerre, l'exception : il a substitué le glaive du bourreau à celui du soldat. L'histoire respecte toutes les convictions sincères et hautement produites, comme tous les grands

courages. L'homme qu'elle réprouve en Philippe, avec une sévérité peut-être excessive, ce n'est pas l'adversaire convaincu de la réforme ou des anciennes institutions des Pays-Bas. Ce qui lui répugne, c'est ce procédé mystérieux du monarque dans l'exercice de son pouvoir, c'est son manque de courage et de franchise dans l'accomplissement et dans l'aveu de ses actes les plus importants. Elle lui en veut de son despotisme mesquin, de sa froide cruauté, de son goût pour les supplices clandestins, pour les instructions obscures dont la responsabilité pèse sur celui qui doit les exécuter, voilà pourquoi l'histoire, entre ces deux gouvernements tous deux despotiques et sévères, établit une si profonde distinction. »

M. Van Praet ne veut pas innocenter le fils de Charles-Quint, qui le pouvait d'ailleurs? Mais, il reconnaît, que « l'histoire, quelque impartialité qu'on lui suppose et qu'on lui prescrive, s'éprend, on peut en convenir, d'admiration pour certains hommes et de passion contre d'autres », et que Philippe II ayant dû nécessairement être jugé pas les faits « l'a été plus rigoureusement peut-être qu'il ne le mérite d'après ses convictions et sa conscience. » C'est à peu près ce que dit le protestant Heeren. Selon lui, l'historien impartial ne saurait se dispenser de reconnaître que ce prince doué d'une prodigieuse activité, mais dénué de tout sentiment généreux, autorisé à croire que l'unité des doctrines religieuses était le seul fondement solide de la tranquillité des États, fut sans doute entraîné par cette idée, à trouver dans l'histoire même de son temps la confirmation d'une telle opinion et qu'il put croire de bonne foi à la nécessité de réprimer par tous les moyens possibles l'esprit d'innovation qui se manifestait de toutes parts (1). Il ne faut pas s'imaginer cependant qu'en s'y prenant d'une autre manière Philippe II eût pu étouffer le protestantisme. La répression par la force obtient difficilement son effet, quand les opinions qu'on veut réprimer ne rencontrent pas de répulsion dans les consciences et qu'elles ont eu le loisir de se créer un parti.

Ce qu'on eût pu éviter, c'est la révolution. Après la mort de Charles-Quint, la haute noblesse des Pays-Bas ne demandait qu'à rétablir ses finances, et le calvinisme n'avait été appelé dans le pays par aucun

(1) Il peut être curieux de rapprocher de la fin du passage de Heeren, ce que M. Altmeyer dit de Charles-Quint : « Il veut, de toute l'énergie de sa foi et de sa volonté, l'unité religieuse de l'Allemagne; mais il ne la veut pas à tout prix. » Revue trimestrielle, avril 1867.

parti politique mécontent; mais comme toujours Philippe II s'y prit trop tard et très-mal.

M. Van Praet ne met pas moins d'impartialité dans l'appréciation de Guillaume d'Orange. Si, d'une part, l'on peut dire qu'il fut le plus sage, le plus éclairé, le plus fort de ceux qui jouèrent un rôle dans la révolution des Pays-Bas, qu'il montra de la générosité, du désintéressement; si « nul peut-être n'a été plus personnellement l'auteur d'un grand mouvement »; d'autre part, l'on doit reconnaître, « si l'on peut lire dans une âme aussi secrète que celle de Guillaume, le fond de sa politique, et le but de ses espérances », qu'il fut défiant et peu convaincu, et que sa politique manquait d'élévation et de prévoyance. Né dans le luthéranisme et élevé dans la religion catholique, il ne se serait probablement jamais jeté dans l'opposition ni rapproché de la réforme, si le gouvernement ne l'avait méconnu, comme il fit d'ailleurs de d'Egmont et de bien d'autres. « Il se fut assurément contenté, sous un régime meilleur et plus sensé, de commander les armées du roi contre la France ». Cela amoindrit singulièrement le fondateur de la république des Pays-Bas. Fut-il plus grand dans le but qu'il se proposait et dans la manière qu'il l'atteignit? Nullement; que voulait-il en effet? « Arracher à l'Espagne les dix-sept provinces pour les réunir sous le protectorat d'une puissance étrangère et préférablement sous celui de la France ». Il n'espérait donc pas pour elles l'indépendance; dans tous les cas, il n'aspirait nullement à organiser en république une partie des Pays-Bas au prix du sacrifice de l'autre. Dans sa tolérance ou dans son scepticisme, il se berçait du fol espoir d'allier définitivement les catholiques anti-espagnols avec les réformés. Plutôt que de consentir à ce sacrifice, il eût préféré, parait-il, nous voir appartenir à un voisin puissant. La révolution n'aboutit à une république que par l'impossibilité où l'on fut de s'arranger à l'amiable avec les divers chefs étrangers que se choisissaient les différents partis.

Nous sauterons par dessus la description, aussi claire qu'exacte, que donne M. Van Praet de la confusion des esprits et de la défiance universelle et réciproque, à cette époque où personne n'eût su deviner où résidait la force, où était le salut.

Nous ne suivrons pas non plus, dans ses quatre phases, cette révolution si différente de celles qui éclatèrent plus tard dans les pays voisins; tout cela est décrit admirablement bien dans l'ouvrage que nous examinons et nous y renvoyons le lecteur.

§ VI.

La période qui s'étend de la mort de Henri IV à Louis XIV, c'est-à-dire qui comprend à peu près la 1re moitié du XVIIme siècle fut marquée par les événements les plus graves.

Voyons d'abord dans quelle situation se trouvent en France, en Allemagne et en Angleterre la royauté, l'aristocratie et ce qu'on pourrait appeler le parti de la liberté. En France la puissance royale a été en grandissant, tandis que celle de l'aristocratie s'amoindrissait de plus en plus; le tiers état, le parti de la liberté, quoique jouissant déjà d'une certaine importance, n'a pu conquérir jusqu'à présent son émancipation politique. En Allemagne, le pouvoir de l'empereur a plutôt perdu que gagné; les princes souverains ont acquis plus d'indépendance; mais la liberté des populations n'a pas fait de progrès. En Angleterre, la puissance royale a d'abord grandi, grâce à la réforme, puis diminué sous les Stuarts et n'est pas parvenue à l'indépendance absolue qu'elle ambitionnait. L'aristocratie, bien que fractionnée, a conservé son influence régulière. Mais « le parti populaire a fait reconnaître et consolider pour jamais la part du pouvoir que lui donnaient les anciennes institutions du pays ».

Les changements survenus dans les relations internationales des grands États ne sont pas moins considérables. La lutte entre la maison de France et la maison d'Espagne dure encore, mais le théâtre en est déplacé : de l'Italie il a passé en Allemagne. Richelieu et Cromwell sont la double personnification de la politique de cette époque. La France, sous Richelieu, n'aspire plus à faire des conquêtes, elle veut que sa prépondérance en Allemagne l'emporte sur celle de la maison d'Espagne, et pour y parvenir elle se lie plus étroitement avec les protestants et s'appuie sur l'amitié ou la neutralité de l'Angleterre.

La politique de Richelieu est donc la même que celle de Henri IV, mais elle est plus précise et plus ferme. Au dedans, résistance à l'aristocratie au profit du pouvoir absolu du roi; et certes il la traita durement.

S'il fit la guerre aux huguenots, c'est qu'ils formaient un parti armé sous la direction militaire de la noblesse. Son alliance avec les protestants d'Allemagne prouve assez qu'il n'attaquait l'hérésie en France que comme opposition. Richelieu occupe une place très-élevée parmi les hommes qui ont exercé une influence sur les destinées de leur pays. Bien que les circonstances lui aient toujours été favorables, on ne peut nier que ce fût un personnage très-remar-

quable. « Ce qui brille en lui, dit M. Van Praet, c'est la force et la résolution d'une haute intelligence plongeant sans étourdissement et sans trouble dans les vastes perspectives d'une politique hardie, avertie, par un coup d'œil aussi étendu que lucide, de l'éloignement du but et des obstacles de la route. » Mais pour pouvoir admirer sans restriction il faudrait oublier que le cardinal, qui savait au besoin se faire général d'armée, n'a reculé devant aucun moyen pour donner au principe monarchique un pouvoir absolu, et a préparé ainsi la politique conquérante et désastreuse de Louis XIV; il faudrait oublier qu'il chercha à écraser l'aristocratie et ne se faisait aucun scrupule « de sacrifier ceux qui pouvaient ruiner son crédit. » Aux yeux de l'historien impartial le résultat obtenu ne peut le laver des violences qu'il a commises.

Nous ne citerons qu'en passant Mazarin. Ce ministre, aussi rusé que courageux, compléta l'œuvre de Richelieu.

Pendant que, triomphant du parti des princes et du parlement, Mazarin assurait définitivement au roi une autorité absolue, Charles I se voyait renverser, pour avoir voulu rendre la royauté anglaise tout à fait indépendante. Cependant les différents partis, malgré leurs dissentiments politiques et religieux, voulaient exclusivement la monarchie; la république et le protectorat ne furent que des accidents dus, le premier, à l'entraînement des passions et aux troubles civils, le second, à la présence opportune et à la capacité extraordinaire d'un homme ambitieux, très-intelligent et hypocrite au besoin, et qui prenait un moyen terme entre la république et la royauté : cet homme était Cromwell.

Nous n'insisterons pas; car la première révolution d'Angleterre n'eut, pour ainsi dire, aucune influence sur la politique de l'Europe. M. Van Praet y a consacré assez de pages pour la faire connaitre dans ses différentes phases. On y met dans son véritable jour le portrait de Cromwell, et on y ramène à des proportions plus justes le rôle de Monck, dans la restauration des Stuarts.

§ VII.

Louis XIV et Guillaume III occupent la scène pendant la dernière partie du XVIIme siècle. M. Van Praet n'a pas achevé le portrait du grand roi. Il se propose, dans un second volume, de consacrer une étude spéciale à l'ensemble de ses correspondances diplomatiques. Mais Guillaume III, son rival, nous apparait dans tout son éclat. « Il

serait difficile de mettre en présence deux figures historiques offrant de plus saillants contrastes. « Louis XIV fut la personnification de la monarchie absolue; sa politique conquérante et ambitieuse prépara à la France les plus grands malheurs. Guillaume III, le roi constitutionnel, prit en main la cause de l'Europe entière, il se constitua le champion de la liberté des peuples, sans distinctions de politique, et fonda en Angleterre un gouvernement dont la force et la durée attestent qu'il répondait aux vœux du pays. Aussi, autant « Louis XIV, entouré pendant sa vie de tant de flatteurs, perd à être étudié de près avec les méthodes historiques et les idées modernes; » autant « la gloire de Guillaume III devient de jour en jour plus solide. » C'est à ces deux manifestations de politiques si différentes qu'est consacrée la cinquième étude de M. Van Praet.

La France était devenue le plus puissant État de l'Europe, mais sa politique n'avait pas changé : affaiblir la vaste monarchie espagnole au profit unique de la prépondérance française, et par conséquent guerre à la dynastie de Charles-Quint, à laquelle appartenaient encore l'Espagne, l'Allemagne et une partie des Pays-Bas. La branche aînée de cette dynastie paraissait devoir s'éteindre bientôt dans Charles II, et ainsi la grande monarchie de Charles-Quint allait se reconstituer au profit de la branche cadette, qui occupait le trône impérial. C'est à quoi la France n'aurait pu se résigner. Aussi résolut-elle de faire la guerre. Mais de quel côté? Il semblait qu'on ne pût avoir là-dessus le moindre doute : la paix entre les Provinces-Unies et l'Espagne était en voie de se consolider. On résolut donc d'attaquer les provinces espagnoles des Pays-Bas. Ce déplacement du théâtre de la guerre entrait naturellement dans les goûts de Louis XIV, qui de la grande politique de Richelieu n'avait retiré que le désir de faire des conquêtes. Il prétendait d'ailleurs que ces provinces lui appartenaient à titre héréditaire du chef de la reine. Pendant ce temps que faisait la république des Provinces-Unies? Devenue plus libre et plus puissante, elle était alors administrée par le grand pensionnaire De Witt, dont la politique était « de se défier de l'Angleterre monarchique et de conserver le bon vouloir de la France. » Mais si l'amitié de la France avait été précieuse jadis pour les Provinces-Unies, alors qu'elles étaient en guerre avec l'Espagne, il n'en était plus ainsi, car les circonstances étaient tout autres. Aussi lorsqu'il vit les progrès rapides de Louis XIV, Jean De Witt, changea d'avis et conclut avec la Suède et l'Angleterre la *triple alliance*. Louis XIV

arrêté un instant, étant parvenu à diviser ses ennemis, déclara la guerre à la Hollande elle-même, qu'il accusait d'ingratitude. C'est qu'il avait compris qu'il s'emparerait difficilement des provinces espagnoles, tant que les Provinces-Unies seraient là pour les défendre au besoin. Ce fut une grande faute, car c'était se donner un ennemi de plus lorsqu'en définitive on n'en voulait qu'à la dynastie de Charles-Quint.

Une autre conséquence de cette faute, et celle-là il ne pouvait la prévoir, c'est qu'il allait éveiller le génie d'un homme avec lequel il aurait désormais à compter. La guerre de Hollande provoqua la chute de De Witt et l'avènement de Guillaume au stadhoudérat. Ce nouvel adversaire venait à propos pour prendre en main la cause de l'Europe ; ni l'Autriche, ni l'Espagne, ni l'Angleterre n'avaient les moyens ou la volonté de tenir tête à Louis XIV. Il conclut avec l'Autriche et l'Espagne une nouvelle alliance et la France fut tout heureuse de signer la paix de Nimègue. Elle en retirait cependant plus qu'elle n'aurait osé l'espérer.

Le roi de France était arrivé au plus haut degré de gloire et de puissance. Mais la seconde partie de son règne ne répondra pas à la première. Il était dans la destinée de ce conquérant de contribuer plus encore à l'élévation de son adversairè et de lui faciliter l'accès au trône d'Angleterre. En encourageant Jacques II, Louis XIV, qui était un rusé diplomate, devinait peut-être une chose, « c'est que le régime parlementaire devait faire partie de la grandeur de l'Angleterre ». Ce n'est pas le moment de raconter comment Jacques II fut renversé pour avoir renouvelé, à l'instigation de la France, la tentative malheureuse de Charles, et pour avoir cherché à se rendre indépendant ; ni comment la couronne échut à Guillaume III. Mais cet événement allait donner une âme à la vaste coalition formée contre la France ; la vieille question de suprématie se portait sur un autre terrain. C'est ce que ne parut pas comprendre Louis XIV ; au lieu d'essayer de faire échouer, si non de prévenir, par une nouvelle campagne en Hollande, la descente de Guillaume en Angleterre, il se détournait contre l'Allemagne, incendiait le Palatinat, et s'attirait toute l'Europe sur le dos. Guillaume avait le talent de rendre à la guerre, qui était toute politique, le caractère religieux dont elle avait été dépouillée un instant, et quoique combattant en faveur du protestantisme « il s'associait par leur intérêt deux des principaux États catholiques ». Cette vaste politique recevait un succès posthume, lorsque après la

mort de Guillaume III la coalition mettait Louis XIV à deux doigts de sa perte et assurait la liberté à l'Europe. Nous ne nous arrêterons pas sur la politique qu'il a suivie dans l'administration intérieure du royaume d'Angleterre. Si elle fut d'abord impopulaire, elle était cependant loyale et constitutionnelle et elle a donné à ce pays un gouvernement qui devait faire sa grandeur ». Guillaume III, dit M. Van Praet, a assigné à l'Angleterre un rôle actif dans la politique européenne il lui a enseigné les théories modernes, l'équilibre des pouvoir au dedans, l'équilibre européen au dehors; il a indiqué quels était le devoir de l'Angleterre quand l'indépendance européenne était menacée. L'action de Guillaume III en Angleterre et en Europe est donc une des plus puissantes qu'il ait été donné à qui que ce soit d'exercer. Elle a été celle d'un homme profondément sage et maître de lui, qui n'a pas envisagé la politique de son pays par son côté flatteur et personnel, mais qui a calculé les conséquences utiles de ses actes, et préparé l'avenir de l'influence britannique plus encore qu'il ne l'a fondée dans le présent ».

§ VIII.

Nous avons essayé de donner des *Essais* un aperçu aussi fidèle que possible. Notre analyse, trop courte peut-être pour que nous osions espérer d'avoir toujours rendu d'une manière adéquate la pensée de l'auteur, suffira cependant pour faire comprendre au lecteur combien c'est une œuvre sérieuse et originale, et le mettra à même d'en juger la valeur scientifique.

Les *Essais*, comme on a pu s'en apercevoir, sont un ouvrage éminemment national. On y trouve, il est vrai, l'histoire générale d'une grande partie de l'Europe, mais racontée au point de vue de la Belgique. Et comment en serait-il autrement? En décrivant la politique des hommes qui, pendant lés derniers siècles, dirigèrent les grands États de l'Europe, pourrait-on oublier que la Belgique elle-même fut d'abord un grand État, et que déchue de son rang elle n'en resta pas moins l'objet de leur convoitise, le théâtre de leurs querelles et le but de leurs intrigues? Quoi d'étonnant alors que M. Van Praet, après avoir contribué indirectement à consolider le sentiment de l'indépendance nationale qui venait de se réveiller, après un si long sommeil forcé, rende à la Belgique son importance dans l'histoire politique, et fasse pivoter, en quelque sorte, sur elle le récit des graves événements qui bouleversèrent les nations voisines? Assez longtemps

des écrivains étrangers ont passé sous silence ou cherché à justifier les injustices dont nous fûmes victimes; si la reconnaissance de notre indépendance nationale ne date que d'hier, à qui la faute? Or ces aspirations de nos ancêtres vers un état meilleur ne doivent pas être tenues sous le boisseau ou travesties. Cela seul servirait déjà à expliquer l'intérêt que l'apparition de ce livre a provoqué dans toute la Belgique.

C'est une œuvre nationale : voilà un premier mérite. En voici un second : les *Essais* sont écrits avec la plus grande impartialité. De nos jours il n'est pas de qualité plus précieuse et plus rare. On ne pourrait mieux comparer ce livre qu'à ce tribunal institué jadis en Égypte, à l'instar de celui d'Osiris, pour juger les morts arrivés sur le lac qui les séparait de la sépulture. M. Van Praet s'assied sur son tribunal; il fait asseoir à ses côtés les juges choisis parmi ses lecteurs. Puis il cite à ce tribunal les morts célèbres qui ont participé au gouvernement des choses humaines, et sans se contenter, comme la divinité égyptienne, qu'ils fassent une confession négative et énumèrent seulement les crimes qu'ils n'ont pas commis, il met à nu leur conscience, nous dévoile leurs passions, le secret de leur politique, écoute leurs aveux, recueille les dépositions des témoins avec calme, les pèse avec sang-froid, sans se passionner, donne une parole sévère ou un mot d'éloge, selon l'occasion et comme en passant, et laisse souvent à ses assesseurs le prononcé du jugement. Cette impassibilité apparente, cette sérénité d'âme, en face des événements les plus émouvants, cette froideur qui est la marque de la justice et de l'impartialité, il n'est pas aisé de l'acquérir. Cela n'était pas aisé surtout pour M. Van Praet, et pour cause. C'est un aveu qu'il nous fait : « Il est difficile, dit-il, de s'affranchir de tout sentiment passionné, quand on a été mêlé à la vie politique et qu'on raconte des événements présentant plus ou moins d'analogie avec ce qui s'est passé près de nous ». Le juge sans doute n'est pas infaillible quand même, et l'on peut toujours, à part soi, contrôler son jugement, mais il serait difficile de ne pas lui reconnaître l'impartialité et la bonne foi.

Il reste à relever un troisième mérite, mais celui-ci tient seulement au côté littéraire de l'œuvre. Par la nature même du sujet, l'auteur est amené à multiplier les portraits, mais là est son triomphe. Les historiens, et surtout les historiens politiques, recourent volontiers à ce procédé littéraire; mais il y a un danger à craindre, c'est d'importuner le lecteur au lieu de l'intéresser. Or c'est ce qui n'arrive

pas dans cet ouvrage. Quoique il ait soigné tout particulièrement ses portraits, M. Van Praet n'a pas voulu faire de l'art pour l'art. Ce n'est pas pour lui un morceau à succès, c'est l'essence même de son travail. Il n'a ni description brillante de bataille ni grande narration historique à donner au lecteur, mais il lui faut analyser les caractères, y rechercher la cause humaine des événements, y démêler les sentiments divers dont procédait la politique; ses portraits se lient donc nécessairement au fond du récit. Et ils n'ont pas seulement le mérite de l'opportunité, mais aussi celui d'être faits de main de maître : on sent que l'auteur ici se trouvait sur son véritable terrain. Attiré dès sa jeunesse vers l'étude de nos archives, s'occupant par goût, depuis quarante ans, de tout ce qui touche à l'histoire, confident des pensées d'un roi qui, de son vivant, à cause de sa grande sagesse et de sa politique juste et éclairée, sut commander l'estime et l'admiration de toutes les nations de l'Europe, il avait, quoi qu'en dise sa modestie, les conditions d'aptitude et de connaissance nécessaires pour donner à ses portraits un grand degré de perfection. Ils ne sont ni flatteurs, ni outrés, ni repoussants, mais vrais et ressemblants, au point qu'on est contraint de se dire : c'est bien cela. Aussi en est-il parmi eux qui sont de véritables modèles du genre, nous citerons par exemple ceux de Louis XI et de Charles-le-Téméraire, de François I et de D'Egmont. Puis les parallèles de Charles-Quint et Philippe II, de Louis XIV et Guillaume III. Nous ne pouvons résister au désir d'en donner à nos lecteurs quelques extraits un peu étendus. Voici d'abord Louis XI : « Il n'est à un degré moyen, ni féroce, ni dissimulé ou indiscret, ni irascible ou endurant, ni défiant ou confiant. Les sentiers par lesquels il marche à son but, qui est sérieux et digne d'un esprit solide, sont aussi multipliés que les secrets et les détours de cet esprit même; il avait foi en son pouvoir de séduction et de fascination, il en faisait l'épreuve sans précaution, se livrait avec étourderie, causait avec entraînement par amour-propre d'esprit, même avec ceux qu'il tenait pour habiles, et ne reculait ensuite devant aucun sacrifice, aucun effort ni aucune caresse, pour adoucir ou reconquérir ceux qu'il avait ainsi froissés ou éloignés. Ne croyant jamais, chez les autres, aux bons sentiments, ni même aux bons mouvements qui n'étaient pas en lui, il prenait invariablement les hommes par leurs côtés méprisables, les menaçant du cachot ou de la torture, les marchandant à prix d'argent ou leur promettant sa faveur, suivant qu'il se figurait avoir à faire à des esprits craintifs,

avides ou orgueilleux, préférant toujours la force réelle aux dehors de la grandeur, ce qui sert à ce qui brille, la substance à la forme; il présentait, à ceux qui le regardaient de près, cette expression à la fois moqueuse et profonde du regard qui dénote l'habitude combinée de la raillerie et de la réflexion. »

Quant à Charles-le-Téméraire « à dix-huit ans il montrait le germe de belles qualités; mais bientôt ce qui était énergie chez lui devint emportement et brutalité. Ses penchants se changèrent en défauts, sa vivacité en colère, sa sévérité pour lui-même en sévérité envers les autres. Son cœur s'enfla; il s'éprit ardemment de ses propres idées, ne crut plus qu'à sa fortune, fut obstiné et indomptable; il ne voyait dans les hommes les plus utiles que des agents qui doivent plier et se soumettre. Il se croyait le génie qui opère les conquêtes, quoiqu'il n'eut que le tempérament qui les convoite; vrai cheval emporté, courant droit devant lui, sans souci du frein qu'il ne sent plus, des obstacles qui vont surgir, de l'épuisement de ses forces qui est prochain. »

Quel contracte avec ce qui suit! Il s'agit de Jeanne Darc. « Son histoire est assez connue. Ses visions, sa candeur, sa vie au village, le voyage de cent cinquante lieues qu'elle fit de Vaucouleurs à Chinon, où était le dauphin, sa merveilleuse entrée à Orléans, la levée du siége, le sacre, l'exactitude jusque-là reconnue de ses prévisions, toutes ces circonstances ont été cent fois redites, avec des détails qui varient suivant les temps et les idées. Le fond de l'histoire n'est plus contesté; la captivité, les malheurs, le procès, l'agonie et le supplice en forment le lugubre complément. Les passions qui poursuivirent Jeanne Darc et qui ne s'assouvirent que par sa mort étaient des passions politiques. On peut aujourd'hui, comme à toute époque, admettre ou contester le caractère surnaturel de sa mission; mais il y a longtemps que tout le monde reconnait la sincérité de ses convictions et de son dévouement, la droiture, la simplicité de son âme. »

Ce n'est pas au point de vue politique seul que M. Van Praet a révélé, comme *portraitiste*, un véritable talent; quelle coquetterie de détails dans la peinture suivante d'Élisabeth dans son boudoir: « Cette reine a été habile, artificieuse et réfléchie dans les affaires, mobile et puérile dans tout ce qui tenait à sa personne, à ses préférences, à ses habitudes. Tantôt gouvernant avec vigueur et bon sens, tantôt se laissant aller aux suggestions les moins justifiées de la coquetterie féminine, flattée de la demande en mariage d'un person-

nage subalterne et de l'admiration d'un inconnu, ayant plus d'éclat que de beauté, d'un aspect plus étrange que séduisant, bizarre dans ses goûts et dans sa toilette, portant jusque dans sa vieillesse des costumes prétentieux et singuliers, trop peu sévères et même trop peu chastes pour ce que comportait son rang et surtout pour ce que conseillait son âge. »

Mais où trouver un portrait plus charmant, peint avec plus de finesse, avec des nuances plus délicates, rappelant davantage ces miniatures sur fond d'or des manuscrits du moyen âge, que celui de François I ?

« Pour mettre dans tout son jour ce brillant personnage, il ne faut pas le voir dans sa vieillesse prématurée, morose, capricieux, malade; il faut le regarder quand il était jeune, élancé, robuste, allègre, souple, adroit, d'une figure, d'un sourire, d'un esprit charmant, vrai enfant de son pays et dont ce pays était fier, parlant la belle langue de la France avec vivacité, avec une gaieté mordante et toute gauloise. Plein de mouvement et d'imagination, propagateur des idées de la renaissance, ami des arts, il croyait généreusement que la protection leur est aussi bonne que l'indépendance, et, dans sa ferveur pour le génie, appuyait contre sa poitrine la tête mourante de Léonard. Aussi brave, aussi poli, moins politique, moins prudent, plus beau que Henri IV, aussi galant, plus guerrier et plus franc que Louis XIV, il nous offre l'aimable opposition d'un soldat, d'un chasseur passionné, d'un homme de plaisir, d'un épicurien, qui aime l'étude, cultive les lettres assidûment, rêve d'être chanté par l'Arioste, lit Thucydide et offre l'hospitalité à Érasme. »

Ces extraits auront servi en même temps à donner une idée du style de l'auteur. Qu'on n'y recherche pas le brillant et le fleuri ; c'est un style à l'allure grave comme le sujet, n'excluant pas une certaine élégance, remarquable par l'ampleur des périodes et le luxe des épithètes, le style de la diplomatie et de la politique, enfin, avec l'équivoque et l'arrière-pensée en moins. Ce qui le distingue, c'est la justesse, l'énergie, l'élévation des pensées, la clarté et la netteté avec laquelle elles sont présentées. Cette dernière qualité tient surtout aux oppositions, pour lesquelles on remarque une certaine prédilection : c'est ainsi que « d'Egmont était de ceux qui restent au-dessous des devoirs d'un rôle audacieux et se résignent cependant avec peine à ne rien être » ; « Don Juan, ce prince d'un caractère chevaleresque, serait allé chercher la fortune au bout du monde et vint remplir dans

les Pays-Bas une mission ingrate »; « Henri VIII, aussi jaloux des rois du continent qu'il l'était de ses femmes, avait dans l'âge mûr l'orgueil de ses vices, de ses superstitions, de ses passions, comme il avait eu dans sa jeunesse celui de sa beauté ». Puis quelle observation de profond moraliste révèlent certaines pensées! Ainsi à propos de l'amour jaloux de la reine Élisabeth pour Leicester, et de la fierté du duc de Bourbon, l'auteur nous dira que la première « confia cette mission à Leicester par affection pour lui, et lui refusa ce qu'il fallait pour la bien remplir... Sa colère s'allumait à l'idée que son délégué pourrait exercer une autorité qui ne vînt pas d'elle et dont il ne lui serait point redevable »; et que le duc de Bourbon « était d'autant plus disposé à ressentir un affront qu'il n'eût accepté la faveur qu'avec dédain, parce qu'en descendant de l'un à l'autre, elle marque la distance du maître à l'inférieur ».

L'impartialité de l'auteur se révolterait si nous taisions les quelques observations critiques que nous a suggerées la lecture attentive de son ouvrage.

Les sources ne sont pas assez souvent indiquées. Le chapitre qui termine chaque notice est plutôt une revue critique des auteurs les plus récents qui ont écrit sur les mêmes événements. Or, il n'est pas donné à tout le monde de compulser en entier les ouvrages dont la lecture préalable a été nécessaire à M. Van Praet. Celui-ci s'adresse à un public lettré et il eût dû le mettre à même, ce semble, de recommencer le même travail que lui, en se servant des mêmes sources. Il peut être piquant de s'assurer si le résultat serait différent ou non. Il est vrai de dire, cependant, que nous avons ici une œuvre nouvelle, résultant de lectures longues et réfléchies, et qu'il serait souvent impossible d'indiquer expressément les passages qui ont donné l'éveil à tel ou tel ordre d'idées. C'est ainsi que nous rencontrons assez souvent dans les *Essais* la forme dubitative : « Telle chose se produisait *peut-être* »; « *Peut-être* éprouva-t-il des remords »; « *Il est probable* qu'après une première explosion... »; « C'est-là, *si on peut lire* dans une âme aussi secrète... »; « Telle est l'idée *un peu conjecturale*, mal appuyée par les documents, etc. » (1); tournures qui montrent que nous avons alors l'opinion personnelle de l'auteur. C'est-là une circonstance atténuante, mais ce ne peut être, d'une manière absolue, une fin de non recevoir.

Ce qui suit est moins justifiable : les répétitions et les redites. Quand

(1) Voir pp. 40, 171, 180, 183, 230, 256 etc.

on y réfléchit bien, on aurait tort d'attribuer toujours à la négligence les répétitions et les redites; souvent elles sont le résultat d'une conviction qui déborde pour ainsi dire aux moindres occasions; mais tel ne paraît pas toujours être ici le cas. M. Van Praet veut être vrai et clair; aussi le lecteur le suit sans fatigue, au milieu des fils, en apparence inextricables, de la politique. Ce désir d'être clair l'a rendu parfois un peu prolixe; il reproduit alors, sous des formes analogues ou semblables, non dans des notices différentes, ce qui serait peut-être une excuse, mais dans la même notice, certaines considérations générales, certains points de vue, comme s'il craignait que le lecteur ne s'en détournât ou ne les oubliât un seul instant. De là ces : « on se le rappelle »; « nous l'avons vu »; « nous l'avons dit »; « disions-nous plus haut. » C'est là, sans aucun doute, un défaut, car il faut avoir une meilleure opinion de ses lecteurs et ne pas se défier ainsi de leur jugement et de leur mémoire.

A la première lecture des *Essais*, on éprouve un sentiment pénible, en voyant combien ces hommes, que nous étions accoutumé à voir entourés de gloire et de majesté, sont en définitive peu de chose, et l'on se sent tenté de reprocher à l'auteur, comme on l'a fait à Tacite, « d'avoir dépeint ces hommes trop vicieux et trop conséquents dans le mal; de creuser dans les intentions secrètes de ceux qu'il introduit sur la scène, d'entendre finesse aux démarches les plus simples. » Certainement on aurait raison si on ne se rappelait qu'on a en main l'histoire politique, et que les hommes dont il s'agit sont bien rarement exempts d'ambition; qu'ils ont même le droit, aux yeux du monde, d'être fiers de ces talents que l'auteur dit « pleins de subtilité et mêlés de bassesses, de minuties, de trahison, de cruauté. » S'il paraît par-ci par-là avoir mis réellement trop de complaisance à détailler les défauts et les vices de ses héros; si, après leur avoir donné des éloges, il lui arrive une fois d'amoindrir ensuite leur mérite, en recherchant trop les circonstances qui pourraient avoir facilité leurs actions d'éclat : qu'on se souvienne qu'il a dit lui-même que « quand d'éminents caractères ou des personnages influents se rencontrent aux époques des grandes luttes morales, dans lesquelles s'engagent l'intelligence de l'homme, l'ardeur de ses sentiments et de sa foi, les générations suivantes qui les jugent se ressentent toujours plus ou moins de l'amour et de la haine qu'ils ont inspirée à leurs contemporains. »

Ce défaut est donc en quelque sorte inhérent à l'ouvrage; on pourrait peut-être en dire autant de celui-ci. C'est de n'avoir pas assez

insisté sur le côté utile de l'histoire, de n'avoir pas fait ressortir, d'une manière assez pratique pour nous, le côté instructif des événements. Ne pourrait-on, par exemple, s'appuyant sur des mesures prises, sur un système suivi autrefois, indiquer ce qu'il faudrait faire ou ne pas faire, les circonstances étant les mêmes? Il est impossible en effet que M. Van Praet ait voulu seulement nous initier à la politique de certains rois ou de certains gouvernements, ou se soit proposé uniquement de nous donner l'histoire de la diplomatie négociant pendant des années, pendant des siècles peut-être, l'asservissement d'une ville ou d'un pays. Ce ne serait qu'un but bien futile. Mais il s'adresse à un pays libre, où chacun est appelé à prendre plus ou moins part à la direction des affaires, à contrôler, en quelque sorte, les actes du gouvernement, à en calculer la portée, à en prévoir les conséquences probables pour le bonheur ou le malheur de la patrie. Or, il l'a dit, il y aurait affectation à nier qu'il existe des ressemblances entre les choses de jadis et celles d'aujourd'hui. L'étude de l'histoire politique, sous ce rapport, est d'une utilité incontestable, surtout quand elle s'appuie sur la philosophie de l'histoire. « C'est alors, comme le disait un jour M. Destriveaux (Chambre des représentants, séance du 29 mars 1848), l'histoire de la raison humaine, cette histoire si importante pour nous qui vivons aujourd'hui sur des débris de tant d'institutions, peut-être aussi sur des débris de trônes; c'est l'histoire du progrès de la raison humaine, du progrès des peuples obtenu par les sacrifices les plus nobles et les plus longtemps maintenus; car, il faut le dire, souvent par une fatale destinée, les peuples ne reconquièrent pas la liberté, l'honneur d'exister selon les lois de l'humanité, par des sacrifices d'un moment; il faut qu'ils aient le courage de la persévérance; il faut aux peuples plus de constance qu'aux hommes isolés, parce que les hommes passent, mais que les peuples restent. »

Ces inperfections, si on peut les appeler ainsi, sont bien légères; aussi elles n'enlèvent rien au mérite réel des *Essais sur l'histoire politique des derniers siècles :* ils restent et resteront un des livres historiques les plus sérieux et les mieux faits qui aient paru en Belgique. D. Gilles.

Bruges, juillet 1867.



NOTICE NÉCROLOGIQUE.

P.-J. VAN HOEGAERDEN.

L'instruction publique vient de faire une très-grande perte par la mort de M. P.-J. Van Hoegaerden, conseiller à la cour de cassation, commandeur de l'Ordre de Léopold, président du conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne, membre du conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur. Nous ne pouvons que nous associer de tout cœur aux pénibles regrets que cette mort si soudaine et si inattendue a causés dans le pays. En effet, pour ne parler que de l'enseignement, les professeurs de tous les degrés, et ils sont nombreux, qui ont été en relation avec M. Van Hoegaerden, n'ont jamais eu qu'à se louer de lui, de la douceur et de l'aménité de son caractère, de sa haute impartialité, de son esprit conciliant, de sa manière large et sûre d'envisager les choses, des connaissances étendues qu'il cachait sous un extérieur de la plus grande simplicité. Peu d'hommes avaient su s'attirer à un tel degré d'aussi universelles sympathies. Né à Bruxelles le 1er septembre 1798, il est mort le 27 juin dernier à Liége, où il faisait, avec M. l'inspecteur général de l'instruction moyenne et M. Charles Faider, premier avocat général à la cour de cassation, l'inspection de l'école normale des humanités. Son corps a été ramené à Bruxelles. Là, dans une des salles de la station, au milieu d'une assistance nombreuse et distinguée, après les prières dites, M. Charles Faider a prononcé d'une voix émue le discours suivant, qui a produit une profonde impression.

« Messieurs,

« La mort a frappé d'un coup foudroyant l'un des plus habiles et des plus dignes magistrats du pays, l'un des chefs de l'instruction publique. Il a été enlevé à notre affection si rapidement, que l'on se demande encore si vraiment il n'est plus en vie : en effet, presque septuagénaire, il était si plein de verdeur et de force, que tout le monde lui annonçait de longues années et de nouveaux honneurs.

« J'ai à peine la force de parler de lui, messieurs. Il y a trois jours, je le quittais, le soir, à Liége, où nous appelait un service public. Pendant le voyage, il avait été, comme toujours, plein de verve, de gaieté, de douceur; le lendemain, il était mort... Hélas ! le premier, j'ai touché avec respect cette tête glacée, qui était, il y a quelques instants, si riche et si puissante !

« Je ne saurais mesurer ma douleur, moi qui perds en lui un ami

et un maître, l'un de ceux qui encouragèrent mes premiers travaux et à qui je dois les progrès de ma carrière.

« Aussitôt sa mort connue : « Quelle perte pour le pays, pour la magistrature, pour l'instruction publique ! » s'écriait-on. Ce cri résume sa glorieuse oraison funèbre ; voilà l'expressive apologie de quarante années de hautes fonctions.

« Déjà, à Liége, un nombreux concours de collègues, d'amis et d'admirateurs est venu entourer son cercueil et s'associer aux prières récitées sur sa dépouille mortelle : la douleur a éclaté avec l'étonnement lorsqu'on a appris quel deuil venait de se faire dans cette ville, à laquelle le rattachaient tant de souvenirs. Le premier magistrat de la cité s'y est rendu l'éloquent organe de l'opinion publique.

« Ici, messieurs, à Bruxelles où il a vécu, brillé et grandi, que ne pourrais-je dire, si je pouvais tout dire ? Van Hoegaerden avait conquis cette célébrité paisible, pleine, incontestée, qui accompagne la capacité forte et modeste. Il ne cherchait pas la gloire du magistrat ; cette gloire, comme les distinctions, est venue le trouver ; elle le couronne, en projetant sur toute la magistrature belge un lustre ineffaçable ! Oui, il restera à jamais un modèle accompli pour ses successeurs.

« Il a attaché à son nom la science et l'honneur, l'estime et la renommée ; ses enfants sont dignes d'un si noble héritage, qui ne sera point dissipé par eux et qui est leur plus réelle consolation.

« Van Hoegaerden avait toutes les qualités du magistrat : la science, la sagacité, la dignité. Nommer Van Hoegaerden, c'est rappeler la profondeur de l'homme du droit, l'élégance de l'homme littéraire, la finesse d'esprit et l'aimable gaieté de l'homme du monde. Ah ! comme je le connaissais bien, moi si souvent associé à ses travaux et à ses plaisirs !... Il avait l'attrait, cette puissance de tous les instants que subissaient tous ceux qui l'approchaient. Aussi, je l'affirme, il n'avait pas un ennemi, et il n'est personne qui ne le pleure aujourd'hui.

« Tout cela n'est plus, peut-on le croire ? Tout de lui va donc disparaître ? Non, messieurs ; il reste, pour la patrie, sa haute renommée et ses bons exemples ; pour nos cœurs, son ineffaçable souvenir ; pour sa digne compagne et pour ses enfants, la consolante pensée que son âme immortelle, entourée de l'auréole de la vertu, est remontée au sein de Celui, notre Souverain Maître, qui l'avait si richement dotée ici-bas.

« Adieu donc, cher Van Hoegaerden, adieu ! »

Après ce discours, qui exprimait si bien les sentiments de tous les assistants, le corps a été transporté au cimetière de Laeken, où il a été inhumé.

ANALYSES ET COMPTES-RENDUS.

M. TULLII CICERONIS CATO MAJOR *seu de senectute* [dialogus], *Caton l'ancien ou dialogue sur la vieillesse. Texte revu et annote par* A.-C. HURDEBISE. Mons, H. Manceaux 1867. 1 vol. in-12 de XIII et 93 pp.

« Nous avons pris pour base de cette édition, dit M. Hurdebise, le texte publié par Madvig, l'éminent philologue danois; nous nous sommes permis d'y introduire quelques changements que nous ont suggérés de plus récents travaux ou une comparaison attentive des différents textes. » Les textes dont il s'agit ici sont surtout ceux que MM. Nauck (Berlin 1855) Sommerbrodt (4e édition Berlin 1862) et Lahmeyer (1re édition Leipzig 1857) ont donnés dans leurs éditions classiques avec notes allemandes. Ces éditions justement estimées présentent un texte de beaucoup supérieur à celui des éditions françaises, dont on se sert généralement chez nous, et M. Hurdebise en l'introduisant dans nos classes a droit à toute notre reconnaissance. Cependant il aurait pu faire encore mieux. Depuis l'apparition des travaux susdits, M. Th. Mommsen a découvert, à la bibliothèque de Leide, un manuscrit du Cato maior datant du Xme siècle, qui offre, avec le MS connu de Paris, le texte traditionnel de Cicéron dans sa forme la plus ancienne. Il a rendu compte de l'importance de sa découverte dans les bulletins de l'Académie royale de Prusse, janvier 1863. D'un autre côté M. Baiter a publié dans le 21e volume du *Philologus* les leçons d'un MS de Rheinau moins important il est vrai mais cependant utile. M. Hurdebise ignorant ou négligeant ces publications, s'est laissé devancer par MM. Sommerbrodt et Lahmeyer, qui, dans des éditions plus récentes, ont largement profité des nouvelles sources ouvertes à la critique du traité de Cicéron.

Voici les principaux changements qu'il nous semblerait utile d'introduire dans le texte donné par M. Hurdebise : § 2 *et te et me ipsum etiam levari volo.* — *numquam igitur digne satis laudari philosophia poterit.* — § 3 *id tribuito litteris Graecis.* — § 4 *rem haud sane difficilem, Scipio et Laeli, admirari videmini.* — *si octingentesimum annum agerent quam si octogesimum.* — § 8 *sed nequaquam in isto sunt omnia.* — *nec tu, si Atheniensis, clarus umquam fuisses.* — § 12 *sed nihil admirabilius.* — *ita fruebar tum cupide.* — § 17 *aut velocitate aut celeritate corporum.* — § 20 *sic enim percontantibus in Naevii poetae Ludo, respondentur.* — § 21 *quis sibi, cui ipsi debeant.* — § 23 *num Homerum, Hesiodum, num Simonidem, Stesichorum.* — § 24. *Quamquam in his minus hoc mirum.* — § 25 *sentire ea aetate eumpse esse odiosum alteri.* — § 28 *facitque saepe ipsa sibi audientiam diserti senis composita et mitis oratio.* — § 29 *an ne illas quidem vires.* — *etsi ipsa ista defectio virium.* — § 31 *tertiam enim jam aetatem hominum videbat.* — § 32 *vellem equidem idem possem gloriari.* — § 37 *vigebat in illa domo patria disciplina.* — § 38 *septimus mihi liber Originum.* — § 42 *quorsus hoc.* — *magnam habendam esse senectuti gratiam.* — § 43 *saepe audivi ex majoribus natu.* — § 47 *sed ne desideratur quidem.* — § 48 *etiam si non abunde potitur.* — § 55 *sed haec ipsa quae dixi.* — § 58 *sibi habeant igitur arma.* — § 59 *discripta* — *discriptio.* — § 60 *M. quidem Valerium Corvinum.* — *quantum spatium aetatis majores ad senectutis initium esse voluerunt.* — § 61 *hunc unum plurimae consentiunt gentes.* — *notum est id totum carmen.* — § 69 *quid est in*

hominis natura diu. — § 70 *neque sapientibus usque ad Plaudite veniendum.* — *sin processerit longius.* — § 72 *qua tandem re fretus.* — § 74 *moriendum enim certe est et incertum an hoc ipso die.* — § 78 *sic persuasi mihi.* — § 79 *nec quum discessit apparet.* — § 82 *ut de me ipse aliquid more senum glorier.*

Le texte est précédé d'une notice sur le caractère et le contenu de l'ouvrage et d'un aperçu fort utile de la vie de Caton, traduit, pour la plus grande partie, de celui que M. Lahmeyer a placé en tête de son édition. Les notes mises sous le texte sont intéressantes et propres à faciliter l'étude du traité de Cicéron; elles sont rédigées de façon à ne pas nuire au développement de la spontanéité dans les élèves, et suffisamment restreintes pour que l'enseignement oral du professeur ne devienne pas inutile. Les principales difficultés grammaticales sont élucidées par un simple renvoi à la grammaire latine de M. Gantrelle. Pour la rédaction de son commentaire M. Hurdebise a mis principalement à profit les notes des éditions allemandes déjà nommées, surtout celles de Sommerbrodt et de Nauck. Cette circonstance lui donne une valeur d'autant plus grande que nos élèves et même beaucoup de professeurs ne peuvent s'instruire dans des livres écrits dans une langue qui leur est étrangère.

Il n'est pas étonnant que dans un ouvrage de ce genre, où l'on doit s'occuper d'une foule de détails de nature souvent diverse, il échappe à l'auteur quelque inadvertance ou que son style n'ait pas toujours toute la clarté désirable. Nous ne lui en ferons pas un grief, sachant par expérience combien il est facile de se tromper dans ces matières; cependant, pour remplir notre rôle de critique, nous allons indiquer brièvement les passages des cinq premiers chapitres dont l'explication ne nous a pas entièrement satisfaits.

Ch. 1. « *ille vir :* Ennius, au 10e l. des Ann. » La note est fort obscure et n'explique pas quel est ce *vir*. On serait tenté d'y voir le poëte au lieu du berger qui rendit à Flamininus un service si signalé (Liv. 32, 11). — « *aequitatem :* égalité d'âme. » Au lieu de *aequitatem* seul l. *aequitatem animi*. — « Cicéron avait alors 63 ans; » il en avait 62. — Au passage *sed mihi, quum de senectute vellem aliquid scribere,* M. Hurdebise donne la note suivante : « *sed,* après une parenthèse pour reprendre la suite des idées. » Nous doutons que *sed* ait ici cet emploi; il indique plutôt une opposition entre la dédicace du livre à Atticus et la sagesse avec laquelle celui-ci supportait la vieillesse. — « *igitur,* 11, 25; » l. 11, 35. — « *Tithono...* L'Aurore le métamorphosa en Cigale. Hom. H. à Venus v. 219 à 267. » Cette métamorphose est inconnue à Homère, v. Preller Gr. Myth. I, p. 300. — « *Aristo,* Ariston de Chios, philosophe stoïcien. » Il est plus probable qu'il s'agit ici d'Ariston de Cos, philosophe péripatéticien. Il faudrait lire dans le texte *Aristo Cius.*

Ch. 2 « *senserim :* espèce de subj. par attraction... Voir aussi Cés. 1, 27; 2, 33. » Il serait bon de préciser l'ouvrage de César; nous trouvons un subjonctif semblable *B. G.* I, 27, mais pas II, 33. — « *Aetna :* locution proverbiale. » La locution est : *Aetna gravius.* — *praeterita enim aetas... quum effluxisset.* « *Quum :* quand il serait écoulé; subj. amené par *posset* de la propos. principale. On pourrait aussi mettre l'indicat. dans les deux propos. 23, 82. » On croirait, d'après cette note, trouver, 23, 82, un exemple d'un indicatif dans une phrase analogue, tandis que le renvoi se rapporte à la phrase *quasi cum excessisset e vita tum denique victurus esset,* comme on le voit par l'édition de Sommerbrodt. —

Quid est enim aliud Gigantum modo bellare cum diis, nisi naturae repugnare. « *Repugnare :* la révolte contre la nature est aussi insensée que celle des Géants contre les dieux. Il y a inversion dans les membres de la phrase. » Nous croyons qu'il n'y a ici aucune inversion. Cicéron dit : la lutte des Géants contre les dieux n'est qu'une lutte contre la nature, c.-à-d. le mythe n'a pas d'autre signification. — *tamquam longam aliquam viam confeceris.* « *Tamquam :* comme, puisque : ὥσπερ τινὰ ὁδὸν προεληλυθότων, dit le grec. » *Tamquam* n'a pas le sens de puisque, son emploi s'explique par la comparaison de la vie avec un voyage; il faut traduire : « comme si tu avais achevé », ou « quand tu as achevé, pour ainsi dire. » Puis de quel *grec* s'agit-il ici ? Les mots cités sont pris dans le passage de Platon traduit ici par Cicéron (Rep. I, p. 328 E.).

Ch. 3 *interfui querelis aequalium meorum.* « *Aequalium :* ceux de mon âge, contemporains. » *Aequales* ne peut évidemment pas avoir ici le sens de *contemporains.* — *Sed omnium istiusmodi querelarum in moribus est culpa non in aetate.* « *Sed* marque une gradation, mais bien plus. » Nous croyons plutôt que *sed* oppose *mores* à *aetas* ou *senectus,* dont il a été question dans ce qui précède: mais ce n'est pas la faute de la vieillesse, c'est celle du caractère. — *quum diu multumque vixeris.* « *Diu multumque :* les uns l'expliquent par : vie longue et opulente; d'autres par : vie longue et laborieuse; je préférerais, vie longue et bien remplie. » L'auteur en attribuant à d'autres la singulière traduction de vie *opulente* semble n'avoir pas compris le mot *reiches Leben* dont se sont servis les commentateurs allemands. *Ein reiches Leben* n'est pas une vie opulente, mais une vie bien remplie.

Ch. 4 *quanquam eum colere coepi non admodum grandem natu.* « *Quanquam :* assurément, certes. » Ce mot a ici le sens de « il est vrai que » et restreint l'idée de *senectus.* — « *Legis Cinciae :* M. Cincius Alimentus porta une loi contre les présents que les patrons exigeaient de leurs clients. Tac. Ann. 11, 5 ne quis ob causam orandam pecuniam dominus (l. donumve) accipiat. » Les mots *patrons* et *clients* sont ici au moins équivoques; il s'agit des avocats. — *me audiente Salinatori* etc. « Cic. se trompe ici : Annibal prit Tarente en 214; mais M. Livius Salinator défendit la citadelle jusqu'en 211. Liv. 25, 9. Cic. attribue à Salinator ce qui appartient à M. Livius Macatus. Liv. 27, 34. » Chose singulière : tout en disant que Cicéron se trompe, le commentateur commet la même faute : « Liv. Salin. défendit la citadelle etc. » Il fallait dire : « Cicéron se trompe; ce n'était pas Liv. Salin. mais Livius Macatus qui défendit pendant cinq ans la citadelle; v. Liv. 27, 25 rapproché de 27, 34. » Il ne suffit pas de citer Liv. 27, 34, car on y nomme seulement Livius Macatus sans désigner ce qu'il avait fait. Quant au chap. 9 du l. 25 de Tite-Live, il n'y est question ni d'un Livius ni de la citadelle. — *C. Flaminio... agrum Picentem et Gallicum... dividenti.* « *Dividenti :* divisuro. » La note n'est pas assez claire; *dividenti* est ici le participe de l'imparfait *de conatu.* — *quae contra rem publicam ferrentur, contra auspicia ferri.* « *Ferrentur :* dans le sens de *decernerentur.* » *Ferre* et *decernere* ne peuvent s'employer indifféremment : lex fertur a populo; decernitur a senatu.

Ch. 5 *quum ex eo quaereretur... inquit.* « L'imparfait marque mieux la simultanéité des deux actions. » La demande et la réponse sont-elles des actes simultanés ? — « *Lex Voconia :* en 173 avant J.-C. Voconius Saxa, tribun du peuple, proposa et fit voter une loi portant : « que, la censure d'A. Postumius et de Q.

Fulvius une fois expirée, personne n'aurait le droit d'instituer héritière une fille ou une femme, et que nulle fille ou femme ne pourrait recevoir aucun legs dont la valeur dépasserait 100 mille sesterces. » Liv. 41, 34. » Les dispositions de la loi ne sont pas bien indiquées; d'abord elle ne concernait pas tous les citoyens mais seulement ceux de la première classe des centuries (Gaius II, 274 *mulier quae ab eo qui centum milia aeris census est, per legem Voconiam heres institui non potest.* Dio Cassius LVI, 10. Le mot *census* dans Cic. Verr. I, 42 est *census* κατ' ἐξοχήν, comme on le voit au ch. 43 § 110; cf. Gell. VII, 13). Puis la loi portait que la valeur du legs ne pourrait dépasser la moitié de l'héritage (Gaius II, 226 *ne cui plus legatorum nomine mortisve causa capere liceret, quam heredes habere videbantur*). Au lieu de citer un ch. 34 du livre XLI de Tite-Live, qui n'a que 28 chapitres en tout, il aurait fallu citer ici l'épitome du livre XLI.

Ces légères inadvertances et d'autres semblables que nous pourrions citer, disparaîtront facilement dans une nouvelle édition. Elles n'empêcheront du reste pas le livre de rendre beaucoup de services à l'enseignement moyen de notre pays.

Recueil d'exercices syntaxiques français, *disposés d'après une nouvelle méthode et mis en rapport avec les grammaires de MM. Noël et Chapsal, Poitevin et Peters, à l'usage des athénées, des colléges et des écoles moyennes, par* G. Le François, *professeur à l'athénée royal de Bruges.* Deuxième édition. Gand, Le Brun-De Vigne 1867. 1 vol. in-18 de pp. 199. Prix : fr. 1.

Le même ouvrage, partie du maître. In-18 de pp. 80. Prix : fr. 1-50.

Nous avons examiné consciencieusement ce livre, à son apparition, et nous en avons donné un compte-rendu assez détaillé dans cette *Revue.* (Octobre 1865.) Nous le trouvions alors supérieur à ce que nous avons en Belgique, et nous lui prédisions plusieurs éditions. Nous ne nous sommes point trompés; en moins d'une année, la première était écoulée. La seconde, celle que nous annonçons aujourd'hui, a été revue et corrigée avec soin, et on y a apporté toutes les améliorations dont on l'a crue susceptible. Nous l'avons lue attentivement et nous nous sommes assurés qu'on en a fait disparaître tout ce qui pouvait donner lieu à la critique. Tel qu'il est, le *recueil des exercices français* est un bon livre classique; il sera utile à ceux qui enseignent le français et contribuera, nous n'en doutons pas, à faciliter les progrès de l'élève.

M. Le François a complété son ouvrage, en ajoutant à la partie de l'élève *le livre du maître,* ou le corrigé des exercices. Il existe, dans la pensée humaine, des nuances si multiples et si délicates, qu'on se trouve, pour les peindre, assez souvent embarrassé. Les grammairiens ont dû faire de ces règles qui, au premier abord, doivent paraître plus ou moins subtiles et peuvent offrir, dans l'application, une certaine difficulté, qu'il n'est pas toujours facile de résoudre sur le champ; on aime d'ailleurs de voir, dans ce cas, qu'un autre est du même avis. De là l'utilité de cette seconde partie.

Leçons d'hygiène *à l'usage des établissements d'instruction, par le docteur* **H. Bodart,** *membre correspondant de la société des sciences médicales et naturelles de Bruxelles, de la société de médecine d'Anvers, de la société médico-chirurgicale de Liége, etc.* **Ouvrage approuvé par le Gouvernement. — Deuxième édition revue et corrigée. Dinant, Brichaux 1866. 1 vol. in-8° de pp. 176.**

La connaissance de l'hygiène est d'une utilité incontestable. Ceci n'a pas besoin de démonstration, et la santé du corps a trop d'influence sur celle de l'âme, sur le bonheur des individus et des familles, pour qu'il puisse y avoir doute à ce sujet. Il importe donc de la répandre, de la faire pénétrer dans les masses, qui sont encore imbues d'une foule d'idées fausses concernant la santé, ou qui ont trop de confiance dans la force du tempéramment. Or le meilleur moyen est de commencer par les écoles, et c'est pour elles que M. le docteur Bodart a bien voulu rédiger un manuel. En présence des hautes approbations dont son livre a été l'objet, nous n'avons pas besoin de dire qu'il a réussi. En effet la connaissance approfondie qu'il a de la matière, lui fournissait des notions justes et solides; il a su ensuite renoncer à tout étalage de science, se mettre à la portée des petits, parler à l'enfance avec simplicité, et suivre un ordre clair et méthodique. Ceci soit dit en général, car il y a des côtés faibles, et nous nous permettrons dans l'intérêt même du livre et en vue d'une prochaine édition quelques observations faites à une première lecture. D'abord, sans parler des fautes d'impression, comme *men*suétude, sugges*sion*, il reste quelques expressions médicales ou d'un français suspect, que les enfants ne trouveront pas dans leurs petits dictionnaires : substances *adultérées, perspiration, chevauchement* des orteils, nourriture *digestible*. Nous supprimerions aussi volontiers quatre mauvais vers tirés des commandements de l'hygiène (p. 49). Ensuite l'auteur trop préoccupé de renfermer ses préceptes dans un petit nombre de pages, ne leur donne pas les développements nécessaires pour les faire comprendre, ou pose des règles générales sans donner les exceptions, qui en hygiène sont cependant très-importantes, car c'est ici surtout qu'il faut de la précision. Ainsi (p. 169) que faut-il faire du chlorure de chaux et de l'oxyde de sodium dans les asphyxies? — En admettant qu'en général les viandes salées soient plus difficiles à digérer que les viandes fraîches, ne faut-il pas faire une exception pour le jambon? De même ne doit-on pas signaler le chou comme moins digestif que les autres légumes? — L'esturgeon et le saumon ne sont pas des poissons d'eau douce, comme il est dit p. 37, bien qu'on les pêche dans les rivières, et le hareng-saur n'est pas un poisson de mer, mais un produit de l'industrie. — Nous aurions encore bien quelques scrupules sur les propriétés digestives de certains aliments, par exemple le pigeon et le homard, mais on pourrait nous accuser d'entrer dans un domaine qui n'est pas le nôtre. Il y a quelques exercices corporels, bons en soi, que nous n'aimons pas trop de voir recommander aux jeunes gens, à cause des inconvénients et des dangers qu'ils présentent, tels sont la danse, le billard, les quilles, la natation, les promenades sur l'eau (p. 131). — Puisque l'auteur nomme les habitudes honteuses, il aurait pu, ce nous semble, insister davantage sur leurs suites funestes. Souvent la voix du médecin est beaucoup mieux écoutée que celle de la raison et des principes. Nous pourrions encore citer des lacunes, mais ici l'essentiel est moins de tout

dire que d'attirer l'attention sur certains points déterminés, et l'ouvrage tel qu'il est sera très-utile à ceux pour lesquels il a été composé.

EXERCICES MÉTHODIQUES DE CALCUL DIFFÉRENTIEL, *par* ED. BRAHY, *docteur en sciences physiques et mathématiques, conducteur honoraire des mines, professeur à l'athénée royal de Bruges.* 1 vol. in-8° de 264 pages. Bruxelles, Hayez 1867. Prix 5 fr.

Tous ceux qui s'occupent de l'enseignement des mathématiques sont unanimes pour reconnaître qu'il y a nécessité absolue de faire marcher de front les théories abstraites qu'elles enseignent et les applications qu'elles comportent. Par les applications, en effet, les théories se complètent et se perfectionnent; et on ne peut mieux comprendre l'esprit, le but, la liaison des différentes parties d'une science qu'en voyant comment les théories qu'elles développent, sont successivement mises en jeu pour obtenir les solutions d'une multitude de questions et de problèmes très-variés, qui se ramènent le plus souvent à un petit nombre de types distincts. Dans l'enseignement moyen, les programmes sont conçus dans cet esprit; malheureusement il n'en est pas de même dans l'enseignement supérieur. Depuis quelques années des cris de réforme se sont fait entendre, en France particulièrement. M. Lamé disait, en effet, en 1861, à l'ouverture du cours de physique mathématique rationnelle, que le meilleur moyen d'accélérer les progrès des sciences était d'*écarter à tout jamais la division de la science en mathématiques pures et mathématiques appliquées*. La première classe, disait-il, n'existe plus aujourd'hui. L'arithmétique est essentiellement pratique; l'algèbre et le calcul différentiel ne sont que des instruments analytiques, indispensables, inséparables de toutes les théories physiques, etc. En un mot, ajoutait-il plus loin, *on ne doit pas séparer une science de ses applications*. Sans doute, les applications que M. Lamé a en vue ne sont pas les mêmes que celles qui nous occupent en ce moment; mais pour préparer l'esprit à résoudre les questions ardues qui intéressent, soit les sciences d'observation, soit la pratique industrielle, la route à suivre n'est-ce pas de lui faire résoudre d'abord certaines questions abstraites, moins ardues, d'une difficulté progressive et toutes dictées en vue de cette exactitude rigoureuse, qui seule façonne les intelligences, et qu'on ne rencontre pas toujours dans les sciences d'application? S'il en est ainsi, nous sommes en droit d'affirmer qu'un livre qui contient plus de cinq cents exercices sur les différentes théories du calcul différentiel, n'est pas un livre dépourvu d'utilité; nous ne craignons même pas d'ajouter qu'il comblera une véritable lacune dans l'enseignement universitaire en Belgique.

Le livre comprend dix-huit chapitres traitant de : la différentiation des fonctions explicites d'une et de plusieurs variables; des dérivées successives d'une et de plusieurs variables; de la différentiation des équations; du développement des fonctions; du changement de variables; de l'élimination des constantes et des fonctions; de la détermination des fonctions qui, pour certaines valeurs de la variable, deviennent indéterminées; des maxima et minima; des tangentes et normales aux courbes planes; des asymptotes; des points singuliers; de la courbure des courbes planes; des surfaces; des courbes gauches; des enveloppes des lignes et des surfaces; enfin de la décomposition des fractions rationnelles. Chacun de ces chapitres

commence par un résumé succinct des résultats principaux que la théorie fournit, et que l'élève désireux de faire des progrès doit surtout s'efforcer de retenir. Il n'est donc pas inutile de les lui remettre sous les yeux. Pour faciliter encore le travail de l'élève, l'auteur a soin de donner la solution détaillée d'un certain nombre d'exercices, puis il propose à la suite une série de questions du même genre en ne fournissant que les réponses, afin, dit-il, « de laisser à l'élève dans le raisonnement et dans le calcul cette initiative qui seule conduit à de véritables progrès. »

Une grande partie des exercices que l'auteur propose, lui appartiennent en propre; d'autres ont été puisés, comme il le dit lui-même, dans des recueils allemands et anglais qui abondent sur le même sujet. Il importe assez peu de savoir d'où certains exercices ont été extraits, car la plupart d'entre eux sont tombés dans le domaine public, l'important, c'est de faire un bon choix. D'ailleurs, les auteurs des ouvrages ou des recueils que M. Brahy a dû consulter, et ils sont nombreux, ne sont pas toujours les inventeurs des théorèmes qu'ils proposent et si l'on voulait remonter aux véritables sources la chose serait presque toujours impossible. Généralement cependant quand le nom de l'inventeur était connu M. Brahy a eu soin de le nommer.

Ce livre ne se prêtant pas à l'analyse, il nous est impossible d'entrer dans des détails. Qu'il nous suffise de dire, quant aux exercices résolus, qu'ils l'ont été très-simplement et que les calculs ont été présentés avec une grande clarté et beaucoup d'élégance; quant aux autres, nous devrons reconnaître qu'ils ont été parfaitement choisis et coordonnés et qu'ils ont été gradués de telle sorte que l'élève, qui avance, n'aperçoit pas la difficulté qu'on lui propose de vaincre.

Si, comme il le mérite, ce livre obtient la faveur du public spécial auquel il s'adresse, l'auteur publiera aussi son recueil d'*exercices méthodiques de calcul intégral*, travail qui sera conçu dans le même plan et dans le même esprit. Espérons que nous n'attendrons pas longtemps.

Nous ne terminerons pas sans signaler le mérite typographique de l'ouvrage; l'impression en est charmante et fait honneur à l'éditeur, M. Hayez.

J. Mister.

Des tables de mortalité et de leur application aux assurances sur la vie, *avec une nouvelle table de mortalité dressée d'après les décès constatés dans la tontine* Lafarge, *etc., par* Ernest Beauvisage, *chef de service pour la caisse de retraites pour la vieillesse, à la caisse des dépôts et consignations, etc.* 1 vol. gr. in-8°. Paris, Gauthier-Villars 1867. Prix 3 fr.

Les probabilités de durée de la vie humaine ont été, de tout temps, l'objet de sérieuses préoccupations, qui, traduites en chiffres, ont donné naissance à un grand nombre de tables de mortalité; mais dans presque toutes, les probabilités de durée de la vie sont indiquées avec des écarts tellement grands, qu'elles rassurent fort peu les économistes et les financiers. Le besoin d'une bonne table de mortalité, offrant quelque certitude dans ses prévisions et ayant subi l'épreuve du temps et de l'expérience se fait partout sentir. Celles que nous annonçons aujourd'hui, si elles ne remplissent pas maintenant la seconde condition, remplissent à coup sûr la première.

Il résulte, en effet, de la comparaison des tables (l'auteur en met quelques-unes sous les yeux du lecteur : celles de Deparcieux, d'Alexander Glen Finlaison, J. Milne, Dr Price, Duvillard, Demonferrand, William Fars) que la mortalité des tontiniers ou des rentiers viagers diffère de la mortalité générale de la population dans un même pays, et que la mortalité des hommes diffère de celles des femmes. L'expérience des compagnies d'assurances constate que la mortalité des gens qui assurent leur vie diffère aussi, mais en sens opposé, de la mortalité générale. L'individu qui veut placer son argent à fonds perdu est naturellement satisfait de l'état de sa santé et rassuré sur la solidité de sa constitution. Comme le dit un auteur du XVIIIe siècle, « ceux qui sont malades et languissants constituent peu de rentes viagères, et les parents qui placent pour leurs enfants ont soin de choisir ceux dont le tempérament vigoureux promet une longue vie ».

Le rentier viager, étant de dispositions prévoyantes, est économe, réglé dans ses habitudes et soigneux de sa personne ; il a de plus grandes chances de longévité que l'homme imprévoyant, dépensier, menant une vie agitée ou irrégulière. Celui qui songe à assurer après sa mort l'existence de sa famille est bien, lui aussi, prévoyant et économe, mais la situation est presque toujours l'opposé de celle du précédent ; il mène le plus souvent une vie de travail, de fatigues ou de soucis provenant de l'activité qu'il doit déployer pour faire produire à son intelligence ou à ses bras tout le bien-être qu'il donne à ceux qui l'entourent ; il est lancé dans une sphère d'activité dont le mouvement l'entraîne ; s'il s'arrête, s'il meurt, tout s'arrête, tout meurt avec lui. Il vient donc à l'établissement de prévoyance avec des pensées contraires à celles qui préoccupent l'homme qui veut s'assurer à lui-même une vieillesse tranquille ; il a des chances de mortalité plus grandes que ce dernier ; ils savent tous deux qu'ils ont des chances si différentes : c'est pour cela qu'ils effectuent des opérations financières inverses.

Si ces deux assurances opposées étaient obligatoires, ou généralement pratiquées, et si elles étaient effectuées par une seule institution financière, cette institution pourrait se servir d'une seule table de mortalité pour l'établissement des tarifs de rentes viagères et de capitaux à rembourser après décès. Il suffirait alors de trouver une table qui donnât la moyenne exacte entre la loi de mortalité des rentiers et celle des assurés après décès.

Pour arriver à ce but, l'expérience des compagnies serait très-précieuse à consulter ; malheureusement les résultats n'en sont pas rendus publics. Il est certain cependant que les compagnies d'assurance se servent de tables de mortalité différentes pour les tarifs de rentes viagères et pour les tarifs d'assurance en cas de décès, et que la plupart d'entre elles font une distinction entre les transactions opérées avec les individus appartenant à l'un ou à l'autre sexe.

C'est dans le but de faciliter l'accomplissement de la construction de cette table de mortalité moyenne que M. Beauvisage a entrepris le travail qu'il livre aujourd'hui au public ; c'est un jalon, un terme de comparaison pour ceux qui doivent opérer la révision des tables de mortalité de Deparcieux, travail ordonné par l'administration supérieure de France à la suite des attaques dont elles ont été l'objet dans la presse et au sein même du corps législatif. Ces tables leur seront d'un très-grand secours ; car si elles n'ont pas toute la perfection théorique que l'on recherche dans les calculs mathématiques, on doit reconnaître qu'elles ne s'en éloignent guère, ou tout au moins qu'elles ont été dressées avec le plus grand soin.

On conçoit, en effet, que, s'il est impossible de suivre de la naissance à la mort dans leurs pérégrinations tous les individus formant un groupe choisi d'avance, on puisse reconstituer des groupes d'individus décédés ayant eu un lien commun, une position sociale analogue, un point de ressemblance ou de rapprochement quelconque. Les registres de la caisse Lafarge, les situations annuelles de cet établissement, ainsi que les bulletins individuels des tontiniers décédés ont permis à l'auteur d'établir la répartition suivant l'âge qu'ils avaient en 1793, des 38,951 individus composant le groupe dont nous venons de parler. Au moyen de ces mêmes documents, ces individus ont été classés suivant l'âge qu'ils avaient au moment de leur décès. Grâce au soin avec lequel les registres sont tenus par l'administration des tontines, on peut admettre que les données ne sont sujettes à aucune contestation; et par la manière dont ces calculs ont été conduits on peut affirmer que ces tables méritent toute confiance.

Ajoutons pour terminer que l'auteur donne comme annexes la traduction des LOIS ANGLAISES concernant les rentes viagères et les assurances après décès par l'État.

J. MISTER.

ESSAI SUR LES GRANDEURS DES DIFFÉRENTS ORDRES, *par* CH. DEBACQ, *membre titulaire de l'institut des provinces, etc.* In-8° de 40 pp. Paris, Gauthier-Villars 1867.

L'auteur de cet opuscule ne comprend pas que de l'équation $y=f(x)$ on puisse déduire celle-ci : $\frac{dy}{dx}=f'(x)$. « Si je veux descendre au fond de la question », dit-il, page III, « je reste toujours embarrassé. Je ne peux admettre qu'une seule et même limite pour toutes les quantités qui décroissent et tendent indéfiniment vers zéro. Dès lors dy serait égal à dx et $\frac{dy}{dx}$ serait égal à 1 pour toute fonction, et non $f'(x)$ ».

Nous ne sommes pas étonné que l'auteur ne comprenne pas l'équation ci-dessus, lorsque nous lisons dans son livre des phrases comme celle-ci : « Je ne comprends pas qu'on introduise 0 dans le calcul, quoique j'aie plusieurs fois entendu parler du NOMBRE 0 ». Comment ferait donc l'auteur pour connaître les abscisses des points d'intersection d'une courbe avec l'axe des X? N'a-t-on pas pour ces points *rigoureusement* $y=0$? Quand l'auteur admettra l'existence des valeurs 0 pour les variables d'une équation nous lui expliquerons le sens que nous attribuons à l'équation fondamentale $\frac{dy}{dx}=f'(x)$, dans laquelle on a rigoureusement $dy=0$, $dx=0$. En attendant nous lui conseillons de lire la brochure que M. de Fabry a publiée il y a quelques mois (1) et dont nous avons rendu compte (v. livraison de la *Revue* du mois de novembre 1866).

Pour éviter l'emploi des dérivées et celui des infiniments petits, l'auteur part de ce principe qu'il démontre : « *il y a au moins une quantité plus petite que tout nombre rationnel* ». Après avoir montré qu'il y en a au moins une, il fait

(1) Voir le livre intitulé : Discussion de la manière dont est présenté ordinairement le premier principe du calcul différentiel, par de Fabry. Paris, Gauthier-Villars 1866.

voir qu'il y en a autant que de nombres rationnels; et toutes ces quantités, comparables entre elles et plus petites que tout nombre rationnel, forment un ordre de grandeurs que l'auteur appelle *ordre* — 1, par opposition aux quantités qui jusqu'à présent ont été soumises à la numération qui sont dites de l'ordre 0.

De même que l'ordre 0 a engendré l'ordre — 1, de même aussi l'ordre — 1 engendrera l'ordre — 2, etc. Les quantités de l'ordre — 1, — 2, etc., étant admises on conçoit comment on aura des quantités de l'ordre 1, 2, etc. Telles sont les quantités que l'auteur propose de faire entrer dans le calcul. Il applique sa théorie à divers exemples empruntés à l'algèbre élémentaire : entre autres, la discussion des valeurs des inconnues dans un système d'équation du 1r degré à deux et à trois inconnues; la discussion des valeurs de x dans l'équation $ax^2 + bx + c = 0$ quand a converge vers 0; l'interprétation du symbole $\frac{0}{0}$, etc. Il explique parfaitement, dans son système, les différentes particularités que présent[illegible] ces équations; mais nous [illegible] ajouter que, pour notre part, nous n'avons jamais éprouvé la moindre [illegible] à donner une interprétation satisfaisante aux différents résultats auxquels [illegible]sent ces équations.

Rapport fait par M. TROUESSART, *professeur à la faculté des sciences de Poitiers, à la société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de la même ville, sur un ouvrage intitulé : Qu'est-ce que le soleil? Peut-il être habité? par M.* COYTEUX *et* RÉPONSES A CE RAPPORT *et notes critiques par* F. COYTEUX. 1 vol. in-8° de 113 pp. Poitiers 1867.

Nous conseillons la lecture de ce rapport à ceux de nos lecteurs qui ont lu le premier ouvrage de M. Coyteux. Ils verront quelles sont les objections très-grandes que M. Trouessart fait valoir contre l'hypothèse herschélienne et comment M. Coyteux entreprend de démontrer que ces griefs ne sont pas fondés.

CONCOURS DES ATHÉNÉES ET COLLÉGES.

RHÉTORIQUE LATINE.

COMPOSITION LATINE.

Etsi fortunae bona non habent in se veram laudem quae uni virtuti debetur, laudatur tamen optimus illorum usus.

Itaque homines divites et potentes ita vitam instituere decet ut opes non superbiae ac libidini, sed bonitati ac moderationi facultatem dedisse videantur.

Les élèves ont eu cinq heures pour faire leur travail.

COMPOSITION FRANÇAISE.

Discours. Baudouin V, comte de Flandre, surnommé de Lille, avait épousé une princesse du sang royal de France, Adèle, fille de Robert Ier.

Dans sa jeunesse, il avait paru destiné à devenir le fléau de sa maison : il en fut l'honneur.

Sa vieillesse reçut un grand éclat par la sagesse et la fermeté avec lesquelles il gouverna la France comme tuteur du jeune roi Philippe Ier. Appelé à ces hautes fonctions par la confiance du roi mourant (Henri Ier), il les remplit pendant six années (1061 à 1067) (1).

On supposera que Baudouin, avant de prendre en main les rênes du gouvernement, a réuni en conseil les ministres du feu roi, les grands officiers de la couronne, les plus puissants feudataires du royaume. — Dans un discours plein de dignité et d'élévation, il leur fait connaître les règles qui dirigeront sa conduite, les intentions et les sentiments qui l'animent.

Les élèves ont eu cinq heures pour faire leur travail.

TRADUCTION DU LATIN EN FRANÇAIS.

Non Perseus tantum per illos dies documentum humanorum casuum fuit, in catenis ante currum victoris ducis per urbem hostium ductus, sed etiam victor Paulus auro purpuraque fulgens. Nam duobus e filiis quos, duobus datis in adoptionem, solos nominis, sacrorum familiaeque heredes retinuerat domi, minor, ferme duodecim annos natus, quinque diebus ante triumphum, major quatuordecim annorum, triduo post triumphum decessit.

Paucis post diebus, data a M. Antonio, tribuno plebis, contione, cum de suis rebus gestis more ceterorum imperatorum disseruisset, memorabilis ejus oratio et digna Romano principe fuit.

(Le discours seul doit être traduit.)

Quamquam et quanta felicitate rem publicam administraverim, et quae duo fulmina domum meam per hos dies perculerint non ignorare vos, Quirites, arbitror, cum spectaculo vobis nunc triumphus meus, nunc funera liberorum meorum fuerint, tamen paucis quaeso sinatis me cum publica felicitate comparare, eo quo debeo animo, privatam meam fortunam. Profectus ex Italia classem a Brundusio sole orto solvi, nona diei hora cum omnibus meis navibus Corcyram tenui. Inde quinto die Delphis Apollini pro me exercitibusque et classibus vestris sacrificavi. A Delphis quinto die in castra perveni, ubi, exercitu accepto, mutatis quibusdam, quae magna impedimenta victoriae erant, progressus inde, quia inexpugnabilia castra hostium

(1) Moke, *Histoire de la Belgique.*

erant neque cogi pugnare poterat rex, inter praesidia ejus saltum ad Petram evasi et, ad pugnam rege coacto, acie vici, Macedoniam in potestatem populi Romani redegi, et quod bellum per quadriennium quatuor ante me consules ita gesserunt, ut semper successori traderent gravius, id ego quindecim diebus perfeci. Aliarum deinde secundarum rerum velut proventus secutus : civitates omnes Macedoniae se dediderunt; gaza regia in potestatem venit; rex ipse, tradentibus prope ipsis Diis, in templo Samothracum cum liberis est captus. Mihi quoque ipsi nimia jam fortuna mea videri, eoque suspecta esse. Maris pericula timere coepi in tanta pecunia regia in Italiam trajicienda et victore exercitu transportando. Postquam omnia secundo navium cursu in Italiam pervenerunt, neque erat quod ultra precarer, illud optavi, ut, cum ex summo retro volvi fortuna consuesset, mutationem ejus domus mea potius quam res publica sentiret. Itaque defunctam esse fortunam publicam mea tam insigni calamitate spero, quod triumphus meus, velut ad ludibrium casuum humanorum, duobus funeribus liberorum meorum est interpositus. Et cum ego et Perseus nunc nobilia maxime sortis mortalium exempla spectemur, ille, qui ante se captivos captivus ipse duci liberos vidit, incolumes tamen eos habet; ego, qui de illo triumphavi, ab alterius funere filii curru in Capitolium, ex Capitolio ad alterum prope jam exspirantem veni; neque ex tanta stirpe liberum superest qui L. Aemilii Pauli nomen ferat. Duos enim tamquam ex magna progenie liberorum in adoptionem datos Cornelia et Fabia gens habent : Pauli in domo praeter senem nemo superest. Sed hanc cladem domus meae vestra felicitas et secunda fortuna publica consolatur (1).

Les élèves ont eu quatre heures pour faire leur travail.

COMPOSITION FLAMANDE.

De zwaluwen. Onder de vogels, die met de lente in ons land aankomen en, tegen het najaar, naar andere streken wegtrekken, zijn de zwaluwen de talrijkste.....

Met vertrouwen bouwen zij hare nesten tegen onze woningen aan...

In de eerste dagen van den herfst ziet men, onder dat klein volk, eene ongewoone beweging.....

Eindelijk vergaderen zij zich op een hoog gebouw en vertrekken.

Les élèves ont eu cinq heures pour faire leur travail.

(1) Tite-Live, livre XLV, c. 40, 41. — Note de la *R*.

MATHÉMATIQUES.

I. Résoudre les équations $x^2 + y^2 = a$ et $xy = b$; faire voir que les valeurs des inconnues, obtenues par la méthode directe de l'élimination, sont identiques avec celles que l'on obtient par une méthode indirecte. Examiner les cas où $a > 2b$, $a = 2b$ et $a < 2b$.

II. On doit payer annuellement pendant 10 ans une somme de 12,000 fr. Quel capital faudrait-il payer actuellement pour se libérer complétement de cette annuité, l'intérêt étant supposé à 5 p. %?

III. Démontrer que le volume du solide engendré par la révolution d'un triangle tournant autour d'une droite extérieure menée par un de ses sommets, a pour mesure l'aire de ce triangle multipliée par les deux tiers de la circonférence décrite par le point milieu du côté opposé à ce sommet.

IV. Étant donnés les rayons r et r' des bases parallèles d'un segment sphérique et sa hauteur h, trouver l'expression de la solidité de ce segment et celle du rayon R de la sphère.

V. Trouver tg^te $\frac{1}{2} a$ en fonction de sin. a.

VI. Résoudre le triangle dont on connaît la base, la hauteur et la différence des angles à la base.

Les élèves ont eu cinq heures pour faire leur travail.

QUATRIÈME LATINE.

THÈME LATIN.

Le 14 avril 1452, Simon de Lalaing, informé de l'arrivée des Gantois, fit distribuer des armes à tous les bourgeois d'Audenaerde, afin qu'ils défendissent la ville, assez forte pour résister, quoiqu'elle fût presque dépourvue de garnison. Il sortit lui-même, pour aller à la rencontre de l'ennemi, et se jeta sur l'avant-garde qu'il défit; mais cinq mille hommes s'avancèrent en rangs serrés et le contraignirent à rebrousser chemin. Au lieu de le poursuivre de près ou de tenter un assaut, avant que les habitants ne se fussent remis de cet échec, les Gantois attendirent que la terreur forçât la ville à se rendre. Après avoir passé la nuit devant les murs, ils jetèrent un pont sur l'Escaut qu'ils traversèrent, pour essayer d'entrer dans la ville par le faubourg. Frustrés dans leur espoir, ils se décidèrent à investir la place.

Afin de pouvoir soutenir le siége, Simon fit crier par toute la ville que les femmes eussent à apporter des pierres sur les murs. Pendant

toute la journée, sa femme et quelques dames nobles ne cessèrent de transporter, dans des hottes et des paniers, toutes sortes de projectiles; les autres, encouragées par cet exemple, les secondèrent de telle manière qu'en peu de temps les remparts furent pourvus de tout ce qu'il fallait pour la défense.

A peine ces préparatifs étaient-ils terminés qu'un héraut vint sommer la place de se rendre; mais ce fut vainement. Les Gantois irrités incendièrent le faubourg, dans l'intention de brûler vifs les soldats qu'ils soupçonnaient de s'y être cachés. L'incendie fut si grand, qu'on le vit distinctement de Tournai, qui est à sept lieues d'Audenaerde.

Ensuite les Gantois lancèrent dans la ville des flèches portant des billets, par lesquels ils feignaient de rappeler à Simon qu'il avait promis de leur livrer la ville et ils disaient que l'argent qu'ils s'étaient engagés à lui donner était prêt, pourvu qu'il tint parole.

Mais la confiance que les habitants avaient mise en Simon n'en fut pas ébranlée.

Exercices sur la langue grecque. — I. 1° Conjuguez, au mode indicatif, le présent, l'imparfait, le futur, l'aoriste, le parfait et le plus-que-parfait de la voix active du verbe Λύω. — 2° Donnez la 1re personne du singulier des mêmes temps du même verbe, au même mode, dans la voix passive.

II. Formez la 3e personne du sing. de l'aoriste 1er et du parfait, au mode indicatif, dans la voix active et la voix passive, des verbes Διατάσσω, Μεταστέφω, Συγκαλέω, Ἀποσκάπτω.

III. Faites connaître le futur actif des verbes : Πήγνυμι (je consolide), Ῥήγνυμι (je brise), Σβέννυμι (j'éteins).

IV. Formez l'aor. 2 et le parfait 2 des verbes Φεύγω (je fuis), Λείπω (je laisse), Τέμνω (je coupe), Τρέφω (je nourris), Φαίνω (je montre).

Les élèves ont eu cinq heures pour faire leur travail.

COMPOSITION FRANÇAISE.

Petite narration. Alfred est rentré chez lui tout joyeux; il vient d'acheter un joli chardonneret.....

L'oiseau est mis dans une cage où rien ne lui manque; mais, captif de la veille, il se montre toujours effarouché.....

La nuit vient..... Alfred rêve de son chardonneret; il le voit..... bien mieux, il l'entend; l'oisillon lui adresse un petit discours, en le suppliant de lui rendre la liberté : Pourquoi, lui dit-il, me retenir loin de ma famille..... j'ai un nid, là-bas, dans une aubépine, sur la lisière du bosquet où vous allez jouer quelquefois.....

Au point du jour, Alfred s'éveille encore ému et, sans hésiter, il va ouvrir la cage de l'oiseau, qui s'envole à tire-d'aile.

Les élèves ont eu quatre heures pour faire leur travail.

TRADUCTION DU LATIN EN FRANÇAIS.

Lysander, dux Lacedaemoniorum, rebus feliciter gestis, fortunae hostium insultat; captivas naves cum praeda bellica in triumphi modum ornatas mittit Lacedaemona, ac tributarias Atheniensium civitates, quas metus dubiae belli fortunae in fide tenuerat, voluntarias recepit : nec aliud ditionis Atheniensium praeter urbem ipsam reliquit.

Quae cuncta cum Athenis nuntiata essent, omnes relictis domibus per urbem discurrere pavidi, alius alium sciscitari, auctorem nuntii requirere. In foro deinde coeunt, atque ibi tota nocte fortunam publicam questibus iterant. Alii fratres, aut filios, aut parentes deflent, cognatos alii aut amicos cognatis cariores, et cum privatis casibus querelam publicam miscent.

Sic prope perditae urbi hostes superveniunt et obsidione circumdata obsessos fame urgent. Sciebant enim neque ex advectis copiis multum superesse, et ne novae advehi possent providerant. Quibus malis Athenienses fracti, post longam famem et assidua suorum funera, pacem petivere; quae an dari deberet diu inter Spartanos sociosque deliberatum. Cum multi delendum Atheniensium nomen urbemque incendio consumendam censerent, negarunt se Spartani ex duobus Graeciae oculis alterum eruturos : pacem polliciti, si demissa Piraeum versus muri brachia dejicerent, navesque, quae reliquae forent, traderent; resque publica ex semetipsis triginta rectores acciperet.

Mutato statu Athenarum, etiam civium conditio mutatur. Triginta rectores reipublicae constituuntur, qui fiunt tyranni : quippe a principio tria millia sibi satellitum statuunt; et quasi parvus hic ad continendam civitatem exercitus esset, septingentos milites a victoribus accipiunt. Caedes deinde civium ab Alcibiade auspicantur. Quem cum profectum ad Artaxerxem Persarum regem comperissent, citato itinere miserunt qui eum interficerent; a quibus occupatus, cum occidi aperte non posset, vivus in cubiculo, in quo dormiebat, crematus est (1).

Les élèves ont eu quatre heures pour faire leur travail.

(1) Justin, livre V, chap. 7 et 8. — Note de la *R.*

PREMIÈRE PROFESSIONNELLE (SECTIONS RÉUNIES).

CONCOURS DU 29 JUILLET.

Composition française. — Nécessité et moralité du travail.

Traduction du français en anglais ou en allemand. — Pendant les premiers mois de sa résidence au monastère de Yuste, Charles-Quint s'applaudit vivement de la résolution qu'il avait prise. Son habitation avait été disposée avec un luxe sage et sans faste, avec la prévoyance de tout ce qui peut adoucir les peines d'un malade et charmer les immobiles loisirs d'un impotent. Le personnel de sa maison était considérable, les jardins spacieux, le climat tel que sa santé le demandait, le site varié et charmant.

Mais Charles-Quint était venu chercher à Yuste un repos obligé, non la rêverie. Son corps était plus malade que son esprit n'était usé par le travail. Ses plans étaient faits en vue d'un mal physique irrémédiable et non d'un espoir de guérison. Au bout d'un an, l'absence de toute fatigue, le calme de la solitude, la douceur du climat lui procurèrent par moments l'agréable, mais embarrassante surprise d'un retour de santé, qui n'était pas entré dans ses calculs et qui mettait peut-être le trouble dans ses arrangements. Il ne songea jamais à quitter le monastère pour rentrer dans le monde, mais il eut, dit-on, l'idée d'une courte expédition aux Pyrénées, relative aux affaires de Navarre.

La retraite, si on peut le dire, pour être chez lui exempte d'impatience et d'inquiétude, exigeait en quelque sorte la souffrance. Il n'était pas de ces âmes tendres, aisément fatiguées, qui, après avoir été éprouvées par les luttes du monde, se livrent au repos sans craindre l'ennui, vivent volontiers de souvenirs et trouvent dans leur lassitude même un charme mélancolique (1).

Histoire de Belgique. — Exposer d'une manière sommaire les règnes de Charles VI et de Marie-Thérèse.

Les élèves ont eu six heures pour faire leur travail.

COMPOSITION FLAMANDE.

De haard. — Bij den haard vindt men zuivere vermaken en een waar geluk.....

Daar heerscht eene vereerde moeder.....

(1) Van Praet, *Essais sur l'histoire politique des derniers siècles.* — Note de la *R.*

Daar worden de kinders tot de beoefening der deugd opgeleid.....
Daar geniet de vader de belooning van zijnen dagelijkschen arbeid.. Daar wordt hij met eenen moed bezield die, in de gevaren des vaderlands, zich tot zelfsopoffering kan verheffen.

Les élèves ont eu cinq heures pour faire leur travail.

PREMIÈRE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE.

CONCOURS DU 1er AOUT.

Sciences commerciales. — Vous achetez à prime, dont 5, fin courant, 80 actions de chemin de fer, à 497 fr., et vous revendez ferme, aussi fin courant, à 499 ¹/₂ fr. A l'échéance les actions sont descendues à 490 ¹/₄. Avez-vous intérêt à prendre livraison? Quel bénéfice réaliserez-vous, la commission étant de ¹/₈ °/₀?

Géographie commerciale et industrielle. — I. Indiquer les lieux principaux où s'exerce, en Belgique, l'industrie du tannage.

Vers quels pays exportons-nous les cuirs tannés? — De quels pays tirons-nous les peaux brutes?

II. Faire connaître nos relations commerciales avec l'Angleterre.

Histoire commerciale el industrielle. — Faire connaître d'une manière sommaire la situation commerciale et industrielle de la Belgique, à l'époque où le traité de la Barrière lui fut imposé, et, en ce qui concerne le commerce et l'industrie, les principales dispositions de ce traité.

Droit commercial. — I. Qu'est-ce que la société en commandite? Quelles sont les conditions de son existence? Et comment est-elle administrée?

II. Par qui doit être fait le protêt d'une lettre de change? Que doit-il contenir? Que doit-il énoncer?

Économie politique. — Faire connaître d'une manière succincte quelles sont les causes générales de la variation des salaires.

Chimie. — I. Quelles sont les formules chimiques des principales combinaisons de l'azote avec l'oxigène?

II. Décrire les propriétés, les usages, et, d'une manière sommaire, les principaux procédés d'extraction de l'azotate de potasse.

Les élèves ont eu six heures pour faire leur travail.

PREMIÈRE SCIENTIFIQUE.

I. Étant donnés un angle KSL et une droite ST dans l'angle, déterminer la position d'un cercle qui serait tangent aux deux côtés de

l'angle et qui intercepterait, sur la droite S T, une corde d'une longueur donnée.

Comment se modifierait la solution, si la droit S T était bissectrice de l'angle K S L?

(La question sera résolue par la géométrie élémentaire.)

II. Étant données les deux progressions :

$$\div\div 1 : 10 : 100 : 1000 : \ldots.$$
$$\div 0 . 1 \ . 2 \ . 3 \ldots\ldots..$$

qui définissent un système de logarithmes, démontrer que, si, en insérant m moyens et ensuite m' moyens, entre les termes consécutifs de chacune de ces progressions, on amène de deux manières différentes un même nombre à faire partie de la progression par quotient, on lui trouvera aussi, de deux manières, le même logarithme.

II. Rechercher l'équation du lieu des centres des courbes du second ordre qui ont une tangente et un foyer communs, le point de contact étant donné sur la tangente.

Discuter l'équation du lieu.

Les élèves ont eu six heures pour résoudre ces questions.

TROISIÈME PROFESSIONNELLE.

CONCOURS DU 30 JUILLET.

Composition française. — Lettre. Ferdinand aime à se vanter; parle bruyamment de ce qu'il sait et de ce qu'il peut faire. — Charles, son ami, lui a signalé ce défaut; mais ses avis ont été reçus de mauvaise grâce, et les deux jeunes gens ne se voient plus.

Après quelques jours de réflexion, Ferdinand, qui ne manque ni de raison ni de cœur, écrit à Charles pour le remercier de l'avertissement qu'il lui a donné. Il se félicite d'avoir trouvé un ami véritable, et il espère qu'il ne le perdra pas, au moment où il sent tout le prix de son amitié.

Thème flamand ou allemand pour les provinces wallonnes; thème allemand pour les provinces flamandes. Si le temps est la plus précieuse de toutes les choses, le gaspillage du temps est la plus grande des prodigalités. Le temps perdu ne se retrouve pas.

La paresse rencontre sur sa route mille difficultés; l'activité marche d'un pas leste et sans embarras.

Nous entendons dire quelquefois : Un homme ne peut-il donc jamais se donner un peu de loisir ? — Commencez par employer votre temps d'une manière utile ; vous vous reposerez ensuite.

Il ne suffit pas d'être laborieux ; il faut encore être soigneux et persévérant. Nous devons suivre nos affaires de nos propres yeux : bien des gens se sont ruinés en remettant leurs intérêts aux mains des autres. Quant à la persévérance, à la fixité dans les idées, rappelons-nous ce proverbe : Trois déménagements valent un incendie.

Apprenons aussi à conserver ce que nous avons gagné : soyons économes. Point de coûteuses folies, et nous nous plaindrons moins de ce que l'on appelle la dureté du temps. Celui qui achète ce dont il n'a pas besoin, finit par devoir vendre ce qui lui est nécessaire.

Histoire. I. Faites connaître Attila.

II. Exposer d'une manière succincte la première croisade.

Géographie. I. Décrire le cours de la Meuse.

II. Vous vous embarquez à Bombay pour Canton ; vous longez constamment les côtes : indiquez les mers, les golfes, les détroits que vous traversez, les caps principaux, les montagnes, les embouchures de fleuves et les ports les plus importants, en vue desquels vous passez.

Les élèves ont eu six heures pour faire leur travail.

CONCOURS DU 1er AOUT.

Sciences commerciales. — Vous envoyez en consignation, chez Pierre de Mons, le 1er juin, 2,580 mètres de drap qui vous a coûté 8 fr. 50 le mètre, pour être vendu au comptant, avec 2 °/₀ d'escompte, et au prix minimum de 10 fr. 40 le mètre.

Pierre paie, pour frais de transport, 27 fr., et il vous souscrit un billet à ordre de 18,000 fr., à un mois.

Le 10 juillet, il vous donne avis que la vente est terminée aux conditions indiquées ci-dessus.

La commission étant de 2 °/₀, passer écriture de l'opération dans votre journal en partie double, et solder le compte dont il s'agit.

Algèbre. — I. Qu'est-ce qu'une progression par quotient ?

Rechercher la formule qui fait connaître la somme des n premiers termes d'une progression par quotient.

Comment se modifie cette formule dans le cas où la progression est décroissante à l'infini ?

II. A quel taux devrait-on prêter une somme S, à intérêt composé, et à raison de r pour un franc par an, pour retirer A fr., au bout de n années ?

Calculer la valeur de l'inconnue par logarithmes.

Géométrie. — I. Un triangle isocèle, dont la base *a* est donnée, est inscrit dans un cercle de rayon R. Calculer la surface du triangle.

II. Construire le triangle rectangle dans lequel on connaît la perpendiculaire abaissée du sommet de l'angle droit sur l'hypoténuse et la droite menée de ce sommet au milieu de l'hypoténuse.

Trigonométrie. — I. Démontrer la formule : $\text{tang.}\ \frac{1}{2} A = \frac{\sin. A}{1 + \cos. A}$

II. Résoudre le triangle dans lequel on connaît un côté, l'angle opposé et la somme des deux autres côtés.

Physique. — Sur quels principes sont fondés les aréomètres? Décrire l'aréomètre de Baumé, les modes de graduation de cet instrument et ses usages.

Les élèves ont eu six heures pour faire leur travail.

CONCOURS DES ÉCOLES MOYENNES.

CONCOURS DU 5 AOUT.

Langue française. — I. Comment s'accorde le verbe avec son sujet, lorsque ce sujet est un nom collectif suivi d'un complément? (Exemples.)

Composition. — *Lettre.* Trois jeunes gens, qui voyagent à pied, voulant éviter les ardeurs d'un soleil de juillet, ont fait cinq ou six lieues pendant la nuit. — L'un d'eux, dans une lettre adressée à son frère, raconte les circonstances les plus intéressantes de cette marche nocturne.

Histoire de Belgique. Comment Philippe II, avant de retourner en Espagne (1559), avait-il organisé l'administration du pays? — Rapporter d'une manière succincte les principaux événements qui eurent lieu sous la régence de Marguerite de Parme.

Géographie. I. Quelles sont les mers qui baignent l'Europe?

II. Quels sont les ports que la Russie possède sur la Baltique et sur la mer Noire?

III. Nommez les fleuves sur lesquels se trouvent Porto, Lisbonne, Le Havre, Nantes, Liverpool, Hambourg, Dantzig; vous direz aussi à quels pays ces ports appartiennent.

IV. Nommez les deux villes les plus importantes de l'Andalousie.

V. Donnez la division générale de l'Asie.

VI. Quels sont les plus grands fleuves de l'Amérique méridionale qui se jettent dans l'Atlantique?

VII. Faites connaître la position des Canaries, des Antilles, de Madagascar et de la Nouvelle-Zélande.

Les élèves ont eu six heures pour faire leur travail.

CONCOURS DU 6 AOUT.

Arithmétique. — I. Qu'est-ce qu'un rapport?

Qu'est-ce qu'une proportion?

II. Démontrer que, dans une suite de rapports égaux, tels que $12 : 4 = 15 : 5 = 18 : 6$, la somme des antécédents est à la somme des conséquents, comme un antécédent quelconque est à son conséquent.

III. Deux robinets, ouverts ensemble, peuvent remplir un bassin en 4 2/3 heures. Le premier seul remplirait le bassin en 6 1/3 heures. Combien de temps mettrait le second à le remplir?

Algèbre. — Simplifier la fraction $\frac{1-a^2}{(1+ab)^2-(a+b)^2}$.

II. Un épicier a deux sortes de thé : il en a 78 kilogr. d'une première qualité, qui coûte 7 fr. le kilogr., et 67 kilogr. d'une seconde qualité à 5 fr. le kilogr. Il voudrait faire entrer tout son thé dans deux mélanges, de telle sorte que le kilogr. du 1er mélange coûtât 5 fr. 96 et le kilogr. du second mélange 6 fr. 20. Combien doit-il prendre de kilogr. de chacune des deux qualités pour faire chaque mélange?

Géométrie. — I. Qu'est-ce qu'un angle?

II. Deux triangles semblables sont entre eux comme les carrés des côtés homologues. (Démontrer.)

III. Diviser un trapèze en trois parties équivalentes par des droites menées de l'un des sommets.

Les élèves ont eu cinq heures pour répondre à ces questions.

CONCOURS DU 7 AOUT.

Composition flamande. — *Eenvoudig verhaal.* Een jonge boer ging langs de straat dragende, in iedere hand, eene distelvink.....

Een klein meisje volgde hem en beschouwde met medelijden de vogeltjes.....

Eindelijk nadert het lieve kind den jongen, koopt de twee gevangenen af en laat hen wegvliegen.

Les élèves ont eu trois heures pour faire leur travail.

ACTES OFFICIELS.

M. *Haus,* professeur à l'université de Gand, rapporteur de la commission qui a été chargée de préparer la révision du Code pénal, est promu au grade de grand officier de l'Ordre de Léopold.

— Sont nommés :

A l'athénée de Mons : surveillant, en remplacement de M. Goffin, qui a reçu une autre distination, M. *Dovillée,* surveillant au collége communal d'Ath ;

A l'athénée de Tournai : maître de musique, en remplacement de M. Jacquiez, non acceptant, M. *De Smet.*

— Examens universitaires. Par une loi du 10 juin « le mode de nomination des membres des jurys d'examen, déterminé par l'art. 24 de la loi du 1er mai 1857, est prorogé pour les sessions de 1868 et de 1869.

« Est prorogé pour les mêmes sessions le système d'examen établi par la dite loi, tel qu'il a été modifié par l'article unique, § 2, de la loi du 30 juin 1865, en ce qui concerne les certificats de fréquentation des cours universitaires. »

— Propriété littéraire et artistique. *Avis.* Des auteurs ou éditeurs omettent parfois de remplir, à l'égard de certains ouvrages, la formalité du dépôt légal exigée par la loi du 25 janvier 1817 et inscrivent néanmoins sur le titre, le faux titre ou la couverture des exemplaires de leurs publications soit le mot : *Déposé,* soit les mots : *Droits de reproduction et de traduction réservés,* soit, enfin, toute autre suscription de nature à faire croire que la formalité dont il s'agit a été dûment remplie.

Le département de l'intérieur croit devoir faire remarquer que toute mention de ce genre ne peut garantir efficacement les auteurs ou leurs ayants-cause, contre la réimpression non autorisée de leurs ouvrages, que pour autant que la formalité du dépôt légal ait été effectivement observée. Il croit utile de rappeler à cette occasion :

1° Que la loi subordonne au dépôt préalable de trois exemplaires l'exercice du droit de propriété pour tous les ouvrages de littérature ou d'art se reproduisant par l'impression ;

2° Que le dépôt doit être effectué, au moment de la publication ou avant, entre les mains de l'administration communale du domicile de l'éditeur;

3° Que le bénéfice des conventions littéraires internationales n'est applicable qu'aux productions à l'égard desquelles les formalités indiquées ci-dessus ont été remplies.

— Écoles spéciales annexées a l'université de Gand. *École du génie civil.* Examens pour l'admission à l'école préparatoire, le 5 octobre.

Examens pour l'obtention des titres d'élève ingénieur, d'aspirant élève ingénieur et d'élève conducteur des ponts et chaussées et d'admission, en ces qualités, à l'école spéciale, le 19 septembre.

Examens pour le passage de la première à la deuxième année d'études, pour l'obtention des titres d'ingénieur honoraire et de conducteur honoraire des ponts et chaussées, ainsi que des grades de conducteur de troisième classe et de sous-ingénieur des ponts et chaussées, le 8 octobre.

École des arts et manufactures. — Examens pour l'admission à l'école préparatoire, le 1er octobre.

Examens pour l'admission à l'école spéciale, le 8 octobre.

Examens à subir par les élèves de l'école spéciale pour passer de la première année d'études à la deuxième, le 14 octobre.

Examens à subir par les élèves de l'école spéciale de deuxième année pour l'obtention du diplôme d'ingénieur industriel, le 4 novembre.

École normale des sciences. — Examens d'admission, le 10 octobre. Ensuite examens de passage.

— ÉCOLES SPÉCIALES ANNEXÉES A L'UNIVERSITÉ DE LIÉGE. Examens d'admission à l'école préparatoire des mines et des arts et manufactures, le 1er octobre.

Examens de passage et de sortie de la division des arts et manufactures et des mécaniciens, et de la division des élèves des mines qui n'aspirent pas à entrer dans l'administration, le 1er juillet.

Examen d'admission en qualité d'aspirant élève ingénieur des mines le 1r août. Examen d'admission en qualité d'élève ingénieur, le 8 août.

Examens de passage des élèves de l'école spéciale des mines, le 6 août.

Examen final des élèves ingénieurs pour l'obtention du titre d'ingénieur honoraire des mines, le 8 octobre.

École normale des humanités. Examen d'admission aux cours de la première année d'études, le 10 octobre. Immédiatement après, examens de passage.

NOUVELLES DIVERSES.

M. le ministre de l'intérieur a décidé, sur la proposition du conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne, que l'emploi de la *Nouvelle grammaire de la langue latine,* par M. J. Gantrelle, peut être autorisé en 3e latine, dans les athénées où les élèves ont suivi la grammaire élémentaire du même auteur dans toutes les classes inférieures. M. le ministre a également autorisé l'emploi dans les athénées royaux des ouvrages suivants :

1° *Résumé d'un cours d'histoire du moyen âge et d'histoire moderne,* par M. *Wouters,* professeur d'histoire et de géographie à l'athénée de Gand;

2° Première partie du *Cours gradué de géographie,* destinée aux trois classes inférieures (géographie générale et géographie politique) par M. *Dufief,* professeur d'histoire et de géographie à l'athénée de Bruxelles.

Le ministre appelle l'attention des professeurs que la chose concerne, sur l'édition des *Fables de Phèdre* publiée et annotée par M. *Jopken,* professeur à l'athénée de Hasselt.

Les ouvrages suivants ont été ajoutés au catalogue officiel des livres à donner en prix :

1° *L'histoire du pays de Liége racontée aux enfants,* par M. *Tychon,* ancien professeur de l'enseignement moyen du 1er degré ;

2° *Études critiques sur la littérature et l'art,* par M. *Couvez,* professeur de rhétorique française à l'athénée de Bruges;

3° *Stijl en letterkunde* etc., par M. *Sleecks,* professeur à l'école normale de Lierre;

4° *Fables et apologues,* par M. *Michaëls,* fils, à Bruxelles;

5° *Exposé des motifs de la Constitution belge,* par M. *Van Overloop,* à Bruxelles (pour les classes supérieures).

— On annonce comme devant paraître au mois d'octobre prochain l'ouvrage suivant : OBSERVATIONS PHILOLOGIQUES ET CRITIQUES SUR LE TEXTE DU ROMAN DE CLÉOMADÈS *publié par M. André Van Hasselt, membre de l'Académie royale de Belgique, par* J.-H. BORMANS, *professeur émérite à l'Université de Liége.* Nous extrayons du prospectus le passage suivant qui indique suffisamment le caractère et l'importance de ce livre.

« Toute édition, surtout une première édition d'un poëme français du moyen âge, est une œuvre d'étude et de patience autant que de talent. Outre l'érudition de l'homme de lettres et du savant ordinaire, elle exige certaines connaissances spéciales, peu brillantes par elles-mêmes et partant peu recherchées, mais indispensables : la paléographie, qu'on n'acquiert que par un long et fréquent maniement des manuscrits; la grammaire de la langue parlée par l'écrivain, et quelques autres notions dont l'importance paraît avoir assez peu préoccupé l'éditeur du Cléomadès, et que nulle habileté, nul savoir-faire ne sauraient remplacer.

« Le système que M. Van Hasselt a suivi est en désaccord avec tous les principes de la science philologique, aussi bien qu'avec les règles les plus élémentaires de l'art critique. Il a donné un mauvais exemple aux jeunes amis des lettres qui, dans ces études encore nouvelles chez nous, seraient tentés de suivre ses traces. J'ai cru les prémunir contre le danger auquel il les exposait, en leur montrant, par son livre même, à quel fâcheux résultat son procédé l'a conduit et conduirait tout autre qui l'adopterait.

« Tel est l'objet de la partie critique de mon travail. Cette critique, je ne veux point le nier, est systématique; mais j'ai la confiance qu'on ne la trouvera pas malveillante, ni exagérée, ni chicanière. Je n'y ai signalé aucune faute ou erreur sans la démontrer, sans la discuter logiquement et grammaticalement, ni sans en indiquer, autant que possible, la cause et l'origine. Un simple *errata,* quelque détaillé qu'il fût, n'aurait pas répondu à toute mon intention, qui n'était pas seulement d'avertir, mais aussi d'instruire ou du moins de provoquer la réflexion et de fournir un exercice utile à l'esprit. J'ai été ainsi entraîné à examiner plusieurs questions de linguistique, de grammaire et de lexigraphie qui me paraissaient n'avoir pas été suffisamment éclaircies jusqu'à ce jour, ou n'avoir pas même été sérieusement posées. Si j'ai réussi à les résoudre, on m'en saura gré; si j'ai échoué, elles resteront entières, et mon insuccès n'empêchera pas, de la part d'un autre plus habile, une tentative plus heureuse. »

— ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE. *Classe des lettres.* Dans la séance du 5 juin la classe a adopté les six questions suivantes pour le concours de 1868 :

I. Déterminer l'influence que l'établissement des colonies saxonnes sur le littoral a exercée sur les mœurs et les institutions de la Flandre.

II. Faire l'histoire des relations politiques et administratives qui ont existé entre la Belgique et le comté de Bourgogne, jusqu'à la conquête de ce dernier pays par la France.

III. On demande un essai sur la vie et le règne de Septime Sévère.

IV. Jean Lemaire (de Belges) considéré comme poëte et prosateur.

V. Exposer les divers systèmes électoraux qui ont été successivement introduits chez les peuples anciens et modernes. Faire, en même temps, ressortir l'es-

prit dans lequel ces systèmes ont été conçus, et en apprécier les résultats pour la liberté civile et politique, pour l'ordre et la prospérité chez ces peuples.

VI. Faire le tableau de l'état de la philosophie au moment où ont éclaté les mouvements révolutionnaires qui ont agité l'Europe en 1848. Faire ressortir l'influence qu'elle a pu exercer sur ces mouvements et réciproquement. Compléter ce tableau par l'histoire de la philosophie depuis 1848 jusqu'aujourd'hui.

Les prix réservés à ces diverses questions seront : pour la première, de *mille francs ;* pour la cinquième, de *douze cents francs ;* pour la sixième, de *mille francs* et de *six cents francs* pour chacune de trois autres.

Dans la séance du 1er juillet la classe a inscrit dans son programme les questions suivantes, pour le concours de 1869 :

I. Faire l'appréciation du talent de Chastellain, de son influence, de ses idées politiques et de ses tendances littéraires.

II. Faire l'histoire du droit pénal dans le duché de Brabant, depuis l'avénement de Charles-Quint jusqu'à la réunion de la Belgique à la France à la fin du XVIIIe siècle.

III. Faire une description statistique d'une commune du centre des Flandres, de 2,000 habitants au moins, propre à faire apprécier, en les comparant, la condition physique, morale et intellectuelle des cultivateurs flamands ainsi que l'état de l'agriculture au siècle passé et même antérieurement et aujourd'hui.

IV. Traiter l'histoire politique de la Flandre depuis l'an 1305 jusqu'à l'avénement de la maison de Bourgogne (1382), en s'attachant principalement aux modifications qu'ont subies, à cette époque, les institutions générales du comté et les institutions particulières de ses grandes communes.

V. Quelles ont été les tendances politiques et sociales des hérésies, depuis l'origine du christianisme jusqu'à la fin du XVe.

L'auteur devra écarter la discussion des doctrines religieuses des sectes et se borner, autant que possible, à signaler leurs tendances sociales et politiques.

Les prix réservés à la *première, troisième* et *quatrième* questions seront de *six cents francs ;* ils seront de *mille francs* pour la deuxième et la cinquième.

— L'Académie française, dans sa séance du 28 mai, a décerné le prix Montyon aux ouvrages utiles aux mœurs dans l'ordre suivant :

Mme *Augustus Craven,* née *Laferronnays :* Récit d'une sœur, souvenirs de famille.

M. *Gréard* (Octave), inspecteur de l'académie de Paris : De la morale de Plutarque.

M. *Gandar,* professeur à la faculté des lettres de Paris : Bossuet orateur, étude critique sur les sermons de la jeunesse de Bossuet.

M. *A. de Margerie,* professeur à la faculté des lettres de Nancy : Théodicée, étude sur Dieu, la création et la Providence.

M. *E. Beausire,* professeur à la faculté des lettres de Poitiers : La liberté dans l'ordre intellectuel et moral, étude de droit naturel.

MM. *Macé, Sthal* et *Vernes :* Le magasin d'éducation.

M. *Geffroy :* Histoire de Gustave III et La cour de France.

M. *E. Bellot,* Histoire des chevaliers romains.

Ces huit ouvrages ont obtenu chacun un prix de 2,000 fr.

— M. Daveluy-d'Elhoungne, lithographe du Roi, à Bruges, vient d'obtenir à l'exposition universelle de Paris un remarquable succès. Outre une médaille pour sa magnifique collection de cartes à jouer et une mention honorable pour ses vues et portraits photographiques, notre imprimeur a obtenu une médaille pour ses belles impressions en couleur, et principalement pour les canons d'église qu'il a exécutés pour une maison de Paris. C'est sur ce dernier point que nous voulons attirer spécialement l'attention de nos lecteurs. Souvent il arrive que dans certains ouvrages on est obligé de recourir à la chromolithographie pour reproduire en couleur des armoiries, des blasons ou d'autres sujets analogues, et déjà nous avons rendu service à des abonnés en leur signalant l'établissement de M. Daveluy comme excellent sous ce rapport, et comme très à même d'exécuter à des prix peu élevés tout ce qui concerne la lithochromie.

— La cantate française choisie par l'Académie royale de Belgique pour servir de thème aux concurrents du prix de Rome est due à la plume de M. Clément Michaëls. Le sujet du morceau est *Jeanne d'Arc*. La cantate flamande couronnée a pour auteur M. Versnayen, de Bruges. Elle est intitulée *Het Woud* (la forêt).

— M. Jean-Baptiste Guinard, docteur en médecine à St-Nicolas, décédé le 30 mai 1867, a institué la ville de Gand sa légataire universelle dans les termes suivants :

« Je nomme et lègue pour mon héritier unique et universel la ville de Gand, à la condition bien formelle de donner à perpétuité tous les cinq ans une somme de dix mille francs à celui qui aura fait le meilleur ouvrage ou invention pour améliorer la position matérielle ou intellectuelle de la classe ouvrière en général et sans distinction. »

Nécrologie. — En Belgique : M. *Théodore Olivier,* docteur en médecine, inspecteur de l'enseignement primaire, auteur d'un grand nombre d'ouvrages d'éducation et d'instruction, à Rumes-lez-Tournai ; — M. *F.-H. Mertens,* bibliothécaire de la ville d'Anvers, ancien professeur de tenue de livres à l'athénée de la même ville, auteur de diverses publications ; — le R. P. *Bossaert,* recteur du collége Saint-Servais, à Liége; — M. *Kaisin,* ancien professeur au séminaire de Bastogne, auteur de plusieurs ouvrages ; — M. *Gailliard,* qui a écrit des livres recommandables sur Bruges et ses antiquités, à Bruges ; — M. *Snoeck,* docteur en sciences physiques et mathématiques, professeur à l'école normale de Nivelles.

A l'étranger : le célèbre docteur *Civiale,* membre de l'académie de médecine et de l'académie des sciences de France, un des inventeurs de la lithotritie, à Garches, près Saint-Cloud ; — M. *Le Bas,* membre de l'académie des beaux-arts, doyen de la section d'architecture, à Paris ; — M. *Pelouze,* l'éminent chimiste, membre de l'Institut, à Paris ; — M. *Francis Ponsard,* le grand auteur dramatique, membre de l'académie française, à Paris; — M. *Lambert Thiboust,* auteur comique, à Paris ; — M. *O. Weber,* professeur de chirurgie à l'université de Heidelberg ; — M. *Ruete,* professeur d'ophthalmie à l'université de Leipzig ; — M. *Archibald Alison,* le célèbre historien, à Glasgow ; — M. *Edward Hodges Baily,* sculpteur anglais, membre de l'académie royale de Londres; — M. *Clarkston Stanfield,* paysagiste anglais, membre de l'académie royale de Londres; — M. *Brandis,* professeur de philosophie à l'université de Bonn.

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

EN BELGIQUE.

Année 1867. 4me Livraison.

TEMPS ANTÉDILUVIENS ET PRÉHISTORIQUES.

L'HOMME FOSSILE EN EUROPE,

son industrie, ses mœurs et ses œuvres d'art. — Grande période glaciaire. Age du mammouth; l'homme des cavernes. Age du renne. Déluges. Ages de la pierre polie, du bronze, du fer. Cités lacustres. Darwinisme, par **H. Le Hon. 80 gravures. Bruxelles, C. Muquardt. Paris, Reinwald 1867. 1 vol. in-8° de 360 pp. Prix : 6 fr.**

De nombreuses découvertes faites de nos jours par des géologues et des archéologues célèbres, dans différents pays de l'Europe, ont excité vivement la curiosité publique et ont produit de sérieux efforts pour reconstituer l'histoire des peuples qui ont occupé notre sol avant les temps historiques. M. Le Hon vient de réunir, dans un résumé clair et concis, ce qui a été écrit de plus important sur cet intéressant sujet et a mis ainsi tout le monde à même d'apprécier les résultats de ces nouvelles études. Son livre présente souvent comme des faits acquis à la science des hypothèses ou conjectures fort contestables et pèche plus d'une fois par l'absence de méthode, comme le montre déjà le titre. Cependant il sera très-utile et, à cause de l'importance même des matières dont il traite, il ne peut manquer d'avoir un grand succès.

Voici les points principaux de l'histoire primitive de l'Europe occidentale, telle que la donnent l'ouvrage de M. Le Hon et par conséquent aussi les traités dont il nous fournit le résumé.

I. Suivant Cuvier l'homme n'a pu être contemporain des grands animaux éteints de l'époque *quaternaire*, qui a précédé les temps modernes. Mais des faits nombreux établissent aujourd'hui qu'il a été contemporain, en Europe, de deux espèces d'éléphants *(Elephas primigenius* ou Mammouth et *Elephas antiquus)*, de deux espèces de rhinocéros, d'une espèce d'hippopotame, de l'ours des cavernes, de l'hyène des cavernes, du grand chat des cavernes, tigre ou lion *(Felis spelaeus)*, tous animaux éteints aujourd'hui sur la terre, excepté peut-être le dernier. Il n'y a pas jusqu'ici d'indices suffisants pour faire remonter l'antiquité de la race humaine au delà de l'époque quaternaire.

Le *diluvium gris* contient de nombreux spécimens de l'industrie des premiers hommes ainsi que quelques-uns de leurs ossements. Ils habitaient les cavernes, semblent avoir été petits de taille et avaient des armes et des ustensiles en silex taillés grossièrement à grands éclats. Ils cassaient les os longs des animaux, dans le sens de la longueur, pour en extraire la moelle. Une grotte funéraire découverte à Aurignac a mis à nu un caveau sépulcral contenant des squelettes d'hommes et fermé par une pierre; au seuil se trouvaient des restes de festins, et des viandes paraissaient avoir été déposées à l'intérieur du caveau.

II. Une grande inondation immergea la plupart des contrées basses de l'Europe et en particulier la Belgique jusqu'à une hauteur d'environ 150 mètres. La retraite de notre race sur les hautes terres a laissé une sorte d'hiatus dans les documents de cette période, qui dura, suivant les données que possède la science, plusieurs milliers d'années. Ce n'est qu'après la retraite des eaux que les cavernes furent réoccupées et que de nombreux et précieux monuments de l'industrie humaine furent produits et se conservèrent jusqu'à nos jours. Alors commence l'*âge du renne,* qu'il faut placer à 11,000 ans avant notre époque, c.-à-d. à plus de 9000 ans avant J.-C.

Les derniers mammouths, le rhinocéros à toison et le grand tigre vivent encore, l'hyène et l'ours des cavernes n'existent plus dans l'Europe occidentale. L'homme de cet âge est petit et brachycéphale ou à tête ronde et petite. Il vivait de chasse et de pêche, son alimentation était surtout animale, l'agriculture et la domestication des animaux utiles étaient inconnues. Outre les instruments en silex l'homme avait des armes et des ustensiles en os ou en ivoire. Il façonnait à la main, sans l'aide du tour à potier, des poteries grossières noirâtres, grises ou d'un jeune plus ou moins rougeâtre. Le *trou du Frontal,* à Furfooz, près de Dinant, a offert à peu près les mêmes particularités que la grotte funéraire d'Aurignac.

On a retrouvé récemment, dans le midi de la France, des essais artistiques de cette époque reculée, entre autres la représentation d'un mammouth sur une lame d'ivoire et une tête d'éléphant sculptée sur bois de renne.

Un nouveau déluge inonda le pays et atteignit en Belgique une hauteur d'au moins 250 mètres; c'est celui dont le souvenir a été transmis par la plupart des peuples. Il marque la fin de l'époque quaternaire. Les temps antédiluviens sont écoulés et nous entrons dans la période

nommée *récente* par les géologues. A partir de cette époque on divise les temps antéhistoriques en trois phases successives, que l'on a nommées âge de la pierre, âge du bronze et âge du fer. Par pierre on entend la pierre polie, car l'âge de la pierre taillée est antérieur. Quant à l'âge du fer, on ne peut considérer, comme antéhistorique, dans nos contrées, que le commencement de l'emploi de ce métal.

III. Les premiers monuments de l'âge de pierre qui nous sont parvenus, sont les *kjoekkenmoedding*, rebuts de cuisine, jetés et amoncelés par les habitants du Danemark. Les crânes trouvés dans ces amas indiquent une race brachycéphale. Les hommes vivent encore de chasse et de pêche, le chien est le seul animal domestique; l'alimentation était en quelque sorte exclusivement animale. On n'incisait pas la chair avec les dents antérieures, toutes les dents sans exception, incisives et molaires, servaient à broyer, à triturer. Le mode de la sépulture a changé; les corps sont repliés et accroupis sur eux-mêmes comme les momies péruviennes.

Pendant la période de la pierre polie une immigration eut lieu du midi de l'Asie, celle du *peuple à dolmens*. Suivant M. de Bonstetten, il partit des côtes du Malabar. On peut suivre les traces de ce peuple, de la Crimée vers les régions du Nord par la Silésie. De la Suède et du Danemark il a suivi les côtes de la mer du Nord et de l'Océan, occupé la Bretagne, où il a dû faire une longue station, et est passé en Angleterre par les îles anglo-normandes. Avec les siècles on voit les constructions de ces populations s'étendre au delà de la Gironde et des Pyrénées, s'échelonner sur une grande partie de la France occidentale et méridionale jusqu'en Corse et pénétrer en Suisse. C'est peut-être contre ces peuples orientaux qu'ont été élevés les camps en Belgique appartenant à l'âge de la pierre; ce sont les camps de l'Hastedon, de Pont de Bonn, de Furfooz, de Jemelle, de Sinsin et de Poilvache. Dans la Suisse ils ont occupé, semble-t-il, les cités lacustres mises au jour en 1853 dans le lac de Zurich et depuis dans les autres lacs de ce pays et de l'Italie septentrionale. Les découvertes archéologiques faites dans ces lacs permettent de constater, sous certains rapports, l'état de la civilisation de ces peuplades.

La façon dont les cités lacustres étaient construites devait être conforme à la description qu'Hérodote nous a laissée d'une cité bâtie sur le lac Prasias par les Péoniens (V, 16). De nos jours il existe encore de ces habitations chez certains sauvages de l'Amérique du Sud et de la Nouvelle Guinée. Le crâne trouvé à Meilen au lac de Zurich est

mesocéphale ou intermédiaire entre les deux types extrêmes des têtes rondes et des têtes longues, d'autres crânes présentent des différences, dans lesquelles il faut voir sans doute un mélange de races.

Les hommes des lacs suisses étaient à la fois pêcheurs, chasseurs, pasteurs et agriculteurs, mais l'agriculture n'avait acquis qu'un petit développement et la domestication ne fut guère connue que pour les espèces qu'amenèrent les peuples asiatiques. Ils étaient plutôt chasseurs que pâtres; on retrouve dans les stations plus de débris de cerfs, de chevreuils, de sangliers et de renards que de bœufs, de cochons, de moutons et de chiens. Les armes trouvées sont nombreuses et font croire que les habitants des bourgades étaient souvent en guerre entre eux; les incendies étaient extrêmement fréquents. Des instruments fabriqués dans des matières que la Suisse ne produit pas, prouvent que des transactions commerciales s'étaient établies avec les contrées de la Gaule, et ces relations devaient s'étendre plus loin, au moins par transmission, puisque l'on retrouve, dans les lacs suisses, de l'ambre de la Baltique. Les vallées favorables à l'agriculture devaient être également habitées; les monuments dits druidiques qu'on a découverts, semblent avoir été édifiés plutôt par les habitants de la terre ferme que par ceux des lacs. Une petite partie de la population était encore troglodyte.

IV. L'âge de la pierre polie remonte à 4000 ans au moins avant notre ère. Vers l'an 3000 avant J.-C. une nouvelle immigration vint y mettre un terme et commencer l'*âge du bronze* par l'importation de ce métal. Cette immigration est la célèbre immigration aryenne partie du plateau de l'Iran. Les montagnes de l'Indou-Kho abondent en métaux. Les Aryas avaient dû, depuis le départ des peuples à dolmens, découvrir la nature et la réduction du cuivre et de l'étain, dont le bronze est composé dans un proportion moyenne d'une partie d'étain pour neuf parties de cuivre.

Les stations lacustres de l'âge du bronze présentent, en général, plus d'étendue que celles de l'âge de la pierre, car elles mesurent parfois plusieurs hectares. Dans les premiers temps du bronze, on commença, dans certaines contrées, à copier en métal les formes de quelques instruments de pierre de l'âge précédent, et l'on conçoit que ces contrées durent être celles qui subirent moins directement la domination du nouveau peuple envahisseur. Les armes et les ustensiles furent coulés dans des moules. Certains objets, tels que des bijoux, ont été retouchés et rehaussés par la ciselure et des burins de

bronze ont même été découverts. Il y avait une certaine recherche d'ornementation; ce sont des lignes brisées, des séries d'angles ou chevrons, des lignes circulaires ou en spirale, des cordons, des points, etc. Mais jusqu'ici on n'a trouvé aucune représentation animale ni végétale.

Dans la nourriture, le bœuf prédomine sur le cerf, le cochon sur le sanglier; le peuple du bronze avait donc, en grande partie, abandonné la chasse pour se livrer à l'agriculture et à l'élève des bestiaux. La race devait être plutôt petite que grande, ce qu'indiquent les ossements et la petitesse des poignées d'épées et des bracelets. Les relations commerciales s'étendirent. Le peuple aimait le luxe, ce qui indique des mœurs plutôt paisibles que guerrières. Un nouveau mode de sépulture est introduit, l'usage d'incinérer les corps. Dans certains endroits on inhume encore, car la race de la pierre polie a pu vivre avec ses mœurs antiques et son mode de sépulture, tout en adoptant l'usage du bronze. Les tumulus sont propres à l'âge du bronze comme les dolmens à l'âge de la pierre.

Après la Suisse et l'Italie septentrionale, c'est le Danemark et la Scandinavie, qui ont fourni les plus importants matériaux pour l'histoire de cette époque. Les tourbières en récèlent des restes nombreux; les kjoekkenmoedding n'existent plus. Les crânes ont la forme dolichocéphale; ceux qui se rapprochent du type brachycéphale se rapportent à un peuple épargné par la conquête. Les bronzes du Danemark présentent avec ceux de la Suisse une grande analogie, mais il semble que le travail du bronze progressa plus rapidement dans le Nord; c'est lui qui a fourni les objets les plus délicatement exécutés.

V. Une race forte et guerrière d'origine gallique subjugua, dix siècles environ avant notre ère, non-seulement la Suisse qui prit dès lors le nom d'Helvétie, mais encore la plus grande partie de l'Occident de l'Europe, depuis la Scandinavie jusqu'aux Alpes. Elle apporta le fer et ouvre ainsi une nouvelle période. Les hommes du premier âge de fer étaient de taille élevée, à tête dolichocéphale. Les Helvétiens s'occupèrent surtout de la fabrication des armes et des instruments d'agriculture; on trouve dans les stations de cette époque très-peu de bijoux et d'ornements, à l'exception des fibules. Ils s'établirent généralement en terre ferme et les cités lacustres ne servirent plus que d'arsenaux et de magasins. Ce qui caractérise aussi le premier âge du fer, c'est l'apparition de la poterie rouge fabriquée au moyen

du tour à potier et cuite au four; ce sont en outre les premières monnaies. Elles sont en bronze et non frappées mais coulées. L'homme s'essaie de nouveau à la reproduction artistique de la plante et de l'animal. Avec l'âge du fer l'inhumation recommence, mais il y a de nombreuses exceptions. Les sacrifices humains étaient en usage chez les Helvétiens.

Ici se termine la tâche que s'était posée M. Le Hon; les temps anté-historiques sont finis, on entre dans le domaine de l'histoire. A la fin de l'ouvrage se trouvent, sous forme d'appendices, une étude sur les mouvements des mers à l'époque quaternaire et un abrégé de la théorie de Darwin, traduit de l'italien du professeur Omboni avec prolégomènes de l'auteur.

DISCOURS DE CATILINA AUX CONJURÉS DANS SALLUSTE.

Nous avons ajourné jusqu'ici, faute d'espace, un article qui nous est parvenu depuis quelques mois avec la lettre suivante.

« Quot capita, tot sensus. »

Monsieur le rédacteur,

« La *Revue de l'instruction publique* a publié récemment une analyse littéraire du discours de Catilina à ses complices. Permettez-moi de venir à mon tour soumettre à votre appréciation une analyse du même discours faite d'après une autre méthode. Vous me ferez chose agréable de publier cette analyse dans votre journal, si elle vous semble être de quelque valeur.... »

Nous déférons volontiers au désir de notre correspondant, parce qu'en réalité son travail constitue une *méthode*. Cette méthode, qui s'attache seulement à la rhétorique formelle, a ses partisans. On a pu voir dans la deuxième livraison de la *Revue* comment de notre côté nous comprenons l'analyse oratoire pour les rhétoriciens, et les motifs sur lesquels se fonde notre préférence. C'est désormais au lecteur à examiner, à expérimenter et à décider. Qu'il prononce également sur les divergences de détail que présentent les deux analyses. Voici maintenant le travail de notre correspondant. Seulement les exigences typographiques n'ont pas permis de mettre, suivant ses indications, les sommaires dans les marges.

CATILINA A SES COMPLICES.

PLAN ANALYTIQUE.

1. *Préliminaires.*

A. A quel genre de causes appartient ce discours? — B. A quelle espèce d'éloquence?

A. Ce discours qui, sous le rapport des invectives que Catilina lance contre les grands de Rome, appartient aussi au genre démonstratif, est plus spécialement du domaine du genre délibératif. En effet, l'orateur y engage ses auditeurs à sortir de la triste situation dans laquelle ils sont plongés et à revendiquer leur liberté.

B. Ce discours est du ressort de l'éloquence politique, puisqu'il s'agit d'une conjuration entre des citoyens pour le renversement de l'ordre de choses établi.

2. *Exorde.*

A. Quelle est l'étendue de l'exorde? — B. De quelle espèce est l'exorde, et pourquoi doit-il être de cette espèce? — C. D'où l'exorde est-il tiré, et quelle en est la matière? — D. Comment l'orateur se concilie-t-il : *a.* la bienveillance; *b.* l'attention.

A. L'exorde est : *Ni virtus fidesque..... ea demum amicitia est.*

B. Cet exorde est par insinuation. Catilina pouvait craindre de la part des conjurés, dans une affaire aussi importante, un reste d'incertitude, d'irrésolution.

C. Il est tiré des circonstances : *a.* celle de la personne des auditeurs : *Ni virtus fidesque vestra.....; quia multis et magnis tempestatibus vos cognovi fortes fidosque mihi..... simul quia vobis eadem quae mihi bona malaque...*; *b.* celle de temps : *nequicquam opportuna res cecidisset; spes magna dominatio in manibus.* Le courage et le dévoûment des complices de Catilina, la communauté des intérêts entre eux et lui, ainsi que l'occasion favorable l'ont engagé à faire la plus grande et la plus glorieuse des entreprises.

D. L'orateur se concilie la bienveillance des conjurés par l'éloge qu'il fait de leur bravoure et de leur fidélité à sa personne, par l'union qu'établissent entre eux les mêmes intérêts. Il captive leur attention en leur représentant l'occasion comme des plus opportunes, et l'entreprise comme des plus importantes et des plus glorieuses.

3. *Proposition.*

A. Quelle est la transition de l'exorde à la proposition? — B. Où commence la proposition, et jusqu'où va-t-elle? — C. Quelle est la proposition? Exprimez-la

en termes formels. — D. La proposition est-elle simple ou composée? — E. Y a-t-il division?

A. Ce qui sert à lier l'exorde à la proposition, c'est une transition artificielle consistant dans la figure de rhétorique appelée prétérition: *Sed ego quae mente..... audistis.*

B. La proposition commence à *ceterum mihi in dies*, et va jusqu'à *vindicamus in libertatem.*

C. L'orateur exhorte ses complices à revendiquer leur liberté, quoique son véritable projet soit de renverser la république. Mais il a soin de le déguiser.

D. Comme il est facile de le reconnaître, cette proposition est simple. Catilina n'engage ses compagnons qu'à une seule chose.

E. Il n'y a point de division.

4. *Confirmation.*

A. Quelle est la transition de la proposition à la confirmation? — B. Où commence et où finit la confirmation? — C. Quelle est l'invention des preuves? Quel choix l'orateur en a-t-il fait? — D. Quelle est la disposition des preuves? — E. Première preuve. Jusqu'où va-t-elle? Exprimez-la en termes formels. — Quel raisonnement constitue-t-elle? Donnez la forme scolastique de ce raisonnement. — Enfin faites voir la différence qu'il y a entre cette forme scolastique et la forme oratoire qu'on lui a donnée; en d'autres mots, dites par quel topique (intrinsèque ou extrinsèque) elle a été développée. — F. Quelle est la transition de la 1re preuve à la 2e? — G. Seconde preuve. Jusqu'où va-t-elle? Exprimez-la en termes formels, etc. etc. (le reste comme à la 1re preuve). — H. Quelle est la transition de la 2e à la 3e preuve? — I. Troisième et dernière preuve. Jusqu'où va-t-elle? Exprimez-la en termes formels, etc. etc. (le reste comme à la 1re preuve).

A. La transition de la proposition à la confirmation est artificielle et consiste dans un mot, la particule causative *nam.*

B. La confirmation commence à *postquam in paucorum potentium* et finit à *praeter miseram animam.*

C. Pour trouver et choisir les preuves les plus propres à toucher ses auditeurs, Catilina a étudié le cœur de ceux-ci (1). Cette étude lui a fait connaître que si l'estime de soi y conservait quelque place, l'amour de soi en occupait le reste. C'est donc aux deux mobiles généraux que l'orateur a demandé ses preuves. L'estime de soi lui a révélé que le désir de l'honneur et de la dignité personnelle, autrefois si grand, si vif dans ces hommes pour la plupart de noble origine, n'était pas encore tout-à-fait effacé en eux, et que leur position ab-

(1) Galeron, Méthode d'analyse et de composition oratoire, p. 111 et suiv.

jecte et ignominieuse leur devait être insupportable. L'amour de soi, au contraire, lui a appris que des hommes habitués à vivre dans la mollesse et dans le luxe, désiraient une entreprise facile et détestaient l'existence misérable à laquelle ils étaient réduits. Aussi sont-ce là les sentiments que Catilina a éveillés dans le cœur de ses complices, et qui, traduits en faits, sont devenus les trois preuves que renferme la confirmation de ce discours.

D. L'ordre dans lequel ces preuves ont été rangées, est celui de la gradation ascendante. En effet la preuve qui s'adresse à l'estime de soi a d'abord pris place, parce que une position peu honorable est ce qui touche le moins des hommes tels que les complices de Catilina. Les deux preuves qui relèvent de l'amour de soi sont venues ensuite, et parmi celles-ci la preuve qui traite de la misère des conjurés a dû occuper la dernière place, parce qu'elle est plus puissante sur eux que celle qui concerne la facilité de l'entreprise.

E. La première preuve va depuis *postquam respublica* jusqu'à *egestatem*.

Elle peut s'exprimer en ces termes formels : « La position des conjurés est abjecte et ignominieuse. »

Cette preuve constitue un enthymème, dont voici la forme scolastique :

Antécédent. La position des conjurés est abjecte et ignominieuse.

Conséquent. Donc les conjurés doivent revendiquer leur liberté.

Si nous comparons cette forme scolastique avec la forme oratoire qui lui a été donnée, nous remarquons :

1° Que le conséquent n'a pas été exprimé, parce qu'on ne l'exprime qu'une fois pour toutes les preuves, et cela dans la péroraison;

2° Que l'antécédent a été développé par le topique intrinsèque appelé contraste. Pour mieux faire ressortir l'état d'abjection et l'ignominie des conjurés, l'orateur met cet état d'abjection et cette ignominie en opposition avec la gloire et la puissance de quelques grands de Rome.

F. Pour passer à la seconde preuve, l'orateur se sert d'une transition artificielle qui récapitule la preuve précédente de cette manière : *Quae quousque tandem patiemini..... per dedecus amittere.*

G. Voici cette seconde preuve : « Le succès de l'entreprise est facile. »

C'est, comme à la première preuve, un enthymème dont la forme scolastique est :

Antécédent. Le succès de l'entreprise est facile.

Conséquent. Donc les conjurés doivent revendiquer leur liberté.

Le développement oratoire de cette preuve donne lieu aux observations suivantes :

1° Comme à la preuve précédente, le conséquent n'a point été exprimé pour la même raison;

2° L'antécédent est développé au moyen du topique extrinsèque serment : *Verum enimvero, proh deûm atque hominum fidem* et du topique intrinsèque contraste. L'opposition est ici entre les ressources des conjurés et celles de leurs ennemis.

H. Ce qui sert à lier artificiellement la seconde à la troisième preuve, c'est la locution conjonctive *etenim*.

I. La troisième preuve finit à *praeter miseram animam*. Elle peut se résumer ainsi : « L'existence des conjurés est misérable. »

C'est encore un enthymème dont voici la forme scolastique :

Antécédent. L'existence des conjurés est misérable.

Conséquent. Donc ils doivent revendiquer leur liberté.

Dans le développement de cette preuve remarquez :

1° Que, comme aux deux preuves précédentes, le conséquent n'a pas été exprimé;

2° Que le moyen de développement employé pour l'antécédent est encore le topique intrinsèque contraste. Ici l'orateur oppose à l'existence misérable des conjurés l'opulence excessive des grands de Rome.

5. *Péroraison.*

A. Quelle est la transition de la confirmation à la péroraison? — B. Où commence la péroraison? — C. La péroraison est-elle une conclusion ou une récapitulation ou une péroraison pathétique?

A. Un mot, la conjonction *igitur*, sert de transition artificielle pour passer de la confirmation à la péroraison.

B. La péroraison commence à *quin expergiscimini*.

C. Elle renferme :

a. Une conclusion : *quin expergiscimini;*

b. Une récapitulation mêlée à une péroraison pathétique. L'une et l'autre sont faites par les mots *libertas, divitiae, decus, gloria, res, tempus, pericula, egestas, belli spolia*, lesquels, tout en résumant les preuves de la confirmation, expriment les passions que Catilina a cherché à exciter dans l'âme des conjurés : amour de la liberté et de la gloire; appât des richesses etc.

Enfin l'orateur achève de gagner les cœurs par son dévoûment : *imperatore vel milite me utemini*; et il enhardit ses complices par son assurance et sa fierté : *haec ipsa, ut spero, vobiscum una consul agam* etc.

PLAN SYNOPTIQUE.

Prélim.
Genre délibératif.
Éloquence politique.

Exorde.
Insinuant. — Tiré des circonstances : *a.* celle de la personne des auditeurs; *b.* celle de temps.
Bienveillance captivée par l'éloge de la bravoure et de la fidélité des conjurés, ainsi que par l'union des intérêts.
Attention excitée par l'opportunité de l'occasion, par la grandeur et la gloire de l'entreprise.

Propos.
Simple, sans division.
Les conjurés doivent revendiquer leur liberté.

Confirmation.
Première preuve. Enthymème.
Antécédent. La position des conjurés est abjecte et ignominieuse. — Développement par le contraste entre cette position et la puissance de quelques grands de Rome.
Conséquent. Donc les conjurés doivent revendiquer leur liberté.
Seconde preuve. Enthymème.
Antécédent. Le succès de l'entreprise est facile. — Développement par le contraste entre les ressources des conjurés et celles de leurs ennemis.
Conséquent. Donc les conjurés doivent revendiquer leur liberté.
Troisième preuve. Enthymème.
Antécédent. L'existence des conjurés est misérable. — Développement par le contraste entre cette existence misérable et l'opulence des grands de Rome.
Conséquent. Donc les conjurés doivent reconquérir leur liberté.

Péroraison.
A. Conclusion. Les conjurés doivent sortir de leur assoupissement.
B. Récapitulation mêlée à la péroraison pathétique : amour de la liberté, de l'honneur et de la gloire; appât des richesses etc. tout doit les engager.
Dévouement de Catilina et sa confiance dans le succès.

Syllogisme sur lequel repose tout le discours.

Majeure. Les conjurés doivent entreprendre une action très-grande et très-glorieuse.

Mineure. Or l'action de revendiquer leur liberté est très-grande et très-glorieuse. — Preuves : 1° leur position est abjecte et ignominieuse; 2° le succès est certain; 3° leur existence est misérable.

Conclusion. Donc les conjurés doivent entreprendre cette action.



NOTE SUR UN PASSAGE DE JUVÉNAL.

(Sat. I, 15-18).

Et nos ergo manum ferulae subduximus; et nos
Consilium dedimus Sullae, privatus ut altum
Dormiret. Stulta est clementia, cum tot ubique
Vatibus occuras, periturae parcere chartae.

M. Raoul traduit :

Nous aussi nous avons fréquenté les rhéteurs,
Nous aussi nous avons, apprentis orateurs,
A Sylla, fatigué de l'empire du monde,
Conseillé de dormir dans une paix profonde.
Pourquoi donc nous contraindre, et, lorsqu'à nos regards
Tant de poëtereaux s'offrent de toutes parts,
Épargner dans l'excès d'une sotte indulgence
Un papier que perdrait une importune engeance?

La collection Nisard donne cette traduction : « Et nous aussi nous avons tremblé sous la férule; et nous aussi nous avons conseillé à Sylla de goûter, citoyen privé, un sommeil profond. C'est un sot scrupule, lorsqu'on rencontre partout des poëtes sur ses pas, de se refuser un papier qui doit périr. »

Ma pauvre bibliothèque ne possède pas d'autres traductions, et je n'ai pas à ma disposition le moindre petit commentateur. Je ne saurais dire si le sens adopté par ces deux interprètes est un sens nouveau et qui leur soit propre. Mais il me semble que chez les deux la chaîne logique est rompue. Juvénal fatigué d'entendre, sans représailles, le fracas ou le fatras d'une légion de poëtes, se décide à la vengeance, en leur faisant entendre le même concert; et, à cette fin, il renonce aux salles de déclamation.

Il n'y a pas de liaison entre les idées, et le raisonnement cloche, si vous lui faites dire : « Je suis fatigué d'entendre. En conséquence, j'ai aussi fréquenté les rhéteurs. » Cet *en conséquence* est très-inconséquent; et je ne vois pas comment, pour s'être exercé aux déclamations, il peut conclure à la résolution d'exercer sa colère poétique. Aussi cet *ergo* est-il si gênant que les deux traducteurs l'ont escamoté.

Je ne saurais donc, sauf correction, me résoudre à accepter « nous avons fréquenté les rhéteurs »; je ne saurais accepter « nous avons tremblé sous la férule ». C'est serrer de près le texte, ce n'est pas en donner l'intelligence. Une idée qui me vient tout à coup. Ces deux membres *manum subduximus*, *consilium dedimus*, sont-ils synonymes, ou ne représentent-ils pas plutôt deux moments d'idées, l'un qui répondrait par exemple à l'enseignement moyen, et l'autre à l'université?

Pour le *periturae parcere chartae*, M. Raoul a-t-il raison de supposer que c'est le papier gaspillé par les poëtes qui importune Juvénal? L'interprétation de M. C. est servile : elle rend les mots, sans l'idée, et je ne saisis pas mieux le français que le latin. Je pencherais à supposer que Juvénal n'a en vue que son propre papier. La satire n'est pas dirigée contre les gens de lettres. Avec l'humilité d'un débutant, il n'oserait pas se promettre l'immortalité. Il écrira, sans doute, mais son œuvre ira envelopper le poivre ou la cannelle. Qu'importe, il aura satisfait sa vengeance. Qu'importe que son papier ne fasse de chez Sercy qu'un saut chez l'épicier?

Quant à *manum ferulae subduximus*, ce n'est pas exprimer toute la pensée que de dire : « Nous avons tremblé sous la férule. » Juvénal qui, d'après M. Raoul, « se livra jusqu'à l'âge d'environ quarante ans à la rhétorique et à l'art déclamatoire » veut dire précisément qu'il s'est dérobé à l'école, qu'il a renoncé au commerce des rhéteurs, cessé de s'exposer aux coup de la férule. *Subduximus* annonce un passé complétement écoulé et une situation nouvelle, tout comme le *fuimus Troes*, tout comme le fameux *vixerunt* de Cicéron. C'est la même chose pour le *consilium dedimus Sullae*. Juvénal ne veut pas ramentevoir les exercices auxquels il s'est livré; il déclare qu'il y a renoncé, que son intention est de se livrer à des exercices nouveaux; et il amène ainsi la conclusion qu'il serait bien niais de ne pas essayer d'un métier professé par une telle affluence de gâcheurs.

Je n'introduirais donc que de légers amendements dans la version de M. C. « Aussi avons-nous sauvé nos mains des menaces de la férule;

nous ne songeons plus à conseiller à Sylla de goûter, citoyen privé, un sommeil profond. Ce serait un sot scrupule, quand partout on se cogne contre des poëtes, de ménager le papier, dût-on en faire des cornets. »

HISTOIRE ANCIENNE DES ARIENS,

D'APRÈS M. MAX DUNCKER.

Geschichte der Arier in der alten Zeit von Max Duncker. Leipzig, Verlag von Duncker und Humblot 1867. 1 vol. in-8° de 962 pp.

Les études et recherches dont les états de l'antique Orient ont été l'objet dans les derniers temps, ont complété et modifié, en beaucoup de points, l'histoire que les auteurs anciens nous en avaient laissée. Les travaux de Champollion, de Rosellini, de Wilkinson, de Lepsius, de Bunsen etc. ont fait sortir d'un long oubli les hauts faits des Pharaons et dressé un tableau plus fidèle des mœurs et de la religion de l'Égypte. La critique d'Ewald a éclairci l'histoire du peuple d'Israël, Movers a reconstitué celle des Phéniciens. Burnouf, Roth, Lassen ont dévoilé les antiquités de l'Inde, le même Burnouf, Spiegel et d'autres nous ont fait connaître l'ancienne religion de l'Iran, enfin le déchiffrement des inscriptions des Achéménides et la lecture récente des inscriptions de Ninive par Oppert ont jeté un jour nouveau sur l'histoire de l'Assyrie et de la Perse. Dans sa remarquable histoire de l'antiquité M. Max Duncker a réuni les éléments que lui avaient fourni ces savants travaux, a élucidé plusieurs questions obscures par des recherches personnelles et a mis, par une exposition claire et élégante, à la portée de tout le monde, le résultat de longues et patientes études. Les deux premiers volumes de son ouvrage, qui comprennent l'histoire de l'Orient, ont paru, dans une troisième édition, le premier en 1863, le second dans le courant de cette année. Le premier expose l'histoire de l'Égypte et celle des peuples sémitiques jusqu'à Cyrus, le second donne l'histoire de l'Inde jusqu'au règne du roi Açoka et celle des peuples de l'Iran jusqu'à Darius. Il porte le titre particulier d'histoire des Ariens dans l'antiquité. Nous avons cru utile d'en donner une analyse assez détaillée pour faire apprécier l'importance du livre de M. Duncker, et faire connaître en même temps les résultats auxquels les travaux des savants modernes ont abouti.

I. HISTOIRE ANCIENNE DE L'INDE.

1. *Origine des Aryas de l'Inde.*

Les habitants de l'Hindoustan se divisent encore de nos jours en deux groupes bien distincts, reconnaissables à la forme du corps et au langage. Les uns sont de race nègre; les autres, auxquels le pays doit sa civilisation, sont de race blanche ou caucasique, ils ont parlé la langue sanscrite et se servent de dialectes qui en sont dérivés. Ils occupent le pays situé au nord des monts Vindhya depuis les sources de l'Indus jusqu'à l'embouchure du Gange; la race nègre se montre également dans cette contrée, mais elle est bien inférieure en nombre et se trouve en butte à la persécution et au mépris. Cette circonstance fait croire que la population nègre a dominé un jour entre l'Himâlaya et le Vindhya, que la race caucasique a pénétré plus tard dans ce pays et qu'elle a subjugué les nègres ou les a refoulés dans les montagnes. Cette immigration a dû partir de l'Occident, car la race blanche est la plus nombreuse dans les régions occidentales, ses monuments les plus anciens ne parlent que de l'Indus et ignorent le Gange, et le nom par lequel elle désigne le pays au sud du Vindhya, *Dakschinapatha* (Dekhan), signifie chemin de droite.

On ne peut du reste avoir de doute à cet égard, quand on considère que ce peuple se donne le même nom que portent les peuples du plateau de l'Iran, celui d'Aryas, c.-à-d. les respectables, les dignes, et que les uns et les autres, comme le prouvent de nombreuses analogies, ont eu la même langue et la même religion. Les Aryas de l'Iran et ceux de l'Inde sont des rameaux d'une même branche et ont habité un jour ensemble la même contrée. On ne peut décider si c'était le plateau de l'Iran ou le cours supérieur de l'Oxus dans la Bactrie; nous devons nous borner à constater que les Aryas de l'Inde sont descendus des montagnes de l'Iran, et ont occupé d'abord la vallée fertile de l'Indus et de ses cinq affluents jusqu'au désert qui sépare cette vallée du bassin du Gange. L'Indus reçut d'eux le nom de *Sindhou*, « le fleuve » et ceux qui s'établirent sur ses bords furent nommés *Saîndhavas*. De là les Grecs ont formé les noms d'Indos et d'Indoi.

2. *Les Aryas dans le Pendschab.*

Aucun peuple n'a été moins soucieux que les Hindous de conserver le souvenir de ses exploits, de transmettre à la postérité ses traditions et son histoire. L'imagination le domine tout entier et a donné nais-

sance à une longue série de monuments poétiques. C'est dans le reste de cette poésie et dans les récits des auteurs occidentaux que nous devons puiser tous nos renseignements.

S'il faut croire Ctésias et Arrien, des peuplades hindoues avaient été soumises aux Assyriens dès le Xe siècle a. C. et un obélisque du fils de Sardanapale Ier, appartenant au premier tiers du IXe siècle, montre, parmi les tributs des peuples conquis, l'éléphant et le rhinocéros, animaux de l'intérieur de l'Inde. Une preuve certaine du reste que les Aryas occupaient la vallée de l'Indus avant l'an 1000 a. C., ce sont les détails donnés dans l'Écriture sur un voyage fait par les Phéniciens dans le pays d'Ophir, d'où ils rapportèrent à Salomon de l'ivoire, du santal, des singes et des paons. Les noms de ces produits de l'Inde dans les livres hébreux sont empruntés du sanscrit et dans le mot Ophir on reconnait le pays des Abhiras « bergers », habitant dans le Delta de l'Indus. L'or, que les Phéniciens y trouvèrent en grande quantité, devait venir aux Abhiras du cours supérieur de l'Indus et le santal croissant sur la côte de Malabar ne pouvait leur être apporté que par le commerce maritime. Or pour qu'avant l'an 1000 les Aryas se soient trouvés à l'embouchure de l'Indus en rapport avec le cours supérieur de ce fleuve et avec la côte de Malabar, ils avaient dû prendre possession du pays depuis longtemps.

Les plus anciens témoignages que les Aryas nous ont transmis eux-mêmes de leur antique histoire, sont consignés dans un recueil de prières et d'hymnes nommé le Rigvêda. Quelques-uns de ces chants sont désignés comme venant des ancêtres, d'autres comme étant de composition récente, on y distingue les « sages » *Rischis* des temps anciens et modernes et le recueil contient ainsi des poëmes d'âges différents. Les « sept fleuves » *sapta sindhava* (l'Indus avec ses cinq affluents et la Sarasvati) y sont représentés comme le siége des Aryas, les monts Vindhya et le Gange ne sont jamais nommés, d'où il résulte que les pays orientaux et méridionaux de l'Inde étaient inconnus aux auteurs du Rigvêda. D'un autre côté on n'y fait aucune allusion à une immigration ou à un séjour antérieur; les Aryas occupaient donc déjà depuis assez longtemps leur nouveau pays pour avoir perdu le souvenir de l'ancien.

Les chants du Rigvêda composés probablement entre 1800 et 1500 a. C., nous laissent reconnaître, quoique d'une manière incomplète, la vie et les mœurs des Aryas dans la période de leur production. Le peuple est partagé en petites tribus gouvernées par un chef nommé

Viçpati « maître du canton » ou *Gopa* « bouvier » ou « protecteur des vaches ». La propriété consiste en troupeaux et l'élévage du bétail forme la principale occupation. Un grand nombre de dénominations et la plupart des images poétiques sont tirés de chevaux et de vaches : le mot *goschtha* désigne à la fois la réunion de la tribu et l'enclos des vaches; *gavischti* « combat » signifie proprement désir de vaches; la fille de la maison se nomme *duhitar* (θυγάτηρ) « celle qui trait les vaches », et encore dans l'épopée la femme du prince s'appelle parfois *mahishî* « la grande vache ». Cependant on parle aussi de combats et de guerres et on distingue une noblesse entourant le prince.

La religion des Aryas est celle de la nature divinisée. Les esprits de la lumière, celui du feu et le dieu qui lance la foudre, étaient pour eux des divinités bienfaisantes, les esprits de la nuit, des ténèbres et de la stérilité étaient les dieux malfaisants. Ils étaient persuadés que les mauvais esprits cachaient les eaux du ciel dans les montagnes et les rochers, et croyaient les reconnaître dans les nuages sombres des orages; ces nuages dérobaient la lumière et emportaient les eaux. La foudre brisant le nuage était pour eux l'œuvre d'*Indra*, du dieu bienfaisant qui envoie à la terre les eaux enlevées. Indra, le dieu principal, combat constamment avec son arme terrible le sombre *Vritra*, qui enveloppe le ciel de ténèbres et tient les eaux captives. Ses auxiliaires sont les vents *Maroutas* ayant à leur tête le dieu *Vâyou*, le vent du matin, et *Roudra*, le vent de l'orage. Les Aryas adorent ensuite les *Açvinas*, jumeaux célestes, représentant le crépuscule, les messagers du matin; la vierge *Ouschas*, l'aurore; le soleil, la plus haute personnification de la lumière, nommé *Soûrya* « le resplendissant », *Savitar* « le générateur », *Pouschan* « le nourrisseur » et d'autres divinités lumineuses, *Bhaga*, *Mitra*, *Aryaman*. Les dieux du soleil et de la lumière reçoivent aussi le nom commun d'*Adityas*, « les impérissables, les éternels ». Ils voient tout, punissent le mal et veillent sur la pureté des hommes. Au-dessus d'eux se trouve *Varouna* (οὐρανός), la voûte céleste, gardien des eaux du firmament. Mais la plupart des hymnes sont consacrés à *Agni* (ignis), qui chasse les mauvais esprits pendant la nuit, est l'ami des hommes comme dieu du foyer, le messager de l'homme vers les dieux, l'intermédiaire entre le ciel et la terre comme dieu de l'autel; aussi est-il d'ordinaire invoqué avant les autres divinités.

Le culte est simple. Chaque père de famille offre le sacrifice et fait la prière; on sacrifie dans la maison et en plein air; on ne connaît ni

temples ni idoles. Les dieux ont faim et soif; le sacrifice est censé les nourrir. On leur présente surtout le suc enivrant de la plante nommée *sôma (asclepias acida)*, mêlé à du lait et à de la farine. Cette boisson leur donne de la force pour accomplir leur mission, elle anime Indra au combat.

Le premier homme, selon le Véda, fut *Yama*, le fils du brillant *Vivasvat*, le dieu du soleil. Monté au ciel il reçoit tous ceux qui ont bien vécu. Les méchants sont condamnés aux ténèbres éternelles, mais on ne précise pas l'endroit où ils arrivent. Le ciel d'Yama est au sud-est, celui des dieux au nord-est. Le père des hommes fut *Manou*, le frère d'Yama, il offrit à Indra la première libation et les dieux lui donnèrent le feu enfermé dans du bois.

3. *Conquête de la vallée du Gange.*

Dans le pays des sept fleuves, les tribus des Aryas étaient fréquemment en guerre entre elles. Le goût des combats et des aventures alimenté par ces luttes et peut-être aussi le surcroît de population engagèrent plusieurs d'entre elles à quitter le pays et à entrer dans les vallées de la Yamouna et du Gange, dont ils suivirent le cours jusqu'à son embouchure. La conquête de ce vaste territoire dut occuper longtemps les guerriers hindous, car la lutte ne se livrait pas contre les indigènes seuls, de nouveaux émigrés refoulaient sans cesse les anciens et la guerre s'allumait entre les tribus ariennes elles-mêmes. Dans ces guerres les tribus se réunirent en agglomérations plus vastes et formèrent des peuples; l'ancienne autorité patriarcale fit place à une dictature militaire, source de la royauté. Les poëtes, dans ce temps de troubles, consacrèrent leur talent à chanter les batailles et les victoires, plutôt qu'à formuler des prières ou à célébrer la louange des dieux; les nouveaux chants furent donc des chants de guerre. Quand les luttes eurent cessé, quand les peuples, après leur établissement, jouirent du calme de la paix, ces chants furent réunis et groupés autour de quelques noms et de quelques événements fameux, et il se forma ainsi deux grands poëmes épiques, le récit de la grande guerre, le *Mahâbhârata* et les actions de Râma, le *Râmâyana*.

Si nous avions l'épopée indienne dans la forme qu'elle reçut peu de temps après les grandes immigrations et les guerres qui en furent la conséquence, elle serait pour nous une source précieuse d'informations historiques, mais malheureusement la rédaction actuelle ne re-

monte guère au delà du 4e siècle av. J. C. Les changements introduits dans ces poëmes à chaque période de la civilisation hindoue ont confondu les éléments anciens et nouveaux, et le désir d'y réunir toutes les traditions, tous les préceptes de la religion et de la morale comme dans un grand corps de doctrine, en a fait des masses encyclopédiques sans ordre, ni harmonie, dans lesquelles il est fort difficile de distinguer les traits primitifs. Les conceptions sacerdotales des époques postérieures ont mis à l'arrière plan, dans le Mahâbhârata, le caractère guerrier de l'épopée et l'ont complétement effacé dans le Râmâyana.

Le poëme primitif du Mahâbhârata semble avoir eu pour objet de plaindre la ruine de la race glorieuse des Kourous, les chefs des Barathas, qui fondèrent le plus ancien empire de l'Inde et de célébrer la vengeance tirée des Pândous, chefs des Pantschalas, qui détruisirent l'empire des Kourous et montèrent sur leur trône à Hastinapoura « la ville des éléphants ». On voit en effet que les Pândous ne triomphent que par la ruse. Mais plus tard les poëtes s'efforcèrent de légitimer l'usurpation des nouveaux dominateurs et introduisirent, dans une seconde rédaction, des changements nombreux; une troisième rédaction qui n'est pas antérieure au 8e siècle a. C. donne aux Pândous, une origine céleste; une quatrième rédaction qui ne remonte pas au delà du 4e siècle fit de Crischna, le fils du bouvier, une incarnation de Vischnou. — Dans le Râmâyana on ne rencontre plus cet esprit guerrier et chevaleresque qui caractérise les parties les plus anciennes du Mahâbhârata : Râma n'est pas un guerrier, mais un saint; il est le héros du devoir, de l'obéissance passive. Le récit de ses combats est plein de cette exagération de la fantaisie à laquelle la poésie hindoue n'a pu arriver que fort tard; il lutte contre des géants et a des singes pour auxiliaires. Le théâtre de la guerre est du reste l'île de Ceylan, où les Aryas n'arrivèrent que vers l'an 500 a. C.

4. *Formation des castes.*

Le pays du Gange avait été conquis par les armes et distribué entre les vainqueurs. L'ancienne population était réduite en esclavage, soumise ou refoulée dans des endroits inaccessibles. Ceux qui s'étaient soumis volontairement avaient conservé la vie et la liberté, mais il leur fut interdit d'acquérir des propriétés et ils durent travailler comme des serfs sur les terres des Aryas. Ils portèrent le nom commun de *Çoudras*, nom qu'ils avaient déjà avant la conquête, puisqu'il

n'appartient pas par sa racine à la langue sanscrite. Les Aryas étaient fiers de leur supériorité sur les restes de ces indigènes, grossiers et incultes, et se distinguaient, par opposition à eux, par le nom de *Vaiçyas*, c.-à-d. hommes de race, hommes de la race dominante.

L'abondance et l'étonnante fertilité des terres, que la conquête mit en leur pouvoir, changea la manière de vivre des Aryas; de pâtres ils devinrent laboureurs. Lorsque les guerres pour l'existence même de la tribu eurent cessé, et qu'ils purent jouir en paix du fruit de leurs victoires, la plupart des immigrants abandonnèrent à ceux d'entre eux que séduisait l'appât de la gloire et du butin, le soin d'écarter l'ennemi de la frontière ou de porter les armes contre de nouveaux pays. Ces guerriers formèrent bientôt une classe particulière, une noblesse guerrière et les Vaiçyas se séparèrent en deux castes, celle des laboureurs conservant l'ancien nom et celle des *Kschatriyas* « les riches, les puissants. »

Les prêtres, les *Brâhmanes*, c.-à-d. les hommes de prière, en possession de la formule et du chant qui devait rendre les dieux favorables pour le combat comme pour tous les autres actes de la vie, avaient joui, dès les temps les plus anciens, d'une haute considération dans le peuple si religieux des Hindous. Lorsque les tribus se furent fondues en nations, les prêtres des différentes tribus entrèrent en communication plus intime les uns avec les autres, et échangèrent leurs prières, leurs hymnes, leur rituel. Les rapports des peuples entre eux étendirent ces échanges, compliquèrent le rituel et rendirent bientôt nécessaire la collection écrite de toutes les formules et prières usitées. Ainsi se forma le code religieux des Hindous portant le nom de *Vêda* c.-à-d. savoir, science du prêtre. Le Vêda, comme l'exigeaient les besoins du culte, fut divisé en trois parties : le *Rig-Vêda* contient les invocations nécessaires pour appeler les dieux à accepter l'offrande; le *Sâma-Vêda* renferme les prières chantées pendant l'offrande, le *Yadjour-Vêda*, les formules et les prières prononcées pendant tous les actes particuliers de la cérémonie. En possession de cette science religieuse, nécessaire pour attirer la faveur céleste, les prêtres se sentirent aussi élevés au-dessus des autres classes que les Kschatriyas se croyaient supérieurs aux Vaîçyas et ils finirent par croire que la naissance seule pouvait donner des titres à une fonction aussi sainte.

Toutes les classes privilégiées de la société ont la tendance de vouloir transmettre leurs dignités et leurs titres à leurs descendants.

Dans les états du Gange cette tendance devait être d'autant plus vive que les positions réciproques des Aryas et des Çoudras offraient un exemple facile à imiter. Tout mélange du sang avec un Çoudra eût paru une souillure à un Arya, et jamais un Çoudra ne pouvait s'élever jusqu'à lui. On crut bientôt que les distinctions entre les Aryas eux-mêmes n'étaient pas moins tranchées et il fut interdit à un Vaîçya d'entrer dans la caste guerrière, à un guerrier et à un laboureur d'aspirer à la dignité sacerdotale. Cependant les Brâhmanes auraient difficilement arraché le premier rang aux fiers Kschatriyas qui étaient en rapport direct avec le roi, s'ils n'avaient transformé les anciennes idées religieuses par une nouvelle doctrine, et ne s'étaient assuré par elle une position sacrée, désormais inattaquable.

Nous avons déjà vu que, d'après la croyance ancienne, l'offrande, surtout celle du Sôma, nourrissait et fortifiait la divinité qui la recevait. Or ce qui fortifiait les dieux parut être aussi de nature divine, et la boisson du Sôma devint ainsi un dieu pour les Hindous. Mais la prière, qui force les dieux de descendre à l'offrande, est plus puissante encore que le sacrifice, elle est donc aussi de nature divine et comme elle dirige, fortifie et augmente les dieux, elle parut élevée au-dessus d'eux, elle est le dieu suprême. La prière, le *Brahma* (de la rac. *varh* « croître ») devint donc, dans l'esprit spéculatif des prêtres, la force sainte à laquelle les dieux participent et par laquelle seule ils revêtent la nature divine; c'était le principe unique dont les dieux multiples ne sont que des manifestations.

Le climat de la nouvelle patrie des Aryas ne fut pas non plus sans influence sur le changement des idées religieuses. Sur les bords du Gange ne régnait plus de lutte entre la fertilité et la stérilité, mais une fécondité étonnante, une végétation luxuriante, une variété infinie dans les formes des plantes et des animaux. Cette splendide nature se déroulant sous les yeux dans un cours harmonique et régulier, provoqua la méditation et fit chercher l'unité derrière la variété. Les prêtres crurent que sous la forme matérielle, changeante et périssable, se trouvait un esprit immuable et immortel, de même que sous l'enveloppe périssable de l'homme habite un esprit indestructible. Cet esprit, ce souffle, cette âme du monde reçut d'eux le nom de « grande âme, » *Mahânâtman* ou *Paramâtman*. Il fut confondu ensuite avec l'esprit de la prière, le *Brahma* et désigné par le même nom.

Le Brahma, selon les Brâhmanes, est la cause et la source du monde; tout ce qui existe n'est qu'une manifestation de ce principe

divin, le monde en découle par émanation. Mais à mesure que le Brahma se développe et prend un corps matériel, il s'éloigne de sa sainteté, de sa pureté originelle et de là différents degrés dans l'échelle des êtres. Du principe impersonnel, du saint par excellence, sort d'abord un Brahma personnel (*Brahmâ* du genre masculin, tandis que le Brahma impersonnel est du genre neutre), qui devint ainsi le dieu suprême. Il est suivi des dieux anciens, transformés, dans le nouveau système, en gardiens et protecteurs des différentes régions du monde; puis viennent les génies, les hommes saints et purs, les quatre castes dans l'ordre de leur importance, les différentes espèces d'animaux, les arbres, les plantes, la matière inerte.

Chaque classe d'êtres, ayant ainsi sa place dans l'ordre divin, le devoir de chacun était de remplir fidèlement les fonctions qui lui étaient assignées. Le Brâhmane doit avant tout sacrifier, prier, étudier les Vêdas; le Kschatriya doit protéger le peuple, le Vaiçya, faire paître les troupeaux, cultiver les champs, pratiquer le commerce; le Çoudra doit servir les classes supérieures. Tout soulèvement contre l'ordre des castes est une révolte contre Dieu.

Cependant ces spéculations sacerdotates n'auraient pas exercé une grande influence sur le peuple profane, si elles n'avaient changé en même temps les croyances sur le sort des âmes après la mort. Le monde étant une manifestation du Brahma, un Brahma troublé et souillé par la matière, doit se dépouiller de cette impureté et retourner à la source divine d'où il est sorti. C'est le devoir de tous les êtres; ils sont obligés de remonter l'échelle entière de la création : le Çoudra doit devenir Vaiçya, celui-ci Kschatriya, le Kschatriya, Brâhmane, ce dernier, un saint, un pur esprit, avant de pouvoir rentrer dans le Brahma; avant ce terme il n'y a pas de repos. Telle fut l'origine de la monstrueuse doctrine de la métempsychose. Le pécheur, selon cette doctrine, entre d'abord dans l'enfer, où Yama, descendu maintenant du ciel, prescrit, en souverain, les châtiments selon les fautes. L'âme sort de là pour renaître, selon la circonstance, dans un corps humain, un animal, un végétal, un minéral, et ce n'est souvent qu'après des milliers de naissances, qu'il lui est donné de revenir à son ancien état, pour recommencer à s'élever vers le Brahma. Cette doctrine, dans laquelle les peines de l'enfer n'étaient que le moindre supplice, devait impressionner au plus haut point l'esprit mobile du peuple hindou; personne n'aurait osé s'élever contre l'ordre divin, quand un sort si horrible l'attendait après le trépas.

Comme la contrée située entre la Sarasvatî et le Gange supérieur porte le nom de terre sacrée, *Brahmâvarta*, il est probable que la réforme religieuse triompha d'abord dans ce pays. Peut-être dut elle son succès à la protection des princes de la dynastie des Pândous et les prêtres s'en seront montrés reconnaissants par une nouvelle rédaction du Mahâbhârata. La conquête du pays du Gange ayant eu lieu vers l'an 1400 a. C., il est probable qu'il faut porter l'établissement des castes et du nouveau système religieux à l'an 1000. Les Brâhmanes n'auront pas toutefois conquis le premier rang, sans une lutte assez longue avec les rois et la noblesse, lutte qui n'aura pas été terminée avant 800 a. C.

5. *Doctrine des Brâhmanes.*

Le premier soin des Brâhmanes, après leur grande réforme, fut de faire entrer, autant que possible, les anciennes croyances dans la nouvelle religion. Les anciens dieux furent conservés mais subordonnés à Brahmâ; huit parmi eux reçurent une place distinguée comme gardiens des huit régions du monde; c'étaient *Indra*, le chef du ciel, *Yama*, le roi de l'enfer, *Agni*, le dieu du feu, *Varouna*, représentant jadis la voûte céleste, maintenant le dieu de la mer, *Sourya* le dieu du soleil, *Tschandra*, le dieu de la lune, *Vâyou*, le dieu du vent et *Kouvera*, le dieu de l'abondance. On conserva aussi l'enfer et le ciel; mais le séjour n'est éternel ni dans l'un ni dans l'autre : le mérite des bonnes œuvres diminue par le temps, de même que les fautes s'effacent par les châtiments. On sort donc du ciel comme de l'enfer, pour recommencer une nouvelle série d'existences.

Comme par le passé, on se garda de toucher aux objets qui semblaient appartenir aux esprits des ténèbres et de la mort, et les purifications ne furent pas seulement maintenues, mais considérablement augmentées. Tout devait être purifié avant que l'on pût en faire usage; à cet effet on se servait particulièrement de l'urine de vache; car, chose singulière, ce qui chez l'homme et les autres animaux passait pour ce qu'il y avait de plus impur, devenait un instrument de purification, quand il provenait de la vache. C'est que la vache était, dès la plus haute antiquité, en grand estime chez les Hindous, et ses mœurs tranquilles et paisibles étaient une image de l'idéal de vie recommandé par les Brâhmanes.

Les pénitences que le pécheur était tenu de s'infliger en expiation de ses fautes, consistaient en des prières, des jeûnes, des purifications,

des peines corporelles et parfois même dans la mort volontaire. Le Brâhmane surtout doit accomplir des devoirs infinis, les pratiques les plus minutieuses; à chaque instant il peut, sans le vouloir, tomber dans des fautes punies, après cette vie, des châtiments les plus terribles si elles ne sont pas expiées.

La vertu que tout Arya doit exercer avant tout, est la patience et l'obéissance; il doit remplir, sans murmurer, les fonctions qui lui incombent par sa naissance, et d'un autre côté il ne peut gêner aucun autre être dans l'accomplissement de ses devoirs. De là l'obligation de ne nuire ni aux hommes ni aux animaux, et d'épargner même les plantes et les arbres. Mais si l'observation de tous les devoirs religieux peut faire entrer l'homme dans le ciel d'Indra, elle est insuffisante pour l'affranchir de la nécessité de renaître et de s'exposer à de nouveaux malheurs. Pour rentrer dans le Brahma, et jouir ainsi du repos éternel, l'homme doit se dépouiller de tout ce que son être contient de matériel; il faut qu'il soit maître de ses sens, à l'abri de toute passion, de tout trouble de l'âme, et pour ce motif, tout Arya qui laisse des enfants après lui, est obligé de quitter le monde à la fin de ses jours, de vivre comme ermite dans une forêt *(Vanaprastha)*, de s'y nourrir exclusivement de fruits et d'eau, de lire le vêda et de méditer sur l'essence suprême. S'il veut atteindre une perfection plus grande, il livrera son corps à des châtiments rigoureux et montrera ainsi que les supplices du corps n'ont aucune influence sur l'âme. Enfin quand il aura dominé entièrement le corps, il cherchera à concentrer tout son esprit sur l'âme du monde, il ne pensera que le Brahma, mourra dans un corps vivant pour rentrer ainsi dans le principe divin.

6. *Régime politique et social des Hindous.*

Comme les exigences de la nouvelle doctrine s'étendaient sur le cours tout entier de la vie, il était naturel que les prêtres des différentes parties de l'Inde modifiassent, d'après ces exigences, les coutumes et les usages existants et missent par écrit les usages ainsi changés. Ces recueils de coutumes donnèrent naissance à un code complet de lois, attribué à Manou, qui fut le premier homme et aussi le premier saint. Il fut probablement écrit dans la « terre sacrée », dans la seconde moitié du VII[e] siècle a. C. Ce code n'abolit pas les anciennes coutumes, il se contenta de les changer quand elles étaient contraires à la doctrine. Il est fort étendu et mêle, dans un ensemble

bizarre, le droit divin et humain; il prescrit des devoirs religieux aussi bien que des devoirs politiques et sociaux, fixe les peines de l'enfer et des métempsychoses à côté des châtiments terrestres et ajoute aux lois un traité de diplomatie et d'art militaire.

Le roi, d'après le code, a une autorité absolue, reçue de la divinité, dont il est le représentant; il n'y a d'autre borne à ce pouvoir que celui que le propre intérêt du roi et le maintien de son autorité exigent. Malgré la supériorité que les Brâhmanes s'attribuèrent sur les autres castes, ils ne firent aucun effort pour s'emparer du trône et se bornèrent à conseiller au roi de choisir ses ministres et ses conseillers dans leur caste, sans exclure les Vaîçyas et les Kschatriyas.

Pour l'administration il y a un chef dans chaque commune; dix ou vingt communes forment un cercle, cinq ou dix cercles constituent un arrondissement, dix arrondissements, une province. Le chef de la province contrôle ceux des arrondissements, ceux-là surveillent les chefs des cercles, qui à leur tour exercent leur contrôle sur ceux des communes. En outre le roi a un inspecteur particulier dans chaque grande ville et des commissaires extraordinaires, qui lui font des rapports sur la conduite de ses fonctionnaires.

Les Hindous étaient fort enclins à la boisson et au jeu; le jeu d'échecs, nommé *tschaturanga*, c.-à-d. quatre membres, d'après la division de l'armée indienne en chars de guerre, cavaliers, éléphants et fantassins, est de leur invention. Ces vices sont strictement défendus et sévèrement punis par le code, mais il ne parvint pas à les abolir, du moins pas pour le second.

Le prix des denrées, surtout celui des denrées alimentaires est fixé par la police. Les impôts sont fort élevés : le roi prélève régulièrement le sixième de la moisson, le vingtième du produit de chaque vente et le cinquième ou le sixième de tous les autres profits que peuvent faire ses sujets. Les ouvriers et les Çoudras, qui ne gagnent pas assez pour payer un impôt, doivent travailler tous les mois un jour pour le roi. La sûreté de l'État repose, selon le code, sur la terreur qu'inspirent les châtiments; aussi les peines sont fort sévères, la mort au milieu des supplices, d'affreuses mutilations, la marque sont appliquées pour des crimes ordinaires; le vol en particulier est puni souvent de mort ou de mutilation. Les Brâhmanes seuls sont à l'abri des peines corporelles. Les châtiments diffèrent, pour le même crime, d'après la caste à laquelle appartient l'auteur du délit et celui contre lequel il est commis.

Le çode contient deux dispositions concernant le mariage entre des personnes de castes différentes. L'une, la plus ancienne, permet les mariages mixtes et établit que l'enfant suit la condition du père. L'autre, sans interdire ces mariages d'une façon absolue, dispose que pour rester membre de la caste du père, l'enfant doit être né d'une mère de la même caste; les enfants de mariages mixtes forment des castes nouvelles, castes impures propageant la tache de leur origine. Le degré d'impureté dépend de la nature du mariage : celui dans lequel un homme d'une caste supérieure s'unit à une femme de caste inférieure est le moins mauvais; les plus blâmables sont ceux de femmes de castes supérieures avec des hommes de castes inférieures.

Ce système de castes impures fut appliqué, en partie, aux restes de l'ancienne population qui n'avaient pas adopté la loi des Aryas, mais vivaient pauvrement parmi eux selon leurs anciens usages, ou conservaient une certaine indépendance dans des lieux inaccessibles, en partie aux tribus ariennes elles-mêmes qui ne s'étaient pas converties à la doctrine nouvelle. Toutes ces peuplades infidèles parurent aux Brâhmanes le produit d'unions illicites et ils condamnèrent ceux qui naîtraient dorénavant d'unions semblables à prendre l'occupation de ces peuples, à devenir, selon l'occurence, pêcheurs, chasseurs, bouviers etc. Les plus méprisés étaient les *Tschandalas*, tribu non arienne assez nombreuse dans le pays du Gange; ils étaient censés issus d'une union entre une femme brâhmane et un çoudra. Ils ne pouvaient avoir de demeure fixe ni posséder d'autres animaux que des chiens et des ânes; personne ne les fréquentait, leur présence seule souillait le Brâhmane; les exécutions, fonctions impures et infâmes, étaient faites par eux.

Toutes les castes doivent, selon la doctrine, exercer les occupations auxquelles elles sont destinées, mais les nécessités de la vie ont forcé le législateur à permettre aux hommes de castes supérieures de prendre les fonctions des castes inférieures s'ils ne peuvent gagner autrement les moyens de subsistance; le contraire est strictement défendu. Outre les Çoudras servant pour un salaire, les Hindous avaient des esclaves; ils devaient les traiter avec douceur, pour que les Grecs aient pu affirmer qu'il n'y avait pas d'esclaves dans l'Inde.

D'après une ancienne coutume arienne la femme était achetée au père, généralement pour un attelage de bœufs; le code s'élève contre cet usage et exige que le père donne gratuitement sa fille au futur époux. Il désapprouve aussi les mariages conclus par inclination ré-

ciproque, ceux-ci pouvant facilement troubler l'ordre des castes. Le mari est obligé d'estimer et d'honorer sa femme, celle-ci doit au mari un attachement et une obéissance complète; jamais elle ne peut rien faire qui lui déplaise, quand même il lui serait infidèle. La femme n'est jamais indépendante; après la mort du mari elle dépend des fils, la sœur est sous la tutelle et l'autorité du frère. Le but principal du mariage est la conservation de la famille, la génération d'un fils; en cas de nécessité, il est permis de se faire engendrer un fils par un frère ou un parent. Après la mort de la femme, le mari peut contracter une nouvelle union, la femme doit rester veuve. Les femmes ne sont pas renfermées comme dans les pays mahométans, mais toute atteinte faite à la pudeur est punie sévèrement. Si une femme d'une famille considérée se rend coupable d'adultère, le roi la fait déchirer par des chiens sur la place publique.

Le code ne se montre pas moins soucieux pour la conservation de la propriété de la famille que pour celle de la famille elle-même, et prend des mesures pour en empêcher le morcellement. Le père est seul propriétaire, mais il ne peut, sans l'autorisation de ses fils, aliéner le bien qu'il a hérité de ses pères, il n'est maître absolu que du bien acquis par lui-même. Après la mort du père, la propriété reste indivise aussi longtemps que la mère est en vie, le fils aîné tient alors la place du père; même après la mort des deux parents, il vaut mieux ne pas partager et vivre ensemble sous l'autorité du fils aîné; si l'on procède au partage, l'aîné peut exiger la meilleure part, s'il est plus instruit et plus vertueux que les autres, si non le partage doit être égal.

7. *Théologie et philosophie des Brâhmanes.*

Les Brâhmanes négligèrent complétement de mettre par écrit l'histoire de leur nation et de leur culte; ils étaient jaloux de montrer que la doctrine actuelle avait toujours existée et il s'efforcèrent de transformer, en conséquence, les épopées nationales. Des anciens héros ils firent des saints, de grands ascètes, supérieurs aux dieux mêmes par la force que leur donnaient la discipline et la pénitence, et cherchèrent à mettre partout en lumière l'étonnante supériorité de leur caste. Mais s'il était facile de falsifier les épopées, il n'en était pas de même pour le Vêda. Le Vêda était pour les Brâhmanes un livre révélé, formant le fondement de leur croyance, la source de la liturgie et du droit. Aucun changement ne pouvait y être introduit,

mais il était permis de l'interpréter dans le sens de la doctrine, de montrer qu'il ne lui était pas contraire, d'y chercher des preuves pour l'établir. Comme les hymnes, les rites du Vêda étaient basés sur une religion différente du brâhmanisme, et étaient le produit d'époques et d'écoles diverses, on y rencontrait non-seulement des contradictions évidentes avec le système brâhmanique, mais encore des divergences nombreuses entre les différentes parties du recueil. Le désir de lever toutes ces difficultés donna naissance à une littérature théologique fort étendue et à la philososophie.

On fit sur chaque Vêda des commentaires en prose nommés *Brâhmanas;* ces commentaires ne se contentent pas d'indiquer les rites les plus agréables aux dieux; ils cherchent à en prouver l'efficacité par des sentences de saints et des légendes et par l'explication symbolique du Vêda. Mais loin de diminuer les obscurités, ce travail d'interprétation ne fit qu'augmenter le nombre des contradictions déjà si grand entre la doctrine des Brâhmanes et le livre révélé. On chercha donc toujours de nouvelles méthodes d'exégèse et de démonstration, on approfondit de plus en plus la notion du Brahma, et ainsi se produisit la philosophie ou la scolastique des Hindous.

Leur premier système tient encore plus de la théologie que de la philosophie. Il a pour but d'un côté d'appuyer le dogme sur le Vêda, de l'autre, de lui donner une base rationnelle ou philosophique. C'est pour ce motif qu'il a le nom de *Vêdanta* c.-à-d. fin, but final du Vêda; mais on le nomme aussi *Mimansa*, « recherche. » Dans la première partie on prouve que tous les passages du Vêda ont directement ou indirectement en vue le seul Brahma, et que les contradictions ne sont qu'apparentes. Dans la seconde on étudie la nature du Brahma en lui-même. Le Brahma, y dit-on, est l'être unique, éternel, existant par lui-même, immuable; le monde en est le développement, Brahma est à la fois créature et créateur, la matière aussi bien que l'esprit est une partie de son être. Mais comment la matière, le monde changeant et périssable peut-il entrer dans l'essence d'un être immatériel, immuable et éternel? Pour lever cette difficulté, le Vêdanta nie hardiment l'existence de la matière, du monde sensible. Il n'existe qu'un seul être, la grande âme, le *Paramatman;* en dehors de lui il n'y a rien. La matière n'a qu'une existence illusoire, elle est le produit de l'illusion, *mâyâ.* Par cette illusion l'homme croit que le monde extérieur, que lui-même existe et qu'il est soumis aux affections de la douleur et de la joie. Il faut dissiper cette erreur par la recher-

che, qui fait reconnaître que l'âme du monde est le seul être existant. Arrivé à ce point de connaissance l'homme est libre de l'illusion des sens et des sentiments produits par eux, il repose dans le Brahma.

Ce système hardi niant l'existence de la matière et des individus ne pouvait manquer d'avoir ses contradicteurs. Aussi s'éleva-t-il un système opposé, attribué à Kapila et portant le nom de *Sankhyâ*, c-à-d. réflexion, énumération. Ce système établit que l'âme (*puruscha*) et la nature ou la matière (*prakriti*) existent de toute éternité. La nature est productrice mais inintelligente, l'âme est dépourvue de la faculté de procréer, mais possède l'intelligence. Le monde sensible est le produit des évolutions de la nature, l'intelligence ne peut être son œuvre; la cause de l'intelligence est l'âme, qui diffère entièrement de la matière et existe de tout temps à côté d'elle. L'âme n'est pas une comme la nature, mais multiple, car s'il n'y avait qu'une âme, elle ne pourrait éprouver en même temps, dans deux hommes, de la joie et de la douleur. La masse des âmes individuelles existe donc depuis l'éternité. La première enveloppe de l'âme a été un corps composé des éléments primitifs (*linga*); le second corps matériel se compose des cinq éléments grossiers : l'éther, l'air, la lumière, l'eau et la terre. Le corps primitif ne meurt pas mais accompagne l'âme dans tout le cours de ses pérégrinations. Le but de la vie est de délivrer l'âme des liens corporels. Pour y atteindre, l'âme humaine doit comprendre qu'elle n'est pas matière et que le lien qui l'attache à la nature n'est qu'illusoire. En comprenant l'indépendance absolue de l'âme, l'homme n'est plus que le témoin impassible des événements du monde et des affections des sens, il se sépare de la nature et de son propre corps, il a atteint la délivrance. Le système sankhyâ, en n'accordant l'existence qu'à la matière et aux âmes individuelles, renversait complétement la doctrine brâhmanique et aboutissait à l'athéisme. Un grand nombre de disciples de Kapila conservaient il est vrai Brahmâ et les dieux, les proclamant des âmes individuelles, mais les plus hardis niaient leur existence, rejetaient le Vêda, la révélation toute entière. C'est ainsi que le système orthodoxe du Vêdanta avait été promptement suivi d'un système rationaliste et sceptique.

Les disputes des écoles firent approfondir aussi la partie formelle de la science; on chercha quels étaient les objets et les moyens du savoir humain, on étudia les conditions et les formes des raisonnements, et on arriva à un système complet et fort subtil de logique,

nommé *Nyâya* « décence, convenance, ce qui convient à la raison. » Puis les études vêdiques donnèrent naissance à la grammaire et à l'astronomie. La langue du Vêda avait subi une telle transformation que déjà au VIe siècle a. C. le peuple ne comprenait plus le sanscrit; il fallait donc l'étudier grammaticalement dans les écoles. Le besoin de connaître les époques des fêtes et des sacrifices fit ajouter au Vêda un calendrier. L'année hindoue avait 360 jours; pour mettre cette année d'accord avec le cours réel des saisons, on établit un cycle de cinq ans, dont trois ans à douze mois et deux ans à treize; les brâhmanes ne virent pas qu'il manquait encore près de quatre jours à leur cycle. Le mois était divisé en trente jours, le jour en trente heures.

On ajouta aussi un quatrième Vêda aux trois déjà existants; il comprenait toutes les formules destinées à écarter les malheurs, à conjurer les mauvais esprits; on le nomme *Atharva-Vêda*, d'Atharvan, le premier prêtre. On voit surtout par le Vêda quel était l'état de la médecine chez les Brâhmanes; les maladies sont pour eux ou bien des mauvais esprits qu'il faut bannir dans d'autres êtres par des formules magiques et l'emploi de plantes qui leur sont hostiles, ou bien des maux envoyés par les dieux, qu'il faut expier par des sacrifices et des prières.

(La suite prochainement.)

DISTRIBUTION SOLENNELLE DES PRIX AUX LAURÉATS DES CONCOURS GÉNÉRAUX.

Le mercredi, 25 septembre, à 11 heures, a eu lieu, au Temple des Augustins, la distribution des prix aux lauréats du concours universitaire et du concours général institué entre les établissements d'instruction moyenne du premier et du second degré.

L'enceinte était comble. M. le ministre de l'intérieur a pris place au bureau ayant à sa droite M. Funck, membre de la Chambre des représentants, échevin de la ville de Bruxelles, ayant dans ses attributions l'instruction publique et les beaux-arts, M. Haus, recteur de l'université de Gand, M. Polain, administrateur-inspecteur de l'université de Liége, à sa gauche, M. Roulez, administrateur-inspecteur de l'université de Gand, M. Thiery, directeur général de l'instruction publique, M. De Cuyper, recteur de l'université de Liége, M. Rensing, chef de division à la direction générale de l'instruction publique.

Les membres des jurys des concours et les membres du corps enseignant occupaient le fond de l'estrade.

Dans la loge de gauche avaient pris place M. Blondel, inspecteur-général de l'enseignement moyen, et M. Dumont, inspecteur.

A peine la séance était-elle ouverte, que l'on a annoncé l'arrivée de Leurs Majestés. M. le ministre de l'intérieur et les membres du bureau sont allés recevoir au portail le Roi et la Reine qu'ils ont eu l'honneur de conduire jusqu'à la loge royale. L'entrée de Leurs Majestés a été saluée par les plus vifs applaudissements et des acclamations longtemps prolongées. Le Roi et la Reine étaient accompagnés de M. le comte G. de Lannoy, grand maître, de M. le lieutenant-général Frison, aide de camp du Roi, de M. Brewer, officier d'ordonnance, de Mmes la comtesse d'Hanins de Moerkerke et la vicomtesse de Namur d'Elzée, dames du palais. Lorsque Leurs Majestés ont eu pris place, M. Émile de Laveleye, professeur d'économie politique à l'université de Liége (faculté de droit), chargé de prononcer le discours d'usage, s'est exprimé en ces termes :

Sire, Madame,

Mesdames, messieurs,

En assistant à cette imposante cérémonie, où les lauréats des institutions privées et ceux des établissements publics viennent se partager les palmes académiques, on songe presque involontairement à cette question si vivement débattue de nos jours : Est-il utile, est-il bon que l'État intervienne en matière d'enseignement ?

Faut-il que les pouvoirs publics entretiennent des écoles au moyen des ressources que l'impôt met à leur disposition, ou convient-il de tout attendre des efforts individuels et des résultats de la libre concurrence ?

L'importance de ce problème n'échappera, je crois, à personne. Il est un de ceux que l'on discute avec le plus d'animation et de persistance, non-seulement dans les livres et dans les publications périodiques, mais dans les congrès internationaux et dans les assemblées délibérantes. On peut dire, sans nulle exagération, que l'avenir des peuples dépend de la solution qu'on lui donne. Vous voudrez donc bien nous pardonner, si nous appelons, pendant quelques instants, sur ce sujet votre bienveillante attention.

Pour répondre à la question qu'on vient d'indiquer, il faudrait déterminer quelle est la mission de l'État, et quelles sont les limites de son action utile.

Un grand changement s'est produit sur ce point. L'antiquité nous montre d'abord l'homme absorbé par la caste, ou écrasé par le despotisme dans les grands empires de l'Orient. Même dans ces petites sociétés si policées, dans ces républiques célèbres de la Grèce, à Sparte, à Thèbes, à Athènes, on ne découvre pas une notion plus juste du véritable rôle de l'État. L'individu est toujours sacrifié à la patrie commune. Les hommes semblent n'exister que pour la grandeur

de la cité, et non la cité pour le bonheur des hommes. C'était dans son enceinte seulement que le citoyen avait des droits, de la sécurité, du bien-être; hors d'elle, il n'était rien et ne trouvait que des ennemis. Il était donc disposé à lui tout immoler sans réserve. Les philosophes mêmes, dont l'esprit pouvait s'élever dans la région des idées, n'arrivaient pas à concevoir un ordre plus conforme au droit naturel. Pour s'en convaincre, il suffit de lire un livre admiré à juste titre, *la République*, de Platon. Les sentiments les plus intimes, les plus sacrés y sont méconnus, foulés aux pieds, pour la plus grande gloire de la communauté, et on dispose des citoyens de la cité idéale, comme l'architecte le fait des matériaux d'un édifice, sans autre préoccupation que la perfection de l'ensemble. Ce n'est certes pas au moyen âge qu'on peut s'attendre à trouver une conception plus rationnelle de la mission de l'État. Plus tard, quand partout les monarchies absolues se constituèrent aux dépens de la féodalité vaincue, ce mot célèbre, dit par le plus brillant représentant de ce régime nouveau : *L'État c'est moi*, ce mot sembla résumer la doctrine généralement admise. Le pouvoir se considérant alors comme éclairé par un rayon de la sagesse divine, il n'y a point de limites à son intervention. Il prétend tout réglementer, depuis les choses les plus graves jusqu'aux plus frivoles, et il veut soumettre à sa loi tous les actes de la vie, dans le domaine de la mode aussi bien que dans celui de la conscience.

La même main qui signe la révocation de l'édit de Nantes, impose, sous les peines les plus sévères, un *maximum* au prix du blé et détermine la coupe des habits et la forme des boutons. Dans les relations extérieures, l'action outrée et envahissante des gouvernements absolus est plus désastreuse encore; elle précipite les peuples dans une série presque ininterrompue de guerres qui arrêtent le développement économique, et le progrès naturel de la civilisation.

A la vue de tous ces maux et sous l'empire des idées d'affranchissement qui fermentaient dans les esprits, une nouvelle école surgit au XVIIIe siècle, qui réduisait presque à rien le rôle de l'État : ce fut l'école des physiocrates, les véritables créateurs de la science économique.

Ainsi que son nom l'indique, elle soutenait que la société est gouvernée, comme le monde physique, par des lois naturelles, qu'il suffit de respecter, pour que l'ordre s'établisse et règne. De ce principe les physiocrates sont arrivés logiquement à la formule célèbre : *Laissez faire, laissez passer*. Restreindre partout l'intervention de l'État,

telle est l'idée fondamentale, adoptée et successivement développée par les économistes.

Aujourd'hui soutenu par ce puissant mouvement qui, depuis l'époque de la réformation, emporte toutes les anciennes servitudes et fonde toutes les libertés, ce système tend à conquérir une autorité de plus en plus grande, sous le nom de *décentralisation*.

Lorsqu'on ne la pousse pas à l'extrême, cette doctrine est juste et féconde. Elle tient l'homme en haute estime. Laissez, dit-elle, un libre jeu à l'action des individus; que l'État s'abstienne d'intervenir dans leurs rapports et tout se fera sous l'impulsion de la concurrence des intérêts rivaux. L'intérêt bien entendu de chacun, voilà le vrai ressort de la civilisation. Les individus agiront d'autant plus, que l'État agira moins.

Il est certes difficile de refuser son assentiment à une doctrine qui a pour but, d'une part, de restreindre, autant que possible, les attributions de l'État, et d'autre part, de confier la plupart de celles qui lui restent aux administrations locales, plutôt qu'au pouvoir central; mais tout en approuvant cette tendance, il est nécessaire d'examiner s'il n'y a point certains services auxquels l'initiative individuelle ne peut faire face et dont la direction doit être remise à l'État.

Pour que la civilisation progresse, il faut tout d'abord que l'ordre règne, et que la sécurité soit assurée aux personnes et à leur propriété; c'est là évidemment la mission essentielle de l'État; mais cela suffit-il? Ne faut-il point des routes pour l'échange et le transport des produits, des phares pour éclairer les navigateurs, des digues pour contenir les débordements des rivières ou de la mer et enfin un certain degré d'instruction répandu dans la nation?

Si l'activité individuelle suffit pour répondre à ces besoins d'une nation civilisée, l'État, sans doute, devrait s'estimer trop heureux de n'avoir qu'à favoriser l'essor des entreprises particulières; mais si celles-ci ne se développent point, ou se montrent d'une insuffisance notoire, faut-il encore que l'État s'abstienne et attende tout d'une initiative qui ne se révèle nulle part?

Pour résoudre la question en ce qui concerne spécialement l'instruction, il faut démontrer, d'abord, que l'établissement d'un bon système d'enseignement est une nécessité sociale, et en second lieu, que l'industrie particulière ne suffit pas à l'établir, où à le soutenir. Examinons le premier point.

Il est rare aujourd'hui d'entendre encore vanter les bienfaits de

l'ignorance. On s'accorde assez généralement à admettre qu'il faut répandre les lumières, et pourtant à voir combien souvent on recule devant les moyens nécessaires pour y arriver, il semble qu'il soit nécessaire d'insister sans cesse sur cette vérité. N'est-ce pas, en effet, par le trésor accumulé des connaissances acquises que l'homme s'élève au-dessus des animaux, et que les races civilisées l'emportent de si loin sur les races encore barbares? Transportons-nous à nos Antipodes, sur cette terre étrange, découverte par des navigateurs hollandais et possédée aujourd'hui par l'Angleterre, en Australie, et nous nous trouverons en présence de deux espèces d'hommes qui offrent le plus frappant contraste. L'une croupit dans le dénûment le plus profond et s'éteint dans l'abjection et le désordre, l'autre au contraire grandit, se multiplie avec une rapidité merveilleuse, fonde des villes magnifiques, et forme déjà l'une des communautés les plus riches et les plus prospères de l'univers. D'où vient cette prodigieuse différence entre les colons anglais et les indigènes? Uniquement de ce que les premiers profitent de toutes les découvertes faites par l'humanité, tandis que les derniers sont plongés dans une ignorance absolue.

Oui, ces progrès de la civilisation qui nous étonnent, ces machines qui multiplient les produits avec une inconcevable facilité, ces locomotives qui nous transportent avec la rapidité de l'oiseau d'un bout à l'autre des continents, ces fils électriques qui, embrassent tout le globe, suppriment l'espace et font vibrer les deux mondes, au même instant, d'une même pensée, ce bien-être enfin dont notre siècle se montre si avide : tout cela n'a qu'une source, c'est la science, la science qui, pénétrant, à force de patientes observations et de déductions hardies, les mystères de la nature, est parvenue à soumettre à la volonté de l'homme, comme des esclaves dociles, les forces secrètes de l'univers et ses plus insaisissables éléments.

Non-seulement la richesse des peuples, mais aussi leur puissance est en raison de la diffusion des lumières.

Que manque-t-il, par exemple, à l'Amérique du Sud, pour s'élever au niveau de l'Amérique du Nord? Ses populations ne sont inférieures à aucune autre sous le rapport de l'intelligence. Vivacité de l'esprit, facilité à tout comprendre, imagination riche, brillante, rien ne leur fait défaut de ce qui appartient aux races les mieux douées; elles jouissent d'un climat délicieux, et possèdent un sol d'une fertilité inépuisable, les plus belles rivières du monde, des mines de toute

espèce. D'où vient donc que jusqu'à ce jour elles aient si peu tiré parti de toutes ces ressources naturelles? C'est qu'il leur manque le degré d'instruction nécessaire pour comprendre qu'il n'y a point de prospérité possible sans le respect des lois et sans l'établissement d'un gouvernement stable.

Puisque nous vivons en un temps où malheureusement le sort des nations se décide encore sur les champs de bataille, on peut se demander quelles sont celles qui ont le plus de chances de l'emporter à ce jeu sanglant des combats. Or, des faits mémorables ont révélé récemment, d'une façon manifeste, toute la force que les peuples empruntent à un bon système d'instruction publique. Deux pays ont étonné le monde par le déploiement de ressources qu'eux-mêmes ne soupçonnaient pas. L'un, pour étouffer la guerre civile, l'autre pour soutenir une guerre extérieure, ont levé d'innombrables bataillons; il les ont pourvus d'armes perfectionnées, ils ont fait un usage habile de toutes les inventions modernes, et ils ont réuni sans difficulté les trésors nécessaires pour entretenir ces nombreuses armées. Or, faites-y attention, ces deux pays, qui ont montré ainsi une puissance inattendue, sont précisément ceux qui ont pris les mesures les plus efficaces pour répandre l'instruction dans tous les rangs de la société, ceux qui peuvent se vanter que tous leurs citoyens savent lire et écrire. Ainsi dans les rencontres sanglantes de la guerre, non moins que dans les luttes pacifiques du commerce, la victoire semble de nos jours devoir appartenir aux nations les plus éclairées.

Un autre avantage de l'instruction paraît établi par les chiffres exacts de la statistique, c'est qu'elle tend à réduire le nombre des délits. La misère est la source principale du crime, et l'instruction, en augmentant le bien-être, contribue à la tarir. Ainsi dans les cantons suisses où l'instruction est généralement répandue et intimement unie à la morale, comme Vaud, Zurich, Neuchâtel, les maisons de détention sont fréquemment vides. « Dans le duché de Bade, où depuis quelques années on a redoublé d'efforts pour améliorer et répandre l'enseignement, le nombre des délits a diminué de moitié. L'intéressant rapport publié récemment par M. Duruy, ministre de l'instruction publique en France, contient, à ce sujet, les faits les plus concluants, et en Belgique, grâce aux récents progrès de l'enseignement populaire, on a pu se féliciter d'un résultat pareil. Tous les millions consacrés à doter des écoles cessent d'être nécessaires pour élever des prisons.

Il est encore une autre face de la question qu'il importe de ne pas oublier. L'un des vœux les plus vifs, les plus légitimes de notre époque, est de voir s'améliorer la condition du peuple. Or pour que ce vœu se réalise, il faut d'abord que la production augmente, il faut ensuite que l'ouvrier apprenne à faire meilleur usage de la rétribution qu'il reçoit. Il n'est que trop vrai ! souvent une augmentation de salaire n'aboutit qu'à accroître le nombre de jours d'oisiveté et à favoriser les plus déplorables désordres. Déjà maintenant si le travailleur faisait de ce qu'il gagne l'usage que lui recommande une sage économie, il pourrait certainement améliorer son sort. Or comment y parviendra-t-il, si ce n'est en acquérant plus de prévoyance, plus d'esprit de conduite, plus de lumières? On parle beaucoup d'association pour les classes laborieuses et il faut la provoquer par tous les moyens, mais l'association n'est possible que par l'instruction.

Ainsi donc, à quelque point de vue que l'on se place, que l'on considère tour à tour la puissance des nations dans la paix et dans la guerre, le progrès de la richesse et de la moralité, ou l'émancipation définitive et régulière des classes laborieuses, on arrive à cette conclusion que l'organisation d'un bon système d'enseignement est une nécessité absolue pour les peuples modernes.

Ce point établi, il n'en résulte pas encore que l'intervention de l'État soit indispensable, et on peut soutenir que l'initiative des individus la rendrait inutile. C'est une thèse qui est défendue avec persistance de deux côtés différents.

Pour fournir aux hommes tout ce dont ils ont besoin, rien ne vaut, disent les uns, la libre concurrence. L'État fait toujours payer plus cher des produits de qualité inférieure. Si l'on voit moins de progrès dans l'enseignement que dans les autres branches de l'activité humaine, la faute en est à l'intervention des pouvoirs publics, qui paralysent les efforts de l'industrie privée et brisent le ressort puissant de l'émulation. Que l'État s'abstienne complétement, et l'on verra surgir aussitôt un nombre suffisant d'écoles de tous les degrés, bien meilleures que celles qui existent actuellement. Ainsi parlent certains économistes, qui poussent à outrance des principes abstraits, sans s'embarrasser des démentis constants que leur apportent les faits.

Une autre opinion, partant de principes plus rigoureux, oppose à l'action de l'État, en matière d'instruction, des objections plus absolues. L'État, dit-elle, est radicalement incapable d'enseigner, car

pour le faire il faut une doctrine, une certitude, des croyances; or, l'État ne peut en avoir. L'instruction doit s'appuyer sur la religion, et comment l'État pourrait-il se conformer à ce principe, lui qui est placé, de l'aveu de tous, en dehors de toute religion positive?

Ainsi incapacité au point de vue économique, incapacité au point de vue moral et religieux, telles sont les deux objections principales qu'on oppose à l'action de l'État. Nous ne les croyons fondées ni l'une ni l'autre. Non, il n'est pas vrai de dire que l'État ne peut enseigner, parce qu'il ne repose sur aucun principe certain, sur aucune vérité reconnue. Toute société a pour base certaines doctrines qu'elle manifeste dans chacun de ses actes et dont elle impose le respect à tous.

Quand les représentants d'une nation adoptent une constitution, ils proclament nécessairement certaines théories sur les droits de l'homme et sur le meilleur mode de gouvernement. Le législateur promulgue-t-il un code civil, il ne peut le faire sans trancher les questions les plus délicates touchant la propriété, l'hérédité, les obligations, le mariage, la prescription. Quand il décrète un code pénal, il est tenu de distinguer le bien du mal et d'appliquer les lois morales jusque dans leurs nuances les plus délicates, puisqu'il établit une échelle de pénalités, graduée d'après la perversité que suppose chacune des violations de ces lois. Dans tous les cas, l'État fait plus que proclamer des théories, il en impose le respect à tous, au besoin par la force.

Ces doctrines, qui forment la base de la législation constitutionnelle, civile et pénale, l'État les affirme dans ses assemblées législatives, dans ses tribunaux, dans ses cours de justice, et jusque sur l'échafaud. Comment se pourrait-il que l'école fût le seul lieu où il ne puisse les énoncer? Ah! bien plutôt peut-on soutenir que son devoir est de les y enseigner. La société punit ceux qui enfreignent ses lois; ne faut-il pas que ces lois, elle les fasse connaître à ceux à qui elle les applique? Tout ce débat nous semble tranché par un mot de l'illustre historien anglais Macaulay, et ce mot le voici dans son énergique concision et dans son lumineux bon sens : « Celui qui a le droit de pendre a le droit d'enseigner. »

L'objection de principe écartée, reste à voir maintenant s'il est vrai, comme on le prétend, que l'industrie privée suffirait pour offrir à toutes les classes de la nation les moyens d'instruction qui leur sont nécessaires. C'est là une question de fait que l'examen des faits peut seul résoudre.

M. Guizot, avec l'autorité que nul ne lui conteste en cette matière, a résumé ainsi l'expérience du passé. « Jamais, dit-il, dans un grand » pays, un grand changement, une amélioration considérable dans le » système de l'éducation nationale n'a été l'œuvre de l'industrie par- » ticulière. Il y faut un détachement de tout intérêt personnel, une » élévation de vues, un ensemble, une permanence d'action qu'il ne » saurait atteindre. » L'éminent écrivain français a raison. Qu'on étudie l'histoire ou qu'on visite les différents pays, et nulle part, sans aucune exception, on ne trouvera un système complet d'enseignement national, sans constater en même temps une intervention active, persévérante de la part de l'État. Partout où elle a fait défaut, les moyens d'instruction ont été misérablement insuffisants.

La raison en est simple ; dans le domaine de l'éducation, la loi de la concurrence ne peut agir comme dans les autres sphères de la production, qui répondent aux besoins du corps. Ceux-ci, tous les hommes les éprouvent, et l'instinct les pousse à les satisfaire, même avec excès, avec raffinement; mais pour les besoins de l'esprit, il en est tout autrement. On pourrait dire ici, en empruntant la langue spéciale de l'économie politique, que la demande est en raison inverse du besoin. Plus l'homme est ignorant, moins il a conscience de son ignorance ; plus il aurait besoin de s'instruire, moins il fera de sacrifices pour y parvenir. C'est seulement à mesure qu'il s'éclaire, qu'il apprécie les avantages et les jouissances que procurent les lumières. Les peuples ressemblent en ceci aux enfants. Ce ne sont pas eux qui s'imposeront quelque privation pour établir un système d'enseignement dont ils ne comprennent pas l'utilité. Ce sont donc les hommes déjà éclairés, ceux qui gouvernent, qui doivent, avec les ressources communes, fonder les établissements nécessaires.

D'ailleurs, messieurs, l'intervention des pouvoirs publics n'est nulle part plus efficace et moins dangereuse qu'en fait d'instruction : plus efficace, car, en peu d'années, l'expérience l'a prouvé, une bonne organisation et quelques efforts sérieux suffisent pour transformer une nation; moins dangereuse, car elle a pour effet de fournir aux citoyens les moyens d'agir par eux-mêmes et de se suffire. Partout ailleurs, l'action de l'État tue ou amortit l'nitiative des particuliers. Ici, au contraire, elle la fait naître.

D'ailleurs, remarquez-le bien, l'intervention active de l'État est surtout indispensable dans les pays libres, où, par voie d'élection, tous les pouvoirs émanent du peuple. Les citoyens choisissant eux-

mêmes ceux qui font les lois et ceux qui les gouvernent, il est évident qu'ils ne seront bien gouvernés que s'ils font de bons choix, et ils n'en feront de tels que s'ils savent se rendre compte des véritables besoins du pays et des vrais moyens de favoriser le progrès. S'ils manquent de connaissances, ils se feront des idées fausses, ils éliront des hommes incapables, qui compromettront la liberté et retarderont l'émancipation du peuple. Pour être salutaire, toute extention du suffrage doit être précédée d'une plus grande diffusion de lumières.

Le difficile problème que nous avons essayé d'aborder a été résolu avec une grande sagesse par les législateurs à qui nous devons notre constitution. D'une part, ils ont proclamé et garanti la liberté la plus complète de l'enseignement, afin de laisser toute sa force au stimulant nécessaire de la concurrence, et d'appeler à l'action l'initiative individuelle. D'autre part, convaincus que celle-ci, livrée à elle-même, était insuffisante, ils ont décidé qu'il y aurait un système complet d'enseignement, organisé aux frais de l'État. Conformément à cette prescription constitutionnelle, des écoles à tous les degrés ont été établies et principalement, depuis quelques années, le gouvernement, secondé par la législature dans son œuvre civilisatrice, a fait de sérieux efforts pour répandre et améliorer l'enseignement. Des mesures récentes, auxquelles tout le monde a applaudi, sont venues montrer que l'on est décidé à combattre l'ignorance comme un ennemi public, et à la chasser de ses derniers retranchements.

Malgré les objections qu'on soulève de différents côtés, il faut persévérer dans cette voie; il faut que la Belgique, déjà renommée pour la perfection de son agriculture, pour l'activité de son industrie, pour le talent de ses artistes, et pour la sagesse que, sous l'égide d'un roi prudent et éclairé, elle a montrée dans la pratique de ses libres institutions, oui, il faut que notre patrie, déjà citée à tant de titres divers, soit comptée aussi parmi les nations dont les établissements d'instruction sont les plus nombreux, les mieux organisés et les plus fréquentés. Pour atteindre ce but, rien ne doit nous coûter, car il n'est pas de sacrifices qui produiront des fruits plus abondants, plus glorieux. C'est à ce sujet qu'on peut véritablement appliquer cette parole : « Cherchez d'abord la vérité et le reste vous sera donné par surcroît. » Répandez largement les lumières et notre beau pays continuera à grandir, à s'épanouir dans toutes les directions, dans le domaine de l'industrie et du commerce, non moins que dans celui des arts et des sciences.

Ce discours a été suivi de vifs applaudissements.

M. Rensing a donné ensuite lecture du programme de la distribution des prix décernés aux élèves vainqueurs dans le concours institué entre les établissements d'instruction moyenne du second degré et aux élèves vainqueurs dans le concours général institué entre les établissements d'instruction moyenne du premier degré.

Parmi ceux-ci n'ont été appelés que ceux de la rhétorique latine, de la première professionnelle et de la première scientifique (cours supérieur de mathématiques). Ces élèves sont venus recevoir les couronnes, les palmes et les prix qui leur ont été décernés, des mains de M. le ministre de l'intérieur et des autres membres du bureau.

M. Joseph Pyro, de Liége, élève ingénieur à l'école spéciale des mines annexée à l'université de cette ville, ayant été nommé lauréat dans la question des sciences naturelles, a eu l'honneur d'être présenté par M. le ministre de l'intérieur au Roi, qui a bien voulu lui remettre de sa main la médaille et la couronne qui lui ont été décernées.

Le Roi et la Reine, accompagnés des officiers et dames de leurs maisons, ont quitté la salle avec le même cérémonial qu'à leur arrivée et au milieu des applaudissements de l'assemblée.

La séance était terminée à 1 heure moins un quart. (*Moniteur belge.*)

RÉSULTATS DES CONCOURS GÉNÉRAUX.

CONCOURS ENTRE LES ÉCOLES MOYENNES (PREMIÈRE DIVISION).

Élèves nouveaux.

1er Prix :	Demily, Victor-Joseph, de l'école moyenne		de Soignies, 83,2 p. sur 100.
	Jérôme, Alexandre,	»	de Spa, 83,2.
2e »	Black, George-Charles,	»	de Soignies, 81,5.
	Dock, Nicolas,	»	de Visé, 81,5.
3e »	Fostier, Omer-Philibert,	»	de Soignies, 80,5.
	Lepaige, Constant,	»	de Spa, 80,5.
	Wouters, Charles-Henri,	»	de Soignies, 80,5.
4e »	Jadot, Philippe,	»	de Jodoigne, 79,3.
5e »	Dumoulin, Arthur-Noël-Jos.,	»	de Huy, 77,2.
	Mallien, Célestin,	»	d'Andenne, 77,2.
	Melsens, Félix,	»	de Louvain, 77,2.
6e »	Gougnard, Joseph,	»	de Waremme, 76,5.
7e »	Senden, Jean-François,	»	de Soignies, 75,9.
8e »	Lejeune, Jean-Joseph,	»	de Visé, 73,4.
	Moreau, Joseph,	»	de Waremme, 73,4.
9e »	Leriche, Alfred-Pierre,	»	de Soignies, 72,8.
	Moray, Henri,	»	de Louvain, 72,8.
10e »	Tordeur, Charles,	»	de Gosselies, 72,2.
1er Acc.	Carette, Louis, de l'école communale		de Pecq, 71,1.
	De Swerte, J.-P.-L., de l'école moyenne		de Soignies, 71,1.

1er Acc.	De Volder, Léonard,	de l'école moyenne	de Turnhout, 71,1.
	Gerlaxhe, Joseph,	»	de Spa, 71,1.
	Janssens, Edmond-Jos.-Marie,	»	de Huy, 71,1.
2e »	Defever, Léopold,	»	de Bruges, 70,1.
	Horlait, Libert-Victor,	»	de Soignies, 70,1.
3e »	Lagrange, Évariste,	»	de St-Ghislain, 69,5.
	Mahieu, Jules,	»	de Pâturages 69,5.
	Prins, Gustave,	de l'école communale	de Termonde, 69,5.
	Van Kol, Henri,	de l'école moyenne	de Turnhout, 69,5.
4e »	Bastin, Aristide,	»	de Gosselies, 68,8.
	Iserentant, Pierre,	»	de Visé, 68,8.
	Mathieu, Basile,	»	de Virton, 68,8.
5e »	Jacquemin, Ignace,	»	de Waremme, 68,5.
	Sneyers, Auguste,	»	de Malines, 68,5.
6e »	Cos, Jacques,	»	de Turnhout, 68,3.
7e »	Denis, Eugène,	»	de Saint-Trond, 66,7.
	Penninck, Auguste-Joseph,	»	de Pâturages, 66,7.
	Petry, Jules-Michel-Adelin,	»	de Visé, 66,7.
8e »	Duchamps, Émile,	»	de Rochefort, 66,1
	Miest, Émile,	»	de Neufchâteau, 66,1.
9e »	Croquet, Jules,	»	de Braine-le-Comte, 66.
	Malaive, Émile,	»	de Waremme, 66.
10e »	Jonquin, Alexandre,	»	de Pâturages, 65,4.
1re M. h.	Leroy, Saturnin,	»	de Saint-Hubert, 64,7.
2e »	De Coster, Jean,	»	d'Anvers, 63,8.
3e »	Badert, Siméon,	»	de Jodoigne, 63,5.
	De Landtsheer, Léon,	»	de Malines, 63,5.
	Lamotte, Gustave-François,	»	de Limbourg, 63,5.
4e »	Delangre, Augustin,	»	de Péruwelz, 63,3.
	Delporte, Ernest,	»	de Wavre, 63,3.
	Rembaux, François,	»	du Rœulx, 63,3.
5e »	Collignon, Lucien,	»	de Saint-Hubert, 63.
	Van Horenbeeck, Charles,	»	de Malines, 63.
6e »	Devriese, Charles-Eug.-Ém.	»	de Hal, 62,7.
	Guerisse, Constant,	»	de Saint-Hubert, 62,7.
	Minet, Hilarion,	»	de Thuin, 62,7.
7e »	Jenot, Joseph,	»	de Rochefort, 62,2.
	Privé, Hector,	»	du Rœulx, 62,2.
8e »	Baelden, Henri,	»	de Furnes, 61,9.
	Coclet, Victor,	»	de Houdeng-Aimeries, 61,9.
9e »	Dubois, François-Joseph,	»	de Fosse, 61,4.
	Larcin, Léopold,	»	du Rœulx, 61,4.
	Sory, Guilbert,	de l'école communale	de Pecq, 61,4.
10e »	Lacroix, Ferdinand,	de l'école moyenne	de Jodoigne, 60,7.
	Lust, Auguste-Henri-Louis,	»	de Nieuport, 60,7.
	Vandevelde, Frédéric,	de l'école comm.	de Termonde, 60,7.

Élèves vétérans.

Prix : Deltour, Louis, de l'école moyenne de Jodoigne, 87,1 p. sur 100.
Houba, Louis, » de Rochefort, 84,7.
Jacobs, Joseph, » de Turnhout, 84,3.
Philippin, Pierre-Louis-Joseph, » de Visé, 83,8.
Van der Veken, Julien, » de Jodoigne, 83,6.
Bary, François, » de Jodoigne, 82,6.
Layon, Adelin-Joseph, » de Rochefort, 81,8.
Grauls, Évariste, » de Louvain, 79.
Hérode, Jean-Pierre, » de Spa, 75.
Cousin, Émile-Joseph, » de Rochefort, 74,4.
Jonas, Achille-Amand, » de Pâturages, 73,9.
Fayt, Ferdinand, » de Soignies, 71,1.
Verbraeken, Alexandre, de l'école comm. de Lokeren, 70,5.

CONCOURS SPÉCIAL DE FLAMAND.

Élèves nouveaux.

1er Prix : Van Col, Henri, de l'école moyenne de Turnhout, 90 p. sur 100.
2e » Melis, Édouard, de l'école patronnée d'Ostende, 75.
Van Engelen, Auguste, de l'éc. moyenne de Lierre, 75.
1er Acc. Van den Bergh, François, » de Malines, 67.
2e » Becker, Jérôme, » d'Anvers, 66.
3e » Lust, Auguste-Henri-Louis, » de Nieuport, 65.
1re M. h. Wittebroodt, Charles, » de Maeseyck, 64.
2e » Melsens, Félix, » de Louvain, 63.
3e » Sneyers, Auguste, » de Malines, 62.
4e » De Booy, Alphonse, de l'école privée d'Anderlecht, 60.

Élèves vétérans.

Prix : Biermans, Léonard, de l'école moyenne d'Anvers, 72 p. sur 100.
De Pauw, Camille, » d'Alost, 72.

CONCOURS ENTRE LES ATHÉNÉES ET COLLÉGES.

TROISIÈME PROFESSIONNELLE.

Partie littéraire.

Ment. h. Gordinne, Joseph, de l'athénée de Liége, 61 p. sur 100.

Partie scientifique.

1er Prix : Bostoen, Camille, de l'athénée de Bruges, 87 p. sur 100.
2e » Van Regemorter, Édouard, du collége communal de Malines, 75.
3e » Marcoux, Joseph, du collége communal de Nivelles, 74.
4e » Nicolopulo, Athanase, de l'athénée d'Anvers, 72.
1er Acc. Barbier, César-Aimé, de l'athénée de Bruges, 70.
2e » De Jonghe, Alphonse, de l'athénée de Bruges, 67.

2e Acc. Kempis, Albert, de l'athénée de Bruges, 67.
Van Dessel, Camille, du collége communal de Malines, 67.
1re M. h. Motte, Alfred, du collége communal de Nivelles, 63.
2e » De Preter, Marcel, du collége communal de Malines, 61.
3e » Aerts, Hippolyte, de l'athénée d'Anvers, 60.
Relecom, Victor, de l'athénée de Mons, 60.
Stappaerts, Léon, de l'athénée d'Anvers, 60.

PREMIÈRE PROFESSIONNELLE.

Sections réunies.

Les élèves n'ont pas obtenu le nombre de points nécessaire pour que des nominations pussent leur être accordées.

Section industrielle et commerciale.

1er Prix : Haven, Jean, de l'athénée de Hasselt, 80 p. sur 100.
2e » Palla, Jules, de l'école industrielle et littéraire de Verviers, 71.
Accessit. De Somer, Albert, de l'athénée de Gand, 66.
1re M. h. Blairon, Frédéric, de l'athénée de Namur, 63.
2e » Grothaus, Edmond, de l'athénée de Bruxelles, 62.
3e » De Vigne, Georges, de l'athénée de Gand, 61.
Gosse, Ernest, de l'athénée d'Arlon, 61.

Élève qui, avec un nombre de points suffisant, n'a pu obtenir de nomination :
Melin, Fernand, de l'athénée de Liége, 60.

Section scientifique. — Élèves nouveaux.

Pr.d'hon. Mativa, Henri, de l'athénée de Liége, 83 $^1/_2$ p. sur 100.
2e Prix : Degraux, Auguste, de l'athénée de Liége, 78 $^1/_2$.
Accessit. Pasquier, Ernest, de l'athénée de Liége, 69.

Élèves qui, après avoir terminé leurs humanités, ont suivi, pendant une année, le cours supérieur de mathématiques.

Prix : Hubert, Armand, de l'athénée de Liége, 82 p. sur 100.
De Moor, Frédéric, de l'athénée de Gand, 79 $^1/_2$.
Passau, Maximilien, de l'athénée d'Arlon, 75.

Concours spécial de flamand.

1er Prix : De Somer, Albert, de l'athénée de Gand, 95 p. sur 100.
2e » Possemiers, Auguste, de l'athénée d'Anvers, 91.
1er acc. Haven, Jean, de l'athénée de Hasselt, 81.
2e » De Vigne, Georges, de l'athénée de Gand, 66.
Segaert, Oscar, de l'athénée de Gand, 66.
Ment. h. Verschave, Norbert, de l'athénée de Gand, 62.

QUATRIÈME LATINE.

1er Prix : Pfeiffer, Georges, de l'athénée de Bruxelles, 75 p. sur 100.
2e » De Moor, Édouard, de l'athénée de Gand, 70.
1er Acc. Herla, François, de l'athénée de Bruxelles, 67.
Tellier, Alphonse, du collége privé de St-Rombaut à Malines, 67.

2e Acc. Van Meurs, Ernest, de collége communal de Malines, 66.
3e » Baudouin, Furey, du collége communal de Chimai, 65 ½.
Spanoghe, Léon, de l'athénée d'Anvers, 65 ½.
1re M. h. Terlinden, Oscar, de l'athénée d'Anvers, 62.
2e » Lalieu, Joseph, du collége communal de Chimai, 60.

RHÉTORIQUE.

Composition latine.

Pr. d'honn. De Brabandere, Camille, du collége patronné de Thielt, 87 p. sur 100.
2e Prix : Amory, Émile, de l'athénée de Mons, 83.
1er Acc. Decoster, Vital, du collége communal de Louvain, 82.
2e » Bruno, Ernest, de l'athénée de Namur, 74.
De Corswarem, Adrien, de l'athénée de Hasselt, 74.
Novent, Eugène, de l'athénée de Liége, 74.
3e » Decerf, Clément, de l'athénée de Namur, 71.
4e » Hasselle, Dieudonné, du collége patronné de Herve, 70.
5e » Jobart, Albert, du coll. privé de Notre-Dame de Bellevue à Dinant, 69.
Marcelis, Jean-Sébastien, du coll. privé de St-Rombaut à Malines, 69.
Schoenjes, Henri, de l'athénée d'Anvers, 69.
6e » Bosmans, René, du collége communal de Louvain, 68.
7e » Frédéricq, Paul, de l'athénée de Gand, 67.
8e » Pergameni, Gustave, de l'athénée de Bruxelles, 66.
9e » Poncelet, Eug., du coll. privé de Notre-Dame de Bellevue à Dinant, 65.
Wanten, Auguste, du collége patronné de Saint-Trond, 65.
Ment. hon. Corbusy, Victor, de l'athénée de Namur, 63.
Van de Wiele, Camille, de l'athénée de Gand, 63.

Élèves qui, avec un nombre de points suffisant, n'ont pu obtenir de nominations:
Brifaut, Armand, de l'athénée de Bruxelles, 61.
Fraeys, Alexandre, de l'athénée de Bruges, 61.
Nossent, Honoré, de l'athénée de Hasselt, 61.
Salkin, Adolphe, de l'athénée de Namur, 61.
Vander Cruyssen, Gustave, de l'athénée de Tournai, 61.
De Moor, Désiré, de l'athénée de Gand, 60.
Fagnard, Léopold, du collége communal de Nivelles, 60.
Mallar, Ferd., du coll. privé de Notre-Dame de Bellevue à Dinant, 60.

Composition française.

1er Acc. Verjauw, Émile, du collége communal de Louvain, 66 p. 100.
2e » Douny, Constant, de l'athénée d'Arlon, 65.
Van Acker, Paul, de l'athénée d'Arlon, 65.
1re M. h. Brifaut, Armand, de l'athénée de Bruxelles, 64.
Pergameni, Gustave, de l'athénée de Bruxelles, 64.
2e » Ghysbrecht, Oscar, de l'athénée de Tournai, 63.
3e » Kathelin, Adolphe, de l'athénée d'Arlon, 62.
Wilmet, Edmond, de l'athénée de Tournai, 62.
4e » Casterman, Albert, de l'athénée de Tournai, 61.

5e M. h. Feye, René, de l'athénée de Bruxelles, 60.
Frick, Henri-Charles, de l'athénée de Bruxelles, 60.
Puraye, Edgard, de l'athénée de Bruxelles, 60.

Version latine. — Élèves nouveaux.

1er Prix : Ghysbrecht, Oscar, de l'athénée de Tournai, 84 p. sur 100.
2e » Hasselle, Dieudonné, du collége patronné de Herve, 82.
1er Acc. Mallar, Ferdinand, du coll. pr. de N.-D. de Bellevue à Dinant, 81.
Van Bastelaer, Edmond, du collége patronné d'Enghien, 81.
2e » Pergameni, Gustave, de l'athénée de Bruxelles, 80.
Van Acker, Paul, de l'athénée d'Arlon, 80.
3e » Brifaut, Armand, de l'athénée de Bruxelles, 77.
De Brabandere, Camille, du collége patronné de Thielt, 77.
Van de Wiele, Camille, de l'athénée de Gand, 77.
4e » Catelineau, Émile, de l'athénée de Mons, 76.
De Moor, Désiré, de l'athénée de Gand, 76.
5e » Frick, Henri-Charles, de l'athénée de Bruxelles, 75.
Jobart, Albert, du coll. privé de Notre-Dame de Bellevue à Dinant, 75.
Marcelis, Jean-Sébastien, du coll. privé de St-Rombaut, à Malines, 75.
Spirlet, Édouard, de l'athénée de Liége, 75.
6e » Debaugnies, Émile, du collége communal de Nivelles, 74.
Fabry, Vincent, de l'athénée de Gand, 74.
Nossent, Constant, du collége communal de Tongres, 74.
Pierreux, Charles, de l'athénée de Mons, 74.
7e » Fagnard, Léopold, du collége communal de Nivelles, 73.
Martin, Joseph, du collége communal de Tongres, 73.
Novent, Eugène, de l'athénée de Liége, 73.
Verjauw, Émile, du collége communal de Louvain, 73.
8e » Pierre, Léon, du collége communal de Virton, 72.
Vander Cruyssen, Gustave, de l'athénée de Tournai, 72.
9e » Angenot, Victor, du collége communal de Malines, 71.
Casterman, Albert, de l'athénée de Tournai, 71.
Hoornaert, Jules, du collége patronné de Courtrai, 71.
10e » Amory, Victor, de l'athénée de Mons, 70.
Bosmans, René, du collége communal de Louvain, 70.
Chantry, François, de l'athénée de Tournai, 70.
Hauris, Léon, du collége patronné d'Enghien, 70.
Schoentjes, Henri, de l'athénée d'Anvers, 70.

Élèves qui, avec un nombre de points suffisant, n'ont pu obtenir de nominations:

De Bast, Ernest, de l'athénée de Gand, 69.
Delbouille, Albert, de l'athénée de Liége, 69.
Namur, Jules, de l'athénée de Gand, 69.
Pasquier, Ernest, de l'athénée de Liége, 69.
Van den Borren, Marius, de l'athénée de Bruxelles, 69.
Wanten, Auguste, du collége patronné de St-Trond, 68.
Wilmet, Edmond, de l'athénée de Tournai, 68.

Amory, Émile, de l'athénée de Mons, 67.
Bataille, Gustave, de l'athénée de Bruges, 67.
Camaüer, Jules, du coll. privé de Notre-Dame de Bellevue à Dinant, 67.
Decoster, Vital, du collége communal de Louvain, 67.
De Hoon, Victor, de l'athénée de Bruges, 67.
Deliége, Émile, de l'athénée de Liége, 67.
Puraye, Edgard, de l'athénée de Bruxelles, 67.
De Tiége, Victor, du collége patronné de Herve, 66.
Watrisse, Alfred, du collége communal de Dinant, 66.
Frédéricq, Paul, de l'athénée de Gand, 65.
Thomas, Edmond, de l'athénée de Liége, 65.
Vantours, Amand, du collége patronné de Poperinghe, 65.
Corswarem, Adrien, de l'athénée de Hasselt, 64.
Resteau, Lucien, de l'athénée de Tournai, 64.
Thibaut, Eug., du coll. privé de Notre-Dame de Bellevue à Dinant, 64.
Braun, Émile, du collége communal de Nivelles, 63.
Defize, Joseph, de l'athénée de Liége, 63.
Dewez, Gustave, du coll. privé de Notre-Dame de Bellevue à Dinant, 63.
Tournay, Émile, de l'athénée de Bruxelles, 63.
Van Hoever, Oscar, du collége communal d'Ath, 63.
Dubois, Hippolyte, du collége communal de Chimai, 61.
Hesemans, Alphonse, du collége communal de Diest, 61.
Nossent, Honoré, de l'athénée de Hasselt, 61.
Wautier, P.-J.-D., du coll. privé de Saint-Rombaut à Malines, 61.
Angenot, Fernand, du collége communal de Malines, 60.
Dautzenberg, Philippe, de l'athénée de Bruxelles, 60.
Douny, Constant, de l'athénée d'Arlon, 60.
Gys, Prosper, du collége privé de Saint-Rombaut à Malines, 60.
Kathelin, Adolphe, de l'athénée d'Arlon, 60.
Lefèvre, Stanislas, du collége patronné de St-Trond, 60.
Tricot, Eustache, du collége patronné d'Enghien, 60.

Élève vétéran.

Prix : Van Meenen, Julien, de l'athénée de Bruxelles, 80 p. sur 100.

Mathématiques.

1er Prix : Marcelis, Jean-Séb., du coll. pr. de St-Rombaut à Malines, 86 p. s. 100.
2e » Braun, Émile, du collége communal de Nivelles, 77.
Wanten, Auguste, du collége patronné de Saint-Trond, 77.
1er Acc. Angenot, Fernand, du collége communal de Malines, 69.
2e » De Moor, Désiré, de l'athénée de Gand, 65.
Lefèvre, Stanislas, du collége patronné de Saint-Trond, 65.
1re M. h. Comein, Polydore, du collége communal d'Ypres, 64.
Mallar, Fernand, du coll. pr. de Notre-Dame de Bellevue à Dinant, 64.
2e » De Corswarem, Adrien, de l'athénée de Hasselt, 61.
3e » De Hoon, Victor, de l'athénée de Bruges, 60.

Concours spécial de flamand.

1er Prix : Frédéricq, Paul, de l'athénée de Gand, 97 p. sur 100.
2e » Schoentjes, Henri, de l'athénée d'Anvers, 96.
1er Acc. Wanten, Auguste, du collége patronné de St-Trond, 81.
2e » Dechamps, Félix, du collége communal de Louvain, 80.
3e » Dautzenberg, Philippe, de l'athénée de Bruxelles, 79.
4e » Lettani, André, du collége privé de St-Rombaut à Malines, 78.
5e » Angenot, Victor, du collége communal de Malines, 77.
Hesemans, Alphonse, du collége communal de Diest, 77.
6e » Decoster, Vital, du collége communal de Louvain, 75.
7e » Martin, Joseph, du collége communal de Tongres, 74.
8e » Marcelis, Jean-Sébastien, du coll. privé de St-Rombaut à Malines, 73.
9e » Vandenbusch, Stanislas, du collége communal de Tongres, 72.
10e » Gys, Prosper, du collége privé de St-Rombaut à Malines, 71.

Élèves qui, avec un nombre de points suffisant, n'ont pu obtenir de nominations :

Vandenbosch, Jean-Louis, du collége patronné de Hérenthals, 69.
Angenot, Fernand, du collége communal de Malines, 68.
Clerinxs, Alphonse-Gérard-Henri, du collége patronné de St-Trond, 67.
De Corswarem, Adrien, de l'athénée de Hasselt, 67.
Nossent, Honoré, de l'athénée de Hasselt, 65.
Pelzer, Hippolyte, de l'athénée d'Anvers, 65.
De Brabandere, Camille, du collége patronné de Thielt, 64.
Van de Gejuchte, Pierre, du collége patronné d'Eecloo, 64.
Vantours, Amand, du collége patronné de Poperinghe, 64.
De Moor, Désiré, de l'athénée de Gand, 63.
Malcors, Auguste, du collége communal de Tongres, 63.
Demal, Pierre, du collége patronné de St-Trond, 62.
De Hoon, Victor, de l'athénée de Bruges, 61.
De Martelaere, René, de l'athénée d'Anvers, 61.
Lefèvre, Stanislas, du collége patronné de St-Trond, 60.

EXAMEN DE GRADUÉ EN LETTRES ETC., SESSION DE 1867.

COMPOSITION DES JURYS.

Le jury central, chargé de la vérification et de l'homologation des certificats d'études moyennes a été composé, pour la session de 1867, de la manière suivante :

Président : M. *L. Alvin*, membre de l'Académie; suppléant du président : M. *N. Loumyer*, chef de division au ministère des affaires étrangères.

Membres titulaires : MM. *A. Alvin*, préfet des études à l'athénée de Bruxelles; *Hansotte*, préfet des études à l'athénée de Namur, secrétaire ; *Robert*, directeur du collége Saint-Rombaut, à Malines ; *Vermeiren*, professeur de rhétorique au collége Saint-Michel, à Bruxelles.

Membres suppléants : MM. *Marsigny*, préfet des études à l'athénée de Mons; *Demarest*, préfet des études à l'athénée d'Arlon ; *Van Damme*, professeur de rhétorique au petit séminaire de Saint-Nicolas; *Koeckelkoren*, professeur de rhétorique au collége de Notre-Dame à Tournai.

Les cinq jurys de gradué en lettres, chargés de procéder aux divers examens spécifiés aux articles 3 et 5 de la loi du 27 mars 1861, étaient composés, pour la session de 1867, de la manière suivante :

Ressort de la cour d'appel de Bruxelles, pour la province de Brabant.

Président : M. *Weiler*, lieutenant général; suppléant du président : M. *Deman*, général-major.

Membres titulaires : MM. *Retsin*, professeur de mathématiques supérieures à l'athénée de Gand, secrétaire ; *Keiffer*, professeur de seconde latine au même athénée ; *Prinz*, professeur à l'athénée de Bruges ; *Teurrekens*, professeur au petit séminaire de St-Nicolas; *Delbaere*, professeur de rhétorique au petit séminaire de Roulers ; *De Wouters*, professeur de mathématiques au collége Saint-Stanislas, à Mons.

Membres suppléants : MM. *Leclerck*, professeur de mathématiques supérieures à l'athénée de Bruges; *Scheuer*, professeur à l'athénée d'Arlon; *Zomers*, professeur de rhétorique au petit séminaire de St-Trond ; *Martens*, professeur de mathématiques au petit séminaire de St-Nicolas.

N. B. Ce jury a été formé de manière qu'il pût apprécier les compositions flamandes et allemandes, et la traduction du latin en flamand, à livre ouvert.

Examinateurs spéciaux : MM. *Rooses*, professeur de flamand à l'athénée de Gand ; *Kerzmann*, professeur d'allemand à l'athénée de Namur ; *Vanderstock*, professeur d'anglais à l'athénée de Hasselt ; *Casteleyns*, professeur de flamand au collége d'Alost ; *Felsenhart*, professeur d'allemand au petit séminaire de Floreffe; *Roelandts*, professeur d'anglais au collége de Thielt.

Ressort de la cour d'appel de Bruxelles, pour les provinces d'Anvers et de Hainaut.

Président : M. *Van Camp*, conseiller à la cour de cassation ; suppléant du président : M. *Girardin*, conseiller à la cour d'appel de Bruxelles.

Membres titulaires : MM. *J.-A. Jeanne*, professeur à l'athénée de Liége; *Demaret*, professeur de rhétorique au collége communal de Tongres ; *Neuberg*, professeur de mathématiques supérieures à l'athénée d'Arlon; *Broutijn*, professeur au collége de Grammont; *Yseux*, professeur de rhétorique au collége St-Servais à Liége, secrétaire ; *Lambert*, professeur de mathématiques au petit séminaire de Floreffe.

Membres suppléants : MM. *Tainturier*, professeur de rhétorique à l'école industrielle et littéraire de Verviers; *Novent*, professeur de mathématiques supérieures au collége communal de Tirlemont; *Pirenne*, professeur de rhétorique au petit séminaire de St-Roch ; *Ghyoot*, professeur de mathématiques au collége patronné de Courtrai.

Examinateurs spéciaux : MM. *Knibbeler*, professeur de flamand à l'athénée de Namur; *Müller*, professeur d'allemand à l'athénée de Bruges; *Pasquet*, professeur d'anglais à l'athénée de Gand; *Hermans*, professeur de flamand à l'insti-

tut St-Louis, à Bruxelles; *Müller*, professeur d'allemand au collége de la Paix, à Namur; *Delplace*, professeur d'anglais au collége Saint-Servais, à Liége.

Ressort de la cour d'appel de Gand.

Président : M. *Deschryver*, greffier provincial à Bruges; suppléant du président : M. *Vander Meersch*, docteur en droit, archiviste à Gand.

Membres titulaires : MM. *Nelis*, professeur de rhétorique latine à l'athénée d'Anvers; *Jungers*, professeur de rhétorique latine au collége communal de Malines, secrétaire; *Bourquin*, professeur de mathématiques supérieures à l'athénée de Tournai; *Nizet*, professeur particulier à Bruxelles; *Miot*, professeur au petit séminaire de Bonne-Espérance; *Lejeune*, professeur de mathématiques au collége St-Quirin, à Huy.

Membres suppléants : MM. *Poumay*, professeur de rhétorique au collége communal de Huy; *Servranckx*, professeur de mathématiques au collége communal de Louvain; *Jacops*, professeur de rhétorique à l'institut St-Louis, à Bruxelles; *Garot*, professeur de mathématiques au petit séminaire de St-Trond.

Examinateurs spéciaux : MM. *Stallaert*, professeur de flamand à l'athénée de Bruxelles; *Möhl*, professeur d'allemand à l'athénée de Bruxelles; *Sanders*, professeur d'anglais à l'athénée d'Anvers; *Roucourt*, professeur de flamand au petit séminaire de Malines; *Van Aerschodt*, professeur d'allemand à l'institut Saint-Louis, à Bruxelles; *Van Weddingen*, professeur d'anglais au collége St-Rombaut, à Malines.

Ressort de la cour d'appel de Liége, pour les provinces de Liége et de Limbourg.

Président : M. *Van Humbeeck*, membre de la Chambre des représentants; suppléant du président : M. *Schuermans*, procureur du roi, à Liége.

Membres titulaires : MM. *Damoiseaux*, professeur à l'athénée de Mons; *Gorrissen*, professeur de rhétorique au collége communal d'Ypres; *Boset*, professeur de mathématiques supérieures à l'athénée de Namur; *Goormachtigh*, professeur de rhétorique au collége patronné de Courtrai, secrétaire; *Decrolière*, professeur de rhétorique au collége patronné d'Enghien; *Desan*, professeur de mathématiques au collége Notre-Dame, à Tournai.

Membres suppléants : MM. *Iserentant*, professeur de rhétorique au collége communal de Chimay; *Bosschaerts*, professeur de mathématiques à l'athénée d'Anvers; *De Bo*, professeur de rhétorique au collége Saint-Louis, à Bruges; *Duchêne*, professeur de mathématiques au collége d'Alost.

Examinateurs spéciaux : MM. *Van Driessche*, professeur de flamand à l'athénée de Bruxelles; *Schäfer*, professeur d'allemand à l'athénée d'Anvers; *Bridges*, professeur d'anglais à l'athénée de Tournai; *Schipman*, professeur de flamand au petit séminaire de Roulers; *Dambre*, professeur d'allemand au collége Saint-Louis, à Bruges; *De Bêche*, professeur d'anglais au petit séminaire de Malines.

Ressort de la cour d'appel de Liége, pour les provinces de Namur et de Luxembourg.

Président : M. *Cloes*, conseiller à la cour d'appel de Liége; suppléant du président : M. *L'hoest*, conseiller à la cour d'appel de Liége.

Membres titulaires : MM. *Convert*, professeur de rhétorique latine à l'athénée de Bruxelles, secrétaire; *Nossent*, professeur de rhétorique latine à l'athénée de Hasselt; *Faux*, professeur de mathématiques supérieures au collége communal de Nivelles; *Vandesype*, professeur de rhétorique au collége Saint-Stanislas, à Mons; *Van Rossum*, professeur de rhétorique au petit séminaire de Malines; *Verraes*, professeur de mathématiques au petit séminaire de Roulers.

Membres suppléants : MM. *Pourbaix*, professeur de rhétorique au collége communal de Louvain; *Moreau*, professeur de mathématiques à l'athénée de Bruxelles; *Pieraerts*, professeur de rhétorique au petit séminaire de Basse-Wavre; *Hahn*, professeur de mathématiques au collége St-Michel, à Bruxelles.

Examinateurs spéciaux : *Van Beers*, professeur de flamand à l'athénée d'Anvers; *Braun*, professeur d'allemand à l'athénée de Gand; *Bury*, professeur d'anglais à l'athénée de Bruxelles; *Laforce*, professeur de flamand au collége Saint-Rombaut, à Malines; *Wagner*, professeur d'allemand au collége Saint-François-Xavier, à Verviers; *Croft*, professeur d'anglais au collége patronné de Courtrai.

RÉSULTAT DES EXAMENS.

Voici, d'après nos informations, quel a été le résultat des examens passés devant les différents jurys :

Examen de gradué en lettres :

	Inscrits.	Admis.	Ajournés.	Refusés.	Absents.
Brabant 1re série,	40	35	5	»	»
» 2e série,	44	35	8	1	»
Anvers,	61	49	11	1	»
Hainaut,	45	38	5	2	»
Flandre orientale,	40	37	3	»	»
Flandre occidentale,	23	19	3	»	1
Liége et Limbourg 1re série,	54	51	1	2	»
» » 2e série,	33	28	5	»	»
Namur et Luxembourg 1re série,	43	32	9	»	2
» » 2e série,	23	19	2	1	1
Total,	406	343	52	7	4

Examen préalable à ceux de candidat notaire et de candidat en pharmacie :

	Inscrits.	Admis.	Ajournés.	Refusés.	Absents.
Brabant 1re série,	15	13	»	2	»
» 2e série,	12	8	2	2	»
Anvers,	12	7	3	2	»
Hainaut,	14	6	3	5	»
Flandre orientale,	3	2	»	1	»
Flandre occidentale,	4	3	1	»	»
Liége et Limbourg 1re série,	17	12	1	4	»
» » 2e série,	11	8	3	»	»
Namur et Luxembourg 1re série,	9	7	»	2	»
» » 2e série,	5	5	»	»	»
Total,	102	71	13	18	»

Examen supplémentaire pour les gradués en lettres :

	Inscrits.	Admis.	Ajournés.	Refusés.	Absents.
Brabant,	5	3	1	1	»
Anvers et Hainaut,	3	3	»	»	»
Flandres,	1	1	»	»	»
Liége et Limbourg,	4	4	»	»	»
Namur et Luxembourg,	»	»	»	»	»
	—	—	—	—	—
Total,	13	11	1	1	»

Examen supplémentaire pour la pharmacie et le notariat :

	Inscrits.	Admis.	Ajournés.	Refusés.	Absents.
Brabant,	12	11	1	»	»
Anvers et Hainaut,	7	5	2	»	»
Flandres,	1	1	»	»	»
Liége et Limbourg,	12	11	1	»	»
Namur et Luxembourg,	1	1	»	»	»
	—	—	—	—	—
Total,	33	29	4	»	»

Examen complémentaire sur la géométrie à trois dimensions :

	Inscrits.	Admis.	Ajournés.	Refusés.	Absents.
Brabant,	»	»	»	»	»
Anvers et Hainaut,	»	»	»	»	»
Flandres,	1	1	»	»	»
Liége et Limbourg,	1	1	»	»	»
Namur et Luxembourg,	1	1	»	»	»
	—	—	—	—	—
Total,	3	3	»	»	»

Trois élèves ont fait en flamand la composition écrite et la traduction orale; aucun ne s'est servi de l'allemand.

MATIÈRES DES EXAMENS ÉCRITS.

EXAMEN DE GRADUÉ EN LETTRES.

Composition latine.

Arminius quum videret Flavium, fratrem suum, qui jam multa meruerat stipendia in exercitu Romano, atque multis coronis ac gloria cumulatus erat, in amicitia fideque populi Romani permanere, quum Germanicus cladis legionum Vari ulciscendae causa contra Germanos bellum suscepisset, atque etiam patriae arma illaturum, in colloquium eum vocat atque ejus consilium gravissimis verbis reprehendit.

Anno millesimo trecentesimo octogesimo secundo, exeunte mense januario, Philippus Van Artevelde, civitatis Gandavensis, jam fame oppressae, legatus, a Ludovico comite cum acerbissimis pacis conditionibus redierat. Convocata contione, populo demonstrat nullam esse spem salutis nisi incolae universi, ne senibus quidem aut pueris exceptis, inermes vinculis in collo impositis, obviam eant comiti, veniam petituri et principes clarissimos tradituri. At sperat Philippus

has leges tam graves non accepturos esse Gandavenses, et, coacta delecta manu, Ludovicum in ipsius sede aggressuros.

Éloge funèbre d'Aristide par le premier archonte d'Athènes.

Consul Romanus ad milites suos, quum, post Caudinum foedus rescissum, eos reduceret adversus Samnites.

Un ami commun de César et de Brutus conjure celui-ci de ne pas conspirer contre la vie du grand homme : les liens du sang, la gloire de César, sa clémence et l'espérance que l'empire sera aussi prospère que la république pour le peuple romain, doivent l'en empêcher.

Senator quidam Romanus, quum audisset filium suum unicum velle cum Catilina ceterisque conjuratis societatem inire, illum ab isto nefario consilio deterrere conatur per illius salutem, per imminentia belli civilis mala ac per amorem patriae parentibusque debitum.

Un sénateur romain s'adresse à Marius pour l'engager à ne pas sévir contre les partisans de Sylla.

Nulla est honesta avaritia, nisi temporis (dissertation).

Un sénateur ami des Triumvirs les prie d'épargner Cicéron.

Decem duces, qui apud Arginusas Lacedaemoniorum classem deleverant, capitis reos, quia interemptorum et naufragorum corpora, ob maris saevitiam, sepulturae mandare non potuissent, defendit Socrates, coram populo Atheniensi.

Composition française, flamande ou allemande.

Jeanne de Constantinople au roi Philippe-Auguste, pour lui demander la liberté de son époux Ferrand, fait prisonnier à la bataille de Bouvines.

Monologue de Caton d'Utique avant sa mort. (On fera entrer dans ce monologue un parallèle des beaux temps de la république et de la servitude qui attend les Romains. Caton vient de lire dans le Phédon de Platon les preuves de l'immortalité de l'âme. Il ira rejoindre aux Champs-Élysées ses valeureux ancêtres.)

Philippe-le-Bon conjure les Gantois de ne pas l'abandonner au siége de Calais.

Un vieillard s'adressant aux habitants de Gabies les engage à ne pas confier à Sextus Tarquin le commandement de leurs troupes et la défense de leur ville.

Dévouement dont a fait preuve, pendant la dernière épidémie, un médecin de campagne, père de six enfants.

Un jeune homme qui vient de terminer ses humanités d'une manière distinguée, engage son frère à étudier l'histoire; il lui en fait comprendre l'utilité et la beauté.

Un général mexicain s'adresse à Juarez, pour l'engager à ne pas faire exécuter la sentence de mort prononcée contre l'empereur Maximilien.

Après l'invasion de l'Espagne par Napoléon Ier, un jeune patriote espagnol est arrêté pour avoir écrit et conspiré contre la domination étrangère. Amené devant un tribunal composé d'officiers français, il avoue fièrement les faits qui lui sont reprochés et proteste avec énergie contre l'iniquité dont sa nation est victime.

Marguerite de Flandre intercède auprès de son époux, Philippe-le-Hardi, en faveur des Gantois dont les députés réunis à l'abbaye de Saint-Martin à Tournai, avaient vivement irrité le duc (1385).

Pierre Vandenbossche à Philippe Van Artevelde pour lui faire connaître le choix du peuple, qui l'appelle au commandement souverain (1380).

Traduction du latin en français.

Pline, *Epist.* IX, 9.

Sénèque, *De beneficiis* V, 12, 3 depuis *Dicitur nemo* jusqu'à *felicissimus itaque.*

Cicéron, *Tusculan.* I, 39 (avec des coupures).

Cicéron, *De officiis* III, 1, 1 et 2 jusqu'à *in foro agere possimus.*

Sénèque, *Consol. ad Helviam* 9 : *Brutus in eo libro... Caesar erubuit.*

Cicéron, *De officiis* II, 4 : *Recta vero... cultu bestiarum.*

Quintilien, I, 2, §§ 18, 19 et 20.

Cicéron, *Academic.* II, 1, 4 : *Socrates mihi videtur... non arbitratur se scire quod nesciat.*

Sénèque, *De Providentia* IV, depuis *Ad contemnendam* jusqu'à la fin du chap.

Cicéron, *Tusculan.* V, 22 : *Quanto Dionysius* jusqu'à la fin du chap.

Traduction du grec en français.

Lucien, *Patriae encomium* 8 : Ὤφθη δὲ οὐδεις... ἕκαστος γοῦν τῶν γεγερακότων.

Polybe, XVI, 23 jusqu'à εὔνοιαν.

Xénophon, *Anabase,* III, 2, 10 et 11 depuis Ἐπεὶ δὲ τὰ τῶν θεῶν jusqu'à οἱ ἀγαθοί.

Plutarque, *Romulus* I.

Isocrate, *Éloge d'Évagoras* 6 : Παῖς μὲν γὰρ... βοηθόν.

Arrien, I, 1 : Λέγεται δὴ... τοῦ ἐς Ἀσίαν στόλου.

Plutarque, *Fabius* XIII.

(Nous n'avons pas d'indications suffisantes sur les autres versions grecques.)

EXAMEN PRÉALABLE A CEUX DE CANDIDAT NOTAIRE ET DE CANDIDAT EN PHARMACIE.

Rédaction française.

Un père écrit à son fils pour l'engager à revenir des égarements où l'avaient entraîné des amis qu'il n'aurait jamais dû écouter.

Lettre par laquelle un jeune homme annonce à son oncle la mort de son père. « Un malheur affreux vient de frapper sa famille.... Sa mère est au désespoir.... Son père n'est plus.... il est chargé du triste devoir de lui annoncer cette perte irréparable.... Il attend de son affection non-seulement des consolations, mais des conseils. »

Description d'un incendie.

Un jeune Belge, resté au Mexique après le départ de ses compatriotes, écrit à sa mère pour la rassurer sur son sort; il lui annonce son prochain retour en Europe; mais il plaint le sort de l'infortuné Maximilien vendu par Lopez et sacrifié à de sauvages rancunes.

Par un gros temps, une barque de pêcheurs est restée en mer plus longtemps que de coutume. Inquiétude et alarmes des familles auxquelles appartiennent les hommes de l'équipage.

Décrire les travaux de la moisson dans un vaste champ de blé pendant une année heureuse.

Un jeune homme écrit à son ami pour lui représenter combien il est avantageux et même honorable pour un bon citoyen de connaître l'histoire de son pays.

Les titres et les distinctions honorifiques ne peuvent tenir lieu de la droiture et de la probité, que l'on doit apporter dans tous les actes de la vie.

Décrire dans une lettre à un ami les délices d'une soirée d'hiver, au foyer paternel; profiter de cette occasion pour faire un appel chaleureux à la charité en faveur des pauvres.

Un soldat du Mexique à sa mère pour lui annoncer qu'il n'est pas mort, comme elle le croit d'après de fausses rumeurs, et lui annoncer son prochain retour en Belgique.

Traduction du latin en français.

Justin, XXXII, 2, jusqu'à *Quae res Demetrio.*

Cicéron, *De officiis*, II, 11, 39 jusqu'à *Itaque*.

Valère Maxime, V, 1 *externa* 6.

Florus, *Prologue*, depuis *Si quis ergo* jusqu'à la fin.

Justin II, 12 : *Sed Atheniensium dux... adversus deos vires.*

Cicéron, *De officiis*, II, 5 : *Longiores hoc loco sumus..... quam omni reliqua calamitate.*

Valère Maxime, Cruautés de Sylla.

Valère Maxime, Serment d'Annibal.

Florus, II, 6, 1 à 7.

Florus, IV, 6, 1 à 6.

NOTICE NÉCROLOGIQUE.

FRÉDÉRIC DÜBNER.

Nous avons appris avec une vive douleur et avec des regrets que nos lecteurs partageront, la mort si inattendue de M. Dübner. La philologie perd en lui un savant de premier ordre, dont la grande érudition s'est fait connaitre par d'importantes publications; l'instruction, un homme qui passait ses moments de loisir à composer pour les élèves des livres de tout genre, en particulier ces éditions des classiques si répandues dans nos colléges. Pour nous, nous perdons un ami sincère et dévoué, celui de tous peut-être qui prenait le plus d'intérêt à nos modestes travaux, qui savait le mieux, à l'occasion, nous soutenir et nous encourager; nous perdons un collaborateur zélé, qui par ses articles, ses communications, ses avis, ses appréciations, a tenu dans cette *Revue* une place considérable. Les hommes comme M. Dübner sont rares; nous l'avons connu personnellement, et nous pouvons assurer qu'on trouvera difficilement autant d'aménité, de simplicité, de bonhomie, un tel désir d'obliger, une activité aussi infatigable, un pareil amour de la science, autant de

promptitude dans le jugement, de sûreté dans le coup d'œil, d'aussi solides et d'aussi vastes connaissances philologiques.

Nous allons reproduire l'article que la *Revue de l'instruction publique* en France lui a consacré dans son numéro du 17 octobre. Il est signé *V. Bétolaud.*

Les obsèques de M. Dübner ont été célébrées mardi 15 octobre, à l'église de Montreuil. La maladie à la suite de laquelle M. Dübner a été enlevé, a été d'une durée très-courte. Vendredi dernier, nous assure-t-on, il avait encore fait une apparition à l'imprimerie Didot, et le dimanche il succombait vers midi à un violent accès de goutte. Sa veuve avait à peine eu le temps de notifier à différentes personnes çe triste événement. La publicité des journaux avait fait le reste, et à la modeste demeure de M. Dübner se trouvaient réunies un plus grand nombre de personnes qu'il n'était en quelque sorte permis de l'espérer.

Dans le nombre on remarquait M. Firmin Didot, le vénérable doyen de la haute typographie française, M. Gaume, l'éditeur, et M. Louis Bréton, un des chefs de la librairie Hachette. C'est ainsi que les trois plus importantes maisons auxquelles M. Dübner consacrait ses travaux et son existence avaient tenu à rendre les derniers devoirs à leur utile et puissant auxiliaire.

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres était représentée par M. Egger, professeur de littérature grecque à la Sorbonne, et par M. Miller. Ce dernier, étroitement lié avec M. Dübner, du concours de qui il se servait pour la publication d'un important travail en cours d'exécution, était arrivé le matin, et tout exprès, du fond de la Lorraine. Deux anciens professeurs de l'Université, M. Courtaud-Diverneresse et M. Victor Bétolaud, faisaient également partie de cette réunion, dans laquelle nous avons reconnu MM. Wescher, Fix, Léo Joubert, et M. Laisné, l'imprimeur.

Après que le convoi, escorté par un détachement de la garde nationale de Montreuil, a été parvenu au cimetière, et que les prières de l'Église ont été récitées, trois discours ont été prononcés sur la tombe. Nous avons pu les recueillir, et nous les offrons à nos lecteurs avec un douloureux empressement. Ce n'est pas sans émotion en effet que nous les enregistrons dans une feuille où Dübner a si souvent, si utilement écrit, et où son silence laissera, comme ailleurs, un si grand vide.

M. Firmin Didot a parlé le premier, et s'est exprimé en ces termes.

« Informé hier, par une dépêche télégraphique, de la mort subite de Dübner, je suis accouru, quoique souffrant, pour rendre un dernier hommage à cet homme éminent dont la science, qui vous est connue, est si justement appréciée dans tous les pays civilisés. Quarante ans d'une sincère amitié m'ont appris par nos relations intimes et journalières tout ce que son savoir avait de profondeur, sa critique d'ingénieux et de sûr, son goût de finesse, sa rédaction de sobriété. Son dernier ouvrage, l'*Anthologie*, dont l'impression est presque achevée, offre le résumé le plus parfait de ces diverses qualités.

« Frédéric Dübner, né en 1802 à Hœrslegau, se livra avec passion à ces fortes études qu'on reçoit dans les universités de l'Allemagne, et dont la France, sortant à peine de tant de commotions politiques, était alors dépourvue. C'est à Gœttingue et à Gotha, où il fut professeur, qu'il sut mettre à profit et s'assimiler les diverses qualités qui distinguaient ses maîtres, tels que Mitscherlich, Dissen, Heeren, Ott. Müller, Krause et surtout Jacobs auquel il portait une affection filiale. Ce fut donc pour Dübner une grande satisfaction, de pouvoir, un demi-siècle après la célèbre édition de l'*Anthologie* donnée par Jacobs, en publier une nouvelle, enrichie des notes de M. Boissonade et de celles de son vénérable maître.

« A son retour d'un voyage en Italie, Dübner informé de la publication que je venais d'entreprendre du *Thesaurus Græcæ linguæ*, vint me seconder dans les soins qu'exigeait son exécution. Les travaux incessants auxquels il s'est livré pendant tout le cours de son impression, et les additions qu'il a réunies à celles de Hase, de Dindorf, de Fix et de tant d'autres, lui auraient mérité d'attacher aussi son nom à ce grand monument. Sa modestie s'y refusa.

« D'autres diront tout ce qu'il fit pour ma Bibliothèque des auteurs grecs, à laquelle il se plaisait à dire que sa vie était attachée.

« Dübner par ses conseils, par ses écrits, par sa persévérance pour défendre et maintenir les études grecques et leur donner une nouvelle vie, a bien mérité de la France, sa patrie adoptive ; ses travaux serviront à les fortifier, et ils sont devenus français, puisque c'est en France qu'ils furent exécutés, et que c'est en France que nous lui rendons ces derniers honneurs.

« Témoin de son amour pour cette belle littérature grecque, je le voyais heureux de pouvoir compter parmi les jeunes professeurs des élèves marchant sur ses traces. Il n'est plus là pour les encourager

par son exemple et ses conseils, qu'il ne refusait à personne. Sa mort laisse un grand vide ; que de science accumulée disparaît avec lui ! Nous ressentons aujourd'hui les mêmes sentiments de tristesse que nous fit successivement éprouver la mort de Coray, de Thurot, de Boissonade, de Hase, mes maîtres et mes amis ! Mais quoiqu'en perdant chacun d'eux leur perte semblât irréparable, la seule présence de ceux qui sont ici réunis, Egger, Miller, Courtaud-Diverneresse, Bétolaud, Fix, Wescher, Léo Joubert, nous atteste que les fortes études ne seront jamais délaissées en France. Guidées par eux les nouvelles générations réaliseront cette belle et consolante pensée d'Homère :

Οἵη περ φύλλων γενεὴ τοίη δὲ καὶ ἀνδρῶν.
Φύλλα τὰ μέν τ' ἄνεμος χαμάδις χέει, ἄλλα δέ θ' ὕλη
Τηλεθόωσα φύει, ἔαρος δ' ἐπιγίγνεται ὥρη.

« Il en est de la vie des hommes comme de celle des feuilles ; arrachées par les vents, les feuilles jonchent la terre; mais le printemps revient toujours, et fait reverdir la forêt. »

« Adieu, Dübner, adieu, mon ancien ami ! »

Après lui M. Victor Bétolaud a prononcé les paroles suivantes.

« L'illustre érudit que nous venons de saluer du suprême adieu mérite à tous les égards nos regrets et notre profonde sympathie. Il était devenu un des nôtres, et la France, autant que l'Allemagne, a droit de s'honorer de lui. M. Dübner avait consacré à sa nouvelle patrie tous ses travaux, toute son activité, toutes ses aspirations. Quand il vint s'établir en France avec le désir de répandre les trésors d'érudition que, tout jeune, il avait amassés déjà, ce fut par l'enseignement qu'il débuta, en ouvrant à Versailles une institution libre. Il comptait, sans doute, créer un de ces gymnases d'outre-Rhin, où les langues anciennes, et surtout le grec constituent en quelque sorte la principale nourriture. Il ne tarda pas à reconnaître que sa vocation l'appelait à des soins qui ne pouvaient se compliquer d'aucun intérêt matériel et positif. C'est ce dont il fit l'expérience un peu à ses dépens. Revenu dans la capitale, il se consacra exclusivement à des travaux de philologie. Il y devint bientôt l'annotateur, le reviseur, le lexicographe que nous savons tous. Sa critique, diffuse et un peu vagabonde dans les premiers temps (il se plaisait lui-même à en faire l'aveu), acquit bientôt au commerce des belles-lettres françaises une sobriété et une précision remarquables. Il lui fallut peu de temps pour

se mettre à la tête des importantes publications que vous a signalées avant moi le vénérable M. Didot, publications desquelles Dübner était l'âme et le conseil. Personne, peut-être, ne l'a égalé sous le rapport de la promptitude et de la décision dans les passages douteux d'un texte, sous le rapport de la justesse du coup d'œil. Les maîtres de la science en cette matière, et ce n'est malheureusement pas une science qui tende à devenir contagieuse, les Boissonade, les Hase, le reconnaissaient pour leur égal; et son mérite est hautement proclamé aujourd'hui par les Miller, les Egger, par ceux qui font la gloire du haut enseignement et de la science de l'helléniste. L'illustre secrétaire perpétuel de l'Académie française, M. Villemain, a parlé plus d'une fois avec beaucoup d'éloges du bonheur avec lequel M. Dübner excellait, entre autres applications de son talent, à faire passer en grec les plus beaux morceaux de la littérature française. On dut regretter qu'il renonçât à continuer les conférences de thème grec qu'il avait ouvertes dans une maison des plus recommandables, l'école des hautes études des Carmes. Heureusement, un bon nombre de ces morceaux traduits en grecs ont été conservés, et même imprimés. Ils resteront un modèle du genre.

« Ce ne serait pas à une bouche aussi peu autorisée que la mienne qu'il appartiendrait peut-être de produire les mérites du célèbre helléniste. J'ai besoin de dire que si je parle ici en appréciateur incompétent, je crois acquitter une dette contractée par moi. Cette dette m'est commune, je le pense, avec presque tous ceux qui se sont occupés sérieusement de grec dans notre pays. Il est bon de faire savoir que M. Dübner était d'une complaisance, d'une aménité parfaite, quand on venait le consulter; c'était pour lui un plaisir de prodiguer ses conseils et ses lumières à ceux qui s'adressaient à lui; il y mettait une vivacité tout amicale, une bonhomie presque enfantine; et à ce point de vue, il aura contribué, presqu'autant que par ses propres travaux, aux progrès, ou du moins au maintien des études philologiques.

« Elle ne rendra donc plus d'oracles, cette langue aujourd'hui glacée par le trépas! Elle ne fournira plus cette correspondance si profitable et si active, cette plume que M. Dübner tenait quelques minutes avant d'expirer!

« La perte de M. Dübner est une perte immense, presque irréparable dans un certain milieu où son activité régnait maîtresse absolue et décisive. Elle est une perte, aussi, pour ceux qui ont pratiqué son

commerce et qui l'ont connu dans sa vie modeste et retirée, dans sa simplicité du savant d'autrefois, d'érudit comme il ne s'en trouve pas beaucoup dans un siècle qui ne prétend plus guère à la gloire de l'érudition. »

M. Egger a terminé en prononçant ce discours.

« Allemand de naissance et d'éducation, le savant philologue dont nous entourons ici les restes mortels, appartenait depuis longtemps, par ses travaux, à notre patrie. Il s'y était fait des élèves et des amis dont plusieurs avaient, plus que moi, le droit de lui rendre un hommage funèbre. C'était en prévision de leur absence et pour répondre à leur désir que je me proposais de remplir ce douloureux devoir. Les amis sont venus, quelques-uns de bien loin, à l'appel de la mort, et ils ont parlé. Je ne me dispenserai pas pour cela d'ajouter en mon nom quelques mots aux paroles émues que vous venez d'entendre.

« Né en 1802, Frédéric Dübner est mort subitement sur le seuil de la vieillesse, sans en avoir, pour ainsi dire, ressenti les atteintes; car, jusqu'à la fin, sa merveilleuse activité ne s'est pas ralentie un moment. Sans parler des essais qui l'avaient signalé à ses compatriotes avant qu'il vînt en France, nous l'avons vu à l'œuvre, trente-cinq années durant, helléniste et latiniste également habile, prodiguant sa rare connaissance des langues anciennes, son talent de critique, et, ce qui est aussi un talent, sa scrupuleuse attention de correcteur d'épreuves, aux publications les plus diverses, depuis les modestes éditions des classiques à l'usage de nos écoles, jusqu'au *Trésor* d'Henri Estienne, jusqu'aux savantes récensions dont se compose la Bibliothèque grecque-latine de Firmin Didot, jusqu'à l'édition monumentale de *Jules César* que vient de publier l'imprimerie impériale. Si riche qu'elle soit en philologues, l'Allemagne pouvait nous envier celui qu'elle nous avait donné.

« Ce qu'il a fait chez nous pour accréditer la plus saine partie des doctrines germaniques, pour améliorer nos textes élémentaires des auteurs grecs et latins, pour renouveler nos méthodes d'enseignement, ne saurait être exposé sans un long détail où je ne veux pas vous retenir. Il se portait à cette propagande avec une ardeur infatigable, avec une passion, sujette peut-être à quelques entraînements de polémique, mais qui, en définitive, a fort contribué au progrès des études en notre pays.

« Cette vie modeste et féconde en travaux durables nous laisse un exemple et une leçon qui ont leur gravité. Elle nous montre deux

nations voisines et rivales, s'unissant dans la même estime pour les œuvres du vrai savoir; elle nous montre la France hospitalière et bienveillante pour celui qui apportait chez elle des trésors d'érudition et lui apprenait à en trouver elle-même dans ses propres bibliothèques; elle nous montre nos libraires se disputant sa collaboration si utile, nos écoles adoptant ses livres, l'administration supérieure de l'Université s'éclairant de ses conseils et l'en récompensant par de justes honneurs.

« Ainsi, quoique M. Dübner n'appartînt à aucune de nos corporations savantes, sa mort va laisser parmi nous un grand vide. La main de ce laborieux érudit était presque partout où il y avait quelque manuscrit à collationner, quelque texte à corriger d'après les sévères procédés de la science. Le *Trésor* d'H. Estienne est enfin achevé; mais il attendait un supplément. La grande entreprise de la Bibliothèque des auteurs grecs devait s'enrichir encore de plus d'un volume confié aux soins du philologue infatigable qui était devenu pour la plus savante de nos librairies le plus précieux des auxiliaires. La succession de Frédéric Dübner sera trop lourde pour un seul homme, et il faudra que beaucoup d'efforts s'unissent pour que tant d'œuvres ne restent pas interrompues. Espérons qu'en effet elles ne le seront pas. Ceux qui les continueront n'oublieront pas ce qu'ils doivent de reconnaissance à leur maître dans un art difficile, à leur devancier dans une carrière pleine de labeur. Son nom, adopté par la France, y gardera une place bien voisine des noms illustres, et ce sera justice. »

Ce triple hommage rendu à la mémoire de Dübner a présenté l'illustre savant sous des faces en quelque sorte diverses, et de manière à bien le caractériser. Nous pensons qu'il est inutile de rien ajouter à ce que renferment ces discours. Ils font, ce nous semble, parfaitement connaître Frédéric Dübner; et ses compatriotes d'adoption auront du moins prouvé à l'Allemagne, sa véritable patrie, qu'ils appréciaient comme elle l'érudit qui depuis si longtemps s'était rendu français.



ANALYSES ET COMPTES-RENDUS.

P. Virgilii Maronis opera. *Les œuvres de Virgile, édition publiée d'après les travaux les plus récents de la philologie, avec un commentaire critique et explicatif, une introduction et une notice par* E. Benoist, *ancien élève de l'École normale, docteur ès lettres. — Les Bucoliques et les Géorgiques.* Paris, Hachette 1867. 1 vol. gr. in-8° de LXXIX et 293 pp.

On sait que la France, jadis la terre classique de la philologie, est actuellement, pour cette partie du savoir humain, bien au-dessous de l'Allemagne et des autres pays germaniques Sans doute il y a de nos jours encore en France des hommes de grand mérite qui ont fait avancer la science de l'antiquité, mais le niveau général des études classiques est bien inférieur à ce qu'il devrait être dans un État aussi civilisé. La critique et l'interprétation des textes sont particulièrement en souffrance, et la plupart des nombreuses éditions qui voient tous les ans le jour dans la librairie parisienne, non-seulement n'apportent rien de nouveau sous ce rapport, mais ne tiennent même aucun compte des résultats les plus certains de la science. C'est donc avec une grande satisfaction que nous avons vu MM. Hachette entreprendre une collection dite savante, des principaux auteurs latins et grecs, destinée à rompre avec la routine et à initier le public instruit aux meilleurs travaux produits, dans le domaine de la critique et de l'exégèse, par les philologues de tout pays. S'il est permis de juger de la collection entière par le volume de Virgile que nous avons sous les yeux, elle fera honneur à l'érudition française et contribuera puissamment aux progrès des lettres anciennes.

M. Benoist, l'auteur de cette édition, n'est étranger à aucune partie de la science de l'antiquité et n'a négligé aucun écrit important publié sur Virgile en Allemagne ou ailleurs. Il en résulte que nous trouvons dans son livre tout ce que les Heyne, les Wagner, les Ladewig, les Ribbeck ont produit de meilleur, et que l'explication des difficultés grammaticales, historiques ou autres est toujours puisée aux sources les plus pures. Son ouvrage est donc, sous tous les rapports, à la hauteur de la science moderne; il présente le résultat des travaux antérieurs sur Virgile et sur les parties des sciences philologiques qui servent à élucider cet écrivain. Mais M. Benoist ne s'est pas contenté d'exposer les opinions de ses devanciers, comme on le faisait dans la collection *cum notis variorum;* partout il discute, juge, examine avec la plus grande indépendance et souvent il tranche la question par une interprétation toute nouvelle. Son livre n'est pas uniquement une œuvre d'initiation, il sera utile à ceux mêmes qui ont fait une étude spéciale de Virgile.

Dans une introduction détaillée M. Benoist rend compte des principes qu'il a suivis pour la constitution du texte et de sa méthode d'interprétation. « Comme on le verra, dit-il p. XXIV, j'incline le plus que je peux du côté des manuscrits, surtout du *Mediceus* et du *Romanus;* ce sont en effet les représentants les plus authentiques de l'ancienne tradition. Lorsqu'ils sont évidemment fautifs ou trop en contradiction avec les autres témoignages, je me détermine autant qu'il est possible d'après les règles de l'analogie, au moyen de comparaisons faites soit avec les autres anciens, soit surtout avec Virgile lui-même. Il est des cas ou le meilleur manuscrit, qui pourtant offre un texte plausible, doit être abandonné.

Ces circonstances sont rares, il convient de l'avouer; mais elles se présentent encore quelquefois... Je n'ai hasardé presque aucun changement qui me soit propre; j'ai admis quelques-uns de ceux que la finesse d'une critique pénétrante a permis aux éditeurs modernes de découvrir. Le plus souvent, tout en laissant dans le texte la leçon vulgaire, j'ai indiqué dans les notes mes préférences et les motifs que j'avais de juger ainsi. » Nous ne pouvons qu'approuver ces principes de critique prudente, mais nous ferons une remarque sur leur exécution. M. B. a compris que dans une édition savante il ne faut pas seulement rendre raison des motifs qui déterminent l'éditeur à abandonner l'autorité de la tradition, mais encore de ceux qui l'y font rester fidèle, lorsqu'elle est sérieusement révoquée en doute. Ainsi il discute souvent les leçons de Ribbeck et les réfute par des arguments dont beaucoup nous ont paru décisifs, mais souvent aussi il passe sous silence l'opinion de ce critique, alors même qu'elle est fondée sur des autorités qu'il conviendrait d'examiner. Tel est le cas des passages suivants des Géorgiques: I, 60 *alterna* pour *aeterna;* 251 *illis* pour *illic;* II, 81 *exilit* pour *exit;* 253 *nec se* pour *neu se;* 287 *extendere* pour *se extendere;* 318 *concretum* pour *concretam;* III, 77 *minantes* pour *minaces;* 92 *effundit* pour *effudit* (leçon qu'il aurait fallu admettre, comme étant donnée par le *Mediceus*, le *Palatinus* et le *Romanus*). Il n'eût pas été mauvais non plus de discuter les transpositions faites par Ribbeck des vers 173 et 174 du l. I et des vers 257-258 placés avant 252-256, ainsi que le retranchement du v. 162 du livre III. Au v. 196 du l. II la leçon *ovium fetum* se rapproche davantage du texte des MSS que *fetus ovium;* de même v. 256 la leçon *quisquis color* est diplomatiquement la mieux autorisée. Si Ribbeck écrit *vices* au lieu de *vias* I, 418, ce n'est pas « sur la foi d'un MS d'importance secondaire, » mais parce que le sens lui paraît exiger ce changement. M. B. pouvait mettre hardiment dans le texte de la 4e églogue v. 63 *qui non risere parenti,* leçon donnée par Quintilien et réclamée par le sens. Le v. 61 *matri longa decem tulerunt fastidia menses* prouve qu'au v. 60 l'on doit entendre par *risu cognoscere matrem* le rire de l'enfant, et *incipe parve puer* répétant cette invitation au sourire, il faut nécessairement *qui non risere parenti.* Au v. 22 du l. II des Géorgiques M. B. pouvait admettre d'autant mieux la conjecture de Scaliger *sunt aliae quas ipse vias sibi repperit usus*, qu'elle a été confirmée par le *Mediceus.*

L'auteur s'élève, avec beaucoup de raison, dans son introduction, contre la singulière opinion qui prétend qu'il y a du latin une orthographe germanique et une orthographe française, comme s'il ne fallait pas, en France comme en Allemagne, publier les œuvres des anciens dans l'orthographe qui leur est propre. Il a donc introduit, sous ce rapport, certaines modifications, mais il n'a pas cru possible « dans l'état actuel des études grammaticales en France d'adopter une orthographe scientifique pour un classique latin dont l'usage est répandu. » Il écrit, par ex., *nequicquam* pour *nequiquam,* quoique la dernière forme soit donnée par les inscriptions et les meilleurs MSS et qu'il soit prouvé que *quiquam* est ablatif de *quisquam* et que le mot signifie *non ullo modo*; il écrit *millia* au lieu de *milia,* quoique les grammairiens anciens disent expressément que *mille* n'a qu'un *l* au pluriel et qu'en règle générale les Latins retranchent une des deux *l* après une syllabe longue, devant la lettre *i*, quand elle n'appartient pas à la désinence des cas : *villa, vilicus, stilla, stilicidium, Messalla, Messalina.*

M. B. « regrette de n'avoir pu, comme les Allemands et les Anglais, mettre en tête de son volume *Publi Vergili Maronis opera* », car il est bien persuadé qu'à l'époque d'Auguste la forme *Vergilius* était seule usitée. Nous ne comprenons pas la raison de tous ces ménagements, surtout dans une édition *savante*, dans laquelle l'intérêt seul de la science doit prévaloir.

Pour ce qui regarde l'interprétation, M. B. a donné tout ce qu'il faut pour comprendre parfaitement l'écrivain; les difficultés sont abordées franchement et éclaircies presque toujours de la manière la plus satisfaisante. On reconnaît partout l'homme de goût autant que de savoir. Le style des notes est clair et concis et l'on remarque ici encore combien la science allemande gagne à passer par une main française. Contrairement à ce qu'on faisait d'ordinaire en France, M. B. a élucidé les difficultés de grammaire et de métrique; enfin il a cité avec beaucoup de soin les passages des auteurs grecs et latins que Virgile a imités.

Il est naturel que dans un commentaire étendu remuant tant de questions controversées, l'auteur n'ait pas toujours réussi à persuader ses lecteurs de l'exactitude de son interprétation. Aussi nous pourrions citer plusieurs passages où nous serions disposé à admettre une explication différente, mais les limites d'un simple compte-rendu ne nous permettent pas d'entrer dans de longues discussions; nous ne parlerons donc que de deux ou trois passages de la 1re et de la 4me églogue.

Ecl. I, 44. Hic illum vidi juvenem, Meliboee, quotannis
Bis senos cui nostra dies altaria fumant.

« Les dieux Lares, est-il dit, étaient les protecteurs de la maison. Octave a protégé celle de Tityre. Il est donc l'un d'eux; et son secours s'est manifesté plus que jamais dans cette occasion. Seulement Tityre ne le connaissait pas encore; et, dans son voyage, il a pu voir celui à qui jusqu'ici il adressait des prières et des vœux sans se le représenter personnellement. On voit ainsi que *fumant* n'est pas pour *fumabunt.* » Il est fort douteux que Tityre ait sacrifié à Octave comme dieu protecteur, avant d'avoir ressenti l'effet de sa protection, c.-à-d. avant son voyage à Rome, où pour la première fois il apprit à le connaître (*nec tam praesentes alibi cognoscere divos*). C'est depuis ce voyage que ses autels *fument* tous les mois, et quoique plusieurs mois ne soient pas encore écoulés, Tityre a pris la résolution de faire ce sacrifice mensuel, il l'a réalisé en partie et il peut donc dire *fumant*.

Il n'eût pas été mauvais de faire remarquer au v. 45 que *responsum dare* se dit particulièrement des oracles, et *petere* de celui qui les consulte. Octave est un dieu, ses paroles sont des oracles.

Au v. 46 M. B. dit : « Wagner explique avec Servius par : *submittite jugo ad arandum.* » Il combat avec raison cette explication, mais elle a été abandonnée par Wagner lui-même, car voici sa note dans l'édition avec notes allemandes, de 1849 : « Stiere zur Ergänzung und Fortphlanzung der Heerde zurückbehalten, erziehen. »

Au v. 60 M. B. conserve le leçon des MSS *ante leves ergo pascentur in aethere cervi.* « L'accord des MSS, dit-il, et des témoignages principaux doit emporter la balance; d'ailleurs, avec Forbiger, je crois que Virgile a pu songer

à ce qu'avait déjà dit Lucrèce I, 1090 : « Et solis flammam per caeli caerula pasci; » et v. 525 : « Flammea per caelum pascentis corpora passim. » On peut citer ces passages pour expliquer le v. 608 du l. I de l'Énéide : *polus dum sidera pascet,* mais nous ne voyons pas ce qu'ils viennent faire ici. Si Virgile a pensé à Lucrèce, c'est plutôt au v. 162 du l. I, où il s'agit également de choses impossibles :

Nam si de nilo fierent, ex omnibu' rebus
omne genus nasci posset, nil semine egeret.
E mare primum homines, e terra posset oriri
squamigerum genus et volucres, *erumpere caelo*
armenta atque aliae pecudes.

Le v. 63 *aut Ararim Parthus bibet, aut Germania Tigrim* n'offre rien d'embarrassant, quand on ne perd pas de vue que les Romains confondaient fréquemment la Gaule et la Germanie.

Pour expliquer le v. 67 *penitus toto divisos orbe Britannos,* il ne suffit pas de dire que « la Bretagne était considérée par les Romains comme l'extrémité du monde; » il faut dire qu'elle était considérée comme se trouvant hors du monde, limité par l'Océan, comme formant un monde nouveau.

v. 68. En umquam patrios longo post tempore fines,
Pauperis et tuguri congestum cespite culmen,
Post aliquot, mea regna videns, mirabor aristas?

En umquam, dit M. B., désigne un désir violent : « Reverrai-je jamais, pourrai-je revoir (et je voudrais bien un jour revoir). » « Il ne faut pas entendre *post aliquot aristas,* continue-t-il, après quelques années; mais avec Heyne : en revoyant ce qui a été mon royaume plus tard, aurai-je le bonheur d'y voir quelques épis?... Le verbe *mirari* sert à exprimer l'étonnement douloureux qui s'emparera de Mélibée, en comparant l'état d'alors à celui dans lequel il laissa son domaine. » Ainsi, d'après cette explication, Mélibée *s'étonnera avec douleur* de ne voir que quelques épis dans son champ jadis si bien cultivé, et cependant on nous dit plus haut : *Aurai-je le bonheur d'y voir quelques épis* et *je voudrais bien un jour revoir.*

Les deux interprétations se contredisent évidemment. Je pense que si l'on donne à *aristas* le sens d'épi, il faut admettre ici une anacoluthe : Mélibée commence par exprimer le désir de revoir sa demeure, mais tout-à-coup il s'arrête en pensant à l'état où il trouvera son champ et termine la phrase par l'expression de la douleur que lui causeront les rares épis de sa terre ou bien il faut voir dans *mirabor* non pas un *étonnement douloureux,* mais une *surprise agréable,* car Tityre, d'après les vers suivants, peut s'attendre à trouver son champ dans le plus mauvais état.

Nous lisons dans l'argument de la 4e églogue : « Les Étrusques croyaient (et par eux cette opinion s'était introduite à Rome) que la vie de l'univers décrit un cercle, qui est comme une sorte d'année, dont les mois sont des époques de durée inégale, mais pourtant environ d'un siècle. Une divinité présidait à chacun de ces mois, Saturne au premier, Diane ou Lucina à l'avant-dernier, Apollon au dernier. Selon eux le neuvième mois s'était terminé à la mort de César et l'année

du monde devait bientôt recommencer sous le règne de Saturne. » Après cela M. B. prend à la lettre les mots *redeunt Saturnia regna* du v. 6 et suppose qu'après l'expiration du dernier mois présidé par Apollon, recommencera le premier mois de l'année nouvelle présidée par Saturne et avec lui l'âge d'or. Il ne voit pas que cette explication introduit dans l'églogue des contradictions manifestes. Quand Virgile dit *Casta fave Lucina : tuus* JAM *regnat Apollo*, il donne évidemment à entendre que le règne d'Apollon ne vient que de commencer; or ce règne devant durer « environ un siècle », l'enfant naissant au commencement de ce règne aura une soixantaine d'années au moins quand arrivera l'âge d'or avec le règne de Saturne. Et pourtant Virgile fait commencer cet âge à la naissance même de l'enfant, et montre comment ses bienfaits augmentent à mesure que grandit le cher nourrisson des dieux : *At tibi prima, puer*, etc. Comment sortir de ces difficultés? Il n'y a pas d'autre moyen que d'admettre que, selon Virgile, le premier mois est présidé par Apollon (comme l'a fait O. Müller, *Etrusker* II p. 338) et que l'expression *Saturnia regna* n'est qu'une image pour *aurea aetas*, ou bien de changer *jam* de la phrase *tuus jam regnat Apollo* en *nam*.

M. Benoist a placé en tête de son édition une introduction contenant des détails fort intéressants sur les différentes éditions et les manuscrits de Virgile et une notice détaillée sur la vie et le mérite littéraire du poëte. Nous espérons que M. B. nous donnera bientôt la suite de son remarquable ouvrage, et nous souhaitons à MM. Hachette tout le succès que méritent leurs louables efforts pour le progrès des études philologiques.

COURS COMPLET D'HISTOIRE UNIVERSELLE *à l'usage des colléges et des maisons d'éducation, divisé en cinq parties, par* J. MOELLER, *professeur d'histoire à l'Université catholique de Louvain.* — Troisième partie. *Histoire des Romains et de leur empire. Histoire des Carthaginois.* Quatrième édition. Tournai, Casterman 1867. 1 vol. in-12° de 323 pp.

Le cours d'histoire de M. J. Moeller, est suffisamment connu pour que nous puissions nous dispenser d'en faire l'éloge. Le fils du célèbre professeur, qui continue son enseignement à l'Université de Louvain, vient de publier une nouvelle édition de l'histoire des Romains et des Carthaginois; il l'a enrichie de plusieurs remarques destinées à maintenir le livre à la hauteur de la science.

DISCOURS CHOISIS DE CICÉRON *avec introductions et notes par* L. ROERSCH, *maître de conférences à l'école normale des humanités établie à Liége.* Tome I. ORATIONES PRO A. LICINIO ARCHIA ET PRO REGE DEIOTARO. Liége, H. Dessain 1867. 1 vol. in-12° de 73 pp.

De ces deux discours de Cicéron, le premier est expliqué de préférence en seconde, à cause de l'intérêt général du sujet, le second peut facilement donner matière à des thèmes d'imitation, M. Firnhaber ayant déjà publié des thèmes sur ce discours dans le même volume qui contient les thèmes sur la Milonienne traduits récemment en français. M. Roersch a donc eu raison de commencer par eux l'édition des discours choisis de Cicéron. Le plan d'après lequel elle est conçue, est absolument le même que l'auteur a suivi dans ses éditions antérieures

de Cornélius Nepos et de César (*de bello Gallico*). Une introduction présente tout ce qu'il faut pour connaître parfaitement le but qu'a eu l'écrivain en composant son œuvre, le texte fort correct est conforme aux meilleurs travaux critiques, et des notes placées à la fin du volume expliquent le fond aussi bien que la forme, ne négligent ni la grammaire ni les antiquités, et donnent tous les détails nécessaires pour arriver à l'intelligence *approfondie* du texte. La place de ces notes offre de nombreux inconvénients, mais elle a cependant l'avantage de permettre au professeur de s'assurer si l'élève les a étudiées, et celui de faire lire le texte de Cicéron, sans que l'œil soit distrait par le commentaire.

Le texte suivi par M. R. pour les deux discours est celui de l'édition critique publiée à Zurich par Baiter et Halm (2e édition du Cicéron d'Orelli); il a donné à la fin de chaque discours la liste des passages dans lesquels il a cru devoir s'en écarter. Dans les notes nous avons remarqué beaucoup d'observations prises dans le commentaire allemand de Halm; on ne pouvait prendre un meilleur guide.

Mythologie grecque et romaine, *ou introduction facile et méthodique à la lecture des poëtes, à l'usage de tous les établissements d'instruction, par* Jean Humbert, *membre des académies de Nancy, Besançon, Marseille, etc., correspondant de l'institut de France.* Ouvrage autorisé par l'Université. Quatrième édition, revue et corrigée avec soin. Paris, Ern. Thorin 1867. 1 vol. in-12 de 282 pp.

La connaissance de la mythologie étant nécessaire pour l'intelligence des poëtes et des œuvres artistiques modernes aussi bien que pour celle des auteurs anciens, il importe de l'enseigner encore ailleurs que dans les cours d'humanités. Mais la nature de ces fictions élégantes mais souvent immorales, réclame une grande circonspection dans le choix des ouvrages à mettre entre les mains de la jeunesse. Celui-ci peut-être recommandé avec confiance, toutes les expressions y étant d'une convenance irréprochable. Les fables y sont racontées d'une manière fort intéressante, le style est naturel et animé, le choix des matières excellent et le plan parfaitement conçu. Nous n'aurions donc que des éloges à lui décerner, si l'auteur avait corrigé les erreurs scientifiques dont fourmille le dictionnaire de Chompré, et qui se trouvent reproduites ici comme dans les autres mythologies françaises destinées aux classes.

M. Humbert n'ignore sans doute pas lui-même que son livre est défectueux sous ce rapport, car il s'en excuse dans la préface par la phrase suivante : « L'érudition proprement dite devenait étrangère à ce plan, et je n'ai rien eu à emprunter aux Grimm ni aux Creuzer. » Certes il ne convenait pas d'entamer, dans un manuel élémentaire, des discussions savantes sur l'origine et le développement des mythes; mais les choses enseignées devraient au moins être exactes et les traditions de l'antiquité auraient dû être rapportées sans aucune altération. Or n'est-ce pas altérer ces traditions que d'y mêler, comme le fait l'auteur, les histoires inventées par Evhémère, qui, pour expliquer l'origine de la religion grecque, transformait en hommes tous les dieux? (v. p. ex. p. 3 la fable du prétendu Titan, frère aîné de Saturne, tirée de Lactance *div. inst.* I, 14 d'après l'Evhemerus d'Ennius). Du reste, dans le chapitre sur l'origine de la mythologie, M. H. rapporte sérieusement ce qui suit : « Vers l'an 2000 avant l'ère chrétienne, Ninus,

roi de Babylone, fit élever au milieu de la place publique une statue de Bélus, son père, et exigea de ses sujets qu'ils offrissent à ce vain simulacre des prières et de l'encens. Les peuples voisins, entraînés par cet exemple, déifièrent leurs princes, leurs législateurs, leurs guerriers, leurs grands hommes, ceux même qui s'étaient acquis une célébrité honteuse. » Quoi de plus ridicule et de plus invraisemblable que cette histoire? Bélus n'est autre que le dieu Baal des Babyloniens, le Bel des Assyriens, le seigneur du ciel, de la lumière et du feu; Ninus est roi de Ninive et non de Babylone et il vécut vers 1250 et non vers 2000 a. C. Puis il est parfaitement démontré depuis longtemps que la divinisation de la nature sensible est le fondement commun de toutes les religions païennes (Fr. Schlegel, Philosophie de l'histoire, leçon IV[e]). — Nous ne savons d'où Chompré connaît la déesse *Titéa,* épouse de Coelus, que nous retrouvons dans le livre de M. H. — Les dieux fuient en Égypte par crainte pour Typhon et non pour les Géants (Apollodore I, 6, 3.) — Ce n'est pas *une statue d'homme* que fit Prométhée, mais d'après une des deux traditions qui le concernent, il *forma les hommes* (Apoll. I, 7, 1), d'après l'autre il se contenta de leur communiquer le feu (Hésiode, Théog. 52 *Op. et dies* 42. Aesch. Prom. passim). — Si Iris coupe les cheveux de Didon, il ne faut pas en conclure que sa fonction était « d'assister les femmes agonisantes et de couper le fil qui attachait leur âme à leur corps. » Cette fonction est attribuée à Proserpine, qui l'exerce auprès des hommes aussi bien que des femmes; Virgile dit lui-même, Aen. IV ad f. *Nondum illi flavum Proserpina vertice crinem Abstulerat, Stygioque caput damnaverat Orco.* Cf. Hor. Od. I, 28, 19; Stat. Silv. II, 1, 147; Martial. Ep. III, 43, 4. — Il n'y avait pas à Athènes de fêtes nommées *Hecatésies* (p. 22), mais il est vrai que, chaque mois, les riches déposaient le soir dans les carrefours des mets enlevés ensuite par les pauvres (Schol. in Aristoph. Plutum 594).

Nous croyons inutile de citer d'autres erreurs de détail. Il ne serait pas difficile à M. H. de les faire disparaître dans une nouvelle édition et de produire ainsi un livre recommandable sous tous les rapports.

FABLES CHOISIES DE J. DE LA FONTAINE, *accompagnées de notes par* A. DE CLOSSET, *professeur de belles-lettres à l'école militaire, professeur de rhétorique française à l'athénée royal de Bruxelles.* Bruxelles, Victor Devaux 1867. 1 vol. in-12 de pp. XX-607.

La *Revue pédagogique* a publié il y a quelques années différents travaux littéraires de M. Van Hollebeke, sur les fables de La Fontaine. Ces analyses ont eu un succès constant et mérité. Mais on conçoit aisément qu'un pareil travail sur toutes les fables de La Fontaine serait presque impossible, et cependant le bon goût et la littérature réclamaient depuis longtemps une édition classique des fables du vénérable écrivain français. C'est ce qui vient d'être fait par le livre de M. de Closset, professeur à l'athénée royal de Bruxelles.

Le texte a été donné d'après l'édition de Walkenaër. Une note placée immédiatement après le titre de la fable donne l'indication des auteurs anciens qui ont traité le même sujet.

Pour ce qui concerne les notes, partie la plus importante de l'ouvrage, nous dirons avec M. de Closset qu'elles ont été calculées pour former l'esprit, le goût et le cœur des élèves.

Les notes philologiques, destinées à donner l'intelligence du texte, sont nombreuses et s'adressent comme l'ouvrage lui-même aux élèves qui ont déjà étudié les langues anciennes. Quand nous disons *s'adressent aux élèves* nous ne voulons pas dire par là que ces notes soient inutiles aux personnes instruites; au contraire, nous croyons que tout homme érudit y trouvera une source abondante de plaisirs intellectuels. Nous avons admiré surtout le choix heureux que M. de Closset a fait de morceaux tirés des anciens fabulistes français, dont les textes doivent servir à expliquer les idiomes wallons encore aujourd'hui si vivaces en Belgique.

Les notes qui servent à former le goût, sont aussi fort bien disposées. Le goût est une faculté difficile à définir d'une manière pratique. On peut en déterminer le sens en indiquant son but qui est de faire sentir les beautés des ouvrages d'esprit. Le goût ne peut guère se former que par la lecture et l'enseignement: je dirai même que la lecture vient en second lieu et que l'enseignement donné par un homme intelligent est absolument nécessaire. Lorsque le goût est une fois formé, il se nourrira de la lecture des bons ouvrages et pourra gagner immensément par la lecture de notes littéraires, qui ne sauraient être comprises sans l'initiation du professeur.

Les notes qui servent à faire ressortir la signification morale des fables de La Fontaine sont aussi heureusement rédigées, et si nous devions nous étendre sur ce sujet, nous montrerions que l'ouvrage de M. de Closset n'est en définitive que l'accomplissement d'un désir bien des fois exprimé, de voir un bon livre servir à la jeunesse et à l'âge mûr par l'attrait qu'inspirent à la fois l'auteur et le commentateur. L'exécution typographique est d'ailleurs superbe et fait honneur à la Belgique. A. M.

Nous ajouterons quelques détails au compte-rendu qui précède. En examinant avec attention les premières fables, on voit que M. de Closset a puisé beaucoup de notes dans les *Études sur La Fontaine* (Paris 1812), ouvrage anonyme, dont l'auteur est Solvet. Nous ne trouvons pas mauvais qu'il ait pris à de telles sources. Il est difficile en effet de dire du nouveau sur La Fontaine, et c'est rendre service au lecteur que de lui donner en substance ce qui a été publié dans les meilleurs commentaires.

M. de Closset nous paraît un peu sévère pour les morales de La Fontaine. Il condamne sous ce rapport la Cigale et la Fourmi, « car, dit-il, nous ne devons pas imiter la dureté de la Fourmi, » et le Corbeau et le Renard, parce que « le vice y est récompensé, » et que les enfants y apprennent à imiter le Renard. C'est aller trop loin, ce semble. Dans les fables il y a un personnage principal sur lequel portent l'attention et la morale, le reste demeure dans l'ombre. D'ailleurs est-il immoral de représenter comment l'imprévoyance s'expose aux rebuts de l'égoïsme (Nodier)? ou comment la sotte vanité est la dupe de la flatterie? Ce n'est pas là évidemment enseigner la flatterie et l'égoïsme. Ce que nous n'aimons pas, ce sont des axiomes comme celui-ci (le Vieillard et l'Ane) :

Notre ennemi, c'est notre maître :
Je vous le dis en bon françois.

La Fontaine n'y voyait pas de mal, c'est possible; mais qu'importe?

Comme style il sera toujours difficile de justifier ce vers dans le Loup et le Chien :

Et ne voudrois pas même à ce prix un trésor.

A notre avis, ce *trésor* est mauvais. *Verum ubi plura nitent in carmine, non ego paucis Offendar maculis.*

La note sur *monsieur* et *flatteur* (le Corbeau et le Renard) est peu claire. Si la rime entre ces deux mots était exacte au temps du fabuliste, pourquoi Boileau lui proposa-t-il de la changer en remplaçant *monsieur* par *chanteur ?* C'est ce que le lecteur ne verra pas.

« *Ramage* ne se dit que du chant des petits oiseaux. Langage de la flatterie (même fable). » La remarque a trop de finesse. La Fontaine a dû prendre ramage dans le sens de la racine, chant des bois, *chant.*

« *Fourvoyer* vient de *foras, via* (le Loup et le Chien). » Ou de *foris, via*,

Dans l'Enfouisseur et son Compère on lit le vers :

Il ne *trouva* que le gîte.

Il faut pour la mesure il ne *retrouva.*

Dans la fable I, 3, en tête, au lieu de « Horace, Sat. II, liv. 3, » lisez : Livre II, Sat. 3. Pour la fable I, 7, l'endroit d'Ésope n'est pas indiqué.

Principaux faits de l'histoire générale *à l'usage des élèves instituteurs, par* L. Genonceaux, *professeur à l'école normale de Bruges.* — Troisième partie. Histoire moderne. Bruges, Tanghe 1867. 1 vol. in-16 de pp. 240. Prix 1 fr. 50.

M. Genonceaux a d'abord publié en 1865 l'histoire ancienne et en 1866 l'histoire du moyen âge, simples résumés devant servir de base à l'enseignement du professeur. Aujourd'hui il termine par l'histoire moderne, pour laquelle il est entré dans plus de développements à cause de son importance et parce qu'il s'adresse à des élèves plus avancés. Quoique écrite spécialement pour les écoles normales, cette troisième partie peut, dit-il, être utilement employée dans tous les établissements où l'on enseigne l'histoire moderne. En effet elle comprend non-seulement tout le programme des écoles normales, mais encore un certain nombre de grands faits, de guerres, de règnes, dont l'exposé est nécessaire pour bien faire saisir chaque époque et la compléter.

On trouvera également, pour chaque période, des détails sur les grands artistes, littérateurs et savants qui l'ont illustrée.

La partie historique comprend six chapitres. Un sommaire placé en tête de chaque chapitre donne la physionomie de l'époque, en caractérisant les principaux personnages et les faits les plus saillants. Ce sommaire nous paraît très-utile pour empêcher l'élève de s'égarer dans le dédale des événements. Il indique également les subdivisions et le contenu des chapitres, et permet ainsi de se faire d'un coup d'œil une idée nette de l'ensemble.

Sous le rapport de l'exécution, bien que le livre trahisse une certaine rapidité dans le travail, l'auteur nous paraît avoir assez bien réussi eu égard à la difficulté de l'ouvrage. Un manuel en effet doit ressembler à une de ces vigoureuses ébauches, qui vues à distance représentent vivement l'objet. M. Genonceaux a-t-il conservé partout la proportion des faits, a-t-il toujours fortement accusé les traits

principaux, ne manque-t-il pas parfois de couleur, nous n'oserions l'affirmer; mais l'enseignement oral fera disparaître ces inconvénients, s'ils existent.

Les détails et les appréciations sont tirés de différents auteurs, Cantu, Thiers, Guizot, Villemain, Duruy, Rendu, Michelet, Van Praet et beaucoup d'autres. Il en résulte une certaine inégalité dans la manière suivant les auteurs que le récit reflète. Mais nous n'y voyons pas grand mal. Quant à la vérité même des faits, il y a une remarque à faire, remarque qui s'adresse moins à M. Genonceaux qu'aux ouvrages où il a puisé. Il y a dans l'histoire moderne un certain nombre de faits dont la fausseté a été démontrée. Or il est grand temps, ce nous semble, de mettre à profit sous ce rapport les travaux de la science. Et il ne suffit pas de présenter de tels faits avec un « dit-on, » il ne suffit pas non plus de les omettre, deux moyens qui laissent également le lecteur dans l'incertitude; mais il faut les donner en ajoutant qu'ils ne sont pas vrais. M. Édouard Fournier a publié en 1857 (Paris, Dentu) un petit livre intitulé *L'esprit dans l'histoire*, destiné à réfuter *ex professo* un certain nombre d'erreurs de ce genre. Voici quelques-unes des conclusions auxquelles aboutit cet auteur, dont rien ne nous autorise à révoquer en doute la haute impartialité. Les preuves d'ailleurs sont à l'appui. Il est faux que Louis XI ait fait placer les enfants du duc de Nemours sous l'échafaud de ce prince infortuné, et que le sang de leur père ait ruisselé sur eux. Louis XI n'a pas non plus inventé les cages prisons; il n'a pas tenté d'empoisonner son père (M. G. dit *son frère*); il n'a pas refusé toute instruction à son fils, puisque nous possédons un livre qu'il a fait composer sous ses yeux exprès pour le former. — Les trois jours d'attente et d'angoisse que passa Christophe Colomb au milieu de l'équipage menaçant auquel il avait promis la terre, se trouvent n'être qu'un gros mensonge après l'examen qu'en a fait M. de Humboldt. — François Ier n'a pas écrit à sa mère précisément « Tout est perdu fors l'honneur, » mais une lettre de vingt lignes dans laquelle est cette phrase : « De toutes choses ne m'est demouré que l'honneur et la vie qui est saulve. » Léonard de Vinci n'est pas mort à Fontainebleau entre les bras de François Ier, parce que ni l'un ni l'autre ne se trouvait ce jour-là à Fontainebleau. — Charles IX n'a pas tiré sur les Huguenots le jour de la Saint-Barthélemy. Il n'a pas donné l'ordre de les massacrer dans les provinces, et par conséquent on ne lui a pas fait toutes les courageuses réponses qui se trouvent dans les histoires. Le chancelier de l'Hospital n'est pas mort en répétant : « Périsse à jamais le souvenir de ce jour exécrable! » c'est le président de Thou qui paraît avoir appliqué à la Saint-Barthélemy ce vers de Stace (liv. V, sylv. 2) :

> Excidat illa dies aevo nec postera credant
> Saecula...

— Louis XIV n'a pas dit : « L'État, c'est moi ! » il n'a pas dit non plus : « Il n'y a plus de Pyrénées ! » L'incendie du Palatinat par Turenne est une fable. Quant au palais de Versailles avec ses dépendances, Louis XIV n'y a pas dépensé 250 millions et plus, puisque pendant les 24 années de son plus grand luxe et de ses plus grands travaux, la dépense totale pour Versailles et dépendances, St-Germain, Marly, Fontainebleau, etc. pour le canal du Languedoc, pour acquisition de tableaux et statues, pour les académies de Rome, gratifications aux savants et artistes etc. ne s'est pas élevée à 154 millions. D'après Eckard les *dépenses effec-*

tives de Louis XIV sont de 280 millions. Enfin Mme de Maintenon ne doit pas avoir pris une grande part à la révocation de l'édit de Nantes, si cette révocation était dans les projets du roi quatre ans avant que la veuve de Scarron n'eût été attachée à l'éducation des enfants de Mme de Montespan. — La fameuse séance de l'assemblée nationale dans laquelle le tiers état refuse de quitter la salle, est présentée généralement sous un faux jour. De plus Mirabeau n'a pas adressé à M. de Dreux-Brézée précisément les paroles qu'on lui attribue : « *Allez dire à votre maître* que nous sommes ici par l'ordre du peuple et que nous n'en sortirons que par la force *des baionnettes!* » mais bien celles-ci : « Nous sommes assemblés par la volonté nationale, nous n'en sortirons que par la force. »

Mais, dira-t-on, ces mots, ces anecdotes sont dans le caractère des personnages; il n'y a pas d'inconvénient à les laisser dans l'histoire. » L'argument n'est pas sérieux. Sans doute ces traits sont dans le caractère, puisqu'on s'en est servi pour le former; mais s'ils disparaissaient, le caractère resterait-il encore le même?

M. Genonceaux s'est efforcé dans son histoire d'être impartial. Il paraît animé sous ce rapport de la meilleure volonté, et nous n'avons rien trouvé, hormis peut-être une boutade contre Louis XIV (p. 152), qui ait trahi ses bonnes intentions.

Une partie qui nous semble laisser beaucoup à désirer, ce sont les détails donnés sur les littérateurs, les artistes et les savants. Nous conseillons à l'auteur de les soumettre à une révision sévère. Que ses notices soient courtes, soit; mais qu'elles soient exactes. D'abord la Renaissance est mal comprise; elle n'est pas « le réveil de l'esprit humain » par la raison que celui-ci n'a jamais sommeillé, mais l'influence exercée par les idées de la Grèce et de Rome sur un mouvement vigoureusement accusé depuis longtemps. Ensuite la Renaissance n'a pas produit Froissart, ni les Van Eyck, ni notre illustre Memling, qui sont sortis directement, ainsi qu'une foule de grands artistes, des fameuses ténèbres du moyen âge (phrase convenue). En revanche, Pétrarque appartient à la Renaissance quoique l'auteur semble dire le contraire. Il n'est plus permis, aujourd'hui qu'on lit Ronsard, de se borner pour ce grand poète à cette notice (p. 56) : « Ronsard, dont il n'est resté que quelques vers heureux, » ni de dire que « la *Henriade* est le seul poème épique que possède la langue française, » depuis que l'Europe publie nos véritables épopées, bien autrement intéressantes que l'épopée artificielle de Voltaire. Nous voudrions aussi examiner si Froissart appartient au XVe siècle, et s'il a écrit l'histoire de ce siècle (p. 56), si Bossuet a été surnommé l'Aigle de Meaux simplement parce qu'il a occupé le siége épiscopal de cette ville (p. 154), si Bourdaloue a été le fondateur de l'éloquence chrétienne en France (ibid.), si Milton a dicté son poème à ses filles (p. 155), si Racine s'est retiré du théâtre seulement à cause des attaques de ses ennemis (p. 153), etc. mais tout cela nous mènerait trop loin.

Le style du manuel est simple et clair. Nous avons remarqué çà et là des incorrections que l'auteur fera disparaître facilement après un examen attentif.

Pour terminer, nous engageons les personnes que la chose concerne, à parcourir le livre de M. Genonceaux. L'auteur en a mis des exemplaires à la disposition des chefs d'institution et des professeurs qui désireraient l'examiner; et nous ne pouvons qu'approuver une telle innovation.

Kramers, nouveau dictionnaire de poche français-néerlandais et néerlandais-français, *contenant aussi un vocabulaire géographique, une liste alphabétique des prénoms d'hommes et de femmes, et une table des verbes irréguliers.* (Le néerlandais selon les principes d'orthographe établis par les rédacteurs du Woordenboek der nederlandsche taal, MM. de Vries et te Winkel.) Nouvelle édition. Gouda, G. B. Van Goor 1866. 1 vol. de 770 pp. relié en percaline gauffrée. Prix 3 francs 60 centimes.

Voici un petit dictionnaire qui nous arrive du fond de la Hollande. Nous l'avons parcouru avec soin et examiné aussi attentivement qu'on peut examiner un livre de ce genre, et nous devons dire que, eu égard aux conditions exigées d'un dictionnaire de poche, il a fait sur nous une impression très-favorable.

L'auteur est un lexicographe fort avantageusement connu en Hollande pour sa connaissance approfondie du néerlandais et du français. C'est M. Kramers, le même qui a publié à Gouda, chez Van Goor, un grand dictionnaire français-néerlandais et néerlandais-français accueilli avec beaucoup de faveur (4 vol. in-8°, prix 40 francs). Quant au dictionnaire de poche, il en a d'abord paru deux éditions sous le pseudonyme de Jager; mais M. Kramers a mis son nom à la troisième que nous annonçons, après l'avoir revue avec le soin qui lui est habituel, améliorée en beaucoup de points et rendue conforme à la nouvelle orthographe. Toutes les conditions qui peuvent recommander un livre à l'usage des classes semblent donc se réunir ici; aussi l'ouvrage a reçu le meilleur accueil en Hollande où il est généralement employé dans les établissements d'instruction.

L'éditeur de son côté a mis tous ses soins à l'exécution typographique et à la partie matérielle du volume. Le texte est très-correct, le papier beau et solide, le caractère net, quoique un peu fin, et la reliure très-convenable. Il serait difficile de faire mieux pour le prix. Nous en avons dit assez pour engager nos lecteurs à faire connaissance avec ce petit dictionnaire.

Cours méthodique de géographie élémentaire, *à l'usage des écoles moyennes, des athénées, des colléges, des pensionnats, des écoles régimentaires, des écoles normales primaires et des écoles d'adultes, par* J. Mouzon, *professeur agrégé de l'enseignement moyen, à Louvain, et* F.-A. Mouzon, *directeur de l'école moyenne de l'État, à Bruges, auteur de plusieurs ouvrages d'enseignement.* Troisième édition. Liége, Dessain 1867. 1 vol. in-12 de 186 pp.

Nous avons rendu compte du *Cours méthodique* dans la *Revue* de 1864, quand a paru la première édition. Nos lecteurs voudront donc bien y recourir. Nous ajouterons seulement sur cette troisième édition quelques détails tirés de la préface. Les auteurs ont cru devoir refondre leur travail primitif, afin de le mettre mieux en rapport avec les programmes des établissements d'instruction moyenne de l'un et de l'autre degré. Il ont tracé leur plan de manière qu'en moins de trois années on parvienne sans peine à épuiser les programmes officiels des écoles moyennes et des classes inférieures des athénées. Ils ont ajouté à quelques chapitres des exercices faciles, agréables et variés, que l'on pourra multiplier selon les besoins des classes, et dont le but est non-seulement de fixer plus nettement la situation des lieux dans la mémoire des élèves, mais aussi de répéter et de

mieux grouper les matières déjà étudiées. Les données concernant les populations sont les plus récentes qui aient été recueillies au ministère de l'intérieur.

La guerre a l'ignorance *par* Léon Lebon. Bruxelles, Muquardt 1867. 1 broch. in-8° de pp. 83.

Dans cette brochure M. Lebon expose d'abord l'importance philosophique et l'état général de la question. Il montre ensuite les progrès qu'elle a faits chez tous les peuples civilisés. Il jette dans un troisième chapitre un coup d'œil sur l'état de la question par rapport à la Belgique et fait la part de l'initiative privée et celle de l'intervention de l'État. Cette brochure, écrite en bon style, est l'introduction d'un livre qui va paraître sous le titre de : L'instruction du peuple.

Exercices d'Algèbre, *par* F.-J. Retsin, *docteur en sciences physiques et mathématiques, professeur de mathématiques supérieures à l'athénée royal de Gand.* Deuxième partie, *troisième édition.* 1 vol. in-8° de 98 pages. Gand, Lebrun-Devigne 1867.

Nous avons déjà rendu compte de la première partie de cet ouvrage (v. liv. de la *Revue*, mai 1866); la seconde partie est conçue sensiblement dans le même esprit, avec cette différence toutefois qu'on ne rencontre pas ici ce grand nombre de divisions, de subdivisions, de paragraphes, etc., que nous avions été étonné de rencontrer dans la première partie. Dans cette seconde partie, les exercices ont été classés en quatre sections : la première comprend le calcul algébrique du second degré et se compose de 250 numéros; la seconde traite des équations du second degré et des problèmes qui s'y rapportent, elle compte un même nombre d'exercices; la troisième renferme environ 200 questions sur les équations et les trinômes du second degré, les propriétés des racines, les discussions etc.; enfin la quatrième section contient une série de questions analogues à celles que l'on pose à l'examen de gradué en lettres.

En annonçant une nouvelle édition de ce livre nous sommes heureux de constater que l'ancienne a subi des modifications importantes. Chaque question est précédée d'une des lettres A, B, C, qui indique son degré de difficulté; beaucoup d'exercices ont été ajoutés, et parmi eux nous en avons rencontré plusieurs qui ont été posés soit dans les concours généraux, soit dans les examens d'admission aux écoles spéciales. Parfois l'auteur en avertit, d'autres fois il n'en dit rien. Pourquoi aux n°s 580 et 583 ne pas dire que ces questions ont été posées au concours général, l'une en 1860 l'autre en 1866? on excite, par là, la curiosité de l'élève et la chose en valait bien la peine, car l'une d'elles n'est déjà pas si facile à traiter. Pourquoi aussi au n° 557 supprimer la seconde partie de la question? on demandait de vérifier la valeur de l'inconnue, et cette vérification était d'ailleurs nécessaire. Ces questions ont conduit l'auteur à en proposer d'autres dans le même genre, ce qui fait que cette troisième section comprend beaucoup d'exercices très-intéressants et s'adressant particulièrement aux élèves les plus intelligents de nos athénées et colléges, qui se proposent d'approfondir plus tard leurs études mathématiques. Aux deux premières sections on a aussi ajouté un certain nombre de questions très-instructives et puisées aux sources classiques. Comme elles sont toutes affectées d'un signe particulier qui permet

de les reconnaître, il n'y a pas à craindre que ces exercices ne soient pas à la portée des élèves auxquels ils sont destinés.

La quatrième section forme un questionnaire très-détaillé à l'usage des élèves qui se destinent à l'examen de gradué en lettres. Ce questionnaire est bien fait, pourtant certaines questions nous ont paru singulières. Telle est la première : Qu'est-ce que l'algèbre? L'élève devra-t-il répondre avec M. Page, professeur à l'école d'artillerie de la Fère : L'algèbre consiste simplement à intervertir l'ordre des opérations? ou avec M. Marie, répétiteur à l'école polytechnique : L'algèbre et la théorie abstraite des lois? ou avec Poinsot : L'algèbre est la science de l'ordre? etc. Nous pourrions multiplier les citations et montrer que chaque auteur admet une définition différente de l'algèbre; nous pourrions montrer également que presque toujours, quand ces définitions ne sont pas inintelligibles, elles ne permettent pas de distinguer ce qui est du ressort de l'algèbre de ce qui appartient essentiellement à l'arithmétique; mais ces considérations nous conduiraient trop loin. Nous pensons que cette question aurait pu être supprimée sans grand inconvénient et qu'on pourrait se dispenser de la poser aux candidats. En revanche il y a d'autres *définitions* que l'on pourrait demander, et que nous avons vainement cherchées dans ce recueil : ce sont celles qui se rapportent à la géométrie. On ne doit pas oublier que le questionnaire est fait pour les élèves; et, s'ils ne rencontrent pas ces questions indispensables, ils croiront naturellement qu'il est inutile de les connaître. Nous supprimerions également la 3me question : Démontrer la règle des signes de la multiplication des monômes, ou, tout au moins, nous la formulerions autrement, attendu que, pour beaucoup de professeurs, cette règle n'est pas un théorème mais une simple convention. Malgré cette légère imperfection ce questionnaire, aussi bien que les trois premières sections, sera très-avantageux aux élèves qui se préparent aux examens de gradué en lettres; nous pouvons ajouter qu'il sera également très-utile à ceux qui se destinent aux écoles spéciales du gouvernement. J. MISTER.

ESSAI CRITIQUE SUR LES PRINCIPES FONDAMENTAUX *de la* GÉOMÉTRIE ÉLÉMENTAIRE, *ou commentaire sur les XXXII premières propositions des éléments d'Euclide, par* J. HOUEL, *professeur de mathématiques pures à la faculté des sciences de Bordeaux.* 1 vol. in-8° de 88 pp. Paris, Gauthier-Villars 1867. Prix 2 fr. 50.

Il semblerait, d'après les travaux récents des géomètres, que les théories mathématiques soient comme les modes et que, comme elles, elles doivent se reproduire inévitablement. C'est ainsi que les vieilles méthodes grecques, qui étaient depuis longtemps tombées en désuétude, commencent à retrouver quelque faveur chez un grand nombre de savants, particulièrement en Angleterre et en Allemagne. L'abandon dans lequel elles étaient tombées, malgré la beauté de leurs démonstrations, n'a pas lieu de surprendre. Vers le commencement du 17me siècle Cardan, Viète et par dessus tout Descartes élargirent considérablement le champ de la science en appliquant le raisonnement algébrique aux problèmes de géométrie. Cette nouvelle méthode rendait simple et facile la solution d'un grand nombre de questions qu'il aurait été impossible d'aborder par la géométrie pure. Elle permettait aussi d'arriver à des résultats généraux sans grand

travail et pour ainsi dire sans démonstration. Malgré l'admiration qu'on éprouve pour cette géométrie et celle de Newton, on doit reconnaître que jusqu'à ces derniers temps, les écrits qui ont été publiés sur cette matière ont eu principalement pour effet le développement de la partie philosophique de la science, tandis que la géométrie algébrique a été comparativement négligée et que la géométrie pure n'a fait que peu de progrès. Exclue de presque toutes les universités, nous ne parlons pas de la Sorbonne, cette géométrie a trouvé un refuge salutaire au collége de la Ste-Trinité, à Dublin. M. Townsend, professeur à cette université, vient de publier le résultat de ses travaux, et son livre (1) est des plus remarquables. Ce traité n'est qu'un des nombreux ouvrages qui ont été écrits sur ce sujet par les professeurs de cette université, en tête desquels se trouvent MM. Townsend et Salmon, ouvrages qui restent inconnus chez nous, parce qu'ils n'ont pas encore eu l'honneur de la traduction.

M. Houël s'est justement ému de l'oubli dans lequel les méthodes grecques sont tombées en France, et l'essai qu'il publie aujourd'hui, d'après les travaux d'un géomètre allemand, M. Grunert, n'est qu'une protestation contre les tendances fâcheuses qui continuent à prévaloir dans la rédaction des ouvrages de géométrie élémentaire. M. Duhamel a fait entendre, il n'y a pas longtemps, une protestation analogue en conseillant de revenir aux éléments d'Euclide. Si, comme il n'y a pas lieu d'en douter, les commencements de la géométrie ont besoin d'être révisés et refondus, nous croyons que cette question est assez importante pour attirer l'attention sérieuse de tous ceux qui n'admettent pas qu'en géométrie plus qu'ailleurs, les moyens sont indifférents lorsque le but est atteint. Ceux de nos lecteurs qui n'ont pas à leur disposition l'admirable traité d'Euclide (dont ils ignorent peut-être l'existence), feront bien de lire l'essai que nous annonçons aujourd'hui; ils reconnaîtront par eux-mêmes avec quel faux appareil de rigueur on établit parfois les premiers théorèmes de la géométrie, qui se seraient aussi bien passés de démonstration ; ils verront en quoi pèchent les idées qui ont servi de base aux éléments de Legendre, et qui dominent encore dans la plupart des traités modernes auxquels celui de Legendre a servi de type ; en un mot, ils pourront constater qu'il en est de certaines démonstrations comme de ces appareils ingénieux au moyen desquels on espère réaliser le mouvement perpétuel : il s'en faut de bien peu que l'appareil ne marche, mais il ne marche pas. — Si ces idées sont reconnues fausses, nous aimons à croire que le bon sens l'emportera sur le préjugé et qu'on ne tardera pas à les faire disparaître. J. M.

Traité d'Algèbre, *à l'usage des candidats aux écoles, du gouvernement, par* H. Laurent, *répétiteur d'analyse à l'école polytechnique.* 1 vol. in-8° de 520 pp. Paris, Gauthier-Villars 1867. Prix 7 fr. 50.

Comme le demandait Pascal, l'auteur s'est donné pour mission de prouver toutes les propositions un peu obscures en n'employant à leur preuve que des axiomes très-évidents ou des propositions déjà démontrées. Il développe le programme des connaissances exigées pour l'admission aux écoles du gouvernement sans suivre cependant ce programme à la lettre et il donne quelque extension

(1) *Chapters on the modern geometry on the point, line and circle;* by the Rev. Townsend, M. A. 2 vol. Dublin 1863 and 1865.

aux théories qui lui paraissent les plus intéressantes. Il s'est attaché dès le début à montrer le rôle et l'importance du signe qui précède un nombre; la quantité positive et la quantité négative ne sont pour lui que les termes d'un polynôme et il ne donne que beaucoup plus loin l'interprétation des signes. Après la division l'auteur développe les propriétés élémentaires des polynômes entiers. C'est une innovation assez heureuse. L'identification des polynômes joue en effet un rôle si important dans l'analyse, que c'est vraiment attendre trop longtemps que de remettre cette théorie à la fin de l'algèbre dans la partie consacrée aux équations de degré supérieur. Cette marche lui a permis de définir d'une manière précise ce que l'on entendait par le reste d'une division, et de donner une démonstration élémentaire de la formule du binôme. Au chapitre des équations du premier degré il est entré dans quelques détails au sujet des déterminants dont l'usage tend à s'introduire dans les lycées français. Le chapitre relatif à l'analyse combinatoire a été traité d'une manière complète et l'auteur a dû sortir des limites imposées par le programme. C'est ainsi qu'il a été conduit à parler des factorielles, des nombres figurés et de leurs applications à l'analyse numérique. Il en de même de la théorie des séries et de celle des fractions continues. Il n'y a rien de particulier à dire sur la théorie des équations, sinon qu'on y rencontre une démonstration simple et très-ingénieuse du théorème de Bezout sur l'élimination, démonstration extraite d'un mémoire de M. Liouville.

ACTES OFFICIELS.

Ordre de Léopold. Sont nommés officiers : MM. *Ansiaux*, professeur ordinaire à la faculté de médecine de l'université de Liége, *Chandelon*, professeur ordinaire à la faculté des sciences de l'université de Liége, *De Koninck*, professeur ordinaire à la faculté des sciences de l'université de Liége, *Gantrelle*, professeur ordinaire à la faculté de philosophie et lettres de l'université de Gand, ancien inspecteur de l'enseignement moyen.

Sont nommés chevaliers : MM. *Wyvekens*, ancien professeur de mathématiques supérieures à l'athénée de Mons, *Collard*, docteur en théologie et professeur de théologie morale au séminaire épiscopal de Namur, *Fuerison*, *Valerius*, *Dugniolle* et *Meulewaeter*, professeurs ordinaires à l'université de Gand, *Troisfontaines* et *Macors*, professeurs ordinaires à l'université de Liége, *Van Rees*, ancien professeur à la faculté des sciences de l'université de Liége, actuellement professeur émérite de l'université d'Utrecht.

— M. *de Cuyper*, professeur à la faculté des sciences de l'université de Liége, est nommé recteur de cette université, pour une période de trois ans. M. *Kupfferschlaeger*, professeur à la faculté des sciences, est nommé secrétaire du conseil académique, pour l'année scolaire 1867-1868. M. *Andries*, professeur à la faculté des sciences de l'université de Gand, est nommé recteur de cette université, pour une période de trois ans. M. *Waelbroeck*, professeur à la faculté de droit, est nommé secrétaire du conseil académique pour l'année scolaire 1867-1868.

— MM. *Kickx*, docteur en sciences naturelles, *Pauli*, ingénieur architecte et *Swarts*, docteur en sciences naturelles, sont nommés professeurs extraordinaires

à la faculté des sciences de l'université de Gand, pour y donner les cours que les arrêtés déterminent respectivement. — M. Pauli est dispensé du grade de docteur ou de licencié en sciences.

— Le cours de *mécanique analytique* à la faculté des sciences de l'université de Gand est placé dans les attributions de M. le professeur ordinaire Ch. Andries.

— La démission offerte par M. *Kekulé,* professeur ordinaire à la faculté des sciences de l'université de Gand, est acceptée.

Sont acceptées les démissions de MM. *Boudart*, professeur d'histoire et de géographie à l'athénée de Bruxelles, *Liebrecht,* professeur d'allemand à l'athénée de Liége, *Bellis,* préfet des études à l'athénée de Hasselt, *Couvez,* professeur de rhétorique française à l'athénée de Bruges, *Weyvekens,* professeur de mathématiques supérieures à l'athénée de Mons, *Carlier,* instituteur à l'école moyenne de Philippeville, tous admis à faire valoir leurs droits à la pension. M. Bellis est en outre autorisé à porter le titre de préfet des études honoraire.

Sont acceptées de même les démissions de MM. *Sanders,* professeur d'anglais à l'athénée d'Anvers, *Schinckgen,* second régent à l'école moyenne de Hal, *Stockmans,* assistant à l'école moyenne de Maeseyck, *De Donder,* assistant à l'école moyenne de Saint-Trond, *Van Lint,* premier régent à l'école moyenne de Hal, *Vandenbulcke,* deuxième instituteur dédoublant à l'école moyenne d'Ypres, *Schoonjans,* deuxième instituteur dédoublant à l'école moyenne de Turnhout.

M. *Juste* (Édouard), ancien professeur de rhétorique latine, en disponibilité, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la pension.

— Sont nommés :

A l'athénée de Bruxelles : professeur d'histoire et de géographie dans la section des humanités, en remplacement de M. Boudart, démissionnaire, M. *Du Fief,* titulaire de la même chaire dans la section professionnelle ; — professeur d'histoire et de géographie dans la section professionnelle, M. *Discailles,* titulaire de la même chaire à l'athénée de Bruges ;

A l'athénée d'Anvers : professeur de la classe préparatoire professionnelle, en remplacement de M. Nélis, qui reçoit une autre destination, M. *Stevens,* professeur de sixième latine au collége communal de Malines ;

A l'athénée de Liége : professeur de rhétorique latine, en remplacement de M. Mahutte, mis en disponibilité pour motif de santé, M. *Legrand,* professeur de rhétorique latine à l'athénée de Namur ; — professeur de rhétorique française, en remplacement de M. Passage, décédé, M. *Van Hollebeke,* professeur de rhétorique française à l'athénée de Namur ;

A l'athénée de Gand : professeur de cinquième latine, en remplacement de M. Nélissen, qui reçoit une autre destination, M. *Wyers,* professeur de la classe préparatoire dans la section des humanités ; — professeur d'allemand, en remplacement de M. Rahe, décédé, M. *Kerzmann,* professeur d'allemand à l'athénée de Namur ;

A l'athénée de Bruges : professeur de rhétorique française, en remplacement de M. Couvez, démissionnaire, M. *Gravrand,* titulaire de la même chaire à l'athénée d'Arlon ; — professeur d'histoire et de géographie, en remplacement de M. Discailles, qui reçoit une autre destination, M. *Docquier,* titulaire de la même chaire à l'athénée d'Arlon ; — professeur d'anglais, en remplacement de M. Kronenberger, qui avait été chargé de ce service à titre provisoire, M. *Schoofs,*

régent, chargé de l'enseignement de l'anglais et de l'allemand à l'école moyenne de Gosselies; — second professeur de mathématiques, section des humanités, en remplacement de M. Mister, qui reçoit une autre destination, M. *Brahy*, second professeur de mathématiques dans la section professionnelle; — second professeur de mathématiques, section professionnelle, M. *Waxweiler*, second professeur de mathématiques au collége communal de Malines;

A l'athénée de Namur : professeur de rhétorique latine, en remplacement de M. Legrand, qui reçoit une autre destination, M. *Jungers*, professeur de rhétorique latine au collége communal de Malines; — professeur de rhétorique française, en remplacement de M. Van Hollebeke, qui reçoit une autre destination, M. *Delhaize*, second professeur de français à l'athénée de Mons; — professeur d'allemand, en remplacement de M. Kerzmann, qui reçoit une autre destination, M. *Muth*, professeur suppléant d'allemand à l'athénée d'Anvers;

A l'athénée de Mons : professeur de mathématiques supérieures, en remplacement de M. Wyvekens, démissionnaire, M. *Cambier*, second professeur de mathématiques dans la section professionnelle; — second professeur de mathématiques dans la section professionnelle, M. *Charlier*, second professeur de mathématiques à l'athénée d'Arlon; — second professeur de français, en remplacement de M. Delhaize, qui reçoit une autre destination, M. *Rodberg*, professeur de troisième latine à l'athénée d'Arlon; — maître de dessin, en remplacement de M. Charles, mis en disponibilité sur sa demande, M. *Gérard*, professeur de dessin industriel à l'école des mines;

A l'athénée de Hasselt : préfet des études, en remplacement de M. Bellis, démissionnaire, M. *Nossent*, professeur de rhétorique latine; — professeur de rhétorique latine, M. *Nélissen*, professeur de cinquième latine à l'athénée de Gand; — professeur de quatrième latine, en remplacement de M. Collard, décédé, M. *Nélis*, professeur de la classe préparatoire professionnelle à l'athénée d'Anvers;

A l'athénée d'Arlon : professeur de rhétorique française, en remplacement de M. Gravrand, qui reçoit une autre destination, M. *Caprasse*, professeur de la classe préparatoire professionnelle; — professeur de la classe préparatoire professionnelle, M. *Orban*, professeur agrégé; — professeur d'histoire et de géographie, en remplacement de M. Docquier, qui reçoit une autre destination, M. *Créon*, professeur de quatrième latine, chargé du cours d'histoire, au collége communal de Huy; — second professeur de mathématiques, en remplacement de M. Charlier, qui reçoit une autre destination, M. *Lamarche*, professeur de mathématiques au collége communal d'Ath;

A l'école moyenne de Lierre : premier régent, chargé de l'enseignement des sciences, en remplacement de M. Simons, démissionnaire, M. *Louveigné*, chargé des mêmes fonctions, à titre provisoire;

A l'école moyenne de Turnhout : deuxième instituteur dédoublant, en remplacement de M. Louis, qui reçoit une autre destination, M. *Schoonjans*, assistant à l'école moyenne de Hal; — deuxième instituteur dédoublant, en remplacement de M. Schoonjans, démissionnaire, M. *Hof*, élève diplômé de l'école normale de Bruges;

A l'école moyenne de Hal : assistant, en remplacement de M. Schoonjans, qui reçoit une autre destination, M. *Schotte*, professeur agrégé; — maître de

dessin en partage à titre provisoire, en remplacement de M. Van Lint, démissionnaire, M. *Van Drooghenbroeck*, assistant dédoublant;

A l'école moyenne de Bruges : quatrième régent, en remplacement de M. Van Keirsbilck, qui reçoit une autre destination, M. *Toussaint*, troisième régent à l'école moyenne de Huy;

A l'école moyenne de Nieuport : instituteur, en remplacement de M. De Broe, démissionnaire, M. *Sobry*, professeur agrégé;

A l'école moyenne d'Ypres : deuxième instituteur dédoublant en remplacement de M. Vandenbulcke, démissionnaire, M. *Van Eenoo*, élève diplômé de l'école normale de Bruges;

A l'école moyenne d'Alost : second instituteur dédoublant, M. *Lambrecht*, chargé des mêmes fonctions à titre provisoire;

A l'école moyenne de Beaumont : instituteur, en remplacement de M. Bouillienne, qui reçoit une autre destination, M. *Louis*, deuxième instituteur dédoublant à l'école moyenne de Turnhout; — assistant, M. *Minet*, professeur agrégé;

A l'école moyenne de Braine-le-Comte : troisième régent, en remplacement de M. Chot, qui reçoit une autre destination, M. *Cogniaux*, second régent à l'école moyenne de Philippeville, nommé également maître de dessin en partage, à titre provisoire;

A l'école moyenne de Thuin : premier régent, en remplacement de M. Vigneron, mis en disponibilité, M. *Gheury*, second régent; — second régent, chargé de l'enseignement des sciences, M. *Thumas*, premier régent à l'école moyenne de Stavelot;

A l'école moyenne de Huy : troisième régent, en remplacement de M. Toussaint, qui reçoit une autre destination, M. *Degeynst*, troisième régent à l'école moyenne de Couvin;

A l'école moyenne de Limbourg : second régent, en remplacement de M. Sterck, qui reçoit une autre destination, M. *Wathelet*, premier instituteur à l'école moyenne de Dinant; — maître de gymnastique en remplacement de M. Sterck, M. *Verlaine*, assistant;

A l'école moyenne de Stavelot : premier régent, en remplacement de M. Thumas, qui reçoit une autre destination, M. *Sterck*, second régent à l'école moyenne de Limbourg: — maître de dessin, en remplacement de M. Thumas, M. *Remacle*, second régent; — maîtres de gymnastique, en partage, en remplacement de M. Remacle, MM. *Gilmont* et *Lenoir*, respectivement instituteur et assistant;

A l'école moyenne de Visé : premier instituteur, en remplacement de M. Crèvecœur, qui a reçu une autre destination, M. *Hardy*, chargé du même service à titre provisoire;

A l'école moyenne de Maeseyck : assistant, en remplacement de M. Stockmans, démissionnaire, M. *Deschacht*, professeur agrégé;

A l'école moyenne de Saint-Trond : assistant, en remplacement de M. De Donder, démissionnaire, M. *Vanaertryck*, instituteur communal à Halmael;

A l'école moyenne de Dinant : premier instituteur, en remplacement de M. Wathelet, qui reçoit une autre destination, M. *Boullienne*, instituteur à l'école moyenne de Beaumont;

A l'école moyenne de Philippeville : instituteur, en remplacement de M.

Carlier, démissionnaire, M. *Colonval*, assistant; — assistant, M. *Genonceaux*, professeur agrégé;

A l'école moyenne de Virton : premier régent, chargé de l'enseignement des sciences, en remplacement de M. Poncin, qui reçoit une autre destination, M. *Golard*, premier régent à l'école moyenne de Couvin; — second régent, en remplacement de M. Goetz, qui reçoit une autre destination, M. *Chot*, troisième régent à l'école moyenne de Braine-le-Comte;

A l'école moyenne de Couvin : directeur, en remplacement de M. Levoz, qui reçoit une autre destination, M. *Sosset*, directeur de l'école moyenne de Rochefort; — premier régent, chargé de l'enseignement des sciences, en remplacement de M. Golard, qui reçoit une autre destination, M. *Goetz*, second régent à l'école moyenne de Virton; — troisième régent, en remplacement de M. Degeynst, qui reçoit une autre destination, M. *Van Keirsbilck*, quatrième régent à l'école moyenne de Bruges;

A l'école moyenne de Rochefort : directeur, en remplacement de M. Sosset, qui reçoit une autre destination, M. *Levoz*, directeur de l'école moyenne de Couvin.

— M. *Faux*, ex-officier de l'état-major du génie, professeur de mathématiques supérieures au collége communal de Nivelles, est nommé professeur à l'école normale primaire de cette ville.

— Sont nommés inspecteurs provinciaux de l'enseignement primaire : pour la province de Flandre occidentale, en remplacement de M. le baron de T'Serclaes, décédé, M. *Tanghe*, inspecteur cantonal à Bruges; — pour la province de Liége, en remplacement de M. Ghinijonet, décédé, M. *Kleyer*, inspecteur provincial à Namur; — pour la province de Namur, en remplacement de M. Kleyer, appelé à d'autres fonctions, M. *Dony*, ancien instituteur communal, professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur, professeur à l'athénée d'Arlon.

— Les élèves de l'école normale des humanités ont passé au mois d'août dernier des examens brillants devant le jury chargé de délivrer les diplômes de professeur agrégé et d'aspirant-professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités. MM. *Orban*, Alphonse, de Chimay et *Kugener*, Jean-Antoine, de Mersch ont obtenu le premier de ces diplômes avec distinction; MM. *Blondeel*, Aimé, de Bruges, *François*, Auguste, de Bourlers, *Piters*, Armand, de Namur et *Dewael*, Joseph, de Landen, ont été proclamés aspirants-professeurs agrégés avec grande distinction.

Les élèves admis cette année à l'école normale des humanités sont MM. *Wanten*, Godefroid-Auguste, de Saint-Trond, *Frédéricq*, Paul, de Gand, et *Kaivers*, Jean-Nicolas, de Verviers.

Les élèves admis à l'école normale des sciences sont MM. *De Moor*, Jean-Frédéric, de Louvain, *Passau*, Henri-Joseph, d'Arlon, et *Pasquier*, Ernest-Louis-Joseph, de Fleurus.

— Par arrêté royal du 9 août un subside de 3,000 francs est alloué à l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours.

— Les ministres de l'intérieur et des travaux publics, considérant qu'il est utile de compléter l'enseignement donné à l'école spéciale du génie civil, en ce

qui concerne les matières relatives aux services techniques des chemins de fer, au point de vue spécial de leur exploitation, ont arrêté que ces matières feraient l'objet d'un cours nouveau portant pour intitulé : *Exploitation des chemins de fer : compléments aux cours de construction, de machines et de technologie; exploitation proprement dite.*

Ce cours aura la durée des cours actuels de l'école spéciale du génie civil et il comprendra deux leçons d'une heure par semaine; il fera partie des matières enseignées à la 3e année d'études des élèves-ingénieurs des ponts et chaussées.

Les matières comprises dans le cours précité seront, à dater du mois d'octobre 1868, exigées au troisième et dernier des examens partiels conduisant au titre d'ingénieur honoraire des ponts et chaussées. — Voir, pour le programme détaillé du cours, le *Moniteur* n° 289.

— M. le ministre de la guerre a décidé que des écoles seraient ouvertes dans tous les régiments de l'armée pour y recevoir tous les miliciens dépourvus d'instruction.

M. Van Thienen, directeur de l'école moyenne à Lierre, a trouvé une méthode pour *apprendre à lire et à écrire en quinze jours*, que le 11e régiment de ligne a mise à l'essai; elle a produit des résultats remarquables.

MM. les chefs de corps sont autorisés à envoyer à Lierre un officier intelligent, avec mission d'étudier le mécanisme de cette méthode. A leur retour dans les corps, ces officiers s'appliqueront à former un certain nombre de moniteurs qui seront ensuite employés à l'instruction.

NOUVELLES DIVERSES.

Académie de Belgique. — *Classe des lettres.* La classe maintient au concours pour le prix *Stassart* la question suivante :

« Faire l'histoire des rapports de droit public qui ont existé entre les provinces belges et l'empire d'Allemagne, depuis le dixième siècle jusqu'à l'incorporation de la Belgique dans la république française. » Voir, pour de plus amples explications, la notice insérée dans le Bulletin de la séance du 4 juillet 1864.

Le prix est *de trois mille francs.* Les mémoires devront être remis avant le 1er janvier 1869.

La classe, sur le rapport favorable des commissaires, a décidé l'impression dans la collection des mémoires in-8° d'une nouvelle œuvre littéraire de M. Loise, professeur de rhétorique francaise à l'athénée de Tournai. On se rappelle qu'au concours de 1858 l'Académie a couronné un travail de M. Loise : *De l'influence de la civilisation sur la poésie.* Ce travail primitif n'embrassait que les littératures anciennes. Depuis, il a reçu un premier complément. Aujourd'hui l'auteur présente à l'Académie un nouveau volume contenant l'historique de la littérature espagnole. « M. Loise, dit M. Polain l'un des commissaires, compte passer successivement en revue l'Angleterre, la Hollande et la Belgique, et les peuples de race slave; après quoi, il abordera l'histoire de la poésie au XIXe siècle. Nous sommes loin de la fin, comme on voit, et il faudra plusieurs volumes encore à l'auteur pour achever son œuvre, s'il la continue sur le même plan. Je l'aurais

désirée moins vaste; j'en supprimerais volontiers quelques détails, qui ne me semblent pas absolument nécessaires; mais telle qu'elle est, je ne puis y méconnaître un talent réel, une érudition abondante et variée, un style plein de vie et d'éclat.

Classe des beaux-arts. La classe a arrêté comme suit le programme du concours pour 1868 :

I. Exposer l'origine et l'organisation des maîtrises des églises dans les Pays-Bas et dans le pays de Liége. Dire quelle fut la part de ces maîtrises dans les progrès de l'art musical. Déterminer quelles furent les causes de leur prospérité et de leur décadence.

II. Apprécier Quentin Metsys comme peintre, et déterminer l'influence qu'il a exercée.

III. Faire l'histoire de la gravure des médailles, en Belgique, depuis le XVI[e] siècle jusqu'en 1794. — Cette histoire doit embrasser les territoires qui forment la Belgique actuelle, et comprendre, à la fois, la biographie des artistes et une appréciation de leurs travaux.

IV. Rechercher l'époque à laquelle l'architecture a subi, dans les Pays-Bas, l'influence italienne. Indiquer les personnages auxquels on doit attribuer cette influence et citer les œuvres des artistes.

Le prix pour la première et la deuxième question sera de *huit cents* francs; il sera de *mille* francs pour la troisième et la quatrième.

La classe inscrit, dès à présent, dans son programme de concours pour 1869, les questions suivantes; elle réserve un prix de *huit cents* francs à la première et un de *mille* francs à la seconde.

I. Apprécier Rubens comme architecte.

Les villes d'Anvers et de Bruxelles comptent diverses constructions dont on attribue les plans à Rubens. La tradition admise à cet égard est-elle authentique ou ne faut-il attribuer le style architectonique qui domine dans ces constructions qu'à l'influence exercée par les conseils, par les élèves et par les ouvrages du grand maître flamand? On demande un examen de ces deux hypothèses.

II. Faire l'histoire des ateliers de gravure qui, du commencement du XVI[e] à la fin du XVIII[e] siècle, ont existé dans la ville d'Anvers. Citer les noms et indiquer la nationalité des artistes, peintres, dessinateurs, graveurs, qui ont travaillé pour ces ateliers. Apprécier leurs ouvrages au point de vue spécial de l'art du graveur.

Rechercher quels étaient les principaux débouchés ainsi que la valeur approximative des exportations des produits de cette industrie.

— M. le baron Kervyn de Lettenhove vient de publier dans la collection des grands écrivains du pays le 1[er] volume des *Lettres et négociations de Philippe de Commines* et le tome III des *Chroniques de Froissart*.

— M. le chevalier Alfred von Arneth vient de faire paraître (Vienne 1867) le second volume de la correspondance de Joseph II avec Marie-Thérèse et le grand-duc Léopold. Ce volume, qui commence avec l'année 1773 et finit au 31 juillet 1778, se compose de cent cinquante-huit lettres de Joseph, dont quatre-vingt-huit adressées au grand-duc et soixante et dix à l'impératrice, et de soixante-cinq lettres de Marie-Thérèse à son fils : par l'importance comme par le nombre des pièces qu'il renferme, il l'emporte encore en intérêt sur le précédent. Ces lettres, sauf deux, sont écrites en français.

— Encore une importante publication pour l'histoire nationale : M. Gachard vient de faire paraître le 1[er] volume de la *Correspondance française de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme, régente et gouvernante des Pays-Bas, avec Philippe II.* Ce volume, de 700 pages in-4°, contient cent vingt-six lettres, qui commencent au 14 août 1559 et finissent au 16 décembre 1561.

— Décidément la fameuse correspondance entre Pascal et Newton présentée à l'Académie des sciences de Paris par M. Chasles et objet de tant de controverses au sein de l'Académie ainsi que dans la presse, est l'œuvre d'un faussaire. C'est une falsification sans exemple par son audace et son ampleur.

Pour les lettres de Pascal cela a été mis hors de doute par des membres de l'Académie des sciences. En effet, ce n'est pas l'écriture de Pascal ; l'encre est tantôt fraîche, tantôt jaunie artificiellement. Ensuite il y des invraisemblances au point de vue de la science. Enfin pour contrefaire le style de Pascal toute l'industrie du faussaire a échoué.

Quant aux lettres de Newton, elles ont été en Angleterre l'objet d'un examen approfondi, et les résultats ont été les mêmes.

— La *Société libre d'Émulation de Liége* vient de mettre au concours les questions suivantes :

I. Histoire nationale racontée aux enfants. — Prix fondé par la province de Liége : une médaille de 1,200 francs.

II. Exposer l'état des établissements d'instruction publique à Liége depuis Charlemagne jusqu'à nos jours. — Prix fondé par le gouvernement et par M. le comte de Mercy-Argenteau, président honoraire de la société : une médaille de 1,000 fr. (On s'occupera spécialement de l'organisation des écoles, des matières enseignées, des livres employés aux différentes époques etc. On fera connaître, en outre, les professeurs les plus distingués et les personnages qui ont directement influé sur le progrès des études.)

III. Histoire administrative de la province de Liége depuis la première invasion française. — Prix fondé par la province : une médaille de 1,000 fr.

IV. De l'état des routes dans le pays de Liége depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. — Prix fondé par la province : une médaille de 800 fr.

V. Notice historique sur les eaux potables de la ville de Liége. — Prix fondé par la ville : une médaille de 400 fr.

VI. Histoire de la musique au pays de Liége depuis les temps les plus reculés jusqu'à la création du conservatoire royal. — Prix fondé par la ville : une médaille de 500 fr.

VII. Histoire de la peinture au pays de Liége depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle. — Prix fondé par feu M. de Wandre, président de la société : une médaille de 500 fr.

VIII. Inventaire raisonné des objets d'art que renferment les monuments tant civils que religieux compris dans l'enceinte de la ville de Liége. — Prix fondé par la ville : une médaille de 400 fr.

IX. Catéchisme des grands et des petits devoirs, à l'usage des écoles primaires. — Prix fondé par M. le baron Am. de la Rousselière : une médaille de 500 fr.

X. Manuel d'économie domestique à l'usage des écoles des filles. — Prix fondé par une dame anonyme : une médaille de 300 fr.

XI. Histoire de l'industrie drapière au pays de Liége et particulièrement dans

l'arrondissement de Verviers depuis le moyen âge jusqu'à nos jours. — Prix fondé par un anonyme : une médaille de 500 fr.

XII. Faire l'historique de l'exploitation de la fabrication du zinc en Belgique (y compris le territoire neutre). — Prix fondé par M. Jules Nagelmakers : une médaille de 300 fr.

XIII. Faire l'historique de l'exploitation et de la fabrication du plomb en Belgique. — Prix fondé par la société : une médaille de 300 fr.

XIV. Éloge académique du prince Charles de Velbruck, fondateur de la société. — Prix fondé par la société : une médaille de 400 fr.

XV. Notice historique sur Auguste Delfosse, membre de la chambre des représentants. — Prix fondé par la ville : une médaille de 300 fr.

XVI. Notice historique sur Louis Jamme, bourgmestre de Liége. — Prix fondé par la ville : une médaille de 300 fr.

XVII. Frédéric Rouveroy. Sa vie et ses travaux. — Prix fondé par la société : une médaille de 300 fr.

XVIII. Musique du Loup-Garou, libretto qui a obtenu la médaille au dernier concours de la société d'Émulation. — Prix fondé par la société : une médaille de 400 fr.

XIX. Une comédie en trois actes et en prose. — Prix fondé par la société : une médaille de 300 fr.

XX. Une pièce de vers sur un sujet emprunté à l'histoire de Liége. — Prix fondé par la société : une médaille de 300 fr.

Les mémoires devront être adressés, *francs de port,* au secrétaire général de la société avant le 1[er] janvier 1870.

Nécrologie. — En Belgique : M. le baron *Jules de Saint-Genois,* professeur à l'université de Gand, membre de l'Académie de Belgique; — M. le docteur *Royer,* professeur ordinaire à la faculté de médecine de l'université de Liége; — M. *Bosquelle,* professeur de quatrième et de cinquième latine à l'école industrielle et littéraire de Verviers; — M. *Du Roi de Blicquy,* ingénieur des ponts et chaussées, à Liége; — M. *Leclerck,* professeur de mathématiques supérieures à l'athénée de Bruges.

A l'étranger : le docteur *Velpeau,* membre de l'Institut de France, à Paris; — le docteur *Rayer,* médecin ordinaire de l'empereur, ancien doyen de la faculté de médecine de Paris; — M. *Perdonnet,* directeur de l'école centrale des arts et manufactures de Paris; — M. l'abbé *Bautain,* à Viroflay; — le poète *Barthélemy,* le collaborateur de Méry, à Marseille; — le fameux docteur *Véron,* à Paris; — M. *Théophile Lavallée,* ancien professeur d'histoire et de littérature à l'école militaire de Saint-Cyr; — M. *Bopp,* le célèbre professeur de philologie à l'université de Berlin; — M. *Luckow,* professeur de chimie à l'université d'Iéna; — M. *Mittermaier,* l'éminent jurisconsulte, professeur à la faculté de droit à l'université d'Heidelberg; — M. *Schroter,* professeur de mécanique à l'école polytechnique de Zurich; — l'illustre physicien anglais *Faraday;* — Lord *Rosse,* célèbre par ses découvertes en astronomie, à Dublin; — Sir *James South,* astronome, un des plus illustres savants de l'Angleterre; — M. *Bonelli,* à qui on attribue l'invention de la télégraphie instantanée, en Italie; — M. *Elias Howe,* inventeur de la machine à coudre, aux États-Unis.

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

EN BELGIQUE.

Année 1867. 5me Livraison.

HISTOIRE ANCIENNE DES ARIENS,

D'APRÈS M. MAX DUNCKER.

HISTOIRE ANCIENNE DE L'INDE.

(Suite. Voir la livraison précédente.)

8. *Établissement du Bouddhisme.*

La théorie des Brâhmanes contenait en germe une religion nouvelle. Les dieux étaient mis par eux en-dessous des grands saints élevés à une intelligence et à une puissance surnaturelles par la force de la pénitence; les sacrifices, les purifications, toutes les cérémonies du culte n'avaient qu'une importance secondaire, la délivrance n'était atteinte que par le dépouillement de la nature, par le retour dans le Brahma; les castes, quoiqu'étant d'origine divine, ne reposaient sur aucun principe immuable, l'homme pouvait, par son propre mérite, s'élever dans les vies futures aux castes supérieures. Déjà la philosophie Sankhyâ avait nié les dieux et la révélation; il fallait donc s'attendre à voir un jour un ascète solitaire admettre ces doctrines dans un système religieux, déclarer nuls le culte extérieur et la distinction des castes et n'accorder de la valeur qu'au mérite personnel. D'un autre côté le peuple était courbé sous le joug du despotisme et du régime des castes; la mort même ne mettait pas de terme à ses maux, car elle n'était que le commencement de nouvelles vies terrestres souvent encore plus pénibles. Il désirait quitter à jamais cette existence, source de tant de douleurs; et la religion des Brâhmanes, loin de le consoler, le faisait tomber à chaque instant dans le péché, par ses prescriptions infinies, impossibles à remplir, et l'éloignait sans cesse de ce repos final auquel il aspirait de toutes ses forces. Faut-il donc s'étonner que le peuple de l'Inde se soit jeté dans les bras d'une religion compatissante, qui, sans faire cesser la série des métempsycoses, lui fournissait un moyen facile de diminuer les maux des vies terrestres et de les voir même un jour finir à jamais? Et cependant cette religion, destinée à faire tant d'adeptes, fut annoncée, chose unique dans l'histoire du monde, par un homme qui ne prétendait

avoir reçu aucune mission divine; elle n'avait ni culte, ni dieu, et promettait à ses fidèles, comme récompense suprême, non un bonheur éternel, mais le néant.

L'auteur de cette étrange religion naquit, l'an 623 a. C., dans la ville de Kapilavastou, dans les environs de la ville actuelle de Gorak-pour. Son père, Çouddhodana, de la race des Çakyas, était roi du petit royaume portant le nom de sa capitale. Selon les légendes, il reçut le nom de *Sarvarthasiddha* (Siddharta) c.-à-d. accompli en toutes choses. Élevé pour succéder à son père il mena jusqu'à sa vingt-neuvième année une vie de luxe et de plaisir, quand les spectacles successifs d'un vieillard affaissé sous le poids des ans, d'un malade incurable et d'un mort le firent un jour réfléchir sur le néant des choses humaines, sur les maux qui couvrent la terre, et le décidèrent à quitter son palais, ses femmes et son fils et à se retirer dans la solitude, pour méditer sur les souffrances des hommes et sur les moyens de les guérir. Il se nomma dès lors *Çakyamouni*, « solitaire de la race des Çakyas ». La doctrine des Brâhmanes des diverses écoles ne purent lui apprendre ni la source ni le terme des maux, l'exercice prolongé des plus sévères pénitences ne fit qu'émousser son esprit; enfin plongé, pendant une nuit silencieuse, dans les méditations les plus profondes, au pied d'un figuier, il trouva la solution du problème qu'il cherchait avec tant d'ardeur. En possession de la sagesse suprême, Çakyamouni est devenu *Bouddha*, « l'éveillé, l'éclairé. » Il parcourt, comme mendiant, tenant à la main un seau pour recevoir les aumônes, les pays de l'Inde, prêchant à tous la délivrance, et mourut enfin, à l'âge de 80 ans, après avoir recommandé à ses disciples de recueillir ses préceptes et de les enseigner au monde entier.

Bouddha était pénétré de l'idée que la terre est une vallée de larmes et que l'existence est la source de tous nos maux. Avec l'école Sanhhyâ il admet que les âmes individuelles existent de toute éternité, mais il rejette l'existence éternelle de la matière. D'après lui, il n'y avait, à l'origine, que les âmes des êtres animés, des hommes et des animaux. Ces âmes revêtent un corps, par suite du désir *(kama* ou *mara)* d'exister; le désir est donc la cause de l'existence terrestre et par conséquent du mal, il est le péché originel. En proie au désir l'âme renaît sans cesse dans des corps nouveaux, et elle ne cessera de naître que lorsqu'elle sera dépouillée de tout désir, de tout amour de l'existence, que lorsqu'on aura détruit l'âme en lui enlevant la

possibilité de désirer encore. L'homme doit donc se détacher complétement de la terre, étouffer en lui toute passion et tout désir, enfin tuer la faculté du désir, qui est l'âme elle-même. La destruction de cette faculté, c'est le *Nirvâna*, l'extinction, l'anéantissement de l'âme.

Si le Bouddha s'était borné à tirer ces conclusions de ses recherches philosophiques, il n'aurait fondé qu'une nouvelle école de philosophie, un rameau de la doctrine *sankhyâ*, mais il fit plus que méditer dans la retraite. Il fonda sur sa doctrine un système de morale de beaucoup supérieur à celui des Brâhmanes, et il le répandit dans le monde, en le prêchant, dans la langue du peuple, aux pauvres comme aux riches, et avant tout aux pauvres, aux affligés de toute nature. Il reconnaissait que le détachement complet de la terre, la renonciation à tout lien de famille et à toute propriété, était impossible à réaliser pour tout le monde; ce détachement complet peut seul il est vrai mener à la délivrance absolue, au Nirvâna; mais ceux qui n'aspiraient pas à une perfection si élevée, pouvaient au moins diminuer les maux de l'existence actuelle, abréger et améliorer les existences futures par la pratique des vertus; les malheurs de la vie présente sont en effet le châtiment d'une vie passée, et le mérite, quel qu'il soit, qu'on s'acquiert dans cette vie, sera récompensé par une vie meilleure dans une nouvelle existence. Les vertus que le Bouddha prêchait avant tout, étaient : la miséricorde et la charité, car nous diminuons les maux en nous aidant à les supporter; la chasteté, car toute passion et surtout celle de la chair est une source de troubles et de souffrances, et la patience, car on allége un mal nécessaire en le souffrant patiemment. Puis la perfection suprême n'était plus l'apanage des seuls Brâhmanes, tous sans distinction de castes et de rang, le pauvre *Tchandâla* aussi bien que le Brâhmane, étaient appelés à la vie spirituelle, source de la délivrance; il suffisait de prendre le seau et l'habit du mendiant, de faire vœu de pauvreté, de chasteté et d'obéissance.

Cette morale prêchée par un fils de roi qui avait renoncé au trône et à la richesse par dévouement pour les hommes, attira au Bouddha la masse du peuple. Dans la doctrine des Brâhmanes, le Çoudra était mis au même rang que les animaux, le Tschandala, plus bas encore, les souillait par sa présence; le Bouddha enseignait la fraternité humaine, la nullité du principe de la division des castes, il apprenait aux malheureux à supporter leurs maux avec patience en expiation de fautes passées, leur montrait le moyen de les diminuer et même de les voir finir sans retour; enfin il indiquait comme remède aux

souffrances non des disciplines corporelles, des purifications incessantes, des pénitences impossibles, mais une pratique de vertus aimables que chacun pouvait réaliser.

Après la mort du Bouddha, Kaçyapa, le premier de ses disciples, convoqua une assemblée des cinq cents principaux adhérents et l'on y recueillit les discours et les préceptes *(soutras)* du maître. La tradition, voulant faire remonter au fondateur tout le canon des écritures bouddhiques, fait rédiger à tort, dans ce concile, le corps entier de la doctrine en trois parties : la discipline *(Vinaya)*, la croyance *(Dharma)* c.-à-d. les préceptes et les discours du Bouddha et le système philosophique *(Abhidharma)*. Il ressort du reste d'une autre tradition que la discipline ne fut établie que dans un second concile en 433 a. C.

Les prêtres de la nouvelle doctrine étaient tous ceux qui avaient renoncé au monde en faisant vœu de chasteté, de pauvreté et d'obéissance. On les nommait *Bhikschous* « mendiants », ou *Çramanas* « ascètes ». Pendant la saison des pluies, depuis la nouvelle lune de juillet jusqu'à la nouvelle lune de novembre, ils vivent en communauté dans un couvent *(vihara)*; pendant le reste de l'année ils se mêlent au peuple pour l'instruire et le diriger. A l'âge de vingt ans on est admis à faire ses vœux, mais on peut entrer plus tôt dans la communauté comme novice. Le Bhikschou n'a pas de famille, il ne possède rien que son habit de mendiant et ne peut pas travailler; le jardinage même lui est interdit, car en remuant la terre il pourrait tuer des vers et il lui est défendu de donner la mort à un être vivant. Sa nourriture est exclusivement végétale et ne dépasse pas ce qui est strictement nécessaire au maintien de la vie. S'il a commis une faute, il doit la confesser à ses frères, car, selon le Bouddha, le péché ne peut être expié que par le repentir, dont l'aveu est la preuve et la confirmation. Les vœux ne lient pas pour toute la vie, il est loisible au Bhikschou de rentrer dans le monde. Parmi les Bhikschous, les anciens *(Sthaviras)* occupent le premier rang, un d'entre eux est supérieur du couvent; on lui doit obéissance, mais l'autorité réside moins en lui que dans l'assemblée *(sangha)*, la communauté elle-même; c'est elle qui, sous la présidence du Sthavira prononce l'admission et l'exclusion. Il y a des couvents de femmes aussi bien que d'hommes.

La religion fondée par le Bouddha ne reconnaissait pas de dieu; l'homme peut, selon lui, arriver par ses propres forces à la vertu et

à la sainteté suprêmes. Mais les préceptes seuls suffisaient-ils pour atteindre cet idéal? ne fallait-il pas montrer, par un exemple vivant, qu'il n'était pas au-dessus du pouvoir humain? Cet exemple était le Bouddha, c'était le modèle auquel tous, prêtres et laïques, devaient conformer leur conduite. La vénération qu'on porta à sa mémoire se changea peu à peu en culte, et le Bouddha devint le dieu de ses fidèles, ou il prit du moins, dans cette religion de l'anthropolâtrie, la place de la divinité. Malgré l'aversion des Brâhmanes pour les corps, aversion qui faisait jeter à l'eau les cendres et les ossements épargnés par le bûcher, malgré le mépris que le Bouddha lui-même et ses disciples professaient pour l'enveloppe matérielle de l'âme, on rendit un culte aux cendres du maître comme à de précieuses reliques, seuls restes de celui qui s'était éteint pour ne plus revivre. On entoura du même respect tout ce qui lui avait appartenu et les lieux qu'il avait consacrés par sa présence. Bientôt aussi on reproduisit l'image du Bouddha et non-seulement on attribua à l'homme qui avait nié toute existence surnaturelle, le don de faire des miracles, mais on étendit cette faculté à ses images. Il se montra ainsi une fois de plus que l'homme a besoin de la divinité, et que lorsqu'il ne peut adorer le dieu véritable, il se crée des dieux pour leur adresser ses hommages. Aussi ce n'étaient pas seulement des hymnes de reconnaissance qu'on chantait devant les restes ou les images du Bouddha, on invoquait sa protection par des prières, et actuellement il n'y a même aucune religion dans laquelle la prière soit dite aussi fréquemment et d'une manière aussi mécanique que dans cette religion de l'humanité, qui logiquement devait en être dépourvue.

L'inconséquence qui fit attribuer des forces surnaturelles au Bouddha et lui valut les honneurs divins, porta aussi les bouddhistes à admettre, dans leur système religieux, les dieux et les génies du Brâhmanisme. Seulement ces dieux sont subordonnés au Bouddha, ils ne servent guère qu'à lui faire cortége, à augmenter sa gloire et ne reçoivent aucun culte. On revint aussi à la croyance du ciel et de l'enfer : le mont Merou forme le centre de la terre; sous cette montagne se trouve l'enfer dans les plus profonds abimes; sur le sommet du mont, Indra trône avec les trente-trois dieux de la lumière. Ces dieux sont encore soumis au désir et peuvent descendre, dans des naissances futures, l'échelle des êtres. Au-dessus du ciel de *Kama* ou *Mara*, le dieu du désir, sont placés les quatre ciels supérieurs, dans lesquels entrent les âmes que le désir ne domine plus; le dernier

reçoit ceux qui ont atteint le *Nirvâna*. Par une nouvelle inconséquence on attribua ainsi une certaine existence, dans le ciel suprême, à ceux qui avaient détruit la racine même de l'existence.

9. *Réaction des Brâhmanes.*

Les doctrines du Bouddhisme ne pouvaient manquer de réagir sur la religion brâhmanique et d'y causer de notables tranformations. On reconnaît ces changements en comparant les notions sur l'Inde que nous ont laissées les Grecs, qui visitèrent le pays à la fin du IVe siècle a. C., et les relations des anciens soutras sur le temps où le Bouddha fit son apparition.

Le dieu abstrait des Brâhmanes n'avait jamais été agréé par le peuple. qui ne pouvait adorer un être impersonnel, une idée. Aussi déjà avant le Bouddha le peuple avait élevé au rang de divinités suprêmes, d'anciens dieux vêdiques, dont il croyait l'influence plus puissante et qui répondaient mieux aux besoins de son cœur. Sur la côte de Surashtra (Guzarate), et dans les vallées de l'Himâlaya occidental, le hurlement sauvage de l'ouragan des tropiques est suivi de fortes pluies, qui donnent une vie nouvelle aux champs et aux prés. Le peuple regardait ces phénomènes comme un bienfait du dieu des vents, *Roudra* « le hurleur », un des principaux auxiliaires de l'Indra vêdique dans sa lutte contre les démons qui enlèvent les eaux du ciel. Aussi fut-il adoré, dans ces contrées, sous le nom de *Çiva*, le dieu de la croissance, et il y devint le dieu suprême. Dans la vallée du Gange la fécondité dépendait des inondations périodiques du fleuve; on croyait y voir l'œuvre de *Vischnou*, le dieu qui règle le temps et les saisons; on adora donc ce dieu sur les bords du Gange, de préférence à toute autre divinité.

En présence des progrès du Bouddhisme, les Brâhmanes du pays du Gange, loin de résister à ce culte, admirent Vischnou dans le cercle de leurs dieux et lui accordèrent même la seconde place, en le mettant immédiatement après Brahmâ; celui-ci, comme jadis, reste à l'arrière-plan : il a créé le monde, mais Vischnou le maintient et le gouverne, c'est lui qui est en rapport avec les hommes. On n'exclut pas non plus Roudra-Çiva, mais le rôle attribué à Vischnou ne permit plus de lui conserver son caractère de dieu bienfaiteur et fécondant; la violence du vent qu'il personnifiait d'abord, le fit considérer comme un dieu destructeur portant sur la terre les combats et la mort.

Afin de montrer que les dieux brâhmaniques n'étaient pas inférieurs

en miséricorde au fondateur du bouddhisme, les Brâhmanes enseignèrent que Vischnou, la providence des hommes, descendait du ciel sur la terre, en s'incarnant dans un corps humain, chaque fois que les maux, le crime ou le péché menaçaient de tout envahir, et afin de prouver l'existence de ces incarnations *(avataras)* par des faits, ils transformèrent les héros de l'épopée Râma et Krischna en apparitions de Vischnou. Les Grecs, qui entrèrent dans l'Inde à la suite d'Alexandre le Grand, crurent reconnaître dans Çiva leur dieu Dionysos, dans Vischnou le demi-dieu Hercule. Or comme ils disent qu'Hercule était le dieu principal de la plaine, Dionysos celui des montagnes, il faut croire qu'au IV[e] siècle, le culte de Çiva et de Vischnou avait déjà pris une grande extension.

Mais il ne suffisait pas aux Bráhmanes d'avoir donné satisfaction aux sentiments religieux du peuple, il fallait détruire l'influence de la métaphysique des Bouddhistes par un système orthodoxe analogue. L'existence des âmes individuelles, à laquelle Kapila et le Bouddha attachaient tant d'importance, était-elle incompatible avec la notion de l'âme du monde, et la mort sans nouvelle naissance, la fin suprême du Bouddhisme, ne pouvait-elle être atteinte par l'observation des préceptes brâhmaniques? Pour résoudre ces questions, il se forma, au IV[e] siècle a. C., un nouveau système de philosophie, le *Yoga*, dont un exposé en vers est entré, postérieurement (pas avant le III[e] siècle), comme épisode, dans le Mahâbhârata, sous le titre de *Bhagavadgita* ou « le chant du bienheureux. » Vischnou, qui, sous la forme de Krischna, conduit lui-même le char du héros Ardschouna, lui expose la nature et la destinée des âmes. D'après cette théorie les âmes individuelles ont une existence propre, tout en faisant partie de l'âme du monde, qui se divise dans tous les êtres sans se fractionner. Afin de faire comprendre sa pensée par une image sensible, Vischnou apparaît au héros dans sa forme réelle, avec un corps immense, réunissant en lui tous les êtres. La matière n'est pas le produit d'une illusion, comme dans le Vêdanta, elle est proclamée éternelle. Pour le retour de l'âme dans le Brahma on n'exige plus la destruction du corps, la contemplation *(Yoga)* suffit; ce retour est nommé *Nirvâna*, l'exstinction du moi, et il est spécifié qu'après cette exstinction aucune nouvelle naissance n'est plus à craindre.

A cela se bornèrent les concessions faites par les Brâhmanes aux idées nouvelles. Les autres doctrines du Brâhmanisme n'éprouvèrent pas le moindre changement : le régime des castes fut maintenu dans

toute sa rigueur, les cérémonies du culte devinrent même plus compliquées que jamais et les pénitences plus sévères. Les Hindous faisaient de fréquents pèlerinages à certains endroits du Gange dont les eaux avaient pour eux une vertu purificatrice; on commence à terminer sa vie dans les flots sacrés en expiation de ses fautes. Tandis que la loi de Manou se contente de recommander à la veuve de ne pas contracter un second mariage et de vivre sous la tutelle de son fils aîné, et à défaut de fils sous celle du plus proche parent de son mari défunt, on voit s'établir maintenant le plus cruel usage : la femme se dévoue pour les péchés du mari en se livrant, sur le corps, aux flammes du bûcher; cette mort volontaire efface toutes les fautes de l'époux et fait seule entrer la femme avec son mari dans un monde meilleur. Les rites des sacrifices se multiplient au point de rendre plusieurs d'entre eux impossibles. Rien de plus curieux sous ce rapport que le sacrifice du cheval, sacrifice donnant, selon les prêtres, au roi qui l'accomplit dans toutes les conditions, le pouvoir sur toute la terre. Avant d'y procéder, on sacrifie d'abord pendant six mois à Indra, en augmentant tous les jours le nombre des sacrifices, qui sont portés à 360 dans le dernier mois. Yama reçoit ensuite, pendant quatre mois, mille offrandes par jour et l'on sacrifie, pendant cinq autres mois à Varouna. Ce temps étant écoulé, on cherche une jument pleine et on la purifie tous les jours jusqu'à ce qu'elle ait mis bas. Si le poulain est un entier et porte certains signes, on lui laisse prendre sa course du côté du nord, et l'on envoie une troupe de cavaliers à sa suite. Ceux-ci doivent lui ouvrir le passage, dans le cas où il serait arrêté par des ennemis, mais ne peuvent en rien diriger ou guider sa course. Si le cheval ne revient pas au bout de l'année, il faut recommencer toutes les cérémonies; s'il revient, on institue de nouvelles purifications et des sacrifices de grande dimension, jusqu'à ce qu'enfin le cheval lui-même est offert en holocauste.

10. *L'empire de Magaddha et l'Inde jusqu'au temps du roi Açoka.*

Dans la première moitié du VIe siècle la civilisation arienne était répandue depuis le Pendschab jusqu'à l'embouchure du Gange et sur la presqu'île de Guzarate (Surashtra). De là elle s'étendit, vers le sud, sur la côte de Malabar, en même temps que des colonies partirent des embouchures du Gange vers la côte de Coromandel et y établirent le régime brâhmanique. L'ancienne population, qui ne se

soumit pas à ce régime, obtint, sur la côte de Coromandel, une condition encore plus mauvaise que celle des Tschandalas sur les bords du Gange, et est encore aujourd'hui, sous le nom de *Parias*, l'objet du plus grand mépris et de la plus grande oppression : le Brâhmane peut tuer impunément le Paria qui ose franchir le seuil de sa demeure. Des habitants de Guzarate se fixèrent vers l'an 500 sur l'île de Lanka (Ceylan). Mais tandis que les côtes du Dekhan s'ouvrirent à la civilisation arienne, l'intérieur de la presqu'île conserva son ancien état barbare. La race nègre des Gondas occupe encore de nos jours ce pays montagneux avec son ancienne langue et ses mœurs sauvages; quelques-uns même d'entre eux pratiquent encore la coutume rapportée par Hérodote (III 38, 99) de manger leurs parents affaiblis par l'âge.

Les Aryas des bords de l'Indus étaient restés étrangers à la religion et au régime politique que les Brâhmanes avaient établis sur les bords du Gange; aussi les Brâhmanes n'avaient-ils que du mépris pour leur ancienne patrie, où ne régnait pas l'ordre des castes, où des tribus vivaient sans caste de prêtres et sans rois. Sur la rive droite de l'Indus habitaient les Daradas, les Açvakas, les Gandharas, les noirs Çoudras, tous soumis aux Perses; les Abhiras occupaient le delta du fleuve. A l'est de l'Indus on rencontrait le royaume de Kaçmira, où l'on rendait un culte aux serpents, celui des Kekayas, le royaume de Takschaçila nommé ainsi d'après sa capitale, soumis au régime brâhmanique, et un État gouverné par des princes de la race des Pourous. Les Grecs du temps d'Alexandre donnent au roi de Takschaçila le nom de Taxilès, à celui de la race des Pourous, le nom de Poros. Au delà de ces États il n'y avait plus de royaumes, des tribus y vivaient sous l'autorité de chefs ou de patriarches; c'étaient les Indiens libres, comme disaient les Grecs.

Dans le pays du Gange il y avait plusieurs royaumes, sur l'histoire desquels nous n'avons presque aucun renseignement : les Brâhmanes exclusivement occupés des choses célestes, vivant dans un monde de rêves et de poésie, ont négligé d'écrire l'histoire de la terre. Depuis l'apparition du Bouddhisme on est mieux instruit, du moins pour l'histoire du royaume qui accorda sa protection à la nouvelle doctrine, de l'empire de Magaddha, le plus puissant État sur les bords du Gange. Le roi qui gouvernait ce pays à la mort du Bouddha et sous le règne duquel fut réuni le premier concile, se nommait *Adschataçatra* (551-519 a. C.). Kalaçoka (453-425), un de ses successeurs, fit bâtir

une nouvelle capitale, qui reçut le nom de *Patalipoutra* « fils de la fleur à trompette », le Palibothra de Mégasthène, qui en a donné une description. Sous son règne se tint le concile des Bouddhistes en 433 a. C. Ses fils furent détrônés en 403 par un usurpateur du nom de *Nanda*, dont la dynastie occupa quelque temps le trône de Magaddha. Un homme de basse extraction, un barbier nommé *Sounanda* ou *Indradatta*, parvint à la renverser et à laisser le trône à son fils *Dhanananda* « le riche Nanda », auquel les Brâhmanes donnent le nom de *Hiranyagoupta* « protégé par l'or » (340-315). Les Grecs nomment ce roi Xandramès ou Agramès, et son empire, celui des Prasiens, c.-à-d. des Pratschyas « les Orientaux », ou des Gangarides. Ils représentent Xandramès comme étant puissant par les armes mais méprisé par ses sujets (Diodore 17, 93. Curtius 9, 2. Plutarque Alex. 62). Sous son règne Alexandre passa l'Indus et pénétra jusqu'au désert qui sépare le pays de l'Indus de celui du Gange. A son départ (325) il laissa leurs États au roi de Takshaçila et au descendant des Pourous, et établit des Grecs comme satrapes de l'Inde supérieure et de l'Inde inférieure. Mais dix ans après, un guerrier indigène du nom de *Tschandragoupta* « protégé par la lune » (chez les Grecs Sandrokottos) souleva le peuple contre les étrangers et se fit reconnaître lui-même comme roi de tout le Pendschab (Justin 15, 4). Maître de la partie occidentale de l'Inde, Tschandragoupta se tourna vers l'Orient; le riche Nanda ne put lui résister et l'Inde entière fut réunie pour la première fois sous un même sceptre. Seleucus, le fils d'Antiochus, qui réussit à dominer depuis Babylone sur tout le plateau de l'Iran, attaqua le roi de l'Inde en 305; il fut vaincu et dut conclure un traité d'alliance avec Tschandragoupta. Mégasthène se rendit comme ambassadeur à Palibothra, la capitale du royaume.

Tschandragoupta eut pour successeur en 291 son fils *Vindousara*, nommé par les Grecs, d'après un titre honorifique, *Amitrochates*, c.-à-d. *Amitraghata* « le tueur des ennemis ». En 263 *Açoka*, le fils de Vindousara, monta sur le trône, qu'il occupa pendant un règne florissant de trente-sept ans. Converti au Bouddhisme ce prince mit tous ses soins à propager et à faire observer les préceptes de la nouvelle religion. Il renonça avec toute sa cour aux plaisirs de la chasse et à l'usage de la viande, fit construire partout des hôpitaux pour les hommes et même pour les animaux infirmes, planta les routes d'arbres fruitiers pour le soulagement des voyageurs, adoucit les châtiments et chercha, selon les inscriptions, à empêcher la trans-

gression des lois par la persuasion plutôt que par des peines sévères. Dans les réunions quinquennales tenues dans toutes les parties du royaume on prêchait la morale du Bouddha et entendait la confession des fidèles. Un grand concile, le troisième dans l'ordre des temps, exclut de l'église bouddhique les sectes dissidentes et fixa le canon des Écritures : une inscription trouvée dans les environs de Delhi, nous a conservé le discours adressé par le roi à cette assemblée. Des missionnaires furent envoyés à l'étranger pour porter la religion du Bouddha au delà des frontières de l'Inde; ils convertirent entre autres l'État de Kashmir et l'île de Ceylan. Mais malgré cet ardent prosélytisme, Açoka, conformément à l'esprit conciliant de sa religion, exerça la plus grande tolérance en faveur du Brâhmanisme; loin d'opprimer les Brâhmanes, il les chargeait de présents aussi bien que les Bhikschous. Une de ses inscriptions porte entre autres : « On doit honorer sa propre religion, et l'on ne peut insulter celle des autres. La concorde seule est utile. Puissent les fidèles de toutes croyances être riches en sagesse et heureux par la vertu ! »

C'est également au zèle religieux du roi Açoka que l'Inde doit son architecture. Il donna de plus grandes dimensions aux bâtiments destinés à conserver les reliques du Bouddha et de ses premiers disciples; ces bâtiments, d'abord de simples tertres et nommés à cause de cela *stoupas* « élévations », devinrent des tours hautes et massives terminées en coupole et surmontées d'un parasol; on raconte qu'Açoka fit partager les reliques du Bouddha en 84,000 parties et qu'il éleva autant de *stoupas* pour les garder. Il ne montra pas moins de zèle à construire des *monuments (tschaityas)*, dans les endroits fréquentés par le Bouddha. Enfin le nombre des couvents *(viharas)* qu'il fit bâtir dans le pays de Magaddha, fut si considérable, que le pays en fut nommé et se nomme encore aujourd'hui *Vihara* (Behar). Les plus anciens monuments de l'Inde qui nous soient parvenus sont du roi Açoka : ce sont les colonnes sur lesquelles il faisait graver ses édits. Les constructions et les images des Bouddhistes ne furent pas sans influence sur les Brâhmanes et engagèrent ceux-ci à représenter également leurs dieux sous des formes sensibles et à construire des temples dans les grottes.

Le Bouddhisme, devenu sous Açoka la religion de l'État, aurait peut-être, malgré ses dogmes absurdes, régénéré l'Inde par le pureté de sa morale et l'abolition en principe du régime des castes. Mais un sort plus rigoureux lui était réservé. Le Brâhmanisme triompha de

nouveau; les Bouddhistes furent expulsés en masse par le fer et la flamme dans les IVe et Ve siècles de notre ère, et le pays fut replongé, pour ne plus se relever, dans le régime abrutissant des castes et du despotisme.

II. HISTOIRE DE L'IRAN.

1. *Le pays et ses habitants.*

Entre la vallée de l'Indus et le bassin de l'Euphrate et du Tigre, s'élève le plateau de l'Iran borné au sud par l'Océan, au nord par la mer Caspienne et les steppes de l'Oxus. Le climat de ce pays est généralement tempéré, à cause de l'élévation du sol; depuis le mois de mai jusqu'au mois de septembre l'atmosphère n'est troublée par aucun nuage, le ciel pur et serein permet de distinguer clairement toute la vallée et les contours des montagnes, l'éclat des étoiles pendant la nuit remplace presque la lumière du jour. Cependant on y rencontre des changements fort subits de température; de montagnes froides toujours couvertes de glace, on descend souvent dans des plaines brûlantes; au nord les habitants doivent lutter contre des hivers rigoureux, des avalanches de neige et des vents glaciaux; au sud l'air est souvent rempli du sable fin du désert, élevé en tourbillons par les vents brûlants du midi.

Le plateau de l'Iran était occupé par de nombreuses tribus. Les Mèdes et les Perses habitaient dans les belles vallées du coteau occidental; à l'est des Perses, les Carmanes occupaient les bords du golfe Persique, dans un pays fertile au midi, mais stérile au nord, où commence le grand désert salé qui remplit le centre de l'Iran. A l'est de la Carmanie la côte n'est occupée que par de pauvres pêcheurs bâtissant leurs cabanes de coquilles et d'arêtes de baleines; au-dessus de ces ichthyophages habitait un peuple nomade peu nombreux, auquel Strabon et les historiens d'Alexandre donnent le nom de Gédrosiens, qu'Hérodote nomme Sattagydes et les inscriptions de Darius, Thataghus. Au nord du plateau on rencontre, comme voisins des Mèdes, les Parthes (Parthava dans les inscriptions); leur pays est stérile au sud, mais au nord, sur le coteau qui descend vers la mer Caspienne et dans l'Hyrcanie (le Vehrkana du Zendavesta), la fertilité est si grande, que le blé renaît sans culture des graines tombées par hasard sur le sol (Strabon p. 508 C. a. f.); mais cette terre privilégiée a fréquemment à souffrir de tremblements de terre, de violents ouragans, d'inondations et de fièvres. A côté des Parthes et des Hyrca-

niens, dans le Hérat actuel, habitaient les Areiens, nommés dans les inscriptions Haraiya, c.-à.d. riches en eau. Ils étaient bornés au nord par la Margiane, pays riche et bien peuplé dans la partie arrosée par le Margus et ses affluents, mais se terminant dans le désert de l'Oxus. A l'extrémité nord-est de l'Iran, dans une contrée saine et fertile, habitaient les Bactriens; les Sogdianes, tribu du même sang, étaient les voisins septentrionaux des Bactriens, en dehors des limites de l'Iran. Au centre du pays, les parties fertiles du désert étaient occupées par trois peuples : les Sagartiens, tribu nomade, les Sarangiens (dans les inscriptions, Zaraka « riverains du lac »), habitant sur les bords du lac Areius, dans le pays que le Zendavesta nomme le brillant Haetumat et qui, conquis au IIe siècle a. C. par les Saces, reçut ensuite le nom de Sakasene, aujourd'hui Sedschestan, et les Arachotes (Harahvaiti « riches en eau »), nommés par Hérodote Pactyens.

Tous ces peuples avaient à peu près les mêmes usages et la même langue; ils portent dans les inscriptions de Darius le nom commun de *Ariya;* le Zendavesta les nomme *Airya* et le pays, *Airyana,* mot qui déjà dans les inscriptions des premiers Sassanides apparaît transformé en *Iran*. Ce nom ne diffère pas de celui d'*Arya* porté par les peuples de l'Inde, et du reste la langue et la religion des habitants de l'Iran offrent des analogies si nombreuses avec le sanscrit et la religion hindoue qu'on ne peut douter que tous les Ariens n'aient formé un jour une même nation. Ils occupaient probablement ensemble la contrée où l'Oxus prend sa source, les uns descendirent de là dans la vallée des sept fleuves, les autres se répandirent sur le plateau de l'Iran. D'après l'historien de Babylone, Berosus, les tribus ariennes occupaient ce plateau déjà en 2425 a. C., car il rapporte que les Mèdes firent la conquête de Babylone et donnèrent huit rois à ce pays depuis 2425 jusqu'à 2191 a. C. Ce fait ne mérite peut-être pas grande croyance, mais on ne peut refuser d'ajouter foi aux récits qui font conquérir l'Iran tout entier par les Assyriens vers l'an 1250. On n'a trouvé jusqu'ici aucun indice qui pût faire admettre l'existence d'une population antérieure aux Aryas dans le pays d'Iran.

Aujourd'hui encore l'Iran est habité, pour la plus grande partie, par les descendants des Aryas; l'ancienne langue a subi de grandes modifications mais ne s'est pas perdue entièrement. Lorsque les Séleucides, les rois de Syrie, firent la conquête de l'Iran, de nombreux éléments araméens entrèrent dans la langue et transformèrent vers

l'an 300 a. C. l'ancien perse, connu par les inscriptions des Achéménides, dans l'ancien perse moyen, nommé *Pehlvi* ou *Houzwaresh*. On parla le pehlvi dans l'Iran occidental, sous les Séleucides et les Arsacides. Dans l'Iran oriental au contraire la langue était restée pure d'éléments étrangers et l'on continuait à se servir du *zend* ou ancien bactrien, dans lequel étaient écrits les livres sacrés. Aussi lorsque les Sassanides, qui s'étaient présentés comme restaurateurs de l'ancienne nationalité, eurent étendu leur domination sur l'Iran oriental, et eurent remis les livres sacrés en honneur dans tout le pays, la langue de l'Est réagit sur celle de l'Ouest, les éléments sémitiques du pehlvi durent céder petit à petit et ainsi se forma vers le VI[e] siècle de notre ère le *Parsi* ou le *Pazend*, le nouveau perse moyen. Mais après une existence de plus de quatre siècles, le royaume des Sassanides tomba sous le joug des Arabes. Des formes sémitiques pénétrèrent de nouveau dans la langue, et l'Islamisme remplaça l'ancienne croyance. La réaction qui suivit, sauva la nationalité et la langue mais ne put rétablir la religion. Cette réaction partait du Sedschestan, où se produisirent les grands poëmes de Firdousi (940 à 1020), renouvelant les traditions nationales et la gloire des anciens héros de l'Iran. La langue de Firdousi est le perse nouveau, langue pure d'abord, mais qui ressentit plus tard l'influence arabe.

2. *Les livres sacrés de l'Iran.*

Un grand nombre de fidèles de l'ancienne religion perse s'étaient sauvés, lors de l'invasion arabe, dans les montagnes de Carmanie; forcés de quitter cet asyle, ils se réfugièrent dans l'île d'Ormuz dans le golfe Persique, ils passèrent ensuite dans l'île de Diou, et quand cette île fut devenue trop petite, ils allèrent occuper la côte voisine de l'Hindoustan. Ces émigrés, qui doivent avoir quitter l'Iran vers le X[e] siècle, se nomment encore de nos jours Parsis; ils ont conservé leur langue, leurs mœurs et leur religion, qu'ils pratiquent selon les prescriptions de leurs livres sacrés. Ces livres sont des fragments d'un ensemble d'écrits fort étendu; on ne peut douter qu'ils n'appartiennent à l'ancien recueil religieux dont la rédaction est attribuée à Zarathustra (Zoroaster) et qui, après avoir été dispersé et en partie oublié sous le règne des Séleucides et des Arsacides, fut réuni de nouveau sous les premiers Sassanides. Il comprenait, en vingt et un livres, toute la science sacerdotale et contenait non-seulement le rituel et la liturgie, les dogmes et la doctrine religieuse, mais encore

le droit civil et criminel, la géographie, la médecine et l'astronomie; mais on ne retrouva que 348 chapitres des 528 qu'il avait eus jadis. La partie conservée par les Parsis est fort minime, elle se compose d'une partie du XXe livre qui traite des lois, des prescriptions de la pureté destinées à écarter les mauvais esprits; pour ce motif il est nommé *Vendidad* primitivement *Vidaevodata* c.-à-d. donné contre les daevas; puis ils ont une collection d'invocations et de prières portant le nom d'*Iaçna* « culte » et correspondant au I^e et au XVe livres. L'ensemble est désigné sous le nom de *Zend-Avesta.*

3. *Les anciens dieux des peuples de l'Iran.*

L'ancienne religion de l'Iran n'est pas représentée, dans le Zendavesta, dans toute son intégrité; mais la comparaison des Vêdas permet de distinguer les éléments anciens et nouveaux et de reconstituer en quelque sorte les attributs des premières divinités ariennes.

Nous avons vu que les Aryas des bords de l'Indus, effrayés par la nuit et les ténèbres offraient leurs hommages à l'esprit du feu, qui écartait, pendant la nuit, les animaux malfaisants et les mauvais esprits, qui rassemblait les hommes autour du foyer et qui portait leurs offrandes aux dieux. Ils adoraient les vents qui chassaient les nuages et purifiaient le ciel, le crépuscule, l'aurore et le soleil. Lorsque les démons représentés par les sombres nuages, dérobaient la lumière et les eaux célestes, le dieu Indra les frappait de la foudre et ouvrait les rochers où les eaux étaient cachées.

Toute cette mythologie primitive se retrouve dans le Zendavesta, quoique les dieux y soient moins vivants, qu'ils aient revêtu des formes plus abstraites. Le Feu *(Atar)*, nommé le fils du dieu suprême, est adoré avant toutes les autres divinités, son autel figure dans tous les cortéges royaux. C'était un crime d'y jeter de l'eau, d'en approcher avec des mains non lavées et de le souiller de son haleine en le soufflant; de nos jours encore les Parsis ne soufflent aucune lumière et éteignent les incendies sans le secours de l'eau. — Parmi les dieux de la lumière, les peuples de l'Iran vénéraient surtout le dieu *Mïthra.* C'est un esprit puissant, qui chasse les démons des ténèbres, un redoutable guerrier donnant la victoire aux armées qui l'honorent. Comme dieu de la lumière il voit tout et punit les fautes les plus cachées; il aime la vérité et la bonne foi. Son char sacré attelé de huit chevaux blancs est conduit dans les cortéges du roi et précède le char du Soleil (Xenoph. Cyrop. VIII, 3, 12; Herod. VII, 40;

Curtius III, 3). Dans la suite de Mithra se trouve *Verethragna*, le plus vaillant et le plus victorieux des esprits, portant le carnage dans les armées des hommes parjures à Mithra. On reconnaît dans ce nom le *Vitrahan*, le Vitrac occisor des Vêdas, qui donnaient cette épithète à Indra. Les peuples iraniens ont fait de cette qualité un dieu spécial, mais ont perdu le souvenir des glorieux combats livrés par Indra contre Vritra. Cependant la lutte des bons esprits avec les démons malfaisants se présente sous une autre forme. D'après le Zendavesta il se trouve sur la montagne des dieux, sur le *Hara-berezaïti*, un lac vaste et profond, le réservoir général des eaux; de ce lac, nommé *Vouroukascha*, s'élèvent les nuages qui doivent porter à la terre les pluies fécondantes, mais les démons retiennent les nuages au-dessus du lac. Alors apparaît l'étoile Tistrya (Sirius) qui lutte avec le démon de la stérilité et finit par triompher. Si ce rôle est assigné à Tistrya, c'est que les étoiles, selon le Zendavesta, renferment la semence des eaux. — Les Vents, auxiliaires d'Indra dans la mythologie vêdique, reçoivent aussi un culte dans l'Iran, surtout *Vayou*, le dieu du matin qui dissipe les ténèbres de la nuit. On y adore aussi un combattant inconnu aux Vêdas, le dieu *Çraoscha*, figuré sous la forme d'un jeune homme fort et victorieux. Avec Mithra il protége sans cesse le monde contre les démons et les empêche d'emporter les offrandes des hommes. Ce dernier attribut le fit transformer en génie du culte; il représente la puissance de la prière, des rites religieux, il est l'esprit de la parole sacrée.

A côté de ces dieux guerriers, protecteurs du monde, on adressait des hommages à la déesse de l'eau, *Ardviçoura Anahita* c.-à-d. la déesse forte, élevée et sans tache. Tantôt elle est la source de l'eau céleste, qui jaillit sur le sommet de la montagne des dieux, tantôt elle est l'esprit de cette eau. Il était naturel que cette déesse de l'eau céleste fût également la déesse de la pureté et de l'abondance. Mais on ne se bornait pas à rendre un culte à Anahita, on invoquait l'eau elle-même, comme élément liquide et on l'honorait par des offrandes. On ne cesse de louer les eaux pures et coulantes; c'est une œuvre méritoire que de jeter des ponts sur les rivières et les ruisseaux pour que les hommes et les animaux ne les souillent pas en les traversant; il est défendu de se laver dans un fleuve. On voit par Diogène Laerce (prooemium, 9) que les écrivains grecs qui avaient étudié la doctrine des Mages, blâmaient Hérodote pour avoir rapporté que Xerxès fit tirer des flèches contre le soleil et jeter des entraves dans l'Helles-

pont, le soleil et la mer étant des dieux pour les Perses. Cependant il est douteux que l'eau de la mer inféconde et stérile, ait jamais joui chez les Iraniens de la même vénération que l'eau des fleuves, et Hérodote fait dire par Xerxès à l'Hellespont : « A bon droit personne ne te fait des sacrifices, puisque tu es un fleuve salé » (VII, 35). — La terre est également l'objet d'un culte chez les peuples de l'Iran. Le Zendavesta la nomme *Armaïti*, les Vêdas, *Aramati*. Elle est la mère qui nous porte, elle accorde aux hommes pieux des fruits et de la force, la richesse et l'abondance.

Nous avons vu que les Aryas de l'Inde offraient aux dieux le jus de la plante nommée *soma*, jus qui animait selon eux les dieux au combat et leur donnait la force de vaincre les démons. Cette plante est offerte aussi par les peuples de l'Iran sous le même nom : *haoma;* elle est, dit le Zendavesta, la meilleure arme contre les daevas. Chaque maison doit avoir la plante, un mortier pour la piler et une coupe pour l'offrir. Mais, de même que dans l'Inde, le Haoma a été personnifié; la plante est devenue une divinité donnant aux autres dieux et aux hommes la force et la santé.

Le premier roi de la terre, celui qui fonda le culte et apprit aux hommes l'agriculture, fut *Yima*, surnommé *Kschaeta* « le roi ». Il est fils de *Vivanghao* « le lumineux », de même que le Yama hindou est né de *Vivasvat*, le dieu de la lumière. Son règne, qui dura mille ans, fut l'âge d'or du monde; il n'y avait alors ni hiver rigoureux ni été brûlant; la guerre, les maladies et la mort étaient inconnues. Après cette époque les maux envahirent la terre, mais Yima, sur l'ordre du dieu suprême, construisit un enclos, y transporta les semences des hommes, des animaux et des plantes d'élite, y plaça du feu et de l'eau et se mit ainsi, avec les êtres privilégiés partageant sa demeure, à l'abri de tous les maux. Le jardin ou ciel d'Yima n'a pas de place déterminée dans le Zendavesta, mais on suppose qu'il se trouvait sur le sommet de la montagne des dieux. Des écrits postérieurs le placent tantôt au centre de l'Iran, tantôt sous la terre. Yima, y est-il dit, vivra dans son jardin jusqu'à la fin des choses, alors ses compagnons repeupleront la terre. L'âge d'or, selon les Mages, a cessé de régner, parce que Yima s'est refusé à propager la bonne doctrine.

En dehors de Yima, le Zendavesta parle de plusieurs autres héros, vainqueurs de serpents et de monstres, luttant contre les daevas ou contre les Touraniens, les habitants nomades des steppes. On en

rencontre la plupart dans les Vêdas sous la forme de divinités, ce qui prouve qu'on les avait fait descendre du ciel sur la terre, et que les dragons sont des ennemis célestes. Tous ces êtres mythologiques se retrouvent dans le Schahnameh « le livre des rois » de Firdousi, et vivent encore actuellement dans le souvenir des peuples de l'Iran oriental.

4. *Réforme religieuse de Zarathoustra.*

L'ancienne religion de l'Iran fut réformée par Zarathoustra (Zoroaster), célébré à chaque page du Zendavesta pour avoir reçu la mission divine d'annoncer une doctrine nouvelle. Il est difficile de déterminer à quelle époque ce sage a vécu; M. Duncker en combinant les données des Grecs avec les traditions orientales le place entre les années 1300 et 1250 a. C. A cette époque il y avait dans la Bactrie un empire florissant gouverné, selon la tradition, par le roi Vistaçpa et conquis plus tard par les Assyriens sous Ninus vers 1200 a. C.

Zarathoustra conserva le fond de l'ancienne religion, mais développa l'antagonisme qu'elle établissait entre les esprits de la lumière et ceux des ténèbres, entre les génies bienfaisants et malfaisants. Ce développement était favorisé par la nature du pays, où les éléments de prospérité avaient constamment à lutter contre les influences funestes des déserts voisins et d'un ciel souvent inclément. Sur cette lutte entre deux principes opposés le réformateur établit un système de morale religieuse, par lequel il s'acquit des droits sérieux à la reconnaissance de ses compatriotes. Les génies de la destruction et des ténèbres furent représentés comme des esprits du vice et du mensonge; ils reçurent le nom commun de *Droudscha* « trompeurs », les génies de la fertilité et de la lumière étaient en même temps des esprits de pureté et de vérité; et leurs adorateurs s'appellaient *Aschavan* « les véridiques ». Il s'en suit que le plus grand péché, la plus grande souillure de l'âme est le mensonge. Mais le devoir de l'homme ne se borne pas à vénérer et à adorer les génies du bien, il faut encore qu'il aide leur action par le travail, qu'il augmente, par l'agriculture, la fertilité du sol, qu'il propage les arbres fruitiers, cultive des parcs et des jardins, qu'il favorise l'accroissement de l'espèce humaine et des animaux utiles et qu'il oppose au contraire une résistance acharnée à l'œuvre des esprits mauvais, auteurs de la stérilité et de la mort.

De même que la réforme religieuse des Brâhmanes avait eu pour résultat de placer à la tête de la création un dieu suprême, principe et cause de tout ce qui existe, de même Zarathoustra subordonna les

dieux multiples à une divinité unique, mais l'antagonisme qu'il avait établi entre le principe du mal et celui du bien, était trop fortement accentué pour qu'il pût atteindre à l'unité complète, il aboutit au dualisme. Le monde, selon lui, est l'œuvre de deux principes contraires; les bons esprits et tout ce que l'univers renferme d'utile ont été crées par le principe du bien, par le « sage seigneur » *Ahouramazda* (ahoura seigneur, mazda sage, dans l'Iran occidental : Auramazda, Ormuz); les mauvais esprits, les daevas (1) ou les droudschas et toutes les choses nuisibles sont le produit du principe du mal, de l'esprit destructeur *Angra* ou *Angromainyou* (angra frappeur, destructeur, mainyou esprit). Les serviteurs du premier entrent, après la mort, dans le ciel des bons esprits, les autres habitent la demeure des droudschas dans les ténèbres éternelles.

La doctrine de Zarathoustra s'étendit dans l'Iran oriental et passa de là chez les Mèdes et les Perses pendant les cinq siècles que le pays obéit à la domination assyrienne. Déjà dans le cours du VIIIe siècle, peut-être encore plus tôt, elle était connue des Ariens occidentaux. La domination étrangère ne pouvait être un obstacle à son développement, l'autorité des maîtres de l'Asie ne s'exerçant que par l'imposition de tributs et l'assujettissement des chefs.

Zarathoustra prêcha d'abord sa doctrine dans sa race ou sa tribu; elle parvint ensuite aux familles sacerdotales des tribus voisines. Des intérêts communs unirent plus étroitement les prêtres convertis, qui peu à peu formèrent une classe particulière portant dans l'Orient le nom d'*Atravan* (serviteurs du feu *atra)*, dans l'Occident le nom de Mages *(Magavan* « les forts, les puissants ») (2). Quoique le sacerdoce

(1) Il est fort difficile de dire pour quel motif les Iraniens ont désigné les démons par le mot *daevas*, que les Hindous (dêvas), les Latins (dei) et les Grecs (θεοί) donnent à leurs dieux, et qui doit avoir eu primitivement chez eux la même signification. Parmi leurs démons figurent *Andra* et *Çaurva*, dont le premier n'est autre que le dieu Indra et dont le second est Roudra surnommé *Çarva* dans les Vêdas. Peut-être que ces dieux essentiellement guerriers et obligés par là même à un rôle destructeur, ont été pour ce motif exclu du ciel par Zarathoustra, quoique dans la conception des Aryas ils détruisent pour fonder le bien. Par un procédé analogue les Hindous ont transformé le sens du mot *Asoura;* dans les plus anciens hymnes du Rigvêda on nomme ainsi Indra, Varouna, Savitar et Roudra; dans les chants récents au contraire les Asouras sont les mauvais esprits, tandis que le même nom, sous sa forme bactrienne *Ahoura,* servit dans l'Iran pour désigner le Seigneur de la bonne création.

(2) Ils sont nommés ainsi de la force que leur donnent les prières et les sacrifices. Dans le Zendavesta les premiers disciples de Zarathoustra portent seuls ce nom.

fût héréditaire dans cette caste, elle n'était pas séparée des autres aussi sévèrement que dans l'Inde, car elle admettait des membres d'autres castes après instruction suffisante. Leur concours étant nécessaire pour tous les actes du culte, ils jouissaient d'une grande considération, mais ils n'acquirent jamais d'influence politique. C'est que le Zendavesta ne reconnaissait pas, comme dans l'Inde, une différence dans la création des hommes, et le sacerdoce se développa dans l'Iran sous une domination étrangère, dont il ne pouvait espérer grande faveur.

La doctrine de Zarathoustra fut conservée et développée dans les écoles sacerdotales; le code religieux qui y fut produit, le Zendavesta, a probablement été composé dans l'Iran oriental vers le VIIe siècle a. C. Le formalisme et la casuistique qu'on rencontre dans cet ouvrage, pas plus que ses tendances spéculatives et ses pensées abstraites ne permettent de lui assigner une date plus reculée.

Nous avons déjà indiqué plus haut les principaux points de la théologie iranienne tels que Zarathoustra paraît les avoir établis. Auramazda est le créateur du monde, mais Angromainyou met le germe du mal dans les créations du Seigneur et produit ainsi tous les maux qui accablent le corps et les vices qui souillent les âmes; de même qu'il cherche partout à détruire l'œuvre d'Auramazda, de même il ne cesse d'attaquer chaque maison et chaque individu, à moins qu'on ne l'éloigne par la prière et les formules magiques, par le feu sacré et les bonnes œuvres. Le combat contre les mauvais esprits n'est pas livré directement par Auramazda, mais par les anciens dieux Mithra, Verethraghna, Çraoscha, Tistrya, crées par lui, selon la nouvelle théologie. Cependant ces dieux ne constituent pas l'entourage immédiat du dieu suprême; le Zendavesta place auprès de lui les six esprits célestes nommés les *Amescha çpenta* (Amschaspads) c.-à-d. les immortels saints, qui aident Auramazda dans la création. Le premier est *Vohoumano* « le bon esprit »; il a sa part dans l'invention des bonnes paroles ou des bonnes sentences qui conservent le monde. Puis viennent *Ascha vahista*, la meilleure vérité ou la meilleure pureté, *Khschatra vairya*, la puissance vénérable, *Haurvatat*, la perfection, *Ameretat*, l'immortalité et l'ancienne déesse de la terre, la *Çpenta armaiti* devenue la déesse de la sagesse. A ces six esprits saints qui entourent Auramazda sur des trônes d'or, s'ajoute toute une légion d'esprits inférieurs également allégoriques, ainsi que les âmes des ancêtres dont la vie a été pieuse et pure. On leur donne le

nom de *Fravaschi*. Tous les ans ils visitent pendant dix nuits les maisons de leurs descendants, pour recueillir des offrandes et des prières. Ils les protègent dans les périls et les combats et aident les anciens dieux dans leur lutte contre les daevas. Le *fravaschi* est la partie noble de l'âme qui survit au corps et est considéré comme le génie tutélaire de l'homme; cette distinction est même étendue aux dieux et l'on adore le fravaschi d'Auramazda. — Les montagnes étant les plus rapprochées du ciel, on honora surtout les dieux sur les hauteurs; on croyait aussi reconnaître leur substance dans les étoiles, qui devinrent ainsi l'objet d'une vénération particulière.

Aux bons esprits qui forment le cortége d'Auramazda, on oppose une foule de mauvais esprits constituant l'armée d'Angromainyou. Ils demeurent dans les régions stériles du globe, dans les cavernes et les lieux obscurs, dans les ténèbres souterraines. Ils se réunissent de préférence dans les cimetières pour y concerter la perte du genre humain. A leur tête se trouvent six génies, les adversaires des Ameschas çpentas. Outre Andra et Çaurva on nomme parmi eux *Akomano*, le plus mauvais de tous, l'esprit malin par excellence, l'adversaire direct de *Vohoumano*. Aux bons esprits on attribue la lumière, la vérité, la fertilité, la vie; aux mauvais, les ténèbres, le mensonge, la destruction et la mort. Les animaux sont partagés entre eux : Angromainyou est l'auteur des serpents, des animaux carnassiers, des loups, des rats, des souris, des fourmis, des grenouilles, des lézards, des tortues et des insectes; Auramazda a créé les animaux utiles, les vaches, les chevaux, le chien, les oiseaux et le coq. Le chien était particulièrement estimé comme étant l'auxiliaire de l'homme contre les animaux sauvages, et le gardien du foyer. Les oiseaux étaient honorés parce qu'ils volent à travers l'air pur, et le coq occupe parmi eux le premier rang, parce qu'il annonce l'apparition du jour et la fuite des ténèbres.

Les Iraniens n'avaient ni temples, ni idoles, seulement à l'ouest, l'influence des cultes idolâtres voisins fit bâtir des temples à Anahita et à Haoma. Ils faisaient des sacrifices sur une grande échelle, les rois des Perses faisaient immoler des milliers d'animaux, mais il est à remarquer que la chair des victimes n'était pas brûlée, le sacrifice sanglant en effet n'avait guère pour but que de procurer de la viande bénite. Le suc de l'haoma resta l'offrande principale.

Le peuple, dans le Zendavesta, paraît divisé en trois castes, celle des prêtres *(athravan)*, celle des guerriers *(khshathra)* et celle des

laboureurs *(vaeçou* ou *vaçtrya)*, à laquelle appartenaient aussi les artisans; mais ces castes ne sont pas séparées d'une manière absolue comme dans l'Inde, et le mariage est permis entre personnes de castes différentes. L'élève des bestiaux et l'agriculture sont fortement recommandées, parce qu'on aide par là l'œuvre des bons esprits. Pour le même motif le mariage est préféré au célibat, et l'on prend les plus grandes précautions pour que la vie humaine ne s'éteigne nulle part. On approuve les mariages entre proches parents. Par contre c'est une œuvre sainte que de détruire les animaux nuisibles et les insectes de toute nature. Les devoirs journaliers sont fort nombreux et sont encore augmentés les jours de fête. On insiste beaucoup sur la propreté; tous les déchets du corps, la salive, les ongles, les cheveux sont considérés comme des choses sales et l'on doit prendre les plus grandes précautions pour ne pas souiller, par leur présence, les lieux habités. Les purifications sont de différente nature; l'urine de vache y joue un grand rôle comme dans l'Inde. Ce qui souille le plus, c'est le cadavre; dès qu'un homme est mort, la droudsch *Naçou* se précipite sous la forme d'une mouche et souille tous les assistants. Donner le corps au feu ou à la terre serait contraire à la sainteté de ces éléments divins; on l'expose donc sur les montagnes, pour le faire dévorer par les chiens et les oiseaux de proie. On y creuse une fosse qu'on remplit de tuiles, de pierres et de sable pour que le corps ne touche pas la terre humide et l'on y place le cadavre nu, le visage tourné vers le soleil. Ce tombeau *(dakhma)* ne devient pur que lorsque le corps est entièrement dévoré; alors il est nivelé complétement. Les Parsis à Bombay et à Kerman suivent ces prescriptions encore de nos jours; mais les tombeaux des rois perses semblent se trouver avec elles en contradiction; Hérodote applique du reste, aux Mages seuls (I, 140) l'usage de faire dévorer le corps par les animaux carnassiers. Il est permis de croire d'après cela que cette partie du culte ne fut pas admise dans l'Iran occidental.

Si l'on compare la religion de Zarathoustra avec celle des Brâhmanes, on doit avouer que la première était propre à former des hommes, des travailleurs, tandis que la seconde ne produisit que des ascètes et des rêveurs.

(La fin prochainement.)



UTILITÉ DE L'ÉTUDE COMPARÉE POUR L'INTELLIGENCE DES AUTEURS (1).

« Rien n'est plus utile, dit Quintilien X, 1, que de s'instruire des causes dont on a les plaidoyers entre les mains, et de lire, toutes les fois qu'on le pourra, ceux qui ont été prononcés pour et contre. Il ne sera pas non plus inutile d'examiner comment deux orateurs ont traité la même cause. » Pour nous nous croyons que l'étude comparée est un exercice éminemment propre à faire sentir ce qui caractérise le style d'un auteur. C'est de la comparaison que ressort surtout le caractère spécial de deux écrivains. Nous avons cru faire chose utile en réunissant différents faits racontés à la fois par Tite-Live et par d'autres écrivains latins. Le lecteur, en les comparant, fera ses rapprochements et ses réflexions particulières; nous nous permettrons seulement d'indiquer quelques-unes des idées que cette étude nous a suggérées. Voici l'indication de ces passages :

1° Combat d'un Gaulois contre un Romain : Tite-Live et Quadrigarius.

2° Crispinus et Badius : Tite-Live et Valère Maxime.

3° Naissance de Romulus : Tite-Live et Justin.

Nous nous contenterons de citer encore les passages suivants, laissant à chacun le soin de les étudier :

4° Numa Pompilius : Tite-Live I, 19 à 22 et Cicéron, République II, 13 et 14.

5° Mort de Lucrèce et expulsion des Tarquins : Tite-Live I, 57 à 61 et Ovide, Fastes II, 585 à 852.

6° Enlèvement des Sabines : Tite-Live 1, 9 et Ovide, Ars amatoria I, 101 à 130.

Combat de Manlius et du géant gaulois (Quadrigarius dans Aulu-Gelle IX, 13).

2) Cum interim Gallus quidam nudus praeter scutum et gladios duos torque atque armillis decoratus *processit :* qui et viribus et

(1) Nos lecteurs se rappellent sans doute que le jury chargé d'apprécier le concours institué pour la composition d'un cours de thèmes latins à l'usage de la troisième (*Revue* 1866 p. 29) a signalé une introduction d'une manière toute spéciale. Il exprimait en même temps le vœu qu'un subside fût accordé à l'auteur, en engageant celui-ci à composer, de matériaux réunis avec beaucoup de soin, un livre utile à l'enseignement. L'auteur, qui s'occupe en ce moment de ce travail, a bien voulu détacher de son introduction primitive deux chapitres intéressants qui ne rentrent pas dans son nouveau plan.

magnitudine et adolescentia simulque virtute ceteris antistabat. Is maxime proelio commoto atque utrisque summo studio pugnantibus manu significare coepit, utrinque quiescerent pugnae. Facta pausa est. Extemplo silentio facto cum voce maxima conclamat, si qui secum depugnare vellet, uti *prodiret*. 3) Nemo audebat propter magnitudinem atque immanitatem facies (1). Deinde Gallus *irridere* coepit atque linguam *exsertare*. Id subito perdolitum est *cuidam* Tito Manlio, *summo genere* nato, tantum flagitium civitati accidere, e tanto exercitu neminem *prodire*. Is, ut dico, processit. 4) Neque passus est virtutem Romanam a Gallo turpiter spoliari, *scuto pedestri* et *gladio Hispanico cinctus* 5) contra Gallum *constitit*. Metu magno ea congressio 6) in ipso ponte, utroque exercitu *inspectante*, facta est. Ita, ut ante dixi, constiterunt : Gallus sua disciplina *scuto projecto* cantabundus : Manlius animo magis quam arte confisus, *scutum scuto percussit*, atque statum Galli conturbavit. Dum se Gallus iterum eodem pacto constituere studet, Manlius iterum scutum scuto percutit, atque de loco hominem iterum dejecit : eo pacto ei *sub Gallicum gladium successit*, atque Hispanico pectus *hausit* : deinde continuo humerum dexterum eodem concessu incidit, neque recessit usquam, donec subvertit, ne Gallus impetum icti (2) haberet. Ubi eum evertit, caput praecaedit : torquem *detraxit*, eamque *sanguinolentam* sibi in collum *imponit*. Quo ex facto ipse posterique ejus Torquati sunt cognominati.

Combat de Manlius et du géant gaulois (Tite-Live VII, 9 et 10).

1) Galli ad tertium lapidem Salaria via trans pontem Anienis castra habuere. Dictator, quum tumultus Galli causa justitium edixisset, omnes juniores sacramento adegit, ingentique exercitu ab urbe profectus, in citeriore ripa Anienis castra posuit. Pons in medio erat,

(1) Ancien génitif pour *faciei*, Aul. G. IX, 14.

(2) Pour *ictus*, gén. de *ictus* — ἅπαξ λεγόμενον.

Voici comment Aulu-Gelle apprécie ce morceau : « Tout cela est retracé par Claudius, au premier livre de ses Annales, dans un récit d'un style pur, naturel, expressif, auquel l'antique simplicité d'une langue rude encore prête un charme de plus. Le philosophe Favorinus disait que, quand il lisait ce passage, il ressentait en lui les mêmes mouvements et les mêmes émotions que s'il eût été témoin du combat. »

Claudius Quadrigarius écrivit une histoire sous le titre d'Annales. Il était contemporain de Sylla. On trouve quelques fragments de cet écrivain dans Aulu-Gelle, I, 16 — III, 8 — IX, 1 — IX, 13 — id., 14 — XV, 1 — XVII, 2.

neutris eum rumpentibus, ne timoris indicium esset. Proelia de occupando ponte creba erant; nec qui poterentur, incertis viribus satis discerni poterat.

2) Tum eximia corporis magnitudine in vacuum pontem Gallus *processit*, et quantum maxima voce potuit : « Quem nunc, inquit, Roma fortissimum virum habet, *procedat* agedum ad pugnam, ut noster duorum eventus ostendat, utra gens bello sit melior. »

3) Diu inter primores juvenum Romanorum silentium fuit, quum et abnuere certamen vererentur, et praecipuam sortem periculi petere nollent. Tum T. Manlius, *Lucii filius*, qui patrem a vexatione tribunitia vindicaverat, ex statione ad dictatorem *pergit :* « Injussu tuo, inquit, imperator, extra ordinem nunquam pugnaverim, non si certam victoriam videam. Si tu permittis, volo ego illi belluae ostendere, quando adeo ferox praesultat hostium signis, *me ex ea familia ortum* quae Gallorum agmen ex rupe Tarpeia dejecit. »

4) Tum dictator « Macte virtute, inquit, ac pietate in patrem patriamque, T. Manli, esto. Perge, et nomen Romanum invictum, juvantibus diis, praesta ». Armant inde juvenem aequales; *pedestre scutum* capit, *Hispano cingitur gladio* ad propiorem habili pugnam. Armatum adornatumque adversus Gallum stolide laetum, et (quoniam id quoque memoria dignum antiquis visum est) linguam etiam ab *irrisu exserentem*, producunt.

5) Recipiunt inde se ad stationem, et duo in medio armati, spectaculi magis more, quam lege belli, destituuntur : nequaquam visu ac specie aestimantibus pares. Corpus alteri magnitudine eximium, versicolori veste, pictisque et auro caelatis refulgens armis : media in altero militaris statura, modicaque in armis habilibus magis quam decoris species. Non cantus, non exsultatio, armorumque agitatio vana, sed pectus animorum iraeque tacitae plenum, omnem ferociam in discrimen ipsum certaminis distulerat.

6) Ubi *constitere* inter duas acies, tot circa mortalium animis *spe metuque pendentibus*, Gallus, velut moles superne imminens, *projecto laeva scuto* in advenientis arma hostis, vanum caesim cum ingenti sonitu ensem dejecit. Romanus, mucrone surrecto, *quum scuto scutum imum perculisset*, totoque corpore *interior periculo vulneris factus*, insinuasset se inter corpus armaque, uno alteroque subinde ictu ventrem atque inguina *hausit*, et in spatium ingens ruentem porrexit hostem. Jacentis inde corpus, ab omni alia vexatione intactum, uno torque *spoliavit*, quem *respersum cruore*, collo *circumdedit* suo.

7) Defixerat pavor cum admiratione Gallos. Romani alacres ab statione obviam militi suo progressi, gratulantes laudantesque ad dictatorem perducunt. Inter carminum prope modum incondita quaedam militariter joculantes (1), Torquati cognomen auditum; celebratum deinde posteris etiam, familiaeque honori fuit. Dictator coronam auream addidit donum, mirisque pro concione eam pugnam laudibus tulit.

Quiconque aura lu attentivement ces deux récits, en sentira de suite l'immense différence. Le fond est le même; mais que les développements, que l'expression, que la physionomie générale est différente!

D'un côté un récit sec et froid, une suite d'actions qui se succèdent plus ou moins machinalement; quelque chose de terne et d'incolore, qui ne dit rien à l'âme, de l'autre la vie et le mouvement, des personnages qui se meuvent, agissent et pensent. Dans Tite-Live, rien de trop, rien de trop peu; tout ce que l'on peut désirer, y est; et il ne s'y trouve rien que l'on voudrait effacer. Toutes les circonstances y sont indiquées, tout se suit logiquement, tout est à sa place.

Le récit de Tite-Live peut se diviser en sept parties :

1° Présence des deux armées sur les rives de l'Anio.

2° Défi porté par un géant gaulois.

3° Manlius demande au dictateur la permission d'aller le combattre.

4° Cette permission lui est accordée, et ses camarades l'arment et le conduisent.

5° Court parallèle des deux champions.

6° Combat et victoire de Manlius.

6° Manlius reçoit le surnom de Torquatus.

Reprenons chaque point en particulier :

1° Il fallait une exposition et nous la trouvons dans Tite-Live; il nous indique à quelle occasion et où va avoir lieu ce combat singulier; ce sont là deux circonstances indispensables de tout récit. Le récit de Quadrigarius tel que nous l'avons, ne contient pas d'entrée en matière; il n'y a donc pas lieu à comparaison.

2° Quadrigarius commence par faire le portrait du Gaulois et nous énumère toutes les armes qu'il porte. Ce n'était pas ici le lieu; peu nous importe qu'il ait un bouclier et deux glaives; ce n'est pas là ce qui nous fait comprendre l'audace du Gaulois, le silence des Romains,

(1) Construisez : *inter joculantes militariter incondita quaedam, prope modum carminum.*

et le dévouement de Manlius. Mais ce qui est cause de cet effroi d'un côté, de cette insolence de l'autre, c'est la stature, la haute taille du Gaulois. Tite-Live a soin d'attirer tout de suite l'attention sur cette idée et de la mettre en relief : *eximia corporis magnitudine*, tandis que le chroniqueur l'a noyée dans sa phrase : *magnitudine* etc.

Est-il naturel que ce soit au fort de l'action que le Gaulois s'avance? Est-il vraisemblable que deux armées s'arrêtent ainsi dans l'ardeur de la lutte? Tite-Live ne l'a sans doute pas cru, et il a omis cette circonstance. Est-il possible qu'au milieu du tumulte et des cris du combat le Gaulois calme les esprits d'un signe de sa main? Pouvait-il être vu? Tite-Live lui fait imposer silence en poussant des cris, et des cris de sa voix la plus forte : *quantum maxima voce potuit*.

Un des procédés de Tite-Live pour animer un récit, c'est d'insérer des discours; dans cette narration il n'a pas manqué à cette habitude, et trois fois il fait parler ses personnages. Que les mots : *si qui secum depugnare vellet*, *uti prodiret*, sont froids à côté de ceux-ci : *quem fortissimum* etc.! Cette phrase, la place que les mots y occupent : *fortissimum*, *agedum*, tout est fait pour frapper les Romains et expliquer leur hésitation.

3° Quadrigarius revient sur une idée qu'il a déjà énoncée plus haut et qui est devenue inutile : *magnitudinem*. Il nous semble aussi plus naturel et plus digne des Romains, et Tite-Live voulait chanter leur grandeur, de ne pas attendre que le Gaulois en soit venu à les mépriser au point de leur montrer la langue, pour qu'un Romain se décide à accepter la lutte. C'est plutôt au moment où il s'avance contre un adversaire qu'il dédaigne, que le Gaulois se permet cette offense, pour lui montrer le peu de cas qu'il fait de lui; ainsi l'a compris Tite-Live.

L'intérêt est bien plus grand, si ce n'est pas un inconnu, *quidam*, qui entre en lice, quelle que soit sa noblesse, *summo genere natus*. Nous préférons que ce soit un citoyen de vieille race, qui n'en est plus à montrer sa valeur, dont la bravoure est héréditaire, et qui déjà a donné des preuves de son dévouement pour son père. Or chez les Romains la patrie l'emportait encore sur la famille; il est donc naturel que cette fois encore, dans cette circonstance critique, il se dévoue; tout cela se comprend, s'explique et se justifie.

Avant de partir, Manlius veut en obtenir la permission : nouveau fait qui est dans l'ordre et qui ne pouvait être omis. Cette stricte observance de la discipline qui doit caractériser le soldat et qui a fait la puissance de Rome, est de nature aussi à augmenter l'intérêt que

nous ressentons pour le jeune Manlius. Tite-Live revient ici à son habitude d'insérer des discours. « Tite-Live, dit M. Taine p. 272, ne perd jamais l'occasion de faire agir ses personnages. » Aucun de ces faits n'est mentionné dans Quadrigarius. Nous n'avons pas à faire ressortir ici la place ou la force de *injussu*, *pugnaverim*, *certam*, *ego*, *illi*, *praesultat*, *dejecit*.

4° La réponse du dictateur est telle que nous l'attendions. Il accueille la demande qui lui est faite; il encourage le jeune héros; il voit qu'il est d'un sang où la valeur et le dévouement ne sont pas chose nouvelle. La protection divine plane au-dessus de tout et décidera la victoire. L'empressement des compagnons de Manlius ne pouvait être passé sous silence; ce détail était loin d'être inutile. La jeunesse d'ailleurs aime toujours la grandeur d'âme et les idées élevées; il n'y a que le froid égoïsme et le calcul, idées funestes que nous inculque le commerce du monde, qui puissent ne pas apprécier le sacrifice. Quadrigarius n'a rien compris à ces faits ni à ces idées.

5° Nous pourrions rapprocher cette partie de Tite-Live du combat des Horaces et des Curiaces, *in medium inter duas acies procedunt; consederant* etc.

C'est ici qu'il était à propos de faire le portrait des deux adversaires parce que l'on peut les opposer l'un à l'autre, et les faire ressortir par le contraste, tandis que Quadrigarius a commencé par nous décrire tout l'équipement du Gaulois. Cette description de Tite-Live est conforme au but qu'il se propose : d'un côte la jactance, le brillant, le clinquant; de l'autre rien, pour éblouir, pas de cris, pas de bruit, mais le calme de l'homme qui a conscience de lui, qui ne tâche pas de frapper les yeux d'un ennemi, mais qui se réserve et espère le vaincre (1).

6° La brièveté de Tite-Live nous plaît. Il laisse de côté certains détails qui ne peuvent qu'affaiblir l'intérêt du récit. Entre ces deux guerriers, la lutte doit être prompte et décisive; il ne faut pas d'hésitation, de ces lenteurs que prennent des lutteurs ordinaires. Quadrigarius nous semble trop long, il entre aussi dans des détails qui sont loin d'ennoblir et de relever son héros. Tite-Live hasarde avec circonspection les détails crus; et nous rend Manlius bien plus intéressant en nous le montrant respectant un ennemi terrassé malgré son indignité.

(1) « Tite-Live, dit M. Taine p. 266, ne décrit les circonstances physiques que pour expliquer les émotions morales, et c'est en vue de l'âme qu'il observe le corps. »

7° Quels sentiments éprouvaient les spectateurs à la vue de ce combat singulier? Comment le vainqueur fut-il accueilli? Quelle récompense décerna-t-on à sa valeur? D'où lui vint le nom de Torquatus? Toutes choses que nous aimerions de savoir et qui complètent le récit. N'en demandez cependant rien à Quadrigarius, recourez plutôt à Tite-Live qui vous satisfera complétement. Il serait trop long de développer chaque idée et d'appuyer sur chaque mot pour en montrer le mérite et la justesse.

Expressions semblables.

processit	processit (1)
voce maxima	quantum voce maxima potuit
prodire	procedere
cuidam Manlio	Manlius, filius, qui etc.
summo genere nato	me ex ea familia ortum, quae etc.
scuto pedestri et gladio	pedestre scutum (2) capit,
Hispanico	Hispano cingitur gladio
Hispanico	Hispano (3)
irridere coepit atque linguam	linguam etiam ab irrisu
exsertare	exserentem (4)
constitit	destituuntur (5) — constitere
utroque exercitu inspectante	animis spe metuque pendentibus (6)
scuto projecto	projecto (7) laeva scuto

(1) S'avancer hors de, être saillant, apparaître; c'est en quelque sorte le terme technique. *Prodire* est très-rare dans Tite-Live.

(2) Remarquez la place des mots. — *Cingere* ne se dit pas d'un bouclier, mais bien *cepit*. — Le bouclier d'infanterie, *pedestre,* couvrait un homme depuis les épaules jusqu'aux pieds. L'infanterie légère et la cavalerie en portaient un plus petit, appelé *parma.*

(3) Tite-Live, 22, 46 : « *gladii Gallis praelongi ac sine mucronibus, Hispano punctim magis quam caesim adsueto petere hostem, brevitate habiles, et cum mucronibus.* » *Hispanus,* Espagnol par sa naissance et par sa nature; *Hispanicus,* ce qui appartient aux Espagnols, ce qui leur est propre.

(4) Tite-Live aime les fréquentatifs; il a cependant ici employé le primitif.

(5) *De* dans quelques verbes composés ajoute au verbe l'idée d'un endroit désigné, *ante tribunal regis destitutus* 2, 12, 8. — *Magium ante pedes destitutum causam dicere jussit* 23, 10, 5. — 3, 38, 4.

(6) Ce mot fait image; *inspectante* n'énonce qu'un fait. Cf. Combat des Horaces : *erecti suspensique.*

(7) Place des mots d'après l'importance de l'idée.

scutum scuto percussit	quum scuto scutum (1) imum perculisset
sub Gallicum gladium successit	interior periculo vulneris factus
pectus hausit	ventrem et inguina hausit (2)
detraxit	spoliavit
sanguinolentam	respersum cruore
imponit	circumdedit.

Crispinus et Badius (Valère Maxime, V, I, 3).

1) Quinctius Crispinus Badium Campanum et hospitio benignissime domi suae exceperat, et adversa valetudine correptum attentissima cura recreaverat. 3) A quo post illam nefariam Campanorum defectionem in acie ad pugnam provocatus, 4) quum et viribus corporis, et animi virtute aliquanto esset superior, monere ingratum quam vincere maluit : « Nam quid agis, inquit, demens? aut quo te prava cupiditas transversum rapit? parum habes publica impietate furere, nisi etiam privata lapsus fueris? Unus tibi Romanorum videlicet Quinctius placet, in quo, sceleste, exerceas arma, cujus penatibus et honoris vicissitudinem et salutem tuam debes? at me foedus amicitiae, diique hospitales, sancta nostro sanguini, vestris pectoribus vilia pignora, hostili certamine congredi tecum vetant. Quin etiam si in concursu exercituum fortuito umbonis mei impulsu prostratum agnovissem, applicatum jam cervicibus tuis mucronem revocassem. Tuum ergo crimen sit, hospitem occidere voluisse; meum non erit, hospes occisus. Proinde aliam, qua occidas, dextram quaere, quoniam mea te servare didicit. » 5 et 6) Dedit utrique coeleste numen debitum exitum : siquidem in eo praelio Badius obtruncatus est, Quinctius insigni pugna clarus evasit.

Crispinus et Badius (Tite-Live, XXV, 18).

1) Quinctio Crispino Badius Campanus hospes erat perfamiliari hospitio junctus. creverat consuetudo, quod aeger Romae apud Crispinum Badius ante defectionem Campanam liberaliter comiterque curatus fuerat. 2) Is tum Badius progressus ante stationes, quae pro porta stabant, vocari Crispinum jussit. quod ubi est Crispino nuntia-

(1) Place des mots; — *imum* précise et détermine mieux. — Dans le sens de heurter, choquer, Tite-Tive emploi *percellere : percellere genu,* heurter avec le genou 9, 10 fin — 9, 11; d'autres écrivains emploient dans ce sens *percutere.*

(2) Poëtique. Virgile a dit : *ense latus haurit apertum* 10, 314.

tum, ratus conloquium amicum ac familiare quaeri manente memoria etiam in discidio publicorum foederum privati juris, paulum a ceteris processit. 3) Postquam in conspectum venere, « provoco te » inquit « ad pugnam, Crispine, Badius; conscendamus equos, summotisque aliis, uter bello melior sit, decernamus. » Ad ea Crispinus nec sibi nec illi ait hostes deesse, in quibus virtutem ostendant : se, etiamsi in acie occurrerit, declinaturum, ne hospitali caede dextram violet; conversusque abibat. 4) Enim vero ferocius tum Campanus increpare mollitiam ignaviamque et se digna probra in insontem jacere, hospitalem hostem appellans simulantemque parcere, cui sciat parem se non esse. si parum publicis foederibus ruptis dirempta simul et privata jura esse putet, Badium Campanum Quinctio Crispino Romano palam duobus exercitibus audientibus renuntiare hospitium, nihil sibi cum eo consociatum, nihil foederatum hosti cum hoste, cujus patriam ac penates publicos privatosque oppugnatum venisset. Si vir esset, congrederetur. 5) Diu cunctantem Crispinum perpulere turmales, ne inpune insultare Campanum pateretur : itaque tantum moratus, dum imperatores consuleret, permitterentne sibi extra ordinem in provocantem hostem pugnare, permissu eorum arma cepit equumque conscendit et Badium nomine compellans ad pugnam evocavit. 6) Nulla mora a Campano facta est; infestis equis concurrerunt. Crispinus supra scutum sinistrum umerum (1) Badio hasta transfixit superque delapsum cum vulnere ex equo desiluit, ut pedes jacentem conficeret. Badius, priusquam opprimeretur, parma atque equo relicto ad suos aufugit; Crispinus equum armaque capta et cruentam cuspidem insignis spoliis ostentans cum magna laude et gratulatione militum ad consules est deductus laudatusque ibi magnifice et donis donatus.

Nous retrouvons ici en abrégé les qualités de la narration de Tite-Live. La comparaison entre ces deux morceaux peut donner lieu à une foule d'observations; mais elles se présentent si naturellement à l'esprit que nous nous dispenserons de les faire. Ce qui nous prouve le mérite du récit de Tite-Live, c'est qu'il nous intéresse, c'est que l'intérêt est gradué et ménagé, tandis que Valère Maxime nous laisse froids. On se passionne pour le Quinctius de Tite-Live, qui est tout heureux à la nouvelle que son ami le demande; surpris de la provocation qui lui est faite, il se détourne de dédain, sans vouloir souiller ses mains du sang d'un hôte. Ce n'est qu'après de nouveaux outrages, sur les instances de ses amis qu'il se décide. Il ne s'agit plus de lui

(1) Cf. Weissenborn.

seul, mais d'un affront fait à un citoyen romain. Et encore ne veut-il accepter le défi qu'après en avoir obtenu la permission de ses chefs (1).

Nous aimons ce respect de l'autorité, nous aimons ce courage qui se plie aux lois de la règle et ne se jette pas à l'aveugle dans le danger. Une fois la permission obtenue, c'est le citoyen offensé qui s'avance. Il marche fièrement et résolûment. Son adversaire est renversé, et, ce qui achève de le couvrir de honte et d'infamie, il s'enfuit, il abandonne son cheval et ses armes; ce lâche qui avait provoqué un ami, un hôte, ne sait pas même mourir. On peut remarquer que tous les détails de ce récit sont indiqués dans Tite-Live, rien de ce qui peut intéresser, n'est omis. Les actions se suivent dans l'ordre où elles ont dû se passer; tout est dramatisé; l'intérêt va croissant; le discours direct et le discours indirect viennent animer et varier le récit. Dans Valère Maxime la plupart des faits sont négligés; en un mot il n'a rien qui nous peigne cette lutte, qui nous y fasse assister.

Nous n'avons qu'un long discours tout-à-fait hors de propos; le dédain n'est pas aussi loquace que la bravade et la bassesse, témoin Badius. Nous préférons Tite-Live : « Nous avons tous deux assez d'ennemis à égorger sans nous attaquer nous-mêmes; pour moi, si je t'avais rencontré dans la mêlée, je t'aurais épargné ». Ces paroles disent tout, et elles suffisent.

Expressions semblables.

hospitio benignissime domi exceperat	perfamiliari hospitio junctus
adversa valetudine correptum attentissima cura recreaverat	aeger liberaliter comiterque curatus fuerat
unus tibi Romanorum videlicet Quinctius placet, in quo, sceleste, exerceas arma	nec sibi nec illi hostes deesse in quibus virtutem ostendant.
in *con*cursu exercituum	etiam si *oc*currat.

(1) La même chose se voit dans le combat d'un Romain contre un Gaulois, voir plus haut. — Il en est de même de l'accueil enthousiaste qui leur est fait à tous deux, lorsqu'ils reviennent vainqueurs. « Les actions, dit M. Taine, p. 239 et 240, dépendent des caractères; dans Tite-Live ils sont peu marqués, sans traits personnels, les mêmes dans les temps de politesse et dans les âges de barbarie. Vous prévoyez que les récits seront parfois trop semblables, et renfermeront des lieux communs. Que de fois dans les dix premiers livres ne revoit-on pas la même bataille? les cavaliers ôtent la bride à leurs chevaux, et s'élancent avec tant d'impétuosité qu'ils enfoncent l'ennemi; les fantassins entrent par cette

Naissance de Romulus (Justin, XLIII, 2).

Post multos deinde urbis hujus reges ad postremum Numitor et Amulius regno potiti sunt. Sed Amulius quum vi aetate potiorem Numitorem oppressisset, filiam ejus Rheam in perpetuam virginitatem, ne quis vindex regni sexûs virilis ex gente Numitoris oriretur, demersit, addita injuriae specie honoris, ut non damnata, sed sacerdos electa videretur. Igitur clausa in luco Marti sacro duos pueros, ex Marte, ut ferebatur, conceptos, enixa est. Quo cognito, Amulius, multiplicato metu proventu duorum, pueros exponi jubet, et puellam vinculis onerat, ex quorum injuria decessit. Sed Fortuna origini Romanae prospiciens pueros lupae alendos obtulit; quae, amissis catulis, distenta ubera exinanire cupiens nutricem se infantibus praebuit. Quum saepius ad parvulos veluti ad catulos reverteretur, rem Faustulus pastor animadvertit, subtractosque ferae inter greges pecorum agresti vita nutrivit. Martios pueros fuisse, sive quod in luco Martis enixi sunt, sive quod a lupa, quae in tutela Martis est, nutriti, velut manifestis argumentis creditum. Nomina pueris alteri Remo, alteri Romulo fuere. Adultis inter pastores de virtute quotidiana certamina et vires et pernicitatem auxere. Igitur quum latrones a rapina pecorum industrie frequenterque summoverent, Remus ab iisdem latronibus captus, veluti ipse esset, quod in aliis prohibebat, regi offertur : crimini datur, quasi greges Numitoris infestare solitus esset. Tunc a rege Numitori in ultionem traditur. Sed Numitor adolescentia juvenis permotus et in suspicionem expositi nepotis adductus, quum eum nunc lineamentorum filiae similitudo, nunc aetas expositionis temporibus congrueus anxium tenerent, repente Faustulus cum Romulo supervenit : a quo cognita origine puerorum, facta conspiratione, et adolescentes in ultionem maternae necis et Numitor in vindictam erepti regni armantur.

Naissance de Romulus (Tite-Live, I, 3, 4, 5, 6).

Proca deinde regnat. is Numitorem atque Amulium procreat; Numitori, qui stirpis maximus erat, regnum vetustum Silviae gentis legat. plus tamen vis potuit quam voluntas patris aut verecundia aetatis. Pulso fratre Amulius regnat. addit sceleri scelus : stirpem fratris

brèche, tout est pris ou tué, et l'armée revient à Rome chargée de butin. Cette monotonie ôte l'intérêt, et mieux vaudrait omettre un fait que le répéter tant de fois. »

virilem interimit; fratris filiae Reae Silviae per speciem honoris, quum Vestalem eam legisset, perpetua virginitate spem partus adimit.

Sed debebatur, ut opinor, fatis tantae origo urbis maximique secundum deorum opes imperii principium. vi compressa Vestalis quum geminum partum edidisset, seu ita rata, seu quia deus auctor culpae honestior erat, Martem incertae stirpis patrem nuncupat. Sed nec dii nec homines aut ipsam aut stirpem a crudelitate regia vindicant: sacerdos vincta in custodiam datur; pueros in profluentem aquam mitti jubet. Forte quadam divinitus super ripas Tiberis effusus lenibus stagnis nec adiri usquam ad justi cursum poterat amnis, et posse quamvis languida mergi aqua infantes spem ferentibus dabat. Ita, velut defuncti regis imperio in proxima eluvie, ubi nunc ficus Ruminalis est — Romularem vocatam ferunt — pueros exponunt. vastae tum in iis locis solitudines erant. Tenet fama, quum fluitantem alveum, quo expositi erant pueri, tenuis in sicco aqua destituisset, lupam sitientem ex montibus qui circa sunt ad puerilem vagitum cursum flexisse; eam summissas infantibus adeo mitem praebuisse mammas, ut lingua lambentem pueros magister regii pecoris invenerit — Faustulo fuisse nomen ferunt —; ab eo ad stabula Larentiae uxori educandos latos. Sunt qui Larentiam vulgato corpore lupam inter pastores vocatam putent: inde locum fabulae ac miraculo datum.

Ita geniti itaque educati, quum primum adolevit aetas, nec in stabulis nec ad pecora segnes, venando peragrare saltus. Hinc robore corporibus animisque sumpto jam non feras tantum subsistere, sed in latrones praeda onustos impetus facere, pastoribusque rapta dividere, et cum his crescente in dies grege juvenum seria ac jocos celebrare.

Jam tum in Palatio monte Lupercal hoc fuisse ludicrum ferunt, et a Pallanteo, urbe Arcadica, Pallantium, dein Palatium montem appellatum. ibi Euandrum, qui ex eo genere Arcadum multis ante tempestatibus tenuerit loca, sollemne allatum ex Arcadia instituisse, ut nudi juvenes Lycaeum Pana venerantes per lusum atque lasciviam currerent, quem Romani deinde vocaverunt Ianum. Huic deditis ludicro, quum sollemne notum esset, insidiatos ob iram praedae amissae latrones, quum Romulus vi se defendisset, Remum cepisse, captum regi Amulio tradidisse ultro accusantes. Crimini maxime dabant in Numitoris agros ab iis impetus fieri; inde eos collecta juvenum manu hostilem in modum praedas agere. Sic Numitori ad supplicium Remus deditur.

Jam inde ab initio Faustulo spes fuerat regiam stirpem apud se educari : nam et expositos jussu regis infantes sciebat, et tempus, quo ipse eos sustulisset, ad id ipsum congruere; sed rem inmaturam nisi aut per occasionem aut per necessitatem aperire noluerat. necessitas prior venit. Ita metu subactus Romulo rem aperit. Forte et Numitori, quum in custodia Remum haberet, audissetque geminos esse fratres, comparando et aetatem eorum et ipsam minime servilem indolem, tetigerat animum memoria nepotum; sciscitandoque eodem pervenit, ut haud procul esset, quin Remum agnosceret. Ita undique regi dolus nectitur. Romulus non cum globo juvenum — nec enim erat ad vim apertam par —, sed aliis alio itinere jussis certo tempore ad regiam venire pastoribus ad regem impetum facit, et a domo Numitoris alia comparata manu adjuvat Remus. Ita regem obtruncant.

Numitor inter primum tumultum hostis invasisse urbem atque adortos regiam dictitans, quum pubem Albanam in arcem praesidio armisque obtinendam avocasset, postquam juvenes perpetrata caede pergere ad se gratulantes vidit, extemplo advocato concilio scelus in se fratris, originem nepotum, ut geniti, ut educati, ut cogniti essent, caedem deinceps tyranni seque ejus auctorem ostendit. Juvenes per mediam contionem agmine ingressi quum avum regem salutassent, secuta ex omni multitudine consentiens vox ratum nomen imperiumque regi efficit. »

Cette narration est d'une physionomie toute différente des deux que nous venons d'analyser. Elle est moins oratoire (1). C'est le récit pur et simple de la naissance de Romulus et de Rémus. Et à cause du caractère nouveau de cette narration, l'étude que nous allons en faire, pourra nous donner de nouveaux enseignements. Ici c'est surtout l'abondance de Tite-Live que nous devons remarquer. Il fait connaître non-seulement les parents de Romulus, sa naissance, son abandon, sa conservation, son éducation, sa descendance royale, et tout ce qui se rattache à ces événements, mais encore chaque fait est énoncé avec toutes les circonstances qui l'accompagnent. L'auteur parle de la ruse d'Amulius, des embûches qu'il dresse, et de la providence des dieux qui les déjoue. On sait de quel sang sont les deux enfants, quels sont leurs destins, quelles peines a supportées leur mère; à propos de l'abandon des enfants, Tite-Live mentionne les lieux, leur

(1) Pour sentir la différence entre une narration purement historique et une narration oratoire, on n'a qu'à comparer le récit de la bataille de Rocroi par Bossuet et par Voltaire. Cf. Leçons de littérature, Charles André, p. 13 et 913.

situation, le débordement des eaux, et l'erreur commise par les serviteurs. On nous dira par quel prodige, de quelle manière Romulus et Rémus ont été sauvés, et quelles fables sont contées à ce sujet, comment ils furent élevés, quels furent leurs exercices, comment ils acquirent de l'influence. Ils sont attaqués par des brigands et Rémus est livré à Amulius. Alors Faustulus découvre à Romulus ce qui s'est passé ; Numitor de son côté, en comparant les âges des deux jeunes gens, et en examinant leur caractère qui ne dénote rien de servile, reconnaît ses petits-fils ; Amulius est attaqué et périt ; Romulus et Rémus donnent le trône à leur aïeul.

Pour bien constater l'abondance du style de Tite-Live il suffit de le comparer à Justin, et de noter les circonstances nombreuses qui ont été omises par ce dernier. En effet il passe sous silence la cause volontaire ou non de la maternité de Rhea Sylvia, l'inondation du Tibre, les solitudes qui là donnaient asile aux loups, la marque qui fit reconnaître le lieu où les enfants avaient été exposés, le motif qui amène la louve, l'épouse de Faustulus qui nourrit les enfants, l'institution des Lupercales sur le mont Palatin, l'occasion dont profitent les bergers pour dresser des embûches aux enfants du roi, la conjecture de Faustulus qui soupçonne qu'il élève chez lui les enfants du roi, conjecture qu'il tient cachée jusqu'à ce que la nécessité le force de parler, la description de la lutte finale etc. toutes ces circonstances et d'autres sont laissées de côté. Tite-Live au contraire les a développées avec l'élégance habituelle de son langage.

Puisque l'occasion se présente et avant de finir cette étude, disons un mot de l'abondance du style.

1° C'est surtout dans l'emploi des épithètes et des synonymes que se révèle l'abondance du style. On ajoute un adjectif au nom, un adverbe au verbe, pour marquer un caractère de l'objet ou de l'action. Toute épithète qui ne donne pas de l'objet une vue plus complète, qui ne fait pas image, affaiblit le style. Il y a une grande force dans les épithètes ajoutées ensemble, quand elles renchérissent l'une sur l'autre, qu'elles font gradation. Seulement à cet égard il faut bien prendre garde de tomber dans l'excès ; on doit y mettre beaucoup de soin et de circonspection. On bannira impitoyablement toute épithète qui n'est destinée qu'à produire un vain bruit, à donner une certaine pompe au discours. Règle générale, dans Tite-Live les épithètes remplissent les conditions exigées. Constatons qu'à presque tous les substantifs se trouvent joints des qualificatifs : *vetustum regnum* —

perpetua virginitate — *tantae urbis* — *maximi imperii* — *incertae stirpis* — *profluentem aquam* — *lenia stagna* — *justum amnem* — *languida aqua* — *proxima alluvie* — *vastae solitudines* — *fluitantem alveum* — *tenuis aqua* — *lupam sitientem* — etc. On peut voir que l'adjectif précède d'ordinaire le substantif.

2° Un autre moyen d'amplification, c'est d'exprimer les attributs par des propositions, afin de les mettre plus en relief. Ainsi Tite-Live veut-il faire connaître qu'une louve accourt aux vagissements des enfants, il indique la circonstance de temps par cette proposition : *quum fluitantem alveum tenuis in sicco aqua destituisset*, et celle de lieu par cette autre : *alveum quo expositi erant pueri.* C'est ainsi qu'en parlant des exercices et des brigandages de ces jeunes gens, il enchaîne le tout dans une série de propositions sans oublier le temps où la chose se passe ni les travaux par lesquels ils s'habituent à ces brigandages.

3° La périphrase sert également à l'amplification. On en connait les qualités et les défauts (Baron, Rhétorique ch. 27). Nous devons seulement noter que Tite-Live en use souvent, mais avec prudence. Au lieu de *montes vicini*, nous avons *montes qui circa sunt* 9, 2; il appelle le vieillard : *gravem annis qui non militaribus solum, sed civilibus etiam abscesserat muneribus* 9, 35. Pour désigner une nation il a très-souvent recours au mot *nomen : nomen Latinum*, *nomen Volscum.* A la périphrase touche de près la perissologie, la tautologie. « Évitons, dit Quintilien 8, 3 p. 292, la prolixité, comme dans ce passage de Tite-Live : « Les ambassadeurs n'ayant pu obtenir la paix s'en retournèrent chez eux, d'*où ils étaient venus* ». On pourrait retrancher *unde venerant*, mais par là même on détruirait l'harmonie de la phrase. On trouve également 9, 1 : *citati inde retro*, *qua venerant*, *pergunt repetere viam. Retro* est souvent joint à *repetere*. On connaît encore les locutions : *fudit fugavitque* — *reditum in patriam ac parentes* — *in sententiam ejus pedibus iverunt.*

4° Une autre source de beauté dans la narration, c'est la description, la peinture des choses par des traits qui les rendent sensibles et les mettent sous les yeux du lecteur. Les récits deviennent ainsi des tableaux vivants. Pour réussir à bien peindre, il faut se représenter vivement par l'imagination toutes les circonstances de l'objet à décrire, comme si on les voyait de ses propres yeux. C'est ainsi que Tite-Live a intercalé dans le récit de la paix des Fourches-Cau-

dines trois descriptions brillantes. Il décrit d'abord le lieu même illustré par la défaite des Romains, puis l'indignation des soldats qui sont obligés de passer sous le joug, enfin le deuil qui s'empara de Rome à la nouvelle du danger que courait l'armée (IX, 2-6).

HURDEBISE.

Tournai, novembre 1867.

DEUX PASSAGES D'HORACE

CONSIDÉRÉS A TORT COMME INTERPOLÉS.

I.

Qui ne connaît pas par cœur le joli morceau de vers dans lequel Horace (Od. I, 22) nous raconte qu'un jour, au milieu de la forêt Sabine, occupé seulement à célébrer les charmes de sa Lalagé au doux sourire, au doux langage, il fit à l'improviste rencontre d'un loup dont la taille n'était point commune? La Daunie aux immenses bois de chênes ni la terre de Juba, cette aride nourricière des lions, ne produisent point de monstre pareil. Et cependant c'est le monstre qui, à la vue de notre amoureux inoffensif et sans armes, prend la fuite et se sauve. De là le poëte conclut qu'une vie innocente et pure n'a rien à craindre des êtres malfaisants.

Integer vitae scelerisque purus
non eget Mauri jaculis nec arcu
nec venenatis gravida sagittis,
Fusce, pharetra,

sive per Syrtes iter aestuosas
sive facturus per inhospitalem
Caucasum vel quae loca fabulosus
lambit Hydaspes.

Namque me silva lupus in Sabina,
dum meam canto Lalagen et ultra
terminum curis vagor expeditus
fugit inermem;

quale portentum neque militaris
Daunias latis alit aesculetis
nec Jubae tellus generat leonum
arida nutrix.

Son amour pour Lalagé ayant de tels effets, Horace se propose de

l'adorer toujours, quelque affreuse que soit la contrée du monde où le destin puisse le jeter un jour.

Pone me pigris ubi nulla campis
arbor aestiva recreatur aura,
quod latus mundi nebulae malusque
Juppiter urget;

pone sub curru nimium propinqui
solis in terra domibus negata :
dulce ridentem Lalagen amabo,
dulce loquentem.

Que les amants jouissent de la protection divine est une pensée que Properce (III, 16) avait déjà développée, quoique d'une manière moins dramatique et moins pittoresque.

Vers minuit une lettre de Cynthie arrive invitant le jeune chevalier à se rendre sans retard auprès d'elle à Tibur. Celui-ci hésite. Il craint les accidents qui peuvent survenir au milieu des ténèbres. Bientôt cependant il se rassure.

Nec tamen est quisquam, sacros qui laedat amantes.
Scironis media sic licet ire via.
Quisquis amator erit, Scythicis licet ambulet oris.
Nemo adeo, ut noceat, barbarus esse valet.
Luna ministrat iter, demonstrant astra salebras,
ipse Amor accensas percutit ante faces,
saeva canum rabies morsus avertit hiantes.
Huic generi quovis tempore tuta via est.
Sanguine tam parvo quis enim spargatur amantis
improbus ? Exclusis fit comes ipsa Venus.

Revenons-en au loup qui a peur d'Horace.

Ce loup est de forte taille. On n'en saurait trouver nulle part d'aussi grand et d'aussi robuste. C'est un vrai monstre. Il doit l'être. Car s'il était petit, chétif et malingre, quoi d'étonnant que la vue d'un hemme le mît en fuite? Horace n'aurait pas besoin de faire tant de bruit d'une rencontre où sa personne ne pourrait courir aucun risque.

Cette considération suffit pour établir que la strophe *quale portentum* etc. n'est pas interpolée, comme l'a cru M. Peerlkamp.

Il y en a une autre d'une nature secondaire, il est vrai, mais, à mon avis, également concluante. C'est que, des trois ordres d'idées dont se compose la pièce, le premier et le troisième étant développés chacun en deux strophes, le sentiment des justes proportions, si vi-

vace chez Horace, exigeait que l'ordre d'idées principal, c'est-à-dire le récit de l'événement qui lui suggère les autres, eût au moins la même étendue.

Cependant parmi les observations critiques qu'a fait valoir le savant Hollandais à l'appui de sa thèse, il y en a une dont il faut tenir compte et dont il n'est pas facile de venir à bout. C'est celle qui concerne l'épithète *militaris*. D'un côté un pays militaire et de l'autre un pays nourricier de lions, voilà ce qui ne se concilie guère. Même pris séparément *militaris Daunias* est peu intelligible. Tout le monde sait ce que c'est que *militaris disciplina*, *militaris labor*, *militare facinus*, *militare signum*, *militaris ornatus*, *militaris equus*, *militaris via*. Mais quelle idée se faire d'une *militaris terra?* Est-ce un pays plein de soldats ou, comme disent les scoliastes, un pays dont les habitants sont vaillants et propres au service militaire? Je ne crois pas qu'il en puisse être ainsi, je ne crois pas que ce latin puisse avoir l'un ou l'autre de ces sens. Mais en fût-il comme on le prétend, Horace, ordinairement si soigneux dans le choix des termes et si juste dans l'expression de sa pensée, aurait été cette fois bien négligent ou bien malheureux. Car dans un pays militaire, qu'on l'explique comme on voudra, il n'est pas probable qu'il y ait beaucoup de loups ou d'autres animaux sauvages et c'était aller à l'encontre du but que de s'exprimer ainsi.

Peut-être le terme employé par le poëte, mieux approprié à la situation de la chose et au caractère du pays dont il s'agit, mais plus rare, a-t-il été par mégarde remplacé par *militaris*, si vulgaire et si louche ici. Peut-être *militaris* n'est-il que la glose, c'est-à-dire la synonymie ou l'interprétation approximative et partielle du mot dont Horace s'était servi et dont l'interprète n'avait pas senti toute la portée.

Si notre militaire a envahi un domaine qui n'était pas à lui, quel sera bien alors le propriétaire légitime qu'il en a expulsé? Si nous pouvons le découvrir, nous n'hésiterons pas à prier le premier de vider les lieux et de céder, même après tant d'années de possession, la place au second. Car pour ces sortes de biens nous n'admettons pas la prescription.

M. Heimsoeth, studiorum mihi olim commilito, nous le fera connaître p. 105 de sa *Wiederherstellung der Dramen des Aeschylus*.

C'est *Martialis*.

Mars était le dieu principal des Èques, des Herniques, des Sabins,

des Latins etc., peuples qui menaient une vie pastorale et champêtre. (Voy. *Roemische Mythologie von Preller*, pp. 295-306). Il n'est devenu guerrier que plus tard, lorsque les Romains faisaient des armes leur métier habituel. Cependant le souvenir de son caractère primitif se conservait encore. On l'appelait alors *Mars Silvanus*, en opposition de *Mars Gradivus*, nom sous lequel il était représenté comme dieu des batailles. Les loups et les grands chênes lui étaient surtout consacrés. Suétone, Vesp. 5, dit : *In suburbano Flaviorum quercus antiqua erat Marti sacra etc.* Quant au *lupus Martialis*, il est suffisamment connu, ne fût-ce que par les vers d'Horace (Od. I, 17, 5-9) :

Impune tutum per nemus arbutos
quaerunt balantes et thyma deviae
olentis uxores mariti,
nec virides metuunt colubras

nec Martiales haediolae lupos.

Il y avait aussi des contrées qu'il passait pour affectionner particulièrement. C'étaient, comme on doit l'attendre d'une divinité des forêts, des lieux agrestes et incultes, tels que, par exemple, la Thrace et la Colchide. Voici les termes qu'emploie Éétès, roi de ce dernier pays, pour décrire, chez Valerius Flaccus (VII, 62), le champ qu'il labourait avec ses taureaux indomptables et lançant du feu de leurs narines :

Martius ante urbem longis jacet horridus annis
campus et ardentes ac me quoque vomere presso,
me quoque, cunctantes interdum agnoscere tauri.

Or la Daunie, qui formait un des cantons de l'Apulie, était montagneuse et couverte de bois. (Voy. *Forbiger*, *Handbuch der alten Geographie*, III, p. 746). Les loups n'y manquaient pas non plus, si nous en croyons Horace lui-même, qui dit (Od. I, 33, 5-9) :

Iusignem tenui fronte Lycorida
Cyri torret amor. Cyrus in asperam
declinat Pholoën. Sed prius Apulis
jungentur capreae lupis,

quam turpi Pholoë peccet adultero.

Y a-t-il donc une épithète qui convienne davantage à la nature de cette contrée et aux circonstances de notre récit que *Martialis?* Y en a-t-il une qui y convienne moins que *militaris?*

Nous ne doutons point pour notre part qu'Horace n'ait écrit :

Quale portentum neque Martialis
Daunias latis alit aesculetis
nec Jubae tellus generat leonum
arida nutrix.

Monstre comme n'en renferme point la sauvage Daunie dans ses vastes forêts de chênes ni n'en produit la terre de Juba, cette aride nourricière des lions.

II.

Ce qui est arrivé ici à M. Peerlkamp, est arrivé ailleurs à M. Dübner. Homme dévoué et infatigable dans la culture laborieuse des lettres anciennes, il vient, hélas, de finir ses jours d'une manière inattendue. Sur sa tombe encore toute fraiche et à peine fermée nous aussi nous ne pouvons nous empêcher en ce moment de verser quelques larmes.

Tome VI, pp. 107-110, j'avais entretenu les lecteurs de cette *Revue* d'un endroit d'Horace fort altéré et des plus difficiles. Bentley y avait le premier répandu de la lumière; après lui M. Heimsoeth était venu pousser plus loin le travail commencé par le critique anglais, et moi, je croyais avoir achevé la solution du problème.

Mais une observation de M. Dübner, p. 182 du même tome, m'a fait revenir sur un des points de la question et ce n'est que maintenant qu'il me semble avoir retrouvé la rédaction du passage tel que l'avait écrit le poëte.

Horace (Od. III, 5) a mis dans la bouche de Régulus un discours par lequel ce grand citoyen dissuade le sénat de racheter à prix d'argent ceux qui, à Carthage, ont fait la paix avec un ennemi perfide, lui ont livré leurs armes et se sont ignominieusement laissé mettre des chaînes. N'ajoutez point, s'écrie-t-il, à notre honte un sacrifice inutile. Car après leur retour ces Romains dégénérés seront plus lâches encore qu'ils ne l'étaient avant.

Si pugnat extricata densis
cerva plagis, erit ille fortis

qui perfidis se credidit hostibus,
et Marte Poenos proteret altero
qui lora restrictis lacertis
sensit iners timuitque mortem.

Hic unde vitam sumeret inscius
pacem duello miscuit. O pudor!
O magna Carthago probrosis
altior Italiae ruinis.

Pour reconnaître que ce passage est altéré, et altéré en plus d'un endroit, dans la partie composée des mots *timuitque mortem* et *hic unde vitam sumeret inscius pacem duello miscuit*, il ne faut pas précisément posséder une connaissance extraordinaire de la langue latine. Aussi M. Dübner l'admet-il sans conteste.

Dès lors la question se réduit à savoir comment on pourra remédier au désordre qui règne ici, comment on pourra retrouver la main d'Horace.

D'après M. Dübner ce serait en reconnaissant uue interpolation; d'après lui les mots :

altero
qui lora restrictis lacertis
sensit iners timuitque mortem

hic unde vitam sumeret inscius
pacem duello miscuit

ne seraient pas d'Horace; celui-ci n'aurait écrit que :

Si pugnat extricata densis
cerva plagis, erit ille fortis,

qui perfidis se credidit hostibus,
et Marte Poenos proteret. O pudor!
O magna Carthago, probrosis
altior Italiae ruinis.

Voilà ce que les Allemands appellent jeter l'enfant avec le bain. Il ne sera pas fort difficile de le prouver.

Celui qui dit *o pudor!* doit finir la phrase précédente par la mention d'un fait qui soit de nature à lui arracher ce cri d'indignation. Est-ce que *Marte Poenos proteret* porte ce caractère? Il s'en faut.

Dans la phrase *si pugnat etc.*, telle que M. Dübner l'a obtenue par la suppression des mots qui forment le sujet du débat, les propositions qui la composent se succèdent dans un ordre étrange et dont il serait difficile de fournir un second exemple. On croirait entendre quelqu'un qui, ayant oublié une partie essentielle de sa pensée, se hâte de la faire avancer à l'arrière-rang, où elle n'échappe au danger de devenir un non-sens que grâce à la bienveillance des auditeurs. Horace qui travaillait lentement et avec soin, aurait au moins dit :

Si pugnat extricata densis cerva plagis, erit ille fortis et Marte Poenos proteret, qui perfidis se credidit hostibus.

Et même ainsi je ne crois pas qu'Horace ou tout autre poëte ou prosateur latin se seraient exprimés. On ne dit pas *Marte aliquem proterere* ou *vincere* sans que *Marte* soit accompagné d'un adjectif ou qu'il y ait dans la phrase un terme qui forme une antithèse avec ce mot. Ainsi *cruento Marte hostem vincere* et *Romani Marte, non musis Graecos vicerunt* seraient des phrases auxquelles ils n'y aurait rien à redire.

L'épithète *altero* est donc d'Horace.

Elle l'est encore pour un autre motif. C'est qu'il s'agit d'envoyer une seconde fois contre l'ennemi des soldats qui, dans une première rencontre, ont succombé par manque de courage. Il est dangereux, dit-on, d'engager une bataille avec des troupes déjà vaincues et démoralisées. C'est la prévision certaine que les Romains rachetés se laisseront défaire de nouveau et donneront de nouveau la victoire aux Carthaginois qui fait que Régulus s'écrie : *O pudor! O magna Carthago probrosis altior Italiae ruinis!*

Évidemment *altero* et les mots suivants sont bien authentiques.

Si le passage est d'Horace, si en même temps il est difficile et presque impossible de le comprendre soit sous le rapport grammatical soit sous le rapport littéraire, il doit nécessairement renfermer des erreurs. Ce sont ces erreurs qu'il s'agit de découvrir et de corriger, ce qui est au fond la même chose.

La cause de tout le mal, la cause de tout le désordre que nous rencontrons ici, c'est le malheureux *hic* écrit au lieu de *hinc*. Ce n'est pas ici seulement que cette bévue se rencontre. Elle se trouve encore, entre autres, Ov. Fast. II, 2. Tous les manuscrits sans exception donnent :

Janus habet finem. Cum carmine crescit et annus
Alter ut hic mensis, sic liber alter eat.

Heinsius a le premier vu que *hic* devait être changé en *hinc*. J'ajoute que le distique en entier était comme suit :

Janus habet finem. Jam carmen crescit et annus.
Alter ut hinc mensis, sic liber alter eat.

C'est ce *hic* (*celui-ci*), commençant une nouvelle phrase, qui a nécessité le changement de *metuensque* en *timuitque*. Car après *sensit* il fallait bien, pour achever la phrase précédente, un second verbe au mode personnel.

Ici M. Dübner demande au directeur de la *Revue* : « Mais ne « trouvez-vous pas qu'une altération de *metuensque* en *timuitque* « est chose absolument incroyable? » Je viens de faire voir qu'elle était inévitable. « Si les monuments écrits de l'antiquité, continue « M. Dübner, étaient exposés à des accidents de telle sorte, il n'y « aurait plus rien de certain et la critique verbale ferait bien de « ménager ses sueurs. »

La critique verbale ne consiste pas seulement à rétablir le texte quand il a été légèrement détérioré, quand un *a* a été, par mégarde, mis pour un *u*, un *t* pour un *l*. C'est ce que peut faire tout lecteur attentif. Elle a aussi pour mission de retrouver avec les mots la pensée de l'auteur quand elle a été profondément obscurcie et dénaturée, en faisant voir de quelle manière ces altérations ont pu se produire. C'est alors précisément qu'elle ne doit pas ménager ses sueurs.

Les monuments écrits de l'antiquité ne nous sont pas parvenus dans un état d'intégrité parfaite. C'est ce dont nous nous convainquons tous les jours davantage par l'étude de ces monuments et M. Dübner doit avoir eu le même sentiment puisqu'il trouve une interpolation dans le passage qui nous occupe.

Il n'est donc pas incroyable que ces monuments aient été exposés à des accidents de telle sorte.

Les anciens eux-mêmes se plaignent souvent de l'état fautif de leurs ouvrages. Cicéron dit dans une lettre à son frère (III, 6), qui lui avait demandé des livres : *De latinis vero* (i. e. libris), *quo me vertam nescio; ita mendose et scribuntur et veneunt*. Quintilien écrit à Tryphon, chez lequel son traité de l'Institution oratoire devait paraître : *Multum in tua quoque fide a diligentia positum est ut in manus hominum quam emendatissimi* (libri mei) *veniant*. Voir encore Hor. A. p. 354; Tit. Liv. XXXVIII, 55; Mart. VII, 11 et VII, 17. Ce dernier établit ce que nous voulons prouver d'une manière à la fois convaincante et spirituelle, II, 8, en disant :

Si qua videbuntur chartis, tibi, lector, in istis
sive obscura nimis sive latina parum,
non meus est error. Nocuit librarius illis
dum properat versus annumerare tibi.
Quod si non illum, sed me peccasse putabis,
tunc ego te credam cordis habere nihil.

S'il en était ainsi du vivant même des auteurs, quelle devait être l'exécution matérielle de leurs livres quand ils n'étaient plus là pour

pouvoir en prendre soin eux-mêmes? Comment devait-elle se faire à l'époque de la décadence et pendant le moyen-âge?

Si, après cela, quelqu'un professe une opinion différente de la mienne, une opinion qui lui permet de ne pas se donner de la peine, de ne pas se tourmenter l'esprit pour pénétrer la pensée de l'écrivain et reconstruire de cette manière un texte fautif, je me garderai bien de le troubler dans sa douce quiétude, espérant que ceux qui ne peuvent partager son bonheur n'auront point à craindre d'être brûlés vifs pour cela.

J'avais adopté *aptius* au lieu de *inscius*, que fournissent la plupart des manuscrits, en suivant à cet égard l'autorité de Bentley et de M. Heimsoeth.

M. Dübner dit que *unde vitam sumeret aptius* est plat et prosaïque.

C'est très-vrai, je l'avoue, et je sais gré à M. Dübner d'en avoir fait la remarque. Oui, c'est prosaïque et plat; oui, *aptius* est insupportable.

Il n'en est pas de même, quoi qu'en ait pu penser le même savant, de *pacem duello miscuit*, qui est parfaitement clair et digne d'Horace.

Aptius étant une erreur et *inscius* en étant une autre, à coup sûr, plus grossière, comment ce dernier, leçon du plus authentique des manuscrits, comme nous l'apprend M. Dübner, était-il venu remplacer le mot que le poëte avait employé? Enfin quel est ce mot?

Inscius a fait son apparition dans le texte pour qu'il y eût quelque chose d'où pût grammaticalement dépendre le subjonctif *sumeret*, qu'on ne comprenait plus depuis qu'avec *hic*, pour *hinc*, une nouvelle phrase avait commencé. Quant à la signification de ce subjonctif, j'en ai dit assez dans mon premier article pour ne pas avoir besoin d'en parler de nouveau. Le mot d'Horace, dont *inscius* avait envahi la place, est *impius*. Horace avait écrit :

Si pugnat extricata densis
cerva plagis, erit ille fortis

qui perfidis se tradidit hostibus,
et Marte Poenos proteret altero
qui lora restrictis lacertis
sensit iners metuensque mortem

hinc, unde vitam sumeret, impius
pacem duello miscuit. O pudor!
O magna Carthago probrosis
altior Italiae ruinis!

Cela veut dire, traduit en français :

Quand on verra combattre la biche qui vient de s'échapper des mailles serrées d'une toile, alors sera vaillant celui qui s'est confié à des ennemis perfides, alors dans une seconde attaque écrasera les Africains celui qui, sans rougir, sur ses poignets pliés derrière le dos, a ressenti l'empreinte des courroies et qui, craignant de périr dans l'emploi des instruments de la victoire, a, traître, composé au fort de la bataille. O honte! O puissante Carthage, combien t'ont fait grandir l'abaissement et le déshonneur de l'Italie!

Dans ce magnifique langage il y a une inversion appelée hystéron protéron par les Grammairiens anciens. Elle consiste en ce que la phrase *metuens mortem etc.* se trouve après la phrase *lora restrictis lacertis sensit iners*, tandis que, logiquement, elle aurait dû se trouver avant. Car ce n'est qu'après avoir composé avec les Carthaginois que les soldats Romains sont dépouillés de leurs armes et enchaînés par leurs perfides ennemis. Horace, qui ne fait rien sans motif, a choisi cet ordre des idées parce que ce n'est par sur les humiliations subies justement peut-être par les Romains, mais sur la paix lâchement conclue par eux au détriment de la patrie et à l'avantage de leur rivale, que Régulus se récrie, plein d'amertume et de douleur : *O pudor! O magna Carthago probrosis altior Italiae ruinis!*

Voilà donc encore rétabli et expliqué comme il doit l'être un des passages d'Horace les plus difficiles et les plus maltraités dans les documents écrits.

Les adorateurs de la lettre ne peuvent s'élever à la hauteur du poëte, ils ne peuvent discerner ce qui est fautif de ce qui est correct, ce qui est falsifié de ce qui est authentique. Pourquoi, disent-ils, la lettre aurait-elle toujours tort? Pourquoi mettre toujours en cause les copistes? Horace lui-même a pu faillir, car il était homme.

Horace, s'il pouvait revenir, ne manquerait pas de leur répondre, car il était franc :

Quae librarius, haec si me peccasse putetis,
Vos equidem credam cordis habere nihil.

X. Prinz.

Liége, novembre 1867.



EXPLICATION DU PASSAGE DE JUVÉNAL, 1, 15-18.

Dans un article inséré tome IX, pp. 1-9, de cette *Revue* j'ai expliqué à peu près toute la première satire de Juvénal. Je n'ai point parlé des vers 15-18, parce que je les croyais compris de tout le monde.

La note qui se trouve pp. 266-268 de la dernière livraison m'a fait voir que j'étais dans l'erreur.

L'auteur de cette communication nous dit que sa pauvre bibliothèque ne possède d'autres traductions que celles qu'il a citées et qu'il n'a pas à sa disposition le moindre petit commentateur.

Je ne sais s'il y a lieu de l'en plaindre. Car, en général, les bons commentateurs sont très-rares et les autres, comme les traducteurs et les grammairiens vulgaires, ne nous apprennent pas grand'chose.

Il y a dans les vers indiqués deux termes qui font trébucher l'auteur de la note. Ce sont *ergo* et *periturae*.

Prenant *ergo* pour la conjonction conclusive ordinaire, il a complétement manqué le sens du passage. Ses traducteurs ne l'ayant pas rendue, on ne saurait dire s'ils connaissaient ou non la valeur qu'elle a ici.

Heinrich l'a comprise et l'a expliquée.

Ici elle est la particule affirmative ou corroborative qui, en français, peut se rendre par *oui*, *certes*, *ma foi*, ou d'autres expressions analogues.

Priscien, XVIII, 172 (édition de Hertz) dit : « *Nam*, *enim*, *ergo* » *non solum causales vel rationales*, *sed etiam completivae et confirmativae inveniuntur*.

Juvénal, dans la deuxième satire, après avoir montré les Stoïciens hypocrites cachant les vices les plus affreux sous les dehors de la vertu, continue ainsi :

Verius ergo
et magis ingenue Peribomius. Hunc ego fatis
imputo qui vultu morbum incessuque fatetur.

Le prêtre de Cybèle, *ma foi*, *est plus sincère et plus candide. J'impute au ciel cet être qui par la mine et la démarche proclame son immoralité.*

Cic. de Am. 13 : *Ergo hoc proprium est animi bene constituti, et laetari bonis rebus et dolere contrariis.*

Oui, *c'est le propre d'un cœur bien fait etc.*

Plaut. Rud. 2, 3, 71 : *Ergo animus aequus optimum est aerumnae condimentum.*

Certes, la résignation est le meilleur remède à nos tourments.

Quelquefois on trouve avec cet *ergo* encore une exclamation qui en augmente le sens, comme *hercle*, *edepol*, *ecastor*, *mecastor etc.*

Plaut. Mil. 1, 1, 63 : *Ergo mecastor pulcher est, inquit mihi, et liberalis.*

Ah, oui, par Castor, me dit-elle, il est beau et de nobles manières.

Donc les mots de Juvénal :

> ***Et nos ergo manum ferulae subduximus; et nos***
> ***consilium dedimus Syllae, privatus ut altum***
> ***dormiret,***

doivent se traduire ainsi : *Et nous aussi, ma foi, nous avons retiré notre main endolorie de dessous la férule; et nous aussi nous avons conseillé à Sylla de goûter, citoyen privé, un sommeil profond.* Ce qui veut dire : *nous aussi nous savons écrire.*

L'idée qui est venue tout à coup à l'auteur de la note que *manum ferulae subduximus* et *consilium dedimus Syllae* pourraient bien ne pas être synonymes et représenter plutôt deux moments d'idées (?), il a voulu dire deux époques de l'éducation romaine, est indubitablement fondée. Mais il se trompe quand il croit que l'une de ces époques répondait à l'enseignement moyen, l'autre à l'université. Les Romains n'avaient pas le bonheur de posséder des établissements pareils à nos athénées, encore moins des établissements qui eussent quelque chose de commun avec nos universités. Chez eux l'instruction était, généralement, entre les mains des particuliers.

La férule, sous laquelle Juvénal aussi a dans son enfance senti brûler sa main, désigne une école élémentaire, une *pergula*, dirigée par un de ces *ludi magistri* ou *literatores* qu'ont rendus célèbres pour leurs coups et leurs cris les vers d'Horace, Epist. II, 1, 70, et ceux de Martial, IX, 68 (ou 70). On apprenait chez eux à lire et à écrire ainsi que les principes de la langue latine.

De l'école élémentaire on passait chez le grammairien et puis chez le rhéteur. Quelquefois le rhéteur faisait encore de la grammaire. Chez lui on expliquait les chefs-d'œuvre de la littérature grecque et ceux de la littérature latine. En outre les élèves étaient tenus de faire des rédactions, des compositions, des discours, dont les sujets, souvent fort difficiles, leur étaient donnés par le maître.

Un de ces sujets figure ici : *Discours d'un citoyen qui engage*

Sylla à déposer la dictature. Ayant été, probablement, plus d'une fois déjà proposé et traité, car du neuf n'était pas toujours facile à trouver, Juvénal le mentionne de préférence à tout autre.

Il nous est resté plus d'un de ces travaux de rhéteurs, entre autres les prétendues lettres de Salluste à César sur le gouvernement de la République.

Celui qui avait passé par les mains du maître d'école, du grammairien et du rhéteur, celui qui possédait, théoriquement et pratiquement, la langue et les règles de composition, pouvait, s'il avait des idées et des connaissances, se risquer sur le terrain de la publicité.

C'est ce que Juvénal se propose de faire, et il y a lieu de l'en féliciter; car il avait du génie. Il est seulement dommage que ses satires nous soient parvenues tellement interpolées et délabrées qu'il sera impossible de les rétablir jamais dans leur état primitif.

Abordons, pour finir, le dernier point, celui de savoir quel est le sens de *periturae.*

Les traducteurs et ceux des commentateurs qui en parlent, tâtonnent et pataugent tous, aucun d'eux n'est dans le vrai.

L'auteur de la note aussi a là-dessus une idée erronnée et que d'autres avaient déjà eue avant lui. Il pense que Juvénal, *avec l'humilité d'un débutant, n'ose se promettre l'immortalité, qu'il écrira, sans doute, mais que son œuvre ira envelopper le poivre et la canelle;* il pense que *periturae* signifie *dût-on en faire des cornets.*

Quand Monsieur a écrit sa note, il n'a pas précisément espéré, je le veux bien, en recueillir l'immortalité; mais je suis certain qu'il ne se sera pas dit : *Je ferai imprimer cette note, dût-on en faire des cornets.* Le plus méchant écrivain a toujours assez bonne opinion de son œuvre, quand même il s'exprimerait, en en parlant, avec modestie.

Juvénal, lui, aurait pu parler avec grande confiance de ses poésies et peut-être l'a-t-il fait quelque part dans les satires ou les parties de satires qui sont perdues. Quoi qu'il en soit, il est bien sûr qu'il n'a pas pensé le moins du monde à ce que lui fait dire l'auteur de la note.

Au vers 79 Juvénal, en parlant de lui-même, s'exprime d'une manière modeste et digne à la fois : *Si ce n'est pas la nature, c'est l'indignation qui m'inspire des vers.*

Si natura negat, facit indignatio versus.

Je ferai remarquer, à ce propos, que les mots suivants, v. 80,

qualescunque potest, qaales ego vel Cluvienus,

ne sont qu'une sotte et impertinente observation mise sur la marge de son exemplaire par quelque grammairien aussi obscur que son ami Cluvienus.

Le verbe *perire*, que renferme notre passage, est un de ceux qui, comme *absumi*, *disperire*, *deficere* et *deesse*, marquent la disparition et l'absence d'une chose. Leurs contraires sont *suppetere*, *abundare*, *affluere*, *superesse*, qui en marquent l'abondance.

Dans la troisième satire Juvénal décrit un malheur arrivé dans une des rues fréquentées de Rome. Un charriot chargé de blocs de marbre s'étant renversé, nombre de personnes sont tellement applaties et écrasées qu'on ne trouve plus leurs corps.

260 ***Obtritum vulgi perit omne cadaver***
more animae.

Des passants les cadavres écrasés disparaissent comme un souffle.

Notre poëte, ayant invité à dîner son ami Persicus, le prie, 11, 190, de laisser derrière lui tous les soucis.

Protinus ante meum, quidquid dolet, exue limen,
pone domum et servos et quidquid frangitur illis
aut perit, ingratos ante omnia pone sodales.

Arrivé au seuil de ma maison, dépose tes chagrins, oublie ta maison, les esclaves, les objets qu'ils te cassent et ceux qu'ils font disparaître (c'est-à-dire ceux qu'ils volent); *oublie surtout tes amis ingrats.*

Plaute, Capt. 3, 4, 4 (537) : *Utinam te di prius perderent, quam periisti e patria tua!*

Que les dieux ne t'ont-ils fait mourir avant que tu fusses disparu de ta patrie!

Cic. Philipp. 5, 4, 11 : *Portenti simile tantam pecuniam populi Romani tam brevi tempore perire potuisse.*

C'est chose prodigieuse que tant d'argent appartenant au peuple Romain ait pu disparaître (être dépensé) *en si peu de temps.*

Le Pseudo-Juvénal nous fournit un vers, 11, 17, qui renferme l'un et l'autre des mots dont nous nous occupons dans cette discussion.

Ergo haud difficile est perituram arcessere summam
lancibus oppositis vel matris imagine fracta.

Ma foi, il n'est pas difficile de se procurer de l'argent pour ses folles dépenses, quand on met en gage sa vaiselle ou qu'on brise la statue de sa mère (pour la vendre en détail).

Voilà donc ce qui est établi : *perire* signifie, en parlant d'une chose, entre autres, *être dépensée au point qu'il n'en reste plus rien, disparaître.*

Revenons-en à notre passage.

J'ai aussi appris à écrire, dit Juvénal, et j'écrirai.

Stulta est clementia, quum tot ubique
vatibus occurras, periturae parcere chartae.

C'est un sot scrupule, quand on rencontre partout tant de poëtes, de ménager le papier, qui deviendra rare, qui deviendra introuvable.

Il faut que je me hâte de mettre sur le papier mes satires; sans cela je ne pourrai plus le faire bientôt, tellement nos auteurs épiques, comiques, élégiaques consomment de cette précieuse marchandise.

Il ne viendrait à l'esprit de personne de s'exprimer ainsi de nos jours. Car chez nous le papier se fabrique de chiffons, qui ne manqueront guère, et il ne deviendra jamais rare au point qu'on n'en puisse plus trouver, quand même tout le monde indistinctement aurait la rage d'écrire; preuve nos innombrables journaux.

Il n'en était pas de même à Rome. On y faisait le papier avec la plante de papyrus, que produisaient l'Égypte et la Syrie (Cf. Plin. 13, 68-89). Lorsque la récolte de cette denrée n'avait pas réussi, le papier devenait très-rare et très-cher. *Sterilitatem sentit hoc quoque,* dit Pline à la fin du passage cité, *factumque jam Tiberio principe inopia chartae ut e senatu darentur arbitri dispensandae; alias in tumultu vita erat.*

X. Prinz.

Liége, décembre 1867.

SUR LE MOT *REDA*.

(Caesar B. G. I, 51. — VI, 30).

César a-t-il écrit *Reda* ou *Rheda?* Telle est la question que nous nous proposons de résoudre.

Nous devons faire observer d'abord que le mot *Reda* n'est ni grec ni latin, il est celtique : Plurima Gallica valuerunt, ut *rheda* ac petorritum.... (Quintil. I, 5, 57).

Curriculi genus est, memorat quod Gallia *rhedam* (Venant. Fort. III, 22, 1).

Ce mot est formé de la racine *red*, curro, et signifie *char* comme *curriculum* signifie *course* et *char*. Les Irlandais, les Gallois et les Bretons possèdent encore aujourd'hui cette racine dont ils dérivent les mots qui signifient *courir* :

Irlandais : *Rit*.

Gach deamhan *ritheann* a rae (Prov. irland.).

Litt. Chaque démon *a-coutume-de-courir* sa course.

Gallois : *Rhedeg*.

Rhedasant i fynegi i'w ddisgyblion ef. (Evang. S. Matth. 28, 8).

Currentes nuntiare discipulis ejus.

Breton : *Redek*.

Ha da *redek* dre ar parkou
Da gutuil a beb-tû bleuniou (F. M. Luzel).

Et de *courir* par les champs, cueillir de tous côtés des fleurs.

Or il est constant que les Celtes ne connaissaient pas l'aspiration de l'*r* au commencement des mots. On ne la trouve dans aucune des langues actuelles dérivées de l'ancien celtique, excepté dans le gallois qui ne l'a introduite que plus tard (Cf. Zeuss, Gramm. celt.).

Il faut donc écrire *Reda* et non point *Rheda*. On a d'ailleurs conservé sa véritable orthographe à la racine dans plusieurs mots composés : *Eporedia*, *Eporedii* (Plin. III, 17, 21), *Eporedorix* (Caes. B. G. VII, 39, 55, 63, 67, 76) (1).

C'est du celtique que *Reda* passa dans le grec et le latin. On le rencontre au ch. 18, 2 de l'Apocalypse : ... καὶ ἵππων καὶ ῥεδῶν (2).

Les éditeurs latins habitués à écrire *rh* les mots qui dérivent du grec et commencent par un ῥ, ont conclu par analogie, qu'il fallait écrire aussi *Rheda*. Il est possible que les auteurs eux-mêmes s'y soient mépris (3). On trouve :

Hor. II, Sat. 6, 42 :

Duntaxat ad hoc quem tollere *rheda*...

Mart. Epigr. X, 13, 1 :

Cum cathedralitios portet tibi *rheda* ministros.

(1) *Ep.* = equus, *red* et *rix* (righ) dominus. Ἱππόθοος — Ἱππόθοος κύριος. — (*o* est une voyelle euphonique, comme dans : Cinget-o-rix, — Conconnet-o-dumnus etc.).

(2) Il est étonnant que l'auteur n'ait pas mis ῥηδῶν ; l'*e* est évidemment long. Ptolémée (II, 7) écrit Ῥήδονες (cursu veloces ou curribus utentes) *Redones*.

(3) Le mot hybride *Epirhedium* de Juvénal (Sat. VIII, 66), pourrait faire supposer qu'il a pris *rheda* pour un mot grec :

..... Tritoque trahunt *epirhedia* collo Segnipedes.

Ib. III, 47, 5. — Juv. III, 10. — Cic. Mil. 20 et alibi. — Suet. J. Caes. 57. — et le dérivé *rhedarius*, Cic. Mil. 10. — Varr. R. R. 3, 17 etc. etc.

Il suit de ce que nous avançons qu'il faut un *r* doux dans les mots Redones, Rodanus, Remi, Renus, Reno, Rotomagus, Ruteni, etc., comme on en met un bien souvent par une singulière inconséquence (1).

Quelle orthographe a suivie César?

Plusieurs MSS et des plus anciens (Bong. 1. Egmond. Bresl. 1, etc.) portent *Reda* (2). Les premières éditions se sont conformées à cette orthographe. D'autres MSS moins nombreux et moins importants ont substitué *Rheda*. Cette leçon plus récente adoptée par Davisius, Arn. Montanus etc., et depuis par Crusius, Herzog, Lemaire etc., semble avoir prévalu aujourd'hui. Cependant Schneider et Nipperdey portent *Reda* (3).

Il faut, nous semble-t-il, adopter la règle suivante. Ou bien les deux formes que donnent les MSS sont également admissibles, et dans ce cas il faut s'en tenir à celle du MS dont l'autorité est la mieux établie. Ou bien l'une des formes est celtique, l'autre ne l'est pas, et il faut nécessairement choisir la première. Il serait contre toute vraisemblance d'admettre que César n'eût pas transcrit exactement les mots celtiques. Un séjour prolongé dans les Gaules l'avait mis à même de s'informer en personne de tous les noms et de saisir leur prononciation avec toutes ses nuances. A notre avis, on ne peut raisonnablement accorder que l'addition de désinences latines et parfois d'une voyelle euphonique. Il ne faut attribuer qu'aux copistes toutes les erreurs des MSS. A.

(1) Cf. Caes. B. G. II, 34. — VII, 75. — Plin. IV, 18, 32.

Caes. B. G. I, 1. — Plin. III, 4, 5. — Tibull. I, 8, 11. — Hor. II, Od. 20, 19. — Lucan. V, 268.

Caes. B. G. II, 3. — V, 54. — VI, 44 et alibi.

Caes. B. G. IV, 10, 16, 17. — VI, 9. — Plin. III, 16, 20. — Sil. Ital. VIII, 599. — Tac. G. 1.

Caes. B. G. VI, 21. — Plin. VIII, 34, 52.

Caes. B. G. I, 45. — VII, 7, 64, 75. (Ptol. Ῥουτανοὶ. Strab. Ῥουτηνοὶ; Ruteni au lieu de Rutheni).

L'Index geogr. du César de la coll. Lemaire. Édit. 1822. Tom. 4, p. 344.

On pourrait comparer les mots correspondants des langues d'origine teutonique; on n'y trouve point d'*r* aspiré. — Vhall. reita (angl.-sax. *rad* currus) de rêtan (angl.-sax. *rîdan,* vehi, equitare), de la racine *rîd* vehi, se movere. — Allem. moderne : *reiten, reuter*... flam. ryden, ruiter... angl. to ride... suéd. ryttare, etc.

(2) On en trouve un qui donne *hredis* (Bong. 2).

(3) Et aussi *Redones,* bien que les MSS s'accordent moins sur ce point. — Lemaire a *Rhedones* dans le texte, *Redones* dans l'Ind. geogr.

Le mot *Reda* n'ayant pas été emprunté au celtique par César (Varron dans Nonius 167, 25), il ne suffit pas de recourir aux manuscrits de la guerre des Gaules pour en fixer l'orthographe. Du reste ces manuscrits ne peuvent rien nous apprendre dans le cas présent; car dans le premier des deux passages où ce mot se rencontre, I, 51 les manuscrits de la première classe (ceux de Paris, de Rome et d'Amsterdam) ainsi que le meilleur de la seconde classe (le *Thuaneus*) portent *redis*, mais au second passage VI, 30 ils ont tous l'aspiration *h;* seulement A et T donnent *rhedis;* R et P *rhaedis*. C'est donc ailleurs qu'il faut chercher des arguments pour l'absence de l'*h* et sous ce rapport l'étude du celtique peut être d'un grand secours : cette étude plaide ici pour le retranchement de l'*h*, car les Celtes, comme l'a fait ressortir notre savant collaborateur, ne connaissaient pas d'*h* aspirée (v. Glück *Die bei Caesar vorkommenden keltischen Namen in ihrer Echtheit festgestellt* p. 143 sqq.). La meilleure orthographe paraît être *raeda*, comme l'a indiqué M. Fleckeisen, juge si compétent dans ces sortes de questions (v. cette *Revue* T. VII (1864) p. 56).

(*Note de la rédaction.*)

NOUVELLES OBSERVATIONS SUR L'ÉPITAPHE DE MYIA.

Monsieur le directeur,

Je regrette d'être obligé de revenir encore sur l'épitaphe de Myia; mais un nouvel examen paraît indispensable. D'abord la réponse qui m'a été faite n'est pas de nature à me satisfaire entièrement : elle éclaircit médiocrement la question, et quelques-unes de mes observations sont ou omises ou mal présentées. Ensuite j'aurais dû, m'a-t-on dit, réfuter la thèse opposée et apporter des textes à l'appui de la mienne. C'est ce que je tâcherai de faire aujourd'hui.

Je ne puis voir dans Myia un chien d'avant-cour ou de vestibule, regretté de son maître parce qu'il faisait bonne garde autour de la maîtresse du logis, femme infidèle, qui accueillait des amants. A mes yeux, Myia est un petit chien de salon, la compagne assidue d'une dame qu'elle charmait par sa gentillesse. Dans l'inscription cette dame exprime ses regrets et fait l'éloge de Myia.

Voyons si le texte confirme cette interprétation.

Quam dulcis fuit ista quam benigna
Quae cum viveret in sinu jacebat
Somni conscia semper et cubilis.

Mon honorable contradicteur traduit (p. 20) : « Combien elle était douce et bonne, celle qui, de son vivant, se tenait toujours dans sa retraite, ne pensant guère qu'à dormir et à se bien coucher. » On pourrait d'abord se demander si *ista quae* est traduit exactement par « celle qui » et *dulcis* par « douce »; ensuite pourquoi *semper* est transporté sur *jacebat*, avec addition du mot « guère » et du mot « bien ». Ce sont là des adoucissements dont la nécessité n'est pas évidente.

Allons plus loin. *In sinu jacere* en parlant d'un chien, peut-il signifier « se tenir dans sa niche, à l'intérieur »? A la rigueur oui, mais à la condition expresse que ce sens de *sinus* soit déterminé d'une manière positive. Or rien ici n'indique une telle signification. On cite à l'appui deux historiens (je préférerais deux poètes); mais dans Salluste Cat. 52, *alii intra moenia atque in sinu urbis sunt hostes*, le sens de *sinus* est déterminé par *urbis* et par *intra moenia*; dans Tacite Agric. 30, *recessus ipse ac sinus famae in hunc diem defendit*, il est déterminé par *recessus ipse* et sans doute aussi, quoi qu'on en dise, par *famae;* car dernier passage n'est pas sans difficulté, et devrait être au préalable parfaitement éclairci. De plus ce sens de *sinus* est signalé comme se trouvant *surtout* dans Tacite, et par conséquent fort peu ailleurs.

Dans l'inscription au contraire il n'y a aucun déterminatif d'aucune espèce. *In sinu* doit donc être pris au propre et signifier « dans le giron ». J'ai cité à l'appui des passages analogues de Catulle *nec sese a gremio illius movebat*, *quem in sinu tenere solet*, tirés de pièces dont celle-ci est une imitation évidente. Mais puisqu'ils ne suffisent pas, en voici un autre tiré de l'Anthologie. L'auteur fait ainsi parler un chien de chasse dans une épitaphe (402) :

Molli namque *sinu* domini dominaeque *jacebam*
Et noram in strato lassa cubare toro.

Jaceo se dit fort bien de celui qui se couche pour se reposer ou pour dormir. Mais s'il marque souvent « la nonchalance et le désœuvrement », ce ne peut être en vertu de ce vers d'Ovide (Pont. 1, 3, 50) :

Orbis in extremi jaceo desertus arenis.

Car là il n'indique ni l'un ni l'autre.

Quant à *conscia somni et cubilis*, sur quels textes est établi le sens tout particulier « ne songeant qu'à dormir et à se bien coucher »? On

n'en sait rien. Ce n'est sans doute pas sur ce vers d'Ovide (Fastes IV, 311) cité à la p. 22 :

Conscia mens recti famae mendacia risit.

Ici en effet il s'agit d'une femme calomniée « ayant la conscience de sa droiture », ce qui est sans rapport avec *conscia somni*. Est-ce peut-être sur le sens de *in sinu jacebat?* On comprendrait à la rigueur que l'on forçât bon gré mal gré le sens de *conscia somni* si *in sinu jacere* signifiait nécessairement « se tenir dans sa niche ». Mais il n'en est rien. Ici des citations ne seraient donc pas inutiles. Pour moi je n'ai pas besoin d'en fournir; le sens de *conscius* est bien déterminé et je l'entends comme tout le monde : CONSCIUS, *particeps, testis, socius; qui rem occultam una scit*. On dit *conscius factorum, mali, caedis, rogi, connubii*; pourquoi ne dirait-on pas *conscius somni et cubilis?* Est-il nécessaire de démontrer qu'à cette époque les chiens partageaient parfois le lit de leurs maîtres? Outre les deux vers cités plus haut on lit dans Martial à propos d'une *catella* (I, 110):

Sed blando pede suscitat toroque
Deponi rogat et monet levari.

Mais une raison à laquelle il n'a été fait aucune réponse, c'est celle-ci. Le premier vers loue l'amabilité et la bonté de caractère, qualités qui, par parenthèse, sont essentielles dans un chien de salon, tandis que dans un chien de garde on recherche surtout la fidélité. Or cet éloge est pleinement justifié si on traduit : « L'aimable, l'excellente créature! De son vivant elle était habituellement couchée dans mon giron, partageant toujours mon sommeil et ma couche. » Au contraire il n'est pas justifié du tout si l'on traduit, même avec des adoucissements : « Combien elle était douce et bonne, celle qui, de son vivant, se tenait toujours dans sa retraite ne pensant guère qu'à dormir et à se bien coucher. »

De tout cela il faut conclure que Myia est un petit chien de salon et qu'elle fait les délices d'une dame. S'il en est ainsi, c'est assurément à la maîtresse qui la regrette, de parler dans l'inscription, et on ne voit pas trop pourquoi un autre se chargerait de ce soin, surtout que rien, absolument rien, comme on le verra, ne nécessite l'intervention de ce troisième personnage.

J'ai dit que *conscia somni et cubilis* est une expression discrète qui convient dans la bouche d'une femme, ce qui m'a valu la tirade suivante :

« Quelle prude que cette Romaine? Elle n'ose pas dire : mecum catella in cubili dormiebat. Pour ne pas blesser les sentiments de pudeur, elle préfère dire : somni mei conscia erat catella et cubilis, « ma chienne était dans le secret de mon sommeil et de ma couche »; sans s'apercevoir qu'un pareil langage est indécent dans la bouche d'une femme quelconque et tout à fait impossible dans la bouche d'une femme chaste et vertueuse. »

Or tout ceci tombe à faux. Puisque *conscius* signifie « qui est dans le secret de » il s'ensuit que la chambre de cette dame est secrète, retirée, que personne n'y pénètre. Voilà tout.

Passons aux vers suivants.

> O factum male, Myia, quod peristi!
> Latrares modo si quis adcubaret
> Rivalis dominae licentiosa.

Voici comment ils sont traduits (p. 20, 21) : « Ah, quel malheur, Myia, que tu sois morte! Tu n'aboyais que lorsque, peu fidèle, notre maîtresse accueillait nos rivaux. »

Ici il y a plusieurs points à examiner. Je commence par *licentiosa.*

On lit page 22 : « Le tailleur de pierre doit avoir oublié l'*e* final de *licentiosae* de même qu'il a oublié un *a* en mettant *sevire* au lieu de *saevire*. Car licentiosa ne donne aucun sens qui puisse convenir. L'adjectif licentiosus se trouve rarement chez les auteurs latins de l'époque classique et qualifie chez eux toujours des choses. Ici il est employé en parlant d'une personne quae nimia se gerendi utitur licentia. »

Puisque le motif tiré de la faute commise dans *sevire* au lieu de *saevire* est reconnu insuffisant pour justifier *licentiosae*, il est inutile de s'y arrêter. On peut dire toutefois que si le tailleur de pierre a omis un *e* dans *licentiosa*, il est fort singulier que le poète ne l'ait pas fait ajouter. Il était difficile de corriger *sevire*, faute, du reste, sans conséquence, mais pour *licentiosa* rien de plus aisé. Car après ce mot il reste encore place pour cinq lettres; c'est au point que le tailleur de pierre a cru devoir y placer un ornement, ce qu'il n'a pas fait ailleurs. Or entre cet ornement et *licentiosa* l'espace est plus que suffisant pour mettre un *e*. Comment donc ne l'a-t-on pas mis, si *licentiosa* est inexplicable?

On remarquera ensuite combien est inconvenante la situation créée par cette altération du texte. Un homme, un poète, traite de « libertine »

la dame qui demeure avec lui (p. 24), et cela dans une inscription exposée en public. Il faut convenir que la place est mal choisie. A mes yeux, cette inconvenance est une raison péremptoire pour rejeter absolument *licentiosae*.

« Mais, dit-on, et c'est la seule raison alléguée, *licentiosa* n'offre aucun sens convenable; ce qui le prouve, c'est que tous les efforts du correspondant pour en trouver un sont des efforts manqués. Ces efforts sont au nombre de trois et peut-être en fera-t-il encore d'autres… »

Loin d'en faire d'autres, il y en a deux que je laisserai de côté, parce qu'on y a opposé, je le reconnais, des raisons dignes d'être prises en considération. Quant au troisième effort, voyons s'il est réellement manqué.

En premier lieu *licentiosae* ne peut qualifier *dominae*. Car « ce mot, à l'époque classique, qualifie toujours des choses; » c'est mon honorable contradicteur qui l'assure. On se demande après cela sur quoi il se fonde pour ajouter : « Ici il est employé en parlant d'une personne. » Pourquoi ici plutôt qu'ailleurs? L'auteur de l'épitaphe n'appartient pas, il est vrai, à l'époque classique, mais il a la prétention d'écrire dans le style de cette époque, comme le témoignent toute l'inscription et les imitations qu'elle renferme. Mais quand même il serait parfaitement démontré que *licentiosus* se disait alors des personnes, *licentiosa domina* « une maîtresse libertine » ne peut se supporter ici, tandis que *catella licentiosa* « une petite chienne qui fait la méchante » offrirait encore un sens convenable.

En second lieu, non-seulement *licentiosae* est inexplicable, mais on ne peut expliquer le passage qu'en laissant *licentiosa*. En effet, bien que cet adjectif, à l'époque classique, ne puisse qualifier une personne, cependant il peut fort bien déterminer une action, comme cela arrive surtout en poésie, où l'adjectif s'emploie pour l'adverbe en parlant de celui qui fait une chose de telle ou telle manière. Horace, *Serus* in coelum redeas; Virgile, Solvite vela *citi*; *Creber* utraque manu pulsat versatque Dareta. (Cf. Gantrelle, gr. 8e éd. § 184 rem 1.) *Licentiosa* peut donc déterminer *latrares* dans le sens de *licentiose* (?) et il le détermine nécessairement, car il n'y a pas moyen de l'entendre autrement.

Mais dans quel sens faut-il entendre *licentiosa?* Puisque *licentia* signifie souvent « la latitude qu'on se donne, la permission que l'on prend » *latrare licentiosam* se dira d'une chienne qui aboie en se

donnant en cela beaucoup de latitude, en prenant en cela beaucoup de liberté, c'est-à-dire qui se permet, qui prend la liberté grande d'aboyer. Par là l'inscription fait l'éloge de Myia; elle aboyait rarement, c'était contre ses habitudes. Le même éloge, je pense, est renfermé dans les vers suivants de l'Anthologie 402 :

Et plus quam licuit muto, canis ore loquebar,
Nulli latratus pertimuere meos.

Voilà donc la maîtresse libertine supprimée, ce qui pourrait bien entraîner l'amant, pour ne plus laisser qu'une dame avec un petit chien.

Poursuivons. « Mais voilà que se présente une difficulté. Que faire avec *latrares?* On se serait attendu à *latrabas*. » Quand on s'attend à *latrabas* et qu'on trouve *latrares*, c'est sans doute une difficulté; mais si l'on ne s'attend à rien et qu'on prenne le texte comme il est, c'est beaucoup plus aisé. Il n'est pas nécessaire de créer des difficultés pour le plaisir de les résoudre, de prouver, par exemple, par cinq textes latins que l'usage est pour *latrabas*, pour aboutir à la conclusion que *latrares* est fort correct.

Voyons du reste comment la difficulté est résolue. D'abord une affirmation : « Le subjonctif *latrares* est fort correct pour rendre le sens qu'en allemand on exprime par mochte ou en anglais par would. » Suit une traduction allemande puis une traduction anglaise du passage en question. Or tout cela est fort bon; mais une traduction est ce qu'on la veut faire, elle ne prouve rien, et

Le moindre texte latin
Ferait bien mieux notre affaire.

Il est vrai qu'il y a un texte à l'appui, Horace, Sat. I, 3, 8 :

Caesar, qui cogere posset,
Si peteret per amicitiam patris atque suam, non
Quidquam proficeret; si collibuisset, ab ovo
Usque ad mala citaret « io Bacche » modo summa
Voce, modo hac, resonat quae chordis quatuor ima.

Toutefois ce texte d'Horace, comme celui de Tacite produit plus haut, ne saurait donner beaucoup d'éclaircissements, car il est un peu moins clair que celui dont nous nous occupons, à voir du moins les interprétations fort diverses des commentateurs. Ce n'est donc pas une preuve suffisante.

On ajoute : « Cette construction (du subjonctif imparfait) est fort rare en latin, parce qu'elle prête trop à l'amphibologie. » Il est étonnant que cette construction, fort rare en latin, se trouve précisément ici. Décidément l'épitaphe de Myia va devenir une collection de raretés : *latrares* est très-rare, *in sinu* n'est pas commun dans ce sens, *licentiosus* avec un nom de personne ne se trouve pas à l'époque classique. Quoi qu'il en soit, on voit ici poindre quelque chose. « Cette construction prête trop à l'amphibologie. » C'est à dire qu'il y a un autre sens que le lecteur ne manquera pas de prendre, et ce sens, est évidemment celui-ci : « (Si tu vivais encore) tu aboierais seulement si quelque rival était couché auprès de ta maîtresse. » Or qui empêche de l'adopter?

Mais, dit-on, « Si tu vivais encore », dans quels mots du texte trouvez-vous cela? — Dans le vers précédent : *O factum male*, *Myia*, *quod peristi*, d'où il est facile de tirer *si non periisses*. Cicéron Mil. 33 : *Hic di immortales*, *ut supra dixi*, *mentem illi perdito dederunt*, *ut huic faceret insidias. Aliter perire illa pestis non potuit; nunquam illum respublica suo jure esset ulta.* Virg. Aen. III, 490 :

Sic oculos, sic ille manus, sic ora ferebat;
Et nunc aequali tecum pubesceret aevo.

Un autre point à déterminer, c'est la portée exacte du mot *rivalis*. Certes s'il était établi qu'un amant parle dans l'inscription, *rivalis* pourrait signifier un rival de cet amant. Mais si l'inscription est faite au nom de la dame, ce sens devient inadmissible, et il ne saurait plus être question que d'un rival du chien. Cette seconde interprétation, mon honorable contradicteur ne saurait la repousser, car il dit lui-même p. 22 : « Il me semble que *rivalis* a un double rapport, en ce qu'il indique le rival non-seulement de celui qui a composé l'épitaphe mais aussi de celle qu'il en a honorée. Car Myia... elle aussi, était jalouse. » Voilà le grand mot, Myia était jalouse, et dès lors *rivalis* se comprend parfaitement si on l'explique, sans chercher si loin, par un rival de Myia. Mais les rivaux les plus naturels de Myia sont apparemment les petits animaux de son espèce, de la maison ou d'ailleurs, ou quelque favori semblable qui a pris auprès de la maîtresse une place que Myia veut seule occuper. Il est superflu de suivre la discussion entamée (p. 190) sur les mœurs des chiens et des chiennes; tout le monde connaît la mauvaise humeur que montrent dans ces circonstances les petits chiens favoris à l'égard des autres chiens, sans distinction de sexe.

Il est donc fort probable qu'il s'agit tout simplement d'un chien ou de quelque chose d'analogue, et dans ce cas *adcubaret* est fort clair; il revient à *adjaceret*, et répond aux idées énoncées plus haut *in sinu jacebat*, *conscia somni et cubilis*.

On pourra ici bâtir des hypothèses et faire cette objection : « Soit, il s'agit ici d'une dame regrettant son chien favori. Mais *rivalis* peut comporter un sens bien plus étendu; les rivaux de Myia sont tous ceux qui approchent de sa maîtresse, et rien n'empêche d'entendre par là des amants de la dame. *Adcubare* se prête à cette supposition, ainsi que la licence bien connue des anciens dans ces sortes de pièces. La maîtresse de Myia est sans doute tout simplement une femme galante comme tant d'autres dont les poètes nous ont transmis les noms. »

A cela le texte latin ne fournit aucune réponse et il est loisible à chacun d'en penser ce qu'il veut. Il y a cependant des raisons de croire que *rivalis*, personne ou bête, est un personnage fort innocent. Certainement si la pièce avait été composée pour grossir plus tard un recueil de poésies, il y aurait à réfléchir; mais malgré la dépravation antique, il est difficile d'admettre qu'une femme galante, ou même une femme déclassée puisse étaler ainsi son inconduite, s'afficher en quelque sorte dans une inscription placée, à ce qu'il paraît, sur une voie funèbre antique, surtout dans une ville connue à cette époque pour ses écoles et nullement pour sa dissolution. D'un autre côté l'inscription s'entend mieux sans cela, elle est plus claire, elle ne pose pas d'énigmes au passant; elle est plus simple si l'on ne fait pas intervenir des personnages et des situations qui détournent l'attention du sujet principal, de l'être chéri dont l'inscription consacre la mémoire. Il est donc préférable de voir dans la maîtresse de Myia une femme honnête, du moins au point de vue de l'inscription. Les dames de ce temps n'étaient sans doute pas fort différentes de celles de nos jours, et si les courtisanes entretenaient auprès d'elles des animaux favoris, les femmes honnêtes en avaient également. Grâce aux vers intéressés de ceux qui voulaient plaire à la maîtresse, les premiers ont fait du bruit dans le monde; quant aux autres

illacrimabiles
Urgentur ignotique longa
Nocte, carent quia vate sacro.

Myia a été plus heureuse. Elle a trouvé un poète. Est-ce sa maî-

tresse? Est-ce le mari, un ami, un adorateur de sa maîtresse? Rien ne l'indique, et la personnalité de l'auteur s'efface complétement. On me fait dire que c'est la dame. J'ai dit que la dame parle dans l'épitaphe, et pas autre chose. En effet il y règne une sensibilité toute féminine, il y a des regrets et de petits détails qui conviennent surtout à une femme. Des hommes aussi, et on nous en cite, ont consacré des inscriptions à des chiens; c'est vrai, mais dans quels termes? Q'on en juge :

> Longo ac fido amore probatus domino,
> Senio confectus, servata stirpe hic jaceo.
> Hoc me sepulcri honore dignatus est herus.

Rien d'affectueux, pas l'ombre d'un regret, c'est un maître qui veut bien récompenser un fidèle serviteur. Et quand même quelques hommes se seraient montrés femmes sous ce rapport, comme ce Publius dont Martial (I, 110) raconte dans un badinage agréable les petits soins pour sa *catella*, qu'est-ce que l'exception prouve contre la règle? et, si rien ne s'y oppose, pourquoi ne pas suivre la règle au lieu de l'exception?

Une dernière observation, sur *renidere*. Ce mot signifie-t-il ici « étinceler de joie, montrer sa satisfaction ou sa bienveillance »? C'est possible. Cependant ne peut-on y voir simplement quelque chose de physique comme dans *saevire*, *insilire*, et lui donner le même sens que dans la pièce de Catulle (39),

> Egnatius, quod candidos habet dentes,
> Renidet usquequaque.

Egnatius parce qu'il a les dents blanches « desserre les lèvres et découvre ses dents. » C'est le sourire mais seulement dans son effet physique, et Egnatius produit cet effet à volonté. Les petits chiens de même, dans des accès de bonne humeur, montrent leurs dents et mordent « pour rire », *blandis morsibus*. On pourrait donc traduire : « Tu ne montres plus les dents en me mordant pour folâtrer. »

Il me reste à dire un mot du côté littéraire du morceau. Je lis à la page 102 : « Quant à la valeur littéraire de l'épitaphe de Myia, épitaphe remplie de malice et de sel, comme je l'ai fait voir, mon contradicteur a préféré en faire une chose anodine, mais fade et dépourvue de goût. »

En réalité je n'en ai rien fait; je l'ai laissée comme elle est. Il est vrai que la pièce se trouve ainsi débarrassée de la malice qui serait dans *licentiosae*, et du sel qui consiste à faire croire au lecteur dans

les quatre premiers vers « qu'il est probablement question de quelque dame âgée déjà et ayant eu l'habitude de prendre ses aises au coin du feu (p. 21) »; mais où est le mal? La pièce ne perd rien non plus à être délivrée de quelques détails de galanterie, assez plats, à mon avis. Au contraire, elle gagne sous le rapport du goût et de la simplicité; les personnages sont réduits à deux, un chien favori et une maîtresse qui le regrette, encore celle-ci s'efface-t-elle pour laisser voir celui qu'elle aimait; le tout devient si clair, que les passants pouvaient comprendre en n'y cherchant pas malice. Qu'on en juge par la simple traduction suivante ;

« L'aimable, l'excellente créature! De son vivant elle était habituellement couchée dans mon giron, partageant toujours mon sommeil et ma couche. Myia, tu n'es plus, quel malheur! Tu te permettrais seulement d'aboyer, si quelque rival était couché auprès de ta maîtresse. Myia, tu n'es plus, quel malheur! Privée de sentiment te voilà au fond du tombeau, sans pouvoir plus ni te fâcher, ni t'élancer, ni me montrer les dents par de folâtres morsures. »

Si le lecteur est curieux d'en savoir davantage sur notre inscription, voici encore quelques détails. Elle a été trouvée dans les déblais de la gare d'Auch, sur l'emplacement de la vieille ville gallo-romaine, *Augusta Auscorum*, jadis établie dans la plaine, sur la rive droite du Gers. Elle est gravée sur une dalle en marbre blanc, provenant, à ce qu'il semble, des carrières de Saint-Béat (Haute-Garonne); la dalle mesure seulement 44 centimètres de largeur sur 31 et demi de hauteur. Les caractères ont environ 15 millimètres, comme les interlignes; ils sont parfaitement intacts, et accusent par leur forme le commencement du deuxième siècle de notre ère. Le tout paraît d'une incontestable authenticité.

M. Barry, professeur d'histoire à la faculté de Toulouse, a publié le premier l'inscription dans le *Bolletino di Correspondenza archeologica* de Rome. Il a accompagné le texte d'un commentaire fort intéressant, où il rapproche cette pièce d'autres du même genre, signale les imitations de Catulle, étudie les mœurs et les antiquités. Suivant M. Barry, Myia faisait les délices d'une de ces dames qui savent entourer leurs faiblesses d'une certaine dignité. Un amant de cette dame fait dans notre épitaphe l'éloge du petit chien favori qu'il a vu si souvent dans ses visites. C'est lui qui parle.

Cette opinion n'a pas rallié tous les suffrages; car peu de temps après, M. Ed. Bischoff, conducteur des travaux de la compagnie du

Midi, membre de la société parisienne d'Archéologie et d'Histoire, soutenait avec talent, dans la *Revue de Gascogne* (décembre 1865), une explication toute différente; c'est à peu de chose près celle que j'ai produite ici. M. Barry a répondu à M. Bischoff dans la *Revue de Toulouse* (mai 1866).

Enfin le rédacteur en chef de la *Revue de Gascogne*, M. Léonc Couture, est intervenu (mai 1866) pour terminer le différent. Tout en inclinant vers l'opinion de M. Bischoff, M. Couture paraît avoir *in petto* une idée à lui, et il essaierait volontiers, dit-il, une interprétation nouvelle : « Une personne intéressée aux affections de la *domina* et qui pleure sa propre chienne. »

Avant ce dernier article M. Ch. Morel, dans la *Revue critique* (7 avril 1866), s'était prononcé pour l'explication de M. Bischoff. Il croit qu'il faut s'en tenir à cela.

L'opinion du *Philologus* serait intéressante à connaître. Par malheur M. E. Herzog y publie l'épitaphe sans commentaire. Toutefois Myia y est qualifiée de *Hündchen*, mot qui donne à réfléchir.

SOLUTION D'UN PROBLÈME DÉTERMINÉ.

***Décrire une circonférence qui touche deux droites données* XY, ZU *et qui intercepte sur une autre droite donnée* TV *une corde de longueur donnée* m.**

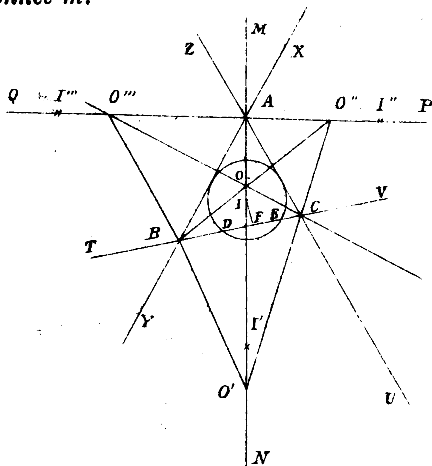


Fig. 1

Solution analytique (1). (fig. 1.) Le centre I de la circonférence cherchée doit se trouver sur l'une des droites MN ou PQ qui divisent en deux parties égales les angles formés par XY et ZU. Imaginons les différentes circonférences qui touchent XY et ZU et examinons comment varie la corde interceptée sur TV. Les cercles O, O′, O″, O‴ qui touchent les trois droites données, donnent une corde nulle. Si le centre de la circonférence variable se trouve sur OM ou sur O′N, la corde est imaginaire, et s'il se meut entre O et O′, la corde varie d'une manière continue; donc dans l'intervalle OO′, elle passe au moins par un maximum et il y a au moins deux solutions du problème pour certaines valeurs de m. En supposant que le centre de la circonférence variable est placé entre O″ et O‴, la corde est encore imaginaire et s'il se meut sur O″ P ou O‴ Q, la corde varie d'une manière continue; il y a donc encore au moins deux solutions du problème qui placent le centre cherché en des points tels que I″ et I‴.

Désignons maintenant par S la surface du triangle ABC, par a, b, c, les longueurs des côtés et par r, r', r'', r''' les rayons des cercles inscrit et ex-inscrits; soient de plus x le rayon d'une circonférence cherchée et y la distance du centre à TV. Pour un point tel que I, on a, IF étant perpendiculaire sur BC : triangle $ABC = AIB + AIC + BIC$ et $DI^2 = DF^2 + IF^2$ ou

$$(1)\left\{\begin{aligned} x(b+c)+ay &= 2S \\ x^2-y^2 &= \frac{m^2}{4}\end{aligned}\right.$$

Si le centre cherché est en I′, on a : triangle $ABC = AI'B + AI'C - BI'C$ et les équations qui résolvent le problème, sont

$$(1')\left\{\begin{aligned} x(b+c)-ay &= 2S \\ x^2-y^2 &= \frac{m^2}{4}\end{aligned}\right.$$

Comme le système (1′) peut se déduire du système (1) par le changement de y en $-y$, le 1er suffit pour donner toutes les solutions dont le centre est entre O et O′. En partant des égalités : triangle $ABC = AOC + BOC + AOB = AO'B + AO'C - BO'C$, on trouve les relations connues : $a+b+c = \frac{2S}{r}$, $b+c-a = \frac{2S}{r'}$;

(1) En faisant passer la droite TV par le point d'intersection de XY et ZU, on a le problème du dernier concours entre les élèves de la première scientifique.

d'où, par voje d'addition et de soustraction : $b+c=S\left(\frac{1}{r}+\frac{1}{r'}\right)$, $a=S\left(\frac{1}{r}-\frac{1}{r'}\right)$.

Substituons ces valeurs dans les équations (1) et il vient

$$x(r+r')+y(r'-r)=2rr',$$
$$x^2-y^2=\frac{m^2}{4},$$

et en éliminant y :

$$4rr'x^2-4rr'(r+r')x+4r^2r'^2+\frac{m^2}{4}(r'-r)^2=0.$$

Soient ρ et ρ' les deux racines de cette équation; nous aurons :

$$\rho+\rho'=r+r',$$
$$\rho\rho'=rr'+\frac{m^2(r'-r)^2}{16rr'}=\alpha^2+\frac{m^2(r'-r)^2}{16\alpha^2},$$
$$\left.\begin{matrix}\rho\\ \rho'\end{matrix}\right\}=\frac{r+r'}{2}\pm\frac{r-r'}{2}\sqrt{\frac{4rr'-m^2}{4rr'}}=\frac{r+r'}{2}\pm\frac{(r-r')\sqrt{4\alpha^2-m^2}}{4\alpha},$$

α étant la moyenne proportionnelle entre r et r'.

On conclut de là que la plus grande corde qu'une circonférence dont le centre est sur OO', peut intercepter sur TV, est égale à 2α, que la circonférence correspondante a son centre au milieu de OO', et que, pour une valeur de $m<2\alpha$, il y a deux solutions dont les centres sont à égale distance de O et de O'. Pour construire ces solutions, on peut d'abord construire celle qui correspond au maximum, la corde correspondante sera $2\alpha=2\sqrt{rr'}$, le rayon $\frac{r+r'}{2}$ et la valeur de y sera $\frac{r'-r}{2}$; on construit ensuite $\beta=\frac{m(r'-r)}{4\alpha}$ par une 4me proportionnelle et on aura $\rho\rho'=\alpha^2+\beta^2$.

Connaissant la somme $\rho+\rho'$ et le produit $\rho\rho'$, il est facile d'obtenir ρ et ρ'.

Examinons maintenant les solutions telles que I'' et I'''. Les lettres x et y conservant des significations analogues, on a pour I'' :

$$(2)\left\{\begin{array}{l}x(c-b)+ay=2S,\\ x^2-y^2=\frac{m^2}{4};\end{array}\right.$$

Et pour I''' :

$$(2')\left\{\begin{array}{l}x(b-c)+ay=2S,\\ x^2-y^2=\frac{m^2}{4}.\end{array}\right.$$

Le 1er système d'équations suffit encore pour les deux cas, en remarquant qu'il doit donner pour x deux valeurs de signes contraires dont l'une convient aux équations (2'). Comme des deux relations connues $c + a - b = \frac{2S}{r''}$, $b + a - c = \frac{2S}{r'''}$, on tire par addition et par soustraction : $a = S\left(\frac{1}{r''} + \frac{1}{r'''}\right)$, $b - c = S\left(\frac{1}{r'''} - \frac{1}{r''}\right)$, on aura deux nouvelles solutions de la question données par les équations

$$x(r''' - r'') + y(r''' + r'') = 2r''r''',$$
$$x^2 - y^2 = \frac{m^2}{4}.$$

En éliminant y, il vient

$$4r''r'''x^2 + 4r''r'''(r''' - r'')x - 4r''^2r'''^2 - \frac{m^2}{4}(r'' + r''')^2 = 0$$

Soient ρ'' et ρ''' les rayons des circonférences I'' et I'''; les racines de cette équation seront ρ'' et $-\rho'''$ et on aura

$$\rho'' - \rho''' = r'' - r'''$$
$$\rho''\rho''' = r''r''' + \frac{m^2(r'' + r''')^2}{16r''r'''} = \alpha'^2 + \beta'^2,$$
$$\begin{matrix}\rho'' \\ -\rho'''\end{matrix} = \frac{r'' - r'''}{2} \pm \frac{r'' + r'''}{2}\sqrt{\frac{4r''r''' + m^2}{4r''r'''}},$$

α' étant la moyenne proportionnelle entre r'' et r''', et β' la 4me proportionnelle $\frac{m(r'' + r''')}{4\alpha'}$.

On voit que, quelle que soit la valeur de m, le problème admet toujours deux solutions telles que I'' et I'''; et on a : O'' I'' = O''' I'''.

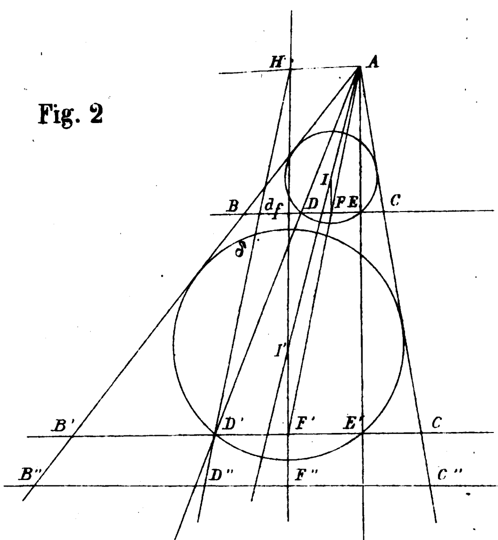
Les rayons correspondants se construisent facilement, parce qu'on connaît leur différence et leur produit.

Si TV était parallèle à l'une des droites données, par exemple à XY on aurait, en désignant par d la distance de ces parallèles :

$$x + y = d \qquad \text{ou } x - y = d, \text{ et}$$
$$x^2 - y^2 = \frac{m^2}{4}.$$

Si les droites XY et TV étaient parallèles, le rayon x serait connu et égal à la demi-distance de ces parallèles; y serait donné par l'équation $y^2 = x^2 - \frac{m^2}{4}$.

Fig. 2



Solution géométrique (fig. 2). Supposons le problème résolu et soit I la circonférence demandée, interceptant la corde DE $= m$. Cherchons à construire une figure semblable à la figure cherchée et semblablement située. En prenant les droites AB et AC pour leurs propres homologues, l'homologue du cercle I sera un autre cercle quelconque I' qui touche également AB et AC. En menant les droites AD et AE qui coupent I' en D' et E', la droite B'C' sera l'homologue de BC. Le problème serait résolu, si l'on connaissait B'C'; nous déterminerons cette droite par la condition d'être parallèle à BC et d'être coupée par I' en deux points D', E', tels que le rapport $\frac{B'C'}{D'E'} = \frac{BC}{DE}$. Or, si nous menons I'F' perpendiculaire à BC, le rapport B'C' : D'F' sera également connu. Mais, si nous imaginons sur toutes les parallèles B''C'' à B'C' les points D'' tels qu'on ait B''C'' : D''F'' $=$ B'C' : D'F', le lieu des points D'' est une droite. Car, si H est le point d'intersection de I'F' et D'D'', on aura à cause des parallèles B''C'' et B'C' :

$$B''C'' : B'C' = AC'' : AC', \quad D''F'' : D'F' = HF'' : HF',$$

d'où $\quad AC'' : AC' = HF'' : HF'$;

donc les droites HA, $F''C''$, $F'C'$ partagent les sécantes AC' et HF' en parties proportionnelles et comme $F''C''$ et $F'C'$ sont parallèles, AH sera aussi parallèle à BC et par conséquent le point H est le même pour tous les points D'' qu'on joint à D'. De là, la construction suivante :

Construisez une circonférence quelconque I' tangente à AB et AC; menez $I'F''$ perpendiculaire et AH parallèle à BC; prenez $df = \frac{1}{2} m$ et joignez Hd qui rencontre I' en deux points D' et δ etc.

NEUBERG.

Arlon, novembre 1867.

NOTICE NÉCROLOGIQUE.

GUILLAUME LECLERCK.

Le 7 novembre dernier un événement terrible et imprévu est venu jeter la consternation dans la ville de Bruges. M. Leclerck, professeur de mathématiques supérieures à l'athénée royal, visitant avec deux amis l'atelier ou remise des locomotives à la station, fit une chute qui parut d'abord sans conséquence; mais en réalité il était tombé si malheureusement, que, malgré les soins empressés d'un médecin accouru à l'instant, en deux heures il avait cessé de vivre. On se représentera difficilement le douloureux étonnement de tous en apprenant la mort de celui qu'on venait de voir plein de vie et de santé. A la douleur se joignaient les regrets les mieux mérités. M. Leclerck avait su se concilier d'universelles sympathies dans cette bonne ville de Bruges dont la bienveillance, d'abord circonspecte, se change à la longue en un véritable attachement pour ceux dont elle a une fois apprécié le caractère et le talent. On l'a vu dans cette triste circonstance; c'est quand l'arbre est tombé qu'on s'aperçoit des racines qu'il a jetées. Pour nous, nous avons connu intimement Leclerck, nous l'avons vu à l'œuvre pendant seize ans, et nous avons trouvé rarement réunies au même degré toutes les qualités qui distinguent l'homme et le professeur. Son infatigable activité, son zèle, ses brillants succès comme professeur sont assez connus; une foule de jeunes gens lui doivent leur position. Dans la vie ordinaire il était modeste et sans ambition, toujours prêt à obliger, sincèrement religieux, ami

dévoué, d'une libéralité, d'un désintéressement tel, qu'avec les goûts les plus modestes, il a laissé à peine de quoi subvenir aux frais de ses funérailles. Il faisait ses plans pour prendre bientôt sa retraite et aller vivre dans une petite ville de province, lorsque la Providence en a disposé autrement.

L'enterrement a eu lieu le 10 novembre. Le deuil était conduit par le cousin du défunt, M. Leclerck, curé à Battice, près de Liége, et par son intime ami, M. Niesten, professeur à l'athénée. Depuis longtemps cérémonie funèbre n'avait réuni à Bruges un aussi grand nombre de personnes. Bien que celle-ci n'eût rien d'officiel, elle avait attiré une foule immense d'hommes de tout âge et de toute condition, qui venaient rendre au caractère et au talent de Leclerck un hommage suprême. Dans cette foule on remarquait trois échevins et trois conseillers communaux, d'anciens collègues venus de Gand et de Bruxelles, neuf élèves de l'école militaire, qui avaient obtenu du général, leur directeur, la permission de venir remplir ce dernier devoir de reconnaissance envers leur ancien professeur, enfin un grand nombre de jeunes gens qui lui doivent le bonheur de s'être ouvert une carrière honorable. Sur bien des visages des larmes ont coulé silencieusement. Beaucoup de personnes, malgré l'incertitude du temps, ont accompagné le corps jusqu'au cimetière. Là, M. Delgoffe, préfet des études à l'athénée, a prononcé d'une voix émue quelques paroles simples, parties du cœur. Voici comment il s'est exprimé.

« Messieurs, avant de nous séparer sans retour de celui à qui vous avez voulu donner un dernier et douloureux témoignage d'affection et de respect, arrêtons-nous encore un moment. Permettez-moi d'attirer vos regards sur cette vie de travail intelligent, de dévouement et d'abnégation, que la mort a tranchée d'un seul coup. Ce n'est pas, Messieurs, qu'elle soit fertile en événements variés. Rien, au contraire, de plus uni que la vie de Leclerck; rien qui soit plus conforme au caractère de l'homme de bien que nous pleurons. Mais aussi rien de plus consolant, rien qui nous prouve mieux que le respect de nous-même, l'estime et l'affection de nos semblables sont à la portée de chacun de nous et qu'il ne faut que le vouloir constamment pour les mériter. Guillaume Leclerck est né à Maestricht, le 10 mars 1814. Ses parents, cultivateurs peu favorisés de la fortune, rêvèrent une position plus élevée pour leur fils. Il suivit les cours de l'athénée de Maestricht. Ses succès furent brillants; il remporta les premiers prix dans ses classes et montra une aptitude particulière pour les mathé-

matiques. Cela lui valut une bourse que sa ville natale lui conféra pour suivre les cours de sciences à l'université de Liége. Ici encore, le studieux Leclerck ne se dément pas. Tour à tour élève et professeur lui-même, il suit assidûment les cours et donne de nombreuses répétitions pour subvenir à l'insuffisance de ses ressources. Combien d'hommes distingués aujourd'hui peuvent se souvenir de l'étudiant modeste et laborieux qui leur rendait plus faciles les abords de la carrière ! Il sortit de l'université avec le grade de candidat en sciences.

« A partir de ce moment nous le perdons de vue pendant six ou sept ans. Leclerck en effet n'a rien laissé sur lui-même. Peut-être une main pieuse découvrirait-elle en feuilletant ses papiers, les lettres de reconnaissance et d'affection des élèves auxquels il consacra ces années de silence et de travail.

« En 1843, nous le retrouvons professeur de mathématiques au collége de Termonde. L'arbre a porté ses fruits. De là il passe au collége d'Eecloo, où il reste deux ans. Puis il va occuper une chaire au collége de Chimai. Il y est bientôt apprécié comme il le méritait, et le prince de Chimai veut lui confier la direction du collége. Il la refuse pour rester fidèle à ses études favorites. En 1851 enfin, lors de la réorganisation de l'enseignement moyen, il est nommé professeur de mathématiques dans la section des humanités, à l'athénée de Bruges. Ici, Messieurs, je n'ai plus rien à vous apprendre sur Leclerck. Sa vie désormais vous appartient. Nous tous, ses collègues, ses disciples, ses amis, nous sommes les témoins de son zèle infatigable, de son désintéressement, de sa simplicité. Vous rappellerai-je les nombreux succès qui le signalèrent dès les premières années de ses nouvelles fonctions? Qui pourrait avoir oublié ce jeune élève qui lui dut dès l'abord un second prix au concours général? Ce Léopold Poodts, l'honneur de son nom, qui, plus tard, venait s'asseoir dans la chaire de son maître, vous l'avez escorté aussi jusqu'au champ du repos. Et les triomphes de chacune des années suivantes ! Ces prix décernés aux enfants de Bruges, dans le temple des Augustins, ne vous en souvenez-vous pas? Vous savez que ce fut à la suite de ces éclatants succès deux fois répétés dans l'année 1857, que la ville de Bruges accorda une récompense spéciale à Guillaume Leclerck, et que le gouvernement le nomma professeur de mathématiques supérieures, puis successivement membre du jury pour l'école militaire et du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. Pour le surplus, Messieurs, je n'insisterai pas : non, je ne parlerai pas de ces

qualités de caractère, qui rendaient l'homme supérieur même à son talent. Il est de ces voiles que la modestie de Leclerck empêche de souveler, même devant sa tombe. D'ailleurs chacun ici est convaincu, les cœurs sont pleins. Et puis les idées se troublent au souvenir de l'affreuse catastrophe qui frappe notre collègue, notre ami. Quoi donc! Un homme est bon, utile, aimé, respecté; il paraît plein de jours, et il suffit d'un faux pas pour le précipiter!

« Il ne nous reste plus qu'à nous incliner et à adresser le suprême adieu à celui dont la vie peut être donnée comme un modèle de vertus modestes. Adieu donc, Leclerck, adieu! »

Les assistants ont écouté ces paroles avec une religieuse attention, et ils sont sortis du cimetière tristes et silencieux.

ANALYSES ET COMPTES-RENDUS.

Galerie des contemporains. Louis Gruyer, ***sa vie, ses écrits, ses correspondances,*** *par* L. **Alvin,** ***de la classe des beaux-arts de l'Académie.*** **Bruxelles,** Bruylant-Christophe 1867. 1 vol. in-18 de pp. 188. — **Eugène Robin,** ***poète critique et publiciste par le même.*** 1 vol. de pp. 269.

M. Alvin s'est proposé de publier, sous le titre de *Galerie des contemporains*, et au prix de 20 fr. pour les souscripteurs, une série de 10 volumes, contenant la biographie et un rapide examen des ouvrages de certains écrivains belges qui, en dépit de l'oubli dont les enveloppent leurs concitoyens, passeront plus tard, et avec raison, pour avoir contribué à former la littérature nationale. Nous annonçons aujourd'hui les deux premiers volumes de la série.

Depuis notre régénération politique on s'est souvent demandé si la Belgique peut avoir une littérature nationale. Nous parlons ou français ou hollandais. Si, pour avoir droit à une littérature nationale, un pays doit parler une langue qui lui soit propre, on aura raison de répondre : non. Nous n'aurons dès lors que des littérateurs « mais pas de littérature ». Mais quand cette condition serait levée, pour longtemps encore il en serait probablement de même, si, comme on le prétend, pour avoir une littérature, il fallait au moins que la Belgique produisît un écrivain tout-à-fait supérieur, dont le mérite pût être reconnu par les autres nations, comme les Goethe, les Shakespeare. En effet ces hommes sont rares, et la littérature ne daterait alors que du moment de l'apparition de ces écrivains privilégiés de la nature. Heureusement l'existence d'une littérature nationale n'est pas subordonnée à ces deux conditions. « Elle se compose, dit M. Alvin, des productions de l'esprit se manifestant par la parole écrite, elle embrasse cet ensemble infini, dans lequel se réunissent les bons, les médiocres et aussi les mauvais ouvrages, à la seule condition que ceux-ci portent à un degré quelconque l'empreinte des mœurs, du caractère, des intérêts, des institutions d'un pays. »

Cela est incontestable, mais ce qui ne l'est pas moins, c'est que « sans être un

homme de génie, on peut encore être digne d'un grand respect; et quel que soit le résultat d'un noble travail, on se sentira porté à honorer l'effort d'un homme qui, sans aucune obligation de position, sans pouvoir en attendre ni fortune, ni titre, consacre son existence à la recherche désintéressée de la vérité. »

Malheureusement ces hommes modestes et courageux font peu de bruit, et il arrive souvent, comme cela s'est vu pour Gruyer, qu'aucune voix ne rappelle les titres qu'ils pourraient avoir à l'estime et aux regrets de leurs concitoyens. C'est cet oubli que M. Alvin se propose de réparer, dans sa *Galerie des contemporains*. « Il s'efforce, comme il le dit lui-même, de réveiller, ne fût-ce que pour un instant et chez un petit nombre de lecteurs, le souvenir de ces oubliés d'hier, qui méritent une plus longue mémoire et dont les travaux, religieusement recueillis, seront un jour autant de pierres pour constituer les premières assises d'un monument plus digne qui s'élèvera en l'honneur des lettres belges. »

Au nombre de ces oubliés se trouve d'abord L. Gruyer, né à Bruxelles en 1778 et mort dans la même ville en 1866. Ses œuvres comprennent onze volumes traitant de la philosophie, et de cinq volumes contenant sa correspondance avec des gens de lettres et des amis. Ce dernier ouvrage n'a été tiré qu'à cinq exemplaires. M. Gruyer était membre correspondant de l'Académie. Les cinq volumes de sa correspondance seront plus tard d'une grande utilité pour qui voudra se faire une idée exacte de la vie intérieure des habitants de Bruxelles d'aujourd'hui. Considéré comme philosophe et comme écrivain, Gruyer mérite une place distinguée parmi les hommes éminents de son pays. La nature de ses travaux s'opposa à ce que sa réputation devînt populaire.

Quant à Eugène Robin, il était français par la naissance, mais belge par l'éducation. C'était le second des enfants d'un comédien, sociétaire de la Comédie-Française. Il naquit à Bordeaux en 1812 et mourut dans une maison de santé, à Uccle lez-Bruxelles en 1848. Ce fut un élève brillant de l'athénée de Bruxelles. Il s'adonna d'abord à la poésie, et publia plusieurs drames, où l'on remarquait de beaux vers et de belles scènes. Mais il n'eut pas à se louer du public et il renonça à la poésie pour prendre part à la rédaction du journal l'*Indépendant*. Il fut chargé du feuilleton du lundi, c'est-à-dire, de la revue critique des arts et des lettres. Son style en prose était supérieur à son style en vers, et tel était déjà sa renommée, que M. Guizot lui écrivit un jour, que c'était un bonheur d'être apprécié par un homme de son mérite.

Ces notices sont bien faites et à tous égards extrêmement intéressantes. Les passages que M. Alvin emprunte aux ouvrages de Gruyer et de Robin, sont non-seulement propres à faire connaître la manière de ces écrivains, mais ils ont, au point de vue de la littérature générale, un mérite réel; aussi, après avoir lu ces deux premiers volumes, désire-t-on avec impatience l'apparition du troisième volume, qui traitera de Philippe Lesbroussart.

HISTOIRE ABRÉGÉE DES PRINCIPALES LITTÉRATURES DE L'EUROPE *ancienne et moderne avec tableaux et sommaires, par* L.-L. BURON, *professeur de belles-lettres, bibliothécaire à Sainte-Geneviève, officier d'Académie.* Paris, Ernest Thorin 1867. 1 vol. in-12 de pp. 443.

M. Buron a entrepris de résumer, dans un nombre de pages relativement restreint, l'*histoire des lettres en Europe* depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.

Son ouvrage se divise en trois parties : 1° *littérature ancienne,* comprenant les littératures *grecque* et *latine; 2° littérature française; 3° littérature étrangère,* savoir : *a.* au midi littératures *italienne, espagnole* et *portugaise; b.* au nord littératures *anglaise* et *allemande,* plus un court aperçu des littératures *hollandaise, russe* et *polonaise.*

Pour chaque littérature il y a un tableau synoptique qui permet d'embrasser le tout d'un seul coup d'œil. En outre une table générale des auteurs par ordre alphabétique facilite les recherches.

Certainement l'idée de M. Buron est excellente, son plan est irréprochable, et nous n'aurions que des éloges à lui donner, si l'exécution répondait aux intentions exprimées dans la préface. Par malheur il y a sous ce rapport des restrictions à faire.

L'auteur a voulu composer à la fois un *livre de classe* et un *compendium* de littérature, ce qui le met mal à l'aise. Car pour un livre de classe il y a trop de noms propres, et pour un *compendium* il y a trop d'explications littéraires; mais enfin, ceci est secondaire.

L'ouvrage est une compilation faite en partie sur des matériaux de seconde ou de troisième main pris dans des écrivains peu sûrs et peu au courant de la science moderne, en partie sur des livres plus sérieux. De là une grande inégalité dans l'exécution, suivant les sources, et un certain nombre d'assertions qu'on pouvait produire il y a vingt ans, mais qui sont rejetées aujourd'hui. En voici quelques-unes.

L'auteur en commençant, donne Homère comme *le père* de la poésie épique. Il lui attribue l'Iliade et l'Odyssée, en ajoutant qu'il a composé l'Odyssée dans un âge plus avancé de sa vie. Or tous ces points sont contestables et contestés. — La Théogonie d'Hésiode, si importante pour l'histoire de la religion grecque, n'est pas appréciée à sa valeur, et le Bouclier d'Hercule est attribué à Hésiode comme fragment de l'*Héréogonie* (?).

Plus loin on lit que « les dithyrambes étaient l'objet d'un concours dont un bouc était le prix », ce qui est très-invraisemblable. — Le lecteur qui ne connaît pas le *drame satyrique,* sera certainement trompé par la rédaction suivante : « Le tout (la trilogie) était représenté le même jour, ainsi qu'un quatrième drame *dans le genre satirique.* »

Voici une origine de la rhétorique grecque que nous ne saurions admettre (p. 21) : « Lorsque les historiens intercalèrent dans leurs récits les harangues prononcées par les hommes d'État, ceux qui parlèrent en public sentirent la nécessité de mettre à leurs discours un soin qu'ils avaient négligé jusqu'alors; et, au lieu de s'abandonner à l'inspiration du moment, ils commencèrent à préparer leurs discours et même à les rédiger par écrit. Telle fut pour Athènes l'origine d'un art nouveau, la *rhétorique,* dont la Sicile avait déjà produit des maîtres et des lois. » — Au bas de la même page il est dit que, des dix orateurs attiques, « *Isocrate, Eschine* et *Démosthènes* sont les seuls qui aient laissé des ouvrages, » — ce qui est absolument faux.

Nous n'insisterons pas beaucoup sur la littérature latine. Nous dirons seulement que Cicéron, comme poète épique n'est pas à sa place à la suite d'Ennius p. 60; que les fragments qui nous restent de la République de Cicéron ne sont pas suffisamment caractérisés; que la Pharsale de Lucain n'est pas un poème

héroïque *et philosophique;* que l'Art poétique d'Horace est loin de présenter un manque d'ordre et des lacunes, enfin que les lettres et les discours attribués à Salluste, passent généralement pour apocryphes.

Quant à la littérature française, les origines en sont présentées d'une manière peu intelligible, et la littérature latine en France y marche de pair avec la littérature française, tandis qu'il aurait fallu soigneusement les séparer. L'histoire de l'épopée française est aussi une espèce de dédale où on se retrouvera difficilement. Nous ne saurions voir, pour le dire en passant, dans les jongleurs les successeurs des bardes. Le moyen âge n'est pas traité suivant l'importance qu'on lui reconnaît aujourd'hui; c'est ainsi que la chanson de Roland, que l'auteur attribue à Théroulde, n'obtient pas un mot d'éloge. Froissard occupe à peine quelques lignes, beaucoup moins que les moindres romanciers de nos jours, dont les ouvrages, grâce sans doute au dictionnaire des contemporains, sont cités à peu près au complet. Pour Georges Sand, par exemple, il n'y a pas moins de 46 titres de romans indiqués.

Au point de vue moral de la critique, l'ouvrage nous paraît généralement irréprochable; l'auteur est sévère quand il le faut pour les livres vraiment mauvais. Il y en a d'autres envers lesquels il montre une demi-indulgence et qu'il qualifie de « piquants » quand il eût pu dire « licencieux. »

Signalons en passant quelques lacunes de détail. Le géographe grec Pausanias ne figure pas dans le livre. Naevius n'est pas cité comme poète tragique. Nous regrettons aussi de ne pas voir quelques lignes consacrées à Jasmin.

Mais voici une omission tout-à-fait regrettable. L'auteur annonce dans sa préface un court aperçu de la littérature *hollandaise*, comprenant, on est en droit de le supposer, la *littérature flamande.* Or il n'y a PAS UN MOT de l'une ni de l'autre. Dans l'appendice, en fait de *littérature hollandaise* on trouve les ouvrages *écrits en latin* d'Érasme, Jansénius, Grotius, Bollandus, Juste-Lipse et Jean Second. Il n'y a absolument rien sur cette riche littérature néerlandaise qui, à partir de *Reineken de Vos* et de Van Maerlant, offre tant de noms illustres, Vondel, Cats, Hooft, Simon Stévin, Bellamij, Feith, Bilderdijk, Tollens, Van der Palm et une foule d'autres. Il n'y a pas même une exception pour Henri Conscience, cet illustre conteur, dont les romans si pleins de généreuse émotion et de sentiments élevés, ont eu l'honneur inouï pour un auteur flamand, d'être traduits dans presque toutes les langues de l'Europe, et sont répandus dans toute la France. M. Vapereau lui-même, dans son Dictionnaire des contemporains, consacre à M. Conscience un long article. Mais, chose étrange et inexplicable à nos yeux, il ignore ce qui se passe aux portes de Saint-Omer, et va jusqu'à écrire « que M. Conscience a entrepris la restauration d'un idiome abandonné », comme si le flamand n'était pas la langue maternelle de M. Conscience, comme si la moitié de la Belgique pouvait comprendre M. Conscience autrement qu'en flamand.

Somme toute, le livre de M. Buron peut être très-utile à consulter pour une foule de petits détails qu'on oublie, et pour saisir la marche des littératures. S'il était revu dans le sens que nous avons indiqué, débarrassé des citations inutiles, de ces vers de Boileau que tout le monde sait par cœur, complété aux endroits nécessaires, rendu plus rigoureux et plus juste dans certaines formules et appréciations, il rendrait de grands services et son succès serait très-légitime.

Practical Method *of the french language, containing several exercises, letters, stories, accompanied by questions forming conversations by C. Dorange.* Paris, Ernest Thorin, bookseller and editor.

So many grammars et methods of the french language have appeared of late that we really wonder how there can be room for a new edition.

We believe there are above 100 french grammars published for the use of the english student.

It is said that « Grammar, as the master-key of the human mind, is the first object in the cultivation of the understanding; » and hence we infer the various grammars and new methods of learming a language.

The little work before us, however, seems to possess simplicity of method combined with clearness and precision. The exercises are well chosen, introducing either a moral precept, a historical or geographical fact or a conversational phrase and illustrate some of the most important rules of grammar.

MAURICE D. KAVANAGH LL. D.

E. Jacquier. *Exposition élementaire de la théorie mécanique de la chaleur appliquée aux machines.* Paris, Gauthier-Villars 1867. Brochure in-8° de 51 p. Prix 2 francs.

L'auteur a eu pour but en publiant cet opuscule de contribuer à répandre la théorie mécanique de la chaleur. Il a cru devoir employer l'algèbre dans l'exposition de cette théorie, l'algèbre « cette langue d'une simplicité si énergique, qui met en évidence le mécanisme du raisonnement, fixe l'attention sans la fatiguer et fortifie la pensée. » Selon lui, et en cela il exagère, ce nous semble, au moins quand il s'agit d'ouvrages élémentaires, la philosophie naturelle ne peut marcher qu'à la clarté des mathématiques.

L'introduction historique fait connaître en peu de mots les idées de Rumford, de Davy, de S. Carnot, de Mongolfier, de Séguin et de Mayer sur la chaleur. Les détails historiques subséquents sur les progrès de la théorie nouvelle se groupent autour des diverses expériences rapportées dans la suite.

Huit des dix chapitres dont se compose l'ouvrage sont consacrés au principe de l'équivalence de la chaleur et du travail et à ses applications. Dans le premier, l'auteur énonce le principe et donne la formule très-simple qui le traduit algébriquement dans divers cas. La démonstration du principe donnée en 1842 par le docteur Mayer est exposée dans le chapitre suivant: elle ne repose sur aucune expérience nouvelle, elle s'appuie simplement sur la théorie des gaz, telle qu'elle a été établie par les physiciens sans idées préconçues.

Des expériences de Joule, Hirn, Foucault, Fabre, Matteuci, Claude Benard viennent confirmer le principe, ou même en permettent la démonstration rigoureuse en donnant le moyen de calculer l'équivalent mécanique de la chaleur (ch. III, IV, V, VI). Les faits relatifs au calorique spécifique et au calorique latent de fusion et de vaporisation s'expliquent aisément d'après la nouvelle théorie. En s'appuyant sur les lois de Dulong et Petit, de Regnault, de Woestyn sur les capacités atomiques, l'auteur arrive à indiquer le moyen de calculer la *capacité calorifique absolue* des corps et la chaleur absorbée par le travail moléculaire; enfin il donne une idée de la théorie des énergies potentielle et dynamique de Raukine pour expliquer la fusion et la vaporisation.

Le chapitre VIII résume d'une manière élémentaire un travail de M. Bourget qui met en évidence le principe de l'équivalence en partant des lois de Mariotte et de Gay Lussac. C'est une nouvelle confirmation de la théorie.

Le second principe de la thermodynamique est donné sans démonstration (ch. IX), l'auteur en fait ressortir l'importance en calculant dans un cas particulier d'après M. Hirn le rendement pratique, le rendement générique, et le rendement organique d'une machine à vapeur (ch. X).

En résumé, l'auteur a donné une exposition élémentaire et généralement claire des principes de la nouvelle théorie. Certains paragraphes auraient pu être d'une lecture plus facile s'il n'avait oublié de donner la signification des lettres qui entrent dans ses formules (§ 8). L'auteur a eu soin de faire de chaque chapitre un tout complet, mais il aurait dû faire profiter le lecteur de cette disposition de la matière, en lui conseillant de lire d'abord les chapitres I, II, VII, IX et X dans lesquels on trouve tout l'exposé élémentaire de la théorie. Les autres chapitres contiennent des démonstrations très-diverses du principe fondamental. M. Jacquier a eu raison d'appuyer autant sur ce principe fondamental : l'accord des expériences si différentes l'une de l'autre qui l'établissent, est sa preuve la plus forte. Le second principe n'a pu être exposé avec autant de détails, mais on doit avouer avec Macquorn Rankine (1) qu'il ne se prête guère à une démonstration élémentaire.

P. Mansion.

Analyse spectrale des corps célestes *par* William Huggins, F. R. S., *traduit de l'anglais par l'abbé* Moigno. Paris, Gauthier-Villars 1866. 1 vol. in-12 de 60 pp. Prix 1 fr. 50.

L'opuscule ainsi intitulé et orné de belles figures dans le texte, est, comme le dit M. l'abbé Moigno dans sa préface, une traduction de la brillante leçon donnée à Nottingham par M. William Huggins, avec une reproduction des planches photographiées, ayant servi à confirmer les démonstrations du professeur. Nous ne pourrions donner une meilleure idée de cette excellente petite brochure, qu'en la résumant le plus brièvement, comme le plus complétement possible.

Le savant professeur fait d'abord, en quelques mots, l'historique de l'analyse spectrale et rappelle, qu'en 1859, elle a été appliquée, pour la première fois, à la lumière d'un astre, le soleil, par le savant M. Kirchhoff de Heidelberg ; avant d'exposer les résultats de cette méthode d'analyse, appliquée aux corps célestes autres que le soleil, résultats obtenus par lui en majeure partie, M. Huggins établit rapidement, mais avec beaucoup de clarté, les principes de l'analyse spectrale, qui servent de base à l'interprétation des phénomènes qu'il va exposer à son auditoire.

Il y a des spectres de trois ordres.

Ceux du *premier ordre*, dont les bandes colorées ne sont interrompues, dans leur continuité, par aucune raie sombre ou obscure, apprennent que la lumière qui leur a donné naissance, est émise par un corps opaque, presque certainement à l'état solide ou liquide. Un spectre de cet ordre ne révèle aucunement la nature chimique du corps incandescent d'où la lumière est sortie.

(1) *Annales de physique et de chimie* (novembre 1867).

Les spectres du *second ordre*, très-différents, sont formés de raies de lumière colorée, séparées les unes des autres. Il nous apprennent d'abord que la matière brillante, émettant la lumière, est à l'*état de gaz*, et, de plus, ils caractérisent ce gaz par la coloration et la disposition de leurs diverses raies lumineuses. Ainsi, connaissant les groupes de raies caractéristiques des différentes substances terrestres, et comparant leurs spectres-types avec le spectre de la lumière émanée d'une source inconnue, on peut dire si quelqu'une des substances terrestres existe dans la source lumineuse.

Les spectres de *troisième ordre* comprennent les spectres des corps solides ou liquides incandescents, dans lesquels la continuité des bandes colorées est interrompue par des raies sombres. Celles-ci ne sont produites par aucune source de lumière; elles annoncent à l'observateur l'existence de vapeurs, à travers lesquelles la lumière a passé dans son parcours, et qui l'ont dépouillée, appauvrie par l'absorption de certaines couleurs définies; de semblables spectres sont fournis par la lumière du soleil et des étoiles.

Vient alors l'exposé des méthodes d'observation; à ce point seulement M. Huggins entame, au vif, son sujet; il passe, en effet, aux résultats des observations, lesquels il énumère et commente, en mêlant à la rigueur et à la clarté d'un savant, l'éloquence simple et charmante d'un habile conteur.

Le spectre de la lune ne diffère pas de celui du soleil, et rien d'étonnant à cela, car la lune, qui réfléchit la lumière du soleil, n'est entourée d'aucune atmosphère.

Le spectre des planètes s'écarte un peu de celui du soleil; c'est que sa lumière réfléchie, avant d'arriver jusqu'à nous, a dû traverser les atmosphères de ces astres.

Les étoiles ont leurs spectres propres, remarquable par de nouvelles raies sombres, ayant une position fixe et spéciale; de l'existence de celles-ci, se déduit la présence de telle ou telle substance dans l'atmosphère qui entoure le noyau incandescent des étoiles.

Analyse merveilleuse! De si grands espaces nous séparent des étoiles que, parcourant, chaque année, plus de 600 millions de lieues, c'est à peine, pourtant, si elles nous paraissent mobiles!

Voilà pour leur atmosphère; et leur couleur (car les étoiles du firmament sont colorées comme les pierres d'un riche écrin), et leur éclat? L'analyse spectrale prouve qu'ils varient avec les spectres et, partant, avec les matières qui composent ces astres. Mais, il est des étoiles qui apparaissent au ciel pour échapper à nos regards, après un règne brillant et court, dans quelque céleste région; ce sont les étoiles *temporaires;* elles donnent un double spectre, deux spectres superposés l'un à l'autre; l'un, semblable à celui des étoiles ordinaires; l'autre, composé de quelques raies brillantes; on peut en conclure que ces étoiles sont soumises à de grandes convulsions physiques, ou plutôt l'étaient au moment où le rayon de lumière, recueilli et interrogé aujourd'hui sur notre planète, s'est échappé de l'astre lointain : des cratères se sont ouverts, vomissant des gaz enflammés dont la présence nous est révélée par les quelques raies brillantes de l'un des spectres; au reste, ces étoiles sont de même nature que leurs sœurs, moins brillantes pourtant, puisqu'il leur faut une ceinture de feu, qui les signale aux regards de l'astronome.

Il y a, dans le ciel, des corps singuliers, des amas d'étoiles, disaient quelques

astronomes, de simples matières gazeuses, disaient les autres; on les appelle *nébuleuses*. Eux aussi n'ont pas échappé à l'analyse spectrale, qui les classe définitivement en deux groupes : les uns, matières gazeuses, avec noyau très-petit mais plus brillant que le reste de la masse ; les autres, amas d'étoiles ; selon qu'ils donnent des raies brillantes superposées à un faible spectre continu, ou seulement un seul spectre d'apparence continue.

Les comètes elles-mêmes, ces étranges voyageuses, qui s'approchent à peine de notre terre, pour gagner, bien vite, les espaces infinis et mystérieux, où plusieurs d'entre elles vont à jamais se perdre, ont été, si l'on peut ainsi parler, *analysées;* l'une de ces comètes a donné deux spectres, l'un très-fin et continu ; c'est celui de la chevelure, rendue visible par la lumière réfléchie du soleil ; l'autre, composé d'une seule raie brillante, appartient au noyau de la comète, lumineux par lui-même; de plus, la position de cette raie dans le spectre fait soupçonner que la matière de la comète observée était semblable à la matière qui constitue les nébuleuses gazeuses.

Le savant professeur se borne ensuite à quelques mots pour indiquer la possibilité de mesurer l'éclat intrinsèque et les dimensions des nébuleuses; il signale une analyse de la lumière d'un bolide, faite par M. Alex. Herschel, et termine sa leçon par ces sages paroles :

« Notre opinion sur l'ensemble et les détails de l'univers va subissant chaque « jour des changements notables; ayons la patience d'attendre de nouveaux faits « avec un esprit libre de toute théorie dogmatique, et soyons prêts, par consé- « quent, à recevoir l'enseignement palpable des faits, quels qu'ils puissent nous « être fournis par les observations nouvelles.

« Une étoile diffère des autres étoiles en gloire et en clarté; chaque nébuleuse, « chaque cloître d'étoiles a sa composition particulière; le créateur les a tous « faits, sans aucun doute, avec sagesse, pour atteindre un but élevé et digne de « sa suprême grandeur ! »

L. DE N.

ÉLÉMENTS DE GÉOMÉTRIE *par* P.-F. COMPAGNON, *professeur au collége Stanislas.* Ouvrage destiné spécialement aux jeunes gens qui se préparent aux écoles du Gouvernement. 1 vol. in-8° de 516 pages, Paris, Gauthier-Villars 1868. Prix fr. 7-50.

ABRÉGÉ DES ÉLÉMENTS DE GÉOMÉTRIE *par* LE MÊME. Ouvrage qui s'adresse particulièrement aux élèves de l'enseignement secondaire spécial etc. Paris, Gauthier-Villars 1868. Prix fr. 4-50.

« Pendant plus de vingt-cinq ans, dit l'auteur dans sa préface, j'ai cherché à résoudre ce problème : *Rédiger des Éléments de géométrie en suivant un ordre tel, qu'il soit reconnu comme le meilleur, et qu'il finisse par être généralement adopté;* et je viens soumettre au jugement des personnes compétentes le résultat de mes efforts. » M. Compagnon reconnaîtra-t-il notre compétence? Nous l'ignorons. Voici, pour notre part, quelles sont les observations que ce traité nous a suggerées.

M. C. conserve la définition vulgaire de la ligne droite, et son théorème premier est celui-ci : *Une ligne brisée, composée de deux côtés est plus petite que toute autre ligne brisée qui l'enveloppe et qui est terminée aux mêmes extré-*

mités. Ce théorème entraîne le suivant : ***D'un point à une droite on ne peut pas mener trois droites égales.*** La démonstration est assez captieuse ; la voici en entier (le lecteur est prié de tracer la figure).

Soit une droite indéfinie xy et supposons que du point A on mène à xy les droites AB, AC, AD; je dis que ces droites ne sont pas égales entre elles. En effet, concevons qu'on fasse tourner la figure ABCD autour de la droite BD, de manière à l'appliquer sur la portion de plan qui est au dessous de xy, alors le point A tombera en un certain point E et on aura $EB = AB$, $EC = AC$, $ED = AD$. Maintenant faisons tourner de nouveau la figure ABCD autour de BD, jusqu'à ce qu'elle reprenne sa position primitive, et *menons la droite* AE; on aura en vertu du théorème précédent $AC + CE < AB + BE$; donc la droite AC, moitié de $AC + CE$, est moindre que AB moitié de $AB + BE$.

Remarque. Si l'une des droites, AC par exemple, et son *rabattement* étaient en ligne droite, on aurait immédiatement $AC + CE < AB + BE$ et par suite $AC < AB$.

Observons que dans ce théorème II on parle d'une droite AE tandis que dans le théorème I on n'en parle pas, bien qu'il y en ait une dans la figure, en pointillé il est vrai, mais enfin il y en a une; or qui nous dit que la droite AE aura la position que lui assigne l'auteur? Qui nous dit que la ligne ABC ne sera pas droite, auquel cas on aurait $AB < AC$? Qui nous dit que cette ligne AE ne passera pas à gauche du point B, auquel cas le théorème premier n'est plus applicable? Nous pourrions multiplier les points d'interrogation; mais ceux-ci suffisent pour montrer que ces démonstrations de deux théorèmes qui doivent être le fondement de la géométrie, ne sont pas à l'abri de tout reproche. Les premiers théorèmes de cette science doivent être présentés avec une entière rigueur et toute la clarté désirable; toute démonstration qui ne remplit pas ces deux conditions doit être réputée mauvaise et bannie de la science.

Les théorèmes qui suivent sont relatifs à la plus petite et à la plus grande droite qu'on puisse mener d'un point à une circonférence; aux positions relatives de deux circonférences; aux propriétés des cordes et des arcs correspondants; aux positions relatives de deux droites, propriétés des angles, des perpendiculaires et des obliques; viennent ensuite les cas d'égalité des triangles rectangles puis la théorie des parallèles fondée sur le postulatum d'Euclide. Ce n'est qu'après avoir établi cette théorie, que l'auteur aborde l'étude des propriétés des triangles en général, des triangles isocèles, des quadrilatères, etc.; après quelques théorèmes sur les bissectrices, les hauteurs et les médianes d'un triangle, sur le trapèze, etc., on trouve les propriétés d'une ou de plusieurs droites par rapport à une circonférence. Toutes ces propriétés sont données tantôt comme théorèmes et tantôt comme problèmes; enfin ce premier livre se termine par une série de problèmes résolus se rapportant à la construction des triangles, quadrilatères, etc. Tel est le premier livre. Il comprend soixante-huit théorèmes, plus une vingtaine de problèmes, rien que sur les propriétés descriptives de la droite et de la circonférence. C'est beaucoup, dira-t-on; aussi l'auteur a-t-il reconnu qu'on pouvait en supprimer un certain nombre, et c'est pour cela qu'il a publié un *abrégé.* Il ne recommande qu'une chose; c'est de conserver l'ordre qu'il propose.

Pour notre part nous ne voyons pas que cet ordre soit si admirable. Nous ne

voyons pas, par exemple, l'avantage qu'il y a de faire dépendre les propriétés des figures rectilignes de celles relatives à la circonférence; nous ne voyons pas non plus l'utilité qu'il y a de faire dépendre de la théorie des parallèles le théorème suivant : Si deux angles d'un triangle sont égaux, les côtés opposés seront aussi égaux.

Le livre II a pour but la mesure des droites, des angles et des surfaces polygonales. Il comprend les théorèmes relatifs au carré construit sur la somme de deux lignes etc. L'auteur est entré dans des considérations très-étendues sur la notion de mesure.

Le livre III est consacré aux relations métriques des figures rectilignes. Il commence par les propriétés des polygones semblables et comprend les théorèmes qu'on rencontre généralement au livre correspondant dans toutes les géométries, la théorie des lignes proportionnelles est donnée directement, c.-à-d., sans la faire dépendre de la théorie des aires. L'ordre logique exigeait, nous semble-t-il, que les théorèmes relatifs à la mesure des aires etc. fussent considérés comme des propriétés métriques, et comme tels, ils auraient dû trouver leur place dans ce livre.

Le livre IV comprend les propriétés des polygones réguliers, la mesure de la circonférence et celle du cercle. Ces mesures sont établies par la méthode des limites et le nombre π est obtenu par la méthode des isopérimètres.

Le livre V traite de la ligne droite et du plan considérés dans l'espace. Ce livre est très-complet et très-bien fait. Nous avouons cependant avoir été surpris de rencontrer, p.173, la phrase suivante : Ce théorème offre un piége dans lequel les élèves tombent souvent etc. Il est inutile que les élèves se figurent que l'examinateur veut les faire tomber dans un piége.

Le livre VI commence par quelques théorèmes relatifs au prisme, au parallélipipède, à la pyramide, qu'on invoque pour établir immédiatement après la mesure de ces corps. La mesure de la pyramide triangulaire est donnée par la méthode des limites. Quelques notions sur les polyèdes réguliers complètent ce livre.

Le livre VII est intitulé : *Du cylindre, du cône* et *du tronc de cône. — De la sphère* et le livre VIII, *des figures tracées sur la sphère*. L'ordre logique demandait que le livre VII fût consacré aux propriétés descriptives des figures tracées sur la sphère et que le huitième fût réservé aux propriétés métriques des trois corps ronds. Nous ne voyons pas trop quel est l'avantage que cette disposition peut procurer. Quelques mots d'explication n'auraient pas été inutiles. M. C. se borne à dire : « Je pense, comme Lacroix, qu'il faut avoir égard, autant qu'il est « possible, à des analogies dont on ne saurait méconnaître la grande utilité, mais « il ne faut pas en exagérer l'importance et vouloir, à toute force, *calquer* les « éléments de la géométrie dans l'espace sur ceux de la géométrie plane. » Ces mots ne suffisent pas. Les considérations purement *subjectives* qui ont servi de fondement pour la classification dans la géométrie plane, et les considérations *objectives* auxquelles il a fallu recourir dans la géométrie solide, ne se justifient guère. La matière contenue dans ces trois derniers livres, à part quelques questions de détail sans importance, est sensiblement la même que celle que l'on rencontre dans les bons traités de géométrie qui ont paru depuis quelques années.

Comme on le voit, les changements portent principalement sur le premier et

le second livre, c.-à-d., sur les propriétés descriptives des figures planes, et nous avons fait voir en commençant à quel prix ils avaient été obtenus. M. Compagnon, pour justifier l'ordre qu'il a suivi, s'exprime ainsi : « Cet ordre procure dans les « limites du possible, le moyen de construire exactement avec la règle et le com« pas (1) les figures données par hypothèse dans les différentes propositions, et « de vérifier soit la conclusion de chaque théorème, immédiatement après qu'il a « été démontré, soit la solution de chaque problème du moment qu'il a été ré« solu. De cette manière, je fais voir comment la géométrie présente, jusqu'à un « certain point, le double caractère de science purement rationnelle et de science « expérimentale. »

A cela nous n'avons qu'une objection à faire, c'est que cette vérification n'est pas indispensable attendu que la géométrie pure, quel que soit le point de vue sous lequel on se place, ***ne sera jamais une science expérimentale.*** Les mathématiques constituent un ensemble de connaissances fondées sur des notions qui se trouvent dans tous les esprits et portant sur des vérités ***rigoureuses,*** que la raison est capable de découvrir ***sans le secours de l'expérience,*** et qui néanmoins peuvent toujours se confirmer par l'expérience. Les sciences qui reposent sur l'expérience et sur l'induction qui généralise les résultats de l'expérience, telles que la physique et les sciences naturelles, ne font pas partie des mathématiques pures, elle seules sont reléguées au rang de sciences expérimentales. Le caractère distinctif des vérités mathématiques consiste en ce que leurs démonstrations peuvent toujours être contrôlées par l'expérience; mais leur ensemble ne forme pas pour cela, ***jusqu'à un certain point,*** une science expérimentale.

Nous ajouterons également qu'il n'est pas exact de dire (p. 11) que la géométrie emprunte à la science des nombres quelques-uns de ses principes. La science des nombres et la science de l'étendue sont indépendantes l'une de l'autre; chacune a son existence propre, ses théorèmes distincts; et c'est un reproche très-sérieux que l'on a fait à Legendre de n'avoir pas su conserver dans toute leur pureté les méthodes vraiment géométriques des anciens et de les avoir profondément altérées, en y mêlant les procédés arithmétiques de l'analyse moderne. Chez ***Euclide,*** la géométrie forme une science complète, qui se suffit à elle-même, et n'invoque nulle part dans ses démonstrations le secours de la science des nombres. C'est plutôt celle-ci, ajoute M. Houël, que empruntera à la géométrie ses dénominations, et qui, rendue sensible aux yeux par le moyen des figures, pourra fonder ses premiers principes sur une évidence toute intuitive. Nous n'insisterons pas davantage sur l'inconvénient qu'il y a d'introduire à chaque instant dans les raisonnements des considérations qui supposent les grandeurs géométriques remplacées par des nombres, parce que cet inconvénient existe dans toutes les géométries modernes. Reconnaissons toutefois que dans ce traité les empiétements d'une science sur l'autre ont reçu une extension exagérée. Voici ce que M. C. dit dans sa note dix-septième, p. 334 : « A part ces rares excep« tions, il n'a pas été question de ***nombres*** dans le premier livre de ces éléments, « et pour l'étudier il suffit d'avoir les connaissances d'arithmétique les plus « usuelles. ***Mais il n'en est pas de même pour les autres livres, et particuliè« rement pour le second, le troisième et le quatrième.***

(1) Comment ferait-on au théorème II, p. 9?

« Nous supposerons donc par la suite que le lecteur connaisse suffisamment « bien : les quatre opérations fondamentales sur les nombres entiers, la recher- « che du *p. g. c. d.* de deux nombres, les quatre opérations fondamentales sur « les fractions à termes entiers ou à termes fractionnaires, l'extraction de la « racine carrée et de la racine cubique, la manière de définir les opérations re- « latives aux nombres incommensurables et d'étendre à ces nombres les théorè- « mes déjà démontrés pour les nombres commensurables, la théorie des pro- « portions, et enfin les premiers principes d'algèbre. »

Ainsi donc, de l'aveu de M. C. lui-même, un élève qui ne connaitrait pas l'arithmétique et les premiers éléments d'algèbre ne pourrait pas étudier sa géométrie; c'est là, croyons-nous, un nouvel inconvénient.

Le livre se termine par un très-grand nombre de notes très-intéressantes sur les développements de la géométrie et sur les principes élémentaires de la géométrie *moderne*. Ces notes réunies forment un in-8⁰ de 200 pages. Chaque fois que l'occasion s'en est présentée M. C. est entré dans des détails historiques très-instructifs. MM. les professeurs et les élèves trouveront dans ces notes des renseignements très-utiles.

En résumé, si l'un des buts de la géométrie est de donner de la rectitude à l'esprit, si la rigueur dans l'établissement des premiers principes est une condition essentielle pour que cette étude soit fructueuse, nous ne pensons pas que l'ordre que préconise M. C. soit soumis aux règles que recommande une saine logique. Si ce traité n'avait d'autre but que d'être utile aux élèves qui aspirent à passer des examens, nous pouvons ajouter qu'il leur serait d'un très-grand secours. Mais il n'est pas du tout démontré que ce qu'il faut faire pour briller dans les examens, surtout suivant leur mode actuel, soit aussi ce qu'il y a de plus propre à se rendre habile dans les sciences. J. M.

ACTES OFFICIELS.

M. *Fétis*, directeur de la classe des beaux-arts pour 1868, est nommé président de l'Académie de Belgique pour ladite année.

— M. *Faider* (Charles), premier avocat général à la cour de cassation, membre du conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne, est délégué pour présider ledit conseil en l'absence du ministre de l'intérieur.

Sont nommés membres du conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne, en remplacement de MM. Van Hoegaerden, Mathias Schaar et Jules de Saint-Genois, décédés : MM. *de Longé*, conseiller à la cour de cassation ; *Liagre*, lieutenant-colonel du génie, directeur des études à l'école militaire ; *Stas*, conseiller honoraire à la cour de cassation.

— Sont acceptées les démissions de MM. *Scheuer*, professeur de quatrième latine à l'athénée d'Arlon, admis à faire valoir ses droits à la pension, *Stevart*, surveillant à l'athénée de Liége, *Regnart*, second régent à l'école moyenne de Pâturages, *Leroy*, second instituteur à l'école moyenne de Visé, *Houvenaghel*, second instituteur à l'école moyenne de Bruges.

— Sont nommés :

A l'athénée de Bruges : professeur de mathématiques supérieures, en rem-

placement de M. Leclerck, décédé, M. *Neuberg*, professeur de mathématiques supérieures à l'athénée d'Arlon;

A l'athénée d'Arlon : professeur de mathématiques supérieures, en remplacement de M. Neuberg, M. *Lamarche*, second professeur de mathématiques; — second professeur de mathématiques, M. *Willière*, professeur de mathématiques au collége communal de Thuin; — professeur de quatrième latine, en remplacement de M. Scheuer, M. *Orban*, professeur de la classe préparatoire professionnelle; — professeur de la classe préparatoire professionnelle, M. *Woygnet*, professeur de rhétorique latine au collége communal d'Ath;

A l'école moyenne de Pâturages : second régent, chargé de l'enseignement des sciences, en remplacement de M. Regnart, démissionnaire, M. *Berton*, premier régent à l'école moyenne de Saint-Hubert;

A l'école moyenne de Philippeville : maître de dessin en partage, à titre provisoire, en remplacement de M. Cogniaux, qui a reçu une autre destination, M. *Demeuse*, premier régent;

A l'école moyenne de Visé : deuxième instituteur, en remplacement de M. Leroy, démissionnaire, M. *Bajard*, professeur agrégé;

A l'école moyenne de Hal : instituteur, en remplacement de M. Dom, qui reçoit une autre destination, M. *Schotte*, instituteur dédoublant; — instituteur dédoublant, M. *Van Drooghenbroeck*, assistant; — assistant, M. *Mees*, sous-instituteur à l'école primaire communale de Hoboken.

— M. *Delwart*, directeur et professeur à l'école de médecine vétérinaire de l'État, est, sur sa demande, déclaré émérite. Il est remplacé par M. *Thiernesse*, membre de l'Académie de médecine, professeur à l'école de médecine vétérinaire.

— Le prix quinquennal *des sciences naturelles* (5,000 fr.), pour la période de 1862-1866, est décerné à M. *P.-J. Van Beneden*, membre de la classe des sciences de l'Académie de Belgique, professeur à l'université de Louvain, pour son ouvrage intitulé : *Recherches sur l'histoire naturelle des polypes des côtes de Belgique.*

— Sont nommés membres du jury chargé de juger le concours de littérature française pour la période quinquennale de 1863-1867 : MM. *De Monge*, professeur à l'université de Louvain; *Faider* (Ch.), membre de l'Académie; *Fétis* (Ed.), membre de l'Académie; *Fuerison*, professeur à l'université de Gand; *Grandgagnage*, membre de l'Académie; *Stecher*, professeur à l'université de Liége; *Van Bemmel*, professeur à l'université de Bruxelles.

— Sont nommés membres du jury chargé de décerner le prix de littérature dramatique flamande pour la 4e période triennale : MM. *Snellaert*, membre de l'Académie à Gand; *Conscience*, correspondant de l'Académie, à Courtrai; *Dautzenberg*, littérateur, à Ixelles; *Heremans*, professeur à l'université de Gand; *Stroobant* (E.), notaire à Leeuw-St-Pierre.

NOUVELLES DIVERSES.

Académie de Belgique. *Classe des sciences.* Dans la séance publique du 17 décembre, M. le vicomte Du Bus, directeur de la classe, a lu un discours fort intéressant sur les découvertes d'animaux fossiles faites à Anvers.

« Le nombre des espèces de cétacés seulement, dit-il, s'élève à quarante au moins, dont un quart à peine est aujourd'hui connu. Il y en a dont nous possédons des parties de squelette et surtout des têtes assez complètes pour les décrire à peu près comme si elles appartenaient à des animaux vivants; mais la plupart ne nous offrent que des débris suffisants pour prouver incontestablement l'existence des espèces, sans permettre de bien faire connaître l'ensemble de leurs caractères et leurs affinités.

« Les ossements ne se rencontrent pas toujours dans les mêmes conditions. Dans toutes les couches on les trouve ordinairement disséminés, brisés, roulés, et portant quelquefois des traces d'un séjour prolongé dans les eaux de la mer, comme des bases adhérentes de balanes ou de polypiers. Très-souvent on trouve confondus pêle-mêle des fragments de différentes espèces de baleines, de xiphius, de dauphins et même de phoques. Ce n'est que par exception que l'on découvre des groupes isolés d'ossements appartenant à un même individu.

« Toutefois, la grande étendue des terrains fouillés a permis de réunir une énorme quantité de matériaux, dont le triage et l'examen, opérés avec discernement, produiront un ensemble d'une richesse incomparable et je ne crains pas d'affirmer aujourd'hui que la collection de thalassothériens fossiles du Musée royal de Belgique sera non-seulement la plus riche de l'Europe, mais probablement plus riche, à elle seule, que toutes les collections publiques de l'Europe réunies. »

Dans la même séance, M. Lacordaire, associé de la classe, a lu le rapport présenté au nom du jury chargé de décerner le prix quinquennal de sciences naturelles. On a vu plus haut que M. Van Beneden a obtenu ce prix pour ses *Recherches sur l'histoire naturelle des polypes des côtes de la Belgique*. Quelques mots du rapport donneront une idée de cet ouvrage.

« Il est la continuation de celui dont le savant professeur de Louvain a déjà publié plusieurs parties sous le titre indiqué précédemment, et forme un volume in-4° de 207 pages qu'accompagnent dix-huit belles planches; les polypes en sont le sujet. Déjà dans deux mémoires sur les campanulaires et les tubulaires de la côte d'Ostende, publiés en 1843, M. Van Beneden avait fait connaître une partie de ses recherches sur ces animaux. Cette fois, c'est de ce qui lui reste des observations qu'il a faites sur eux pendant vingt années, que se compose le mémoire dont il s'agit en ce moment. Il est divisé en deux sections, dont la seconde est consacrée à l'énumération des espèces qui habitent le littoral de la Belgique. La première qui en constitue la partie la plus importante, celle que le jury a voulu plus spécialement couronner, n'est pas une exposition en règle de l'organisation et de la classification des polypes, mais une suite de considérations, de l'ordre le plus élevé, sur toutes les questions auxquelles donnent lieu ces animaux. Elle est surtout remarquable par la coordination et l'interprétation générale des observations faites jusqu'ici sur ces organismes inférieurs. »

— M. Decq, libraire à Bruxelles, vient de mettre en vente *la troisième édition de l'Abrégé de géographie par M. Th. Joly*, ancien professeur à l'athénée royal. On sait que M. Joly a introduit dans l'enseignement de la géographie une méthode nouvelle en divisant les contrées en terrains élevés et en terrains bas, et en tirant de là une foule de conclusions fort logiques. Outre l'avantage de la méthode, le livre est encore commenté, expliqué, développé par un autre ouvrage, l'*Exposé méthodique raisonné de géographie* (2 vol. in-12). De plus il est en

rapport avec les divers atlas que l'auteur a publiés, atlas nettement gravés et vivement coloriés et d'un prix fort modique. De cette façon le manuel est expliqué par l'atlas et l'atlas complété par le manuel. L'auteur a fait subir à cette édition toutes les modifications nécessitées par les changements survenus en Allemagne et en Italie, par les récentes découvertes faites en Afrique. Il y a ajouté un chapitre sur les télégraphes électriques sous-marins.

— Au dernier banquet annuel de la société de Géographie à Paris, société qui compte parmi ses membres les plus hautes illustrations et sur le registre de laquelle S. M. le Roi des Belges a daigné inscrire son nom, M. Jules Duval, directeur de l'*Économiste français* et vice-président de la commission centrale, a prononcé le toast suivant :

« A SA MAJESTE LÉOPOLD II, ROI DES BELGES! Messieurs, vous avez établi l'usage, lorsqu'un souverain vient se rattacher à votre société par les liens de la confraternité scientifique, de lui souhaiter une respectueuse et sympathique bienvenue dans cette fête annuelle. Rarement cet hommage d'hospitalière courtoisie fut mieux justifié qu'envers le prince que nous avons pu, il y a quelques semaines, inscrire sur notre liste cosmopolite d'associés. Ce prince est un roi géographe. Nul autre chef d'État, parmi ses contemporains, — sauf peut-être l'empereur des Français, — n'a autant voyagé. Dès sa jeunesse, guidé par les leçons de son illustre père, l'immortel fondateur de la nationalité belge, le duc de Brabant parcourut l'Europe, l'Afrique et l'Asie, poussant ses recherches curieuses jusqu'aux extrémités de l'Orient, et partout demandant à la nature ou aux hommes le secret de voies nouvelles à ouvrir à l'industrie et au commerce de sa patrie. Le futur roi était donc des nôtres par ses études et ses excursions, avant de le devenir par nos suffrages. (Applaudissements.)

« Mais ne serai-je pas aussi, messieurs, l'interprète de vos sentiments en honorant aujourd'hui dans Sa Majesté belge toute une nombreuse et brillante pléiade d'enfants de la Belgique, voyageurs et géographes, astronomes et mathématiciens, dont les travaux ont enrichi le trésor des connaissances géographiques? C'était un Flamand ce Rubruquis, que notre roi saint Louis envoya, comme missionnaire et diplomate, auprès du Grand-Mogol, et qui, le premier, dès le XIIIe siècle, rapporta en Europe des notions précieuses sur l'intérieur de l'Asie (1)! — C'était un Flamand ce Gérard Mercator, dont la projection guide encore, à travers les océans, les navires de toutes les nations! — C'était un Flamand, cet Ortélius, disciple et ami de Mercator, auteur renommé de cartes si précieuses! C'était un

(1) M. d'Avezac, membre de l'Institut et vice-président de la commission centrale, interrompt en ce moment l'orateur. « Rubruquis, dit-il, est Français, originaire de Rubrouck (Nord), entre Cassel et Hazebrouck, et non de Ruysbroeck, en Belgique : c'est en cette qualité qu'il fut envoyé par saint Louis auprès du khan des Mogols. » — M Jules Duval réplique : « Pour la nationalité de Rubruquis, j'ai suivi la tradition générale et l'autorité de M. Quetelet, dans son *Histoire des sciences mathématiques et physiques en Belgique ;* mais je suis disposé à m'incliner devant la science de M. d'Avezac; et même, en ma qualité de Français, je ne serais pas fâché que sa revendication fut fondée. » Cet incident n'a pas eu d'autre suite, mais il reste un point intéressant d'histoire à débattre entre la France et la Belgique.

Wallon, ce père Hennepin, qui partage avec les missionnaires français l'honneur d'avoir un des premiers évangélisé les sauvages du Canada, et vu les rives du Mississipi ! Et cette liste de noms célèbres, continuée sans interruption pendant plusieurs siècles, se personnifie de nos jours, avec l'éclat que vous savez, dans un des maîtres de la géologie, à la tête du Sénat belge (M. d'Omalius d'Halloy), dans un des maîtres de la physique du globe, à la tête de l'Observatoire de Bruxelles (M. Ad. Quetelet). Envers cette succession de grands esprits qui forment le cortége scientifique de la royauté belge, acquittons en ce jours la dette de la reconnaissance, par une salve cordiale d'applaudissements. (Explosion d'applaudissements.)

« Et je serai encore l'écho de vos pensées en associant à toutes les gloires de la Belgique l'illustre ministre des affaires étrangères, M Charles Rogier, qui a bien voulu, lui aussi s'enrôler dans nos rangs sous la bannière d'une science qui préside, dans les méditations du cabinet, à ses patriotiques négociations. (Applaudissements.)

« Pour résumer tous nos hommages et nos vœux dans un même toast, je bois, messieurs, et je vous propose de boire à la santé du roi Léopold, et en même temps à la mémoire ou à la santé de son escorte pacifique de savants et d'hommes d'État, qui sont nos ancêtres ou nos alliés dans le culte de la géographie ! » (Applaudissements prolongés.)

En l'absence de M. le baron Beyens, ambassadeur de Belgique, qui, invité à cette réunion, avait exprimé le regret d'être empêché, par des engagements officiels, d'y assister, M. Doguée, de Liége membre de la société, a répondu au toast de M. Jules Duval, au nom de la Belgique, avec une éloquence et un charme d'improvisation qui ont produit sur l'assemblée la plus vive impression.

Nécrologie. — En Belgique : Mgr *Sterckx,* cardinal-archevêque de Malines, primat de Belgique ; — M. *Wyvekens,* ancien professeur de mathématiques supérieures à l'athénée de Mons; — M. *Baguet,* professeur de littérature ancienne à l'université de Louvain, membre de l'Académie de Belgique; — M. *le Maistre d'Anstaing,* archéologue distingué, à Tournai ; — M. *Péters-Vaust,* professeur de pharmacie à l'université de Liége ; — M. *Kumps,* docteur en sciences physiques et mathématiques, professeur à l'université de Louvain.

A l'étranger : M. *Brunet,* le savant bibliographe, à Paris; — M. *Édouard Turquety,* connu par ses poésies, à Paris; — M. *Flourens,* secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, membre de l'Académie française, à Paris ; — M. *Didron,* grand archéologue, fondateur des *Annales archéologiques,* à Paris; — M. le duc *de Luynes,* membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de France, à Rome ; — M. *Klein,* grand rabbin à Colmar, auteur d'ouvrages sur l'hébreu ; — M. le général *Poncelet,* membre de l'Académie des sciences, à Paris; — M. *Paul Nijhoff,* archiviste de la province de Gueldre, archiviste et bibliothécaire de la ville d'Arnhem; — M. *J. Perthes,* professeur de droit politique à l'université de Bonn ; — le docteur *John Ogilvie,* savant lexicographe écossais, à Aberdeen; — M. *L. Kamtz,* directeur de l'observatoire physique central, membre de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg.

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
EN BELGIQUE.
Année 1867. 6me Livraison.

LES POËTES CLASSIQUES DU RÈGNE D'AUGUSTE,

HISTORIENS DES EXPÉDITIONS ROMAINES EN ORIENT ET CHANTRES DE CONQUÊTES EN PROJET.

Pendant le dernier siècle de la République, les guerres civiles ne firent que ralentir par intervalles les vastes et rapides conquêtes poursuivies par les Romains sur les trois continents; jamais les chefs qui se disputèrent le pouvoir ne sacrifièrent rien des plans regardés comme essentiels à la domination de Rome sur le monde connu. Les questions extérieures qui avaient préoccupé les hommes d'État avant Auguste se présentèrent au premier empereur, dès son avènement, avec les mêmes caractères d'opportunité. De ce nombre est celle qu'on appellerait d'un nom moderne la question d'Orient, comportant alors de promptes décisions à prendre pour la soumission de nouveaux pays de l'Asie et de l'Afrique, confinant aux provinces déjà soumises et aux États tributaires. Il est curieux de savoir sous quel aspect la question s'offrait au peuple romain, et quels avantages le nouveau maître de Rome en voulait tirer pour consolider son gouvernement et en même temps pour accroître la gloire de la nation.

On avait bien des fois consulté à ce sujet les historiens anciens; mais leurs assertions ne sont pas toujours assez explicites. On n'avait pas donné une attention suffisante au témoignage d'écrivains fameux d'entre les Latins qui, sans avoir la qualité d'historiens, ont vu de près le cours des choses, c'est-à-dire, les poëtes amis et protégés d'Auguste : pouvaient-ils, en effet, se dispenser de parler d'évènements qui avaient un grand retentissement dans le monde romain et de plans que l'on discutait dans tous les cercles? Admis dans l'intimité du prince, dans la société du Palatin, Virgile, Horace, Properce ont recueilli probablement autre chose que de simples bruits; Tibulle lui-même qui ne rechercha pas une si haute amitié s'est fait l'écho des plans d'exploration et de guerre qui, du côté de l'Orient, devaient le plus flatter l'ambition d'un grand peuple. Il était juste de les interroger de nouveau à ce titre sur les tentatives et les espérances de la politique impériale en Orient. Le temps était venu de les relire, de

les examiner à un tel point de vue, avec le secours des études orientales en progrès, dans l'espoir de tirer çà et là de leurs vers des notions d'histoire qui avaient passé inaperçues.

Un membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, enlevé à la science il y a peu de mois, M. J.-T. Reinaud, a entrepris naguère une lecture nouvelle des poëtes classiques, afin de retrouver le véritable sens de leurs allusions aux rapports de l'Orient avec l'empire romain au commencement de l'ère moderne. Profondément versé dans la littérature arabe, auteur de vastes études sur l'histoire de la géographie et sur les sources orientales de cette science (1), il a mis au jour des rapprochements fort curieux dont la solidité fut contestée de prime abord, mais ensuite reconnue sur plus d'un point (2).

Nous avons fait choix, dans le présent article, d'une époque fameuse entre celles que M. Reinaud a comprises dans ses recherches. En raison de l'intérêt plus spécial que peuvent y trouver les personnes vouées à l'étude de l'histoire ancienne et de la littérature classique, nous allons examiner en détail les résultats obtenus par ce savant touchant les relations de Rome avec l'Orient pendant le règne d'Auguste. Nous préciserons la valeur des témoignages que lui ont fournis les anciens auteurs; nous assignerons à dessein leur date probable aux passages poétiques qu'il a élucidés (3), et nous en traduirons de nouveau quelques-uns : enfin, nous alléguerons à notre tour quelques autres textes à l'appui de conclusions analogues aux siennes.

§ I.

Des relations des peuples orientaux avec Rome lors de la fondation de l'empire.

C'est bien à l'Orient qu'appartiennent les noms de pays et de localités qu'on lit en maint passage des maîtres de la poésie latine, et,

(1) Voir par ex., son *Mémoire sur l'Inde antérieurement au XI[e] siècle de l'ère chrétienne* (Paris 1849, in-4°), et son introduction à la géographie d'Aboulféda (version française avec notes, 2 tomes in-4°).

(2) *Relations politiques et commerciales de l'empire romain avec l'Asie orientale (l'Hyrcanie, l'Inde, la Bactriane et la Chine), pendant les cinq premiers siècles de l'ère chrétienne, d'après les témoignages latins, grecs, indiens, etc.*, — avec quatre cartes. — Paris, imprimerie impériale MDCCCLXIII. 1 vol. in-8° de 339 pp.

(3) Indépendamment des inductions chronologiques consignées dans les éditions commentées des grands poëtes latins, nous avons consulté sur ce point l'*Histoire de la vie et des poésies d'Horace* par le baron Walckenaer (deuxième édition, Paris, Didot 1858, 2 vol. in-12).

quant aux ethniques ou noms de peuples, ils désignent de même des races et des nations qui ont figuré en réalité dans l'histoire. Il n'y a rien d'arbitraire dans les épithètes géographiques qui semblent semées à profusion en quelques endroits, et c'est à peine dans les vers de Properce qu'on les attribuerait à certain étalage d'érudition. Assurément les poëtes ne parlent jamais des peuples et des pays lointains que dans un langage bref, et plutôt sous forme d'allusions : malgré cela, il y a un fond de vérité dans les termes. Il s'agit de savoir à quels évènements se rapportent ces allusions, de découvrir si des faits réels, tombant dans le domaine de l'histoire, se cachent sous des dénominations géographiques, ou bien si ces dénominations ont seulement trait à des projets politiques dont Rome s'était quelque temps entretenue. Dans ces témoignages dont l'expression est poétique, il convient, sans doute, de faire une part soit à des illusions et des espérances nationales, soit à des vues et des intérêts dynastiques. Des écrivains habiles, et d'ailleurs consciencieux, n'ont-ils pas pris trop à la lettre des récits de voyageurs et de soldats? N'ont-ils pas considéré des ouvertures faites pour de nouveaux débouchés de commerce, du moins de prime abord, comme des signes d'admiration envers le gouvernement de Rome? N'ont-ils pas quelquefois vu dans l'annonce d'une ambassade un gage de soumission? On les croirait exposés à des méprises que partageait le public, et cependant leurs paroles ont pour nous de l'intérêt et méritent d'être mises en valeur, grâce à une nouvelle et plus large interprétation.

Quand les chefs de petits États limitrophes de l'empire en Orient avaient conclu des traités pour être à l'abri d'une invasion subite, quand le roi des Parthes lui-même s'était, en 734, empressé de faire la paix avec Auguste, on attribuait des idées de soumission à tout prix à des souverains étrangers qui avaient envoyé des présents au nouveau maître de Rome. Les poëtes, qui en recueillaient la première nouvelle, représentaient ces princes et leurs sujets comme réclamant humblement la protection d'Auguste et implorant de lui le bienfait d'une alliance politique.

Telle est, par exemple, l'attitude qui est prêtée à d'immenses populations de l'Asie dans un passage du *carmen saeculare* d'Horace, composé l'an 737 de Rome. On lit dans ce chant solennel : « Déjà les « Scythes, naguère si fiers, et les Indiens sollicitent une réponse. »

Jam Scythae responsa petunt, superbi
Nuper, et Indi.

Il est dit, avec certaine exagération, dans la même stance que « le Parthe redoute les armes romaines puissantes sur terre et sur mer »; cependant il était permis à un poëte de peindre les Parthes comme encore inquiets après la conclusion de la paix et craignant d'offenser Auguste qui aurait pu les attaquer de nouveau ou leur susciter beaucoup d'ennemis. C'était, par contre, une méprise que de rapporter les mêmes sentiments de crainte aux peuples répandus sur de vastes territoires de l'Asie centrale et méridionale.

Sur plusieurs points des frontières orientales de l'empire, comme on le verra ci-après, d'anciens plans de campagne avaient dû être abandonnés, dès qu'on avait mieux connu les distances et le climat, ainsi que les alliances et les habitudes guerrières de diverses races. Les politiques, qui étaient au fait des choses, avaient bien soin de dissimuler au public de Rome et de l'Italie des résistances tout-à-fait contraires aux prévisions du grand nombre. Ils donnèrent un caractère diplomatique à des relations lointaines qui s'offraient d'elles-mêmes et qu'il était facile de renouer; mais le commerce y eut une bien plus grande part que la politique. De nombreux trafiquants, sujets de l'empire, Grecs ou Égyptiens pour la plupart, s'enrichirent rapidement dans un commerce de transports où ils exposaient peu. C'étaient des entreprises privées qui ne recevaient de l'État ni protection, ni privilége : mais elles avaient pour garantie de succès l'insatiable avidité des grands de Rome pour les jouissances du luxe le plus raffiné, leurs habitudes de fastueuse prodigalité excitées par le prix exorbitant des pierreries et des parfums; car on ne prit pas garde tout d'abord à l'amoindrissement de la fortune publique causé infailliblement par l'exportation de valeurs considérables en monnaie d'or et d'argent, faute de marchandises qui fussent livrées aux Orientaux en échange des produits précieux de leur sol.

Tous les Romains cédèrent à un même entraînement; puisque la monarchie universelle était dans les destinées de leur nation, et qu'elle constituait une croyance pour la multitude, une maxime d'État et même une doctrine pour leurs politiques, l'espoir d'immenses conquêtes en Asie demeurait inébranlable chez eux : de là la grande faveur attachée à tout récit sur l'Orient, et la fermeté de l'opinion publique dans l'attente de faits éclatants. Or, Virgile, Horace, Tibulle et Properce furent les organes de l'opinion, et ils le furent de bonne foi.

Ils s'avancèrent quelque peu en parlant d'événements que l'on regardait comme prochains, et que l'on représentait en tout cas comme

possibles. On les comparerait, dit M. Reinaud (1), à ces publicistes qui développent, de notre temps, dans la presse et dans les journaux, des idées de nature à passionner les esprits. Celles auxquelles les poëtes se sont attachés avaient cours dans l'entourage de l'empereur; elles trouvaient aussi du crédit dans la foule : si elles ont été abandonnées par Auguste vers le milieu de son règne, elles ont laissé de profondes traces dans l'histoire de ses successeurs. On a donc aujourd'hui à relever dans le texte de ces grands poëtes des notions d'histoire, des données de géographie, empreintes d'une incontestable vérité; reste à discuter la vraisemblance, soit des promesses ou des actes de soumission, soit des projets de conquête qu'ils n'ont pu se défendre d'y attacher.

§ II.

Des évènements qui se sont accomplis en Orient dans les dix premières années du règne d'Auguste, d'après les témoignages des poëtes de son temps.

Pour rendre compte des faits que la lecture des poëtes latins a montrés à M. Reinaud, tantôt sous un aspect neuf, tantôt avec des contours plus précis, nous allons suivre l'ordre chronologique dans lequel ils ont pris place depuis longtemps dans nos livres d'histoire romaine; il n'en sera que plus facile de mettre en relief leur certitude, ou du moins leur probabilité, suffisamment affirmée dans quelques vers classiques.

Après la bataille d'Actium, l'an 723 de Rome (31 avant J.-C.), Auguste ne tenta point de soumettre ou de se concilier à tout prix les nations de l'Orient qui venaient d'être les auxiliaires d'Antoine; il avait pu se convaincre de leur mauvais vouloir envers le chef qui s'était imposé à elles (2), par leur fuite précipitée avant que l'action fût sérieusement engagée, et par la défection de leurs rois quand les forces navales étaient encore en présence. Il s'écoula, de fait, plusieurs années avant que sa politique s'appliquât de nouveau au règlement d'anciens litiges aux frontières asiatiques du monde romain.

Auguste s'assura la possession et se réserva l'administration, à

(1) *Introduction* à l'ouvrage cité, p. 4-8.

(2) L'Asie avait été accablée d'impôts et de vexations par Sylla; ménagée plutôt par Pompée; mais traitée de nouveau avec sévérité par J. César, par Cassius, et enfin par Antoine. Voir la thèse de M. Victor Duruy, *Le monde romain vers le temps de la fondation de l'empire.* (Paris, 1853, pp. 65-66.)

titre de provinces impériales, de quelques grands pays de l'Asie occidentale, la Galatie, la Cilicie, la Syrie et l'Égypte; là, comme en Espagne et en Gaule, stationnaient les légions qui étaient la véritable force de ses armées. Il veilla à ce que la province de Syrie fût protégée contre les excursions des Parthes; mais il laissa leur autonomie à des États voisins, aux royaumes de Cappadoce et de Palmyre, et aussi aux tétrarchies limitrophes de la Syrie.

Il importait à Auguste que l'Égypte, convoitée de bonne heure par les Romains, restée cependant le siége d'un royaume grec jusqu'à la défaite de Cléopâtre alliée d'Antoine, fût complètement tributaire : dès 724, elle fut réduite à l'état de province, et, comme si elle devenait une vice-royauté, elle fut gouvernée par un représentant direct du prince, par un préfet, qui fut d'abord Cornélius Gallus (1). Les récits et les descriptions devaient affluer en ce moment sur des pays éloignés, non moins fertiles et plus riches encore que l'Égypte par leurs produits. Mais Octave qui ne portait encore ni le titre d'empereur (725) ni le nom d'Auguste (727), ne se laissa pas arrêter par des offres fort séduisantes; il ne fit pas long séjour à Alexandrie. Méditant des actes qui affermiraient son autorité, occupé des réformes qui consolideraient un régime monarchique dont il voulait être le fondateur sans prétendre à la royauté, il revint en Italie et résida longtemps à Rome; il se tourna ensuite vers la Gaule et l'Espagne avant de rien entreprendre contre les contrées de l'Asie qui n'avaient jamais été jusque là soumises aux lois romaines.

Alors même qu'Auguste avait en main une autorité sans limites dissimulée sous les noms nouveaux de ses dignités, il ne voulut point réaliser sur le champ le plan de monarchie universelle dont il savait toute la popularité. On se figure aisément pour quelles raisons il temporisa en ce qui concerne l'Asie. « Il fallait d'abord, comme s'exprime M. Reinaud (p. 77), laisser à l'empire le temps de se remettre du long ébranlement causé par les guerres civiles. Il fallait surtout s'occuper d'assurer la tranquillité des régions occidentales, beaucoup moins éloignées du siége de l'autorité. » La mer Méditerranée étant devenue un lac romain, bientôt l'empire n'eut plus pour limites du côté du midi que les sables qui bordent la partie septentrionale de

(1) Le poëte élégiaque qui, tombé en disgrâce en 727, victime de la jalousie de César et de la haine du sénat, se donna, dit-on, lui-même la mort l'année suivante. Voir, outre la thèse de Völcker (Bonn, 1840), la dissertation de M. Alexandre Nicolas : *De la vie et des ouvrages de Caius Cornélius Gallus.* (Paris, 1851), pp. 253-275.

l'Afrique. Du côté de l'occident, l'Espagne, le Gaule et le midi de la Grande-Bretagne avaient fait leur soumission, et l'océan Atlantique servait à l'empire de barrière naturelle. Il en était de même du côté du nord, sur les bords du Rhin, de l'Elbe, du Danube et du Tanaïs : comme la présence de populations de diverse race était un danger aux portes de l'empire, Auguste mit sur pied assez de forces pour dompter les unes, pour éloigner les autres ou du moins pour les réduire à l'impuissance. Aussi, de ces trois côtés, la sécurité de l'empire se trouvait également bien assurée, et elle devait l'être pour longtemps.

Il restait beaucoup à faire dans un intérêt politique du côté de l'Orient : mais Auguste n'entendit point lui sacrifier la pacification de l'Italie et peut-être l'affermissement de la domination romaine dans quelques contrées de l'Europe. Le pays qui devait livrer passage pour arriver à l'Asie orientale, pour pénétrer jusqu'à la Chine, la Perse était soumise aux Parthes dont l'orgueil n'était pas encore dompté et chez qui étaient retenus depuis trente ans une foule de prisonniers romains (1). La difficulté de concentrer d'imposantes forces sur ce seul point fit ajourner aussi longtemps une guerre de représailles qui aurait provoqué beaucoup d'enthousiasme dans tous les corps des armées romaines : car le seul nom de Parthes (2), dans les camps de même qu'au cœur de l'empire, excitait l'indignation chez tous ceux qui l'entendaient prononcer.

Déjà, avant l'an 730, les conseillers d'Auguste lui montrèrent l'opportunité d'une démonstration dans l'Arabie, dont les tribus du nord avaient seules des dispositions favorables à la politique romaine : c'était une mesure de haute prévoyance. L'expédition était surtout dirigée contre les Sabéens, habitants de la Sabée (le Yémen), dans l'Arabie heureuse au sud de la péninsule. Possesseurs d'un pays renommé, produisant l'encens, la myrrhe et des parfums délicieux, placés entre l'Égypte et l'Inde, les Sabéens avaient fait de tout temps un riche commerce; dans leurs ports des navires arabes et indiens se rencontraient avec des vaisseaux égyptiens (3). Les produits les

(1) La bataille de Carrhes, en Mésopotamie, célèbre par la défaite et la mort de Crassus, avait eu lieu en juin 701 (l'an 53 avant J.-C.).

(2) Dans Horace et dans d'autres auteurs, les noms de Mèdes et de Perses sont synonymes du nom de Parthes; ils convenaient moins à la race qu'au territoire du peuple alors dominateur dans l'Asie intérieure, mais sorti de la Scythie.

(3) Outre l'ouvrage cité de M. Reinaud, pp. 80, 167-168, voir le *Mémoire* du même savant *sur le Périple de la mer Érythrée*, etc. (Paris, 1864, in-4°, pages

plus précieux des contrées méridionales, l'or, les pierreries, l'ivoire, affluaient chez eux ou passaient entre leurs mains, et le luxe qu'ils étalaient était cité partout en manière de proverbe. Leur soumission ou du moins leur alliance était donc d'une grande importance pour le commerce international de l'empire et pour de futures entreprises vers la Perse et l'Inde. Mais la tentative ne fut pas heureuse : une armée, partie des bords du Nil sous la conduite d'Aelius Gallus, second préfet d'Égypte, fut mal dirigée dans ses longues marches à travers les sables de l'Arabie (729-730); épuisée par de dures souffrances, elle n'était plus en état de remporter des succès durables; elle n'alla pas au delà de Mariba (au sud de Sabtha ou Sabatha), ville importante des Sabéens, qui fut alors ruinée; mais elle battit en retraite peu après.

L'occupation de l'Arabie aurait été un acheminement vers la conquête de la Perse. Horace le dit assez clairement dans une ode adressée à un philosophe stoïcien, qui avait abandonné les livres de Panétius et endossé la cuirasse au premier bruit de l'expédition (1) : « Quoi, Iccius, lui dit-il avec certaine ironie, vous avez regardé d'un « œil d'envie les riches trésors des Arabes ! Vous allez faire une guerre « acharnée aux rois de la Sabée qui n'ont jamais connu le joug, et « vous forgez des chaînes au Parthe redoutable ! »

Icci, beatis nunc Arabum invides
Gazis, et acrem militiam paras
Non ante devictis Sabaeae
Regibus, horribilique Medo
Nectis catenas.

Éclairés par l'expérience, les lieutenants d'Auguste se bornèrent à faire occuper quelques points des côtes de la mer Rouge, pour servir de refuge aux vaisseaux romains équipés pour le trafic dans ces parages : jusqu'au temps de Septime Sévère, les Césars ne firent plus rien contre les indigènes (2). La nature du sol explique assez les difficultés de pareilles entreprises qui se sont plus d'une fois renouvelées dans le cours de l'histoire : c'est ce que vient de confirmer la

16-17. — Extrait du tome XXIV, 2e partie, des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.*

(1) Carm. I, ode 29, ad Iccium. — La pièce a pu être écrite dès l'an 727 ou l'an 728, quand on parlait des préparatifs de la campagne d'Arabie.

(2) C'est alors que les Romains détruisirent le port dit *Arabia felix*, pour être maîtres de la navigation sur les côtes méridionales de l'Arabie. V. le mémoire cité *sur le Périple*, etc., pp. 18-19, note.

relation de l'anglais Palgrave, qui a exploré en dernier lieu les vastes contrées, imparfaitement décrites, de l'intérieur de l'Arabie.

L'armée romaine n'était pas encore rentrée tout entière en Égypte, quand les troupes qui gardaient cette province furent forcées de repousser au midi une attaque imprévue : celle de la reine d'Éthiopie, Candace, dont le nom illustré par sa prudence fut porté par plusieurs de ses successeurs. Cette princesse avait, croit-on, à ses ordres une flotte capable de tenir la mer (1), et ses soldats qu'elle commandait elle-même avaient déjà dépassé les îles d'Éléphantine et de Philae, et envahi la Thébaïde où la Haute-Égypte. Après les avoir repoussés, les Romains, qui avaient à leur tête Caïus Pétronius, préfet de l'Égypte, s'avancèrent eux-mêmes jusqu'à Nabata, résidence royale, non éloignée de l'île de Méroé formée par les deux principaux affluents du Nil, et renfermant la capitale du royaume. Le gouverneur impérial fit proposer à Candace des conditions de paix qui furent acceptées par elle (2), et ratifiées plus tard à Samos par Auguste lui-même.

Dans l'intervalle, les rapports entre Rome et la Perse étaient de nouveau devenus hostiles : Phraate, roi des Parthes, s'était brouillé avec un prince de sang royal, Tiridate, qui s'était rendu en Italie pour obtenir de l'appui, et il semblait braver la puissance du nouveau César. Dès l'an 732, Auguste manifesta l'intention de se mettre en route pour l'Orient; en apparence, il allait s'assurer de la manière dont l'ordre était maintenu dans ses provinces d'Asie. Mais des légions se trouvaient échelonnées sur la route, et, tandis que les Parthes n'avaient pas de marine, une flotte romaine croisait dans la mer Rouge et avait accès aux ports du golfe Persique. On attribuait à l'empereur un grand dessein qui aurait changé l'état des choses dans une partie

(1) Trouverait-on une allusion à cette flotte dans une ode d'Horace, composée vers 729 de Rome (Livre III, ode 6)?

> Paene occupatam seditionibus
> Delevit urbem Dacus et Aethiops,
> Hic classe formidatus.....

Il y a une évidente exagération dans ce souvenir de la lutte d'Antoine qui s'était adjoint des Daces, et pour qui Cléopâtre avait naguère équipé une flotte montée par des Égyptiens. Le nom d'Ethiopiens devrait-il s'entendre ici des habitants du royaume de Méroé, armés par Candace, ou plutôt de matelots de race africaine enrôlés autrefois pour Antoine?

(2) Strabon, *Géogr.*, liv. XVII, ch. 1, § 54, et pour les détails, Pline, *Hist. nat.*, liv. VI, ch. 29, § 181-182. — Voir Reinaud, pp. 81-82.

de l'Asie (1); aussi la campagne annoncée était-elle populaire. Nous n'avons pas de peine à croire qu'Horace représentait l'impatience du public dans des pièces de poésie, composées depuis quelques années, répandues dans les cercles lettrés, et publiées avec d'autres morceaux poétiques pendant l'absence même d'Auguste (2). On citerait à ce propos particulièrement deux de ses odes.

Dans un chant vraiment lyrique qui ne peut remonter au delà de l'an 730 de Rome (3), Horace invoque le Père du genre humain, à qui les destins ont remis le soin de la grandeur de César; que Jupiter règne, s'écrie-t-il, mais après lui César sera le maître de l'univers :

... tu secundo
Caesare regnes.

« Soit qu'il traîne à son char de triomphe les Parthes prêts à me-
« nacer le Latium (les frontières de l'empire), soit qu'il soumette à
« ses armes les Sères et les Indiens placés à l'extrémité orientale du
« monde, qu'Auguste subordonné à toi seul, gouverne selon les lois
« de la justice l'univers tout entier ! » (4)

Ille, seu Parthos Latio imminentes
Egerit justo domitos triumpho,
Sive subjectos Orientis orae
Seras et Indos;
Te minor latum reget aequus orbem.

Horace est plus explicite encore dans l'ode célèbre où il fait le portrait de l'homme juste, inébranlable dans ses desseins (5), et qu'on range parmi les pièces qui lui furent inspirées, entre les années 726 et 729, par l'éclat des actes politiques d'Auguste :

« Que le Capitole maintienne sa splendeur, et que la superbe Rome

(1) Reinaud, ibid., p. 84.

(2) On place vers l'an 730 ou 731 de Rome la publication des deux premiers livres des *Carmina :* le poëte y a compris grand nombre de pièces qui avaient eu leur actualité dans les années où Auguste, maître de la situation, s'était fait le défenseur des lois et le restaurateur des mœurs. — Ce fut seulement en 735 ou même en 736 que fut publié le I[er] livre des Épîtres, comme nous aurons l'occasion de le faire observer ci-après.

(3) *Carm.* l. I, ode XII, ad Augustum.

(4) C'est bien l'idée romaine ici traduite par les deux mots; *latus orbis,* le monde terrestre, aussi grand, aussi étendu qu'il est, ouvert aux armes d'Auguste jusqu'à ses derniers confins. On la restreindrait en interprétant le latin par les mots français : « le monde agrandi », comme M. Reinaud l'a fait dans ce passage.

(5) *Carm.* l. III, ode III.

puisse enfin donner des lois aux Parthes complétement soumis. — Redoutée au loin, qu'elle porte son nom jusqu'aux plages les plus reculées....! »

.... Stet Capitolium
Fulgens, triumphatisque possit
Roma ferox dare jura Medis.
Horrenda late nomen in ultimas
Extendat oras.....

C'est en cet endroit que l'on donnerait place aisément aux nombreuses imprécations qu'Horace a glissées dans ses poésies contre les Parthes ; si nous allons en rappeler quelques-unes, qui nous ont paru frappantes de naturel et d'à-propos, ce sera l'occasion de reconnaître que, le sentiment patriotique se ranimant toujours au souvenir de ce peuple ennemi, on se prenait à détester les guerres civiles qui avaient empêché une plus prompte vengeance, et que le gouvernement d'Auguste n'avait qu'à profiter de cette légitime exaspération pour donner du retentissement à la nouvelle guerre.

En s'adressant à Asinius Pollion qui allait écrire l'histoire des derniers temps de la République (1), Horace signalait parmi les suites néfastes des guerres civiles le bruit de la ruine de l'Italie parvenu jusque chez les Parthes :

... auditumque Medis
Hesperiae sonitum ruinae.

Dans une pièce plus ancienne, et d'un tour très-vif, il conjurait les Romains de ne pas détruire la ville de leurs propres mains, comme pour exaucer le vœu des Parthes : (2)

Sed ut secundum vota Parthorum sua
Urbs haec periret dextera.

Octave, vainqueur à Actium, allait rentrer à Rome (3), ou il venait

(1) *Carm.* l. II, ode Ire. On la suppose écrite vers 725, c'est-à-dire, plutôt que la plupart des morceaux du même recueil, en raison de la vivacité avec laquelle le poëte évoque le souvenir de profondes discordes politiques non encore calmées.

(2) *Epodon lib.* — Carmen VII, v. 9-10. — On croit ce morceau composé dès 716, quand Octave allait combattre Sextus Pompée, et Antoine recueillir les fruits de la victoire de Ventidius sur le roi Pacorus.

(3) *Carm.* lib. I, ode IIe (Jam satis terris). — Peu auparavant, Horace dans une satire écrite vers 724 (*Sat.* II, 1, v. 15), avait dit à son interlocuteur Trébatius qu'il n'est pas donné à tout écrivain de peindre les Gaulois expirants sur

d'y rentrer, quand Horace, dans une ode dédiée au futur souverain, évoquait le souvenir de la guerre des Parthes mêlé à celui des dissensions intestines. « La jeunesse, disait-il, apprendra que nos citoyens ont aiguisé contre eux-mêmes le fer qui devait immoler plutôt les Parthes redoutables :

Audiet cives acuisse ferrum
Quo graves Persae melius perirent.

S'il doit plaire à César d'être appelé à Rome le prince et le père de la patrie, qu'il ne souffre donc plus que les cavaliers parthes continuent impunément leurs attaques !

Neu sinas Medos equitare inultos...

Même dans une courte chanson, le lyrique romain sacrifiait à la mode de témoigner de la haine pour les Parthes (1) :

Persicos odi, puer, apparatus.

« Jeune esclave, je déteste le faste des Perses ! Je n'aime pas ces « couronnes enlacées de l'écorce de tilleul. Ne va pas chercher en « quels lieux se trouvera la rose tardive ! » Ce serait manquer de patriotisme que de préférer à l'humble branche de myrte la rose éclatante et parfumée, délices d'un sol étranger.

De longues années après, Horace, imitant en cela la tactique des ennemis de Rome, leur lançait un dernier trait pour leur prêter le mensonge et la ruse. Il serait lui-même, disait-il (2), réputé un menteur s'il affirmait qu'il ne compose point de vers, « plus menteur que les Parthes » :

Invenior Parthis mendacior....

Ce n'est là qu'une boutade après tant de vives objurgations de venger enfin Rome de l'opiniâtre résistance des barbares. Mais on entend, dans les vers d'Horace et dans ceux d'autres poëtes, un écho de cette colère sans raison qui a toujours animé de grands peuples à certains moments où ils se disputent la prépondérance. On peut

leurs lances brisées, et le Parthe qui tombe couvert de blessures aux pieds de son coursier :

Aut labentis equo describat vulnera Parthi.

(1) Carm. lib. I. ode XXXVIII, ad puerum.

(2) *Epist.* l. II, Ep. I (v. 112), un des derniers ouvrages du poëte, reporté généralement à l'année 744 de R., deux ans avant sa mort.

aujourd'hui encore pardonner beaucoup aux poëtes; mais chez les modernes, de même que chez les Romains, peu d'historiens savent se défendre d'accusations et d'insinuations injurieuses contre des nations rivales de la leur.

L'opinion qui s'était formée touchant l'attitude des Parthes avait des exigences qui devaient être satisfaites sans trop de délai. Auguste, à peine de retour de la Gaule et de l'Espagne, se mit, dès la fin de l'an 733, en route vers la Grèce et alla passer l'hiver dans l'île de Samos, témoin peu auparavant des fêtes célébrées pour Antoine et Cléopâtre. Là déjà il s'occupa des affaires de l'Orient, recevant les envoyés d'une foule de princes traités en amis, ou désireux de s'assurer l'amitié du maître de Rome.

De la Grèce, Auguste se rendit sur les bords de l'Euphrate, ayant à ses ordres des forces considérables qui avaient pris position depuis la source de ce fleuve jusqu'auprès de Babylone : lui-même il alla occuper le centre de ses armées en face de la Mésopotamie. Mais la guerre formidable à laquelle les populations s'attendaient ne s'engagea pas. Phraate consentit à exécuter la promesse qu'il avait faite à Auguste, quand celui-ci lui renvoya un de ses fils conduit à Rome par Tiridate. Il fit remettre à César les aigles romaines enlevées aux légions de Crassus, puis à celles d'Antoine et conservées avec orgueil dans les lieux sacrés de la Perse par les sectateurs du Magisme. Il rendit en même temps la liberté aux prisonniers romains qui voulurent s'en retourner en Occident. Le sort de ces captifs était l'objet de l'indignation poétique d'Horace, quand il représentait les soldats de Crassus devenus les maris dégradés de femmes barbares, et vieillissant, sous un sceptre étranger, au foyer de familles ennemies : (1)

Milesne Crassi conjuge barbara
Turpis maritus vixit? et hostium
(Proh curia, inversique mores)
Consenuit socerorum in arvis,
Sub rege Medo.

La paix ayant été conclue si promptement, l'Euphrate servit comme

(1) *Carm*. III, ode V. — La leçon *in arvis,* admise dans la 2e strophe de cette ode par plusieurs éditeurs sur la foi d'un manuscrit, se rapporterait à des travaux agricoles imposés aux prisonniers romains; elle le cède en énergie sinon en justesse à la leçon du plus grand nombre des manuscrits : *in armis,* qui représente l'enrôlement forcé de ces prisonniers dans les rangs de l'ennemi. Voir la note de M. G. Dillenburger, dans son édition classique d'Horace (Bonnae, 1860, ed. IVa), p. 176.

auparavant à la démarcation des deux grands États, l'empire des Romains et la monarchie des Parthes ; il ne ralentit point son cours, suivant la belle expression de Virgile qui le voyait couler plus doucement sous d'autres lois :

... Euphrates ibat jam mollior undis.

Les historiens n'ont pas insisté, pour cause, sur une campagne si courte, mais dont on avait tant parlé. Au moins l'influence de Rome se fit-elle sentir en Arménie où Tigrane fut rétabli sur son trône par le secours du beau-fils d'Auguste, Claude Tibère Néron. D'ailleurs, vers la même époque, à une autre extrémité de l'empire, Agrippa venait de remporter une victoire sur les Cantabres, et, en Afrique, L. Balbus, lieutenant de César, d'obtenir contre les Garamantes des succès qui lui valurent en 735 l'honneur du dernier triomphe accordé à un particulier.

La guerre contre les Parthes étant tout à coup abandonnée, les espérances conçues naguère par la majorité des Romains, les pensées de domination qui remplissaient et agitaient la plupart des têtes, avaient frappé trop vivement les poëtes, pour qu'ils ne se crussent pas tenus de les rappeler sous divers prétextes. Virgile et Tibulle, peu de temps avant leur mort (1), ont célébré l'expédition d'Asie, avec la présomption que les grands projets qui s'y étaient rattachés seraient repris d'un jour à l'autre et aboutiraient à la conquête de pays éloignés. Horace et Properce qui ont vu la véritable issue de la campagne de l'Euphrate, n'en ont pas moins maintenu, dans leurs vers répandus en de nombreuses copies, leurs assertions respirant l'enthousiasme qu'ils avaient autrefois partagé avec les politiques. De ce que les quatre poëtes de la cour d'Auguste ont employé à peu près les mêmes termes, on n'induirait pas qu'ils se sont copiés les uns les autres ; mais qu'ils se servaient « de certaines expressions employées dans les dépêches officielles et les journaux du temps » (2), documents dont la propagation n'avait lieu, selon toute apparence, que sous la surveillance de quelques fonctionnaires.

(1) Auguste est rentré à Rome pendant l'automne de l'année 735. Virgile est mort le 22 septembre de cette même année, et Tibulle peu de temps après.

(2) De telles expressions pouvaient être exactes dans des bulletins envoyés du camp romain à l'ouverture de la campagne, ou par les préfets des provinces limitrophes de l'Asie ; elles ont passé vraisemblablement dans les *Acta diurna* dont la publication ne fut peut-être qu'interrompue, mais non tout-à-fait interdite sous Auguste. V. Leclerc, *Des journaux chez les Romains,* d'après Suétone, ch. 35 (pages 245 et 257).

Les quatre poëtes contemporains se sont faits les interprètes de l'état des esprits; M. Reinaud a expliqué, par les considérations suivantes, la confiance qui respire dans leur langage (1) :

« La pensée première de l'expédition était de venger l'affront fait par les Parthes au nom romain. Plus la puissance romaine était devenue grande, plus l'injure réclamait un prompt châtiment. Mais de plus, pour la grande masse du public, il s'agissait de faire du côté de l'Orient ce qui avait été fait du côté de l'Occident; il s'agissait d'exterminer la race des Parthes, et de faire triompher le nom romain; il s'agissait de faire ce que n'avait pu faire Alexandre, de subjuguer du même coup l'Inde et la Chine... On allait retrouver les traces de Bacchus, de Sémiramis, de Cyrus, de Darius et d'Alexandre; on allait ne faire qu'un de Rome et du monde, et on allait asseoir la société sur des bases qui ne devaient plus changer.

« Aussi, depuis l'océan Atlantique jusqu'à l'Euphrate, depuis le Danube jusqu'aux sables du Sahara, on ne s'entretenait plus d'autres choses. Des cartes particulières, destinées à faire connaître la marche des légions, avaient été préparées d'avance. Les militaires qui faisaient partie de l'expédition avaient promis de tenir leurs amis au courant des événements... »

Quand même on ne consulterait les quatre poëtes qu'avec circonspection, on reconnaîtrait du moins qu'il y a une concordance remarquable entre les esquisses qu'ils ont tracées du résultat probable de la campagne de 734 sur l'Euphrate, résultat plus grand encore pour l'avenir que pour le présent. Voici comment s'exprime Properce dans une épître à Auguste, qui n'a pu être publiée avant 733 (2), et qui avait été achevée, par conséquent, au milieu des bruits et des préparatifs de guerre. Nous n'en citerons que les principaux traits :

« Le divin César s'apprête à tourner ses armes contre l'Inde opu-
« lente et à lancer sa flotte à travers les vagues de la mer qui recèle
« des perles (le golfe Persique). Magnifique récompense de l'entre-
« prise ! la terre la plus reculée vous réserve de beaux triomphes; le
« Tigre et l'Euphrate vont couler sous vos lois; une grande région
« va devenir, quoique un peu tard, province soumise aux faisceaux

(1) *Relations*, etc., pp. 85-86.

(2) Lib. III, eleg. IV, de Parthico bello. — Les recherches de Nobbe et d'autres philologues assignent au III[e] livre des Élégies cette date approximative en rapport avec son contenu. Voir Baehr, dans son *Histoire de la littérature romaine*, en allemand (tome I[er], 3[e] édit., pp. 444 et 446).

« de l'Ausonie; les trophées des Parthes prendront place à leur tour « dans le temple de Jupiter au Capitole... »

Arma deus Caesar dites meditatur ad Indos
Et freta gemmiferi findere classe maris.
Magna viae merces! parat ultima terra triumphos;
Tigris et Euphrates sub tua jura fluent;
Sera, sed Ausoniis veniet provincia virgis;
Adsuescent Latio Partha tropaea Jovi.

« J'en proclame l'heureux présage : Vengez Crassus et les siens de « leur défaite; allez, et prenez soin d'enrichir les annales romaines (1) :

Omina fausta cano : Crassos clademque piate;
Ite, et Romanae consulite historiae.

« Je lirai sur chaque trophée les noms des villes prises; j'attache- « rai mon regard sur les flèches des cavaliers qui combattent en « fuyant, sur les arcs des peuples qui portent la braie (2), sur leurs « chefs captifs assis au pied de leurs propres armes ».

Ce sont des parties bien décrites d'un cortége triomphal dans lequel auraient figuré des prisonniers d'Asie avec les armes propres à leur nation; mais il n'est pas besoin de dire qu'aucun triomphe de ce genre ne fut mené par Auguste après les fêtes célébrées en son honneur à son retour de l'Égypte (725). Mais nous trouvons le même plan de conquêtes tracé par Tibulle dans le panégyrique de Valérius Messalla, général autrefois républicain qui s'était attaché à la fortune d'Auguste, et qui avait été désigné pour aller guerroyer dans le Nord et pour subjuguer les Bretons. Le poëte ne se contente pas d'énumérer d'avance les succès de Messalla en plusieurs pays de l'Europe (3); il le

(1) Le poëte montre en cet endroit le sens politique d'un romain : le peuple-roi qui avait la conscience de son grand rôle dans l'histoire attachait la plus haute importance à la rédaction de ses annales qui marquaient les progrès de sa grandeur; il faisait l'histoire, et il l'écrivait.

(2) Tela fugacis equi, et braccati militis arma.

Dans ces deux groupes de combattants, M. Reinaud (p. 87) distingue les Parthes, et les Indo-Scythes de Kanichka qui avaient été les alliés d'Antoine. Si ce ne sont pas des troupes du nord de l'Inde, Properce a voulu parler d'autres soldats, de nation asiatique, portant ces pantalons collants ou flottants qui ne furent en usage qu'au III[e] siècle de notre ère pour les soldats au service de l'empire, appelés alors *milites braccati*.

(3) *Eleg. lib.* IV, eleg. I. — Si cette pièce n'est pas de Tibulle, mais d'un de ses imitateurs, comme le pensent la plupart des critiques, elle a été du moins écrite sous l'empire des préoccupations dominantes de son époque.

suppose poursuivant ses exploits à travers l'Asie, et à ce propos il décrit en termes poétiques des pays plus éloignés que le royaume des Parthes, la Susiane où coule le Choaspe, les États des Scythes bornés par le cours sinueux du Yaxarte, les terres occupées à l'extrémité orientale du monde par les Padéens cruels dans leurs festins (1). Tibulle n'a donné qu'un dessin fort vague de ces divers pays; mais il atteste dans ce passage à la fois le goût de ses lecteurs romains pour les notions de géographie étrangère neuves, mais imparfaites, qui affluaient tous les jours à Rome, et la conviction facilement admise que, dans les trois continents, un champ de conquêtes illimitées était ouvert aux Romains. Dans des morceaux de tout genre, bien des poëtes dont le nom n'est pas venu jusqu'à nous, ont payé probablement le même tribut à des nouveautés si attrayantes.

Il y a, ce semble, un peu plus de réalité dans les plaintes que Properce prête à Galla, épouse d'un certain Postumus (2); au moins exprime-t-il la terreur qu'inspirait aux Romains le souvenir des désastres essuyés jadis par leurs armées au delà de l'Euphrate, et l'on ne se refusera pas à reconnaître de la couleur locale sous des formules poétiques :

« Quoi ! Postumus, tu as pu quitter Galla en pleurs, pour suivre « en qualité de soldat les redoutables enseignes d'Auguste ! L'avan- « tage d'avoir ta part des dépouilles du Parthe l'a donc emporté sur « les supplications réitérées de Galla !

> Tantine ulla fuit spoliati gloria Parthi,
> Ne faceres, Galla multa rogante tua.

« Tu vas donc, une casaque sur le dos, et harassé de fatigue, boire « dans ton casque de l'eau de l'Araxe... Galla ne craindra-t-elle pas « que les flèches des Mèdes ne prennent plaisir à s'abreuver de ton « sang, et que leurs cavaliers couverts de fer ne te poursuivent sur « leurs chevaux caparaçonnés d'or ? »

> Neve tua Medae laetentur caede sagittae,
> Ferreus aurato neu cataphractus equo.

A cette élégie se rattache naturellement la lettre plaintive que Properce a mise dans la bouche d'une jeune femme, Aréthuse, comme

(1) Hérodote, liv. III, ch. XCIX, attribue à des Indiens nomades qu'il nomme Padéens la coutume de tuer les malades et les vieillards de leur tribu, et de se nourrir de leur chair.

(2) Prop. *Eleg.* lib. III, Eleg. XII, ad Postumum.

si elle était adressée par elle à son époux absent, du nom de Lycotas (1). Quoiqu'il n'y ait rien dans ces noms qui indique des familles romaines, cette épître fictive, idéale si l'on veut, n'en est pas moins curieuse : elle reflète les vicissitudes des soldats romains en Orient, et les inquiétudes que leurs proches ou leurs amis concevaient sur leur sort, surtout en prévision de nouvelles guerres contre les Parthes. Lycotas aurait deux fois fait partie d'un corps d'armée opérant dans l'Asie centrale, et il allait courir de nouveaux dangers au siége de Bactres, *Bactra*. Puisque jamais légion ne fut envoyée aussi loin par Auguste, on conjecturerait que des corps détachés de soldats romains avaient été dirigés autrefois par Antoine sur la Bactriane en échange de soldats indigènes qui prirent rang parmi ses auxiliaires, et qu'ils avaient ensuite passé, en certain nombre, au service d'un prince étranger qui guerroyait aux confins de l'Inde. Lycotas, ou le Romain à qui Properce a donné ce nom, avait peut-être fait plusieurs campagnes au delà des frontières du monde romain, chez les Gètes et chez les Bretons, chez les Sères et chez les Indiens au teint brûlé par le soleil.

« Tantôt, dit Aréthuse, je cherche dans quel climat coule l'Araxe (2),
« que Rome va soumettre; je m'informe pendant combien de milles
« le cheval du Parthe peut courir sans boire; tantôt j'étudie avec soin
« sur la carte les mondes qui y sont tracés...

Cogor et e tabula pictos ediscere mundos.

« Je t'en conjure, ajoute-t-elle en interpelant son époux absent,
« n'attache pas tant de gloire à gravir les remparts élevés de Bac-
« tres (3), et à enlever à l'un de ses chefs parfumés sa robe de lin...

Ne, precor, adscensis tanti sit gloria Bactris.

(1) *Eleg.* l. IV, eleg. III. — Voir dans les *Relations* de M. Reinaud, p. 91-94, la version et le texte de cette élégie, et pp. 53-55, une interprétation du rôle de Lycotas en Orient. — Il n'est pas inutile de faire observer ici que des doutes ont été émis depuis longtemps sur l'authenticité du IV[e] livre des Élégies, comme œuvre de Properce, et qu'on croit généralement que les pièces dont ce livre est composé n'ont été, en tout cas, publiées qu'après la mort de ce poëte qui eut lieu l'an de Rome 739.

(2) Plusieurs écrivains anciens, parmi lesquels Hérodote, ont donné le nom d'Araxe à d'autres fleuves que l'Araxe qui traverse l'Arménie avec une rapidité devenue proverbiale, et qui se réunit au Cyrus ou Kour avant de se jeter dans la mer Caspienne; il a été quelquefois entendu de l'Oxus ou du Yaxarte, coulant au nord de la Bactriane.

(3) Afin de prévenir toute méprise sur la portée de ce passage appliqué à l'his-

« Dès que les guerriers nourris sur la terre des Parthes auront « été domptés, viens, la haste sans fer à la main, suivre le char du « triomphateur.... »

Dans le même ordre d'allusions poétiques, on tiendrait compte également d'un passage d'une des élégies attribuées, d'ailleurs sans certitude, à Cornélius Gallus. Une amante, du nom de Lycoris, reçoit de son amant des adieux pleins d'espérance, quand il va partir à la suite d'Auguste pour l'expédition dirigée surtout contre les Parthes. Le sujet était devenu à bien des égards un lieu commun exploité par plus d'un versificateur. Du moins l'amplification poétique, si on veut ainsi l'appeler, n'a ni faux noms, ni fausses couleurs; elle renferme une réminiscence de Virgile dans un trait sur les eaux de l'Euphrate coulant désormais plus doucement :

... Euphratis currentes mollius undas.

Un soldat romain se lamente de devoir laisser fort longtemps Lycoris en proie au chagrin de son absence (1) : « Il n'importait pas si fort, « s'écrie-t-il, de courir au siége de la Séleucie des Arsacides (Ctési- « phon, capitale de l'empire des Parthes), et de faire hommage à « Jupiter vengeur des étendards romains restitués (par l'ennemi) ». Pendant cette campagne, à quoi s'occupe la fidèle amante? Elle a représenté en broderies à l'aiguille les flots plus calmes de l'Euphrate, les aigles conduites à la victoire par Ventidius, et la vengeance enfin

toire d'Antoine ou d'Auguste, il y a lieu de constater les doutes qui se sont élevés dans l'esprit des philologues qui se sont occupés en dernier lieu de la critique des poésies de Properce, sur la valeur du texte des éditions imprimées depuis trois cents ans, dans des endroits qui renferment, comme maint passage de la susdite élégie, des noms géographiques jetés un peu au hasard. La consultation des manuscrits réputés les plus anciens, entre autres le *codex Napolitanus*, promet des corrections qui seraient généralement reçues. Or, un philologue allemand qui a préludé par une thèse à des travaux critiques sur Properce, M. Heimreich, de l'école de Bonn, a proposé dans la 3e élégie du livre IVe la suppression de plusieurs vers comme interpolés, en particulier celle du septième vers :

Te modo viderunt iteratos Bactra per ortus.

que l'on prétendait traduire : « Naguère la ville de Bactres t'a vu pour la seconde fois ». V. la dissertation de M. Heimreich, *Quaestiones Propertianae*. Bonnae, 1864, pp. 5-8.

(1) L'élégie est publiée fort souvent à la suite des six élégies portant le nom de Gallus, comme appendice du texte des élégiaques latins. M. Reinaud a donné la version du passage qui concerne la guerre d'Orient (*Relations*, p. 95-96).

assurée aux mânes de Crassus et de ses soldats (1). Enfin le guerrier romain découvrant dans le même tableau la déroute des Parthes, finit par cette exclamation : « Parthe superbe, qu'enorgueillissaient « nos désastres, là aussi tu parais abattu sous une main romaine! »

Parthe tumens animis et nostra clade superbe,
Hic quoque Romano stratus ab hoste jaces.

Malgré la répétition si fréquente du nom des Parthes dans les poésies de l'époque, il n'y eut plus d'hostilités entre eux et les Romains après la paix consentie par Auguste, en 734, jusqu'à la fin du règne de cet empereur. Les Parthes étaient affaiblis par des déchirements intérieurs et par la division de leurs princes : César resta néanmoins fidèle à la modération dont il s'était fait une loi malgré l'impatience de ses généraux et les désirs de la foule.

Dans le cours de la campagne sur l'Euphrate que nous avons relatée en abrégé, un seul combat avait été livré sur le sol de l'Arménie, afin d'assurer le trône de ce pays à un roi dévoué à la politique romaine, Tigrane, frère et ennemi d'Artabane. La victoire fut remportée par Tibère Néron, qui commandait l'aile gauche de l'armée romaine, sur les bords de l'Araxe et non loin du mont Niphat, le Νιφάτης de Strabon; le jeune général rentra à Rome peu après avec l'empereur. Ce fait d'armes devait être agréable à la maison de César; car Horace l'a rappelé plusieurs fois dans des pièces composées peu après l'événement.

« Chantons, a-t-il dit dans une ode (2), les nouveaux trophées de « César Auguste, le Niphatès aux sommets glacés, et le fleuve de « Médie (l'Araxe) qui, soumis au joug, est moins impétueux dans « son cours..... »

..... et potius nova
Cantemus Augusti tropaea
Caesaris, et rigidum Niphaten,
Medumque flumen, gentibus additum
Victis, minores volvere vortices...

(1) Par un anachronisme pardonné plus facilement aux poëtes, le faux Gallus fait honneur à César Auguste des succès remarquables obtenus contre les Parthes, l'an 715, par Ventidius Bassus, lieutenant de Marc-Antoine.

(2) *Carm.* lib. II, ode IX, composé l'an 734, suivant les faits indiqués dans la strophe citée. — Le Niphatès « couvert de neige » est le mont Nébad, des Arméniens, non éloigné du Masis ou Ararath vers le sud-ouest : à quelque distance du Nébad sont les sources de l'Eraskh, nom arménien de l'Araxe. Ce fleuve a ici l'épithète de *Medum*, voisin qu'il est du pays des Mèdes et des Parthes; on ne le confondrait pas avec le *Medus*, ὁ Μῆδος, qui avait son cours dans la Perse proprement dite.

Horace revient au même sujet dans une épître à Iccius, qu'il termine par ce bulletin (1) : « Pour que vous n'ignoriez pas où en sont « les affaires de Rome, les Cantabres viennent d'être vaincus par la « valeur d'Agrippa, les Arméniens par celle de Tibère ».

Ne tamen ignores, quo sit Romana loco res :
Cantaber Agrippae, Claudi virtute Neronis
Armenius cecidit....

Des faits bien connus le poëte passe à une hyperbole pour rehausser la concession faite naguère par le roi des Parthes. « Phraate, « dit-il, a reçu la loi de César et s'est jeté humblement à ses pieds »:

.... Jus imperiumque Phraates
Caesaris accepit genibus minor....

L'expression ne paraissait pas exagérée aux contemporains, comme nous la jugerions aujourd'hui à la lumière de l'histoire. On attacha une haute signification, dans les provinces comme à Rome, à l'envoi des drapeaux de Crassus, et on crut sur le champ à une réparation suffisante pour l'honneur d'un grand peuple (2).

Une allusion à la campagne courte, mais glorieuse, de Claude Tibère en Arménie a trouvé place également dans les premiers vers d'une épître d'Horace à un de ses amis (3), Julius Florus, poëte comme lui, qui était à la suite du général romain, avec plusieurs jeunes gens lettrés. Dans une autre épître (4), le même poëte fait gloire à un ami d'avoir servi en Espagne sous le même chef, qui va replacer dans les temples les drapeaux rendus par les Parthes, et revendiquer pour les armes de l'Italie ce qui manque encore à sa puissance. Ces traits avaient de l'à-propos dans les lettres en vers d'Horace, répandues à l'instant et reçues avec faveur dans Rome; c'étaient des nouvelles fraîches transcrites par lui à leur réception.

(1) *Epistol.* I, Ep. XII, v. 25-28.

(2) Une autre circonstance qui tourna à l'avantage d'Auguste dans l'opinion, provenait de la crainte qu'avait Phraate de ses propres enfants. Ayant tué son père, il redouta le même sort, et il remit ses quatre fils à Auguste qui les conduisit à Rome. Il périt cependant un peu plus tard par la trahison d'une esclave italienne, Thermusa, dont Auguste lui avait fait don. V. Walckenaer, t. II, p. 136-137.

(3) Lib. I, Epist. III, v. 1-5. — On apprend dans ce passage qu'une armée romaine s'était avancée par la Thrace et la Macédoine pour être aux ordres de Claude Tibère.

(4) Lib. I, Epist. XVIII, v. 55-57.

Elles faisaient bon effet dans le I[er] livre de ses épitres qu'il publia dans un état complet l'an 735, ou au commencement de l'an 736, peu après les événements de l'Asie dont tout le monde parlait.

Nous venons de recueillir de la bouche des poëtes les impressions que les incidents de la guerre d'Orient avaient produites sur la partie éclairée de la société de Rome. Mais il est de fait que, malgré la popularité de cette guerre, Auguste se contenta du premier retentissement des événements de l'an 734, de l'appui moral qu'ils avaient donné à son gouvernement : il maintint, dans les années qui suivirent, une politique de conciliation, et il ne s'en laissa pas détourner par les conseils et les suggestions de ceux qui le poussèrent à de nouvelles entreprises pour sa gloire personnelle et pour l'honneur du nom romain.

§ III.

Des conquêtes des Romains jusqu'aux extrémités du monde, chantées à l'avance par les poëtes du règne d'Auguste, d'accord avec les opinions de leurs contemporains sur la grandeur et l'étendue de la terre.

Dans les dernières années de leur vie, d'illustres poëtes, Properce et Horace furent suffisamment instruits des véritables projets d'Auguste sur lesquels il s'était expliqué devant ses conseillers. Cependant, tenant compte des aspirations du public plutôt que de la pensée du prince, ils célébrèrent des triomphes prochains, et remportés au loin, dépassant les exploits des plus fameux capitaines de la République, mais auxquels la plupart des Romains ne pouvaient se défendre d'ajouter foi. Ils revinrent à la charge, comme si la guerre allait éclater d'un jour à l'autre pour aboutir à l'entière destruction de la puissance des Parthes ; ils signalèrent aussi ces mêmes guerres d'exploration et de conquête déjà esquissées par Virgile et par Tibulle qui étaient morts assez longtemps avant eux.

Les prévisions acceptées par ces grands écrivains, si loin qu'elles soient restées de la réalité, ont donné du relief à leurs ouvrages en dehors des cercles littéraires de Rome qui subissaient le patronage de la famille d'Auguste. Mais il faut faire la part d'un premier enthousiasme auquel ils ont cédé avec tant d'autres, quand on interprète des morceaux de poésie qui sont postérieurs à l'an 734 d'après les meilleurs indices que la critique puisse recueillir. Quelques exemples feront sentir la nécessité de ce genre de restrictions.

Ainsi faut-il prendre à leur juste valeur quelques mots de Properce renfermant une menace aux Parthes, dans une sorte d'hymne épique en l'honneur d'Apollon que l'on reporte à la fin de l'an 738, alors que Rome célébrait pour la troisième fois des fêtes anniversaires de la victoire d'Actium revenant tous les cinq ans (1). « Un poëte repré- « sentera le Parthe implorant fort tard un traité comme aveu de sa « faiblesse; qu'il restitue les enseignes romaines, ce n'est pas assez : « il doit bientôt livrer ses propres étendards !

Hic referat sero confessum foedere Parthum;
Reddat signa Remi, mox dabit ipsa sua.

« Ou bien qu'Auguste laisse reposer les carquois de l'Orient, pour « réserver cette sorte de trophées à ses petits-enfants ! »

Sive aliquid pharetris Augustus parcet Eois,
Differat in pueros ista tropaea suos.

Horace partageait une illusion générale quand il attribuait à Auguste la gloire de deux conquêtes que l'on considérait comme accomplies. Le poëte qui ne fut jamais un flatteur insipide a pris le langage consacré de l'adulation mythologique pour exalter la toute-puissance de César à laquelle rien ne résistait parmi les hommes : « Nous croyons, dit-il (2), que Jupiter maître de la foudre règne dans « le ciel : le divin Auguste sera tenu pour tout-puissant (3) (sur la « terre), quand il aura réuni à son empire les Bretons et les Perses « redoutables ».

Coelo tonantem credidimus Jovem
Regnare : praesens divus habebitur
Augustus, adjectis Britannis
Imperio gravibusque Persis.

(1) Eleg. l. IV, Eleg. VI, vers 79-82. *Apollo Actius*. Comme c'est à la protection d'Apollon qu'Auguste attribuait son triomphe à Actium, c'est ce dieu qu'on célébrait avec le plus d'éclat dans les fêtes commémoratives de Rome. — Sur la date de ce cantique, voir Properce, édition Lemaire, pp. 26 et 504.

(2) Carm. l. III, ode V. Ce morceau fut certainement composé avant l'expédition d'Asie, et, de même que plusieurs odes du même livre, il exprimait des espérances que l'orgueil national était porté à prendre pour des réalités.

(3) Le mot *praesens*, qui avait un sens mystique dans la théologie païenne, emporte ici l'idée d'une épiphanie ou manifestation de la divinité, se rendant présente en ceux qui exercent le suprême pouvoir en son nom. Voir la curieuse étude de M. Rossignol : *Virgile et Constantin le Grand*, Paris, 1845, pp. 40-49, 55-58.

Les évènements ne répondirent pas à ce vœu des Romains : le Midi de la Grande-Bretagne fit seul soumission, et, malgré les hommages qui furent rendus à Auguste par le roi des Parthes, ce peuple ennemi ne livra aux Romains aucune fraction de son territoire, pas même la partie de la Mésopotamie qui leur eût donné accès à des ports commerçants du golfe Persique.

Dans les conversations et dans les écrits se perpétua la mode de parler à l'aise de l'humiliation des Parthes et même de leur complète soumission ; mais il n'y eut jamais de préparatifs pour de nouvelles campagnes. Un des fils d'Agrippa, Caïus César fut envoyé en Orient, l'an 2 de J.-C., pour veiller au maintien de la paix ; il eut, dit-on, une entrevue avec Phraate dans une île de l'Euphrate, mais il régla surtout les affaires intérieures du royaume d'Arménie. Horace touchait à la fin de sa carrière, quand, parmi les louanges qu'il donnait à son royal ami dans une épître justement célèbre (1), il affirmait que, sous le gouvernement d'Auguste, la puissance de Rome avait inspiré de la crainte aux Parthes :

Et formidatam Parthis, te principe, Romam.

Les conquêtes qui étaient promises à Auguste, après son avènement à l'empire, par les mille voix de la renommée, ont occupé une grande place dans les études d'histoire que Virgile a rattachées au sujet et au plan de ses poëmes. Mais, comme il ne les voyait pas à leur terme, il ne lui a pas été donné d'en décrire le cours, dans les vastes proportions qu'il avait conçues, alors qu'il retouchait les Géorgiques et qu'il mettait la dernière main à l'Énéide. Il a connu, avant sa mort arrivée au mois de septembre 735, les principaux incidents du séjour d'Auguste dans le Levant, les résultats de sa présence au milieu d'une grande armée romaine et son intervention personnelle dans des mesures rapidement exécutées. Mais, si magnifiques que soient les images à l'aide desquelles il a retracé les succès les plus saillants des armes impériales, il n'a donné, en vérité, que les linéaments du plan grandiose que les amis d'Auguste avaient longtemps nourri, et dont ils avaient discuté maintes fois les combinaisons en présence du poëte.

Instruit par la lecture des historiens et des géographes grecs, se

(1) La I[re] épître du livre II, *ad Augustum*, adressée au prince qui sollicitait d'Horace une épître en vers comme il en écrivait à plusieurs amis, est réputée n'avoir pas vu le jour avant l'an de Rome 744, deux ans avant la mort du poëte. — Ibid., v. 256.

fiant aux relations de voyages qui circulaient à Rome, ayant d'ailleurs pleinement foi à la domination des Romains sur la terre habitée qui serait soumise au gouvernement d'un seul et unique maître, Virgile s'était apprêté à chanter de grands exploits. Dans les esquisses qui nous sont conservées, il s'est imaginé sans doute n'avoir rien hasardé, lui qui travaillait dans la retraite et qui retouchait sans cesse, avec un soin minutieux, tout ce qu'il avait écrit, comme nous l'apprend Aulu-Gelle. Il s'est donc piqué de noter dans ses vers la désignation de pays lointains qui allaient tomber infailliblement sous la main d'Auguste. Pour l'Asie, ainsi que pour le nord de l'Europe, le poëte avait formulé, comme une partie essentielle de sa tâche, le programme imaginaire de campagnes aussi merveilleuses que les expéditions orientales racontées dans la légende de Dionysos (1). Il avait désigné Ecbatane et Bactres comme des étapes militaires sur la route de l'Alexandre romain; mais, avant de plonger son regard plus loin en Asie, il avait désigné comme une proie assurée ces royaumes des bords de la mer Caspienne, *Caspia regna*, qui n'étaient rien moins que l'Arménie, l'Albanie et l'Ibérie, l'Hyrcanie, et le pays des Dahes encore indépendants, les belliqueux *Dahae*.

Ces noms étrangers, et beaucoup d'autres avaient été mis en relief par Virgile avec beaucoup d'entente, en quelques épisodes de ses poëmes, dans des récits ou dans des prophéties : toujours est-il vrai que la langue poétique avait en ces endroits un tour si affirmatif qu'on leur a accordé pour ainsi dire l'autorité de l'histoire. Des publicistes romains, ainsi que de célèbres poëtes des siècles suivants, Lucain, Silius Italicus, Statius, par exemple, y ont cherché le point de départ et la raison de la politique extérieure des Césars : or, suivant cette politique qui s'était faite l'héritière des croyances nationales, aucun peuple de la terre ne pourrait faire obstacle, à un moment donné, au merveilleux accroissement, à l'agrandissement indéfini de la puissance romaine. Seulement, en tirant ces inductions des vues et des affirmations de Virgile, les écrivains animés de sentiments patriotiques ont bien des fois, comme l'avaient fait les derniers républicains, déploré l'effet funeste des guerres civiles qui avaient empêché un développement continu et plus rapide de la domination romaine sur toute la terre : c'est par exemple l'objet des regrets de Lucain dans

(1) Interprète de la pensée de Virgile, M. Reinaud, ibid. p. 129-135, a traduit le programme en termes plus positifs ; il a mis sous une forme nette et un peu vive ce que le poëte avait dit, naturellement, d'une manière moins explicite.

une longue tirade d'un accent tragique (1), qui sert d'introduction à la Pharsale. Les divisions des partis et les calamités atroces survenues à plus d'une époque n'avaient donc pu porter atteinte au sentiment vivace de la grandeur nationale.

Quand Virgile mourut à Brindes, à l'âge de cinquante-deux ans, au retour d'un voyage en Grèce, il s'attendait à une prochaine réalisation de nouveaux faits d'armes qu'il eût voulu inscrire explicitement dans quelque épisode de l'Énéide. Mais faut-il chercher dans la tristesse de laisser incomplète la glorification d'Auguste comme conquérant la principale cause de ses regrets, confiés à ses amis, et de la recommandation qu'il leur aurait faite de détruire son poëme? Nous voudrions croire que, pendant son séjour à Athènes, le grand artiste avait eu l'espoir de rehausser l'éclat des fictions, prises pour fondement de l'ouvrage, par d'antiques récits qu'il eût mis habilement en harmonie avec les origines troyennes de Rome; nous ne le supposerions pas préoccupé à sa dernière heure uniquement du désir de donner à la forme un plus haut degré de perfection, quand d'unanimes suffrages avaient naguère accueilli la lecture de ses chants. Mais ce sont là des explications connues de tout le monde.

Reste la conjecture sur laquelle M. Reinaud a insisté comme pour épuiser toutes les solutions d'une énigme d'histoire littéraire. Virgile aurait reconnu que c'était trop peu des vers, d'ailleurs si applaudis, du sixième livre, pour rattacher la fondation de l'empire et toute l'histoire de Rome à la vie d'Énée; il aurait voulu, par un suprême effort, rendre plus saillant un rôle, celui d'Auguste, qu'il avait laissé à l'état d'esquisse (2), mais qui n'avait pas moins d'importance à ses yeux que le rôle des principaux personnages de l'action épique. Pour donner satisfaction à cette pensée, le poëte eût ajouté aisément à ses tableaux quelques traits sur les exploits des Romains au nord de l'Europe; mais, du côté de l'Orient, les événements des années qui

(1) « Quis furor, o cives! etc. » M. Reinaud a cité et traduit tout ce morceau (pp. 154-155).

(2) *Relations*, etc. pp. 149-150. Quant au fragment de la lettre écrite par Virgile à Auguste impatient de voir l'Énéide terminée (fragment traduit par M. Reinaud, ibid., p. 124), nous le rapportons à une des années où, tout occupé de la fusion des légendes grecques sur Troie et des traditions italiques, Virgile ajournait la lecture des parties capitales de son épopée dans laquelle, par d'habiles artifices, il unissait les grands intérêts du présent aux merveilles de la fabuleuse antiquité. Composition qui révèle beaucoup d'art, l'Énéide fut le fruit des longues méditations du génie de Virgile.

ont suivi sa mort ne lui eussent pas permis de peindre autre chose que de magnifiques projets.

Telle que nous l'avons entre les mains, l'Énéide nous fait entrevoir la perspective de grandeur que Virgile et la plupart de ses contemporains se plaisaient à découvrir dans la possession des régions méridionales si pompeusement décrites. Au moment où ce poëte, encore habitant de Parthénopé, composait les Géorgiques, avant que la rivalité d'Auguste avec Antoine eût une issue décisive, il ne pouvait qu'adhérer par ses vœux aux plans de guerre qui s'étaient imposés à l'esprit de tous les hommes d'État de Rome. Mais, quand il retoucha beaucoup plus tard des exemplaires de son poëme, il était libre de faire honneur à son protecteur de la première exécution de ces plans qui devaient ouvrir aux Romains un immense continent. Il fit donc mention de l'expédition de l'an 734 dans un court épilogue que nous lisons à la fin du quatrième livre (1), sans prendre garde au terme d'une dizaine d'années qui s'était écoulé dans l'intervalle :

« Ainsi je chantais les champs, les troupeaux et les arbres, tandis « que César, grand dans la guerre, foudroyait l'Euphrate au lit « profond, donnait des lois en vainqueur aux peuples prompts à se « soumettre et s'avançait sur la route de l'Olympe ».

Haec super arborum cultu pecorumque canebam
Et super arboribus, Caesar dum magnus ad altum
Fulminat Euphraten bello, victorque volentes
Per populos dat jura, viamque affectat Olympo.

Lorsque l'auteur des Géorgiques, qu'on nommerait l'épopée des champs, mit la main à l'Enéide qui devait être l'épopée nationale et militaire des Romains, il saisit avec empressement et appropria à son but tout ce qui se disait, dans l'intimité d'Auguste ou dans les palais de Rome, sur les pays à conquérir en Asie et en Afrique. Voilà pourquoi, en plus d'un endroit du grand poëme, il a chanté, sous forme de prédictions, l'extension des conquêtes de la race d'Énée jusqu'aux rives de l'Océan. Dans le Ier chant (2), Jupiter adresse à Vénus ces paroles qui, tout en désignant Jules César, n'ont leur véritable signification que si on les rapporte à Auguste :

« De la belle race troyenne naîtra Jules César qui étendra son

(1) *Géorgiques*, liv. IV, vers 559-562. — Comme l'a dit M. Reinaud (ibid., p. 138), « ce passage montre l'époque précise où les Géorgiques reçurent la dernière main. »

(2) I, v. 286 sq.

« empire jusqu'à l'Océan (1), et qui portera la gloire de son nom jus-
« qu'aux astres : c'est du grand nom d'Iule qu'il tirera le sien. Ici-
« même, libre d'inquiétude, tu le recevras un jour, tout chargé des
« dépouilles de l'Orient, dans le séjour des dieux, et il sera invoqué
« à son tour dans les prières des mortels ».

Nascetur pulchra Trojanus origine Caesar,
Imperium Oceano, famam qui terminet astris,
Julius, a magno demissum nomen Iulo :
Hunc tu olim cœlo, spoliis Orientis onustum,
Accipies secura; vocabitur hic quoque votis.

Une autre fiction de Virgile au sixième livre de son épopée est bien plus explicite au sujet du premier empereur. Accompagné de la sibylle de Cumes, Énée a pénetré dans les champs Élysées, où se présentent à ses regards non-seulement les âmes de ses ascendants, mais encore les ombres de ses descendants les plus illustres jusqu'au fils adoptif du divin Jules. C'est là qu'Anchise dit à son fils Énée, après lui avoir montré les fondateurs de Rome : (2)

« Tourne les yeux de ce côté, et regarde cette nation : ce sont les
« Romains qui t'appartiennent. Je te présente César et toute la posté-
« rité d'Ascagne qui doit venir à la vie jusqu'à la fin des siècles. Le
« voici ce héros qui t'a été si souvent promis, César Auguste (3), re-
« jeton d'un être divin (du divin Jules), qui rappellera l'âge d'or dans
« le Latium et dans les champs où jadis régna Saturne. Il étendra
« son empire jusqu'au delà des Garamantes et des Indiens.....

Hic vir, hic est, tibi quem promitti saepius audis,
Augustus Caesar, divi genus : aurea condet
Saecula qui rursus Latio, regnata per arva
Saturno quondam; super et Garamantas et Indos
Proferet imperium.....

(1) On restreindrait de beaucoup l'expression latine en la traduisant par les mots « d'Océan oriental » : il est plus conforme aux idées de l'époque sur la configuration du monde d'entendre ici les eaux de l'Océan baignant de toutes parts les diverses régions de la terre habitée.

(2) *Énéide,* l. VI, v. 778 et suiv. — M. Reinaud a cité en entier toute cette partie de la prophétie d'Anchise, comme de grande importance pour la thèse de géographie romaine développée dans le reste de son livre (ib., 145-147).

(3) Le poëte a donné à Octavien qui avait déjà pris auparavant le nom de César le surnom d'Auguste que le sénat lui avait décerné seulement l'an 727. C'est bien à l'adoption de ce prince par le dictateur César que se rapportent les mots *divi genus,* renfermant l'épithète de divin, devenue dans la suite d'un usage fréquent et presque banal en l'honneur de tous les Césars. On la traduirait difficilement par les termes vagues : « du sang des dieux », ou bien « de race divine ».

« Déjà s'apprêtent à le recevoir la région située au delà du cercle « du zodiaque et des voies de l'année et du soleil (la zone torride), « ainsi que les climats où l'infatigable Atlas soutient sur ses épaules « le ciel étincelant d'étoiles. »

Dans de tels passages, Virgile ne parle plus seulement des pays d'Asie dont la prochaine invasion était annoncée à Rome, par exemple du territoire des grandes populations de la Perse et de l'Inde que le poëte se figurait, ainsi que le faisait le vulgaire, disposées à se soumettre sans résistance. Il désigne ces terres lointaines, ces contrées immenses que l'on plaçait dans d'autres climats, au delà des tropiques; selon toute apparence, les Romains croyaient les habitants de ce côté du globe opposé à celui qu'ils connaissaient, destinés par la volonté des dieux à subir à leur tour la loi qui leur serait imposée par les armes de César à travers les océans.

Lorsque, dans sa grande épopée, Virgile exposait en poëte les désirs et les espérances du peuple romain, il rapportait au nouvel état de choses, à Auguste et à ses successeurs, les prédictions qu'il avait autrefois exprimées, avec noblesse, mais dans des termes plus vagues, sans désignation de personnes. Nous ne craindrions pas de supposer avec M. Reinaud (1), que Virgile, plus âgé, appliquait à la monarchie naissante ce qu'il avait dit, dans sa jeunesse, suivant les oracles, d'une nouvelle ère de paix et de justice. C'est ici le lieu de répéter les quatre vers tant de fois cités de la IV[e] églogue (2) : « Il est venu ce dernier âge, prédit par la sibylle de Cumes; des « siècles épuisés le grand ordre recommence : déjà revient Astrée, « et avec elle le grand règne de Saturne; déjà, du haut des cieux, « descend une race nouvelle ».

Ultima Cumaei venit jam carminis aetas :
Magnus ab integro saeclorum nascitur ordo.
Jam redit et Virgo, redeunt Saturnia regna :
Jam nova progenies coelo demittitur alto.

Seulement, croirait-on, le grand poëte était partagé, quand il formulait de la sorte les paroles prêtées à la sibylle, entre des prévisions bien supérieures aux espérances qu'il célébrait vers la fin de sa vie. Peut-être avait-il accepté avec de nobles esprits le pressentiment

(1) *Relations*, v. pp. 58-60.

(2) Cette églogue, qui serait la septième dans l'ordre chronologique, fut écrite l'an 714 de Rome (40 ans avant J.-C.), coïncidait avec le consulat d'Asinius Pollion à qui elle était adressée.

d'une rénovation du monde qui était attendue et annoncée chez plusieurs peuples payens; quoiqu'il eût foi aux traditions antiques, on ne lui ferait pas honneur d'autre chose que d'un pressentiment de la venue du Christ, dont il ne devait pas connaître la naissance et la mort. L'an 714 de Rome, l'esprit de Virgile ne pouvait que croire vaguement à l'avènement d'une royauté qui assurerait la justice parmi les hommes et qui mettrait fin aux calamités de la guerre et de la discorde; il ne pouvait deviner l'avenir réservé à Octave quand il serait maitre de l'empire; mais, initié aux vues de la famille du triumvir, il montrait un héros, un libérateur des peuples, dans un enfant, Claudius Marcellus, alors âgé de cinq ans, qui devait mourir en 731 dans la fleur de la jeunesse. Une autre fois encore, dans l'Énéide, il vouait le plus noble des souvenirs au fils d'Octavie, aimé et pleuré par Auguste, son oncle, comme par sa mère. Mais, à coup sûr, des prévisions sur le sort de Rome n'étaient plus vagues et confuses, quand il parlait dans l'Énéide de l'accomplissement des oracles. Auguste était pour lui le roi prédit par l'oracle de la sibylle de Cumes; il n'y aura désormais qu'une domination sur la terre, l'empire romain, et cet empire sera éternel. Ce n'est pas assez pour Auguste et ses successeurs de faire régner dans l'univers l'ordre et la paix : le premier des Césars est le représentant de Jupiter; il exerce une autorité divine, et, après sa mort, il ira jouir dans l'Olympe de la plus haute puissance, tandis que, sur la terre, il recevra des honneurs divins qui appartiendront de même un jour à ses successeurs. L'ami et le favori d'Auguste n'a fait que donner un corps à des idées fort répandues, mises en faveur par les ministres du prince et par les grands corps de l'État : les formules d'adulation mythologique se multiplieront plus tard; mais, de son vivant, le poëte vit naître ce qu'on a pu appeler la religion d'Auguste, et fut témoin des rapides progrès que faisaient dans les masses les idées d'apothéose en faveur du fils adoptif du dictateur, qui n'avait pas été salué du nom de roi, mais que l'on nommait le divin Jules, *divus Julius*.

Qu'on nous pardonne de placer à la fin de ce chapitre une courte digression; elle nous a paru indispensable pour justifier Virgile et d'autres grands poëtes à propos de l'immensité des conquêtes qu'ils nous font entrevoir dans quelques tableaux, comme près de s'accomplir, et comme déjà attribuées dans l'empire au souverain dont le règne se continuait glorieusement. Il y a lieu d'éclaircir au préalable une question de géographie sur laquelle le travail de M. Reinaud a jeté

beaucoup de lumière. Si les poëtes ont parlé avec tant de verve d'expéditions et de découvertes, il n'ont pas donné cours sans mesure à leur imagination; ils ont exprimé dans le langage qui leur était propre des idées accueillies avec faveur dans les hautes régions de la société après avoir obtenu de la notoriété dans plus d'un livre.

Diverses sources, en effet, nous parlent d'un grand nombre d'ambassades envoyées à Auguste par des princes de l'Orient en signe de soumission; d'autres passages désignent d'immenses contrées d'Asie, comme le but d'entreprises maritimes et même d'expéditions militaires fort prochaines : c'étaient la Bactriane et le pays des Scythes, les royaumes de l'Inde en deçà et au delà du Gange, les vastes régions situées derrière le mont Émodus, parmi lesquelles la Sérique ou le pays des Sères. De prime abord, à la lecture de ces noms, on serait tenté de déclarer tout à fait illusoire la perspective que quelques récits avaient ouverte à l'ambition du plus puissant peuple de l'Europe. Mais on n'en juge plus de même du moment où l'on découvre l'hypothèse admise à Rome de bonne foi faute de notions meilleures, l'idée erronée et incomplète que les Romains d'alors, aussi bien que les Grecs leurs maîtres, se faisaient de la forme et de l'étendue de la terre habitée. Si loin qu'ait été poussé chez le peuple-roi l'orgueil national, nourri par la publicité donnée habilement à d'anciens oracles, la confiance avec laquelle il s'apprêtait à des conquêtes reculées bien au delà des limites possibles n'était pas dépourvue de raison. La soumission du monde semblait facile aux Romains, et même ils la croyaient proche. Le disque de la terre, *orbis terrae*, ou le monde, *mundus*, comme ils l'appelaient aussi, allait devenir bientôt le monde romain, *orbis Romanus*. Ils voyaient déjà en leur possession l'univers habité, ἡ οἰκουμένη, la terre peuplée par le genre humain. En parlant des guerres qu'il avait soutenues partout sur terre et sur mer, dès les premières lignes de son testament politique (1), Auguste s'est servi de l'expression : *toto in orbe terrarum*, passage traduit, par les mots grecs : ἐν ὅλῃ τῇ οἰκουμένῃ. Quand saint Luc a écrit, à propos du dénombrement ordonné par César Auguste (2) : ἀπογράφεσθαι πᾶσαν τὴν οἰκουμένην *(ut describeretur universus orbis)*, ne verrait-on pas en cet endroit un terme qui avait passé dans le langage officiel et administratif aussi loin que la domination romaine s'était établie?

(1) *Res gesta divi Augusti ex monumentis Ancyrano et Apolloniensi*, etc. Tab. I, liv. 13, cap. 3. — texte grec, liv. 20. — pp. LXVIII-LXIX de la copie des deux textes restitués par le Dr Mommsen (Berolini, 1865, gr. In-8°).

(2) *Evangel.* c. II, v. 2.

Or, il faut savoir comment les contemporains d'Auguste se représentaient la terre habitée. On avait adopté à Rome la division du monde qui était fondée sur les observations d'Ératosthène, bibliothécaire d'Alexandrie au III[e] siècle avant J.-C., et l'on avait aussi accueilli les notions essentielles du système géographique de Cratès, célèbre grammairien de Pergame, qui vint en Italie dans le cours du siècle suivant. En conséquence, les Romains se figuraient la terre plus petite qu'elle ne l'est en réalité, et offrant une tout autre configuration que la configuration véritable des trois continents du monde ancien (1). Le goût des sciences s'était développé chez eux assez fort pour qu'ils ne fussent pas indifférents au progrès des connaissances géographiques. Sans nul doute, les hommes instruits qui avaient voyagé, qui avaient visité les écoles grecques et leurs bibliothèques, avaient été consultés pour venir en aide à la politique romaine dans ses visées les plus pratiques et dans ses plus ambitieux projets. Une carte avait été dressée sous les auspices d'Agrippa, en conformité avec les relations les plus répandues, d'après les matériaux rassemblés au commencement du siècle par ordre de Jules César, et, après la mort de ce ministre d'Auguste, elle se trouvait exposée dans un portique de Rome qui prit son nom : elle représentait le monde à conquérir comme peu étendu à l'est et au sud, ainsi qu'on l'a induit légitimement des descriptions de quelques auteurs (2).

Suivant le tracé tout-à-fait défectueux, qui répondait aux opinions d'Ératosthène, il ne restait guère de l'Afrique que ses côtes septentrionales : à partir du détroit de Gibraltar, elle tournait immédiatement au sud-est, et se dirigeait par une légère courbe vers la côte de Zanguebar; elle était privée de sa partie méridionale, de l'accès le moins facile, et par conséquent il était impossible aux maîtres du monde de connaître ou de deviner la grandeur, la nature et les ressources de ce continent (3). Quant à l'Asie, à partir de la mer Cas-

(1) *Relations de l'empire romain*, etc., pages 61-64, 74-77. — Pline, *Hist. natur.*, III, c. 2 (5).

(2) Sur la seconde carte annexée à son mémoire, M. Reinaud a figuré ce qu'il appelle « le système géographique des Romains », qui se maintint en Occident, même quand Ptolémée eut disposé tout autrement sur ses cartes les diverses parties du monde.

(3) C'est une œuvre toute moderne et, on pourrait le dire, à peine commencée, que l'exploration des vastes régions de l'intérieur de l'Afrique. Aussi les voyages de Barth, de Livingstone, de Baker, et de bien d'autres ont acquis sur le champ grande popularité dans les deux mondes.

pienne qui était censée communiquer directement avec la mer du Nord, elle tournait à l'est, puis au sud-est, puis directement au sud jusqu'à l'île de Ceylan, l'ancienne Taprobane. Faute de données un peu précises, on en avait retranché la Sibérie, le Kamchatka et toute la presqu'île au delà du Gange. La véritable Chine, ou le pays des *Sinae*, dont on n'eut connaissance que postérieurement à Ératosthène, était censée toucher à la Bactriane du côté de l'ouest; elle était mise sous le même méridien que la presqu'île de l'Inde, et « elle ne formait plus avec cette dernière qu'une seule côte se dirigeant du nord au sud, et terminant le monde du côté de l'est ». Ainsi l'Asie était réduite à un continent inférieur en étendue à l'Europe : la Bactriane était, non pas au centre, mais aux frontières du nord, et la Chine confinait à l'Inde dont elle était séparée par le mont Imaüs ou Émodus, qui aurait dû se rattacher à la chaîne du Taurus. C'étaient là des conjectures hors de toute proportion avec la réalité. Mais il est évident qu'une telle conception de la terre habitée favorisait les vues des Romains prétendant à l'empire universel : car, les contrées lointaines, à peine nommées, sans comprendre les pays voisins du tropique, que l'extrême chaleur faisait considérer comme entièrement inhabitables, ne leur paraissaient pas dépasser en superficie les provinces successivement conquises, des bords de l'océan Atlantique jusqu'à ceux de la mer Érythrée.

La puissance romaine avait absorbé l'Europe presque entière, et on considérait comme peu éloignée la soumission de quelques peuples du nord. Il n'y avait en apparence rien de chimérique dans la future absorption de l'Asie et de l'Afrique, tronquées chacune des deux tiers environ dans les esquisses géographiques auxquelles on avait foi. Au delà des pays lointains, vaguement dessinés, on ne voyait que l'Océan, baignant toutes les côtes, mais, suivant le mot d'Horace, ouvert de toutes parts aux entreprises des navigateurs (1) :

Nos manet Oceanus circumvagus.

Il n'est plus possible actuellement, après que la lumière s'est faite sur les idées du temps, d'accuser la raison si forte des Romains d'avoir fléchi uniquement devant une utopie guerrière fort séduisante pour leur orgueil. La science était réduite à des données tout-à-fait erronées, à l'époque même où Strabon élevait d'un coup la géographie à une grande hauteur par l'alliance de la politique et de l'histoire.

(1) *Epodon* XVI, v. 41.

Le système auquel ont adhéré les poëtes et les écrivains du règne d'Auguste sera encore suivi peu après eux par Pomponius Méla et par Pline le Naturaliste.

Le système géographique d'Ératosthène, qui faisait autorité à Rome lors de la fondation de l'empire, n'était pas contredit par les théories de Cratès : elles avaient attiré l'attention de Cicéron dans son traité *de Republica* (1) avant d'être esquissées par Strabon au début de son grand ouvrage (liv. I, ch. 2); elles furent aussi étudiées par les poëtes, comme on le voit dans leurs descriptions géographiques qui sont dans un rapport étroit avec l'histoire contemporaine. Le globe serait divisé en cinq bandes qui diffèrent par le climat. La zone torride tient le milieu entre les deux zones tempérées, fertiles, qui règnent dans chacune des deux parties du monde, et qui n'ont pour limites, du côté opposé à la chaleur, soit au nord, soit au sud, que des régions glaciales et ténébreuses, inexplorées et inhabitables. Il y avait donc, suivant cette conception, un monde austral au dessous de la terre habitée, dont l'empire romain formait le centre; de même que le monde boréal, il avait ses Éthiopiens, c'est-à-dire, ses habitants au visage brûlé, ceux qui confinaient à la zone torride vers le sud, comme les autres vers le nord. Tibulle et Virgile ont consacré dans leurs vers les grands traits de cette théorie géographique : l'un décrit la fertilité des deux zones parallèles, tempérées sous l'influence de deux climats voisins, mais contraires, la chaleur et le froid glacial, ainsi que les travaux agricoles qui se succèdent suivant le cours régulier des saisons (2); l'autre, après avoir affirmé l'existence de cinq zones embrassant tout l'espace du ciel (3), dit qu' « entre les « zones glaciales et le milieu brûlant des cieux, il y a deux zones « tempérées que la bonté des dieux a concédées aux pauvres hu- « mains ».

Il y avait, conformément à ces données, divers mondes répandus sur la surface du globe, et, comme cela ressort de la place qui leur est faite dans une description sommaire, il aurait existé un monde inférieur à l'Europe, un continent austral correspondant à l'immense terre d'Afrique si étrangement tronquée dans les cartes grecques et romaines jusqu'au temps de Claude Ptolémée. Seulement il reste dou-

(1) Livre VI, ch. XV. — Le passage est reproduit par Macrobe dans son écrit intitulé *Commentaire sur le songe de Scipion* (l. II, c. 5 et sq.).

(2) IVe livre des Élégies, Panégyrique de Messalla.

(3) *Géorgiques*, liv. I, v. 237-238.

teux si, dans leurs descriptions prophétiques, les poëtes ont entendu faire régner Auguste sur une zone tempérée opposée à la nôtre, sur des régions où les Romains eussent retrouvé les frères du blond Germain et du noir Éthiopien. Ce serait peut-être forcer le sens de leurs expressions que de comprendre dans les promesses des oracles, qu'ils célébraient avec tant d'assurance, des mondes tout-à-fait inconnus, séparés de la terre habitée par d'immenses océans.

Au moins apprécie-t-on mieux qu'auparavant, grâce à l'explication ingénieuse que M. Reinaud a cherchée dans les notions géographiques, accréditées à Rome, ce que l'on entendait autour d'Auguste par la conquête et la soumission de l'univers; l'hypothèse de l'existence d'autres mondes, comme elle a passé des traités des géographes dans les vers de quelques poëtes, ne nuit point à la valeur des raisons tirées par le savant académicien des notions incomplètes qui avaient cours sur l'étendue de deux continents de l'*orbis vetus*. Quand on a rendu compte de la sorte de l'opinion des Romains dans le siècle le plus éclatant de leur histoire, on est à même de rechercher, avec plus d'assurance, quels ont pu être leurs desseins sur de grands pays de l'Orient aujourd'hui mieux connus qu'ils ne l'ont jamais été.

FÉLIX NÈVE.

Louvain, octobre 1867.

DE LA CONSTRUCTION DE LA PHRASE EN LATIN.

Ordre des mots.

Nous ne nous arrêterons pas à discuter la question de savoir quelle est la construction la plus naturelle. On peut voir sur ce point des idées justes et pleines de sens dans la Rhétorique de Baron (ch. 28). Nous nous bornerons à l'indication de quelques préceptes généraux, et nous en tirerons quelques conséquences. Avant tout consultons les anciens; ce sont eux, semble-t-il, qui peuvent le mieux nous renseigner sur les règles à observer dans la construction latine. « Je n'approuve pas, dit Quintilien (9, 4), le scrupule de ceux qui veulent que le nom marche *toujours* avant le verbe, le verbe avant l'adverbe, le nom avant l'adjectif et le pronom; car souvent le contraire a beaucoup de grâce. C'est un pur scrupule aussi que de s'attacher rigoureusement à l'ordre des temps, non qu'ordinairement ce ne soit le meilleur, mais quelquefois ce qui est antérieur, est plus important, et

doit par conséquent être placé après ce qui est postérieur, mais moins important. Clore le sens par le verbe, est ce qu'il y a de mieux, si la composition le permet; car toute la force du discours est dans les verbes; mais si l'harmonie en souffre, cette considération doit l'emporter sur l'autre.... Souvent un mot produit un grand effet à la fin d'une période, qui échapperait à l'attention de l'auditeur, s'il était placé au milieu, ou, pour ainsi dire, caché dans la foule, tandis que là il fixe l'attention et se grave dans l'esprit, comme on peut le voir dans ce passage de Cicéron : *ut tibi necesse esset in conspectu populi Romani vomere postridie;* transportez ce mot *postridie :* il n'aura plus la même force ».

Quels sont les différents principes qui résultent de ces quelques lignes de Quintilien?

1° Dans une phrase simple, ordinaire, où aucun mot ne doit attirer l'attention, où il ne se rencontre rien de choquant pour l'oreille, on met d'abord le sujet, puis les compléments circonstanciels, les compléments directs, enfin le verbe (Gantrelle, 188, 1).

2° Il faut, autant que possible, suivre l'ordre des temps, surtout dans le récit. *Urbem Romam*, dit Tacite, *a principio reges habuere.* Il fallait que la ville existât préalablement pour que les rois pussent la gouverner.

3° On doit placer les mots dans l'ordre où les appellent leurs relations logiques. La pensée dans notre intelligence ne forme qu'un seul tout, elle est indivisible; mais dès qu'il s'agit de l'exprimer, cette unité se brise; il faut avoir recours aux mots, et les mots doivent se juxtaposer. Dans quel ordre seront-ils placés? Ils doivent l'être dans l'ordre de la succession des idées ou des sentiments.

L'empereur Domitien avait une grande habileté à tirer de l'arc; il faisait passer ses flèches entre les doigts écartés d'un esclave placé pour but à une grande distance de lui, et cela sans le blesser. Cet ordre n'est pas naturel; avant de tirer, il faut des flèches, et tout d'abord l'idée du but doit éveiller en nous l'idée de tirer. C'est cet ordre que suit Suétone : *In pueri procul stantis* (but) *praebentisque pro scopulo dispansam dextrae manus palmam, sagittas* (flèches) *tanta arte direxit* (tirer), *ut omnes per intervalla digitorum innocue evaderent.*

Il y a deux autres exemples que l'on a souvent cités et rapprochés, et que nous devons rappeler ici, parce qu'ils sont de nature à bien faire comprendre ce que nous disons. Il s'agit de Mucius Scaevola;

il a échoué dans sa tentative; on vient de l'arrêter; il est devant le roi : *Romanus sum civis*, s'écrie-t-il, *Mucium vocant; hostis hostem occidere volui.* (Liv. 2, 13.)

D'un autre côté dans une Verrine *(de Suppl.* 62), un certain Gavius regardant l'Italie du haut de la croix où Verrès vient de le faire attacher, s'écrie : *Civis Romanus sum.* D'où vient cette différence de construction? Dans la première phrase quelle est l'idée qui a dû venir la première à l'esprit de Scaevola? Quelle était la plus importante? Est-ce l'idée d'être citoyen? peu importe pour expliquer son projet, et atteindre le but auquel il tend encore; ce qui importait, c'était de montrer que ce projet résultait de son caractère, était le produit de sa nature, c'est qu'il était Romain.

Dans la seconde phrase au contraire c'est sa qualité de citoyen qui peut le sauver, qui peut l'arracher au danger; le citoyen romain ne pouvait pas être mis en croix. Voilà la cause de cette différence dans la construction. C'est donc le mot important qui se place en avant; tantôt le sujet, le verbe, les compléments, tantôt les adverbes; et de deux mots qui concourent à exprimer une idée, celui qui présente la partie de l'idée la plus importante est énoncé le premier.

On met à la fin de la proposition le mot que l'on veut graver dans l'esprit. Ainsi Quintilien nous apprend que Domitius Afer avait coutume de clore le sens par un mot transposé (9, 4).

4° Il y a dans la langue latine certains mots qui ont pour ainsi dire leur place fixe (Gantr. § 188). Mais dès qu'on veut faire ressortir la force de l'un des termes, en relever l'importance, on intervertit la construction ordinaire, ou l'on sépare au moyen d'autres mots ceux qui doivent naturellement se lier.

5° Toutes les règles particulières sont dominées par le besoin que les Romains avaient de l'harmonie. « Si l'harmonie en souffre, dit Quintilien (9, 4,) cette considération doit l'emporter sur l'autre ». Nous pourrions donner vingt passages de Quintilien et de Cicéron où la même idée se trouve exprimée.

« Que si l'harmonie de la musique est si puissante, combien plus celle de la parole? (9, 4.)

La perfection de cette qualité du style (harmonie) a été un des derniers efforts de l'art. (9, 4.)

On demandait à Probus Valérius, dit Aulu-Gelle (13, 20), s'il fallait dire *urbes* ou *urbis*, *turrem* ou *turrim*. « Si tu fais des vers ou de la prose, et que tu aies à employer ces mots, tu ne consulteras pas les

lois vermoulues de la grammaire; tu interrogeras ton oreille et tu diras bien si tu l'écoutes. »

Pour que l'arrangement des mots soit convenable, il faut les disposer de telle sorte que leur concours n'ait rien de rude, rien de heurté, mais qu'ils forment un assemblage uni et régulier, *coagmentatus et laevis (de Oratore* 3, 43). C'est la seule règle que donne Cicéron pour l'arrangement des mots. Quant à l'harmonie de la phrase « on doit éviter avec soin de réunir les mots de manière à faire des vers dans la prose; car c'est un défaut choquant; mais il n'en faut pas moins que la prose ait le nombre, la cadence, la marche régulière et arrêtée des vers » (id. 3, 44).

« Les écrivains sauront éviter les cahotements, les hiatus, les cacophonies; la grâce, la noblesse même ne sauvent pas la pensée, quand l'expression blesse l'oreille, ce juge si dédaigneux et si sévère. Le génie de la langue latine est si exigeant à cet égard, qu'un rustre même élide une voyelle plutôt que de la heurter contre une autre voyelle » *(Orator* 44).

« Si dans un discours le choix des pensées et celui des expressions sont uniquement du ressort de l'esprit, le choix des sons et celui des nombres n'ont d'arbitre que l'oreille » (id. 49).

« Arrivons à la troisième espèce, le nombre de la phrase. S'il est des gens insensibles à cette mélodie, je ne vois pas ce qu'ils ont de l'homme, et ne puis concevoir comment leurs oreilles sont faites. Ce que je sais, c'est que les miennes trouvent un charme infini à la perfection d'une période complète, et s'effarouchent du manque d'équilibre d'une phrase qui pèche par excès ou par défaut » (id. 50).

« Le dichorée forme une chute harmonieuse et brillante. *Patris dictum sapiens, temeritas filii comprobavit*. Ce fut merveille d'entendre quelles acclamations excita ce dernier dichorée. Eh bien! cet effet ne tient-il pas au prestige du nombre? Changez l'ordre des mots, et dites par exemple : *comprobavit filii temeritas*, l'effet a disparu » (id. 63).

Nous pourrions continuer nos citations; nous avons seulement voulu prouver par le témoignage même des anciens que l'harmonie exerçait une grande influence sur l'arrangement des mots et des phrases. Ce précepte n'est-il pas parfois perdu de vue, et pour expliquer la place donnée à tel ou tel mot, n'allons-nous pas chercher bien loin toutes sortes de motifs, tandis que c'est simplement le résultat du besoin d'harmonie qu'avaient les anciens?

Nous concluons donc en disant qu'il faut combiner les différents préceptes que nous venons de donner, pour arriver à savoir de quelle manière nous devons construire nos phrases; mais on ne peut rien donner de précis, de catégorique à cet égard. D'un autre côté nous parviendrons à façonner notre oreille à l'harmonie latine, si nous lisons beaucoup et avec réflexion, si surtout nous lisons souvent à haute voix. Par la lecture à haute voix on parviendra facilement à sentir quand l'arrangement présentera quelque chose de rude et de heurté.

Ordre des propositions.

Nous devons appliquer aux propositions la même règle qu'aux mots. Elles doivent se placer dans l'ordre de la succession de nos idées; ainsi les propositions qui expriment la cause, le lieu, le temps, sont énoncées avant la chose elle-même, parce qu'elles la précèdent dans la pensée. Ainsi on ne dira pas : *Rogo te, ut librum mihi mittas, si habeas*, mais bien : *Rogo te ut, si librum habeas, mihi mittas.*

La cause	est marquée par :	*quia, quoniam, cum, quod, cur.*	
La condition	»	*si, nisi, siquidem.*	
Le lieu	»	*ubi, quo in loco, quo, quorsum, unde.*	
Le temps	»	*cum, dum, postquam, ubi.*	
La concession	»	*etsi, etiamsi, quanquam, licet.*	
L'interrogation	»	*quid, cur, quomodo.*	
La comparaison	»	*tanquam, velut, quasi.*	
La relation	»	*qui.....*	*is* ou *hic.*
		qualis.....	*talis.*
		quantus.....	*tantus.*
		quot.....	*tot.*
		quoties.....	*toties.*
		quam.....	*tam.*
		quantopere.....	*tantopere.*
		quemadmodum.....	*ita* ou
		ut.....	*sic.*
		ubi.....	*ibi.*
		quo.....	*eo.*

Quand dans une phrase il y a plusieurs propositions subordonnées on doit également pour l'arrangement de ces propositions, se baser sur le principe que nous avons donné tout à l'heure.

Romana pubes sedato tandem pavore, POSTQUAM *ex tam turbido*

die serena et tranquilla lux rediit, UBI *vacuam sedem regiam vidit*, ETSI *satis credebat patribus*, *qui proxumi steterant*, *sublimem raptum procella*, *tamen velut orbitatis metu icta maestum aliquandiu silentium obtinuit* (Liv. 1, 16, 2).

Il peut se présenter, et il se présente en effet des exceptions au principe que nous avons posé; la première cause de cette espèce d'irrégularité, c'est le besoin d'harmonie; ainsi si la proposition subordonnée est plus longue que la proposition régissante, celle-ci se met la première. On ne dira donc pas : *si credidissem a te meum adventum tam cupide exspectatum esse*, *venissem*, mais *venissem*, *si*, etc.

La clarté, l'étroite liaison entre deux propositions qui ne peuvent guère se séparer, le laisser-aller du récit, peuvent encore amener des transpositions dans l'arrangement des propositions.

HURDEBISE.

Tournai, novembre 1867.

HISTOIRE ANCIENNE DES ARIENS,

D'APRÈS M. MAX DUNCKER.

(Suite et fin. Voir la livraison précédente.)

5. *Histoire des Mèdes.*

Les Mèdes, selon Hérodote (I, 101), étaient partagés en différentes tribus. De nos jours encore les Afghans et les Béloutchis forment une confédération de peuplades commandées chacune par un chef héréditaire et subdivisées en cercles de familles placés également sous l'autorité d'un chef héréditaire. Il est donc probable que cette antique organisation n'a jamais été abolie parmi les peuples de l'Iran.

D'après Bérose, l'historien de Babylone, les Mèdes occupaient le nord-ouest du plateau déjà vers 2500 av. J.-C. et dominèrent Babylone, pendant 234 ans (depuis 2425 jusqu'à 2191), sous huit rois de leur race. Si ces données sont exactes, et il est peu probable que les Babyloniens aient inventé le fait d'une domination étrangère, les tribus des Mèdes ont dû être réunies, déjà à cette époque reculée, sous un chef unique les conduisant à la guerre. Comme Bérose fait suivre la dynastie des Mèdes d'une dynastie nationale, il faut en conclure

qu'ils ne purent maintenir leur empire et durent céder devant une révolution. Les données nous font complétement défaut sur l'histoire subséquente des Mèdes, et nous devons descendre jusqu'à l'an 1230 avant de les retrouver dans les annales du monde. Ctésias rapporte qu'à cette époque ils furent vaincus par les Assyriens et que leur roi Pharnus fut mis en croix avec toute sa famille. Depuis lors ils obéirent pendant plus de cinq siècles aux rois d'Assyrie; cependant ils ne subirent leur joug qu'avec impatience, car les inscriptions assyriennes parlent d'expéditions entreprises contre leur pays par Tuklat Palassar (Tiglat Pilesar), par le fils de Sardanapale I, par Hulihus (Belochus) par Salmanassar-Sargon et par Sanherib.

La grande défaite que subit l'armée de Sanherib au sud de la Judée en 710, des révoltes en Babylonie et en Cilicie, enfin le meurtre du roi commis par deux de ses fils et les luttes qui s'ensuivirent pour la succession du trône facilitèrent les tentatives des Mèdes pour recouvrer l'indépendance nationale. Les tribus s'unirent et donnèrent le pouvoir à un de leurs chefs nommé Déjocès (708 a. C.). La renommée de justice que ce chef s'était acquise, renommée qu'il garda et étendit sous son règne, jointe au désir d'expliquer l'origine de certains usages pratiqués à la cour des rois de Perse et de résoudre le problème si difficile pour les Grecs de l'asservissement de peuples libres sous la domination d'un tyran, donna naissance à l'histoire d'Hérodote sur l'élévation de Déjocès (I, 96-101).

Ctésias a donné aux rois Mèdes des noms qui diffèrent complétement de ceux qui nous ont été transmis par Hérodote. Celui qui semble correspondre, sur sa liste, à Déjocès, est Artaeus; il avait été précédé, selon Ctésias, de quatre autres rois, qu'il nomme Arbacès, Mandaucès, Sosarmus et Artycas. Puis tandis que Hérodote, d'accord avec les monuments récemment découverts, fait détruire Ninive en l'an 606 a. C. par Cyaxarès, le fils de Déjocès, uni à Nabopolassar de Babylone, Ctésias place la destruction de cette ville en 884 et la considère comme étant l'œuvre d'Arbacès uni à Bélésys de Babylone. Les historiens modernes ont généralement essayé d'accorder ces différences, en admettant une double destruction de Ninive, l'une par Arbacès, l'autre par Cyaxarès, et tel est encore l'avis de MM. Rawlinson et Oppert. M. Rawlinson pense que Ninive fut prise et saccagée en 747 et rebâtie déjà en 745; selon M. Oppert la première destruction eut lieu en 797 et ce ne fut qu'après un long intervalle que Phul, usurpateur chaldéen, reconstitua l'empire assyrien et fut

suivi sur le trône par Tiglat Pilesar IV en 741 a. C. M. Duncker s'élève vivement contre cette manière de voir et combat les arguments de ses contradicteurs dans une longue note placée à la page 603 de son ouvrage. Il n'admet qu'un seul empire assyrien détruit en 606.

Les histoires poétiques et extraordinaires racontées par Ctésias sur les derniers rois des Mèdes à commencer d'Artaeus, semblent tirées d'une épopée ou d'une série de chants épiques, que doivent avoir eue les peuples de l'Iran occidental; on sait en effet que des poëmes étaient récités ou chantés à la table des rois Mèdes (Dinon fragm. 7, éd. Müller), Hérodote mentionne des récits merveilleux sur Cyrus (I, 95 et 214) et Xénophon affirme que de son temps encore Cyrus était chanté par les barbares (Cyr. inst. I, 2, 1). Il importe donc de retrancher de l'histoire de Déjocès tout ce qui porte l'empreinte de la poésie, et il ne reste guère, après ce travail, que les détails suivants offrant un caractère suffisant d'authenticité. Le besoin de s'unir contre les Assyriens fit monter sur le trône des Mèdes Déjocès, fils de Phraortès, chef d'une des tribus; celui-ci eut à lutter également contre les Cadusiens au nord de son royaume et ne put les soumettre. Il organisa sa cour et son administration à l'exemple des Assyriens; enfin il sut maintenir la paix et le bon ordre par une grande énergie et une exacte justice. Selon Hérodote, Déjocès construisit Ecbatane pour se défendre contre ses sujets; il est bien plus probable que cette forteresse était dirigée contre les Assyriens et son emplacement peut au besoin en servir de preuve.

Déjocès régna de 708 à 655 a. C. Il eut pour successeur *Phraortès (Fravartis* dans les inscriptions perses) qui occupa le trône de 655 à 633. Phraortès soumit à son pouvoir tous les peuples de l'Iran, qui s'étaient affranchis de la domination assyrienne en même temps que les Mèdes et avaient joui de l'indépendance sous le règne de Déjocès. Le nouveau joug qui leur fut imposé ne semble pas avoir été fort lourd; chez les Perses du moins Achémène et sa famille maintinrent leur autorité, ce qui fait supposer que Phraortès se contenta de faire reconnaître sa suprématie par les chefs indigènes et d'exiger un tribut. Maître de tout l'Iran, le roi des Mèdes se croyait assez puissant pour descendre de ses montagnes et attaquer l'Assyrie, mais il fut vaincu et périt avec la plus grande partie de son armée (633).

Pour venger la mort de son père, *Cyaxarès (Uvakschatra* dans les inscriptions) réunit toutes les forces de l'Iran, défit les Assyriens et mit le siége devant Ninive, quand un événement inattendu le rap-

pela dans son pays. Des hordes nombreuses de Sarmates et de Scolotes sortis des steppes du Don et du Volga venaient d'entrer dans la Médie. Cyaxarès marcha à leur rencontre, mais il fut défait et les barbares inondèrent toute la contrée. Tout à coup cependant les Scythes se dirigèrent vers l'ouest, pillèrent l'Arménie et l'Asie-Mineure jusqu'à l'Halys et après avoir ravagé la Syrie, pénétrèrent jusqu'à la frontière de l'Égypte, pour se porter ensuite contre la Mésopotamie et Babylone. Cyaxarès profita de ces circonstances pour réorganiser son armée, dont il divisa les différentes armes en petits détachements (Hérod. I, 103), et grâce à la nouvelle tactique qui en fut la conséquence, ainsi qu'à une ruse, il triompha complétement de ses ennemis (620).

Dès lors Cyaxarès se mit en devoir d'agrandir son empire. Il fit la conquête de l'Arménie et de la Cappadoce, (618-616) puis porta ses armes contre les Lydiens gouvernés alors par le roi Alyattès. Cette guerre dura cinq ans; on sait comme elle se termina : le 30 septembre 610 (1) une éclipse de soleil vint effrayer les deux armées. Le Syennésis de Cilicie et Nabopolassar, satrape ou vice-roi de Babylone, qui désiraient depuis longtemps tourner contre Ninive les armes de Cyaxarès, dont ils espéraient l'indépendance, interposèrent leur médiation, et il fut conclu un traité donnant l'Halys pour limite à la Lydie et confirmant par des mariages une alliance entre Cyaxarès, Alyattès et Nabopolassar. Aryanis, la fille d'Alyattès, devint l'épouse d'Astyage fils de Cyaxarès, et Amytis, la fille du roi des Mèdes, fut donnée en mariage à Nébucadnézar, le fils de Nabopolassar. Les sculptures qu'on a découvertes dans les rochers de Ptéria près de l'Halys, représentent, selon M. Duncker, les fiançailles d'Aryanis et d'Astyage. L'an 609 les armées réunies de Babylone et de Médie assaillirent Ninive, mais ce ne fut qu'après un siége de trois ans, quand une inondation du Tigre eut ouvert une brèche dans ses murs formidables, que la grande ville fut prise et livrée à la destruc-

(1) Cette date a été fixée par les astronomes anglais Baily et Herschel et par les allemands Oltmanns et Ideler (v. Grote History of Greece t. III, p. 232 ed. de New-York); M. Duncker la conserve avec raison. Admettre le 28 mai de l'an 585, comme le font d'après Zech, Curtius (Griech. Gesch. I, p. 473) et Stein (ad. Herodotum I, 74), c'est se jeter dans des difficultés inextricables, car ni Cyaxarès ni Nabopolassar ne vivaient plus à cette époque et Ninive était déjà détruite. M. Alfr. von Gutschmid (Jahrbücher für Philologie 1860 p. 449) préfère l'année 597, à laquelle s'opposent toutefois des raisons astronomiques. Dans tous les cas la question mériterait un nouvel examen.

tion. Tout le domaine assyrien situé à l'est du Tigre fut réuni à la Médie; la Mésopotamie agrandit le nouveau royaume de Babylone. Depuis lors la Médie s'étendit depuis l'Halys jusqu'à l'Inde et remplaça l'Assyrie comme grande puissance orientale.

Cependant, malgré sa force et l'appui de ses alliances, l'empire des Mèdes ne devait pas être d'une longue durée. Astyage n'avait pas hérité du génie ni du courage de son père; tandis qu'Alyattès cherchait à étendre et à affermir son autorité par la soumission des colonies grecques de l'Asie-Mineure, tandis que Nébucadnézar guerroyait en Syrie et construisait des travaux gigantesques pour augmenter la prospérité et la défense de son pays, le roi Mède jouissait tranquillement du fruit des victoires de son père, et joignait la faiblesse à la cruauté. Cependant de graves raisons lui commandaient la prudence; il n'avait pas d'héritier mâle, le sceptre devait passer après sa mort au mède Spitamès (Çpitama « l'excellent ») le mari de sa fille unique Amytis, et ce changement de dynastie pouvait favoriser des projets ambitieux à l'intérieur et des révoltes parmi les peuples soumis.

6. *Fondation de l'empire perse.*

Les Perses, peuple sobre, robuste et courageux, étaient, comme les Mèdes, divisés en différentes tribus. Pendant longtemps soumis aux Assyriens, ils ne conquirent leur indépendance qu'après la mort d'Assarhaddon (entre 667 et 660 a. C.). Achémène *(Hakhâmanis* dans les inscriptions) de la tribu des Pasargades, le principal auteur de ce triomphe, fut mis à la tête du pouvoir et sa tribu devint depuis la tribu royale. Cependant les Perses ne purent conserver longtemps leur indépendance; ils furent soumis par Phraortès, le roi des Mèdes, qui monta sur le trône en 655. Achémène dut reconnaître sa suprématie mais resta néanmoins à la tête du peuple et transmit sa dignité à ses descendants, d'abord à son fils Téispès *(Çaispis)* puis à son petit-fils Cambyse *(Kamboudschiya).*

Cyrus *(Kurus)*, le fils de Cambyse, renversa le trône des Mèdes et fonda l'empire perse. Les Mèdes et les Perses semblent avoir eu, sur cet important événement, des relations différentes qui nous ont été transmises en partie par Hérodote, Ctésias (dont l'histoire passa dans l'écrit de Nicolas de Damas), Trogue Pompée résumé par Justin et Polyen. En combinant les récits de ces auteurs, M. Duncker cherche à rétablir d'abord les traditions poétiques des Mèdes et des Perses, puis à en déduire les faits historiques. Naturellement il a fallu donner

place, dans ces reconstitutions, aux conjectures et à l'imagination, et de même que l'histoire romaine refaite par Niebuhr, celle des Perses par M. Duncker ne renferme pas tous les éléments de la certitude; mais si l'on ne peut présenter comme véritable cette nouvelle histoire de Cyrus, on ne peut nier qu'elle porte tous les caractères de la probabilité, et sans doute l'auteur lui-même n'a pas voulu autre chose.

D'après la coutume orientale les fils des princes soumis étaient élevés à la cour du souverain pour lui rendre des services civils et militaires; le jeune Cyrus aura vécu de même à la cour d'Astyage et exercé, selon le récit de Ctésias, les charges de chef de la garde et d'échanson royal. Cyrus pouvait étudier là de près la faiblesse de la dynastie, créer des relations avec des Mèdes jaloux (comme Harpagus), qui voyaient de mauvais œil que le pouvoir passerait un jour à Spitamès, et concevoir le dessein d'affranchir sa nation. Peut-être ne voulait-il exécuter son projet qu'après la mort du roi, mais Astyage, ayant conçu des soupçons, le força à en hâter l'accomplissement. Cyrus, avec son père, arma les Perses, occupa les montagnes de la frontière et attendit l'attaque des Mèdes. La lutte ne devait pas être facile et l'on peut admettre que les Perses impuissants à tenir les défilés, furent refoulés dans le pays des Pasargades, que dans la lutte suprême Cambyse perdit la vie mais que la victoire finale resta à Cyrus. La défaite d'Astyage fut, pour les peuples soumis, le signal de la révolte, et la cause de nombreuses désertions dans le camp même des Mèdes. Une bataille en Médie détruisit en 558 l'empire fondé par Déjocès et Astyage tomba au pouvoir de Cyrus. Pour légitimer son autorité aux yeux des Mèdes, celui-ci fit mettre Spitamès à mort, épousa Amytis et devint ainsi l'héritier du trône. Il traita Astyage avec bonté, lui rendit tous les honneurs dûs à un beau-père, et lui accorda probablement une satrapie; nous trouvons aussi dans l'entourage de Cyrus, les fils de Spitamès, Spitacès et Megabarnès, qui plus tard obtinrent des satrapies éloignées.

Le renversement du royaume d'Astyage apportait des changements notables dans la condition des empires de Babylone et de Lydie. Au lieu d'un prince paisible, ami et parent, les souverains de ces États voyaient assis sur le trône des Mèdes, un roi entreprenant dont ils pouvaient tout redouter. Il était donc naturel de voir ces souverains s'opposer au développement de la nouvelle puissance. Mais à Babylone, Nébudcadnézar était mort et même son fils Evilmérodach ne régnait plus; la faiblesse des rois Neriglissar et Labosoarchad lais-

saient les mains libres à Cyrus. Crésus de Lydie, doutant peut-être de la durée des succès inattendus du jeune roi des Perses, resta également inactif. Ces circonstances permirent à Cyrus de tourner ses armes contre les anciens sujets des Mèdes, jaloux de conserver l'indépendance récemment acquise. Il soumit donc successivement, pendant une guerre de huit années, les Parthes, les Hyrcaniens, les Arméniens et les Cadusiens. Alors seulement Crésus crut utile de sortir de son inactivité et il chercha à former une coalition contre Cyrus, en s'alliant Babylone, l'Égypte et la Grèce, dont Sparte était en ce moment l'État le plus puissant. Babylone et Sparte promirent leur concours, mais le roi lydien, au lieu d'attendre leurs troupes, franchit seul l'Halys au printemps de l'année 549 et campa, dans le voisinage de Ptéria, sur le plateau qui domine la Cappadoce. Cette attaque soudaine mettait la Perse dans un grand danger, car Cyrus occupé à l'est de l'Iran n'avait pas les forces suffisantes pour marcher contre son adversaire; mais Crésus lui laissa le temps de les réunir : au lieu d'entrer avec résolution dans le centre du royaume, il perdit son temps à prendre l'une après l'autre les places fortes de la Cappadoce et attendit Cyrus dans ce pays. La bataille qui s'y livra fut indécise, mais en réalité la victoire appartenait à Crésus, car Cyrus n'osa pas recommencer le combat. Une nouvelle faute donna tous les avantages aux Perses. Crésus, persuadé que son ennemi n'oserait le poursuivre à l'approche de l'hiver, retourna à Sardes; il voulait utiliser la morte saison pour rassembler les forces de ses alliés et licencia même les troupes des peuples soumis, avec ordre de se réunir au printemps prochain. Cyrus n'était pas homme à négliger une occasion si favorable; il marcha contre Sardes avec tant de rapidité qu'il fut lui-même, dit Hérodote, le messager de son arrivée. Crésus cependant ne céda pas sans résistance; il attendit les Perses de pied ferme, avec des forces inférieures, dans les plaines de l'Hermus et malgré une ruse de Cyrus qui rendit impuissante la brillante cavalerie lydienne (Her. I, 80), il ne quitta la lutte qu'après un sanglant combat. Une circonstance fortuite (id. I, 84) mit entre les mains des Perses la citadelle de Sardes et occasionna la reddition du reste de la ville (549 a. C.).

D'après Hérodote, Crésus fut condamné à être brûlé vif, mais quel motif aurait pu déterminer Cyrus à sévir contre le roi de Lydie, et à souiller, contrairement aux préceptes de sa religion, le feu sacré par le contact d'un cadavre? Il est plus probable que Crésus n'a pas

voulu survivre à la chute de son pouvoir et qu'il s'est décidé à périr pour son peuple en se vouant en offrande au dieu du soleil Sandon. Le sacrifice de l'héritier du trône, du roi lui-même, pour écarter la colère divine, n'était pas inusité dans les cultes sémitiques; le roi Simri d'Israël s'était brûlé avec son palais à Thirza; les rois Achas et Manassé de Juda sacrifièrent leurs fils, le dernier roi d'Assyrie se fit dévorer par le feu après la prise de Ninive et Hamilcar, le fils de Hannon, se jeta dans les flammes pour conjurer une défaite à Himère. La présence des sept lydiens, les vêtements précieux et les ornements de toute nature jetés sur le bûcher par les femmes, selon l'usage usité dans les grands sacrifices à Sandon, le peuple assistant en masse, les insignes royaux dont Crésus était revêtu, tout cela semble prouver à l'évidence qu'il s'agit ici d'une offrande semblable. La pluie qui survint pendant le sacrifice, était un signe que la divinité ne lui était pas favorable, et Crésus dut renoncer à son dessein. Cyrus le traita avec bonté et conserva toujours pour lui la plus grande estime.

Après la chute du royaume de Lydie, Cyrus laissa à ses généraux le soin de soumettre les Cariens, les Lyciens et les villes grecques de l'Asie-Mineure. Lui même retourna à l'est de l'Iran, pour combattre les Bactriens et les Saces. D'abord vainqueur dans sa lutte contre le roi des Saces, qu'il fait prisonnier, il est défait par leur reine et ne put se sauver qu'en abandonnant son camp aux ennemis, mais bientôt il revint sur ses pas, et écrasa les Saces au milieu des joies du festin. Il usa modérément de sa victoire, et remit le roi dans son autorité le forçant seulement de reconnaître sa suprématie. La soumission des Bactriens et des Saces fut suivie de guerres contre les Carmanes, les Ariens, les Sagartiens, les Drangianes, les Arachotes, les Gédrosiens et enfin contre le pays de l'Indus. Dans une expédition à travers les déserts de la Gédrosie, la famine causa de grandes pertes à son armée; il fut sauvé par les Ariaspes, qui amenèrent des vivres en abondance et reçurent de ce fait le nom honorifique de « bienfaiteurs » *(Houverezanha*, corrompu en Orosanges).

Maître de toute l'Asie supérieure, Cyrus tourna ses armes contre Babylone, au printemps de l'année 539. Le trône de ce pays était occupé depuis 555 a. C. par Nabonetus *(Nabouhita* d'après les inscriptions), un des grands de la cour qui avaient renversé la dynastie de Nébucadnézar (v. Bérose, dans Joseph, contre Apion I, 20). Il avait achevé les fortifications de Babylone, comme l'attestent plusieurs briques trouvées dans les ruines de la ville, briques portant

son nom et le disant fils de Nabobalatirib. Cyrus traversa le Tigre sans éprouver de résistance et rencontra l'ennemi non loin de Babylone. Nabonetus fut vaincu et se sauva, selon Bérose, avec un petit nombre des siens à Borsippa. On mit le siége devant Babylone, mais l'entreprise n'était pas facile : les provisions étaient trop abondantes pour qu'on songeât à réduire la ville par un blocus, et la hauteur ainsi que la force des murs rendait un assaut impossible. Cyrus résolut donc de faire écouler les eaux de l'Euphrate, qui traverse Babylone, dans le bassin de Sepharvaïm; ce travail rendit le fleuve guéable, on escalada les murs peu élevés sur les bords de l'Euphrate et Babylone fut prise pendant la nuit, au moment où les habitants insoucieux se livraient aux orgies d'une fête. Cyrus marcha ensuite contre Borsippa (toujours d'après Bérose); Nabonetus se rendit, reçut la vie sauve, mais fut éloigné dans la Carmanie, où il resta jusqu'à la fin de ses jours (1).

La chute de Babylone entraina la soumission de la Syrie et des villes phéniciennes. Le nouvel empire touchait donc à l'ouest à la Méditerranée et à la mer Égée; au sud, au désert d'Arabie et à la mer Persique; au nord, à la mer Noire, au Caucase et à la mer Caspienne; mais Cyrus ne se reposa pas encore. Voulant donner une frontière plus solide au nord-est de son empire, il étendit ses conquêtes jusqu'à l'Iaxarte et marcha contre les Massagètes et leurs voisins les Derbiques. Ce fut en vain qu'il essaya de soumettre les Massagètes; les Derbiques furent vaincus, mais la victoire coûta la vie à Cyrus, qui, selon Ctésias, mourut à la suite de ses blessures à l'âge de 69 ou de 70 ans. Son corps fut rapporté à Pasargades et placé dans un tombeau, décrit par différents auteurs grecs.

(1) Comme une inscription donne au fils aîné de Nabonetus le nom de Balsarrussur (Oppert histoire de Chaldée p. 17), M. Duncker se demande si ce n'est pas là le Belsazar qui fut tué dans le palais, selon le livre de Daniel. Il est plus probable que Belsazar est Evil-Mérodach qui, selon Bérose, fut mis à mort par Nériglissar le mari de sa sœur. D'après Conring ce Nériglissar est le Darius Medus du livre de Daniel; c'était, dit-il, un frère du roi Astyage qui se rendit à Babylone avec sa sœur Amytis et devint le gendre du roi Nébucadnézar; quand il s'empara du trône, il prit le nom de Nergal-Sarezar. Notons que le livre de Daniel ne dit nullement que le roi Balthasar fut tué lors de la prise de Babylone; après avoir raconté la fête, l'auteur se contente de dire : Eadem nocte interfectus est Balthasar rex Chaldaeus. Et Darius Medus successit in regnum annos natus sexaginta duos. Selon Quatremère, Balthasar était un petit-fils de Nébucadnézar que Nabonetus s'était associé pour légitimer son usurpation (Annales de phil. chrét. t. XVI, p. 317).

Près de la ville actuelle de Murghab, sur un large pilier de marbre, on voit sculpté un homme à taille svelte et élancée, ayant des ailes aux épaules; c'est l'image du fravaschi (l'âme pure) de Cyrus. L'inscription placée au-dessus de la tête, en caractères cunéiformes, porte: Je suis Curus, le roi, Achéménide (1).

7. *Règne de Cambyse.*

Les récits grecs sur Cambyse, sont dominés par le désir d'expliquer le contraste frappant qui existe entre la grandeur de l'empire laissé par Cyrus à son successeur et l'état de ce même empire à la mort de Cambyse. Les Égyptiens et les Grecs, dont Hérodote rapporte les traditions, attribuaient les malheurs de Cambyse aux méfaits qu'il avait commis contre le culte égyptien, car les Grecs ne respectaient pas moins les religions étrangères que leurs cultes nationaux. Il ne faut donc pas s'étonner que l'histoire traditionnelle du second roi des Perses ait subi plusieurs altérations et que les fautes de Cambyse aient été exagérées. M. Duncker s'est efforcé de rendre à ce roi son véritable caractère.

L'histoire de Cambyse comprend deux faits principaux : 1° son expédition en Égypte et dans les pays environnants; 2° la mort de son frère et sa fin tragique.

Cambyse ne partit pour l'Égypte que l'an 525 a. C. Ce pays était le seul des anciens grands empires qui eût conservé son indépendance; sa richesse et sa renommée devait exciter l'esprit conquérant des Perses. Le roi conçut donc le projet de le soumettre; mais il comprenait qu'une attaque contre l'Égypte était impossible sans une flotte capable de soutenir et de ravitailler l'armée de terre. En conséquenee les Phéniciens et les Ioniens reçurent l'ordre de fournir des vaisseaux, et de se réunir au port d'Acco au sud du Carmel. A la nouvelle de cette réunion les princes des villes de Cypre, jaloux de conserver leur autorité, reconnurent le pouvoir des Perses et se préparèrent à joindre leurs navires à ceux du roi; Polycrate de Samos lui-même, l'ancien allié d'Amasis, envoya quarante vaisseaux de ligne bien équipés. D'un autre côté les chefs des tribus arabes fournissaient l'eau à l'armée pendant sa marche à travers le désert syrien. Psamménit attendit l'ennemi près de Péluse; forcé de prendre la fuite il gagna la ville de Memphis située au centre de l'Égypte. Memphis fut prise après

(1) Voyez ce portrait dans la première figure du volume consacré à la Perse dans l'*Univers pittoresque* de Didot.

un long siége et Psamménit tomba au pouvoir des Perses. Dès lors Cambyse ne rencontra plus de résistance; dans une guerre de quelques mois il avait renversé un royaume qui comptait plus de 2500 années d'existence et avait étonné le monde par sa magnificence. Ce brillant succès eut du retentissement en dehors des frontières de l'Égypte : les Libyens qui habitaient les côtes à l'ouest du delta et le tyran de Cyrène envoyèrent des tributs.

Déjà les anciens Pharaons avaient dominé sur une partie de l'Éthiopie; Cambyse résolut de reconquérir ces possessions et de les étendre encore. Il est peu probable qu'il se soit aventuré dans cette expédition sans prendre des mesures pour traverser le désert; la tradition sur ce point est réfutée par le fait même que Cambyse pénétra assez loin dans le pays et remporta des avantages considérables. Les tributs d'ivoire et d'ébène imposés à des peuplades soumises, la présence de nègres parmi les peuples conquis sur les monuments de Persépolis, prouvent que Cambyse a dépassé Méroé et est allé jusqu'au pied des Alpes abyssiniennes. Il est possible qu'il ait voulu pénétrer encore plus loin, mais ce ne fut pas cet essai, si jamais il l'a tenté, qui détruisit une partie de son armée. Strabon (p. 820 C.) indique d'une manière positive que cette perte fut essuyée au retour de Cambyse entre Premnis et Pselchis et qu'elle fut causée par un de ces vents violents qui engloutirent en 1805, dans le sable, une caravane de deux mille hommes se rendant de Darfour en Égypte. L'expédition dirigée contre les Ammoniens, c'est à dire contre l'oasis de Sivah eut un résultat encore plus déplorable. Toute l'armée y périt; des voyageurs modernes ont cru découvrir les restes des cadavres en plusieurs tas d'ossements près de l'oasis el Kafr (Belzoni *Narrative of the operations and discoveries within the pyramids* etc. p. 398).

Ayant appris par ces désastres que la nature du sol africain s'oppose à des expéditions par terre, Cambyse conçut l'idée d'étendre sa domination par mer et de se diriger contre Carthage, mais les Phéniciens refusèrent de faire la guerre à leurs compatriotes et de débarrasser le commerce grec d'une rivale dangereuse.

La tradition attribue à la colère causée par ses échecs les actes tyranniques dont Cambyse se serait rendu coupable en Égypte. Mais ces actes ont été singulièrement exagérés. Le récit d'Hérodote luimême et l'histoire subséquente de l'Égypte prouvent que rien ne fut changé dans le gouvernement ni dans la législation de ce pays, ex-

cepté qu'un satrape fut placé à la tête de l'administration et que des garnisons perses occupèrent les citadelles des principales villes. Il se peut que Cambyse se soit fait ouvrir quelques tombeaux, par un sentiment de curiosité bien naturel; il se peut encore que des soldats aient mutilé, dans certains endroits, des idoles et des statues, mais tous ces faits isolés ne constituent pas une persécution religieuse. Du reste les monuments de l'Égypte démontrent, par des textes formels, que Cambyse respecta les coutumes, la religion de ce pays, qu'il admit d'anciens fonctionnaires de Psamménit à son service, remit les prêtres en jouissance de leurs revenus et laissa subsister l'ancien culte dans toute son étendue. Les inscriptions d'une statue du musée grégorien au Vatican représentant Uzahorpenres, un serviteur d'Osiris, fonctionnaire sous Amasis, Psamtik III (Psamménit), Cambyse et Darius, sont particulièrement remarquables sous ce rapport.

Le reste de l'histoire de Cambyse reçoit une grande lumière de l'inscription de Bisoutoun, dont il sera question plus loin. « Kamboudschiya, le fils de Kourou, y dit Darius, fut roi avant moi ici. Ce K. avait un frère nommé Bardiya de la même mère et du même père que lui. K. tua ce B. Lorsque K. eut tué B., le peuple ignora que B. était mort. Après cela K. alla en Égypte; lorsque K. était en Égypte, le peuple devint rebelle. Le mensonge était fréquent dans le pays, et en Perse, et en Médie et dans les autres provinces. Il y avait alors un homme, un mage nommé Gaumâta.... il mentit devant le peuple disant « je suis Bardiya, fils de Kourou, frère de Kamboudschiya. Alors le peuple entier devint rebelle contre K., et la Perse et la Médie et les autres provinces prirent le parti du mage. Celui-ci saisit l'empire.... Après cela K. mourut, en se blessant lui-même. »

Il résulte de cette inscription que le frère de Cambyse s'appelait Bardiya et non Smerdis, que le mage se nommait Gaumâta (nom conservé dans la forme grecque Comètès dans Justin), et que le meurtre eut lieu avant l'expédition d'Égypte.

Quelle cause a pu déterminer Cambyse à tuer son frère? Cyrus avait fait une espèce de partage de son empire et confié à Smerdis le gouvernement de la Bactrie, de la Chorasmie, de la Parthie et de la Carmanie. Cambyse craignait peut-être que son frère ne se soulevât pendant son absence, et voulut écarter le danger par un crime. Mais bientôt la honte et le repentir s'emparèrent de son âme, comme le montre le secret qui fut tenu. Après l'expédition en Égypte et en Éthiopie, il n'ose retourner dans sa patrie et dans la maison déserte

de Cyrus; malgré le danger d'une absence prolongée, il reste deux ans dans le pays conquis. Enfin la nouvelle de la révolte le fait sortir de son inactivité, il nomme Aryandès satrape d'Égypte et se hâte de courir en Syrie, où il apprend les succès des rebelles. La couronne de Cyrus est placée sur la tête d'un misérable imposteur, mais comment triompher du traître? Dénoncera-t-il le mensonge? mais alors il devra avouer à la face de l'empire qu'il est l'assassin de son frère et si même il se décide à ce honteux aveu, les Perses le croiront-ils? ne l'accuseront-ils pas de feindre un meurtre pour renverser son frère? Désespéré Cambyse avoue son crime aux principaux perses, les conjure de ne pas laisser le sceptre entre les mains des Mèdes et se donne la mort.

8. *Règne de Darius.*

Le récit d'Hérodote sur la déchéance du faux Smerdis et sur l'élévation de Darius, est basé sur des traditions poétiques : l'absence d'oreilles, par exemple, et la manière dont ce défaut fut découvert sont tout à fait dans le goût de la poésie orientale. Cependant les Grecs ajoutèrent des détails à ces traditions, comme la discussion sur la meilleure forme du gouvernement, discussion impossible en Orient, et l'oracle du cheval, qui dans le poëme ne pouvait être que la sanction du fait accompli, un signe favorable pour le nouveau souverain et non un moyen de choisir un roi. Le roi devait être l'héritier légitime de la couronne; la race du fils aîné de Téispès, du premier Cambyse, étant éteinte, le trône revenait à la descendance du fils cadet, d'Ariaramnès, c'est-à-dire à Hystaspe et à ses fils. Hystaspe renonçant au pouvoir, son fils aîné Darius montait de droit sur le trône. L'inscription de Bisoutoun le prouve amplement. « Mon père, y dit Darius, était Vistâçpa, le pére de Vistâçpa était Arsâma; le père d'Arsâma, Ariyârâmna, le père d'Ariyârâmna, Caispis, le père de Caispis, Hakhâmanis... dès l'antiquité les hommes de notre race furent des rois », et plus loin : « L'empire qui avait été arraché à notre race, je l'ai restauré. Je l'ai remis à sa place. Comme il avait été avant moi, ainsi je l'ai rétabli. »

Hérodote nous apprend qu'après la chute du mage tous les peuples regrettèrent sa domination, à l'exception des Perses (III, 67), et en effet des révoltes éclatèrent de toutes parts à l'avènement de Darius (521 a. C.) et il dut reconquérir à peu près tous ses États. Il lui réussit d'étouffer promptement la rébellion d'Oroétès, satrape de

Lydie et d'Ionie, en le faisant mettre à mort par le courageux Bagaeus; mais il n'en fut pas de même dans les autres parties du royaume, comme le prouve l'inscription de Bisoutoun, qui donne au sujet de ces rébellions des détails assez étendus et tout nouveaux. Suse et Babylone arborèrent d'abord l'étendard de la révolte; le premier État fut soumis par un des généraux de Darius, le second, où un certain Naditabira s'était fait passer pour un fils de Nabunita et avait pris le nom illustre de Nébucadnézar (Nabucudraçara dans l'inscription), offrit une plus longue résistance. Après avoir passé le Tigre en présence des vaisseaux du rebelle, Darius remporta une victoire en pleine campagne sur les bords de l'Euphrate et mit le siége devant Babylone. Mais pendant ce siége d'autres provinces se soulevèrent à leur tour : en Médie Phraortès (Fravartis) prétendant être issu de la race de Cyaxarès (Uvaksatara) se fit proclamer roi; la Susiane reprit les armes, les Parthes, les Hyrcaniens, les Assyriens, les Arméniens, les Sagartiens, les Margianes devinrent rebelles; dans la Perse elle-même un homme de la tribu des Utiens, nommé Vahyazdâta, parvint à faire croire qu'il était Bardiya, le frère de Cambyse, et eut de nombreux adhérents; il put même envoyer une armée en Arachosie et tâcher d'arracher cette province à Darius. Mais malgré tous ces soulèvements le roi poursuivit le siége de Babylone et se contenta d'envoyer les troupes disponibles contre les Mèdes, les Assyriens et les Arméniens. Enfin Babylone tomba, grâce peut-être à l'aide de Zopyrus dont la poésie a augmenté le dévouement, le second Nébucadnézar fut exécuté et Darius marcha en personne contre la Médie, le centre de la révolte. Son approche jeta la terreur parmi les habitants de la Susiane, qui se livrèrent à discrétion. Arrivé à la limite de la Médie et de la Perse, Darius divise son armée; il envoie le perse Artavardiya avec les troupes médiques contre la Perse et se dirige lui-même avec les Perses contre Phraortès dans la Médie. Il y remporta une victoire décisive et fit exécuter Phraortès à Ecbatane; le faux Bardiya eut le même sort et les généraux envoyés dans les autres provinces rebelles n'eurent pas moins de succès. Un nouveau Nébucadnézar avait soulevé une seconde fois Babylone, il fut soumis facilement, les brèches faites lors du premier siége n'étant pas encore comblées. Une troisième révolte de la Susiane ne réussit pas davantage. Enfin Darius put marcher contre les Saces à l'extrémité nord-est de son royaume et les faire rentrer également dans le devoir.

En souvenir de ces victoires, Darius fit élever, dans la belle contrée

de la Médie nommée Bagistana « pays des dieux », un monument qui existe encore aujourd'hui. Un rocher ayant plus de 1500 pieds de hauteur, fut poli en partie par le ciseau à 300 pieds au-dessus du sol; on y sculpta un relief et une longue inscription en caractères cunéiformes. L'inscription rapporte l'histoire dont nous avons donné le résumé. Le relief (reproduit dans l'Hérodote de Baehr t. II, p. 285) représente le roi Darius élevé par la taille au-dessus de tous les autres personnages, suivi de son porte-arc Gobryas et d'un doryphore. Du pied droit il tient terrassé le mage Gaumâta; devant lui se trouvent les neufs rois des rebelles, la corde au cou, liés ensemble, ayant les mains enchaînées derrière le dos et revêtus de différents costumes. Au-dessus de chaque figure est placée une inscription conçue pour toutes dans les mêmes termes, p. ex. « Celui-ci Naditabira mentit. Il parla ainsi : « Je suis Nabukudraçara, le fils de Nabunita; je suis roi en Babylone. » La première figure est Athrina, roi de Susiane; les autres représentent successivement le faux roi de Babylone, Fravartis, roi de Médie, Imanis roi de Susiane, Cithratakhma, roi des Sagartiens, Vahyazdâta, roi des Perses, Arakha, le second faux-roi de Babylone, Frâda, roi de Margiane; le dernier, qui est placé à quelque distance des autres et a seul la tête couverte, n'est pas désigné dans l'inscription comme menteur; elle porte simplement : « Celui-ci est Çarukha le Scythe. » Çarukha sans doute n'avait pas pris le titre de roi. Au-dessus du groupe plane l'image d'Auramazda dans un anneau ailé; l'inscription placée à côté fait ressortir que le dieu a accordé toutes ces victoires à Darius, elle exprime son horreur pour le mensonge et prononce des bénédictions ou des malédictions pour celui qui conservera ou détruira les images sculptées.

Après avoir rétabli l'empire de Cyrus, Darius résolut de l'agrandir. Il soumit les tribus hindoues sur les bords de l'Indus et porta les frontières septentrionales du royaume jusqu'au Caucase. A l'ouest il conquit Samos et les villes situées de l'autre côté du Bosphore, de la Propontide et de l'Hellespont, afin d'avoir un passage assuré en Europe. Ce fut en effet sur ce continent que les Perses songèrent à étendre leur domination; mais la première expédition ne fut pas dirigée contre la Grèce, mais contre l'embouchure du Danube et la côte septentrionale de la mer Noire. Déjà la côte méridionale appartenant aux Perses, Darius voulait que les autres côtes reconnussent également son autorité. Une armée de 700,000 hommes fut donc conduite vers le Bosphore; les Grecs habitués à naviguer sur la mer Noire durent

fournir six cents vaisseaux. Mandroclès, architecte de Samos, jeta un pont sur le Bosphore et l'équipage de la flotte établit un pont sur le Danube.

Le récit d'Hérodote sur l'expédition dans la Scythie soulève des doutes nombreux. Le congrès des rois barbares a pu se réunir difficilement; puis l'on ne comprend pas pourquoi les Scythes divisent leur armée au lieu d'opposer toutes leurs forces à Darius, de quoi les Perses ont pu vivre pendant plus de deux mois dans un pays désert, comment ils ont pu traverser sans ponts des fleuves nombreux, et pénétrer jusqu'au Volga en un si court espace de temps. On conçoit encore moins que Darius, après avoir suivi en vain l'ennemi pendant si longtemps, refuse la bataille qui lui est enfin offerte, parce qu'il apprend que les Scythes courent après un lièvre sous les yeux de son armée (Her. IV, 134). Il est permis de croire que les Scythes et les Grecs d'Olbia et d'autres colonies ont augmenté le courage et la ruse de leurs pères et qu'Hérodote leur a prêté une oreille trop bienveillante.

Voici, selon M. Duncker, la suite probable des événements. L'immense armée de Darius destinée à terrifier les Scythes ou à les écraser d'un seul coup s'ils acceptaient le combat, était trop nombreuse pour la nature du pays qu'elle devait occuper; si les Scythes se retiraient, elle devait succomber à sa propre grandeur. Les Scolotes, avant l'arrivée de Darius, mirent en sûreté leurs femmes, leurs enfants et les hommes invalides au delà du Don. Hérodote en a déduit la marche d'une partie des Scythes et l'expédition de Darius vers l'est. Leur armée réunie se dirige vers le nord dans l'intérieur du pays. Le roi des Perses a l'imprudence de les suivre; ses vivres durent être vite épuisés; arrivé en Bessarabie aux sources du Boug, il est forcé de commencer la retraite. Alors les Scythes se jetèrent avec toutes leurs forces sur son arrière-garde et Darius fut obligé de leur abandonner les malades et tout le gros bagage. Le sort du roi se trouva en ce moment entre les mains des Grecs qui gardaient le pont sur le Danube; on sait comment Histiée fit avorter le projet de Miltiade.

Les cités grecques situées sur le Bosphore se soulevèrent à la nouvelle du danger que courait l'armée au delà du Danube, mais leurs espérances ne se réalisèrent pas; Otanès les réduisit pendant que Mégabyze étendit la domination perse sur toute la Thrace et la Macédoine.

Darius était persuadé maintenant que l'extension de son pouvoir devait être cherchée vers l'est et non vers le nord; les Grecs furent donc le point de mire de ses projets. En vue d'une expédition future, il ordonna à quinze perses d'explorer sur des vaisseaux phéniciens les côtes de l'Hellade et de la Sicile, tandis qu'Otanès s'empara des îles de Lemnos et d'Imbros.

Pendant ce temps une autre armée et une seconde flotte recula les frontières de la Perse sur les côtes d'Afrique par la soumission de Cyrène, de Barca et de l'oasis de Sivah. Si les Karkas, cités parmi les peuples tributaires, sur le tombeau de Darius, sont les Carthaginois, il faut admettre que la terreur des armées du grand roi et l'espoir de marcher avec lui contre les Hellènes engagèrent ce peuple à envoyer la terre et l'eau; cet acte de soumission pouvait lui procurer de grands avantages pour son commerce et lui donner un puissant appui pour ses luttes en Sicile.

Après ces expéditions, Darius déposa les armes pour donner tous ses soins à l'organisation de son vaste empire. Grâce à lui, le plus grand État que la terre ait jamais vu, comprenant pour sujets les nations les plus diverses, put être réellement gouverné et fut établi sur des bases assez solides pour qu'une attaque du dehors seule le fit crouler. On peut donc le considérer, sous ce rapport, comme le véritable fondateur du royaume perse.

9. *Organisation de l'empire perse.*

Le maintien de l'empire reposait principalement sur l'importance qu'attachaient les Perses à rester le peuple dominant en Asie. Cette supériorité ne flattait pas seulement leur orgueil, mais leur procurait encore les plus grands avantages; les satrapes et les chefs d'armée, les soldats formant la garde du roi étaient choisis parmi les Perses; ils étaient exempts de tout tribut et gratifiés de distributions en argent, chaque fois que le roi venait sur leur territoire. Les fils de la noblesse destinés aux hautes fonctions de la cour, de l'armée ou de l'administration, recevaient une éducation spéciale sous les yeux mêmes du roi (Xenoph. Anab. I, 9). Les officiers et les fonctionnaires formés à cette école, étaient maintenus dans le devoir d'un côté par des récompenses splendides, de l'autre par une surveillance incessante et des châtiments sévères. Parmi les récompenses on cite des présents, comme le caftan (candys), des bracelets, des chaînes, des couronnes, des sabres d'or, des bijoux précieux, l'envoi d'une portion de la table

royale, la nomination à la dignité de commensaux et même à celle de parents du roi. C'était là le degré de noblesse le plus élevé; celui qui le recevait était mis au rang des Achéménides, des princes du sang. Les parents du roi portaient comme lui un bandeau bleu et blanc autour de la tiare et avaient le droit d'embrasser le souverain.

Pour établir un système de surveillance efficace sur toute l'étendue de son empire, Darius le divisa en vingt satrapies, dont quatre pour l'Asie-Mineure, six pour les pays situés entre l'Asie-Mineure et l'Iran, neuf pour l'Iran même, une pour l'Égypte et les contrées limitrophes. Chaque satrapie était inspectée annuellement par un commissaire royal; Darius visitait en personne les provinces voisines de la Perse. Au-dessus de ces commissaires était établi un inspecteur général de l'empire, un ministre de la police nommé l'*œil* du roi. Il faisait des inspections inattendues et était instruit secrètement par ses agents de la conduite des fonctionnaires et des sujets. Le roi avait en outre des *oreilles*, espèce d'espions, qui plus d'une fois se transformèrent en délateurs. Sur les routes royales, à des endroits déterminés, étaient établis des forts, dont les commandants ne laissaient passer personne qui parût suspect et ne transmettaient aucune lettre avant de l'avoir lue. De cette manière aucun complot ne pouvait se tramer sans qu'on en fût au moins averti à la cour royale. La terreur inspirée par les châtiments sévères était considérée comme indispensable pour le maintien de l'État. Les fonctionnaires étaient punis non-seulement pour des actes de désobéissance et des crimes réels, mais encore pour la négligence ou l'inhabileté avec laquelle ils exécutaient les ordres du roi. Une des peines les plus légères était l'exil sur les îles du golfe Persique; la flagellation, les mutilations, la décapitation, la mise en croix sont des châtiments fort ordinaires, prononcés même contre les satrapes.

Les sujets de l'empire perse étaient dans une situation infiniment meilleure que ne l'ont été ceux des dynasties et des royaumes subséquents et que ne le sont encore de nos jours les habitants de l'Orient. Partout régnaient la paix et la sécurité, le commerce était favorisé par des routes et des canaux, le bien-être et la culture du pays étaient un objet constant de sollicitude pour le gouvernement, la religion, les mœurs, les lois des pays conquis étaient respectées. Conformément aux préceptes de Zarathoustra, les rois et les satrapes entretenaient des parcs et des jardins splendides et accordaient la plus grande attention à l'agriculture.

Darius rendit un grand bienfait à ses sujets en réglant la perception des impôts et en mettant un terme aux exactions arbitraires des satrapes. Il prit pour base de son système le produit du sol de chaque province; l'impôt fut fixé d'après l'étendue et la qualité des terres labourables. Afin d'introduire de l'unité dans le mode de paiement, Darius fit frapper une monnaie royale qu'on devait accepter dans toutes les caisses de l'État. L'or de cette monnaie valait, selon la coutume orientale, 13 1/3 de fois la même quantité d'argent. La pièce d'or nommée par les Grecs darique, pesait 8, 40 grammes et avait une valeur d'environ 26 fr. 25; 3000 dariques formaient un talent persique ou eubéique; le statère en argent pesait 11,2 grammes et valait environ 2 fr. 50, le demi-statère de 5, 60 grammes était nommé par les Grecs sigle médique. Dix statères d'argent formaient un darique; 3000 statères constituaient le talent dit babylonien. Depuis l'introduction de cette nouvelle monnaie, le roi seul put frapper des pièces d'or; les villes, les dynastes et les satrapes continuaient à frapper de la monnaie d'argent, mais cette monnaie n'était pas admise dans les caisses de l'État.

Pour étendre le commerce maritime, Darius ouvrit une communication entre le Nil et la mer Rouge et par conséquent aussi entre cette mer et la Méditerranée. Déjà Ramsès II avait conçu ce projet et fait creuser un canal depuis Bubastis sur le Nil jusqu'au lac des Crocodiles; les Israélites habitant alors l'Égypte avaient été employés à ce travail. Plus de sept cents ans plus tard l'œuvre fut reprise par Nécho et continuée jusqu'aux lacs Amers, les difficultés que le roi égyptien rencontra entre ces lacs et la mer Rouge lui firent abandonner le projet. Darius les surmonta; vers l'an 500 a. C. le canal atteignit la mer et il était assez large pour laisser passer deux trirèmes de front (Her. II, 158).

Afin de placer autant que possible la résidence royale au centre de ses vastes États, Darius transféra sa capitale à Suse. De grandes routes partaient de cette ville vers tous les points du royaume. Les stations de ces routes étaient utilisées pour un service de postes chargé de transmettre les dépêches du roi; à une distance de trois en trois milles des chevaux et des cavaliers étaient toujours prêts à partir; dès qu'une dépêche arrivait, elle était portée à la station suivante; rien de plus rapide, dit Hérodote, que ces cavaliers (VIII, 98).

Les tributs annuels dépassaient de beaucoup les dépenses régulières de l'administration; la plus grande partie pouvait donc entrer au tré-

sor. Le produit de ces tributs montait à plus de 82 1/2 millions de francs, mais les revenus du roi ne se bornaient pas à ces tributs; le péage des canaux et des rivières et surtout les livraisons en nature qui incombaient aux provinces, les augmentaient considérablement. Plusieurs provinces devaient fournir des chevaux et des mulets, d'autres, des chiens de chasse; tout le personnel de la cour montant à 15,000 hommes était même entretenu par ces livraisons des provinces. Les femmes, les princes, les courtisans et les favoris du roi recevaient des dotations; des villes, des contrées entières leur étaient assignées pour subvenir à leurs besoins. Il est permis d'évaluer les dépenses qui incombaient par là aux provinces à 75 millions de francs. Si l'on considère que les provinces devaient entretenir en outre le satrape gouvernant avec sa cour et ses fonctionnaires, ainsi que le roi et les satrapes en voyage avec leur suite et même leur armée, on peut porter le chiffre total des sommes prélevées dans les États perses à 225 millions. Cette somme n'était pas fort élevée, car l'Égypte, d'après ce calcul, ne payait que 2800 talents eubéiques, tandis que Ptolémée Aulète en retirait 6000 talents (Strabon p. 798).

Le roi avait une armée permanente formant les garnisons des places fortes; le nombre de ces places était considérable, mais la garnison ne dépassait guère dans chacune d'elles un millier de soldats. Il y avait en outre une petite troupe détachée près de chaque satrape pour l'aider à maintenir son autorité, des corps de réserve pour les grands cercles et enfin la garde du roi, composée de deux mille cavaliers, de deux mille doryphores et d'une division de dix mille fantassins portant le nom d'Immortels. L'ensemble de toutes ces troupes constituant l'armée permanente atteignait à peine 200,000 hommes. En cas de guerre le roi pouvait exiger autant d'hommes qu'il voulait; comme la population montait à environ 80 millions, on pouvait mettre sur pied des forces immenses. Les contingents des provinces recevaient des généraux perses, choisis principalement parmi les membres de la famille royale. Ils étaient partagés en divisions de 10,000 hommes dont chacun formait dix bataillons de mille hommes, subdivisés en dix compagnies de cent hommes. Le commandant de tout le contingent nommait les chefs des divisions et des bataillons; les chefs des divisions nommaient les commandants des compagnies et les sous-officiers.

Dans tous les États despotiques la personne du roi est entourée d'un grand prestige de splendeur et de majesté. Les Grecs disent

qu'aux yeux des Perses le roi est une lumière rarement visible, et comme il est l'image de la divinité, ses sujets se prosternent devant lui la face contre terre. Darius ne se contenta pas de la résidence de Pasargades bâtie par Cyrus ni de l'ancien château d'Ecbatane; il construisit un nouveau palais à Persépolis (1). Mais malgré les splendeurs de cette ville il établit son séjour à Suse, qui resta aussi sous ses successeurs la vraie capitale de l'empire perse. Le luxe de la cour est suffisamment prouvé par ce fait qu'elle absorbait un tiers de tous les revenus de l'empire. Ce luxe ne fut pas sans influence sur le changement qui s'introduisit dans la manière de vivre des Perses en général, mais malgré l'augmentation constante du goût des plaisirs et des richesses, le sentiment guerrier n'était pas éteint dans ce peuple, et son histoire offre de nombreux exemples de dévouement extraordinaire pour le roi et le pays.

La terre n'avait pas encore vu d'empire aussi vaste ni aussi puissant que celui de Darius; déjà il avait franchi les bornes de l'Asie et allait pénétrer dans la Grèce. Le despote jetait un regard de mépris sur les communes insignifiantes de ce pays, qui pouvaient à peine

(1) M. Duncker explique en détail les ruines de ce palais et les reliefs encore existants. Quelques-uns sont figurés dans le volume de l'*Univers pittoresque* déjà cité. Ce sont la fig. 16 représentant le roi Darius, surmonté de l'image d'Auramazda; derrière lui marchent le porteur du parasol royal et le porteur du chasse-mouche; — la fig. 19, où Darius combat des monstres; — la fig. 17 reproduisant un relief de la salle d'audience; Darius est assis sur son trône, ayant un sceptre dans la main droite, une coupe dans la main gauche; derrière lui se trouve un homme avec le chasse-mouche, la bouche couverte, puis le porte-arc et plus loin un garde; un introducteur, tenant la main devant la bouche, s'approche du trône; une autre figure ayant la bouche voilée, se tient derrière lui; — la fig. 18 où l'on voit également le roi Darius sur son trône; la base du trône est portée par quatorze hommes représentant des peuplades conquises; — la fig. 9 reproduisant les reliefs qui se trouvent aux deux côtés de l'escalier menant dans la salle d'introduction construite par Xerxès. D'un côté l'on voit les peuples portant tribut; de l'autre les gardes et le personnel de la cour. Au nord de Persépolis se trouve un rocher escarpé de marbre blanc, nommé de nos jours *Naksch-i-Roustem* c.-à-d. images de Roustem; le tombeau des rois perses y était pratiqué. Les fig. 2 et 3 de l'ouvrage susmentionné en représentent des parties; la fig. 2 doit être superposée à la fig. 3. Darius dans la fig. 2 est placé devant un autel dont le feu s'élève vers le ciel; Auramazda plane au milieu dans l'anneau ailé et à droite on voit le disque solaire; au-dessous deux séries de quatorze personnages en différents costumes, représentant les peuples conquis, portent sur les mains la poutre qui soutient le roi et l'autel. Pour entrer dans le tombeau il fallait se faire hisser au-dessus de la montagne.

mettre en campagne quelques milliers de soldats, qui vivaient dans des divisions continuelles et où chacun avait le droit de manifester son avis. Ces pauvres cantons sans unité politique pourraient-ils maintenir leur indépendance contre l'immense empire des Perses dont le nom seul était un objet de terreur? Cette question était de la plus grande importance pour l'humanité et les progrès de la civilisation. La lutte qui allait s'engager devait décider si le principe de la liberté politique, si nouveau pour l'Orient, se maintiendrait dans le monde, ou s'il disparaîtrait dans la vaste unité persane sous la domination d'un despote.

Ici se termine le remarquable volume de M. Duncker. Les deux volumes suivants, dont la troisième édition n'a pas encore paru, sont consacrés à l'histoire de la Grèce.

EXPLICATION DU PASSAGE DE VIRGILE, Ecl. I, 67-70.

Il arrive quelquefois qu'en philologie on voit reparaître, à des siècles de distance, des erreurs que le goût littéraire et un peu d'attention auraient dû empêcher même de se produire.

Dans la première églogue de Virgile se trouve un des plus beaux passages que je connaisse. C'est celui où Mélibée, expulsé de son héritage, exprime son appréhension de ne plus jamais revoir les lieux de sa naissance.

Voici ces vers écrits pour le moment sans ponctuation, nous les ponctuerons quand nous les aurons compris :

En unquam patrios longo post tempore fines
pauperis et tuguri congestum cespite culmen
post aliquot mea regna videns mirabor aristas?

Là-dessus Servius ou ses interpolateurs, car le commentaire de Servius est fortement interpolé, font les observations suivantes :

« *En* », *ecce.* « *Unquam* », *aliquando.* « *En unquam* » *Virgilius alio loco dividit interposito verbo, ut infra in ipso libro* (Ecl. VIII, 7): « *En erit unquam ille dies?* » *Quod significat unquamne i. e. aliquando.*

« *Cespite* », *i. e. terra cum propria herba evulsa.* « *Culmen* » *eo quod culmo, i. e. stipula tegitur. Sic prisca rusticanorum aetas habitabat. Ideo culmina dicta sunt tecta, quia veteres aedificia*

de culmo contegebant, i. e. paleis e messibus. « Tuguri » a tegendo dictum.

« Post aliquot aristas », post multa tempora; et quasi rusticus per aristas numerat annos. « Mea regna », i. e. ubi dominatus sum. Vel senem se dicit agros suos recepturum. « Aristas » gradatim dictum ex tropo metalepsi, ut per aristas messes, per messes aestates, per aestates annos numeret.

Il est facile de voir qu'ici plus d'une main a été à l'œuvre, surtout dans la dernière partie.

Mais en fût-il autrement, Servius eût-il fait lui-même toutes ces remarques, celle sur *aristas* n'en est pas moins erronée. Dans ce passage *arista* ne signifie pas *été*, *année*.

Je ne voudrais pas soutenir, comme le font les éditeurs allemands du dictionnaire de Forcellini, que le mot ne puisse jamais avoir ce sens et que ce soit par imitation de nos vers mal compris que Claudien, dans son poëme sur le quatrième consulat d'Honorius, a introduit, v. 371, Théodose disant à son fils :

> *necdum decimas emensus aristas*
> *aggrederis metuenda viris.*

Depuis Heyne on avait renoncé à construire *post aliquot aristas*, en prenant *post* pour la préposition, et à voir des années dans les épis. Voilà que l'antique erreur se montre de nouveau dans deux endroits différents, ouvertement dans l'un, timidement dans l'autre.

Otto Ribbeck, dans sa belle édition de Virgile, écrit : *aristas, i. e.* ποίας : *cf. Meineckius anal. Alex.* 193 *et ad Theocr.* 3, 31. Et dans une analyse, pp. 315-319 du présent tome de la *Revue*, d'une nouvelle édition de Virgile, nous lisons, p. 318 : *Je pense que si l'on donne à « aristas » le sens d'épi, il faut admettre ici une anacoluthe. Mélibée commence par exprimer le désir de revoir sa demeure, mais tout-à-coup il s'arrête en pensant à l'état où il trouvera son champ et termine la phrase par l'expression de la douleur que lui causeront les rares épis de sa terre ou bien il faut voir dans « mirabar » non pas un étonnement douloureux, mais une surprise agréable, car Tityre* (c'est Mélibée qu'on a voulu dire apparemment), *d'après les vers suivants peut s'attendre à trouver son champ dans le plus mauvais état.*

M. Ribbeck est décidé; pour lui, sans *si*, sans *ou*, sans ambages aucunes, *aristas* signifie *années*. Il rappelle le mot grec ποία qui

quelquefois a ce sens. Peut-être aurait-il mieux fait de citer les vers de Claudien.

L'auteur de l'analyse est indécis et ne sait pas trop quel parti prendre.

Si l'on donne à « aristas » le sens d'épi. Il n'y a pas lieu de lui donner ce sens; il l'a naturellement, primitivement;.. *il faut admettre ici une anacoluthe.* Je lui demande bien pardon. Il n'y pas une ombre d'anacoluthe ici.

Pas plus que M. Benoist, dont il analyse le commentaire sur Virgile, il ne sait que faire non plus de *mirabor*, qui d'après eux signifie tantôt la joie, tantôt la douleur. Franchement et la main sur la conscience, ni l'un ni l'autre n'ont vu clair dans ce passage.

Sans parler de ce qu'il y aurait de disgracieux dans *post* employé d'abord comme adverbe, puis comme préposition pour exprimer la même chose, *longo post tempore* marque suffisamment le temps; il marque même un temps plus long que ne le ferait *post aliquot aristas i. e. annos*. La phrase d'un bon écrivain se meut en avant, non en arrière.

Ce sont des épis qu'il nous faut, des épis contenant du grain de seigle ou de froment, dont on fait de la farine et du pain. C'est d'épis que Mélibée a besoin, absolument. Car à quoi lui servirait-il, pauvre et accablé par l'âge, de jamais rentrer dans la possession de son champ et de sa cabane, s'il n'y trouvait en même temps un peu de blé pour se nourrir? Il mourrait de faim ou, propriétaire mendiant, il devrait vivre de l'aumône que lui feraient ses heureux voisins.

Le second *post* est absolument la même chose que le premier. Il sert à reprendre la pensée que l'émotion a un moment suspendue après *culmen* et qui va maintenant s'achever en mouvements précipités et pathétiques.

Les mots *patrios fines*, *pauperis tuguri congestum cespite culmen* et *aliquot aristas* placés tous sur la même ligne comme régime direct de *videns*, ont pour apposition *mea regna*. C'est son champ, sa hutte, et les quelques épis que Mélibée, dans son enthousiasme, appelle son royaume.

Les deux termes *videns mirabor* se complètent l'un l'autre et sont, pour le sens, autant que *mirans* ou *cum admiratione videbo.*

Quoique je n'aie point, pour le moment, d'autres exemples de cette construction, cependant je ne doute pas qu'il n'en existe.

De la même manière Horace a construit *gaudere* avec le participe.

Épode 2, 19, il dit, en parlant de l'habitant des campagnes :

Ut gaudet insitiva decerpens pira
Certantem et uvam purpurae!

Et Epist. 2, 2, 107, il s'exprime ainsi à l'égard des mauvais poëtes :

Ridentur mala qui componunt carmina, verum
gaudent scribentes et se venerantur etc.

Dans le premier endroit *gaudet decerpens* est pour *cum gaudio decerpit;* dans le second *gaudent scribentes* pour *cum gaudio scribunt.* Cf. Virg. G. 2, 510; Aen. 10, 500; 12, 6 et 702.

Le contraire de *gaudere* et de *mirari*, c'est-à-dire le verbe *dolere* peut se construire de la même manière. Car il n'est pas douteux que *mirari* ne marque ici un haut degré de satisfaction et de plaisir.

Des transpositions appelées hyperbates et qui ne sont possibles qu'en latin donnent à notre passage quelque chose d'éminemment lyrique et dénotent un esprit fortement agité. Une lecture bien faite ne manquerait pas, j'imagine, de nous faire entendre les accents qu'arrachent à Mélibée à la fois la douleur et la joie, celle-là de devoir quitter une demeure qui lui est chère, celle-ci de pouvoir peut-être y revenir un jour.

Au lieu de *post*, la particule *en* aurait pu également servir à la reprise, et pour le traducteur français elle aurait été plus facile à rendre. Mais Virgile a préféré la première des deux expressions.

Maintenant que nous avons compris et expliqué ces vers, nous pourrons les ponctuer, au point de vue oratoire plutôt qu'au point de vue logique. Car en latin ponctuer pour établir la liaison logique des mots, lorsque ceux-ci sont distribués dans des incises différentes, est tout à fait impossible. Ainsi, pour le déclamateur nous aurons :

En unquam patrios, longo post tempore, fines
pauperis et tuguri congestum cespite culmen,
post, aliquot, mea regna, videns mirabor aristas?

Ce qui est impossible encore, c'est de rendre dans une langue moderne la vigueur et la beauté d'expression qui, chez les anciens, résultent de la place qu'occupent les mots et qu'ont dictées les mouvements impétueux d'une âme passionnée. Voilà pourquoi tourner en français des morceaux d'auteurs anciens est une occupation littéraire qui n'a pas de fin. Voilà pourquoi traduire cent fois le même auteur ne nous permet pas d'espérer de parvenir à l'égaler, à le remplacer

jamais. Tant il est vrai que les belles choses ne peuvent être dites qu'une seule fois et d'une seule manière.

En attendant que d'autres, plus habiles, satisfassent davantage les lecteurs difficiles, voici notre essai de version de la phrase de Virgile :

Ah, jamais plus tard, à la fin de mes jours, ce champ paternel et cette pauvre hutte au toit construit de chaume, plus tard, quelques épis, ce royaume à moi, mes yeux l'admireront-ils encore?

Je crains bien que ce français n'ait besoin, pour être compris, des indications données plus haut sur le rapport qu'ont entre eux les mots du texte latin et que, même ainsi, il n'ait guère la chance de plaire.

En allemand il y aurait moyen d'approcher plus près de l'original sans pourtant faire trop de violence au génie de la langue. Nous y pourrions dire, par exemple, ceci :

Werd' ich späterhin, aeh! je noch das väterlich Erbtheil
und der winzigen Hütt' aus Grase gebildetes Obdach,
späterhin, einige Frucht, mein Reich, mit Bewunderung anschaun?

Ces vers faits dans un idiome surchargé de consonnes et qui me semble à moi-même âpre et dur en comparaison de celui de la Rome ancienne, trouveront leur excuse, j'espère, en ce qu'ils n'ont pour but que de donner, autant que possible, une idée du mouvement qu'a suivi la pensée du poëte.

Les passages d'auteurs où *post* est employé d'une manière aussi ambiguë que dans celui-ci ne sont pas fort nombreux; Forbiger n'en indique qu'un, Virg. Aen. 2, 216. Il doit y en avoir d'autres encore. Si j'étais sûr de ne pas déplaire aux lecteurs, je citerais l'antique refrain d'une chanson que chantent quelquefois les étudiants allemands, refrain qui renferme le même *post* amphibologique. Le voici à tout hasard on s'en tirera comme on pourra :

Edite, bibite, Collegiales!
Post multa secula pocula nulla.

X. Prinz.

Liége, décembre 1867.

UNE DOUBLE LACUNE ET UNE DOUBLE INTERPOLATION DANS LE TABLEAU QUE FAIT JUVÉNAL, 2, 21-101, DES MŒURS CORROMPUES DE ROME.

Les lacunes et les interpolations qui défigurent malheureusement trop souvent les œuvres littéraires de l'antiquité ne peuvent se découvrir que lorsqu'en étudiant ces restes vénérables on n'oublie point quelles sont les règles immuables de l'art d'écrire. C'est par des considérations de cette nature que Goethe, sans être grand helléniste, s'est le premier aperçu, à la lecture d'une traduction de l'Antigone de Sophocle, de la présence, dans cette tragédie, d'un passage (v. 905-914) dû à une main étrangère.

Parmi ces règles il y en a une que nous appliquons involontairement et presque instinctivement parce qu'elle nous est dictée par le sentiment inné que nous avons du beau en général et particulièrement de l'harmonie d'un ensemble bien proportionné. C'est celle qui veut que les parties semblables d'une composition soient à peu près également développées. La nature elle-même observe cette règle avec un soin scrupuleux dans toutes les œuvres qui participent de la vie. N'a-t-elle pas donné, par exemple, à chacun de nos deux bras, à chacune de nos deux jambes la même configuration, la même extension en longueur et en grosseur? Aucun bon écrivain ne négligera de mettre en pratique ce principe universel.

Dans la deuxième satire de Juvénal nous trouvons deux sermons, qui ne sont guère édifiants sous le rapport de la morale, quoique instructifs sous celui de la civilisation romaine. L'un est fait par Varillus, mignon vénal, s'adressant à Sextus, son acolyte plus coupable que lui, mais qui cachait ses vices sous le langage sévère de la vertu; l'autre par une dame Laronia, dont le mari paraît avoir eu les mêmes habitudes que Sextus et qui donne son fait à un muscadin qu'elle entendait souvent déblatérer contre les femmes adultères.

Eh bien, le sermon de Varillus ne compte, dans nos éditions que 13 vers; celui de Laronia, 26. Est-il probable que le poëte ait fait si peu de cas de la symétrie, ou qu'il ait connu si peu les premiers éléments de son art? Mais, abstraction faite de la matière, un bon élève de rhétorique serait plus habile.

« C'est là quelque chose de bien mécanique et, par conséquent de bien futile », va-t-on me dire. « En tirer un argument contre l'autorité des manuscrits de Juvénal, est une entreprise que nous ne pouvons approuver. »

Je n'aurai garde d'oublier les conséquences qui résultent, au point de vue intellectuel, d'une disproportion aussi choquante dans les développements de deux parties dont l'une correspond exactement à l'autre.

En attendant, mettons ce que le poëte doit avoir écrit. En désignant par des astérisques, d'un côté, les mots qui achèvent sa pensée devenue incomplète par l'incurie d'un copiste et en supprimant, de l'autre, ce qui n'est pas de lui, nous aurons :

« Ego te ceventem, Sexte, verebor ? »
infamis Varillus aït. « Quo deterior te ? »
« Loripedem rectus derideat, Aethiopem albus. »
« Quis tulerit Gracchos de seditione querentes ? »
« Quis coelum terris non misceat et mare coelo, » 25
« si fur displiceat Verri, homicida Miloni, »
« Clodius accuset moechos, Catilina Cethegum, »
« in tabulam Syllae si dicant discipuli tres ? »
« Qualis erat nuper tragico pollutus adulter »
« concubitu, qui tunc leges revocabat amaras » 30
« omnibus atque ipsis Veneri Martique timendas, »
« quum tot abortivis fecundam Julia vulvam »
« solveret et patruo similes effunderet offas ; » 33
* *« talis tunc gravi lingua memorare nefando »* *
* *« de coïtu poenas audes, quas sanctior olim »* *
* *« gens repetit Martis, coram nobisque pudendum »* *
* *« dedecus exagitas, subigis quos, Sexte, juvencos ? »* *
* *« Ipse rube prius, ipse tuam prius elue culpam, »* *
* *« nec ferula quemquam pete cum tibi lora parantur. »* *
Non tulit ex illis torvum Laronia quendam 36
clamantem toties : « Ubi nunc lex Julia ? Dormis ? »
atque ita subridens : « Felicia tempora, quae te »
« moribus opponunt ! Habeat jam Roma pudorem. »
« Tertius e coelo cecidit Cato. Sed tamen unde » 40
« haec emis, hirsuto spirant opobalsama collo »
« quae tibi ? Ne pudeat dominum monstrare tabernae. »
« Quodsi vexantur leges, at jure citari »
« ante omnes debet Scantinia. Respice primum »
« et scrutare viros. Faciunt hi plura, sed illos » 45
« defendit numerus junctaeque umbone phalanges. »
« Magna inter molles concordia. Non erit ullum »
« exemplum in nostro tam detestabile sexu. »
« Vedia non lambit Cluviam nec Flora Catullam. »
« Hispo subit juvenes et morbo pallet utroque. » 50
« Notum est cur solo tabulas impleverit Hister » 58
« liberto, dederit vivus cur multa puellae. »

« *Dives erit, magno quae dormit tertia lecto.* »
« *Tu nube atque tace. Donant arcana cylindros.* »
« *De nobis post haec tristis sententia fertur.* »
« *Dat veniam corvis, vexat censura columbas.* »

Otto Jahn avait déjà fort bien vu que le discours de Varillus ne finit point avant *offas* et Otto Ribbeck n'aurait pas dû aller à l'encontre de cela. Ensuite la phrase commençant par *qualis* n'est pas achevée. Car *qualis* ne se rapporte à rien, absolument à rien de ce qui précède. Nous n'avons donc qu'une protase ou proposition antécédente, dont l'apodose ou proposition conséquente est perdue. Quiconque veut bien y réfléchir verra qu'elle ne peut avoir eu d'autres sens que celui que nous avons exprimé par les mots supplémentaires.

Celui qui veut y réfléchir verra aussi que les deux vers 34 et 36:

Nonne igitur jure ac merito vitia ultima fictos
contemnunt Scauros et castigata remordent ?

sont une pensée que n'a pu concevoir qu'un esprit vulgaire et dépourvu des principes de morale. *Nam vitia ultima neque fictos neque veros contemnere debent Scauros nec a quopiam castigata remordere.*

Le discours de Laronia est le pendant de celui de Varillus. C'est en qualité de femme mariée, par conséquent lésée dans ses intérêts, comme Varillus en qualité de célibataire dont la jeunesse a été grossièrement outragée, que cette honnête dame donne une leçon à Sextus et à ses semblables. Elle ne ménage, du reste, pas plus les pathici que les paedicones. Sans ceux-là, ceux-ci n'existeraient pas.

Entre *Hispo, qui subit juvenes et morbo pallet utroque,* ce qui veut dire qu'il est un draucus, et son camarade *Hister, qui solo tabulas implevit liberto et vivus dedit multa puellae, ut magno dormiret tertia lecto,* que viennent faire, je prie ceux qui croient le savoir de me le dire, que viennent faire les sept vers que voici?

Numquid nos agimus causas, civilia jura
novimus, aut ullo strepitu fora vestra movemus ?
Luctantur paucae, comedunt colyphia paucae.
Vos lanam trahitis calathisque peracta refertis
vellera, vos tenui praegnatem stamine fusum
Penelope melius, levius torquetis Arachne,
horrida quale facit residens in codice pellex.

Que viennent faire, qu'on me le dise, au milieu des affreuses perversités d'un Hispo et d'un Hister, punies dans tous les codes, dans quelques-uns même de la peine de mort, les occupations d'une femme

qui se ferait avocat ou s'exercerait à la lutte et celles d'un homme qui apprendrait le métier de filer la laine? Ces occupations peuvent être contraires, à certaines époques, aux habitudes d'une nation, mais elles ne sont ni ne seront contraires aux lois de la morale. Qui trouve à redire en voyant de nos jours des dames monter à cheval? Qui sait, peut-être les femmes plaidant au barreau ou pratiquant la médecine seront-elles un jour aussi honorables que le sont déjà les propriétaires de filatures. Mais toujours, j'ose le prédire, les Hister et les Hispo n'exciteront que l'aversion et le dégout.

Ces vers ne sont pas de Juvénal. C'est un esprit sans réflexion qui les a écrits sur la marge de son livre. Après lui un librarius moins intelligent encore les a fait entrer dans le texte. C'est là, en général, le procédé qui explique la présence de ces corps étrangers qu'on appelle interpolations.

Je profite de l'occasion pour faire deux remarques relatives à la grammaire et que j'ai depuis longtemps cherchées inutilement ailleurs.

Dans les mots :

atque ita subridens : « Felicia tempora etc. »

le verbe *inquit* est à sous-entendre et la particule *ita* est là pour annoncer les paroles de Laronia qui vont suivre. C'est ordinairement *sic* qu'on emploie pour introduire les termes mêmes du discours de quelqu'un. On trouvera *ita* mis dans la même sens qu'ici Phaed. App. 2, 13, 10; Catull. 63, 77; Ov. Met. 10, 611; Liv. 1, 18, 8; 1, 24, 4.

La seconde observation concerne la phrase :

« Faciunt hi plura, sed illos »
« defendit numerus etc. »

Ici *illos*, loin de former une opposition avec *hi*, indique au contraire les mêmes personnes, en sorte que, sans le mètre, on pourrait fort bien mettre *eos* à sa place. Ce pronom se trouve ici sans beaucoup d'emphase, et je crois qu'Ovide, Tr. 5, 10, 37-38, parlant des habitants de Tomes, s'est exprimé d'une manière analogue :

Barbarus his ego sum quia non intelligor illis
et stolide rident verba latina Getae.

La rédaction :

Barbarus hic ego sum quia non intelligor ulli.

me paraît erronnée. Car il y avait dans cette ville aussi des Grecs,

dont Ovide, possédant la langue grecque comme tous les Romains instruits, pouvait fort bien se faire comprendre.

Pour terminer cet article sur Juvénal, je vais remplir une petite lacune signalée à bon droit par Otto Jahn dans le tableau que le poëte fait plus loin d'une scène qui se passe dans le conciliabule des hommes métamorphosés en femmes et fêtant entre eux la Bonne-Déesse. Voici cette scène avec le vers supplémentaire :

Ille supercilium madida fuligine tactum
obliqua producit acu pingitque trementes
attollens oculos. Vitreo bibit ille priapo
reticulumque comis auratum ingentibus implet
caerulea indutus scutulata aut galbina rasa
et, per Junonem domini jurante ministro,
* *Lucinae meritos incendit turis honores.* *
Ille tenet speculum, pathici gestamen Othonis,
Actoris Aurunci spolium, quo se ille videbat
armatum, quum jam tolli vexilla juberet.

Quel triste sort les poésies du Juvénal ont eu !

Il me souvient d'avoir quelquefois entendu dire à M. Heinrich que c'étaient les moines qui avaient gâté Juvénal. « *Die Mönche haben den Juvenal verhunzt* ». Il n'en est rien. Ce ne sont pas ces religieux chrétiens qui l'ont gâté, mais bien les maîtres d'école, les grammairiens et les librarii de la Rome payenne, eux dont la plume malhabile et l'extrême incurie sont devenues fatales aux productions de presque tous ses poëtes.

X. PRINZ.

Liége, décembre 1867.

RÉPONSE AUX NOUVELLES OBSERVATIONS SUR L'ÉPITAPHE DE MYIA.

L'honorable correspondant de la *Revue* auquel j'ai répondu une première fois pour défendre mon explication de l'épitaphe de Myia vient d'adresser à un des directeurs de cette publication, pp. 393-403, une seconde lettre au sujet du même monument. Il regrette d'y avoir été obligé parce que, dit-il, la réponse faite à la première n'a pas été de nature à le satisfaire entièrement. Il aurait dû au contraire s'en féliciter puisqu'il se croit en état de prouver que la troisième des solutions qu'il a opposées à la mienne est la bonne. Il m'appelle son

contradicteur alors que c'est lui qui est le mien. Il veut m'éclairer sur certaines règles d'exégèse. Je ne demande pas mieux que de m'instruire et, s'il n'est pas lui-même dans l'erreur, je lui saurai gré des peines qu'il se sera données pour moi.

Monsieur commence par essayer de détruire mon interprétation à moi, parce que, dit-il, on lui a dit, c'est moi qu'il désigne, d'en agir ainsi. Il a fort bien fait. Car quand on veut ériger un édifice là où il y en a déjà un, il est nécessaire qu'on démolisse d'abord l'ancien. Mais celui-ci, s'il est construit de bons matériaux, résiste longtemps aux coups de pioche.

Après avoir avoué dans sa première lettre qu'il n'y avait rien à reprendre à mon interprétation au point de vue du latin, c'est-à-dire après avoir tout concédé, le correspondant vient y reprendre maintenant tout au point de vue du latin, même ce qui n'est pas contraire à sa propre thèse. Ici comme dans le reste il y a si peu de clarté et d'ordre qu'on a quelque peine à le suivre. Cependant écoutons-le dans les principaux passages, en nous bornant à lui répondre sur chacun le plus nettement que possible. Aussi bien j'aurai à faire deux remarques importantes, qui n'ont pas encore été faites, l'une sur l'omission de la lettre finale du mot *licentiosae*, l'autre sur l'emplacement du tombeau de la chienne. Mon contradicteur finira bien par être de mon avis. Ses scrupules feront place, je n'en doute pas, à une plus saine appréciation des choses.

Voici notre entretien sur les vers :

Quam dulcis fuit ista, quam benigna,
quae, cum viveret, in sinu jacebat
somni conscia semper et cubilis.
O factum male, Myia, quod peristi!

« On pourrait d'abord se demander si *ista quae* est traduit exactement par *celle qui* et *dulcis* par *douce*. » (P. 394).

En quoi donc ai-je commis des fautes? Veuillez me le dire et je m'empresserai de les corriger.

« Ensuite pourquoi *semper* est-il transporté sur *jacebat* avec addition du mot *guère* et du mot *bien?* Ce sont là des adoucissements dont la nécessité n'est pas évidente. » (P. 394).

Adoucissements de quoi? Quant à l'addition de *guère* et de *bien*, je vous avoue que je m'en suis rendu coupable seulement pour arrondir un peu la phrase française. Si cependant ces mots vous déplaissent, je vais les supprimer et je laisserai aussi *semper* à la place qu'il

occupe dans l'original. Nous aurons : *celle qui de son vivant se tenait dans la retraite pensant toujours au sommeil et à la couche.*

Vous aussi vous avez ajouté dans votre traduction le mot *habituellement* que le texte ne porte pas : *de son vivant elle était habituellement couchée dans mon giron.* Cette addition a été faite, non pour arrondir la phrase, mais pour éviter de faire dire une sotte chose à l'auteur de l'épigramme. Cela suffirait pour ruiner votre troisième solution.

« Allons plus loin. *In sinu jacere*, en parlant d'un chien, peut-il signifier *se tenir dans sa niche, à l'extérieur?* A la rigueur oui, mais à la condition expresse que ce sens de *sinus* soit déterminé d'une manière positive ».

Ainsi les Romains ne pouvaient jamais parler à demi-mot ni faire la moindre plaisanterie. Comme ces gens ont dû s'ennuyer! Je n'aurais pas voulu vivre avec eux pour rien au monde. Je ne sais si vous êtes comme moi. Si l'on pouvait croire que vous formulez là une règle excessive et impossible, je serais disposé à penser que c'est à dessein que l'auteur s'est contenté de dire *in sinu jacebat*, afin de tenir en suspend l'attention du lecteur et de jouir de sa surprise quand il le voit, deux vers plus loin, s'apercevoir que c'est d'un chien qu'il s'agit. S'il avait dit *in sinu vestibuli jacebat*, le principal charme de sa petite composition aurait disparu. Vous voyez donc que les passages allégués pour prouver que *sinus* peut signifier *coin*, *retraite* sont parfaitement concluants.

« Quant à *conscia somni et cubilis*, sur quels textes est établi le sens tout particulier *ne songeant qu'à dormir et à se bien coucher?* » (P. 394).

Ne pensant, Monsieur, j'ai écrit *ne pensant.* Mais peu importe. *Conscius* ou *sibi conscius* signifie, non pas, d'une manière toute particulière, mais d'une manière fort générale, *quelqu'un qui a la conscience de ce qu'il fait ou de ce qu'il a fait.* Donnez-vous la peine d'examiner les passages suivants : Ov. M. 2, 593; 8, 530; 10, 367; Ov. Am. 2, 2. 27; 2, 7, 11; Prop. 1, 15, 38. Ajoutez-y le passage dont vous avez tort de contester la valeur et vous serez satisfait.

« Puisque *conscius* signifie *qui est dans le secret de*, il s'ensuit que la chambre de cette dame est secrète, retirée, que personne n'y pénètre. Voilà tout. » (P. 396).

Faites-moi le plaisir de raisonner ainsi sur les vers d'Ovide, A. 2, 703 :

Conscius ecce duos accepit lectus amantes.
Ad thalami clausas, Musa, resiste fores.

Quant au distique du milieu, le correspondant veut le conserver sans changement et ponctuer ainsi :

Latrares modo, si quis accubaret
rivalis dominae, licentiosa.

Je prétends que l'auteur de l'épitaphe avait écrit :

Latrares modo, si quis accubaret
rivalis dominae licentiosae.

Voici quelle est notre conversation là-dessus :

« Si le tailleur de pierre a omis un *e* dans *licentiosa*, il est fort singulier que le poëte ne l'ait pas fait ajouter. Il était difficile de corriger *sevire*, faute du reste sans conséquence, mais pour *licentiosa* rien de plus aisé. Car après ce mot il reste encore place pour cinq lettres; c'est au point que le tailleur de pierre a cru devoir y placer un ornement, ce qu'il n'a pas fait ailleurs. Or, entre cet ornement et *licentiosa* l'espace est plus que suffisant pour mettre un *e*. Comment donc ne l'a-t-il pas mis, si *licentiosa* est inexplicable? » (P. 396).

Par pure négligence, Monsieur, croyez-moi, par pure négligence. Le maître de Myia, tant soit peu poëte, après être convenu, avec le tailleur de pierres, du prix pour la plaque de marbre et pour l'exécution du travail, lui aura remis l'inscription, qu'il venait de composer, écrite sur du papier ou sur une tablette de cire. Celui-ci n'a peut-être pas remarqué la lettre finale de *licentiosae* illisiblement écrite ou il a oublié de la sculpter pendant un travail manuel plus ou moins long et plus ou moins souvent interrompu. L'auteur ne s'en sera pas autrement occupé, le tombeau d'un chien n'étant certes pas de nature à lui causer des insomnies. La dalle une fois placée où elle devait l'être, avec la lettre de moins, on n'aura pas jugé à propos d'y rien changer. Les Romains connaissaient assez bien leur langue pour ne pas être embarrassés par l'une ou l'autre faute qu'ils rencontraient soit dans un livre soit dans une inscription. Que les inscriptions étaient quelquefois très-fautives, vous avez pu vous en convaincre à la vue de l'épitaphe du sage de Limyre. Elles l'étaient par suite de l'incurie des ouvriers de l'entrepreneur ou même par le fait intentionnel de la malveillance. Voici ce qu'écrit Cicéron à son ami Atticus (6, 1, 17) : *At mehercule ego quum in turma inauratarum equestrium, quas*

hic (i. e. Metellus) *in Capitolio posuit, animadvertissem in Serapionis subscriptione Africani imaginem, erratum fabrile putavi, nunc video Metelli.* Sidonius Apollinaris, ayant trouvé le tombeau de son grand-père violé et dispersé, le fait rétablir, compose pour le nouveau monument une épitaphe et s'adresse ainsi à son neveu (Ep. 3, 12) : *Posco ut actutum me quoque absente tua cura, sed meo sumtu, resurgat in molem sparsa congeries, quam levigata pagina tegat. Gaudentio reliqui pretium lapidis operisque mercedem. Carmen hoc sane, quod consequetur, nocte proxima feci. Quod peto ut tabulae, quantulumcunque est, celeriter indatur. Sed vide ut vitium non faciat in marmore lapicida. Quod factum sive ab industria seu per incuriam mihi magis quam quadratario lividus lector adscribet.*

Les entrepreneurs de monuments funèbres s'appelaient *lapicidae, quadratarii, lapidarii.* Chez Pétrone on en trouve un, *Habinnas sevir idemque lapidarius qui sibi videtur monumenta optime facere.* Le même auteur met en scène une dame *quae catellam cingulo alligatam ducit.* Reste à savoir si c'est une honnête dame.

« Un homme, un poëte traite de libertine la dame qui demeure avec lui et cela dans une inscription exposée en public. Il faut convenir que la place est mal choisie. A mes yeux cette inconvenance est une raison péremptoire pour rejeter absolument *licentiosae* ». (Pp. 396-397).

Le mot de libertine, que vous répétez si souvent, est de vous, non de moi. Les personnes à la classe desquelles appartenait la dame de l'épitaphe devenaient souvent ce que vous dites et pire encore. Savez-vous quel a été le sort de Lesbie ? Vous qui parlez toujours des hendécasyllabes de Catulle, son adorateur, vous devez le savoir. *In quad riviis et angiportis f......t magnanimos Romuli nepotes.* C'est un témoin oculaire qui l'a dit. Quant à la maîtresse de Myia, je n'en sais rien. Celle-là est peut-être devenue marquise.

« Inscription exposée en public. »

Quelle est donc la place publique où elle a été exposée, Monsieur ? Mais vous nous direz cela plus tard.

« Loin d'en faire d'autres (c'est-à-dire d'autres efforts pour trouver un sens convenable avec *licentiosa)*, il y en a deux que je laisserai de côté, parce qu'on y a opposé, je le reconnais, des raisons dignes d'être prises en considération. Quant au troisième effort, voyons s'il est réellement manqué. » (P. 397).

J'aime bien ce langage dans la bouche d'un interprète : Je me suis, il est vrai, trompé une première fois et une deuxième. Mais cette fois-ci, n'en doutez point, je suis dans le vrai. Me tromper encore, fi donc !

Eh bien, Monsieur, si je vous prouve que vous n'avez pas davantage réussi cette troisième fois, que ferez-vous ? Ou vous chercherez mieux ou vous serez de mon avis.

« Mais quand même il serait parfaitement prouvé que *licentiosus* se disait alors des personnes, *licentiosa domina*, *une maîtresse libertine*, ne peut se supporter ici, tandis que *catella licentiosa*, *une petite chienne qui fait la méchante*, offrirait encore un sens convenable. » (P. 397).

Monsieur, vous êtes d'une injustice flagrante. Pourquoi *domina licentiosa* ne signifierait-il pas *une maîtresse qui fait la méchante* aussi bien que *catella licentiosa une petite chienne qui fait la méchante ?* Pourquoi avoir deux poids et deux mesures ?

« Licentiosa peut donc déterminer *latrares* dans le sens de *licentiose (?)* et il le détermine nécessairement, car il n'y a pas moyen de l'entendre autrement. » (P. 397).

Voilà qui est clair. Et si je fais voir que *licentiosa* pris adverbialement ne peut pas déterminer *latrares*, vous conviendrez avec moi que *licentiosa* est une erreur et doit être changé en *licentiosae*.

« *Latrare licentiosam* se dira d'une chienne qui aboie en se donnant en cela beaucoup de latitude, en prenant en cela beaucoup de liberté, c'est-à-dire qui se permet, qui prend la liberté grande d'aboyer. » (P. 398).

Ceci n'est plus si clair. Dites-moi par quel terme vous voulez qu'on rende en français *licentiosa* pris adverbialement ? Voulez-vous *excessivement ? Très-fort ? Fort ?* Il nous faut une locution adverbiale en français. Nous la mettrons dans la traduction que vous avez faite du distique, pour voir quel effet cela fera. Car je vous suppose de trop bonne foi pour soutenir que *latrares licentiosa* puisse signifier : *tu te permettrais d'aboyer*. Ce serait complétement supprimer *licentiosa*, qui, vous venez de le dire, signifie *en se donnant en cela* BEAUCOUP *de latitude*. Prenons *fort*. Nous aurons (p. 402) : *Myia tu n'es plus, quel malheur ! Tu aboierais seulement fort, si quelque rivale était couchée auprès de ta maîtresse*. Donc elle aboierait aussi non fort, mais enfin elle aboierait, dans d'autres circonstances. Quelles sont ces circonstances ?

Ensuite pourquoi *rivale* et non pas *rival?* Les Latins n'emploient point *rivalis* comme féminin. Si c'est latin que de dire *si quis rivalis* dans le sens de *si quelque rivale*, *si quis mulier* au lieu de *si qua mulier*, sera donc aussi latin. Voyez un peu, Monsieur, à quoi vous arrivez.

« Suit une traduction allemande, puis une traduction anglaise du passage en question. Or tout cela est fort bon; mais une traduction est ce qu'on la veut faire. » (P. 398).

Comme, par exemple, celle que vous nous donnez de cette épitaphe.

Peut-être préférez-vous une traduction grecque du distique sur le sens duquel nous discutons. En voici une :

Ὕλας ἂν μόνον, εἴ τις ἀντεραστὴς
δεσποίνῃ παρακέοιτο τῇ πονηρᾷ,

Ici, au lieu de la forme dubitative ὕλας ἄν, on pourrait fort bien mettre aussi la forme décidément affirmative ὕλας ou, pour conserver le mètre, ὑλάκτεις, comme dans la phrase latine *latrabas* au lieu de *latrares*.

Dans des cas pareils *si* en latin et *εἰ* en grec ne marquent point une supposition ou condition, mais le temps. C'est pour établir ce sens de *si*, mentionné sans preuve par Madwig § 359, que j'ai fourni les cinq textes latins que vous m'avez reproché d'avoir inutilement produits. Car comme dans ces passages le verbe de l'apodose est à l'indicatif de l'imparfait, il est indubitable qu'il s'agit dans la protase aussi bien que dans l'apodose de faits qui se sont réellement passés quelquefois. Voyez là-dessus la grammaire grecque de K. W. Krüger § 54, 12, 5 et celle de R. Kühner § 809 b) et § 820 β). Ce dernier vous expliquera aussi le passage d'Horace qui renferme deux fois le même tour de phrase et dont vous contestez la valeur, comme vous avez contesté plus haut celle des passages cités pour établir le sens de *sinus* et de *conscia*. En contestant ce qui est incontestable vous ressemblez à certains avocats qui, pour gagner leur cause, ne se font pas faute de décréditer dans l'esprit des juges les témoins les plus honnêtes gens du monde et les plus dignes de foi.

« Il est étonnant que cette construction, fort rare en latin, se trouve précisément ici. Décidément l'épitaphe de Myia va devenir une collection de raretés. » (P. 399).

Hélas! Monsieur, il y a bien d'autres choses que des mots qui ne sont pas fort communes.

« Un autre point à déterminer, c'est la portée exacte du mot *rivalis*. » (P. 399).

C'est en effet le point essentiel et décisif. Vous aboutissez à ceci :

« Il est donc fort probable qu'il s'agit tout simplement d'un chien ou de quelque chose d'analogue. » (P. 400).

Ah, oui, c'est le chat. Assurément c'est le chat de Madame. Les chiens ne pouvant souffrir les chats, il est probable que Myia aura fait la méchante et aura pris la liberté grande d'aboyer en voyant le chat, voûtant son dos, se frotter contre la robe de Madame ou filer doucement auprès d'elle.

J'avais déjà dit dans ma première réponse que *rivalis* ne s'emploie en latin qu'en parlant d'un homme ou du mâle de certains animaux, et comme vous ne m'avez probablement pas bien compris j'ajouterai de l'homme, *de viro feminam ab alio amatam amante* et du mâle des animaux qui éprouvent la jalousie en amour, animaux auxquels le chien n'appartient pas. En latin *rivalis* et *rivalitas* ne sortent pas de cet ordre d'idées. En français *rival* et *rivalité* se disent d'autres choses encore. Les Latins se servent alors d'un autre mot. *Un rival de gloire* ne pourrait se rendre en latin que par *aemulus gloriae* et *des femmes qui rivalisent de vertu* s'appelleraient en latin *mulieres castitatis aemulae*. Voilà la portée exacte du mot *rivalis*. Si vous en doutez, consultez Doederlein dans ses synonymes latins ou Krebs dans son Antibarbarus. C'est pour avoir perdu de vue la différence qui existe dans l'emploi de ce mot en latin et en français que vous êtes tombé dans de si étranges erreurs. C'est le terme *rivalis* qui caractérise notre pièce de vers, il prouve qu'elle appartient au genre érotique. L'amour chez les anciens est autre chose que chez nous.

Faut-il continuer? Eh bien, continuons.

« Il y a cependant des raisons de croire que *rivalis*, personne ou bête, est un personnage fort innocent. Certainement, si la pièce avait été composée pour grossir plus tard un recueil de poésies, il y aurait à réfléchir; mais malgré la dépravation antique, il est difficile d'admettre qu'une femme galante, ou même une femme déclassée puisse étaler ainsi son inconduite, s'afficher en quelque sorte dans une inscription placée, à ce qu'il paraît, sur une voie funèbre antique, surtout dans une ville connue à cette époque pour ses écoles et nullement pour sa dissolution. » (P. 400).

Grand Dieu! où sommes-nous donc ici? Une inscription pour le

tombeau d'un chien immonde, placée par une espèce de chanoinesse sur une voie funèbre ? !

Je parie, moi, que la plaque de marbre contenant cette inscription se trouvait dans le parc de la villa appartenant à quelque Romain assez riche pour faire partie de l'ordre des chevaliers. En l'y faisant mettre sur le bord de quelque allée et entourer de cyprès, l'étourdi n'avait voulu qu'amuser les amis et les connaissances dont il recevait les visites. Peut-être n'y avait-il pas même de chien enterré sous la dalle. Quelque statue du dieu des jardins et couverte de vers comme ceux qui se trouvent dans l'Anthologie n'y aura pas manqué non plus.

« Il est donc préférable de voir dans la maîtresse de Myia une femme honnête, du moins au point de vue de l'inscription. » (P. 400).

Voulez-vous dire qu'elle est vertueuse dans l'esprit de l'épitaphe et qu'elle ne l'était pas dans ses rapports avec le monde ? Alors vous me donnez à moitié raison.

« Les dames de ce temps n'étaient sans doute pas fort différentes de celles de nos jours, et si les courtisanes entretenaient auprès d'elles des animaux favoris, les femmes honnêtes en avaient également. Grâce aux vers intéressés de ceux qui voulaient plaire à la maîtresse, les premiers ont fait du bruit dans le monde; quant aux autres,

ilacrimabiles
urgentur ignotique longa
nocte, carent quia vate sacro.

Myia a été plus heureuse. Elle a trouvé un poëte. » (P. 400).

Observation fort judicieuse, ma foi. Aussi pour que le petit chien de mon fils cadet n'ait pas le triste sort qu'ont eu la plupart des animaux favoris des honnêtes femmes de l'antiquité, pour que lui aussi fasse du bruit dans le monde comme Myia, j'ai composé sur l'air de notre épitaphe une inscription destinée à figurer sur son tombeau. C'est Médor qu'il s'appelle. Il a un peu l'instinct des chiens de chasse. Voici mon inscription :

Quam sollers fuit iste quamque fortis
cui, quum viveret, haud sinu jacenti
huc illuc licuit fere vagari !
Res invisa, Medore, quod peristi.
Latratu sine fine nam petebas
gallinas teretes licentiosus.
Res invisa, Medore, quod peristi.
Orcus te quoniam rapit fidelem,
illic nomine saepius benignam
hanc Myiam jubeas valere nostro.

J'espère que Myia sera contente. C'est dommage qu'elle ne puisse pas nous donner de ses nouvelles. Nous aurions la clé de son épitaphe et quelques renseignements sur les aventures de sa maîtresse. Mais, hélas ! on va souvent dans son pays, jamais on ne s'en retourne.

« L'opinion du Philologus serait intéressante à connaître. Par malheur M. E. Herzog y publie l'épitaphe sans commentaire. Toutefois Myia y est qualifiée de *Hündchen*, mot qui donne à réfléchir. » (P. 403).

Le Philologus est un recueil dont les collaborateurs signent chacun leur travail. C'est comme si vous disiez : « L'opinion de la *Revue* serait intéressante à connaître. » Les directeurs de la *Revue* ne sont que les témoins de notre polémique, sans décider qui de nous deux a raison. M. de Leutsch, qui dirige la publication du Philologus, ne garantira pas non plus l'opinion de M. Herzog. Au reste le port d'une lettre est si peu coûteux.

X. Prinz.

Liége, janvier 1868.

APPLICATION SUR LES PROPORTIONS.

Si l'on a :

$$B = \alpha + \beta + \gamma + \delta + \varepsilon + \ldots.$$
$$B' = \alpha' + \beta' + \gamma' + \delta' + \varepsilon' + \ldots.$$
$$\frac{\alpha}{\alpha'} = \frac{\beta}{\beta'} = \frac{\gamma}{\gamma'} = \frac{\delta}{\delta'} = \frac{\varepsilon}{\varepsilon'} = \ldots.$$

je dis que

$$\sqrt{BB'} = \sqrt{\alpha\alpha'} + \sqrt{\beta\beta'} + \sqrt{\gamma\gamma'} + \sqrt{\delta\delta'} + \ldots.$$

En effet, de ce que

$$\frac{\alpha}{\alpha'} = \frac{\beta}{\beta'} = \frac{\gamma}{\gamma'} = \frac{\delta}{\delta'} = \ldots.$$

on a aussi $\dfrac{\alpha + \beta + \gamma + \delta + \ldots.}{\alpha' + \beta' + \gamma' + \delta' + \ldots.} = \dfrac{\alpha}{\alpha'} = \dfrac{\beta}{\beta'} = \dfrac{\gamma}{\gamma'} = \dfrac{\delta}{\delta'} = \ldots.$

ou $\dfrac{B}{B'} = \dfrac{\alpha}{\alpha'} = \dfrac{\beta}{\beta'} = \dfrac{\gamma}{\gamma'} = \dfrac{\delta}{\delta'} = \ldots.$

Multipliant les 2 termes du 1er rapport par B', ceux du second par α', ceux du troisième par β' et ainsi de suite, nous aurons

$$\frac{BB'}{B'^2} = \frac{\alpha\alpha'}{\alpha'^2} = \frac{\beta\beta'}{\beta'^2} = \frac{\gamma\gamma'}{\gamma'^2} = \frac{\delta\delta'}{\delta'^2} = \ldots.$$

d'où $\frac{\sqrt{BB'}}{B'} = \frac{\sqrt{\alpha\alpha'}}{\alpha'} = \frac{\sqrt{\beta\beta'}}{\beta'} = \frac{\sqrt{\gamma\gamma'}}{\gamma'} = \ldots.$

et par suite $\frac{\sqrt{BB'}}{B'} = \frac{\sqrt{\alpha\alpha'} + \sqrt{\beta\beta'} + \sqrt{\gamma\gamma'} + \ldots.}{\alpha' + \beta' + \gamma' + \ldots.}$

Mais $B' = \alpha' + \beta' + \gamma' + \ldots.$

donc aussi

$$\sqrt{BB'} = \sqrt{\alpha\alpha'} + \sqrt{\beta\beta'} + \sqrt{\gamma\gamma'} + \ldots.$$

C. Q. F. D.

Ce théorème peut servir à démontrer le théorème suivant :

Le volume d'un tronc de pyramide polygonal à bases parallèles, est égal à la somme de trois pyramides ayant pour hauteur commune la hauteur du tronc et pour bases respectives la base supérieure, la base inférieure du tronc et une moyenne proportionnelle entre ces deux bases. (Le théorème est supposé établi par la Géométrie élémentaîre pour un tronc de pyramide triangulaire).

Soit B la base inférieure, B' la base supérieure, H la hauteur du tronc; je décompose B en triangles α, β, γ, δ,... et B' en triangles α', β', γ', δ'; qui sont respectivement semblables; ce qui est toujours permis, puisque B et B' sont semblables. On a donc

$$B = \alpha + \beta + \gamma + \delta + \ldots.$$
$$B' = \alpha' + \beta' + \gamma' + \delta' + \ldots.$$

De plus les deux polygones B et B' étant décomposés en triangles respectivement semblables, on sait par la Géométrie que

$$\frac{\alpha}{\alpha'} = \frac{\beta}{\beta'} = \frac{\gamma}{\gamma'} = \frac{\delta}{\delta'} = \ldots.$$

Donc par le théorème établi plus haut, on a

(1) $$\sqrt{BB'} = \sqrt{\alpha\alpha'} + \sqrt{\beta\beta'} + \sqrt{\gamma\gamma'} + \ldots.$$

Soit t_1 le tronc triangulaire qui a pour bases α et α'; t_2 celui qui a pour bases β et β' et ainsi de suite, il viendra :

$$t_1 = \tfrac{1}{3} H (\alpha + \alpha' + \sqrt{\alpha\alpha'})$$
$$t_2 = \tfrac{1}{3} H (\beta + \beta' + \sqrt{\beta\beta'})$$
$$t_3 = \tfrac{1}{3} H (\gamma + \gamma' + \sqrt{\gamma\gamma'})$$

d'où $t_1 + t_2 + t_3 + \ldots.$ ou le tronc total

$$T = \tfrac{1}{3} H (\alpha + \beta + \gamma + \ldots + \alpha' + \beta' + \gamma' + \ldots + \sqrt{\alpha\alpha'} + \sqrt{\beta\beta'} + \sqrt{\gamma\gamma'} + \ldots)$$

ou $$T = \tfrac{1}{3} H (B + B' + \sqrt{BB'}).$$

C. Q. F. D.

Arlon, janvier 1868.

P. Willière.

SUR L'ÉTYMOLOGIE DU MOT *VERGOBRET*.

(Caesar, B. G. I, 16).

On s'est ingénié à trouver une étymologie au mot *Vergobret*. Parmi les conjectures proposées, les unes font dériver ce mot de la langue des Celtes; les autres, de celle des Germains. Nous ne croyons pas qu'il faille examiner la valeur de ces dernières : le Vergobret était le haut justicier de plusieurs peuples de la Gaule et en particulier des Éduens. Or, ces peuples ont nommé dans leur langue propre le magistrat dont ils avaient eux-mêmes imaginé l'institution. Le mot Vergobret est donc celtique.

Cette conclusion ne résout pas toute la difficulté. Nous ne possédons plus aujourd'hui que quelques mots de la langue de nos ancêtres, d'autres nous apparaissent travestis et défigurés dans les patois de la Bretagne, du pays de Galles, de l'Écosse et de l'Irlande. On peut à peine en saisir les racines à travers les caprices de l'orthographe, les nuances presque imperceptibles des mêmes sons, la mobilité des consonnes et la variété des combinaisons. Aussi le champ des hypothèses demeure-t-il bien large (1).

Certains auteurs (2) donnent les mots celtiques : (ver-gobret.) *ver-cyfraith :*

(1) Nous lisons dans le Dictionnaire de Trévoux que l'orientaliste Bochart a trouvé, dans *Vergobret*, les mots syriaques : *farga*, changement et *partum*, gouverneur = magistrat annuel. C'est chercher bien loin.

Les savants Jésuites inclineraient vers les mots teutoniques : *vergen*, rendre la justice et *obret, obrest*, supérieur = juge suprême. Arn. Montanus traduit *verg* par exécuteur, ce qui vaut mieux.

D'après Forcellini, des auteurs proposent *virga*, mot gaulois, au témoignage de Servius (ad. Virg. Aen. VIII, 660), et qui signifierait pourpre, et *breit*, teint = revêtu de la pourpre. — Dans le magistrat qui avait droit de vie et de mort sur tous ses concitoyens, on ne se serait habitué à considérer qu'un sayon de couleur différente ! Ce n'est pas ainsi que le peuple procède pour donner un nom.

(2) Herzog (ad. Caes. B. G. Zweite aufl. p. 43 et 671) mentionne cette explication, mais ne déclare pas qu'il l'accepte : il se contente d'une utile comparaison de langues que nous nous permettrons d'étendre et de modifier un tant soit peu.

Verg (gall. *gwerg*, irl. *fearg*) est évidemment de même racine que :

gr. ἔργον (Fέργον),
fl. et all. werk,
angl. work.

Bret, dit Herzog, serait une métathèse de *bert*, *bart* dérivé de *baran*,

vha. peran,
goth. bairan,

Le premier : *ver* (gall. (1) *gwr;* irl. *fear*) se rencontre souvent et signifie *vir;* ou bien, il est la particule intensive (gall. *gur*, *guor*, *gor;* irl. *ear).*

Le second : *cyfraith* ou plutôt *cyfwriad* (gall. *cy*, cum et *bwriad*, statuens) est un substantif verbal qui signifie : *constituens* ou *constitutio.*

Vergobret voudrait donc dire : *vir constituens* ou *valde constituens :* signification vague qui ne caractérise en aucune façon le Vergobret.

Le lexicographe irlandais O'Brien (2) a proposé la solution adoptée ensuite, sans examen, par plusieurs auteurs (Oberlin, Lemaire, Nisard etc.) : *(Ver-go-bret) Fear-go-breith* ou *breatham.*

Ver = vir (v. plus haut).

Go irl. *ga* pro ou *go* ad.

Breith (breatham) judicium. = *Vir ad judicium.*

Ces mots bien celtiques donnent un sens parfait; mais, ni la langue celtique, ni aucune des langues de la même famille ne combinent de cette façon les prépositions avec les autres mots (cf. Zeuss, Gramm.

lat. parare ou parere,
angl. to bear,
dan. bœre,
suéd. bœra,
irl. beirim,
grec φέρω,
rac. sanscr. bhar —.

D'où les suffixes latins : — bro, — bra, — bris; et plus tard : — ber, — bulo, — bilis.

franç., — bre, ble,
dan. et all. bar,
fl. baar etc.

Vergobret équivaudrait à ἔργον ἐργάζων, der Werkmeister; un agent.

Le commentateur compare les syllabes finales de Vergo*bert* et de Dago*bert*. Nous ferons observer que ces finales (*bert*) sont de racines différentes. *Bert*, dans Dagobert, est le mot teutonique *berht*, clarus, qui correspond au

goth. bairth,
anc. celtq. berth, pulcher, nitidus, dives,
irl. beartha, pulcher, mundus etc.
rac. sanscr. bhrâdsch —, lucere.

(1) Gall. = gallois, cymrique ou kombre, langage du pays de Galles.
irl. = irlandais, gaëlique ou galique.

(2) Focaloir gaoid-heilge etc. or an Irish-English dictionary. Paris, 1768. — Cf. Lepelletier, dict. de la langue bretonne, au mot Breugeou. (Note de l'édit. Oberlin. Baron).

Celt.). Il s'ensuit que la syllabe *go* n'est pas la préposition citée, et qu'il faut recourir à une autre hypothèse.

Voici celle que Zeuss a donnée et à laquelle nous croyons devoir nous arrêter :

Vergobret est composé de *verg-o-bret.*

1° *Verg.* L'irlandais possède encore aujourd'hui le mot *fearg* (génitif *feirge)* mare, ira (fairgge-foirgge), le gallois *gwerg* (guerg) (cf. Zeuss. op. cit.) = *verg* avec la signification primitive de mouvement, d'action (comp. le grec ἔργον, ὄργη) : efficiens, exsequens, efficax (1).

2° *O.* La voyelle euphonique *o* qu'on retrouve ainsi que *u* et *i* dans une foule de mots transcrits du celtique : Cinget-o-rix (irl. Cingeadhrigh), verd-o-barius (gwrdd-far), etc.

3° *Bret.* L'irlandais a conservé *breath*, *breith*, *breitheam*, judicium, judex (2).

Le mot Vergobret se traduirait donc *judicium exsequens.* A.

(1) *Gwerg, fearg, verg.* ne diffèrent pas. On sait que certaines consonnes celtiques et notamment le *g* et le *k* disparaissent souvent devant les voyelles :

Gwr en cymrique devient *fear* en irlandais et correspond au latin *vir.*

Gwiper est le latin *vipera, vipère; gwin, vinum, vin,* irl. *fion.*

Kymri = kumbre = ombre (nom de peuple. — Les Umbri, les Umbrones et les Kymri ou Gallois sont de même race).

C'est ainsi que la particule intensive *gwr* (irl. *fear, ear*) a servi à former *Ver*cingetorix, *Ver*cassivellaunus; vertragus, et non *vertagus.* (Martial, XIV, 200. — Arrian. de ven. 3.)

D'ailleurs le *g* (pron. comme dans le flam. *dragen*) n'est qu'une aspiration étranglée qui permute souvent avec l'aspiration ordinaire qu'on représente par *h*, ou avec les muettes aspirées φ, χ, ph, ch, f, v, et même z, ou bien qui disparaît. Par exemple, le sanscrit *snih,* humidum, lubricum esse, répond au grec νιφάς
latin nix (ni*g*s), gén. nivis;
suéd. snö (disparu),
goth. snaivs.
(franç. nei*g*e).

Le sanscrit la*gh*us correspond à :
grec ἐλαχύς,
lat. levis,
vha. li*h*t,
nha. lei*ch*t.

Enfin, l'indien *j*ani, est le grec γυνή,
le gall. cena,
l'armén. *k*in,
le persan *z*en, le russe *z*ena, etc.

(2) Notons en passant qu'*ei* et *ea*, dans les mots irlandais cités, sont des diphthongues brèves : c'est donc avec raison que l'interprète grec de César écrit βεργόβρετος.

CORRESPONDANCE.

M. Compagnon, professeur au collége Stanislas, à Paris, nous adresse, au sujet du compte-rendu de ses ouvrages inséré dans notre dernière livraison, la lettre suivante que nous nous empressons de publier. Nous joignons en note la réponse de l'auteur du compte-rendu.

Monsieur,

J'ai reçu ces jours-ci de M. Gauthier-Villars, un de mes anciens élèves que je compte au nombre de mes bons amis, le N° du 4 janvier 1868 de la *Revue de l'instruction publique en Belgique*, dans lequel se trouve un compte-rendu de mes *Éléments de géométrie* et de l'*Abrégé de ces Éléments*. A cet envoi était jointe une petite lettre où je lis : « Vous désirerez sans doute éclairer l'auteur de cet article, qui est un homme consciencieux ».

Partant de cette donnée je viens, Monsieur, en toute confiance vous faire part de mes réflexions au sujet de votre compte-rendu et vous prier de les insérer, s'il est possible, dans le prochain N° de votre *Revue*.

1° Vous dites : M. Compagnon conserve la définition vulgaire de la ligne droite. — Cela n'est pas exact, puisque je ne donne de cette ligne aucune définition (voir p. 2 et 308).

2° Vous vous étonnez de ce que je ne parle pas dans mon premier théorème d'une certaine ligne ponctuée AC. — Cet étonnement n'aurait pas eu lieu, si vous n'aviez pas perdu de vue la définition donnée au n° 19.

3° Votre critique devient surtout vive au sujet du théorème II qu'entraîne le précédent. — Si vous voulez démontrer ce théorème sans figure, après ces mots : *et menons la droite* AE, ajoutez ceux-ci : *alors l'une des lignes* ABE, ADE, *la ligne* ABE *par exemple, enveloppera nécessairement la ligne intermédiaire* ACE *et se terminera aux mêmes extrémités*, puis continuez : et l'on aura en vertu du théorème précédent, etc.

Malgré la remarque et le corollaire qui suivent ce théorème II et même en présence de la figure, peut-être aurais-je bien fait d'être moins concis ! Votre observation me porterait à le croire. Dans tous les cas, ce défaut de rédaction, en supposant qu'il existe, serait facilement réparable, comme vous le voyez, et il n'y a pas là matière à dire que ma démonstration est *assez captieuse*, à multiplier les points d'interrogation, etc.

4° Après les trois observations précédentes qui constituent le fond de votre compte-rendu, vous passez à l'analyse des huit livres de mes *Éléments de géométrie :* vous ne voyez pas que l'ordre suivi dans le livre I soit si admirable et, par contre, vous avouez que le livre V est complet et très-bien fait, etc. — Cette analyse est peu propre, selon moi, à donner une idée de l'ouvrage; mais passons. Cependant, en réponse à l'une de vos observations, je dirai qu'après avoir établi dans le livre VII les mesures élémentaires des surfaces et des volumes de révolution et les avoir appliquées à la mesure de la surface et du volume de la sphère, j'ai cru devoir rejeter l'étude des *figures tracées sur la sphère* dans le livre VIII, où l'on recommence en quelque sorte une nouvelle géométrie, la *géométrie sphérique.*

5° Enfin, vous entrez dans des considérations générales, tendant à combattre des opinions qui ne sont pas les miennes, et vous concluez en disant : que MM. les professeurs et les élèves trouveront dans mes notes des renseignements très-utiles, que mes ouvrages pourront être d'un grand secours aux élèves qui aspirent à passer des examens, mais non à donner de la rectitude à leur esprit. — N'y a-t-il pas dans ce dernier jugement quelque contradiction? Je vous en laisse juge vous-même.

Sur ce je termine ma causerie déjà bien longue. Toutefois, Monsieur, je ne le ferai pas sans vous remercier sincèrement d'avoir bien voulu vous occuper de mes deux ouvrages, fruits de la longue expérience d'un auteur qui a cherché la vérité de son mieux et qui vous serre la main.

COMPAGNON.

Paris, le 13 janvier 1868.

1° L'important d'une définition ne réside pas dans un phrase banale qui se trouve au commencement d'un livre, mais bien dans l'usage qu'on fait de la propriété qui sert à établir la définition. Or nous lisons au théorème I, dixième ligne : *alors la droite* AE *qui est le plus court chemin du point* A *au point* E, est plus petite, etc. N'est-ce pas là admettre que la ligne droite est le plus court chemin d'un point à un autre? Dire : n° 8, la notion de la ligne droite s'acquiert par l'usage, mais ajouter immédiatement après la propriété que nous venons d'énoncer, et cela sans transition, n'est-ce pas, comme nous l'avons dit, admettre la définition vulgaire de la ligne droite?

2° et 3° Nous avions lu ce n° 19, qui explique ce qu'on doit entendre par ligne qui enveloppe une autre en s'appuyant toutes deux sur les mêmes extrémités; ce qui avait causé notre étonnement c'est l'usage qui est fait de cette ligne. Pour que le théorème II subsiste (sans figure si vous voulez) et puisse se déduire du thé-

orème I il faut, et nous le maintenons, que la droite A E ait la position que lui assigne l'auteur; si la ligne A E tombait à gauche de A B E, et si les droites A B, A C, A D, tombaient à gauche de la perpendiculaire abaissée du point A sur xy, le théorème I ne serait plus applicable. (Si nous employons le mot perpendiculaire c'est pour faire mieux comprendre notre pensée.) Ce théorème pèche donc, non par sa rédaction, mais bien par sa base, et nous avons eu raison de dire que la démonstration était très-captieuse.

4° *Cette analogie est peu propre,* dites-vous, *à donner une idée de l'ouvrage.* — Quand nous faisons un compte-rendu et que, sauf quelques questions de détail, nous trouvons un cinquième livre de géométrie *tout-à-fait semblable à ceux qu'on rencontre dans tous les traités de géométrie moderne,* nous disons qu'il ressemble à tous les autres; en ajoutant qu'il est complet et bien fait, il nous semble que cela suffit pour le faire apprécier. Nos lecteurs apprécieront très-aisément le traité de M. C. quand nous leur aurons dit que le 5me livre, le 6me, le 7me (sauf les propriétés descriptives de la sphère) ressemblent sensiblement aux livres correspondants des autres traités de géométrie. Pour des lecteurs intelligents cette phrase suffit.

5° Si l'opinion que nous avons combattue n'est pas celle de M. C. nous l'engageons à supprimer dans une prochaine édition les passages que nous avons cités dans notre n° précédent, de même que les suivants : (page VII), je fais voir comment la géométrie présente jusqu'à un certain point, le double caractère de science purement rationnelle et de science *expérimentale;* et (page XI), nous ajouterons que la géométrie emprunte à la science des nombres quelques principes, tels que ceux-ci etc.

5° *id.* Un livre peut très-bien être utile aux élèves et aux professeurs et ne pas convenir pour une exposition didactique de la science. Il n'y a pas là, croyons-nous, la moindre contradiction. M. C. sait aussi bien que tout le monde l'usage qu'on fait de certains livres. On peut trouver dans un livre des problèmes ou des théorèmes curieux et intéressants, on peut parfois trouver dans un auteur une théorie exposée plus simplement que dans un autre auteur etc. Alors on a un livre *utile.* Il y a une grande différence entre un livre *utile* et un livre qui a la prétention d'être reconnu comme le meilleur pour l'enseignement. Où donc est la contradiction ?

Il y a autre chose que nous n'avions pas compris et M. C. ne nous tire pas d'embarras. Nous avions demandé comment on effectuerait avec la règle et le compas les constructions indiquées au théorème II. Nous avions exprimé notre étonnement de rencontrer *soixante-huit* théorèmes, plus une *vingtaine* de problèmes composant le premier livre; nous avions été non moins étonné de voir que M. C. faisait dépendre les propriétés des triangles de la théorie des parallèles et les propriétés des figures rectilignes, de celles de la circonférence.

J. M.



NOTICE SUR LA VIE ET LES TRAVAUX DE M. BAGUET,

ANCIEN PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN.

Le 1er décembre dernier est mort à Louvain un homme distingué dont la vie et les travaux méritent à plus d'un titre un examen spécial dans cette *Revue*. C'était d'abord un de ces érudits qui, formés selon toutes les traditions de la véritable science philologique, ont acquis une connaissance profonde des langues et des littératures anciennes et ont joui, par des travaux sérieux dans ce domaine, d'une réputation bien méritée; c'était ensuite un professeur habile, qui, par de longues méditations, s'était formé une méthode particulière d'enseignement et avait cherché à la propager par de nombreux écrits. Nous avons cru utile d'examiner à ce double point de vue la vie et les publications de M. Baguet, de jeter un coup d'œil sur son éducation philologique et d'exposer ses vues sur la méthode et l'organisation de l'enseignement moyen.

François-Nicolas-Ghislain Baguet naquit à Nivelles le 14 mai 1801. Après avoir achevé, avec le plus grand succès, ses études humanitaires dans le collége de cette ville, il alla suivre, en 1817, les cours de l'université de Louvain, que le roi Guillaume venait de fonder. Le jeune étudiant n'était pas encore décidé sur la carrière qu'il désirait parcourir; comme il le dit lui-même plus tard dans la préface de sa dissertation inaugurale, p. VI, il ne se sentait aucun attrait ni pour la théologie, ni pour le droit, ni pour la médecine, et il ignorait qu'il y eût d'autres études qui pussent lui procurer un jour une place honorable dans la société. Pendant la première année il s'appliqua donc surtout aux mathématiques et à la philosophie, dont la connaissance devait lui être utile dans toutes les carrières; mais quand l'année suivante il fréquenta les leçons de Bekker sur les littératures latine et grecque et celles de Dumbeck sur l'histoire ancienne et les antiquités romaines, il fut enflammé tout à coup d'un amour ardent pour les lettres anciennes; il comprit que l'antiquité méritait d'être étudiée pour elle-même, et que l'homme qui consacre à cette étude tous les instants de sa vie, a autant de droit à l'estime de ses concitoyens, que celui qui embrasse les autres branches du savoir humain. Il résolut donc de se vouer entièrement à l'étude de la littérature ancienne, mais il rencontra tout d'abord un obstacle qui aurait rebuté un cœur moins fortement trempé; au collége de Nivelles le latin lui avait été enseigné d'une manière imparfaite; quant au grec il n'en avait

pas même reçu les premiers éléments. Or il reconnut dès les premières leçons de Bekker que la littérature grecque et la littérature latine sont unies par des liens si étroits, que l'étude séparée de l'une d'elles ne peut être que superficielle, et plus tard il fut tellement convaincu de cette vérité qu'il l'inscrivit comme thèse après sa dissertation inaugurale (th. VII et VIII). Le jeune homme comprenait donc qu'il lui manquait un élément de succès indispensable, mais loin de se décourager il se mit à l'étude avec d'autant plus d'ardeur. Ses efforts ne furent pas inutiles; bientôt il put lire les auteurs grecs sans grande difficulté et entrer dans la voie que Bekker indiquait à ses élèves comme devant les mener sûrement à la connaissance approfondie de l'antiquité.

Ce savant distingué venait de constituer un séminaire philologique, dans lequel il enseignait aux futurs professeurs d'humanités la manière d'interpréter les auteurs anciens et dirigeait leurs exercices écrits et oraux. Il ne cessait de les exhorter à pratiquer la méthode usitée dans les universités hollandaises et tant recommandée par Ruhnkenius et Wyttenbach, c'est-à-dire à lire les principaux auteurs grecs et latins par ordre chronologique et à faire des extraits de leurs ouvrages en vue d'une étude spéciale. Pour rendre les lectures fructueuses, ces maîtres de la philologie conseillaient en effet de se choisir un auteur pour centre d'études et de lire tous les autres avec l'intention bien arrêtée d'en extraire tout ce qui peut contribuer à élucider l'intelligence de l'écrivain sous le double rapport du fond et de la forme. Décidé à suivre jusqu'au bout cette excellente méthode, M. Baguet s'occupa spécialement de Dion Chrysostome, écrivain remarquable à différents titres et offrant beaucoup de ressources au commentateur à cause du grand nombre d'auteurs qu'il a imités et du grand nombre de ceux qu'il a eus pour imitateurs. A côté des anciens il lisait les écrivains modernes qui ont écrit sur l'antiquité, particulièrement les œuvres de Wyttenbach, dont il admirait le style élégant autant que la solidité des idées.

Il avait passé trois années à ces études soutenues, lorsque la faculté de philosophie et lettres mit au concours la question suivante : *Colligantur, disponantur et illustrentur fragmenta Chrysippi, philosophi Stoici; ita ut in exemplun sibi proponant disciputi praestantissimas illas commentationes, quae in eodem genere a doctissimis Wyttenbachianae disciplinae alumnis exstant conscriptae, ut Mahnii de Aristoxeno, Bakii de Posidonio, Nieuwlandii de Mu-*

sonio et Lyndeni de Panaetio. Le sujet était vaste et difficile; il exigeait une connaissance plus profonde de l'antiquité qu'on ne s'attend à la trouver dans un jeune homme. Cependant M. Baguet se mit à l'œuvre pour résoudre la question proposée. C'est alors qu'on put apprécier l'étendue des richesses qu'il avait acquises par ses études antérieures : en une année il écrivit un mémoire de 400 pages in-4° et il obtint la médaille en or, le 8 octobre 1821. Son travail égalait au moins la plupart des écrits qui lui avaient été désignés comme modèles; aussi son nom devint bientôt célèbre dans toute l'Europe savante et de nos jours encore on n'a rien écrit de plus complet sur le principal philosophe de l'école stoicienne.

L'ouvrage de M. Baguet sur Chrysippe est d'un mérite réellement supérieur; il est vrai qu'il n'était pas rare de voir notre jeunesse universitaire avant 1830 produire des écrits semblables; les annales de nos anciennes universités renferment de nombreux mémoires qu'on croirait l'œuvre des professeurs plutôt que des élèves, et il faut bien avouer que si nous avons réalisé de grands progrès depuis lors sous le rapport des libertés politiques et de la fortune privée, l'esprit scientifique dans nos écoles a plutôt suivi une marche contraire.

Le 20 juin 1823 M. Baguet, arrivé au terme de ses études, défendit publiquement, pour l'obtention du grade de docteur, une édition du huitième discours de Dion Chrysostome suivie d'un commentaire détaillé de 139 pages in-8°. Ce commentaire se distingue par d'excellentes qualités; l'auteur y révèle une grande réserve pour les conjectures, sans un respect superstitieux pour le texte des manuscrits, des connaissances grammaticales fort étendues et surtout l'intelligence parfaite du style, de la manière de penser et d'écrire de Dion et de ses contemporains. La lecture assidue des auteurs grecs a permis au jeune philologue de jeter une vive lumière sur beaucoup de passages difficiles et lui a fourni la matière d'intéressantes remarques qui sont loin d'avoir perdu de leur valeur.

Parmi les thèses ajoutées à cette dissertation on distingue la cinquième : *In docendo multo major discentis intelligentiae quam ejus memoriae fides habenda*. C'était là un principe du célèbre Jacotot, alors professeur de littérature française à l'université de Louvain, dont la méthode d'enseignement avait excité tant d'enthousiasme et soulevé en même temps tant de tempêtes. M. Baguet avait conçu pour Jacotot une grande admiration; il devint son ami et son collaborateur, et fut tellement frappé de la supériorité de certains de

ses principes qu'il renonça plus tard à étendre sa renommée scientifique et littéraire pour consacrer tout son talent à leur propagation. Cependant le système d'enseignement qu'il élabora et développa dans de nombreuses brochures, quoiqu'étant basé sur ces principes, diffère néanmoins d'une manière sensible du système Jacotot, comme M. Alph. Leroy l'a fort bien prouvé dans ses beaux articles sur l'enseignement de la langue latine (V. cette *Revue* 1864 p. 350).

Au sortir de l'université, M. Baguet fut nommé professeur de sixième au collége communal de Nivelles. Après avoir enseigné les éléments, pendant deux ans, avec un zèle à toute épreuve, il fut promu à la chaire de rhétorique du collége de Louvain en 1825. Il occupa cette chaire jusqu'en 1834 et y obtint le plus grand succès par la profondeur de son savoir et l'excellence de sa méthode. Sous le gouvernement hollandais, une chaire de professeur lui fut offerte au collége philosophique, mais un scrupule légitime de conscience la lui fit refuser. Lors de la création de l'université catholique en août 1834, M. Baguet fut nommé professeur ordinaire de littérature grecque et latine à la faculté de philosophie et lettres et aussitôt après le recteur lui confia la charge de secrétaire de l'université. Ces fonctions il les a conservées jusqu'à la fin de sa vie et remplies avec un dévouement inaltérable; en dehors de ses leçons il présidait aux exercices des élèves de l'institut philologique annexé à l'université. C'est dans ces exercices qu'il cherchait surtout à inculquer à ses auditeurs les principes de sa méthode d'enseignement. Ses leçons étaient toujours préparées et étudiées avec le soin le plus scrupuleux; dans l'interprétation des auteurs il s'attachait surtout à faire saisir la pensée qui avait guidé l'écrivain dans la composition de son ouvrage, il mettait en relief le but qu'il s'était proposé et montrait comment ce but était réalisé dans tous les détails.

Sacrifiant tous ses instants à ses élèves M. Baguet n'avait pas songé à répandre ses idées autrement que par l'enseignement oral. Ce n'est qu'en 1841 qu'il crut le moment venu de se faire entendre en dehors du cercle de ses auditeurs. Les études moyennes étaient alors en pleine décadence; recevant les élèves au sortir du collége, M. Baguet était plus à même que tout autre de remarquer la faiblesse de la plupart d'entre eux. Il comprit que le meilleur moyen de relever ces études, de stimuler à la fois les élèves et les professeurs, était l'établissement d'un examen roulant sur les matières qui font l'objet des études humanitaires, examen que les élèves subiraient avant d'entrer à

l'université. Il formula le projet de cet examen dans un article publié dans la *Revue de Bruxelles* en janvier 1841. L'année suivante il démontra d'une manière plus complète les avantages de cette utile institution dans une brochure intitulée *Réflexions sur l'enseignement moyen* (Louvain, Vanlinthout, 42 pages in-8°), et y donna en outre d'excellents avis sur la nécessité de restreindre les matières de l'enseignement moyen et des conseils sur la méthode à y employer. Les professeurs, y est-il dit, ne devraient jamais perdre de vue les principes suivants : « Il faut que ce qui fait l'objet de l'étude de l'élève soit examiné sous tous les rapports d'une manière approfondie ; — il faut avoir de la confiance dans le jugement de l'élève et se défier de sa mémoire. » Enfin l'auteur insiste sur l'utilité qu'il y aurait à confier l'enseignement de chaque branche à des professeurs spéciaux et sur la nécessité de ne faire étudier les langues anciennes qu'après que les élèves ont déjà acquis une connaissance assez étendue de la langue maternelle. Tout le système pédagogique de M. Baguet se trouve en germe dans cette première brochure; il l'avait conçu depuis longtemps et y resta fidèle jusqu'à la fin de sa vie.

Pendant que paraissaient ces réflexions si judicieuses, M. J. Gendebien proposait, dans une brochure publiée à Bruxelles, de supprimer, dans les colléges, l'étude des langues anciennes. Cette brochure fut réfutée l'année suivante par M. Marlin, professeur de rhétorique et directeur du collége royal de Liége. Cependant cet honorable professeur ne niait pas que des réformes pussent être utilement introduites dans l'enseignement moyen et proposa entre autres la suppression des thèmes latins et grecs et l'application de certains principes de la méthode Jacotot. « Telle est aussi, disait-il, l'opinion du célèbre Jacotot, que nous ferions mieux d'étudier, mais d'étudier profondément, que d'accabler de nos dédains superbes. » Ces paroles engagèrent M. Baguet à écrire une nouvelle brochure, intitulée *De l'enseignement moyen. Quelques mots à Monsieur Marlin* (Louvain, Vanlinthout, juillet 1843. 26 pp. in-8°). Après avoir pris la défense des thèmes, en distinguant toutefois les thèmes faits à coups de dictionnaire et les thèmes d'imitation, il paie un tribut de reconnaissance à son ancien professeur, et exprime l'avis qu'on rendrait un véritable service à l'enseignement en élaguant des ouvrages de M. Jacotot tout ce qui peut paraître offensant, ou en se bornant à en extraire une série d'observations propres à guider les maîtres. « Convenons, dit-il, qui c'est être injuste envers un homme que de

répudier sans distinction toutes ses œuvres, parce que l'on peut y découvrir des écarts, des erreurs, des exagérations ». Et qui sait si ces exagérations mêmes ne peuvent être tournées au profit de l'enseignement? « Vous ne pouvez vous résoudre, dit M. Baguet aux professeurs, à admettre comme principe l'*égalité des intelligences*, eh bien! essayez d'agir avec vos élèves comme si ce principe était vrai, et vous verrez quels beaux résultats vous obtiendrez ».

Deux années après la publication de cette brochure M. Baguet fit paraître des *Considérations sur l'organisation des colléges* (Louvain, Vanlinthout octobre 1845. 36 pp. in-8°). La division des colléges en section professionnelle et en section des humanités existait à cette époque dans certains établissements mais n'était pas généralement admise. Pourtant tout le monde reconnaissait que les études moyennes ne devaient pas avoir pour but exclusif de préparer les jeunes gens pour l'université. Considérant donc qu'il fallait établir dans tous les colléges un enseignement professionnel spécial et persuadé en même temps que l'étude des langues anciennes serait plus fructueuse si elle n'était entreprise que lorsque les élèves auraient acquis une connaissance approfondie de leur langue maternelle, M. Baguet proposa un système d'organisation qui pût faciliter partout la création du nouvel enseignement spécial et d'un autre côté fortifier, selon lui, l'étude des humanités proprement dites. Dans ce système les cours communs qui conviennent à tous les élèves, précéderaient les cours spéciaux. Parmi les cours communs, celui de la langue maternelle tiendrait le premier rang; on y ajouterait la géographie, l'histoire, l'arithmétique raisonnée et appliquée, l'algèbre élémentaire, les premières notions de géométrie, le dessin linéaire. Dans la section préparatoire aux cours académiques les langues anciennes et surtout le latin forment la partie principale de l'enseignement; on approfondira l'étude de ces langues par de nombreux exercices adaptés à un seul auteur principal, qui pour le grec sera Xénophon, pour le latin César; mais l'idée de M. Baguet n'était pas d'y borner tout l'enseignement littéraire, comme on le lui a parfois reproché à tort; il proposait ces écrivains comme auteurs *principaux*, non comme auteurs uniques.

Ces trois brochures furent l'objet d'un compte-rendu détaillé dans le *Journal historique et littéraire* de M. Kersten. Celui-ci présenta le système de M. Baguet sous un faux jour en prétendant que toute la réforme consistait dans l'introduction de la méthode Jacotot dans l'enseignement moyen. M. Baguet protesta contre cette interprétation

dans une *Réponse au Journal historique et littéraire,* insérée dans la *Revue catholique* de décembre 1845 (Liége, Lardinois, 12 pp. in-8°). Voyant le mauvais effet produit par le nom de Jacotot, il y avoue qu'il a eu tort de rappeler certaines singularités de l'enseignement universel; « j'aurais dû attendre, dit-il, encore un quart de siècle. » A partir de ce moment le nom de Jacotot ne paraît plus dans les écrits de M. Baguet.

L'année suivante, en mars 1846, le célèbre professeur publia, dans la *Revue catholique*, un article intitulé *Science et morale*, dans lequel il montra que la mission du maître ne consiste pas seulement à procurer aux élèves l'instruction littéraire et scientifique, mais aussi à saisir toutes les occasions propres à les éclairer sur les devoirs moraux qu'ils ont à remplir dans la société.

En 1848 il écrivit une œuvre de plus longue haleine. Le tome XXIII des Mémoires de l'Académie royale, dont il était membre correspondant depuis 1841, renferme de lui une *Notice biographique et littéraire sur André Schott* (Bruxelles, Hayez 49 pp. in-4°). Il cherche à y établir, surtout par la correspondance des érudits les plus illustres du XVIe siècle, de Juste Lipse, de Joseph Scaliger et de Casaubon, les titres qui assignaient au jésuite anversois un rang distingué parmi les philologues célèbres de notre pays. La publication de deux lettres inédites relève la valeur de cet écrit.

La *Revue catholique* de 1849 fit connaître trois articles fort remarquables sur la *Méthode d'enseigner*, qui constituent, à notre avis, ce que M. Baguet a écrit de meilleur sur l'enseignement (11 pp. in-8°). Il indique d'abord comment on peut parvenir à se faire une bonne méthode; la voie qui y mène ne diffère pas de celle qui conduit à la possession d'une science quelconque. Pour acquérir une science nous prenons pour guides ceux qui nous ont précédés dans la carrière, mais comme ils professent souvent des opinions toutes différentes, il importe de faire la part de ce qu'il y a d'exclusif dans chaque système, et de se mettre en garde contre toute exagération; il n'importe pas moins que l'on se défie de soi-même autant que de l'écrivain que l'on étudie : nous n'avons que trop souvent l'intention bien arrêtée de critiquer, de détruire les opinions d'autrui, et il n'y a rien de plus funeste à nos progrès dans la science que les illusions de l'amour-propre et les préjugés qui nous tyrannisent souvent à notre insu; enfin quand on a trouvé le système que l'on croit préférable à tout autre, il faut l'élaborer par un travail soutenu, s'identifier avec

lui, l'incorporer, pour ainsi dire, dans notre propre fond. Mais n'y a-t-il aucun principe qui puisse déterminer notre choix parmi tant de méthodes diverses? Ce principe puisé dans la nature de l'homme, auquel toutes les méthodes doivent satisfaire, c'est que l'instruction de l'enfant sera due au concours actif qu'il aura prêté à ses maîtres, à l'activité intellectuelle qu'il aura déployée, en d'autres termes le principe fondamental de l'enseignement, c'est l'activité personnelle de l'élève, son intelligence mise en exercice par sa volonté. « Gardons nous donc, dit M. Baguet, d'oublier jamais dans la pratique de l'enseignement que sous un maître comme sans maître l'instruction ne s'acquiert que par le travail de l'élève. Ne perdons point de vue que c'est une couronne, une palme que l'on ne conquiert qu'à la sueur de son front. Souvenons-nous sans cesse que l'instruction ne se donne pas, qu'elle se prend. »

Mais il ne suffit pas d'éveiller incessamment l'attention de l'élève, il faut encore la diriger sagement. Or rien n'est plus propre à développer son intelligence et à le faire avancer dans l'étude d'un pas rapide que de diriger constamment son attention vers l'unité, soit en étudiant, soit en composant. « Tout auteur, dit excellemment M. Baguet, par cela même qu'il fait une œuvre avec intelligence, a nécessairement en vue de réaliser un but; pour réaliser ce but, il emploie des moyens variés, et ces moyens s'harmonisent entre eux pour concourir au but. En un mot, l'unité préside à toute composition qui est le produit de l'intelligence, et si, comme il arrive parfois, un auteur semble poursuivre plusieurs buts et avoir été guidé par plusieurs intentions différentes, toujours on reconnaîtra qu'une intention principale domine les autres, de telle manière que réunies elles ne forment toutes qu'un seul faisceau. Par conséquent, pour étudier avec fruit, pour parvenir à la connaissance réelle d'une œuvre, soit matérielle, soit littéraire ou scientifique, l'attention doit être dirigée de manière à rechercher le but, les moyens et le concours harmonieux de ces moyens, et à saisir ainsi ce qui constitue nécessairement l'ensemble de toute production de l'intelligence. Par conséquent encore, pour que l'élève exécute lui-même une œuvre satisfaisante, il devra à son tour suivre dans ses compositions la même marche que celle qu'il aura constatée dans l'étude des compositions d'autrui ».

En 1850 M. Baguet fut nommé membre titulaire de l'Académie royale. Le première lecture qu'il fit à la classe des lettres en cette nouvelle qualité et qui parut ensuite dans les Bulletins, avait pour

titre *De la philologie à propos de Sextus Aurélius Victor et d'André Schott* (août 1850. Bull. t. XVII, 8 pp.). Il y explique comment Schott a pu attribuer au même Aurélius Victor des écrits de nature aussi différente que le traité *de Viris illustribus* et celui *de Caesaribus;* parlant ensuite du reproche fait par Bosius à Schott d'avoir altéré les fragments de Cornélius Népos, il reconnaît que ce reproche provient uniquement de ce que les deux érudits partirent, dans leurs travaux, de principes différents. Ce point lui suggère de sages réflexions sur la nécessité de se placer au point de vue de l'auteur que l'on critique, si l'on ne veut être injuste à son égard, et il prouve par un exemple combien il importe, dans les dissertations philologiques et littéraires, non-seulement de peser la valeur des autorités sur lesquelles on s'appuie, mais encore de découvrir dans quel esprit et avec quelle intention les jugements que l'on cite ont été portés. Cet exemple est l'appréciation diverse qu'ont faite de Plaute, Horace (A. P. v. 270) et Cicéron (de Off. I, 29); en examinant à quelle occasion Horace a blâmé Plaute et pour quelle raison Cicéron l'a loué, on reconnaît que ces jugements ne sont aucunement contradictoires.

L'année suivante M. Baguet communiqua à la classe *Quelques réflexions sur le but général de l'enseignement* (Bulletins t. XVIII, avril 1851). La divergence des opinions sur l'enseignement, dit-il, provient principalement de ce que le but réel de l'enseignement n'est pas saisi également par tous. L'enseignement doit consister moins à faire des savants qu'à donner l'aptitude à le devenir. En appliquant ce principe à l'enseignement moyen, on voit facilement quelles sont les branches nécessaires et les branches accessoires. La langue maternelle doit y occuper la première place, les langues anciennes la seconde; pour la plupart des autres branches, pour celles surtout qui sont plus particulièrement du domaine de la mémoire, il suffit que l'élève y soit initié, qu'il soit mis à même d'en faire plus tard une étude sérieuse et approfondie. Le meilleur mode de les enseigner consisterait dans des lectures, dont l'élève serait tenu de rendre compte dans des résumés élaborés avec tout le soin et toute l'attention dont il serait capable.

Au mois de juillet de la même année 1851, la *Revue catholique* publia un écrit de M. Baguet sur l'*Étude de la grammaire dans l'enseignement des langues anciennes*. Rappelant que dans ses articles sur la méthode d'enseigner il avait indiqué, comme moyen

principal de diriger l'attention de l'élève, l'analyse d'ouvrages littéraires faite en rapport avec l'ensemble de l'œuvre, il montre que cette analyse peut et doit se faire même dans les classes inférieures. Cette étude littéraire hâtera particulièrement les progrès de l'élève dans la connaissance de la langue. « Savoir une langue, dit M. Baguet, c'est distinguer dans les expressions du langage les traits de la pensée. Or, rien n'est plus propre à faciliter les moyens d'acquérir l'intelligence des mots, d'apprécier la valeur des locutions et des tours de phrase que de s'habituer dès le principe à voir dans les œuvres littéraires non-seulement des formes et des constructions grammaticales, mais surtout l'expression de la pensée et du sentiment ». Au lieu donc de faire apprendre de mémoire une grammaire latine avant de commencer la lecture d'un auteur, on suivra la marche contraire : on constatera sur les écrivains mêmes les particularités grammaticales, et ce n'est que dans les classes supérieures, quand l'élève aura acquis une connaissance assez étendue du latin, qu'il pourra étudier avec fruit un traité de grammaire dans son ensemble. « Cette étude, qui est en réalité l'étude approfondie du langage, lui servira à compléter, à vérifier et à contrôler, en les synthétisant, les remarques que la lecture des auteurs lui aura successivement fournies. »

Peu de temps après M. Baguet inséra dans la même revue (octobre 1851, 12 pp.) une *Étude littéraire sur les quatre premiers chapitres ou préface de la conjuration de Catilina par Salluste.* Il voulait montrer par un exemple que pour acquérir l'intelligence d'une production littéraire, il faut que notre esprit aperçoive l'unité qui a présidé à la composition de cette œuvre et qu'il ne la perde jamais de vue dans l'étude des détails. Puis il recommanda le système d'émulation inauguré par M. Lambert au collége de Dinant *(Rev. cath.* décembre 1851, 7 pp.). Ce système consiste à remplacer les prix par des diplômes constatant que les élèves ont suivi les cours de l'année avec le plus grand succès, avec grand succès, avec succès ou d'une manière satisfaisante. Le degré de mérite est constaté d'abord par le travail journalier des élèves, puis par trois compositions dans chacune des branches de l'enseignement, enfin par trois examens subis devant une commission composée du principal et de plusieurs professeurs. Ce système a pour avantages principaux de substituer l'appréciation absolue à l'appréciation relative et de permettre à chaque élève d'arriver, par le travail, au premier rang, quels que soient le nombre et la force de ses concurrents.

Au commencement de l'année 1852 M. Baguet fit à l'Académie une nouvelle lecture sur l'*Enseignement* (Bulletins, t. XIX, 6 pp.). L'enseignement ayant pour but de donner l'aptitude à la science plutôt que la science elle-même, il importe de savoir quel moyen est le plus propre à réaliser ce but. Pour savoir une science il ne suffit pas d'étudier un à un les divers éléments dont elle se compose, il faut surtout coordonner avec soin ces éléments, les combiner entre eux, en découvrir l'enchaînement et la raison d'être. Pour donner aux jeunes gens l'aptitude à la science, il faut donc les former dès leur jeune âge à chercher au point de vue de l'ensemble les rapports qui peuvent être établis entre les différentes parties dont se compose chaque objet de leurs études.

Au mois de juin 1852 M. Baguet joignit sa voix à ceux qui défendaient alors, contre les exagérations de l'abbé Gaume, l'emploi des auteurs profanes dans l'enseignement moyen. Il montra, dans la *Revue catholique*, comment l'étude bien faite de ces auteurs, si féconde au point de vue du goût et du beau, peut devenir aussi une source abondante d'instruction dans l'ordre moral. Ce travail est le dernier que l'éminent professeur fit paraître en dehors des Bulletins de l'Académie.

Le mois suivant il communiqua à la classe des lettres des considérations sur le *Devoir du maître dans l'enseignement* (Bull. t. XIX, 8 pp.). Ce devoir consiste à donner l'impulsion à la volonté de l'élève et à le guider dans la voie que son esprit doit suivre pour acquérir la science.

En 1853 M. Degive envoya au concours de l'Académie un mémoire sur le système d'organisation qui peut le mieux assurer le succès de l'enseignement littéraire et scientifique dans les établissements d'instruction moyenne. Plusieurs idées de M. Baguet se trouvaient développées dans ce mémoire avec beaucoup de talent. Aussi l'honorable académicien crut-il utile de prendre, dans son rapport, la défense de quelques-unes d'entre elles qui avaient soulevé des objections; il insista sur l'étude de la langue maternelle comme base de l'enseignement, sur l'avantage qu'il y aurait à ne pas commencer trop tôt l'étude des langues anciennes et à confier l'enseignement de chaque matière à un ou deux professeurs spéciaux; il montra comment l'élève pourrait, dans les classes inférieures, se former lui-même un dictionnaire et une grammaire.

Dans le tome XXI des Bulletins publié en 1854 nous trouvons

deux notices sur l'*Enseignement de la langue maternelle*. Dans la première, M. Baguet donne d'excellents conseils sur les procédés à suivre pour se former un style pur et correct. D'abord il faut observer le précepte de Boileau : « Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage », car ce n'est pas sans un travail long et opiniâtre que l'écrivain parvient à découvrir la forme essentielle dont ses idées doivent être revêtues. C'est surtout dans les exercices de style qu'il faut exiger de l'élève l'attention la plus scrupuleuse, le travail le plus assidu. Un second conseil est de prendre pour modèle un bon écrivain, de l'étudier sans cesse et sous toutes ses faces, de corriger ses propres compositions, enfin de ne rien écrire sans vérifier si l'expression de la pensée est exacte, si le langage est pur et correct.

Le second opuscule traite de l'enseignement de la langue maternelle en ce qui concerne l'art de la parole. Pour apprendre à bien parler, il faut avant tout vaincre le défaut capital qui s'oppose à cette faculté, la timidité. A cet effet il est utile de réciter d'abord des passages appris par cœur, puis de reproduire, d'une manière suivie, le récit de faits qui ont été à l'avance l'objet d'une lecture attentive. Quand l'élève développera lui-même de vive voix un sujet donné, il aura soin de s'en bien pénétrer, et de se tracer un plan qui lui permette de présenter ses idées avec ordre. Le maître doit faire grande attention à ce que l'élève emploie toujours dans son débit un ton convenable et prononce bien. Le principal défaut de la prononciation consiste à rendre le rhythme de la langue française spondaïque au lieu d'iambique; il provient chez nous en grande partie, selon M. Baguet, du mode d'épellation suivi dans les écoles. Il faudrait aller dans la formation de chaque syllabe aussi loin que possible, c'est-à-dire ne s'arrêter que là où on doit nécessairement commencer une nouvelle émission de voix, et dire par exemple *mais-on* au lieu de *mai-son*.

Dans une nouvelle lecture de cette année (Bulletins, t. XXI, juillet 1854, 11 pp.), M. Baguet chercha à prouver que la langue maternelle doit servir de base à l'enseignement. Maintenir la priorité du latin, ce n'est pas seulement commettre un anachronisme, mais encore agir autrement que ne l'avaient fait les Romains eux-mêmes, qu'on prend pour modèles, car ceux-ci, après s'être formés par l'imitation des Grecs, se sont toujours efforcés de développer la culture de leur langue et de leur littérature nationale. Il serait donc utile de ne commencer l'étude du grec et du latin que lorsque l'élève connaîtrait parfaitement sa langue maternelle.

L'année suivante (juin 1855, Bulletins, t. XXII, 8 pp.), l'honorable académicien revint sur cette question par un travail intitulé *Examen d'une objection relative à l'étude de la langue maternelle comme base de l'enseignement.* L'étude de la langue maternelle, dit-on, exigeant moins d'attention n'est pas aussi propre que celle du latin à donner l'aptitude au savoir qui est le but de l'enseignement. Selon M. Baguet, l'objection tombe si l'on fait étudier la langue maternelle avec le même soin qu'on met à l'étude de la langue latine.

Ce dernier opuscule avait été précédé de deux autres. Dans l'un nous trouvons exposés *les moyens de s'assurer, dans l'enseignement, le concours de la volonté de l'élève* (mars 1855, t. XXII des Bulletins, 11 pp.). Le moyen principal est de rendre l'étude intéressante en faisant appel à l'intervention active de l'intelligence de l'élève; on lui fera envisager toute œuvre littéraire comme portant nécessairement le cachet de l'intelligence et on l'invitera à rechercher et à saisir, à l'aide de son propre jugement, ce qui constitue le travail intellectuel de l'écrivain. Ce procédé donnera de l'intérêt aussi aux études grammaticales en les rattachant intimement, au lieu de les isoler, au fond même du langage, à la pensée et au sentiment. Parmi les autres moyens on peut citer l'émulation, l'appât des récompenses et la crainte des punitions : le premier peut avoir ses dangers, car il est bien difficile de fixer la limite qui sépare l'émulation de l'envie. Ce danger n'existerait pas si l'on faisait concourir l'élève avec lui-même, en le récompensant en raison des progrès réels qu'il aurait faits plutôt qu'eu égard à la somme des connaissances qu'il aurait acquises; parmi les systèmes d'émulation généralement mis en usage, le meilleur est celui que M. Lambert avait introduit dans le collége de Dinant. Quant aux moyens de répression, l'on ne doit y avoir recours que lorsque l'emploi de tout autre moyen est resté sans succès : il n'y a rien qui produise plus sûrement le découragement dans l'élève, qu'un blâme qu'il pourrait croire, même à tort, ne pas être mérité.

Le second opuscule publié en avril 1855 traite *des moyens d'atténuer les inconvénients que présente, pour la science, la nécessité des examens* (Bulletins t. XXII, 7 pp.). M. Baguet fit cette lecture à l'occasion du vote de la Chambre qui abolit l'examen d'élève universitaire, dont il avait proposé jadis l'établissement comme le moyen le plus puissant pour fortifier les études humanitaires. La seule objection sérieuse faite contre cet examen ne lui était pas spéciale; elle s'adresse à tous les examens universitaires. Ces épreuves, dit-on,

affaiblissent ou détruisent même l'esprit scientifique ; elles obligent les jeunes gens à substituer d'arides exercices de mémoire au travail si fécond et si nécessaire de l'intelligence. M. Baguet est d'avis que ce grief perdrait beaucoup de sa valeur, si l'on s'assurait dans les examens que les sciences ont été étudiées dans leur ensemble et en vue de l'ensemble, que l'élève en distingue nettement les parties constitutives et saisit l'enchainement qui les lie les unes aux autres.

Comme suite à cet intéressant travail, le savant et habile professeur en publia un autre sur *la nécessité de fortifier, par l'enseignement, l'amour de la science* (t. XXIII des Bulletins, mars 1856). Il y combat la tendance funeste, si générale à notre époque, à négliger les sciences spéculatives et les études théoriques, pour ne s'occuper que des études pratiques se rapportant immédiatement à la profession qu'on a en vue. Que les maîtres enseignent bien à leurs élèves « qu'il n'y a pas d'exemple qu'un homme se soit réellement distingué dans une profession libérale, représentant une spécialité scientifique, sans qu'il eût, au préalable, acquis une instruction solide et des connaissances variées qui ne sont cependant pas en rapport direct avec cette spécialité ». M. Baguet appuie ces sages considérations par le *Dialogue sur les orateurs ;* la décadence de l'art oratoire et des lettres en général, sous le règne de Vespasien, y est attribué surtout au changement intervenu dans le plan d'études suivi par les futurs orateurs; les contemporains de Cicéron se livraient à des études multiples et étendues, tandis qu'à l'époque de Vespasien on ne se souciait guère de l'étude des choses, des hommes et des temps, et on se hâtait de courir aux écoles des rhéteurs.

Le tome suivant des Bulletins fit connaître un opuscule de M. Baguet traitant *de la mémoire considérée comme moyen d'instruction* (t. XXIV, mars 1857, 8 pp,). Partant de ce principe qu'on ne sait que ce qu'on a retenu, il recommande instamment aux professeurs de latin, de faire apprendre de mémoire le premier livre latin que les élèves auraient étudié, d'y faire appel continuellement et de veiller à ce que la connaissance de ce livre soit acquise pour toujours.

Les deux dernières lectures faites par M. Baguet à la classe des lettres ont pour objet l'*étude du latin.* Dans la première (Bulletins, 2me série, t. V, juin 1858, 7 pp.), il conseillait de faire prendre de bonne heure aux élèves l'habitude d'étudier le latin dans le latin même, et de se passer, en faisant cette étude, de l'intermédiaire de la langue maternelle. « On ne saurait, dit-il, trop recommander aux

jeunes gens qui commencent l'étude du latin à l'aide de la langue maternelle, de s'attacher surtout à constater les différences que présentent les deux langues. Ils s'habitueront ainsi de bonne heure à retrouver la suite des pensées sous le désordre apparent que leur offre la phraséologie latine comparée à la phaséologie française. Et quand ils seront parvenus à connaître réellement la signification d'un grand nombre de mots latins, quand ils auront terminé ce qu'on nomme l'étude élémentaire, qu'ils se hâtent de rejeter l'intermédiaire du français, qu'ils concentrent toute leur attention sur la phrase latine, qu'ils s'accoutument à la saisir dans son ensemble et à reconnaître, sans avoir besoin de changer l'ordre des mots, quels rapports lient entre eux les divers éléments de la phrase ». Dans la seconde lecture faite en 1862 *(Un mot encore sur l'étude du latin*, Bulletins 2me série, t. XIII, 8 pp.), M. Baguet insiste de nouveau sur l'avantage qu'il y aurait à limiter l'étude des langues anciennes aux trois dernières années des humanités.

Dans les pages qui précèdent nous avons cherché à donner une analyse aussi fidèle que possible de tous les écrits de M. Baguet sur l'enseignement, et nous nous sommes proposé pour tâche de n'omettre aucune idée essentielle. Il n'entrait pas dans notre plan de faire la critique de son système; nous nous bornerons à dire que ceux-là mêmes, et nous sommes du nombre, qui n'approuvent pas son projet d'organisation des colléges, accepteront sans réserve ses conseils sur la méthode d'enseigner, sur les moyens de diriger l'attention et de stimuler la volonté des élèves, sur l'interprétation des auteurs, sur la nécessité de réveiller l'amour de la science.

Maintenant que nous avons parlé du savant et du professeur, nous aimerions de dire quelques mots de l'homme, mais nous ne pouvons mieux faire à ce sujet que d'emprunter quelques phrases au remarquable discours prononcé par M. Laforêt, recteur de l'université catholique, le jour des obsèques de son vénéré collègue : « Baguet fut invariablement l'homme du devoir et du dévouement. Dans l'ordre moral comme dans l'ordre littéraire et scientifique, il avait horreur du superficiel. D'une foi vive et profonde, il s'efforçait de conformer en tout sa conduite à sa foi... Il aimait à méditer cette grande maxime, contre laquelle proteste l'orgueil humain, mais qui, bien comprise, tend simplement à remplacer la vaine apparence par la réalité : *Ama nesciri*. Il tenait à être savant, vertueux, digne; il ne tenait pas à le paraître. Il faisait le bien par amour du devoir, et préférait

le devoir obscur au devoir éclatant.... Sa bienveillance envers les hommes répondait à son amour pour Dieu. D'une humeur toujours égale et d'une condescendance sans bornes, il ne pouvait blesser personne. Aussi ne connut-il pas d'ennemis. Qui fut jamais plus obligeant, plus serviable?... Qu'il nous suffise ici d'en appeler au témoignage reconnaissant d'une foule de ses anciens élèves, qu'il a, en tant de circonstances de toute nature, aidés de ses sages conseils, de ses actives démarches et de sa bienfaisante influence...Ce généreux chrétien, si empressé de venir en aide à tout ce qui avait besoin d'appui, ne pouvait pas ne pas aimer les pauvres. Il leur donnait comme à des frères, sa main était toujours ouverte à l'indigence.... M. Baguet était le type de l'honnête homme, dans la sérieuse et pleine acception de ce mot. Toutes ses relations sociales étaient marquées au coin d'une honnêteté, d'une loyauté, d'une droiture scrupuleuse et délicate, qui commandaient l'estime et imposaient la considération. »

« M. Baguet ne connaissait que la vie de famille. Il se complaisait dans ce doux et tranquille intérieur que Dieu lui avait fait, il ne le quittait que pour obéir à la voix du devoir. Aussi la mort de sa femme fut un coup mortel pour lui, et lorsque pendant nos dernières vacances nous assistâmes aux funérailles de Mme Baguet, nous ne pûmes nous défendre d'exprimer la crainte de perdre sous peu ce cher et vénéré collègue lui-même ». Cette crainte de M. Laforêt ne devait hélas! se réaliser que trop tôt; sa santé, affaiblie depuis quelque temps déjà, dépérit d'une manière sensible et une courte maladie l'enleva à sa famille et à ses élèves; le jeudi 28 novembre il faisait sa leçon accoutumée, le dimanche soir, 1er décembre, il était mort.

Nous ne terminerons pas cette notice sans exprimer un vœu, c'est de voir les divers opuscules de M. Baguet réunis en un volume. Les nombreux élèves qu'il a formés et qui lui garderont toujours le plus affectueux souvenir, seraient heureux de pouvoir lire et relire les sages conseils de ce maître chéri et profiter encore après sa mort de son précieux enseignement.

NOTICE NÉCROLOGIQUE.

LOUIS GRAFF.

L'athénée de Bruges est cruellement éprouvé. A peine est-il un peu remis de la terrible catastrophe qui a emporté Leclerck, qu'il

vient de faire de nouveau la perte la plus douloureuse par la mort de Louis Graff, professeur de sciences naturelles. Il a été enlevé le 11 février, à l'âge de 52 ans, par une maladie dont n'ont pu triompher ni la science ni le dévouement des médecins.

Ceux qui, comme nous, ont vécu de longues années avec Graff, peuvent seuls comprendre combien l'athénée de Bruges perd par sa mort. Graff fut en effet un excellent professeur, un excellent collègue, le type de l'honnête homme. Peu de professeurs ont su, comme lui, s'attacher leurs élèves. Exempt de sévérité comme de faiblesse, il s'en faisait à la fois aimer et respecter. Il agissait avec eux comme avec des hommes faits et les élevait en quelque sorte jusqu'à lui. Mais cette bonté ne diminuait en rien le respect qu'il inspirait naturellement par son savoir et par l'intérêt qu'il savait donner à ses leçons. Avec ses collègues il était d'un commerce facile et agréable; il se distinguait par l'aménité de son caractère, par sa bienveillance, et par sa parfaite égalité d'humeur. Toujours content, il ne laissa jamais échapper un mot qui pût blesser personne.

Et ce n'est pas à l'athénée seulement que Graff était apprécié. Ami passionné de l'étude et du travail, il fréquentait peu le monde; cependant de quelles sympathies n'était-il pas entouré! Que d'amitiés sincères et désintéressées n'avait-il pas su se concilier dans toutes les classes de la société! C'est qu'à des connaissances profondes et variées il joignait des qualités qui en rehaussent le prix. Graff était très-modeste. D'une simplicité extrême, il ne faisait nullement parade de sa science. Cependant jamais personne n'en appela en vain à ses lumières; il aimait à les mettre à profit pour obliger. Ses connaissances spéciales, son calme dans la discussion, sa modération, son bon sens étaient connus de tout le monde; aussi avons-nous entendu maintes fois des personnes s'étonner qu'on n'eût pas songé à le faire entrer au le conseil communal.

Graff était un agréable causeur, un conteur plein de finesse et d'originalité. Il était jovial, quelque peu caustique; mais sa conversation était exempte de toute personnalité.

Les obsèques ont eu lieu le 13 février, au milieu d'une affluence considérable de personnes de tout rang et de toute condition sociale, qui voulaient rendre à l'honorable professeur un dernier témoignage d'estime et de respect. On y remarquait M. le gouverneur de la province, M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, plusieurs membres du conseil communal, des officiers, des artistes. Les honneurs

militaires prescrits pour les chevaliers de l'Ordre de Léopold ont été rendus par un détachement du 3e de ligne. Le deuil était conduit par M. Graff, frère du défunt dont la désolation extrême faisait la plus vive impression sur les assistants.

Un grand nombre d'amis ont suivi le corps jusqu'au cimetière. Là M. Le François, professeur à l'athénée, ancien collègue et ami de Graff, a retracé la carrière du défunt et exprimé en termes bien sentis les vifs regrets du corps professoral de la manière suivante :

Messieurs,

« Il y a trois mois que nous conduisions à sa dernière demeure un collègue, un ami, et, quand nos larmes sont à peine séchées, nous voici de nouveau dans ces tristes lieux, et cette fois encore devant la tombe d'un autre collègue, d'un autre ami que la mort a moissonné dans la force de l'âge. Qu'il me soit permis de prononcer quelques mots dans cette triste circonstance : c'est un privilége que je réclame au nom d'une amitié qui date de bien loin.

« Louis Graff, dont nous pleurons l'irréparable perte, naquit à Luxembourg, le 23 octobre 1815; après avoir fait d'excellentes études à l'athénée de cette ville, il se rendit à l'université de Liége, et deux ans après, lorsqu'il eut passé sa candidature en sciences, il vint à celle de Gand, où il suivit les cours de l'école du Génie civil; bientôt, par suite de quelques mécomptes, il renonça à poursuivre la carrière qu'il voulait embrasser et se destina à l'enseignement. Une occasion s'offrit de mettre son dessein à exécution : M. Michaëlis, professeur à l'athénée de Bruges, venait d'être nommé à l'athénée de Luxembourg; il proposa pour le remplacer dans la chaire qu'il laissait vacante, son concitoyen et ancien condisciple, Louis Graff. La demande que notre regretté collègue adressa à l'autorité communale fut favorablement accueillie, et le 1er octobre 1838 il entra en fonctions. Le voilà donc, à l'âge de vingt-trois ans, professeur de mathématiques dans les classes supérieures, chargé, de plus, des cours d'histoire naturelle, de chimie et de physique. Graff se montra d'abord ce qu'il fut toujours, méthodique et plein de zèle. Ceux d'entre vous, Messieurs, qui ont été ses élèves à cette époque, se rappellent sans doute combien fut brillant son début dans la carrière de l'enseignement; avec quel talent il sut, bien jeune lui-même, s'attacher la jeunesse, la rendre attentive à ses leçons et lui inspirer le goût des sciences. Nous arrivons en 1851; la loi du 1er juin 1850 est mise à exécution; Graff est désigné pour occuper à Bruges la

chaire de sciences naturelles; cette nomination lui est agréable à un double point de vue : il va enfin pouvoir se livrer à ses études de prédilection et il ne devra point se séparer des nombreux amis que lui ont faits la franchise, la droiture de son caractère, l'aimable tournure de son esprit et une extrême obligeance à laquelle on ne fit jamais appel en vain.

« Dans cette nouvelle position, son ardeur, loin de ralentir le pas, augmente encore; pour lui point de jours de fête; la plus grande partie de son temps, il la passe à l'athénée, soit dans ses classes à donner des leçons, soit dans son laboratoire ou dans son cabinet de physique, à les préparer; le reste est absorbé par l'étude; car il veut se tenir au courant de la science. C'est vers cette époque que l'administration communale a recours en maintes circonstances à ses lumières et le charge de plusieurs missions importantes. Est-il décidé qu'une école industrielle sera établie à Bruges? Graff contribue puissamment à tout ce qui regarde son organisation; et, quand elle est organisée, le simple titre de membre de la commission de l'école lui suffit. A-t-on à tâcher de rétablir dans son état primitif un de ces monuments particuliers qui fait la gloire de Bruges et que la main du temps a détérioré? C'est à Graff que l'on s'adresse, et grâce à ses conseils, à une surveillance fatigante de chaque jour, notre beau carillon est redevenu, comme il le fut jadis, un objet d'envie et d'admiration.

« Tant de travaux, tant de services généreusement rendus, attirèrent sur notre collègue l'attention du Gouvernement, et par arrêté royal du 26 septembre 1865, Graff fut nommé chevalier de l'Ordre de Léopold. On sait avec quelle satisfaction cette nomination fut accueillie par le public et avec quel modeste étonnement l'apprit celui qui en était honoré.

« Hélas! cette distinction, il ne devait pas longtemps en jouir. Déjà, sa santé, jusqu'alors si robuste, paraissait s'altérer. Son zèle cependant était toujours le même; et aux Pâques dernières, lorsque sa vieille mère, qui venait d'être cruellement éprouvée par la perte d'un fils, le suppliait de se soigner, de travailler moins, il lui répondait : » Je le ferai aux vacances prochaines. »

« Déjà peut-être il était trop tard... Graff tombe sérieusement malade le lendemain même de la distribution des prix, et nous le perdons après six mois de cruelles souffrances supportées avec un courage stoïque, que dis-je? avec la résignation du chrétien. Ceux qui l'ont

approché dans les derniers jours de sa trop courte existence, ont pu voir avec quel empressement il accepta les secours de la religion et les consolations qu'elle seule peut donner.

« Après avoir payé ce juste tribut de souvenirs et de regrets à la mémoire d'un homme dont personne mieux que nous ne peut sentir la perte, il ne nous reste plus qu'à nous incliner devant la volonté divine et qu'à dire un suprême adieu à sa dépouille mortelle.

« Adieu, Graff! Adieu! »

Ce discours a été écouté avec une religieuse attention. Ensuite un autre discours a été prononcé par M. De Ryckere, de Bruges, ancien élève de l'athénée qui a su de son côté exprimer les regrets, la reconnaissance, l'affection de ceux qui ont eu le bonheur de suivre les leçons de Graff. Puis la foule s'est retirée en silence.

ANALYSES ET COMPTES-RENDUS.

LA LANGUE LATINE *étudiée dans l'unité indo-européenne. Histoire — Grammaire — Lexique, par M.* AMÉDÉE DE CAIX DE SAINT-AYMOUR. Paris, Hachette 1868. 1re partie. 452 pp. gr. in-8°.

Voilà un livre de fonds, à coup sûr nouveau dans son genre et sortant des routes battues. Quel que soit le jugement que l'on en forme quant à l'applicabilité scolaire immédiate, il est appelé, je pense, à vivifier et à fortifier, chez les professeurs et les élèves, l'étude du latin; à rafraîchir l'esprit dans ce labeur routinier et fatigant, qu'imposent nos programmes officiels à tout adolescent qui un jour veut se faire une place dans la société à titre d'avocat, de médecin, de juge, etc. etc.

Comme ils sont clair-semés, les maîtres et les élèves qui se sentent quelque ardeur de fouiller plus à fond le riche et délicat organisme dont ils s'occupent; de s'éclairer à cette fin de la science, telle que l'ont constituée les observations poursuivies par les savants dans le vaste domaine du système indo-européen! Comme le grand nombre se traîne encore toujours à la remorque des grammaires traditionnelles, se contentant d'en mémorer les règles stéréotypes, sans contrôle et sans suspicion! Iraient-ils p. ex. scruter les raisons naturelles qui ont pu déterminer un parfait aussi bizarre que *tuli*, un supin aussi drôle que *latum?* Cicéron a sanctionné ces formes anomales; Donat, Lhomond, Zumpt les ont proclamées; *sit pro ratione voluntas.* Pourquoi se surchargeraient-ils l'esprit de choses qui ne sont point exigibles devant le tribunal qui décerne les diplômes, à la barre de ces jurys académiques qui prononcent le *dignus es?*

Et cependant, ce n'est point une surcharge stérile en résultats, que d'étudier sérieusement l'origine et le devenir des vocables que vous amassez machinalement dans votre mémoire; que d'examiner les lois, physiologiques et logiques, qui en ont déterminé les formes et les modifications diverses; que de se rendre compte

des soi-disantes exceptions à la règle, dont le dédale encombre les grammaires. Élargissez un peu l'horizon qui vous enserre, apprenez à connaître les traits généraux qui caractérisent la vie normale du parler indo-européen, telle qu'elle se révèle dans la génération ou la genèse des mots, dans la filiation de leurs formes et de leur sens, dans la variabilité de leurs inflexions et de leurs modalités grammaticales; rapprochez ensuite ces traits essentiels des faits que vous découvrez dans le langage dont s'est revêtue la pensée de Cicéron et de Virgile, et vous verrez avec surprise la lumière jaillir sur les mille détails dont se compose une grammaire; vous vous sentirez à l'aise devant les nombreuses difficultés, devant les apparentes bizarreries qu'elle présente.

La voie qu'a suivie le latin pour devenir ce qu'il était à l'époque de sa floraison et de sa décadence, et pour se reconstituer sous la forme multiple des idiomes romans, n'est plus aujourd'hui livrée aux conjectures et à la fantaisie; elle est explorée, et bien connue de ceux qui se sont initiés à cette science, si jeune et si robuste déjà, qui s'appelle la linguistique comparative. Les Bopp, les Schleicher, les Pott, les Curtius, les Corsen, les Diez et tant d'autres qui l'ont créée ou cultivée, ont aujourd'hui de nombreux disciples, empressés de suivre leurs traces, de vérifier leurs théories, de solidifier leur doctrine, mais désireux aussi de faire passer le fruit de leurs travaux investigateurs dans le domaine public et d'en tirer profit pour le perfectionnement des méthodes scolaires. La Belgique elle-même a vu, il y a vingt-cinq ans environ, surgir un de ses enfants, richement doué, qui, plein d'une noble ardeur pour la science, vint arborer à Bruxelles la bannière de la linguistique générale. Peu encouragé, peu compris, il alla la transplanter bientôt au centre de la France, où ses efforts furent mieux accueillis et où il a eu la douce satisfaction de créer une école. C'est, en effet, à un des plus brillants disciples de notre compatriote Chavée que nous devons le livre qui fait l'objet de cet article. M. Amédée de Caix de Saint-Aymour, un des collaborateurs de la *Revue de linguistique*, fondée naguère par M. Chavée, a senti l'importance qu'il y a de faire pénétrer enfin dans la sphère de l'enseignement humanitaire les résultats acquis par les études des linguistes de profession, en les résumant et en les vulgarisant au point de vue spécial de l'école; il a voulu retremper la routine dans la science, insuffler une vie nouvelle dans les méthodes surannées. Il a donc fait un livre où, avec un ordre et une clarté d'exposition remarquables, il déroule le tableau des phases diverses par où le latin a passé, établit les lois qui ont présidé à la conformation grammaticale de cette langue, et trace les cadres, phonétiques et idéologiques, où viennent s'enchasser systématiquement les milliers d'individualités qui en composent le lexique. En d'autres termes, il s'est mis à faire l'histoire naturelle ou la physiologie du latin. L'auteur déclare lui-même (p. 108) qu'il a conçu et exécuté son travail sous l'inspiration des enseignements de M. Chavée « qui appliquant au langage une rigoureuse méthode naturelle a contribué le plus à élever cette étude à la hauteur d'une science « positive digne des préoccupations de notre époque et des succès de l'avenir. » Aussi c'est en acquit de cette dette de reconnaissance qu'il a placé sur la première pages ces quelques lettres : *A M. H. Chavée.*

Passons à l'analyse du livre; elle en fera mieux saisir et le but et la portée.

Le livre Ier porte en rubrique Histoire. Après quelques mots préliminaires sur le mouvement de la philologie dans les derniers temps, un second chapitre

nous expose brièvement les migrations des Aryens primitifs et les diverses familles linguistiques auxquelles elles donnèrent naissance (pp. 9 à 20). Au 3e chapitre (pp. 21-38), il est traité du groupe aryo-pélasgique, dont se détachent les idiomes italiques et parmi eux la langue littéraire et vulgaire des Romains, mère à son tour des six branches novo-latines ou romanes, dont l'auteur fait ressortir les caractères spécifiques.

Le deuxième livre est intitulé GRAMMAIRE, par où l'auteur entend l'histoire de la constitution intime du mot en dehors de son étymologie ou de son origine. Les cinq parties, dont il se compose, ont pour sujets :

1. La phonologie ou la classification des sons particuliers au parler latin (pp. 43-55); l'histoire de l'alphabet ou du mode de figurer les sons (pp. 55-60); la prononciation (pp. 60-68) et les variations phonétiques ou modifications des sons par affaiblissement, renforcement, permutation et suppression (pp. 68-96).

2. La seconde partie s'occupe des trois parties essentielles et primitives du discours, savoir :

L'*interjection*, écho des affections de l'âme (pp. 97-100);

Le *pronom*, indication de l'être (pp. 100-105);

Le *verbe*, le mot par excellence, expression de l'action ou des mouvements accomplis par l'être (pp. 105-109). Le verbe ou la racine verbale est la peinture du mouvement conçu dans sa cause et observé dans ses effets. Or ces racines verbales, au point de vue de l'idée, se divisent en deux grandes classes. Nous avons d'abord les verbes imitant un bruit caractéristique de l'action, verbes proprement onomatopéiques (se fractionnant à leur tour en verbes imitatifs de cris, de souffles, de bruits matériels); puis les verbes imitant un effort causatif du mouvement perçu et se ramifiant en verbes au sens fondamental de PRESSER, et en verbes ayant à la base une idée générique de TENDRE.

Cette classification idéale du verbe fera le fond de l'examen détaillé des racines verbales latines, auquel est consacrée la partie lexiologique, la plus importante et la plus étendue de l'ouvrage.

3. La troisième partie (pp. 110-205) traite de la *dérivation* aryo-latine, en d'autres termes de la formation des *thèmes* (limitant et individualisant le sens de la racine) et de celle des flexions ou *désinences* (déclinaison et conjugaison). Dans la formation des thèmes, l'auteur passe successivement en revue les thèmes d'origine pronominale et ceux d'origine verbale.

4. A la quatrième partie nous trouvons, relativement au latin dans ses rapports avec l'aryaque, l'exposé des lois observées quant à cet autre grand principe générateur des vocables, la *composition*. Celle-ci a pour mission de particulariser le sens, tandis que la dérivation ne modifie que la forme des rapports d'un vocable sans en altérer l'idée. Cette partie comprend l'examen des *préfixes* soit d'origine pronominale, soit d'origine verbale (pp. 206-212).

5. La cinquième partie du second livre (pp. 213-219) est consacrée au tableau des *variations logiques* du langage et de la marche des idées dans les langues du système aryaque. Ces variations logiques se produisent soit par l'individualisation, soit par l'assimilation des idées.

Enfin, le livre III (p. 223), la partie culminante du travail, nous fait passer de la grammaire au dictionnaire. Sous l'intitulé CLASSIFICATION LEXIOLOGIQUE, il met en lumière l'histoire de tous les mots de la langue latine, rangés sous leur

idée et leur racine primitives, et comparés aux vocables correspondants aussi bien des langues sœurs indo-européennes que des langues filles novo-latines.

Ici les détails se pressent par milliers; des faits familiers se présentent dans des rapports de forme ou d'idée tout nouveaux, à peine soupçonnés, qui frappent autant la réflexion que l'imagination. On voit, à travers ce fouillis, constamment luire les grands principes d'une science consciente d'elle-même et d'une méthode sûrement assise. Confiant dans la vérité des lois établies et exposées sur la genèse des formes lexiques et sur celle des idées, on s'engage courageusement et avec un vrai plaisir dans cette immense galerie de vocables disséqués sous vos yeux dans leurs divers éléments organiques, et aussitôt reconstruits dans leur vivante unité.

Nous n'avons voulu, dans ce qui précède, qu'esquisser à grands traits les divisions du beau travail de M. de Caix; la critique des détails, en supposant que nous soyons compétent à l'entreprendre, ne nous semble pas à sa place là où il s'agit avant tout d'initier le public dans les bases et les allures d'un procédé nouveau, destiné à faire acquérir une connaissance plus vive, plus profonde et plus féconde de ce brillant et subtil organisme qui s'appelle la langue latine.

Le volume, tel qu'il est imprimé jusqu'ici, s'arrête au beau milieu du troisième livre; un second fascicule, qui dépassera le premier en étendue et qui doit paraître dans le cours de cette année, comprendra la fin du répertoire méthodique des mots latins et romans et se terminera par une série de tables, indispensables pour que le livre devienne un manuel, un véritable vade-mecum des humanistes.

A. Scheler.

L'Instruction du peuple. — Histoire de l'enseignement populaire en Belgique, *par* Léon Lebon. Bruxelles, Muquardt 1868. — Un fort volume in-8° de 420 pages.

(Sur l'avis de la commission centrale de l'instruction primaire, cet ouvrage a été approuvé par le Gouvernement comme utile aux instituteurs et pour être porté au catalogue officiel des livres recommandés aux administrations communales, pour les bibliothèques des écoles primaires et des écoles d'adultes et pour les distributions de prix aux élèves de ces établissements.)

L'*Histoire de l'enseignement populaire* est le premier volume d'une collection publiée sous le titre de : L'*Instruction du peuple.* L'*État de l'enseignement populaire à l'avénement de Léopold II*, en formera le second volume, qui paraîtra prochainement. En attendant, examinons la première partie, qui, certes, n'est pas la moins intéressante.

Quand on pense au grand nombre de livres existants, on est tenté de croire qu'il serait difficile sinon impossible de découvrir dans le domaine littéraire et scientifique des terres encore vierges. Erreur pourtant. Le livre que nous avons sous les yeux est bien ce qu'on peut appeler un livre *nouveau* : M. Lebon est le premier qui ait écrit une histoire de l'enseignement populaire. Et cependant comme il le dit fort bien, « la véritable histoire d'un peuple est celle de son « instruction. Elle seule donne la clef de tous les événements, on y trouve à la « fois les conséquences et les prémisses. Les institutions d'enseignement, fruit « de la civilisation et du progrès, participent aux variations du corps social tout

« entier. L'état de l'opinion et des mœurs, les institutions religieuses, la situation « politique déterminent l'importance des institutions d'enseignement, et celles-ci « à leur tour viennent féconder celles-là. »

Rien d'étonnant que personne avant l'infatigable M. Lebon n'ait entrepris la tâche devant laquelle il n'a pas reculé. On est réellement effrayé quand, après avoir lu son remarquable travail, on récapitule les ouvrages français, allemands, flamands, anglais, italiens etc. qu'il a dû consulter et auxquels il a fait des emprunts; quand on se figure les laborieuses recherches dans les archives et les bibliothèques publiques qu'a dû nécessiter la découverte de tant de documents importants, la plupart inédits et dont quelques-uns avaient échappé jusqu'ici à toutes les investigations. Honneur à M. Lebon d'avoir entrepris une œuvre dont la difficulté n'avait d'égale que son immense utilité. Nous osons lui assurer l'appui et les encouragements de tous les hommes vraiment dévoués au progrès du bien-être intellectuel et moral de la société.

L'ouvrage comprend deux livres.

Le livre premier a pour objet de faire ressortir l'importance philosophique et historique de la question de l'enseignement populaire; de rappeler les mesures prises dans tous les États modernes; de faire appel à l'union des efforts en vue du but à atteindre. Il a été publié en brochure sous le titre de *Guerre à l'ignorance*, il y a quelque six mois. La presse en a fait alors un éloge mérité sur lequel nous n'avons pas à revenir.

Dans le livre second, l'auteur retrace tout ce qui a été fait en faveur ou au détriment de l'instruction populaire, depuis les premiers temps du christianisme jusqu'à nos jours.

C'est, de beaucoup, la partie la plus importante et la plus étendue. Elle se compose de quinze chapitres dans lesquels l'auteur, tout en exposant l'état et la situation de l'enseignement populaire aux principales époques de notre histoire, a trouvé l'occasion de tracer des aperçus clairs et vrais de la situation générale du pays à ces mêmes époques. Tout se tient dans la vie d'un peuple. « L'histoire « de la liberté et celle de l'enseignement se confondent; il serait même aisé de « démontrer au besoin qu'elle se lient également à l'histoire du travail. » Cela est si vrai qu'involontairement on se prend à regretter que l'auteur n'ait pas jugé nécessaire d'entrer dans plus de développements à propos de nos libertés et franchises communales. Le tableau à grands traits de la vie si active, si laborieuse, si turbulente parfois, des communiers n'eût pas été, ce nous semble, déplacé dans un livre de l'espèce.

Voici le sommaire de ce qui se rattache directement à la question de l'enseignement populaire pendant la période qui précède les temps modernes : *les écoles druidiques; les écoles sous la domination romaine; les écoles sous la domination franque; les écoles mérovingiennes; les écoles monastiques,* qui au huitième siècle rendirent de grands services à la civilisation; *les écoles sous Charlemagne et sous ses successeurs; l'enseignement au Xe et au XIe siècle, matériel, livres, bibliothèques; les écoles au Xe et XIe siècle* (grâce à l'évêque Notger, celles du pays de Liége sont les plus renommées); *les universités et les premières écoles communales; l'état des lumières au XIIIe siècle* (30 pages du texte); *l'émancipation des écoles élémentaires, la lutte en faveur de leur développement; les écoles chapitrales ou communales, les écoles presbytérales*

et les écoles libres; enfin *les chambres de rhétorique* sous les ducs de Bourgogne.

C'est dans les *communes* que l'enseignement primaire s'organise régulièrement. Il devait en être ainsi : la liberté et l'instruction marchent de pair. Au commencement du XVe siècle, il existait déjà en Belgique un véritable enseignement populaire. Il y avait tout à la fois des écoles communales laïques ou religieuses et des écoles entièrement libres. Dès le XIIe siècle les bourgeois de Gand avaient réclamé et obtenu la liberté absolue de l'enseignement, du moins en ce qui concernait le droit d'ouvrir des écoles; il paraît toutefois qu'ils n'en firent pas longtemps usage. Sous le règne des ducs de Bourgogne, et d'après des témoignages dignes de foi, « *il était rare de trouver, même un villageois, qui ne sût au moins lire et écrire.* »

Mais sous la domination de l'Espagne la nuit s'opère dans les esprits; l'intolérance étouffe la vie intellectuelle. Tout l'enseignement — enseignement obligatoire sous les peine les plus sévères — se borne en général aux préceptes de la religion, et au XVIIIe siècle, quand arrive la domination autrichienne, il faut dire à l'opposé de l'historien du XVIe siècle : « *Il était rare de trouver, même un bourgeois, sachant lire et écrire.* » L'ignorance avec toutes les misères morales qui en sont la suite ne fut pas moins funeste à notre pays que la ruine de son commerce, de son industrie et de son agriculture.

Marie-Thérèse, à qui rien de ce qui touchait au bien-être de ses sujets n'était indifférent, donna tous ses soins à la réorganisation de l'enseignement. Son *Ordonnance générale pour les écoles* en date de 6 septembre 1774, ordonnance *inédite* et même *ignorée* jusqu'aujourd'hui, est des plus remarquables. Il s'y révèle une hauteur de vue que les législations modernes n'ont guère surpassée. Nous la recommandons tout particulièrement à l'attention des hommes que préoccupent les questions d'enseignement.

Mais l'impératrice ne put réaliser entièrement ses vues quant à la réorganisation de l'instruction populaire. Son fils Joseph II entreprit en vain d'accomplir cette tâche : il ne tint nul compte de l'état de l'opinion et des mœurs, et la réforme de l'enseignement populaire disparut avec une multitude d'autres renversées par la révolte. Le chapitre consacré à Joseph II est des plus intéressants. Qu'on en juge par le sommaire : *Joseph II et ses réformes; — des écolâtres et de leurs attributions; — état des revenus et émoluments dont jouissait l'écolâtre de Bruxelles; — état des écoles élémentaires à l'avénement de Joseph II; — projet d'organisation de l'enseignement primaire sous Joseph II; — la révolution brabançonne.*

A la domination autrichienne succède la domination française. Après avoir caractérisé le mouvement révolutionnaire de 1789, l'auteur nous fait connaître les plans de réforme de l'instruction publique qui furent successivement présentés à l'*Assemblée nationale*, à l'*Assemblée législative* et à la *Convention*, plans chaudement discutés, rarement adoptés et jamais appliqués. Il examine ensuite la situation des écoles sous le *Directoire*, sous le *Consulat* et sous l'*Empire*.

En 1814, le royaume des Pays-Bas est formé par la réunion de la Belgique et de la Hollande. Guillaume organise les premières écoles populaires vraiment dignes de ce nom. Des sociétés d'encouragement pour l'instruction élémentaire se forment à Namur, à Liége, à Bruxelles, à Mons etc. De semblables sociétés

existaient en Hollande depuis quelques années. La plus célèbre, de *Maatschappy tot nut van 't algemeen* (l'*Association d'utilité publique*) datait de 1784. Elle s'était assigné un noble but qu'elle remplit généreusement et en entier : encourager, perfectionner et répandre l'enseignement populaire.

Tous les efforts des associations et ceux du gouvernement n'étaient pas de trop pour améliorer la situation vraiment déplorable dont M. Lebon a tracé le tableau d'après des documents officiels (pages 371, 372 et 373).

Guillaume ne chercha pas à se concilier l'affection des Belges. La révolution de 1830, brisa le lien politique qui rattachait la Belgique à la Hollande. Une des principales causes du mouvement révolutionnaire fut la revendication de la liberté de l'enseignement, duquel le gouvernement hollandais s'était réservé le monopole.

Proclamée par un décret du gouvernement provisoire en date du 12 octobre, cette précieuse liberté fut définitivement consacrée par l'article 17 de notre pacte fondamental.

« Le brusque passage d'un état de sujétion à un état de complète liberté pro-
« duit un moment d'anarchie dans l'enseignement, mais bientôt tout s'harmonise,
« grâce aux sages recommandations d'un gouvernement éclairé ainsi qu'à l'ini-
« tiative privée, au dévouement des instituteurs et à l'intervention des provinces
« ou des communes. Déjà d'importantes améliorations se sont produites, lors-
« qu'à la date du 23 septembre 1842, la Belgique est enfin dotée d'une loi qui
« règle définitivement la partie de l'instruction publique destinée à l'instruction
« des masses.

« Si cette loi n'est pas exempte de défauts, elle présente au moins l'immense
« et incontestable mérite d'avoir rendu l'instruction moralement obligatoire,
« car elle assure le bienfait de l'enseignement primaire à tous les enfants des
« citoyens qui ne sont pas à même de la leur procurer à leurs propres frais. Les
« communes, les provinces et l'État sont tenus d'y pourvoir. »

Nous sommes au bout de notre tâche. L'analyse que nous venons de présenter suffira, espérons-nous, pour donner une idée d'un ouvrage qui mérite d'être lu et médité, et qui a sa place marquée dans toutes les bibliothèques privées et publiques.

Disons en terminant que l'éditeur n'a rien négligé pour faire d'un *bon* ouvrage un *beau* livre, dont la correction et l'élégance typographiques ne méritent que des éloges.

L. G.

LE PEUPLE LIÉGEOIS, *esquisse historique par M.* J. DEL MARMOL, *avocat.* Liége, Carmanne 1867.

Cet ouvrage, comme le livre couronné de M. Tychon dont nous avons rendu compte, doit son origine au concours ouvert en 1862 par la Société d'Émulation de Liége.

Cette société demandait une histoire du pays de Liége racontée aux enfants, c'est-à-dire un livre simple, méthodique, intéressant; un livre qui se distinguât par le style autant que par le choix et le classement des faits.

Quoique le travail de M. del Marmol ne parût pas avoir atteint le but que la société se proposait, l'auteur, après l'avoir revu, crut devoir le livrer à la publi-

cité non pas comme manuel destiné aux enfants, mais comme esquisse historique appelée à rendre des services à la jeunesse studieuse.

On ne doit donc chercher dans cet ouvrage ni une œuvre de style ni une œuvre de méthode; ce n'est ni un livre de lecture ni un manuel proprement dit, mais un exposé chronologique exact, impartial et complet des principaux faits de l'histoire du pays de Liége.

L'auteur a puisé aux sources; il a sérieusement étudié la matière qu'il traite. Il serait difficile de lui reprocher soit des inexactitudes ou des omissions quelque peu graves, soit des jugements quelque peu hasardés. Nous dirons pourtant que le texte qu'il donne du *Traité d'Angleur* (1313) vicie complétement la nature de ce traité tel qu'il est exposé par nos anciens historiens et tel qu'il doit être pour rendre intelligibles les faits qui le suivent immédiatement. En effet, ce traité ne dit pas, comme on le lui fait dire d'ordinaire, que les nobles pour être élus à une charge municipale devront désormais faire partie d'une corporation de gens de métier; il ne parle que de ceux qui ont pris part à la conspiration du 4 août. — Ajoutons encore que M. del Marmol ne fait nulle mention des *Enfants de France* ou *Chaperons Blancs*, ni des scènes sanglantes qu'ils provoquèrent.

Nous croyons donc que l'*Esquisse historique* aura du succès; en tout cas elle sera infiniment utile et épargnera des recherches longues et pénibles aux jeunes gens qui voudront compléter l'étude si intéressante des annales du peuple liégeois. Ce livre nous semble particulièrement propre à être donné en prix aux élèves de l'enseignement moyen des deux degrés.

OBSERVATIONS SUR L'ORTHOGRAPHE FRANÇAISE *suivies d'un exposé historique des opinions et systèmes sur ce sujet depuis* 1527 *jusqu'à nos jours*, *par* AMBROISE FIRMIN DIDOT. Paris, Didot 1867. 1 vol. gr. in-8° de pp. 253.

L'orthographe du français, malgré sa simplicité apparente, offre un certain nombre d'irrégularités qui en rendent l'étude longue et pénible, et sont une source d'embarras non-seulement pour les étrangers mais pour les Français eux-mêmes. Ici la science et le raisonnement sont impuissants; chacun doit bon gré mal gré avoir recours à son dictionnaire. Et cependant beaucoup de ces difficultés pourraient facilement disparaître. Mais à qui s'adresser? Il y a quelques siècles, l'usage était, comme au temps d'Horace, l'arbitre, la loi et la règle de l'orthographe; le dictionnaire se contentait de le constater. Aujourd'hui il en est autrement; l'usage n'est plus rien, l'Académie est tout; son dictionnaire a acquis force de loi; elle seule peut prendre l'initiative et introduire dans l'orthographe les modifications désirables. C'est donc à elle que M. Didot s'adresse. Fatigué de chercher au dictionnaire, frappé plus que personne en sa qualité d'éditeur extrêmement consciencieux, de nos inconvénients orthographiques, il les signale à l'Académie au moment où elle s'occupe d'une nouvelle édition de son dictionnaire; il les lui soumet avec tous les égards dûs à ce corps savant, et l'engage à entrer dans la voie des améliorations en retraçant le tableau des nombreux et profonds changements que le dictionnaire a subis, de par l'Académie, dans ses éditions successives. Du reste M. Didot n'est pas un révolutionnaire; il ne veut pas défigurer la langue écrite, et ses propositions sont fort modérées. Il s'agit moins d'innover que de régulariser. On en jugera d'après l'aperçu suivant.

1° D'abord il serait bon de mettre de l'harmonie dans l'orthographe des mots qui viennent du grec et s'écrivent dans cette langue par χ, ῥ, ϑ, φ. Ces lettres sont reproduites en français tantôt par *c*, *r*, *t*, *f*, tantôt par *ch*, *rh*, *th*, *ph*. Pourquoi écrire *co*lère, *co*lique et *ch*oriste, *ch*oléra? *rap*sode et *rhé*teur, *trô*ne et *thé*âtre, *fan*tôme et *phé*nomène? Pour les mots en *ch* M. Didot propose différents moyens à cause des exigences de la prononciation; mais il verrait sans peine remplacer partout *rh* par *r*, et *th*, *ph*, par *t* et *f* comme en italien, en espagnol, en portugais, où cette orthographe n'offre pas le moindre inconvénient. On ne verrait plus alors des mots embarrassés de consonnes, comme *aphthe*, *phthi*sie, auto*chthone*. Sans doute la transparence étymologique est une fort belle chose, mais enfin il faut être conséquent et ne pas laisser d'un côté ce qu'on enlève de l'autre. Du reste les savants sauront toujours bien retrouver l'étymologie; quant aux ignorants que leur importe?

2° Il serait bon aussi de supprimer les lettres doubles qui ne se prononcent pas, par exemple dans nou*rrir*, pou*rrir*, cha*rrue*, qu'il faudrait écrire comme mou*rir*, cou*rir*, cha*riot*, et de mettre de l'harmonie entre les dérivés, comme dis*sonance* et con*sonnance*, *sonore* et *sonner*, dé*toner* et *tonner*, pa*tronage* et pa*tronner*. Car il est impossible de s'y retrouver.

3° Le trait d'union, qui est d'invention moderne, sert surtout à unir les mots composés. Mais ici il y a anarchie complète. Beaucoup de composés sont en un mot : *bienheureux*, *betterave*, *contrefaçon;* d'autres tout-à-fait analogues sont en deux mots avec trait d'union; *bien-aimé*, *chou-rave*, *contre-marque*. On écrit *au dedans*, *au dehors*, *au delà*, mais *au-dessus*, *au-dessous*, *au-devant*.

4° Beaucoup d'adjectifs et de substantifs sont terminés les uns en *ant* les autres en *ent* sans que l'on voie la raison de cette différence. Pourquoi pen*dant*, per*dant*, répon*dant*, et ar*dent*, do*lent*, la*tent?* De même pourquoi dissi*dence* et dépen*dance*, convales*cence* et descen*dance?* Il y a là encore des améliorations à introduire.

5° La syllabe *ti* avec le son de *ci* est une autre source de difficultés. En effet bien des mots sont écrits par *ti* ou par *ci* sans motif plausible; ainsi ambi*tieux*, sédi*tieux*, et gra*cieux*, pré*cieux*, il balbu*tie* et il différen*cie*, substan*tiel* et circonstan*ciel*. D'après M. Didot, on pourrait dans beaucoup de mots remplacer *ti* par *ci*. Dans d'autres on pourrait introduire un *t* avec cédille pour marquer le son doux de *t*, et ainsi se trouverait indiquée la prononciation différente de plusieurs homographes : nous *acceptions* — les *acceptions*, nous *intentions* — les *intentions* etc. On a bien adopté le *c* avec cédille pour des cas analogues.

6° Enfin il serait possible de supprimer la lettre parasite *e* dans les mots où elle n'est employée que pour adoucir le *g* devant *a*, *o*, *u*, comme man*geure*, affli*geant*. En effet, comme nous avons deux formes de g, savoir g et *g*, il suffirait d'affecter la première au g dur et la seconde au *g* doux; on écrirait alors fig*ure* et man*gure*, arrog*ant* et affli*gant*.

Tels sont les chapitres du travail de M. Didot. Mais autour de ces six points il a groupé un nombre considérable de faits dont nous ne pouvons donner une idée. Il nous suffira de dire que c'est une étude critique très-sérieuse et très-consciencieuse, appuyée sur les faits, de nos irrégularités et de nos inconvénients orthographiques, toujours accompagnée des moyens propres à les faire disparaître et du tableau complet des mots qu'il s'agirait de modifier. En résumé les modifica-

tions proposées par M. Didot n'affecteraient qu'un nombre de mots relativement petit, et la perturbation serait loin d'être comparable à celle qu'a apportée la publication de l'édition de 1740.

La partie du livre dans laquelle M. Didot expose ses idées ne fait guère qu'une cinquantaine de pages; mais il y a joint un autre travail du plus haut intérêt. C'est l'exposé, en 200 pages, des opinions et systèmes concernant l'orthographe française depuis 1527 jusqu'à nos jours. Il est réuni en six appendices savoir :

A. Orthographe de l'Académie en 1694, date de la première édition du dictionnaire.

B. Opinion de Ronsard sur l'orthographe étymologique.

C. Opinion de plusieurs membres de l'Académie française et de l'Institut (depuis Corneille et Bossuet jusqu'à M. Littré) sur l'orthographe et la réforme orthographique.

D. Historique des réformes orthographiques proposées et accomplies. — Cet appendice qui est le plus long (124 pp.), est fort curieux; il expose toutes les utopies qui ont vu le jour depuis 1527 jusqu'en 1865. M. Didot y donne la liste et l'analyse de tous les ouvrages qu'il a pu se procurer sur la matière. Or ce n'est pas peu dire, et il y a là des renseignements que l'on trouvera difficilement ailleurs.

E. Orthographe employée par Montaigne et par Voltaire.

F. Remarques spéciales sur les mots composés, avec un tableau complet offrant en quatre colonnes : 1° les mots composés, au nombre d'environ 1300, admis au dictionnaire de l'Académie; 2° les pluriels donnés par l'Académie en 1835; 3° les pluriels selon quelques grammairiens; 4° les corrections proposées par M. Didot et ses observations particulières.

L'ouvrage de M. Didot nous a tout particulièrement intéressé. Outre la question d'utilité pratique, il n'est pas sans charme de voir cette noble langue française, la langue par excellence de la science et des traditions, s'avancer majestueusement à travers les générations, environnée d'un cortége de courtisans qui lui proposent soit d'embellir, soit de simplifier, soit de régulariser, soit même de changer complétement sa mise orthographique. Après avoir été d'abord assez libre dans ses allures, elle se prête ensuite complaisamment aux vues de la Renaissance, qui par la main des Estienne la drape à la grecque ou à la romaine, et la pare d'une foule de lettres étymologiques. Puis elle se laisse arracher un à un et comme à regret tous ces ornements étrangers dont la lourdeur gêne sa marche; elle se conforme sans trop de peine aux changements amenés par la prononciation, mais autant qu'elle peut conserve les traditions, reste attachée à son origine, et montre une répugnance invincible pour ceux qui veulent lui faire prendre, comme dit M. Didot, « le vêtement d'un idiome enfantin et barbare ». Sous ce dernier rapport le passé garantit l'avenir, et jamais la langue française ne se prêtera à d'indignes travestissements. Quant aux modifications proposées par M. Didot, l'Académie les pèsera dans sa haute sagesse et verra jusqu'à quel point il lui est possible de les accepter.

Observations philologiques et critiques *sur le texte du roman de Cléomadès publié par M. André Van Hasselt, membre de l'Académie royale de Belgique, par* J.-H. **Bormans**, *professeur émérite à l'université de Liége.* Liége, Carmanne 1867. 1 vol. gr. in-8° de pp. XVIII-274.

Nous ne dirons qu'un mot des circonstances qui ont amené la publication de l'ouvrage de M. Bormans; il en a du reste été question déjà dans la *Revue* de cette année (3e livr. p. 252). On sait qu'en 1866 M. Van Hasselt a rendu aux lettres françaises le service de mettre au jour, dans la collection des grands écrivains nationaux, le roman de Cléomadès, « un des plus attachants produits de la muse des trouvères ». Naturellement, de différents côtés les philologues se mirent aussitôt à l'œuvre, examinèrent scrupuleusement le texte et en firent la critique. C'est ainsi que la *Revue* a inséré en juillet et août 1866 un excellent travail de M. Aug. Scheler sur ce sujet. De son côté M. Bormans présentait à l'Académie de Belgique dès le 5 mai ses observations sur le 1er volume et quelques mois après celles sur le second. La classe des lettres en décida l'impression en janvier 1867. Mais comme, pour des raisons que nous n'avons pas à rechercher, cette impression tardait et n'était pas commencée au mois de mai, M. Bormans résolut, sur les conseils de ses amis, d'éditer lui-même son ouvrage. Il distribua donc un prospectus, qui réunit, chose inouïe, quatorze souscripteurs!! dont les noms figurent à la première page du livre. M. Bormans ne se laissa pas arrêter par un accueil aussi peu encourageant et mena son entreprise à bonne fin.

L'ouvrage de M. Bormans ne se prête pas à l'analyse. C'est un recueil de 700 notes sur le texte de Cléomadès étudié vers par vers, la plume à la main. M. Scheler en avait publié dans la *Revue* 250, dont M. Bormans n'a pris connaissance qu'après avoir terminé son travail. Toutefois ne voulant ni être accusé de plagiat, ni perdre le bénéfice de ses trouvailles, il a cité partout M. Scheler, avec lequel il est à peu près toujours d'accord.

Considéré en soi le livre de M. Bormans est à nos yeux d'une très-grande valeur. Nous n'apprendrons rien à personne en disant que M. Bormans occupe parmi les philologues de l'Europe un rang fort distingué; puisse cet hommage impartial compenser un peu la légèreté avec laquelle on l'a traité parfois à l'étranger! A la sûreté de méthode dont il a fait preuve dans tant d'autres ouvrages, à la justesse du coup d'œil il joint des connaissances paléographiques fort étendues, il connaît à fond la grammaire des langues romanes et a fortifié le tout par d'immenses lectures et des études continuelles.

Sous le rapport de la forme, l'ouvrage nous a paru également très-intéressant. L'auteur l'a laissé à peu près tel qu'il était d'abord sorti de sa plume après un travail assez rapide, et nous sommes loin de le regretter. On y trouve en effet la pensée pleine de vie et d'élan au moment même où elle se produit; au lieu d'avoir simplement le résultat dans une formule nécessairement froide, on assiste à l'examen, à la discussion, on entend le pour et le contre, et on finit pas s'intéresser vivement à ce qui paraissait d'abord une toute petite question de lettre ou de ponctuation. On croit entendre le savant professeur se laissant aller dans sa chaire à toute la vivacité des premières impressions.

A cela vient se joindre beaucoup de variété. Si un grand nombre d'observations occupent à peine deux lignes, d'autres ont besoin de plusieurs pages pour être

développées, ce sont de véritables dissertations dont la lecture est très-agréable et surtout très-instructive. Nous sommes convaincu qu'en lisant Cléomadès avec les observations de M. Bormans on deviendrait par cette seule lecture beaucoup plus savant en philologie romane qu'en étudiant plusieurs grammaires. Espérons que ce livre donnera une impulsion plus forte encore à l'étude de la vieille littérature française dans notre pays, où elle paraît pouvoir si bien réussir.

COURS THÉORIQUE ET PRATIQUE COMPLET *de composition et d'analyse littéraires, d'après une méthode entièrement nouvelle,* 1,500 *devoirs variés sur la composition et l'analyse littéraires, suivis des règles de l'analyse grammaticale, de l'analyse logique et de la ponctuation, par* J.-B. CHAPPUSET-PIRON, *professeur de belles-lettres.* — Livre de l'élève des athénées et des colléges. — Bruxelles, Victor Devaux 1868. 1 vol. in-12 de pp. XI-396. Prix 2 fr. 75.

Nous avons exposé dans une précédente livraison (mars 1867) la méthode de M. Chappuset-Piron, et nous l'avons même discutée avec lui (mai 1867). Nous ne reviendrons donc plus sur ce sujet. « Nos remarques subsistent, » comme disait quelqu'un.

Le manuel actuel est fait d'après cette méthode; mais l'auteur a apporté à celui dont nous avons rendu compte antérieurement, des améliorations que tout le monde approuvera. D'abord il a un peu rabaissé ses prétentions. « Quelque jeune qu'il soit, dit-il dans la préface, un enfant a des idées et des sentiments; pourquoi ne s'exercerait-il pas à les rendre par écrit? » D'accord, et si l'auteur veut « simplement exercer l'élève à rendre ses pensées d'enfant, pensées presque toujours si originales, si gracieuses et si naïves », nous n'avons plus rien à dire. Ensuite beaucoup de choses ont été ou remaniées, ou mises à une place plus convenable; d'autres ont été simplifiées, d'autres ont complétement disparu, ce qui constitue de véritables améliorations. Mais l'innovation la plus heureuse est d'avoir donné comme sujets d'analyse ou modèles de style des morceaux extraits de nos bons écrivains français. Ces exemples en diront plus que tous les préceptes. Seulement il serait bon de substituer aux pièces qui se trouvent dans tous les livres de classe, d'autres pièces moins connues, et il y en a tant! Par là l'ouvrage offrirait plus d'intérêt. Ensuite que l'auteur soit sévère sous ce rapport. Il est assez difficile de comprendre pourquoi il donne à analyser des pièces d'un goût faux, comme *Le chef-d'œuvre anonyme* p. 301, et *La vraie gloire* par Raynal p. 193. Plus d'un lecteur y sera trompé et cherchera là des beautés imaginaires. L'auteur prépare « le corrigé des devoirs de composition littéraire contenus dans les différentes parties d'élèves. » Quel avantage cependant pour les professeurs si chaque devoir avait été indiqué de manière à avoir pour corrigé un extrait d'un bon écrivain français, au lieu des morceaux parfois incolores qui sont dans le « Livre du maître »!

Il est à regretter que M. Ch.-P. n'ait pas supprimé les six pages qu'il consacre aux différentes espèces de compositions littéraires. Il continue toujours à vouloir absolument ramener toute la littérature française à ses trois grands genres *rédaction, description, narration,* à ranger la poésie dramatique dans la *narration,* l'oraison funèbre également dans la *narration* etc. Il affirme qu'il n'existe en français aucun poëme épique; nous ne pouvons à ce sujet que le renvoyer à la Chanson *de Roland* et à la préface de Génin.

L'auteur a ajouté à son ouvrage les principes de l'analyse grammaticale (lexigraphique et syntaxique). Il aurait pu s'en dispenser, et laisser chacun faire à sa guise. L'anarchie n'est déjà que trop grande sous ce rapport. Quand surgira-t-il un homme capable de ramener les principes grammaticaux à quelques formules simples et justes! Quoi qu'il en soit, M. Ch.-P. a pris pour guide M. Larousse, qui se heurte de tous côtés à une foule de difficultés. Nous sommes ramenés ainsi à décomposer encore *nous jouons* en *nous sommes jouant,* à voir dans *je coupe, je suis coupé, je me coupe*, trois sortes de verbes et non trois voix, et autres choses analogues. — Comment faut-il analyser et décomposer *Dieu est, cela est?* — L'attribut ne peut-il pas être un adverbe, *la chose est ainsi?* — Si je dis *mon livre, un beau cheval,* suis-je donc forcé de voir dans *mon*, *beau*, un « complément », que l'on appelle encore « régime »? — Nous n'en dirons pas davantage, satisfaits d'avoir attiré l'attention de l'auteur sur des définitions simples en apparence, mais hérissées de difficultés pour qui ne se contente pas de mots. Et puisqu'il a écrit pour les athénées et les colléges, il eût peut-être bien fait, sans chercher si loin, de mettre à profit les solides travaux de grammaire que les professeurs de ces établissements ont consignés depuis dix ans dans cette *Revue*.

Somme toute, et toutes réserves faites sur le système, l'ouvrage est notablement amélioré dans ce que nous considérons comme la partie essentielle, et il sera dans les limites indiquées un utile auxiliaire pour ceux qui veulent exercer les jeunes gens à la composition.

A NEW LATIN DELECTUS, *with the rules of syntax, illustrated by examples from the best authors, by* MAURICE D. KAVANAGH, *LL. D. student of the middle temple, and author of a latin grammar, latin composition, a greek grammar, an english grammar, english composition, an arithmetic, the history of weights and measures etc.* London, Whittaker and co., 1868. 1 vol. in-12, pp. VI-114.

Ce petit ouvrage est ce que nous appelons en Belgique une *chrestomathie latine.* Il est en anglais et adapté exclusivement aux méthodes d'enseignement suivies en Angleterre. Il diffère donc des livres analogues employés chez nous et peut donner lieu à des rapprochements utiles. Il est destiné à être mis entre les mains des élèves afin de les préparer à l'explication d'un auteur latin. Il embrasse la lexigraphie et la syntaxe. L'auteur donne d'abord soit les flexions, soit les règles les plus générales de la grammaire, puis il les fait suivre de nombreuses phrases à traduire. Tout ce qui est règle est exposé dans un ordre très-naturel, en peu de mots, avec précision et netteté, sans être embarrassé d'exceptions; toutefois il y a quelques endroits dont la rédaction ne serait pas acceptée en Belgique. Les phrases à traduire sont des passages extraits des auteurs et renfermant soit une pensée soit un fait en une ligne ou deux. Ils sont tirés indifféremment des prosateurs et des poètes; mais parfois ils deviennent obscurs parce qu'ils sont détachés de ce qui précède, et gagneraient à être légèrement modifiés. A la fin de l'ouvrage il y a un vocabulaire et un index des noms propres. Quant à l'exécution matérielle, sans doute l'auteur peut se plaindre des fautes d'impression par lesquelles l'imprimeur a rendu beaucoup de phrases inintelligibles;

mais pour tout le reste nous avons admiré ce petit livre, et l'on peut prendre des leçons en Angleterre sur la manière de faire des ouvrages de classe qui soient commodes, coquets, agréables à la vue, et qui attirent les élèves au lieu de les rebuter.

TROIS TRAITÉS DE LEXICOGRAPHIE LATINE *du XIIe et du XIIIe siècle.* 1) JOHANNIS DE GARLANDIA *dictionnarius,* 2) ALEX. NECKAM *de utensilium nominibus,* 3) ADAE PARVIPONTANI *de utensilibus ad domum regendam pertinentibus ad magistrum Anselmum epistola, publiés avec les gloses françaises.* Leipzig, Brockhaus 1867. 1 vol. in-8° de pp. 137. (Extrait du « Jahrbuch für romanische und englische Literatur ».)

NOTICE ET EXTRAITS *de deux manuscrits français de la bibliothèque royale de Turin.* Bruxelles, Olivier 1867. 2 br. in-8° de pp. 96 et 12. (Extrait du Bibliophile belge, t. I-II.) — LA VEUVE, *fabliau inédit de* GAUTHIER LE LONG, *trouvère tournaisien.* Bruxelles, Decq 1866. 1 br. in-8° de pp. 30. (Extrait des Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique, t. XXII.)

Publiés par AUG. SCHELER, *Dr. ph. bibliothécaire du roi des Belges, membre de la société des bibliophiles de Belgique.*

Ce n'est pas la première fois que nous avons l'occasion de rendre hommage, dans cette *Revue,* au zèle persévérant avec lequel M. Scheler met son temps et ses peines au service de la science, compulse les manuscrits, en exhume tout ce qui peut être de quelque avantage, et met à la disposition des autres bien des choses utiles dont leur ignorance en paléographie les empêcherait de profiter. Aujourd'hui nous avons le plaisir d'annoncer plusieurs nouvelles publications, que nous signalons à l'attention toute particulière des érudits s'occupant du moyen-âge.

Il y a d'abord trois traités de lexicographie latine, composés par trois anglais. Le premier a pour auteur Jean de Garlande, le fameux professeur de l'université de Paris vers le milieu du XIIIe siècle. Le second est l'œuvre d'Alexandre de Neckam (1157-1217), qui professa à la célèbre école du Petit-Pont, à Paris. Le troisième a été écrit par Adam du Petit-Pont, qui fut le maître et le prédécesseur de Neckam dans la même école, et qui mourut en 1180 (M. S. imprime par erreur typographique 1150). Ces traités avaient pour destination d'enseigner aux jeunes clercs du XIIe et du XIIIe siècle les termes latins pouvant traduire les actes et les choses usuelles de la vie journalière. Ce sont des espèces de répertoires renfermant, par ordre de matière, une très-grande quantité de mots, des nomenclatures, assez sèches du reste, auxquelles Adam du Petit-Pont seul a cherché à donner un peu d'agrément en les enchâssant dans le récit d'une visite en Angleterre. Mais ces catalogues, malgré leur aridité, offrent un triple intérêt. D'abord ils sont fort importants en ce qu'ils font connaître l'état de la langue latine au moyen-âge et donnent à ce sujet quantité de renseignements nouveaux. Ensuite ils révèlent çà et là des particularités plus ou moins curieuses sur les us et coutumes, les idées, les préjugés, le commerce même de l'époque. Enfin ils renferment de nombreuses gloses françaises et anglaises, qui sont souvent incorrectes, il est vrai, mais qui ont leur prix pour l'étude de nos langues modernes. L'ouvrage de Jean de Garlande et celui d'Alex. de Neckam avaient déjà été publiés; mais cette publication s'était

faite dans des recueils peu accessibles aux philologues, et laissait trop à désirer sous plusieurs rapports. M. Scheler a donc cru devoir les rééditer, et nous nous en félicitons. Quant à l'ouvrage d'Adam du Petit-Pont, il était inédit, voire même inconnu.

Les textes ont reçu en maint endroit les éclaircissements désirables; toutefois il reste encore beaucoup de problèmes à résoudre, de sorte que ceux qui veulent s'exercer à la critique trouveront là une ample matière.

Les trois traités ont été publiés d'après deux manuscrits de la bibliothèque communale de Bruges, lesquels proviennent de l'ancienne abbaye des Dunes. M. Scheler décrit en détail ces deux manuscrits et donne des extraits qui en font connaître le contenu. L'un des deux est surtout fort important pour ce qui concerne Jean de Garlande dont il renferme plusieurs écrits inédits, entre autres l'*Ars versificatoria* en 4000 vers, et la *Parisiana poetria*. On peut voir du reste à ce sujet le catalogue de la bibliothèque de Bruges.

Après les trois traités de lexicographie latine, nous passons à un travail d'une tout autre nature. M. Scheler en s'occupant à réunir des matériaux pour son édition de Baudouin et de Jean de Condé a eu à sa disposition deux manuscrits de la bibliothèque royale de Turin renfermant beaucoup de choses intéressantes pour l'étude de la vieille poésie française. Comme ces manuscrits lui paraissaient négligés, il a mis à profit le peu de temps qui lui restait avant de les rendre, pour en faire connaître le contenu aux érudits et en donner une idée par des extraits suffisants. Et véritablement ils en valent la peine. Ces deux recueils, dont l'un est de la fin du XIII[e] siècle et l'autre de la première moitié du XIV[e], ne renferment pas moins de soixante et une pièces la plupart en vers français. On comprend qu'il nous soit impossible d'en donner la nomenclature. Disons seulement qu'il y a, outre quatorze productions de Baudouin de Condé et deux de Jean de Condé utilisées par M. Scheler pour son édition, un ouvrage de Gautier d'Arras, un de Chrétien de Troyes, un de Huon de Mery, deux de Rutebœuf, trois de Raoul de Houdenc, un de Le Roy de Cambrai (inédit), cinq de Jean de Baizieux (deux inédits); les autres pièces, tant religieuses que profanes, sont pour la plupart sans noms d'auteurs et un grand nombre d'entre elles n'ont pas été publiées. Signalons encore un curieux ouvrage en prose *Li escris des fais des Tatars de par frere dd. de effebi del ordre des prechors,* dont l'auteur dit avoir été témoin des faits qu'il rapporte.

Les deux morceaux les plus importants de ces manuscrits sont deux romans d'aventure inédits et, qui plus est, inconnus. Le premier est intitulé *Sone de Nansay* (1) (ou *Nausay*) et renferme 2400 vers. On y trouve outre un préambule en prose capable d'exercer la sagacité des antiquaires, des allusions historiques abondantes, dit M. Scheler, sous des noms supposés. Il a été écrit, si l'on en croit le préambule, par Branque, clerc âgé de 105 ans « mestres apielés de logique, de physique, de decrés et d'astronomie », pour la dame de Baruth, qui, issue d'un

(1) *Nansay* fait penser involontairement à Nancy, *Nanceium*, surtout que Sone se rend à douze ans à *Vaudémont* non loin de Nancy pour y trouver le comte de Saintois. Or le *Xaintois* est encore dans les environs. Quoi qu'il en soit, l'auteur connaît bien la Champagne et ses localités, Machault, Neufchâteau, tout près de là, Donchéry sur Meuse etc.

comte de Brabant comme le héros du poème, voulait illustrer par là la geste de ses ancêtres. L'ouvrage débute par des détails sur la généalogie et l'enfance de Sone. Bientôt nous le voyons au service du comte de Saintois se distinguer par ses prouesses. Mais désespéré par les dédains de la belle Yde de Doncheri, il passe en Angleterre, de là en Écosse, puis en Norwége. Ce pays est bientôt attaqué par deux puissants voisins, les rois d'Irlande et d'Écosse. Sone tue le roi d'Irlande, et pour terminer la guerre, accepte un combat singulier avec un géant écossais de 11 pieds. Afin de réussir il va recevoir au château de Galoches la consécration de l'Église et invoquer saint Joseph d'Arimathie, patron de la Norwége, dont la très-curieuse histoire lui est racontée dans un sermon par l'abbé du monastère (M. S. a reproduit en entier cette histoire en 300 vers). Sone est vainqueur du géant et délivre le pays. Alors il songe à revenir à Nansay. Mais la fille du roi, Odée, est prise d'amour pour lui; au moment où il s'embarque, elle vient lui faire ses adieux, et tombe en pamoison dans le vaisseau, qu'un coup de vent emporte aussitôt. Ils sont jetés sur les côtes d'Irlande, et ce n'est qu'après mille dangers, conjurés pour la plupart par Odée, qu'ils reviennent en Norwége. Enfin Sone peut retourner à Nansay et à ses premières amours. Mais il n'est pas plus heureux, malgré sa vaillance dans une foule de tournois et de tables rondes. Sur ces entrefaites le roi de Norwége meurt, et Odée envoie en France une harpiste, qui, au milieu d'une fête, émeut le cœur de Sone par un lai touchant. Il n'hésite plus, et s'embarque à Bruges pour la Norwége. Le poète décrit successivement sa réception, son mariage, son sacre et son couronnement. Mais le pape l'appelle contre les Sarrasins. Ici se trouve une lacune de 2400 vers, après laquelle on trouve Sone, devenu empereur, dans l'Italie méridionale, tantôt assiégeant des villes ou livrant des batailles, tantôt parcourant pacifiquement le pays, mariant ses enfants, jouissant d'un bonheur sans mélange. Il a trois de ses fils couronnés, le quatrième est pape. A la fin, sentant la mort venir, il se choisit un successeur à l'empire, donne des avis à ses enfants puis expire; et la fidèle Odée penchant sur lui la tête rend l'âme au même instant.

Le second roman, qui a pour titre *Richard le Biel*, est aussi une charmante composition, mais d'une contexture plus simple. Il comprend 5452 vers. Richard est un fils naturel de Louis le Preux et de Clarisse, fille du roi de Frise. A sa naissance il est exposé, mais il est recueilli et élevé par un comte généreux. A vingt ans apprenant que le comte n'est pas son père, il se met à la recherche de ses parents. Après plusieurs aventures il arrive en Frise, délivre la capitale assiégée par le soudan de Carsidone et se fait reconnaître par sa mère. Puis il continue ses courses et finit par retrouver son père. Il le ramène en Frise où le mariage se célèbre. Toutefois Richard poursuit encore pendant sept ans sa vie errante, prodiguant l'argent par générosité et engageant les terres de son père. Heureusement au bout de ce temps il est vainqueur dans un tournoi dont le prix est l'héritage du souverain de Montorgueil, et la main de sa fille, la belle Rose.

Nous avons voulu seulement donner une idée de ces deux poèmes. On trouvera des analyses plus détaillées avec de nombreux extraits textuels dans M. Scheler, qui a consacré 60 pages au premier et 16 au second. La seconde analyse a paru séparément.

M. Scheler a tiré également d'un des manuscrits de Turin une pièce inédite sans aucun rapport avec les précédentes et il l'a publiée à part. C'est un fabliau du

XIIIe siècle intitulé *la Veuve*, en 502 vers, le seul ouvrage cité de Gauthier le Long, poète tournaisien. Jusqu'à présent on ne le connaissait que par une sèche analyse faite il y a 90 ans par Le Grand d'Aussy et par quelques détails assez faux donnés par l'*Histoire littéraire de France*. C'est une suite de scènes bourgeoises dont voici le fond. Une femme a perdu son mari et assiste à son enterrement avec les signes de la plus grande douleur et les discours les plus touchants. En rentrant chez elle, elle s'abandonne à de nouvelles plaintes. Elle repousse tous ceux qui viennent lui parler de se remarier. Mais bientôt elle change de manière de voir et se met d'elle-même à la recherche d'un mari. Le poète décrit en détail sa coquetterie, ses promenades par la ville, les plans qu'elle forme, ses visées, ses conversations avec les colporteuses de nouvelles. Enfin elle trouve un mari, mais peu satisfaite de lui, elle lui cherche querelle, et après une assez longue dispute nocturne elle est battue et se sauve dans sa chambre. Puis une réconciliation s'opère et la paix revient au ménage. Ce fabliau a du rapport avec *la jeune Veuve* de La Fontaine (VI, 21), mais nullement avec *la Fille* (VII, 5), comme le prétend l'*Histoire littéraire*. On ne saurait admettre non plus que notre veuve ait refusé des partis avantageux, quoiqu'elle s'en vante dans sa dispute avec son mari; elle a pris ce qu'elle a pu. En tout cas, ce fabliau ne manque ni de finesse, ni d'esprit; il y a de la vivacité, beaucoup de naturel, un comique assez mordant et de la fermeté dans la manière. Ajoutons qu'on y trouve les pensées libres et la crudité d'expression de l'époque. Il est fâcheux que beaucoup de passages soient inintelligibles à cause de la défectuosité du manuscrit. M. Scheler a expliqué dans des notes tout ce qu'il a pu, mais en signalant beaucoup de points sur lesquels il appelle la lumière. Pour faire preuve de bonne volonté, nous lui soumettons ce qui suit.

Vers 17. « Jà Diés ne doinst que *je tant voie,* » que *j'aille* tant; de *voier,* et non de *veoir.* — 73. « (Vestis) d'une grande chape *à piron,* » comme ceci est incompréhensible, je proposerais « d'une grant chape *à chaperon,* » d'autant que le MS porte *grant.* — 105-125. Il s'agit ici du mari dans l'autre monde. Il comparaît au tribunal de Dieu : « Ilh fu meneis à la grant cort; » il regrette tout ce qu'il a laissé sur la terre, en particulier sa femme : « Et si huce à dolente chière sa molhier, qu'il tant avoit chière; » mais elle, elle pense à tout autre chose : « Mais la dame est en autre point. » Ceci sépare d'une manière heureuse deux *moments* de la dame, et dispense de décrire comment elle passe de la douleur à l'oubli. — 129. « Et fait *janise* et molekins. » *Janise* ou *jainse* ressemble à *chainse,* toile de lin ou de chanvre, ce qui s'accorde avec *molekin,* toile fine; et au plur. pour le mètre *chainses,* chemises, comme *molekins,* robes d'étoffe fine. — 132. « Et commence ses *estinez.* » Ses *estuvers* signifierait les choses qui lui sont nécessaires, ses préparatifs. — 133. « Et *veste reube* à *remuyers.* » En écrivant « Et *vestëure* à *remuiers* » on aurait qu'elle se fait vêtement de rechange. — 146. « Avec les œlz li cuers s'en vole » signifie que les yeux cherchent un mari et le cœur aussi. — 205. « Si fiert et grate et *pice* et mort. » *Pice* n'a-t-il pas ici le sens de *pincer* (wall. *pissi*) plutôt que de *piquer?* — 428. « Vous dewistis iestre *convers* » c'est-à-dire *religieux,* est clair et n'a pas besoin de note.

Nous dirons un mot pour terminer sur une petite pièce en 15 vers du MS de Turin dans laquelle M. Scheler croit voir quelque chose de mystérieux. A notre avis, l'auteur de ce couplet fait en s'amusant la chronique de l'an 1407 en disant

que cette année la Pentecôte tomba le 15 mai et (par conséquent) Pâques le 27 mars, ce que les plus vieilles gens n'avaient pas encore vu et ce que lui ne reverra plus. Or il est très-possible qu'il en ait été ainsi, mais nous manquons de tables pour vérifier. On peut voir, par exemple, que de 1848 à 1887 Pâques ne tombe pas une seule fois le 29 mars. Chose analogue a pu arriver pour le 27 mars. Quant à la phrase « En che jour là autre justiche *oureorea* en Vanlenchienes » nous écririons *ovré ore a :* une autre justice a instrumenté.

COURS DE CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL, *par* J.-A. SERRET, *membre de l'Institut, professeur au collége de France et à la Faculté des sciences de Paris.* Tome premier. *Calcul différentiel.* — Paris, Gauthier-Villars. 1 vol. in-8° de 620 pages, 1868.

« J'ai reproduit dans cet ouvrage, dit l'auteur, la substance des leçons que je professe chaque année à la Sorbonne. Je n'ai pas cru toutefois devoir me renfermer d'une manière absolue dans les limites de mon enseignement oral, et j'ai donné aux diverses théories que j'avais à exposer tout le développement que j'ai jugé utile. » Ces quelques mots suffiraient au besoin pour permettre de juger dans quel esprit cet ouvrage est conçu; nous ne pouvons cependant résister au désir d'ajouter, qu'en le parcourant, nous avons dès l'abord été frappé de la simplicité et de la clarté qui règnent dans l'exposition des théories qu'on était convenu d'appeler ardues, difficiles etc. Ici rien n'est obscur ni mystérieux, rien qui prête aux équivoques ni aux malentendus. Les définitions se soutiennent d'elles-mêmes et les démonstrations sont, croyons-nous, à l'abri de tout reproche. Aussi ne craignons-nous pas d'affirmer que M. Serret a composé un livre qui sera recherché par les partisans de la rigueur mathématique.

Il entre en matière sans recourir le moins du monde à des considérations philosophiques, le plus souvent vagues et toujours prétentieuses; il met de côté ces aperçus métaphysiques qui laissent subsister partout un voile épais d'obscurité. Il établit les vérités fondamentales avec cette concision et cette netteté qui caractérisent tous ses ouvrages. D'accord avec MM. Duhamel, Bertrand etc., il s'exprime comme suit à propos de l'élément infinitésimal : Lorsqu'une quantité variable tend vers la limite zéro, on dit qu'elle devient infiniment petite; on la nomme alors un infiniment petit. Lorsqu'une quantité variable croît indéfiniment de manière à pouvoir devenir et à rester constamment supérieure à une quantité quelconque donnée, on dit qu'elle devient infiniment grande, ou simplement infinie. Ces locutions d'*infiniment petit* et d'*infiniment grand* n'ont donc d'autre objet que l'abréviation du langage. Les considérations des limites lui permettent ensuite d'établir très-nettement ce qu'on doit entendre par infiniment petit de divers ordres, et l'on est forcé de reconnaître comme le remarquait naguère encore le regretté Prouhet, que les objections que l'on a faites à la méthode infinitésimale sont presque toujours des querelles de mots; qu'elles tombent dès qu'on ne voit dans certaines formes du langage que des phrases abrégées dont le sens ne doit pas être cherché ailleurs que dans les locutions complètes qu'elles sont destinées à remplacer. En un mot, ajoutait-il, le calcul différentiel est une langue qu'on apprend par l'usage plutôt que par les longues dissertations des grammairiens (Nouv. Ann. de math. 1864).

L'ouvrage est partagé en douze chapitres. Les quatre premiers traitent de la différentiation des fonctions d'une variable indépendante; des différentielles des ordres supérieurs des fonctions d'une seule variable et des différentielles des divers ordres des fonctions de plusieurs variables indépendantes. Le théorème fondamental est établi très-simplement au moyen d'une démonstration due à M. Ossian Bonnet. Cette démonstration très-élégante ne suppose en aucune façon la continuité de la dérivée de la fonction; elle exige seulement que cette dérivée existe et ait une valeur déterminée. Les règles de la différentiation étant établies, l'auteur les applique à de nombreux exemples tirés principalement de la géométrie; ces exemples ont pour but de fournir l'équation dérivée et l'on en déduit aisément l'équation primitive.

Le chapitre V est consacré au développement des fonctions en séries. Il comprend le théorème de Taylor, celui de Mac-Laurin etc. La théorie des maxima et des minima est donnée au chapitre suivant et l'auteur considère le cas où les dérivées partielles d'une fonction de plusieurs variables cessent d'être déterminées quand on donne aux variables les valeurs qui correspondent au maximum ou au minimum. Ce cas, croyons-nous, a été traité pour la première fois par M. Bertrand.

Au chapitre VII et VIII on trouve la théorie des courbes planes et des applications aux sections coniques, à la cycloïde aux épicycloïdes, à la développante du cercle et aux spirales.

Le chapitre IX comprend la théorie des courbes gauches et des surfaces courbes. Ici, comme aux deux chapitres précédents, l'auteur a recours dans quelques cas aux coordonnées homogènes. C'est une innovation très-heureuse dont il y a lieu de le féliciter. Nul doute que sous peu l'ingénieuse invention de M. Otto Hesse, qui procure de si précieux avantages, ne soit généralement employée. Les avantages que ce système de coordonnées procure, sont surtout très-grands dans la recherche des points d'inflexion des courbes planes et dans l'étude des propriétés de la tangente à une courbe gauche. Par l'emploi de ce système, M. Serret a pu démontrer très-simplement un théorème dont la démonstration, à l'aide des coordonnées ordinaires, ne peut être donnée qu'au moyen d'une transformation.

Le chapitre X fait connaître les propriétés des lignes tracées sur les surfaces courbes et se termine par une étude de diverses classes de surfaces. Ce chapitre est très-étendu. Il est le résumé complet des travaux récents des géomètres qui se sont occupés de ce genre de recherches.

Le chapitre XI est réservé aux fonctions de variables imaginaires. Ce chapitre est très-complet et très-bien fait. Il comprend la manière de représenter les variables imaginaires; les séries dont les termes sont imaginaires; la définition de la fonction exponentielle dans le cas d'une variable imaginaire et celle des fonctions circulaires directes dans le même cas; les relations qui existent entre les fonctions exponentielles et les fonctions circulaires; les propriétés de la fonction logarithmique et des fonctions circulaires inverses dans le cas d'une variable imaginaire; ce qu'on doit entendre par la continuité et la dérivée d'une fonction d'une variable imaginaire; la démonstration d'un théorème de Cauchy, de la formule de Mac-Laurin, de celle de Lagrange etc.

La théorie de la décomposition des fractions rationnelles, qui forme l'objet du chapitre XII et dernier, est la même que celle que l'auteur a exposée dans son

cours d'algèbre supérieure (3me édition). L'auteur a cru devoir la reproduire ici avec tous ses développements à cause de l'importance qu'elle a dans le calcul intégral.

Le second volume, qui traitera du calcul intégral, nous est annoncé pour le 15 mars. Si, comme nous n'en doutons pas, cette seconde partie est aussi bien faite que la première, le cours de calcul différentiel de M. Serret sera le digne pendant de son cours d'algèbre supérieure et prendra rang parmi les bons ouvrages que nous avons déjà sur cette matière.

Constatons aussi les soins qui ont été donnés à l'impression. Les formules sont disposées avec beaucoup d'élégance et la lecture en est très-facile. En un mot ce livre ne le cède en rien aux belles publications qui sont sorties des presses de M. Gauthier-Villars. J. Mister.

Gand, janvier 1868.

ACTES OFFICIELS.

M. *Haus,* professeur ordinaire à la faculté de droit de l'université de Gand et M. *Burggraeve,* professeur ordinaire à la faculté de médecine de la même université, sont déclarés émérites.

— M. *Van Lair,* docteur en médecine, est nommé professeur extraordinaire à la faculté de médecine de l'université de Liége.

— L'élection faite par la classe des sciences de l'Académie royale de Belgique, de M. Charles Montigny, en qualité de membre titulaire de ladite classe, est approuvée.

— Sont nommés :

A l'athénée de Liége : surveillant, en remplacement de M. Stevart, démissionnaire, M. *Lambrechts,* ancien surveillant au collége de Chimai;

A l'athénée de Hasselt : maître de dessin, en remplacement de M. Titeux, démissionnaire, M. *Geraets,* premier professeur de dessin à l'école industrielle;

A l'école moyenne d'Anvers : deuxième instituteur dédoublant, M. *Devolder,* assistant à l'école moyenne de Boom;

A l'école moyenne de Soignies : surveillant, M. *Crombez,* élève de la section normale de Bruges;

A l'école moyenne de Gosselies : régent chargé de l'enseignement des langues vivantes, en remplacement de M. Schoofs, M. *Roozeboom,* chef d'institution à Bois-le-Duc;

A l'école moyenne de Péruwelz : assistant dédoublant, M. *Wery,* professeur agrégé;

A l'école moyenne de Fosses : assistant, en remplacement de M. Berteau, mis en disponibilité pour motif de santé, M. *Thiriaux,* sous-instituteur à l'école communale de Dour;

A l'école moyenne de Waremme : maître de musique, en remplacement de M. Merck, démissionnaire, M. *Robert,* ancien lauréat du conservatoire de Liége.

— M. *Dewilde,* professeur de chimie et de technologie à l'institut agricole de Gembloux, est nommé professeur de chimie générale à l'école militaire.

— M. *Delmée* est nommé inspecteur cantonal de l'enseignement primaire pour le 9e ressort du Hainaut.

— M. *De Closset,* professeur à l'école militaire, est nommé membre du jury chargé de décerner le prix de littérature française pour la période quinquennale de 1863-1867.

— Sont nommés membres du conseil d'administration de la caisse de pensions des veuves et orphelins des membres du corps administratif et enseignant des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'État, pour un nouveau terme de six années, à prendre cours le 1er janvier 1868, MM. *Blondel, Van Ginderachter* et *Sanders.*

— Sont nommés membres du conseil d'administration de la caisse centrale de prévoyance des instituteurs et professeurs urbains, pour le terme de six années, à dater du 1er janvier 1868, MM. *Thiery, Lauters* et *De Doncker.*

— A l'occasion de l'exposition internationale de Paris M. *Casterman* (Henri), imprimeur-libraire à Tournai, a été nommé chevalier de l'Ordre de Léopold « pour le développement intelligent de son industrie. »

— *Cours de thèmes latins à l'usage de la troisième. Prorogation du concours.* Un arrêté ministériel du 28 janvier porte ce qui suit :

Le Ministre de l'intérieur, vu l'arrêté royal du 28 juin 1861 qui institue un concours pour la rédaction du texte français d'un cours de thèmes latins, à l'usage des élèves de troisième ;

Considérant que ledit concours, n'ayant pas produit de résultat utile, a été prorogé jusqu'au 1er octobre 1867, par arrêté ministériel du 12 février 1866, pour le cours de thèmes et à l'exclusion de l'introduction ;

Vu le rapport du jury qui a été chargé d'apprécier le concours, rapport duquel il résulte qu'il n'y a pas lieu, cette fois encore, de décerner le prix ;

Vu la proposition du même jury, tendante à ce que le concours soit de nouveau prorogé, pour le cours de thèmes, jusqu'au 1er octobre 1868, arrête :

Le concours institué par l'arrêté royal du 28 juin 1861, et réglé par l'arrêté ministériel du 12 juillet de la même année, est de nouveau prorogé, pour le cours de thèmes, jusqu'au 1er octobre 1868.

— *Caisse de pensions des veuves et orphelins.* Un arrêté royal du 2 janvier porte ce qui suit :

Vu l'art. 47 des statuts organiques de la caisse de pensions des veuves et orphelins des membres du corps administratif et enseignant des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'État, article conçu comme il suit : « En aucun cas, la pension de la veuve d'un participant pensionné ne pourra être liquidée, y compris l'accroissement à raison de l'existence d'enfants, à un taux plus élevé que la pension dont le mari jouissait au moment du décès. »

Considérant qu'il y a lieu de mettre cet article 47 en harmonie avec d'autres dispositions des statuts qui ont subi des modifications ;

L'art. 47 des statuts organiques de la caisse de pensions des veuves et orphelins des membres du corps administratif et enseignant des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'État, est supprimé. Cette suppression sortira ses effets à dater du 25 mai 1866.



NOUVELLES DIVERSES.

ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE. *Classe des sciences.* Dans la séance du 1er février la classe a arrêté le programme des questions pour le concours de 1869. Ces questions sont les mêmes que celle du concours de 1867 (voir *Revue* 1866, p. 166 et suiv.) à l'exception de la VIe qui est remplacée par la suivante :

VI. Présenter un aperçu historique des travaux relatifs aux intégrales de la forme

$$\int \frac{dx}{\sqrt[n]{P}},$$

P étant un polynôme entier par rapport à x.

Signaler les principales lacunes qui restent à combler dans cette partie du calcul intégral.

— ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE. *Concours de* 1870. I. Faire l'histoire de la sculpture en Belgique depuis les temps les plus anciens jusqu'à l'époque de la Renaissance.

L'auteur produira, autant que possible, des dessins manuscrits ou des photographies des objets de sculpture qu'il citera dans son mémoire. — Prix 500 fr.

II. Présenter la topographie des voies romaines de la Gaule-Belgique, et déterminer les localités modernes correspondant aux stations indiquées dans l'itinéraire d'Antonin et sur la carte de Peutinger.

L'auteur fournira les cartes et les croquis manuscrits nécessaires à l'intelligence de son mémoire. Il indiquera sur ces plans les raccordements des voies romaines de la Gaule-Belgique avec celles des pays voisins. — Prix 500 fr.

III. Faire l'histoire politique du territoire de la province d'Anvers.

L'auteur indiquera, depuis les temps les plus anciens jusqu'à l'époque de la constitution actuelle de la province, les mutations apportées aux circonscriptions des diverses zones de ce territoire. Il fournira les cartes et les croquis manuscrits nécessaires à l'intelligence de son mémoire. — Prix 250 fr.

— L'empereur des Français vient de décider que la publication et l'achèvement des œuvres de M. Léon Foucault, l'illustre physicien dont la science déplore la perte, aura lieu aux frais de la casette impériale. Une somme annuelle de 10,000 fr. sera consacrée à cet emploi et notamment à la continuation des expériences et à la construction des appareils projetés par M. Foucault.

Nécrologie. — En Belgique : M. *François,* professeur de pathologie interne à l'université de Louvain ; — M. l'abbé *Bulens*, bibliophile distingué, à Anvers ; — M. *J.-B. Husson,* professeur à l'école vétérinaire de Cureghem ; — M. *Collard,* professeur au grand séminaire de Namur ; — M. le baron *Everard,* premier médecin du roi des Pays-Bas, membre de l'Académie de Belgique, à Bruxelles.

A l'étranger : M. *Léon Foucault,* le grand physicien français, membre de l'Académie des sciences, à Paris ; — M. *Gandar,* professeur à la faculté des lettres de Paris ; — M. *Le Hir,* professeur de théologie et d'Écriture-sainte au grand séminaire de Saint-Sulpice ; — M. *Serres,* membre de l'Institut, professeur au Muséum, à Paris ; — M. *Vallet de Viriville,* l'historien de Charles VII, à Paris ; — Sir *David Brewster,* le grand chimiste, à Allerley-House (Écosse) ; — le professeur *J.-B. Preuss*, historiographe du roi de Prusse.

AVIS ESSENTIEL.

A dater de ce jour la *Revue de l'instruction publique en Belgique* paraîtra à *Gand.*

MM. les éditeurs avec lesquels nous faisons l'échange, sont priés d'envoyer désormais à M. *Keiffer*, rue d'Ackergem 17, à Gand, les publications périodiques expédiées jusqu'ici à Bruges.

Pour ce qui regarde l'abonnement et la rédaction s'adresser au même M. *Keiffer*, ou à M. *Courtoy*, Marché aux Grains 12, à Gand, ou à M. *Roersch*, rue Paradis 76, à Liége.

On pourra toujours se procurer chez M. *Feys*, Place du Parc 33, à Bruges, les volumes de la *Revue* publiés depuis 1858 jusqu'en 1868.

L'excédant de recettes de l'exercice 1867-1868 sera partagé entre les collaborateurs après le règlement définitif du compte de l'année. Chacun d'eux recevra directement la part qui lui revient.

TABLE DES MATIÈRES.

ARTICLES DIVERS.

ANALYSES ET COMPTES-RENDUS.

ACTES OFFICIELS.

NOUVELLES DIVERSES.

